

**UNIVERSITÉ JOSEPH FOURIER – GRENOBLE 1
SCIENCES & GEOGRAPHIE**

THÈSE

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ JOSEPH FOURIER

Discipline :

Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

Présentée et soutenue publiquement par

Yohann RECH

le 29 janvier 2010

LES COSMOPOLITIQUES DES SPORTS DE NATURE.

**Réseaux, controverses et démocratie participative dans les espaces de loisir
sportif : contribution à une sociologie des collectifs.**

Etudes de cas dans les massifs de Chartreuse et de Belledonne.

TOME I

Sous la direction de Jean-Pierre MOUNET et Jean HARVEY

COMPOSITION DU JURY

William GASPARINI, Professeur, Université de Strasbourg (rapporteur)

Fabien OHL, Professeur, Université de Lausanne, Suisse (rapporteur)

Jacques LOLIVE, Chargé de recherche (HDR) CNRS, Université J. Fourier, Grenoble 1

Patrick TRABAL, Professeur, Université Paris X Nanterre

Jean HARVEY, Professeur, Université d'Ottawa, Canada

Jean-Pierre MOUNET, Maître de Conférences (HDR), Université J. Fourier, Grenoble 1

A mon grand-père Alphonse Rech

*Il est tout à fait faux de dire que le chercheur
poursuive la vérité, c'est elle qui le poursuit.
Il la subit. Le Vrai est vrai, le fait est réel
indépendamment du chercheur : simplement,
le chercheur en a la passion.*

Robert Musil, *L'Homme sans qualités*.

*Celui qui monte sur les plus hautes montagnes
se rit de tout le théâtre et de tout le sérieux
de la vie.*

Friedrich Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra*.

A bien des égards, le travail du doctorant est semblable à celui de Sisyphe, condamné à rouler inlassablement une pierre trop lourde pour un seul homme. Ma dette est immense envers tous ceux qui, de mille manières, ont allégé ma tâche en m'accompagnant sur les pentes abruptes du doctorat.

Ma première pensée va à Jean-Pierre Mounet. A l'automne 2003, lorsque j'ai timidement poussé la porte de ton bureau avec en tête un vague projet de recherche sur le développement durable, je n'imaginai pas qu'une collaboration si riche naîtrait. Je te remercie pour ta disponibilité et les longues heures passées dans ton bureau à refaire de la sociologie (sans jamais réussir à changer la société...), pour tes remarques avisées et distanciées, et pour avoir trouvé la juste mesure entre la rigueur de l'encadrement scientifique et la liberté nécessaire à l'épanouissement intellectuel.

J'exprime toute ma gratitude envers Jean Harvey qui a accepté de codiriger ce travail.

Je remercie William Gasparini, Fabien Ohl, Jacques Lolive et Patrick Trabal de me faire l'honneur de siéger dans le jury et d'évaluer ce travail.

Je remercie les acteurs qui m'ont ouvert leur porte (ou que j'ai « dérangé » pendant leur loisir) et qui m'ont raconté leurs expériences. La finesse de leurs explications prouve qu'ils ne sont pas de simples informateurs et que leur parole ne peut se réduire à un matériau...

En acceptant de financer une étude, le Parc naturel régional de Chartreuse m'a donné les moyens de réaliser une enquête qui me tenait à cœur.

L'environnement grenoblois a été d'une aide considérable, grâce à une vie de laboratoire des plus stimulantes. Je remercie ainsi les (ex)doctorants et les enseignants-chercheurs qui font SENS.

Aurélien Gloria qui nous a accueillis dans « son » bureau et dont on s'est efforcé de perpétuer l'esprit depuis. Merci pour les discussions sociologiques et épistémologiques, et en souvenir d'un congrès mémorable à Millau.

Julie Boiché pour ses imitations inimitables et quelques pauses entrées au panthéon du labo.

Aïna Chalabaev pour les « Aïnades » qui manquent tant aux grenoblois et dont les niçois se délectent chaque jour.

Jennifer Regnier pour quelques errances nocturnes après des soirées labo.

Virginie Nicaise pour sa sympathie.

A Remi Rdel (!)

Une mention toute spéciale à mes compères de bureau, véritables sicaires du mythologique « gang R01 ». Mathieu Gurlan pour assurer l'intendance presque 24h/24h, pour avoir endossé le rôle du « junior » pendant trop longtemps et pour sa connaissance footballistique incommensurable. Nicolas Delorme, le gardien du « wall of fame », qui par la contiguïté de nos bureaux respectifs aura retardé la livraison de cette thèse d'au moins un ou deux ans ! En vérité, nos divagations communes ont été le moteur de notre réflexion, nous conduisant irrémédiablement vers le côté obscur de la force...

A vous tous pour les centaines de pauses café, les discussions plus ou moins profondes mais toujours passionnées, les soirées coinche ou tarot (et autres activités hautement intellectuelles...), les week-ends dans le sud, les congrès en France et dans le monde, les soirées mythiques des DEA ou de Noël...

Yannick Stephan et Mickaël Attali pour leur bonne humeur communicative.

Flo Palet pour les passages dans l'antre R01.

Au M2R pour la cohabitation, notamment Charlotte et Marlène, et à Lisa qui prend la relève.

Je dois remercier tous mes amis qui m'ont extirpé de l'ascétisme doctoral, en me contraignant pour certains à pratiquer mon objet de recherche (quid de la neutralité axiologique ?). Pour votre amitié fidèle, pour tous les moments partagés et ceux que la thèse m'a forcés à décliner :

Ju (pour les années lycées, fac et coloc, et pour l'aide providentielle sur Map Info...), Marie, Pauline, Marion, Jo et Emilie, Tony (pour les années d'errance commune et notre traversée partielle des Alpes), Etienne (pour nos courses passées et à venir, et le dernier problème des Alpes dont on se moque comme du premier), Nastassia Martin (anthropologue par nature, pour toutes ces heures encordées en falaise à défier les lois de la physique, et celles de la métaphysique le soir autour d'une bière), Laurent Nadot, Ju S., Max, Romain.

La coloc de Domène et tous ses habitants plus ou moins de passage : Anna, Rémi et Marion, Xav, Annie, Cécile A., Gautier, Sophie, Cécile et Charlotte, et le 6^{ème} colocataire invité : Jérôme. Merci pour tous les bons moments en commun.

L'école de ski Nouvelle Dimension pour sa philosophie (et pour m'avoir donné le double de travail !).

Pour terminer, ma famille a été d'un soutien constant durant mon parcours. Même lors de mes « camps d'écriture », ce fût toujours un immense plaisir de se retrouver tous au Praz de Lys.

A mes parents pour m'avoir toujours supporté et laissé libre dans mes choix.

A mon frère Matthieu pour nos années étudiantines et nos débats sociologiques lors des retours de week-end.

A mes sœurs Elise et Anaïs pour l'agitation verbale, intellectuelle, physique, musicale...

A mes grands-mères.

A mon grand-père, dédicataire de ce travail, pour m'avoir inculqué le goût de l'Histoire, la passion du sport et la liberté de ton.

Elodie m'a aidé à surmonter des vicissitudes de tous ordres, inhérentes à une pareille entreprise. Merci infiniment pour ton soutien continu, tes conseils précieux et tes relectures, et pour accepter de partager la vie d'un infatigable rêveur.

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE	15
CHAPITRE I : LOISIRS, MOBILITE ET ESPACES PERIURBAINS RECEPTEURS	29
Introduction du chapitre I	30
1. LE LOISIR COMME PHENOMENE SOCIAL	32
1.1. La division sociale du temps	32
1.2. Jeux anciens, oisiveté et loisir	33
1.3. Le loisir de masse	33
1.4. Le loisir comme temps social	34
1.5. Les temps sociaux en mutation	36
1.6. Les évolutions socio-culturelles	36
2. LES VERTIGES DE LA MOBILITE	38
2.1. La mobilité en question	38
2.2. De la sédentarité à la mobilité	39
2.3. Perception de la mobilité	41
2.4. De la mobilité à la motilité : l'émergence d'un concept	41
2.5. Mobilité de loisir et pratique résidentielle	43
2.6. La mobilité de travail et de loisir	44
2.7. La mobilité grenobloise	48
3. L'EMERGENCE D'UN ENTRE-DEUX : LE PERIURBAIN	50
3.1. Evolution démographique des aires urbaines et rurales	50
3.2. L'urbain et le rural : des catégories en haute redéfinition	52
3.3. Les qualifications de l'espace périurbain	54
4. DES ESPACES RECEPTEURS PLURIELS	56
4.1. Espaces des sports de nature : de l'organisation balbutiante à l'institutionnalisation	57
4.1.1. Le mouvement sportif à caractère privé et le service public du sport	57
4.1.2. Du plein air aux sports de nature : une définition problématique	58
4.1.3. Les sports de nature sont-ils solubles dans le <i>fun</i> et la « glisse » ?	59
4.1.4. Renouvellement des modalités de pratique et nouvel usage des lieux	61
4.1.5. Les interactions entre pratiquants	63
4.1.6. Les sports de nature en marge des institutions	65
<i>Des pratiques désinstitutionnalisées</i>	65
<i>Définitions des pratiquants hors de toute organisation</i>	66
4.1.7. La régulation de l'Etat et l'institutionnalisation des sports de nature	67
<i>L'évolution législative des sports de nature</i>	67
<i>L'encadrement des sports de nature</i>	69
4.2. Espèces d'espaces protégés	70
4.2.1. Les éthiques environnementales	71
4.2.2. L'avènement du développement durable	72
4.2.3. Les espaces protégés à prérogatives faibles	73
<i>Les Parcs naturels régionaux</i>	73
4.2.4. Les espaces protégés à prérogatives fortes	75
<i>Les Réserves naturelles</i>	75
<i>Les Espaces Naturels Sensibles</i>	76
Conclusion du chapitre I	78
CHAPITRE II : LA GESTION DES SPORTS DE NATURE : ORGANISATION, RESEAUX ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	79
Introduction du chapitre II	80
1. LA PROBLEMATIQUE DES SPORTS DE NATURE : THEORIES ET NIVEAUX D'ANALYSE	81
1.1. Positionnement du problème	81

1.2. La mobilité en question _____	82
1.3. Un positionnement théorique particulier _____	83
1.4. Trois niveaux d'analyse : porte-parole, élus et pratiquants _____	87
2. LA GESTION ET L'ORGANISATION DES ESPACES DE LOISIR SPORTIF : STRUCTURATION DES RELATIONS ENTRE PORTE-PAROLE _____	91
2.1. Les trois fondamentaux de la théorie de l'acteur-réseau _____	93
2.1.1. L'apparition des objets _____	94
2.1.2. De la stabilité à l'instabilité du social _____	97
2.1.3. Comment réassembler le social ? Un positionnement épistémologique singulier _____	98
2.2. Les principes de la sociologie modeste face à l'étude des espaces de loisir _____	100
2.2.1. Principe de symétrie généralisée _____	101
2.2.2. Réflexivité _____	104
2.2.3. Non réductionnisme et récursivité _____	106
2.2.4. Social n°1 et social n°2 : limites et perspectives _____	108
2.3. Sociologie de l'innovation et sports de nature _____	110
2.3.1. L'innovation dans les sports de nature : nouveauté, révolution et explicitation _____	110
2.3.2. Le réseau et la traduction _____	113
2.3.3. Un point de départ controversé _____	117
2.3.4. Des réseaux socio-techniques aux pluralités spatiales _____	120
2.3.5. Du déploiement à la stabilisation des controverses _____	122
2.4. Des controverses aux collectifs dans l'étude des espaces de loisir sportif de nature _____	123
2.4.1. La pré-structuration du site _____	125
<i>Monde social plat ou structures englobantes ?</i> _____	125
<i>Histoire du site et des activités</i> _____	126
2.4.2. Les non-humains du site (caractéristiques physiques) _____	127
<i>Configuration spatiale du site</i> _____	127
<i>Investissement spatial</i> _____	128
<i>Type de pratique et degré de difficulté sportive</i> _____	128
<i>Modalités de gestion</i> _____	129
2.4.3. Les controverses sportives et touristiques _____	129
<i>L'acteur et la controverse</i> _____	130
<i>La définition des changements</i> _____	130
<i>Rapport de l'acteur aux autres pratiques</i> _____	131
<i>L'adaptation aux changements</i> _____	131
2.4.4. Les acteurs et leurs relations _____	132
<i>Acteurs et actants</i> _____	132
<i>Type de relations entre acteurs</i> _____	133
2.4.5. L'étude des réseaux _____	134
<i>La conscience du réseau</i> _____	134
<i>Les formes de la traduction</i> _____	135
3. DEMOCRATIE REPRESENTATIVE ET PARTICIPATIVE DANS LA NOUVELLE GOVERNANCE DES ESPACES DE NATURE _____	137
3.1. Le concept de gouvernance _____	137
3.1.1. Du gouvernement à la gouvernance _____	137
3.1.2. La « good governance » anglophone et la « bonne gouvernance » française : idéologie et normativité _____	138
3.1.3. Propositions et théorie de la gouvernance _____	140
3.1.4. D'une gouvernance urbaine à une gouvernance territoriale ? _____	141
3.1.5. Gouvernance et démocratie _____	143
3.2. Les différentes formes de démocratie _____	144
3.2.1. La démocratie représentative _____	144
3.2.2. La démocratie participative : une nouvelle donne pour l'action publique _____	145
<i>De nouveaux objets politiques</i> _____	145
<i>Vers un nouvel esprit de la démocratie ?</i> _____	146
<i>Dispositifs participatifs variés et aménagements juridiques</i> _____	147
<i>Des controverses pour (re)découvrir la démocratie</i> _____	149
3.3. Démocratie participative et loisirs sportifs de nature _____	151
3.3.1. Tourisme et sports de nature : incertitudes, controverses et gestion concertée _____	151
<i>L'étude des controverses touristiques et sportives</i> _____	151

<i>Les CDESI : nouvelle procédure participative ou reproduction du gouvernement représentatif ?</i>	153
<i>Différents modes de gestion : autorité, concertation et participation</i>	154
3.3.2. Représentation contrastée des pratiquants ordinaires	155
<i>Mobilité de loisir et représentation politique</i>	155
<i>L'embaras de parole des simples pratiquants</i>	157
<i>Des citoyens ordinaires aux pratiquants ordinaires</i>	159
Conclusion du chapitre II	162
CHAPITRE III : METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	166
1. LA DEMARCHE DE RECHERCHE	167
1.1. Un positionnement épistémologique	167
1.2. Une démarche inductive	168
1.3. Une démarche comparative	169
2. LA PRE-ENQUÊTE GENERALE	170
2.1. Réunions entre chercheurs et chercheurs de plein air	170
2.2. Choix des terrains d'étude et démarche monographique	171
3. LA METHODE D'ENQUÊTE	173
3.1. Méthodes d'investigation pour l'étude des relations entre acteurs	173
3.1.1. La pré-enquête et le choix des acteurs	173
3.1.2. Les dimensions de la grille d'entretien	174
3.1.3. Le déroulement des entretiens	175
3.1.4. Le nombre d'entretiens et le type d'acteurs au col du Coq	176
3.1.5. Le nombre d'entretiens et le type d'acteurs au col du Barioz	176
3.1.6. Les sources écrites complémentaires	177
3.2. Méthode d'investigation pour l'étude des pratiquants ordinaires (col du Coq)	178
3.2.1. Une méthodologie évolutive	178
3.2.2. La pré-enquête et les problèmes de terrain	179
3.2.3. Le déroulement des entretiens	180
<i>Les lieux de l'enquête</i>	180
<i>Le choix des personnes à interroger</i>	181
<i>Interview compréhensive et attitude d'empathie</i>	182
3.2.4. Les dimensions de la grille d'entretien	183
3.2.5. Le nombre d'entretiens	184
4. LA METHODE D'ANALYSE DES DONNEES	185
5. LA RESTITUTION DES RESULTATS	186
CHAPITRE IV : LA MOBILITE DE LOISIR A GRENOBLE	188
Introduction du chapitre IV	189
1. ELEMENTS METHODOLOGIQUES	191
1.1. La récolte des données	191
1.1.1. La construction du questionnaire	191
1.1.2. La passation du questionnaire	192
1.2. L'exploitation des données	192
1.2.1. Les recodages	192
1.2.2. Les séries de tris à plat et de tris croisés	192
2. RESULTATS DE L'ENQUÊTE DE MOBILITE	193
2.1. Profil de la mobilité globale	193
2.1.1. Les déplacements en dehors de l'agglomération grenobloise	193
2.1.2. Les déplacements liés aux loisirs	194
2.1.3. Pôle urbain émetteur et espaces récepteurs : la fréquentation des massifs montagneux	196
<i>La fréquentation des massifs et ses déterminants</i>	196
<i>La saisonnalité de la fréquentation des massifs</i>	197
2.2. Typologie des formes de mobilité	199
2.2.1. La mobilité globale	199
2.2.2. La mobilité vers les espaces protégés de montagne	201

2.2.3. Synthèse de la typologie _____	202
Conclusion du chapitre IV _____	204
CHAPITRE V : MONOGRAPHIE DU COL DU COQ (PNR CHARTREUSE) : ORGANISATION, GESTION ET PRATIQUES ORDINAIRES _____	206
Introduction du chapitre V _____	207
1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DU SITE DU COL DU COQ _____	208
1.1. La configuration spatiale _____	208
1.2. Type de pratique et degré de difficulté sportive _____	212
1.2.1. Les activités sportives hivernales _____	212
<i>La raquette à neige</i> _____	212
<i>Le ski de randonnée</i> _____	212
<i>La randonnée pédestre et la balade</i> _____	213
<i>Le ski et le snowboard freestyle</i> _____	213
<i>La luge</i> _____	214
<i>Le speed riding</i> _____	214
<i>Le ski de fond et le ski nordique</i> _____	214
1.2.2. Les activités sportives estivales _____	214
<i>La randonnée pédestre</i> _____	214
<i>L'escalade</i> _____	215
<i>Le parapente</i> _____	216
<i>La spéléologie</i> _____	216
<i>Le Vélo Tout Terrain (VTT)</i> _____	217
<i>Le BASE jump et la wingsuit</i> _____	217
1.3. Histoire du site du col du Coq et de la Dent de Crolles _____	218
2. LA GESTION ET L'ORGANISATION DU COL DU COQ : PORTE-PAROLE ET ELUS _____	221
2.1. Les actants du site et leurs rôles formels _____	221
2.1.1. Les structures communales et intercommunales _____	221
<i>La commune de Saint-Pancrasse</i> _____	221
<i>La commune de Saint-Pierre de Chartreuse</i> _____	221
<i>La commune de Saint-Hilaire du Touvet</i> _____	222
<i>La commune de Saint-Bernard du Touvet</i> _____	222
<i>La Communauté de communes du Plateau des Petites Roches</i> _____	223
<i>Le SIVOM de Chamechaude</i> _____	223
2.1.2. Les gestionnaires d'espace ou d'activité _____	223
<i>Le Parc Naturel Régional de Chartreuse</i> _____	223
<i>La Réserve naturelle des hauts de Chartreuse (RNHC)</i> _____	224
<i>Le Conseil général de l'Isère (CG38)</i> _____	225
<i>L'Office National des Forêts (ONF)</i> _____	226
2.1.3. Les structures de promotion touristique _____	226
<i>Les Offices de tourisme (OT)</i> _____	226
<i>Association de Développement Touristique de Chartreuse (ADT)</i> _____	227
2.1.4. Les hébergeurs _____	227
2.1.5. Les prestataires sportifs _____	227
<i>Les écoles de parapente</i> _____	227
<i>Les Accompagnateurs en Moyenne montagne (AMM)</i> _____	228
<i>Le bureau des guides Chartreuse Grésivaudan</i> _____	228
<i>La spéléologie (commerciale)</i> _____	228
2.1.6. Les diverses associations _____	229
<i>Association coupe Icare</i> _____	229
<i>L'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)</i> _____	229
<i>Le Groupe Montagnard des Petites Roches (GMPR)</i> _____	229
<i>L'association des amis du col du Coq</i> _____	229
2.1.7. L'activité pastorale _____	230
<i>Le groupement pastoral du col du Coq</i> _____	230
2.1.8. Les militants de l'environnement _____	230
<i>Mountain Wilderness</i> _____	230

2.2. L'action publique locale en matière de loisirs sportifs, de tourisme et de gestion des espaces naturels	231
2.2.1. Deux communes pour un même site	231
2.2.2 L'intercommunalité chartroussine et la politique touristique	232
2.2.3. Entre Parc et Pays : vers un strabisme supracommunal ?	234
2.3. Les traces du social : conventions et règles	236
2.3.1. Autour de l'Espace Naturel Sensible du col du Coq	236
<i>La négociation du bail de chasse</i>	237
<i>L'activité pastorale : conventionnement et règles</i>	241
<i>Négociations et accords entre les différents gestionnaires d'espace</i>	244
2.3.2. La RNHC : concertation et formalisation autour des sports de nature	246
<i>Groupe de travail « escalade »</i>	246
<i>Groupe de travail « randonnée pédestre »</i>	248
<i>Groupe de travail « vol libre »</i>	249
<i>Groupe de travail « spéléologie »</i>	250
2.3.3. La convention « escalade » : une stabilisation du social	251
2.4. Espaces protégés et modalités de gestion du col du Coq	252
2.4.1. L'instauration de l'ENS entre concertation et exclusion	252
2.4.2. Le tétras lyre : un non-humain en débats	255
2.4.3. L'imbrication et la superposition des espaces protégés au col du Coq	257
<i>Difficile circulation de l'information et pratiques informelles</i>	258
<i>Superposition des espaces protégés et inversion des rôles</i>	259
2.5. Les formes du changement et l'évolution de l'offre commerciale	263
2.5.1. L'offre commerciale du site	263
<i>Les activités aériennes et souterraines : un déplacement du problème</i>	263
<i>L'accompagnement : concurrence et non-humain incertain</i>	264
2.5.2. Transformation et innovation dans l'offre sportive au col du Coq	266
<i>La Dent de Crolles : d'une montagne emblématique au spot de BASE jump</i>	266
<i>Aménagements et péages pour la raquette à neige : intérêts et valeurs</i>	269
2.5.3. Le contrôle de la promotion touristique : un enjeu de lutte et une source de pouvoir	270
2.5.4. La reconfiguration de l'hébergement et les changements de la demande touristique	276
2.5.5. Changements climatiques et effets anthropologiques	278
<i>La neige : un non-humain imprévisible</i>	278
<i>Une dépendance à la neige et une diversification balbutiante</i>	279
2.6. La controverse touristique autour de l'ancienne station du col du Coq	282
2.6.1. La controverse telle qu'elle est	283
<i>L'objet de la discorde : l'exploitation touristique du col du Coq</i>	284
<i>Un conflit qui s'envenime et une station au point mort</i>	286
2.6.2. La controverse telle qu'on en parle (les arguments)	288
2.6.3. La controverse telle qu'on la déplace (les stratégies)	290
<i>Quand la nature ordinaire se fait remarquer</i>	290
<i>Une controverse entre confinement et publicisation</i>	292
<i>L'évolution de la critique, du général au spécifique</i>	293

3. LES PRATIQUANTS ORDINAIRES DANS LA GOUVERNANCE DES ESPACES (SPORTIFS) DE NATURE	295
3.1. Caractéristiques socio-démographiques des pratiquants au col du Coq	295
3.1.1. Age des pratiquants	296
3.1.2. Sexe des pratiquants	296
3.1.3. Profession des pratiquants	296
3.1.4. Diplôme des pratiquants	297
3.1.5. Situation familiale des pratiquants	298
3.1.6. Lieu d'habitation	298
3.2. La perception du site par les pratiquants	299
3.2.1. L'investissement spatial	299
3.2.2. Représentation du site	300
<i>Le paysage</i>	300
<i>Multiplicité du lieu</i>	301
<i>Risque perçu et difficulté technique</i>	302
3.3. Perception de la gestion	303
3.3.1. La connaissance de l'ENS et de la RNHC	303

3.3.2. Le balisage _____	305
3.4. Le discours participatif à l'épreuve : typologie de la représentation de la gestion participative par les pratiquants ordinaires _____	306
3.4.1 Justifications non participatives _____	306
<i>La défiance participative</i> _____	307
<i>Le sentiment d'incompétence</i> _____	308
<i>Les loisirs sportifs : un objet politique illégitime</i> _____	309
3.4.2. La participation en perspective _____	309
<i>Une demande participative sous contrainte</i> _____	310
<i>Des dispositifs participatifs à expérimenter</i> _____	311
<i>Les difficultés d'une démocratie hybride</i> _____	311
3.4.3. Nature de la gestion et gestion de la nature _____	313
3.4.4. Synthèse sur la gestion participative dans un espace protégé _____	315
3.5. Le positionnement des pratiquants ordinaires dans la controverse touristique _____	316
4. DES COLLECTIFS EN GESTATION ET UN MONDE COMMUN A (RE)CONSTRUIRE _____	320
4.1. Le social n°3 : des interactions face à face faibles au col du Coq _____	320
4.1.1. Distanciation et proximité socio-spatiales _____	320
4.1.2. Les échanges de politesse _____	321
4.1.3. La répartition spatiale des activités _____	321
4.2. Le social n°2 : sociologie des collectifs et espaces de loisir sportif _____	322
4.2.1. Un enchevêtrement des mailles touristiques et politiques au col du Coq _____	323
4.2.2. Un collectif exclusif autour de l'ENS et du tétras lyre _____	324
<i>Les formes d'attachement au tétras lyre</i> _____	324
<i>Quelle coexistence entre humains et tétras lyre ?</i> _____	326
<i>Un collectif non inclusif qui réduit le monde commun</i> _____	327
4.2.3. Un collectif inclusif autour de la Réserve naturelle _____	329
<i>L'hétérogénéité du collectif</i> _____	329
<i>La possibilité d'un monde commun</i> _____	330
<i>Une remise en cause du monde commun : l'irruption d'un topoguide</i> _____	331
<i>Un collectif ouvert au monde</i> _____	332
4.2.4. Un collectif dans la controverse : le projet touristique du col du Coq _____	333
<i>Comment définir la composition du collectif ?</i> _____	333
<i>La neige entre attachement, détachement et rattachement</i> _____	334
<i>Un tourisme hivernal de plus en plus incertain</i> _____	336
<i>Comment collecter les touristes ? L'enjeu de la promotion touristique</i> _____	336
4.3. La dynamique des collectifs _____	338
4.3.1. Des collectifs sous influence : une nouvelle mise en politique _____	338
4.3.2. Et pour quelques degrés de plus : l'explosion du collectif _____	340
4.3.3. Quelle gestion globale des sports, du tourisme et de la nature au col du Coq ? _____	342
4.4. Le social n°4 : vers une cosmopolitique du sport et de la nature ? _____	343
4.4.1. Quel rôle pour les pratiquants ordinaires dans les collectifs ? _____	344
4.4.2. Les politiques du sport et/ou de la nature _____	346
4.4.3. Des masses manquantes au ciment du collectif : les pratiquants ordinaires _____	346
Conclusion du chapitre V _____	348
CHAPITRE VI : MONOGRAPHIE DU COL DU BARIOZ (MASSIF DE BELLEDONNE) : ORGANISATION ET GESTION DES ACTIVITES DE NATURE _____	351
Introduction du chapitre VI _____	352
1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DU SITE DU COL DU BARIOZ _____	353
1.1. La configuration spatiale _____	353
1.2. Une offre sportive classique _____	356
1.2.1. Les activités sportives hivernales _____	356
1.2.2. Les activités sportives estivales _____	357
1.3. Histoire du site du col du Barioz _____	358
2. L'ORGANISATION DES ACTIVITES SPORTIVES, TOURISTIQUES ET PASTORALES AU COL DU BARIOZ _____	359

2.1. Les actants du site et leurs rôles formels _____	359
2.1.1. Les structures communales _____	359
<i>La commune de Saint-Pierre d'Allevard</i> _____	359
<i>Les communes environnantes</i> _____	359
2.1.2. Les gestionnaires d'espace ou d'activité _____	360
<i>L'Office National des Forêts (ONF)</i> _____	360
<i>Espace Belledonne</i> _____	360
2.1.3. La promotion touristique _____	360
<i>L'Office de tourisme d'Allevard</i> _____	360
2.1.4. L'hébergement touristique _____	361
2.1.5. Les prestataires sportifs _____	361
<i>Le bureau des guides d'Allevard</i> _____	361
<i>Le tourisme équestre</i> _____	361
2.1.6. Les diverses associations _____	362
<i>Le ski club du Barioz</i> _____	362
<i>Le foyer de ski nordique du col du Barioz</i> _____	362
<i>Les activités cynégétiques</i> _____	363
2.1.7. L'activité pastorale _____	363
2.2. Les politiques locales en matière de sport, de tourisme et de gestion des espaces naturels _____	363
2.2.1. Une volonté touristique peu affirmée _____	363
2.2.2. Une intercommunalité balbutiante _____	364
2.3. Une faible formalisation du site : un social sans trace _____	365
2.4. L'organisation des activités hivernales au col du Barioz _____	366
2.4.1. Une présence communale forte _____	366
2.4.2. Une micro station de ski alpin à caractère social _____	368
2.4.3. Des projets antagonistes entre animation, tourisme et service public _____	371
2.4.4. L'innovation impossible des activités sportives hivernales _____	373
2.4.5. La redevance pour la raquette : une innovation controversée _____	376
<i>A l'origine du péage pour la raquette</i> _____	377
<i>La controverse et ses arguments</i> _____	378
<i>Une recomposition du social par la controverse</i> _____	380
2.5. Problématique(s) des loisirs sportifs, du tourisme, du pastoralisme et des activités cynégétiques _____	382
2.5.1. Une interdépendance entre acteurs mais peu d'attachements _____	383
2.5.2. L'objet du conflit décentré vers les pratiquants ordinaires _____	384
2.5.3. Les pratiques itinérantes en question : les cas du VTT et du tourisme équestre _____	385
2.5.4. Un projet expérimental de concertation : la vieillée _____	387
3. DES BRIBES DE RESEAUX ET UN IMPOSSIBLE VIVRE ENSEMBLE _____	390
3.1. La gestion effective du col du Barioz _____	390
3.1.1 Un niveau d'organisation parcellaire entre acteurs _____	390
3.1.2. Des connexions par les non-humains plus que par les humains _____	390
3.1.3. Suivre les acteurs jusqu'à l'impasse _____	391
3.2. Une cohabitation impossible au col du Barioz _____	394
3.2.1. Une conflictualité exacerbée _____	394
3.2.2. Un partage complexe de l'espace _____	395
3.2.3. Le péage raquette : un médiateur qui déconnecte _____	396
3.3. Les pratiquants ordinaires comme fil rouge _____	397
3.4. Quelle gestion globale de la nature, du sport et du tourisme au col du Barioz ? _____	398
3.4.1. Des logiques d'action singulières _____	398
3.4.2. Des modes d'identification de la nature comme révélateur des conflits _____	399
3.4.3. De la gestion effective à la concertation _____	400
Conclusion du chapitre VI _____	402
EPILOGUE _____	404
<i>La mobilité de loisir : un angle nouveau pour l'étude des rapports entre l'urbain et le rural</i> _____	407
<i>La montagne, un mélange complexe d'humains et de non-humains : études de cas dans les massifs de Chartreuse et de Belledonne</i> _____	408
<i>Les espaces de loisir sportif de nature : une gestion d'humains et de non-humains ?</i> _____	412
<i>Des perspectives de recherche qui se dessinent</i> _____	416
BIBLIOGRAPHIE _____	419

<i>LISTE DES ABREVIATIONS</i>	<u>449</u>
<i>TABLES</i>	<u>451</u>

Précisions pour le lecteur

Les citations d'auteur :

Toutes les citations d'auteurs sont placées entre guillemets « ... ». Nous précisons par une note de bas de page si les mises en forme (italique...) proviennent de l'auteur ou de notre part. Nous utilisons les crochets [...] lorsque nous coupons une partie de la citation. Si à l'intérieur d'une citation l'auteur a également utilisé les guillemets, nous utilisons dans ce cas les guillemets “ ... ”.

Les citations d'acteur :

Les citations d'entretiens d'acteurs sont placées entre guillemets « ... », en police *Bell MT* et *en italique*. Les relances de l'enquêteur sont en *italique* et *en gras*. Nous utilisons trois points de suspension pour signifier une hésitation dans le discours de l'interrogé et pour conserver le caractère oral de la citation. Nous usons des crochets [...] lorsque nous coupons une partie de la citation. La fonction de l'acteur suit la citation : [guide]. Lorsque qu'il s'agit d'un entretien avec un simple pratiquant, nous utilisons le sigle [E 1] pour l'entretien n°1, etc.

INTRODUCTION GENERALE

« Supposez que vingt, trente, cinquante sociologues, nés en des régions différentes de la France ou d'autres pays, rédigent, chacun à part, avec le plus de soin et de minutie possible, la série des petites transformations d'ordre politique, d'ordre économique, etc., qu'il leur a été donné d'observer dans leur petite ville ou leur bourgade natale, et d'abord dans leur entourage immédiat ; - supposez qu'au lieu de se borner à des généralités, ils notent par le menu les manifestations individuelles d'une hausse ou d'une baisse de foi religieuse ou de foi politique, de moralité ou d'immoralité, de luxe, de confort, d'une modification de croyance politique ou religieuse, qui se sont fait jour sous leurs yeux depuis qu'ils ont l'âge de raison, dans leur propre famille d'abord, dans le cercle de leurs amis [...] - supposez cela, et vous verrez que de l'ensemble de *monographies* pareilles, éminemment instructives, ne pourraient manquer de se dégager les plus importantes vérités, les plus utiles à connaître non seulement pour le sociologue mais pour l'homme d'État. Ces monographies *narratives* différeraient profondément des monographies *descriptives* et seraient tout autrement éclairantes. Ce sont les *changements* sociaux qu'il s'agit de surprendre sur le vif et par le menu pour comprendre les *états* sociaux, et l'inverse n'est pas vrai. »

Gabriel Tarde, *Les lois sociales*, 1898.

Dans cet extrait de *Les lois sociales* de Tarde [1898], l'actualité et la justesse du propos sont saisissantes pour un ouvrage séculaire. En quelques mots, il légitime l'étude monographique et impose la prédominance du micrologique sur le macrologique, donc du local sur le global en insistant sur la montée en généralité nécessaire mais lente et délicate. Il met en avant la nécessité d'appréhender les changements sociaux et privilégie par là même l'étude de la dynamique du social pour comprendre l'ensemble de la structure. Enfin, et c'est là le plus important, il montre que le sociologue n'est pas nécessairement coupé de l'objet qu'il étudie mais peut tout à fait s'y fondre. Mieux encore, il peut étudier son propre milieu. C'est précisément sur cet aspect que nous voulons insister, en débutant par une digression personnelle avant de se cacher sous ce voile pudique qu'est la première personne du pluriel, caractéristique des sciences sociales¹. Ce pluriel de majesté dépersonnalise ce qui est on ne

¹ Pour une réflexion épistémologique et méthodologique sur l'usage du « Je » et du « Nous » en sociologie et en ethnologie, cf. notamment Olivier de Sardan (2000). Dans ce travail, l'usage du « je » est limité à cette introduction afin non pas de présenter un point de vue subjectif mais davantage pour expliquer « d'où je parle ».

peut plus personnel. Ce *nous* représente en réalité une personnalité multiple, au sens où il exprime avant tout le point de vue du sociologue en cours de formation, mais également celui d'un pratiquant de sports de nature de longue date et d'un professionnel de la montagne. Cette précision s'impose puisque la réflexion menée s'inscrit davantage dans un parcours de vie que dans un cursus scolaire. Au lieu de nier sa propre subjectivité, autant en dessiner les contours pour mieux l'éclairer. Dans l'entreprise qui est la mienne, cet « atavisme montagnard » n'apparaît nullement comme une tare mais constitue plutôt un ensemble de connaissances mobilisables résultant d'années de pratique et d'observation, pour ne pas dire d'ethnographie désinvolte... C'est donc une foule de détails sur les sports de montagne qui a été emmagasinée, concernant l'usage et le fonctionnement des sites, la cohabitation (plus ou moins conflictuelle) entre acteurs d'activités différentes, les « langages métier » et autres spécificités linguistiques. Mon objet de recherche – les espaces et les pratiquants de loisir sportif de nature – n'est donc pas neutre mais résulte d'une réflexion personnelle au long cours. Ce travail est en vérité la synthèse – ou la rencontre – de connaissances pratiques et de savoirs théoriques, débouchant sur ce qu'il convient d'appeler une problématique orientée sur les espaces de loisir, théâtre de nombreux sports de nature. Cette possibilité que nous offre la sociologie de mieux cerner le monde social n'est qu'une des facettes de la discipline. Elle permet aussi une analyse de sa propre position dans cet espace, dans un travail autoréflexif permettant de mieux cerner sa propre subjectivité et non de prétendre à une totale objectivité pour le moins idéaliste. Mon dessein n'est nullement de brandir l'étendard du relativisme, mais de m'orienter vers une sociologie modeste, compréhensive, consciente de ses propres limites et préférant enrichir sa compréhension du monde (donc de soi-même) pour lentement s'approcher de cet idéal qu'est l'objectivité.

L'intrigue

Toute recherche en sciences sociales devrait nécessairement commencer comme une intrigue, au sens où la réalité que l'on cherche à appréhender n'est que le déroulement d'une action dont on ne connaît pas l'issue. C'est à Veyne (1971) que nous devons cette notion d'*intrigue*. Pour lui, « l'intrigue peut donc être coupe transversale des différents rythmes temporels, analyse spectrale : elle sera toujours intrigue parce qu'elle sera humaine, sublunaire, parce qu'elle ne sera pas un morceau de déterminisme » (Veyne, 1971, 51). La sociologie relève de la même logique, l'objet de recherche étant éclairé par des faits, eux-mêmes faisant sens en fonction de l'intrigue qui sert de trame. Parler d'intrigue ne veut pas dire qu'une étude sociologique n'est qu'une fiction, ou une sociofiction, mais qu'elle s'attachera davantage à décrire qu'à expliquer, ou tout du moins qu'elle n'expliquera pas avant d'avoir décrit. L'intrigue diffère donc de la fable puisque tous les faits, tous les personnages et tous les objets sont ancrés dans le réel. Faire de la sociologie revient dans cette démarche à raconter une histoire (Mougenot, 2003), mais une histoire bien réelle. Cette notion d'intrigue prend alors deux acceptions largement complémentaires. La première est celle de « mise en intrigue », qui consiste à opter pour un objet de recherche et à l'aborder sous un certain angle, donc à problématiser. La seconde est celle qui consiste à « se laisser intriguer », les contours de notre objet et sa problématisation restant dans un premier temps suffisamment flous pour laisser au terrain le soin de révéler ce qui est pertinent à intégrer dans l'analyse, dans une démarche typique de l'induction. Latour (2006, 359) affirme à ce sujet qu'« à tout moment, la science, la religion, la politique, le droit, l'économie, les organisations, etc., offrent des phénomènes que nous devons à nouveau laisser nous *intriguer* si nous voulons comprendre le type d'entités dont les collectifs sont susceptibles de se composer à l'avenir »². Pour Latour (2006), ce qui est à produire est un *compte rendu*, c'est-à-dire un texte qui ne fait

² C'est l'auteur qui souligne.

aucun doute sur sa véracité, qui permet de retracer le social et qui n'a pas la prétention de s'inscrire en rupture avec ce qu'il décrit. Compte rendu, histoire et intrigue semble alors très proche. Reste à savoir où débute une bonne intrigue ? *In medias res* nous dirait Horace.

Au milieu de la chose publique

Commencer au milieu des choses, c'est débiter par ce qui provoque la polémique. C'est s'intéresser au social en cours de formation et considérer sa stabilisation comme une possibilité et non comme une caractéristique. Ce qui émeut, ce qui passionne et ce qui ne laisse pas indifférent peut être un bon point de départ. C'est par conséquent le déploiement des entités, les disputes et les controverses liées à ces pérégrinations qui nous intéressent. Afin d'illustrer le propos, prenons comme exemple une discorde presque ordinaire et puisée dans l'actualité. A l'automne 2005, en plein embrasement médiatique des banlieues, un projet de loi passé relativement inaperçu du grand public secouait le microcosme des pratiquants de sports de nature. Cette loi, portée vigoureusement par l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM), visait à instaurer une redevance pour utiliser des pistes de raquette à neige dans les stations de sports d'hiver³. Cette activité, qui demande un faible investissement en matériel et un bagage technique restreint, a connu un fort engouement dans les années 1990 (AFIT, 2001). Le retour de cette activité millénaire⁴ s'est fait dans un premier temps en douceur tant que l'investissement des sites ne concernait que peu de pratiquants. Une étude de l'AFIT (2001) a montré que la raquette à neige connaît une certaine popularité, puisque le taux de pratiquants était déjà de 8% dans les stations de sports d'hiver. Ce n'est que dans la phase de massification que l'activité a posé un véritable problème social, ce schéma étant connu pour de nombreux autres sports de nature (Mounet, 2000a). Certaines études ont

³ Depuis, cette loi a été promulguée : voir l'article 33 II et III de la loi n°2006-437 du 14 avril 2006 créant les articles L. 2333-81 et L. 2333-82 du code général des collectivités territoriales.

⁴ La raquette à neige est un moyen de déplacement qui existe depuis des centaines d'années, notamment dans les pays scandinaves. A titre d'exemple, la mythologie nordique représente la déesse Skadhi en tenue de chasse, armée d'un arc et de flèches, et évoluant avec des raquettes aux pieds (Guelpa, 1998).

montré que la raquette à neige est devenue problématique en matière de gestion d'espace protégé, provoquant d'importants conflits entre pratiquants, associations environnementales et gestionnaires (Paget, 2003). D'autres ont révélé la difficulté pour cette pratique à s'intégrer spatialement dans une station de sports d'hiver, exclue *de facto* des pistes de ski⁵ et obligeant les pratiquants à rechercher de nouveaux espaces, en périphérie de la station (Rech, 2005). Alors que l'activité se pratique généralement dans de vastes espaces vierges, de nombreuses stations ont décidé de créer des pistes de raquette à neige, parfois pour tenter d'endiguer le problème de divagation des pratiquants (notamment sur les pistes de ski de fond), d'autres fois pour permettre aux moins expérimentés de s'adonner à cette activité tout en réduisant l'incertitude du milieu grâce au balisage. Le projet de loi visait à rendre payant (si les stations le souhaitaient) ces pistes dédiées à la raquette à neige. Un mini tôle avait déjà été provoqué en 2002 par la loi sur la démocratie de proximité, qui étendait la participation aux frais de secours (s'appliquant jusque là uniquement pour le ski de fond et le ski alpin) à l'ensemble des activités sportives de montagne. Cet épisode avait provoqué un vif débat au sein des différentes fédérations sportives (Deck, 2004). De même sorte, ce projet n'a pas laissé les acteurs concernés indifférents. Les élus de montagne, regroupés en association, ont vu dans ce projet un moyen de rendre lucrative une activité qui ne générait jusqu'alors que des retombées économiques indirectes. Toujours d'après eux, la promulgation de cette loi est un moyen de mieux gérer les conflits d'usage récurrents sur les sites⁶. Les présidents de plusieurs fédérations sportives sont quant à eux montés au créneau, dénonçant une réduction drastique des espaces de loisir au seul motif du profit immédiat pour les stations de sports d'hiver et critiquant une forme d'atteinte à la libre circulation des personnes⁷. Cette courte rétrospective,

⁵ La circulaire du 6 novembre 1987 considère comme une piste « tout parcours de neige balisé, damé, régulièrement entretenu, réservé à l'usage exclusif du ski de fond ».

⁶ Nous nous appuyons sur le mensuel d'information de l'Association Nationale des Elus de la Montagne, notamment l'article intitulé « Redevance raquette. Un pas décisif pour un principe à affiner », *Pour la montagne*, n°157, p. 3, Janvier 2006.

⁷ Voir l'article : « La raquette sous contrôle ? », *La montagne et alpinisme*, n°222, p. 9-10, n°4/2005.

certes anecdotique, nous place cependant au cœur de la problématique des espaces de loisir. Cette courte controverse nous enseigne le caractère non figé et toujours redéfinissable de ces espaces. Leur statut n'est jamais fixe mais est à considérer comme une suite de rebondissements, une mutation perpétuelle qu'il s'agit de suivre.

Les sports de nature sont des pratiques souvent moins réglementées et codifiées que des pratiques plus traditionnelles, où les adeptes cherchent à s'affranchir de toute contrainte. Paradoxalement, leur développement oblige les acteurs à *s'organiser*. La controverse liée au péage pour les raquetistes est frappante tant elle montre la complexité de la situation. D'une part, cette pratique sportive pose un problème social qui demande à être organisé. Il s'agit par exemple du dérangement potentiel de la faune hivernale lors de la divagation des pratiquants ou de conflits d'usage entre diverses activités sportives. D'autre part, se pose avec acuité la question de la représentation politique, de la prise de décisions et des répercussions sur le fonctionnement des sites de loisir sportif. Dans cette polémique, qui parle au nom de qui ? Les maires parlent-ils au nom de leurs concitoyens et les présidents de fédérations au nom des licenciés ? Dans tous les cas demeure une inconnue, un grand absent. Que faire en effet de cette foule de pratiquants muets qui sillonne les sites et dont la pratique est débattue, gérée, parfois même remise en cause et critiquée ? L'activité sportive des français se caractérise par une pratique très souvent « désinstitutionnalisée » (MJS/INSEP, 2001). De manière certainement plus marquée, les sports de nature n'échappent pas à ce phénomène puisqu'ils s'inscrivent souvent dans une logique d'individuation (Augustin, 1994). Chifflet (1990 ; 2005) a montré que les fédérations sportives, restées trop longtemps sur un modèle compétitif, ne rassemblent plus l'ensemble des pratiquants qui sont entre deux et trois fois plus nombreux à être non-fédérés (Leblanc, 1992). Ce fait rend leur représentation quelque peu problématique dans les espaces décisionnaires. Ces pratiquants non encadrés⁸, toujours au

⁸ Nous reviendrons plus bas sur la terminologie des pratiquants non-fédérés.

centre des débats mais n'y participant *a priori* jamais, n'ont-ils pas droit de cité ? Ces quelques constats liminaires ne sont pas sans questionner les formes que peut prendre la démocratie et le rôle de la démocratie délégative telle qu'elle s'applique (Callon et al., 2001).

Note liminaire sur l'urbain et le rural

La scène se passe sur le campus de la Doua à Lyon, par une grise après-midi de l'automne 2004. Alors que la bibliothèque universitaire, perchée sur une petite butte, est bondée d'étudiants studieux, ces abords sont le théâtre d'un genre nouveau. Dans ce cadre on ne peut plus urbain, c'est une dizaine de vététistes qui ont investi les lieux, s'adonnant à cœur joie sur le mobilier devenu leur nouveau support d'expression et de créativité. Chevauchant des vélos aux proportions démesurées, équipées de freins naguère réservés au motocross et de suspensions au débattement impressionnant, ces adeptes sautent d'un muret à un autre, descendent ou survolent les marches d'escalier et transforment le perron de la bibliothèque en vaste rampe de lancement. C'est en fait l'ensemble du mobilier urbain qui se voit détourné de son usage premier et à qui les pratiquants confèrent un nouveau sens, par cette utilisation plurielle du lieu. Outre la démesure du matériel et le détournement de l'espace, c'est également par le style vestimentaire que les adeptes se font remarquer. Baskets, jeans amples, casque intégral et genouillères font partie de la panoplie de ces vététistes, endossant pour l'occasion une sorte d'armure moderne, loin de la tenue classique du cycliste. Mais ce n'est pas tant la théâtralité ou la mise en scène de ces pratiquants qui nous importe, déjà mis en avant pour d'autres sports urbains comme le skateboard (Pégard, 1998). Ce qui suscite l'interrogation, c'est davantage la trajectoire d'un sport dit « de nature » qui désormais se pratique dans un cadre urbain. C'est également le cas pour d'autres pratiques, peut-être plus marginales, qui investissent également l'espace urbain comme l'*urban climbing*, qui consiste à utiliser la gestuelle de l'escalade sur tous les supports présents en ville. En dehors de ce

phénomène citadin, certains espaces traditionnellement dédiés aux sports de nature ont tendance à s'urbaniser, comme par exemple les *snowparks*⁹ dans les stations de sports d'hiver, qui pour certains intègrent des rambardes d'escaliers, des bancs, et parfois même des voitures. Cette note liminaire, proche de l'ethnographie, n'a pas réellement de valeur empirique mais se veut une clé de compréhension pour le fil de notre réflexion. Elle pointe simplement ce double mouvement qui veut que d'une part la ville soit parfois investie par des pratiques sportives dites de « nature » et que d'autre part certains sites de loisir sportif de nature aient tendance à s'urbaniser sous l'effet de divers aménagements. C'est donc le brouillage entre ce qui relève de l'urbain et ce qui n'en relève pas qui mérite d'être souligné. La dichotomie traditionnellement entretenue entre la ville et son espace périphérique n'est peut-être plus aussi pertinente qu'auparavant. Les frontières deviennent perméables, les espaces sont interpénétrés et leur usage n'est plus unique mais multiple. La mobilité participe amplement à ce phénomène, tellement familière qu'elle brouille nos repères en produisant de nouveaux attachements et de nouveaux usages, en déconstruisant les vieilles catégories telles que l'urbain et le rural pour leur donner un nouveau sens.

Les activités sportives de nature sont-elles vraiment organisées ?

L'objectif principal de ce travail est de comprendre comment sont organisés et gérés les espaces de loisir sportif de nature proches de l'agglomération grenobloise. Il peut paraître incongru de s'intéresser à l'*organisation* d'activités sportives qui ont été qualifiées de sports *fun* (Loret, 1995) ou de sports californiens (Pociello, 1981), et qui privilégieraient les sensations, le ressenti et la pratique dans un cadre à faible contrainte. Elles n'ont donc *a priori* rien d'organisé. C'est oublier que toute activité sportive de nature n'est pas une réalité *sui generis* mais est une activité humaine contenue dans une multitude d'autres activités

⁹ Un *snowpark* est un espace composé de tremplins artificiels, aménagé pour les skieurs et les snowboarders en vue de réaliser des figures acrobatiques.

humaines, non nécessairement sportives. Elle doit s'intégrer dans un espace qui est parfois un lieu de vie, voire un lieu de travail. De plus, en dehors de cet aspect purement humain, c'est également dans un milieu environnemental qu'elle doit se fondre¹⁰, et qui n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes. Plusieurs études empiriques ont montré la fécondité d'une problématique organisationnelle visant à saisir le fonctionnement d'une activité sportive de nature ou d'un site accueillant ces activités (Mounet, 2000a ; Perrin, 2003 ; Paget, 2003). Pour Mounet (2000a, 2), « le problème central de ces activités réside dans leur organisation encore embryonnaire ». C'est précisément les prémices de l'activité qui nous intéresse, dans sa phase post-crédation où celle-ci fait irruption sur un espace et doit nécessairement prendre en compte les autres activités humaines présentes afin de se pérenniser. Dans la démarche adoptée, la question du lieu est donc tout aussi importante que la pratique qui se déroule sur ce lieu.

Ce préambule vise à délimiter notre objet de recherche et à poser les quelques jalons nécessaires à la compréhension de la démarche. Dans cette vaste entreprise, le plus judicieux est d'énoncer ce qui n'intégrera pas l'analyse ou plus précisément ce qui ne sera pas une entrée privilégiée. L'angle d'attaque retenu n'est pas une pratique sportive spécifique, ni le « sport » en tant que tel sans considérer le contexte social et environnemental. Il ne s'agira donc pas de multiplier les études locales dans l'objectif de saisir le fonctionnement d'une activité spécifique mais de saisir *l'ensemble* des activités sur un site, en ne considérant pas l'activité sportive comme un fait en soi mais intégrant un contexte plus global et ne présentant *a priori* ni plus ni moins d'intérêt que toute autre activité. Dans notre travail, le « sport » ne sera aucunement distingué du loisir puisqu'il l'englobe sous toutes ses formes (de la compétition à la pratique débutante). Face à l'apparente futilité de la remarque, il ne s'agit pas d'un tour de passe-passe sémantique mais d'une précision de fond sur laquelle nous reviendrons plus loin. Il s'agit donc d'étudier le loisir pour étudier le(s) sport(s) pris dans tous

¹⁰ Nous discuterons plus bas de ce hiatus entre le social et la nature, et du caractère très anthropocentrique d'une telle distinction.

ses(leurs) environnements. S'intéresser davantage au loisir relève alors d'un choix de recherche tout autant que d'une posture épistémologique. Ce point de départ offre un cadre plus souple pour l'analyse d'une pratique sociale dans sa totalité. Il permet d'écarter les *a priori* sur les catégories de pratiquants dont l'investissement (physique, temporel, spatial) varie, dont l'usage du lieu est différent et qui pourtant se retrouve à partager un même espace.

*Entre pôle urbain « émetteur » et espaces périurbains « récepteurs » :
dynamique de la mobilité de loisir*

L'objet « tourisme » sous ses multiples facettes est un thème qui concerne de nombreux chercheurs grenoblois. Afin de mutualiser leurs efforts et dans une perspective de collaboration pluridisciplinaire, ils ont créé un Groupe de Recherche Interdisciplinaire Local (GRIL) auprès de la Maison des Sciences de l'Homme à Grenoble, qui a pour préoccupation principale le tourisme au sens large. Des chercheurs d'horizons divers sont représentés au sein du GRIL : sociologues, économistes, géographes et politologues. Mais cette étroite collaboration n'est pas le seul fait de « scientifiques éclairés ». Chaque réunion est le lieu de rencontre et de débat avec des gestionnaires, des praticiens et autres techniciens de diverses structures qui font part de leur connaissance de terrain. C'est donc un échange permanent entre scientifiques et « chercheurs de plein air » (Callon et al., 2001, 129), chacun contribuant à la discussion en apportant ses connaissances, théoriques et empiriques pour les uns, pratiques pour les autres. C'est dans ce contexte qu'a germé l'idée de s'intéresser à la relation que les citadins entretiennent avec leur environnement direct. Les gestionnaires des Parcs naturels régionaux bordant l'agglomération grenobloise font le constat lors de ces réunions d'un étalement urbain de plus en plus pressant et d'une explosion de la propriété foncière, posant de nombreux problèmes notamment sur le plan agricole et touristique. Le second constat concerne de manière directe les rapports ville/espaces périurbains, puisqu'ils font part

de leur désarroi face à une mobilité croissante et incommensurable, qui n'est semble-t-il plus seulement liée au déplacement domicile/travail, mais qui est en réalité une mobilité de loisir. Ce flux continu d'individus, difficilement quantifiable, pose divers problèmes aux gestionnaires. En termes de densité d'une part, certains espaces récepteurs sont par moment saturés et atteignent leur capacité d'accueil maximum¹¹. Des conflits de tous ordres sont remarqués, particulièrement entre habitants locaux excédés et pratiquants, entre agriculteurs et pratiquants, et bien sûr entre pratiquants de diverses activités sportives. D'autre part, les gestionnaires expriment les difficultés qu'ils éprouvent à prendre des décisions en termes d'aménagement des sites sans connaître les aspirations et les motivations des personnes à fréquenter ces lieux, d'où un décalage fréquent entre les attentes du public et les réalisations.

C'est dans un mouvement centrifuge qu'une multitude de citoyens se déplacent des grandes métropoles vers les espaces périurbains. Ce phénomène sociofuge (Viard, 2006) est un indicateur de cette relation entretenue entre les urbains et leur environnement proche. Mais qu'en est-il au niveau politique ? Ce thème a précisément fait l'objet d'un séminaire intitulé « *Communautés d'agglomérations et Parcs naturels régionaux : vers un projet partagé* » (PNRF, 2005). L'objet de cette rencontre a été de questionner les liens potentiels entre deux types de structure intercommunale, contigus ou se chevauchant, afin d'avancer sur le chemin d'un développement durable des territoires. Il ressort de cette rencontre un constat sur le déficit de liens entre les Communautés d'agglomération et leurs Parcs voisins. Le cas grenoblois fait presque figure d'exception : un projet de coopération clairement identifié dans une charte d'objectifs met en avant les collaborations potentielles entre la Communauté d'agglomération « Grenoble-Alpes-Métropole » et les Parcs naturels régionaux du Vercors et de Chartreuse. Seule une étude empirique révélera si cette volonté affichée de coopération a des répercussions sur le terrain et permettra de saisir les entrées privilégiées pour cette forme

¹¹ La notion de capacité d'accueil renvoie nécessairement à celle de capacité de charge qui est particulièrement problématique à mesurer et souvent peu pertinente. Le terme de capacité d'accueil maximum que nous utilisons illustre par exemple des situations où le parking d'un site s'avère saturé.

de partenariat. Dans ce contexte, la question de la mobilité (et plus encore de la mobilité de loisir) s'impose d'elle-même dans la réflexion à mener sur la dynamique qui se crée entre un grand pôle urbain que nous avons qualifié d'« émetteur » et ses espaces périurbains « récepteurs ».

Plan général de la thèse

Ce travail doctoral se structure en six chapitres.

Le premier chapitre est consacré à un bilan de la littérature scientifique consacrée à notre objet de recherche (chapitre I). Nous verrons ainsi comment la sociologie (entre autres) a investi les champs du loisir, de la mobilité et des espaces périurbains. Nous approfondirons le thème des espaces récepteurs, c'est-à-dire support des sports de nature. Une synthèse de la littérature consacrée à ces activités récréatives est proposée, ainsi qu'une présentation des principaux espaces protégés.

Le second chapitre présente la problématique de ce travail centrée sur la gestion des sports de nature, avec une réflexion particulière sur l'organisation de ces activités, leur mise en réseau et les évolutions de la démocratie (chapitre II). Nous présentons dans cette partie les outils conceptuels mobilisés, notamment ceux de la théorie de l'acteur-réseau. Puisque l'usage de cette théorie est encore assez peu développé en sociologie du sport, la description des concepts est assez exhaustive. Dans un second temps, les avancés théoriques de l'acteur-réseau sont confrontées à notre objet de recherche : les espaces de loisir sportif de nature.

Le troisième chapitre précise la méthodologie adoptée, c'est-à-dire les outils d'investigation et d'analyse utilisés (chapitre III).

Le quatrième chapitre présente les principaux résultats de l'enquête exploratoire sur la mobilité de loisir et sur les rapports que les citoyens entretiennent avec les espaces périurbains (chapitre IV).

La monographie consacrée au col du Coq (Parc naturel régional de Chartreuse) est présentée dans le chapitre V, et comprend à la fois les résultats et l'interprétation des données. La monographie réalisée au col du Barioz (massif de Belledonne) est l'objet du chapitre VI. Outre une interprétation spécifique à chaque contexte d'action, une synthèse générale de l'ensemble du travail est proposée en dernière partie et propose une montée en généralité « modeste » (Epilogue). Ce n'est que dans l'épilogue (ainsi qu'en fin de chapitre V) que nous proposerons une « cosmopolitique des sports de nature », qui résume bien l'esprit de cette entreprise. S'il faut attendre tout le déroulement de ce travail pour que l'on fasse l'usage de ce concept (encore méconnu), une première définition peut en être donnée en préambule. Pour Lolive et Soubeyran (2007, 11), « les cosmopolitiques explorent de nouvelles conditions de possibilité de la politique, mais c'est une politique méconnaissable puisqu'elle est bâtie autour de l'étrangeté (humaine et non humaine) ».

CHAPITRE I

LOISIRS, MOBILITE ET ESPACES PERIURBAINS RECEPTEURS

INTRODUCTION DU CHAPITRE I

Il serait non seulement prétentieux, mais surtout tout à fait erroné d'affirmer que notre objet de recherche présente un caractère totalement novateur et vierge de toute investigation. Sans toutefois dévaluer l'originalité des thématiques envisagées dans ce travail doctoral, d'autres avant nous ont pensé, cherché, écrit sur des thèmes très proches du notre. Cette première partie vise à recenser les travaux antérieurs dont l'objet de recherche recoupe en partie le notre. Cette revue de littérature se veut la plus exhaustive possible sans atteindre cet idéal et propose donc un parcours dans le foisonnement de la littérature scientifique abordant les thèmes du loisir, du sport en général et plus particulièrement des sports de nature, du tourisme, de la mobilité et des rapports entre l'urbain et le rural. Il s'agit de proposer un itinéraire dans les travaux existants afin d'une part de présenter le fil de notre réflexion (et l'influence de ces travaux sur celle-ci) et d'autre part, d'éclairer notre objet de recherche. Cette masse d'informations, dont la pertinence et l'actualité ne seront discutées qu'à la fin de ce travail, est à concevoir comme un socle sur lequel se bâtira notre propre démarche.

Nous nous attacherons dans un premier temps à montrer comment la transformation des temps sociaux a profondément bouleversé notre société, l'accroissement du temps libre ayant fait émerger une *civilisation du loisir* (Dumazedier, 1962). L'avènement du loisir comme fait de société va de pair avec l'augmentation de la mobilité, qui est traitée dans une seconde partie. En effet, les nouvelles formes de rapport à l'espace qu'entretiennent les individus offrent des perspectives intéressantes et encore peu explorées par la sociologie. Dans une troisième partie, nous verrons comment les rapports entre rural et urbain se sont transformés, précisément en lien avec l'augmentation de la fréquence des déplacements. Dans une dernière partie et afin de saisir les effets des transformations précédemment mentionnées, nous exposerons comment les espaces périurbains sont le support d'activités sportives et

touristiques, mais sont tout à la fois des espaces politiques, des espaces gérés ou protégés, ainsi que des lieux de vie ou de travail.

1. LE LOISIR COMME PHENOMENE SOCIAL

1.1. La division sociale du temps

Aborder le thème du loisir sans questionner ses rapports au travail n'aurait que peu de sens. Bien que ce dualisme se soit atténué par une complexification et un brouillage entre le travail et le loisir, il n'en demeure pas moins que cet antagonisme est structurant pour la pensée moderne. La vision occidentale, largement empreinte de christianisme, est marquée par cette représentation du travail comme contrainte. Pour la théologie chrétienne, l'une des conséquences du péché originel est non seulement de contraindre l'homme au travail, mais aussi de le soumettre à la fatigue. Dans nos sociétés occidentales, la place accordée au travail (et aux valeurs qui lui sont attribuées) est redevable de cet héritage du christianisme et a considérablement modelée nos temps sociaux. La question du « temps » apparaît en effet centrale pour comprendre les liens entre travail et loisir. Le temps qui n'est pas imparti au travail est donc un *temps libre*. A son époque, Marx (1968) affirmait déjà que la mesure du travail ne se fait pas nécessairement par sa productivité, mais par le temps. Pour lui, la question centrale n'est pas la valeur que l'individu attribue au travail, en termes de plaisir ou de déplaisir, mais bien plus le temps qui est consacré au travail. Marx (1968, 307) affirme que « la *création*, en dehors du temps de travail nécessaire, de nombreux loisirs au profit de la société en général et de chaque individu en particulier pour le plein développement de ses facultés créatrices, apparaît dans le système capitaliste et pré-capitaliste comme temps de non-travail, comme loisir pour quelques-uns »¹². La vision marxiste du loisir repose donc sur une inégalité entre les individus : la volonté pour certains de se réaliser en dehors du travail se fait nécessairement au détriment d'autres individus qui sont contraints, pour assouvir leurs besoins, de travailler plus, donc de produire du surtravail. Mais si Marx a bien défini le loisir comme temps de non-travail, la critique acérée qu'il dresse du travail et surtout du loisir

¹² C'est l'auteur qui souligne.

apparaît de moins en moins pertinente au regard de l'évolution de la société tant le phénomène touche l'ensemble de la population.

1.2. Jeux anciens, oisiveté et loisir

D'aucuns affirmeront que le loisir a existé en tout temps et qu'il n'est point la marque spécifique de notre modernité. Certes, le jeu et le travail ont très souvent cohabité, notamment dans les fêtes et les rites traditionnels. Or pour Dumazedier (1974), le loisir n'est présent ni dans les sociétés archaïques, ni dans les sociétés préindustrielles. A ces périodes, le travail était bien souvent cyclique, marqué par des temps forts et des temps faibles en fonction des saisons par exemple. S'il existe à cette période un temps non-travaillé, cette réduction d'activité s'impose à l'individu. Là est toute la distinction avec le loisir tel que nous le connaissons actuellement. Le loisir n'est pas un temps subi mais un temps *choisi*. Quant à l'oisiveté de certaines classes dont Veblen (1979) nous relate l'expérience, il est impossible de l'assimiler au loisir. D'après Dumazedier (1974), l'oisiveté est une négation du travail. Elle se construit en opposition à ce dernier. Au contraire, le loisir n'existe que parce qu'il est projection du travail, le premier affichant sa dépendance au second. Loisir et travail sont donc les deux faces d'une même pièce. Le loisir correspond ainsi « à une libération périodique du travail à la fin de la journée, de la semaine, de l'année ou de la vie de travail » (Dumazedier, 1974, 25).

1.3. Le loisir de masse

Le temps où les loisirs étaient réservés à une frange étroite de la population, pour ne pas dire à une classe, semble bel et bien révolu. Naguère l'apanage d'une minorité sociale, le loisir est devenu en un peu plus d'un siècle un phénomène de masse. Affirmer cela ne revient pas à dire que tous les individus sont égaux face aux loisirs, mais force est de constater que la

diffusion sociale du loisir s'est opérée, touchant toutes les couches de la population. Dumazedier et Ripert (1966) ont analysé le développement du loisir tantôt comme une culture de masse, tantôt comme une culture de classe, sans jamais chercher à trancher entre l'une et l'autre. Lors de leur étude empirique, ces auteurs ont fort bien délimité le loisir, caractérisé non seulement comme le temps libéré du travail, mais également comme toute activité permettant à l'individu d'atteindre un état de satisfaction, tout en participant à « des fins personnelles de délasserment, de divertissement ou de développement » (Dumazedier et Ripert, 1966, 293). Si plusieurs critères entrent en compte pour définir le concept de loisir, la notion de temps et plus particulièrement de temps libre apparaît particulièrement pertinente pour caractériser ce phénomène.

1.4. Le loisir comme temps social

Le XX^{ème} siècle est caractérisé par une baisse tendancielle du temps de travail. Alors qu'au XIX^{ème} siècle ce temps de travail accaparait 40% de la vie d'un individu, celui-ci ne représentait déjà plus que 20% du temps de vie en 1950, pour atteindre 9% en 2002 (Viard, 2006). Les facteurs explicatifs de ce phénomène sont multiples. Bien entendu, les luttes sociales diverses ont permis la réduction réglementaire du temps de travail, allongeant par analogie la durée du temps libre. La fatigue physique liée au travail a également connu de vives critiques de la part des scientifiques entre la fin du XIX^{ème} et le début du XX^{ème} siècle, contribuant également à une forme de reconquête du temps libre (Corbin, 1995). N'oublions pas non plus, comme le souligne Viard (2006), que les progrès de la médecine et de la santé ont considérablement allongé la durée de vie. Alors qu'une vie était principalement consacrée

au travail, il existe maintenant une période de l'après travail encore fort active¹³. Cette retraite qui nous semble aller de soi est en fait une « invention » récente¹⁴.

Pour Sue (1982, 92), le temps libre a été pendant longtemps « un temps de repos, un temps de reconstitution de la force de travail ». Cette réduction progressive du temps de travail a profondément modifié cette donne, en faisant émerger une période de temps libre plus conséquente. Mais Sue (1982) suggère très justement de ne pas considérer naïvement tout temps libéré comme un temps de loisir. Les temps sociaux sont éminemment plus complexes et plus flous. Pour résumer, il existe face au temps contraint un temps libéré qui intègre parmi plusieurs formes d'occupation temporelle un temps de loisir. Sans opter pour une définition arbitraire et définitive qui stériliserait la réflexion, le loisir doit revêtir trois formes : « un temps “objectivement” libre, un temps qui soit “subjectivement” vécu comme tel, des activités qui, psychologiquement seraient perçues comme des activités de loisir » (Sue, 1982, 96). Le loisir a ainsi trois fonctions sociales dominantes (Sue, 1980) : celle de *socialisation* par l'ensemble des relations qui lui est alloué ; celle *symbolique* fonctionnant comme un marqueur social et qui ne relève pas nécessairement d'une classe sociale mais parfois d'un choix individualisé ; et enfin une fonction *thérapeutique*.

Chenu et Herpin (2002) ont récemment nuancé l'entrée de notre civilisation dans l'ère du loisir tant annoncée par Dumazedier, non pas que le temps de loisir soit en déclin et que le processus s'inverse, mais plutôt que le phénomène tend à ralentir. Ainsi, alors que la durée du temps de travail n'a eu de cesse de diminuer pendant près d'un siècle, la tendance est à la stagnation¹⁵. La durée du temps de loisir est en hausse mais uniquement pour les inactifs.

¹³ Concernant les loisirs sportifs, le troisième âge apparaît d'ailleurs très actif en termes de taux de pratique (MJS/INSEP, 2001).

¹⁴ L'enthousiasme dont fait preuve Viard face à cette nouvelle temporalité est peut-être à modérer, tant les événements politiques récents remettent en cause cette augmentation du temps libéré. D'une part, la houleuse réforme des retraites risque de généraliser l'augmentation du temps de travail. D'autre part, la remise en cause régulière des 35h corrobore la première remarque.

¹⁵ Chenu et Herpin (2002) utilise des données relevant des enquêtes *Emploi du temps* de 1974, 1986 et 1998. Ces données sont donc antérieures à la loi Aubry sur la réduction du temps de travail qui date de 1998. A première

D'autre part, les individus les plus diplômés consacrent moins de temps qu'auparavant aux loisirs.

1.5. Les temps sociaux en mutation

Il existe une organisation sociale du temps dont la structuration est largement dépendante du contexte historique. Pronovost (1996) rappelle qu'avant 1930, il existe parfois une indistinction entre le temps de travail et le temps de loisir. Cette période est caractérisée par une « intégration des loisirs ouvriers à l'organisation du travail » (Pronovost, 1996, 37). Ainsi, les grands groupes industriels encadrent les loisirs de leurs salariés par différents moyens (activités charitables, formation, clubs sportifs et/ou élitistes...). Ce n'est qu'après la crise des années 1930 que les temps sociaux sont entrés dans une phase d'autonomisation, notamment par une séparation plus franche entre temps de travail et temps de loisir. Alors qu'après la seconde guerre mondiale le temps hors travail augmente encore (Pronovost, 1996), la période actuelle se caractérise par un brouillage plus intense entre vie privée et vie professionnelle, engendrant de nouveaux questionnements quant à la structuration des temps sociaux.

1.6. Les évolutions socio-culturelles

L'euphorie de l'après-guerre se caractérise pour la France par une prospérité économique sans pareil, que Fourastié (1979) nomma les Trente Glorieuses. Durant cette période faste, c'est à la fois le niveau de vie et le niveau des salaires qui n'a cessé d'augmenter, tout en affichant de manière continue un plein emploi. Les économistes datent la fin de cette période d'abondance par les chocs pétroliers de 1973. Un autre choc, culturel celui-ci, intéressera certainement davantage le sociologue : les événements de mai 1968. Plus

vue, il paraît tout à fait incongru de ne pas prendre en compte cette réforme aux effets structurels et conjoncturels si importants. Pourtant, l'actualité la plus brûlante semble leur donner raison *a posteriori*.

qu'une simple révolte étudiante, c'est également une contestation de la société de consommation et de la place qu'occupe alors le travail dans la vie d'un individu. Ces événements auront des conséquences notoires puisqu'ils ont participé à la relativisation des valeurs du travail (dans un premier temps tout du moins) tout en impulsant une foule de revendications qui marqueront les années 1970 : droit des femmes et mouvement féministe, mouvement écologiste... S'ajoute à cela une mutation profonde qui se traduit par une montée de l'individualisme. Alors que le groupe a longtemps servi de cadre et de repère, c'est maintenant l'individu qui prévaut. Ces évolutions ont eu des conséquences sociétales lourdes. Pour Dumazedier (1988, 14) « *le* loisir en tant que phénomène social de fond a été plus souvent remplacé par *les* loisirs aux pratiques innombrables ». Parmi ces pratiques, les loisirs sportifs ont bien entendu occupé une part croissante et nécessitent bien souvent, pour se réaliser, un déplacement. Ainsi, il est nécessaire d'aborder la question de la mobilité des individus et notamment de la mobilité de loisir.

2. LES VERTIGES DE LA MOBILITE

2.1. La mobilité en question

Alors que l'analyse des temps sociaux s'avère essentielle pour la compréhension de notre société tant ceux-ci structurent la vie des individus, un autre facteur tout aussi important est celui de la dimension spatiale. Si le loisir, comme partie intégrante et spécifique du temps social, est un fait social majeur et relativement récent, un autre phénomène d'ampleur égale s'est précisé et concerne quant à lui le rapport à l'espace : celui de la mobilité. La question des flux humains se pose d'ailleurs avec acuité depuis l'entrée de la France dans l'espace Schengen, qui permet la libre circulation des individus à l'intérieur des pays ayant signé la convention. Mais qu'entendons-nous lorsque nous parlons de mobilité ?

Il règne autour de cette notion un véritable imbroglio et notre dessein n'est pas (pour l'instant) de trancher pour une terminologie, mais de recenser les différentes utilisations du terme en sciences sociales. D'après Kaufmann (2001), il existe au minimum cinq acceptions distinctes du terme de mobilité. Celle-ci peut être sociale, professionnelle, résidentielle, quotidienne ou alors entendue comme une migration. Il n'existe donc pas *une* mobilité mais *des* mobilités. La mobilité sociale, en ce qu'elle est un déplacement dans l'espace social, ne sera pas notre préoccupation. Nous nous concentrerons uniquement sur la mobilité spatiale qui se caractérise par un déplacement physique dans l'espace.

Affirmer que les humains se sont de tout temps déplacés relève presque du truisme. Pourtant, la mobilité est bien un processus qui construit (ou reconstruit) les identités tout en s'inscrivant dans la durée, au sens où la circulation, la possibilité de se déplacer tout comme son impossibilité sont des produits de l'histoire (Moatti, 2004). Aborder la question des flux humains, c'est nécessairement s'interroger sur la motivation du déplacement. Parfois sous la contrainte en temps de guerre, d'épidémie, de famine, d'autres fois par aspiration à découvrir la planète, ce phénomène a contribué à refaçonner le monde. Qu'il s'agisse de migration, de

voyage, de guerre et de croisade ou de circulation pour des motifs économiques (par exemple les délocalisations), toutes ces formes de déplacement ont contribué à modifier non seulement le monde mais aussi le regard que l'on porte sur celui-ci. Une chose est certaine, ce phénomène a de tout temps existé et les individus ont toujours été mobiles. En revanche, ce qui apparaît comme nouveau est davantage la systématisation de la mobilité et l'augmentation des flux humains. La nouveauté réside donc plus dans le fait que les individus sont *beaucoup* plus mobiles qu'auparavant. La distinction est donc de taille. Chiffres à l'appui, Viard (2006) estime que quand en 1950 un individu parcourait en moyenne 5 kilomètres par jour, c'est en 2005 plus de 45 kilomètres qui sont réalisés quotidiennement. Mais si la mobilité a considérablement augmenté dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, ce n'est pas tant en nombre de déplacements par semaine mais davantage en distance parcourue et en temps consacré. Comme le souligne Kaufmann (2008, 15), « il est certain que la portée spatiale des déplacements a considérablement augmenté ».

2.2. De la sédentarité à la mobilité

D'un point de vue anthropologique, les sociétés occidentales sont considérées comme sédentaires, c'est-à-dire gardant un lieu fixe d'habitation et d'organisation de la vie sociale. Certains auteurs s'interrogent pourtant sur un renversement récent de situation. Notre société sédentaire s'est vue bousculer par la banalisation de la mobilité. D'un côté, les sociétés nomades ont diminué inexorablement, pour n'être plus qu'une petite poignée. D'un autre côté, notre société occidentale a produit de nouvelles formes de nomadisme. Retailé (1998) avance l'idée que le concept de nomadisme recouvre plusieurs réalités et qu'il s'est profondément transformé. Il présente une face positive et une face négative : d'un côté la valorisation de l'homme libre et mobile, et de l'autre une individualisation grandissante et un repli sur soi. Mais plus que cela, c'est le détournement du sens même du concept que Retailé

souligne (1998, 47) : « le nomadisme est désormais moderne alors que les pérégrinations pastorales ou bédouines ont été qualifiées d'archaïsme au moins depuis que les « orientalistes » occidentaux s'en sont occupés ». A prendre le nomadisme dans l'acception du terme, c'est-à-dire comme la mobilité de l'habitat, on ne peut ignorer le fait que de nouveaux nomades sont apparus, plus ou moins marginalisés et regroupés en tribus modernes (Maffesoli, 1988 ; 2006). Ces formes renouvelées d'habitat et de mode de vie s'articulent par exemple autour de passions, qu'elles soient musicales pour les *new age travellers* qui se déplacent en fonction des « fêtes techno » (Delorme, 2003) ou encore sportives pour les *ski bum*¹⁶ qui vivent dans des camions et organisent leur vie autour de la pratique du ski. Bien qu'ayant intitulé son ouvrage *La planète « nomade »*, Knafou (1998) s'interroge sur la pertinence de qualifier des pratiques nouvelles par des concepts anciens. Force est de constater que le nomadisme des occidentaux n'est pas dicté par l'assouvissement de besoins vitaux : se déplacer pour chasser ou cueillir afin de manger... Viard (2000) propose le terme de société post-sédentaire pour qualifier ces nouvelles pratiques, comme pour marquer l'entrée dans une nouvelle ère : celle de la mobilité. La mobilité généralisée a en réalité ouvert une nouvelle voie entre sédentarité et nomadisme puisque ces deux notions ne parviennent plus à caractériser l'état de notre société actuelle. Toujours pour Viard (2000, 150), « penser la mobilité et le tourisme aujourd'hui est au fond une manière de penser notre société post-sédentaire. Nous ne sommes pas des nomades, nos référents culturels et nos appartenances demeurent territorialisés ». Sloterdijk (2005, 779) argue dans le même sens puisque pour lui, « nous vivons en semi-nomades urbains ». Mais ce nouveau rapport à l'espace n'est pas sans questionner la perception qu'en ont les individus.

¹⁶ L'utilisation du terme *ski bum* n'est pas récente puisqu'il s'agit du titre d'un roman de Romain Gary écrit en 1965. Beaucoup moins explicite, l'ouvrage dans sa version française s'intitule *Adieu Gary Cooper*.

2.3. Perception de la mobilité

Pour Augé (1992), notre société est entrée dans l'ère de la surmodernité. Celle-ci se caractérise par « la surabondance événementielle, la surabondance spatiale et l'individualisation des références » (Augé, 1992, 55). Opposable à la post-modernité, cette notion reste à discuter¹⁷ mais tient son intérêt dans la large part qu'elle fait à la mobilité, productrice pour l'auteur d'espaces transitionnels qu'il qualifie de *non-lieux*. A l'opposé de ces espaces non relationnels et non identitaires émergent des hauts-lieux (Micoud, 1991) qui sont pour certains le fruit de la mobilité. Très proche du non-lieu, Deleuze et Guattari (1980) avancent l'idée d'espace lisse pour rendre compte de la déterritorialisation issue de la mobilité. Cette nouvelle façon de se mouvoir produit des espaces sur lesquels l'Etat est contraint d'intervenir pour imposer une forme de régulation, mais se voit toujours débordé. En opposition à l'espace lisse du nomadisme émerge un espace strié quant à lui immobile, caractérisé par un contrôle étatique des flux.

La perception de la mobilité elle-même semble avoir évolué. Longtemps désapprouvée dans les sociétés agraires, la mobilité est devenue une composante de la vie moderne (Remy, 1996). Le dilettantisme et la marginalité ont longtemps été associés à la mobilité¹⁸. Jadis concomitante à une vie en marge de la société, la mobilité est à l'heure actuelle non seulement encouragée mais devient une nécessité, tout particulièrement afin de valoriser son parcours scolaire ou sa carrière professionnelle.

2.4. De la mobilité à la motilité : l'émergence d'un concept

D'après la définition de Lussault et Stock (2003), la mobilité recouvre deux réalités. D'une part, elle caractérise le déplacement effectif d'un individu, en d'autres termes le

¹⁷ Cf. la critique qu'en fait Latour (1991).

¹⁸ On en trouve la trace dans plusieurs romans de la *beat generation*, notamment dans le roman de Kerouac *Sur la route*, retraçant les pérégrinations et les errances de deux vagabonds en quête d'absolu traversant les Etats-Unis dans les années 50, ou encore dans *Flash ou le Grand voyage* de Duchaussois, retraçant son parcours initiatique dans différents pays orientaux.

déplacement matérialisé et objectif. D'autre part, la mobilité renferme en elle une part d'incertitude au sens où elle peut être potentiellement envisagée par l'individu sans nécessairement être réalisée. La notion de mobilité englobe donc tout autant une part de potentialité que d'effectivité. Pour remédier à ce problème, Kaufmann (2001 ; 2005) a opéré un renversement conceptuel novateur et roboratif en proposant le terme de *motilité*. Pour lui, « chaque acteur dispose d'un potentiel de mobilité, prémices du mouvement, qu'il peut transformer ou non en mouvement au gré des envies et des circonstances » (Kaufmann, 2001, 94).

Longtemps l'apanage des géographes, la mobilité est un objet de recherche sociologique relativement récent. Outre l'approche proposée par Kaufmann, certains ont abordé la question de la mobilité dans ses rapports au territoire dans une perspective sociologique. C'est le cas de Sencébé (2001) qui s'inscrit dans une démarche novatrice en étudiant d'un point de vue sociologique les rapports entre les liens sociaux et le lieu (au sens géographique). Elle montre comment le lieu est producteur de lien social, mais aussi comment ce dernier se crée par l'identification des individus à un lieu. Dans sa monographie du Diois, elle argue que la mobilité a contribué à refonder un territoire rural en déprise, en générant une nouvelle dynamique. Toujours en privilégiant une entrée par la mobilité, Hilal et Sencébé (2002) ont interrogé les relations entre la ville et ses espaces « suburbains », et ont réalisé une typologie des habitants périurbains. Deux catégories émergent, « celle des lieux qui font liens, caractéristique des périurbains habitant la campagne à l'abri de la ville ; celle des liens qui font lieux pour ceux qui habitent la campagne proche de la ville » (Hilal et Sencébé, 2002, 150).

Pour Urry (2005a, 27), « l'analyse des mobilités implique ainsi l'étude des nombreuses conséquences affectant diverses personnes et lieux se situant sur ce que l'on pourrait appeler les voies rapides ou lentes de la vie sociale ». Urry (2005b) avance ainsi trois

thèses particulièrement stimulantes pour la recherche sur la mobilité. Tout d'abord, il constate avec regret l'indifférence de la sociologie face au phénomène de mobilité, qui selon lui est un élément essentiel dans la compréhension des processus sociaux. Ensuite, il considère la mobilité sous l'angle de l'hybridité faite d'humains et de non-humains interférant sans cesse et qui participe à territorialiser ou déterritorialiser l'individu. Enfin, Urry (2005b) considère que la mobilité dépasse les frontières nationales classiques et redéfinit en profondeur la notion de citoyenneté telle qu'elle a prévalu des années durant.

2.5. Mobilité de loisir et pratique résidentielle

Pendant longtemps, les références des individus ont été identitaires et territorialisées. L'ensemble d'une vie était symbolisé par un seul et même lieu, dont la pratique se transformait au fil du temps. Certainement davantage pour les habitants ruraux, le lieu de la naissance et de l'enfance se transformait souvent en lieu de travail, d'implantation familiale et d'habitation, et bien souvent en dernière demeure... Ce schéma est beaucoup moins d'actualité, tant la mobilité a transformé non seulement notre rapport à l'espace, mais surtout notre pratique de l'espace. Pour Viard (1994, 14), « là où le paysan connaissait chaque détail de quelques hectares, nous, nous connaissons quelques détails de la planète entière. Le total doit être assez semblable ; l'effet sur nos vie radicalement différent ». C'est donc une multitude de territoires que l'individu s'approprie maintenant. Pour qualifier ce phénomène, Viard (1994) propose la notion de « société d'archipel » afin de caractériser des pratiques spatiales multiples (en termes de loisir, de travail, de citoyenneté...) mais marquées par des discontinuités spatiales. Cette métaphore insulaire renvoie donc à un ensemble disparate de territoires qui fait sens pour l'individu, chaque territoire étant relié au suivant tel un chapelet. Ces nouvelles formes de territorialité rendent compte de transformations profondes et durables de notre société, en partie imputables à la mobilité. Mais cette frénésie de

déplacements ne se traduit pas simplement par une sorte de bougeotte incessante. Elle modifie également les « temps faibles » de la mobilité, c'est-à-dire les instants de l'entre-mobilité. C'est ainsi que nos modes d'habiter ont été profondément bousculés. A ce sujet, Knafou (1998, 12) considère qu' « une part croissante des citoyens se déplacent de plus en plus, mais toujours à partir d'un point fixe. Les choses se compliquent lorsque certains sédentaires ajoutent à cette mobilité « ordinaire » des déplacements, réguliers ou non, entre plusieurs domiciles, parfois au point de rendre caduque la distinction entre résidence principale et résidence secondaire ». Nous assistons donc à un déploiement de nouveaux types de pratiques résidentielles inenvisageables sans l'avènement de la mobilité. Celle-ci a contribué à l'éclosion de résidents d'un nouveau genre, qualifiés de birésidents ou multirésidents. Il s'agit d'individus qui par choix ou par contrainte vivent dans des lieux différents en fonction de la saison, de la semaine... Urbain (2002b, 116) qualifie de « polygamie résidentielle » ce renouvellement de la manière d'habiter, où les stratégies d'habitation sont devenues extrêmement variables. La résidence secondaire telle que les individus la vivent à l'heure actuelle n'est plus tout à fait celle très élitiste du roman proustien. Si la résidence secondaire est un refuge et une échappatoire à la sociabilité, elle a considérablement perdu de ses propriétés distinctives en s'écartant des seules classes bourgeoises et aristocrates (Urbain 2002b). Mais la résidence secondaire n'est pas nécessairement consubstantielle à la mobilité de loisir. Elle peut découler du rapport renouvelé à l'espace qu'entretiennent les individus, notamment dans leur mobilité de travail qui n'a eu de cesse d'augmenter (Talbot, 2001).

2.6. La mobilité de travail et de loisir

Parmi les différents temps sociaux qui composent la vie d'un individu, nous avons vu que deux d'entre eux étaient particulièrement structurant : d'une part le temps de travail et d'autre part celui consacré aux loisirs. Ces deux temporalités sociales peuvent par ailleurs

s'interpénétrer et s'indifférencier, ce qui complexifie la donne. La sociologie s'est traditionnellement intéressée au travail, devenu par la suite un domaine de recherche adulé et institutionnellement reconnu, alors que la sociologie du loisir a dû péniblement faire les preuves de son sérieux et de son intérêt intrinsèque du point de vue de la connaissance sociologique. Ce même schéma se reproduit quant à la recherche sur la mobilité. D'un côté, les recherches sur les déplacements liés au travail pullulent. De l'autre, la mobilité de loisir se présente comme l'impensé sociologique et demeure un champ encore peu exploré (Urry, 2005b).

Certains auteurs dont nous avons largement usé des concepts pensent la mobilité comme une vertu de notre société « moderne » (Knafou, 1998 ; Viard, 2006)¹⁹. Au cours des années 1980, une inversion s'est produite en termes de logique de mobilité, tout à fait caractéristique de notre époque. Non seulement la mobilité n'a eu de cesse d'augmenter, mais celle liée au travail a été supplantée par la mobilité de loisir. Ainsi, une enquête de l'INSEE²⁰ (1997) a montré qu'en 1994, la part de déplacements consacrée aux loisirs était de 40% alors que celle liée au travail ne représentait plus que 33%. L'analyse des motivations des déplacements confirme cette tendance. Pour Viard (2006), l'une des sources principales de déplacements est en lien avec l'affection, autrement dit avec la vie sentimentale et familiale de l'individu. Les motifs de la mobilité de longue distance confirment cette tendance puisque la part des déplacements d'agrément est de 52% alors que celle consacrée à la visite des parents et des amis représente 31% et les déplacements professionnels n'arrivent qu'à hauteur de 14% (Potier et Zegel, 2003).

¹⁹ Un autre courant au penchant certainement encore plus normatif fustige quant à lui la mobilité de loisir en lui attribuant tous les maux. C'est le cas de Fuhrer et Kaiser (1997) qui, tout en ayant parfaitement perçu les nouveaux enjeux sociétaux de l'accroissement des déplacements, affirment sans ironie aucune qu'il faut combattre la mobilité, source de nombreuses nuisances (notamment écologiques). Difficilement soutenable, leur thèse se résume à améliorer l'habitat par des logements cossus afin de rendre les gens plus casaniers et ainsi réduire la mobilité liée aux loisirs...

²⁰ Les grandes enquêtes statistiques concernant la mobilité sont peu nombreuses. Cette étude de l'INSEE (1997) n'est pas récente mais reflète les grandes tendances de la mobilité, à défaut de données chiffrées moins surannées.

La mobilité de loisir peut recouvrir des formes diverses. Potier et Zegel (2003) ont tenté de réaliser une catégorisation des mobilités liées aux loisirs. Ils distinguent ainsi les exclus de la mobilité de loisir (30%), les birésidents (3%), les individus très mobiles la semaine (12%) et ceux se déplaçant le week-end (10%), les sorties culturelles (8%) et sportives (9%), les hédonistes (8%) et les hypermobiles du loisir (7%), sans oublier les déplacements liés au repas dominical en famille (13%). Certes très instructive, cette typologie offre néanmoins une vision simplifiée de la réalité puisque comme le constate Dewailly (1998), les motivations liées à la mobilité de loisir sont non seulement multiples, mais s'entremêlent et se brouillent. Autrement dit, la motivation à se déplacer ne dépend pas d'une logique exclusive mais peut recouvrir plusieurs formes à la fois : un individu peut donc passer un week-end en famille tout en visitant un monument culturel et consacrer une partie de son temps à une activité sportive par exemple. Il s'agit de prendre en compte ce rapport complexifié et individualisé de la mobilité de loisir, qui pour Dewailly (1998, 101-102) relève d'« un enchevêtrement constant de flux de loisirs qui s'inscrivent dans un maillage très fin de l'espace, avec des rythmes et des distances qui sont néanmoins de proximité ». Par ailleurs, les temps de la mobilité sont à appréhender. Ainsi, une enquête réalisée par le CREDOC (2001) a montré que la mobilité de loisir se réalise essentiellement le week-end. L'étude révèle que 51% de la population partent en week-end au cours de l'année et que les partants s'octroient en moyenne annuelle sept déplacements en fin de semaine.

Non seulement la mobilité de loisir abonde et prend des formes multiples, mais elle représente de nouveaux enjeux pour les espaces supportant ces déplacements. Au plan politique, il s'agit de repenser entièrement la manière dont sont gérés les sites pour s'adapter à cette nouvelle donne. Comme le souligne Saez (2002, 13), « toute politique d'aménagement doit donc, dans le même mouvement, se préoccuper des conditions de disponibilité et d'accessibilité spatiale *et* temporelle des activités de loisir dans la mesure où il faut envisager

des territorialisations sans sédentarité, des identifications dans la mobilité ». Ce phénomène est donc tout autant un enjeu de société qu'un enjeu de connaissance, puisque comme le remarque Viard (2000, 17), « ce qui amène des millions de gens sur les routes, ce qui repeuple chaque saison des montagnes désertées, ce qui agglomère des foules sur des plages étroites, ce qui envahit les centres-villes historiques n'est pas un à-côté de la vie sociale quotidienne ».

Avant de présenter quelques données sur la mobilité dans le contexte grenoblois, ajoutons pour clore provisoirement cette revue de littérature que la notion de mobilité ne peut se réduire à une visée normative lui prêtant un rôle positif ou négatif. En suivant Kaufmann et Pattaroni (2007), il s'agit de dépasser ces attributions pour que la mobilité ne se cantonne pas à un précepte idéologique mais devienne un objet de recherche des plus pertinents pour comprendre l'évolution de notre société. Il apparaît également nécessaire d'apporter un petit bémol à cette frénésie liée à la notion de mobilité. D'une part, si une partie importante de la population est extrêmement mobile, une autre part reste quant à elle astreinte à résidence. Urry (2005b, 191) souligne que « c'est grâce à leur mobilité que les gens entrent effectivement dans la sphère publique ». A l'inverse, c'est par leur immobilisme qu'ils s'en trouvent exclus de fait. Il serait tout à fait erroné d'imaginer un égalitarisme face à la mobilité. Klein et al. (2007) avance l'idée que la diversité des pratiques de mobilité reflète les inégalités qui traversent la société ; la mobilité présupposant toute une gamme de compétences liée par exemple au capital social de l'individu et à certaines dispositions particulières. Sans nécessairement être un outil de distinction, la mobilité porte en elle son lot de discriminations. Ainsi, 32% de la population ne partent ni en week-end ni en vacances au cours d'une année (CREDOC, 2001). Viard (2000, 117) constate à ce sujet que « les néo-sédentaires se trouvent doublement exclus : du nomadisme de l'ordinaire et de celui des vacances ». D'autre part, il semble aller de soi que la réalité de la mobilité telle que nous la connaissons n'est pas universellement partagée et ne concerne qu'une part infime de la population planétaire. Il

existe donc non seulement les oubliés de la mobilité intra-nationale, mais également un déséquilibre flagrant entre les grandes aires planétaires où face à une surmobilité, certains ne conçoivent et ne vivent le déplacement que par la rêverie ou la contrainte.

2.7. La mobilité grenobloise

Les données chiffrées sur la mobilité des français sont non seulement rares, mais sont également souvent datées, ce qui n'offre qu'une vue partielle (et partiellement dépassée) de la réalité. Afin de caractériser la mobilité des grenoblois, nous utiliserons une enquête réalisée par l'INSEE Rhône-Alpes en 2002 pour le compte du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération grenobloise (SMTC). Certes lacunaire, l'enquête « ménages-déplacements » nous servira de données de cadrage afin de quantifier les déplacements. Cette enquête regroupe les communes de l'agglomération grenobloise tout en intégrant les zones périurbaines. Elle repose sur un échantillon de 17 000 personnes enquêtées.

En termes de volume, c'est près de 2,8 millions de déplacements que les grenoblois réalisent quotidiennement (INSEE/SMTC, 2002). Le taux de mobilité atteint donc les 3,9 déplacements par personne et par jour (INSEE Rhône-alpes, 2003). Ce taux est légèrement supérieur aux autres grandes agglomérations françaises. Mais ce chiffre doit être rapporté à la durée moyenne des déplacements pour prendre tout son sens, qui est de 16,7 minutes pour l'agglomération grenobloise. Autrement dit, chaque grenoblois consacre près d'une heure de son temps chaque jour à se déplacer.

Si le nombre de déplacements des grenoblois est élevé, reste à déterminer le mode et les raisons de ceux-ci. Les déplacements en voiture restent largement majoritaires puisqu'ils représentent 53% de l'ensemble des déplacements, suivis par la marche à pied avec 30%. Les déplacements réalisés en transports en commun arrivent à hauteur de 14% alors que la mobilité à deux-roues n'est que de 3%. Concernant les motifs de la mobilité, les déplacements

dits « obligatoires » comprenant les mobilités liées au travail et à l'école ne représentent qu'un quart de l'ensemble des déplacements. De manière plus précise, 24,4% des déplacements des habitants de l'agglomération grenobloise sont en lien avec les activités de loisir, alors que la mobilité de travail est inférieure, n'atteignant que 22,3%. Ces chiffres confirment la tendance nationale présentée précédemment.

D'après le Plan de Déplacements Urbains (PDU) (SMTC, 2007), les déplacements internes à l'agglomération restent majoritaires avec 71% de l'ensemble des déplacements. Pourtant, la mobilité en lien avec les espaces périurbains atteint quant à elle les 26% et a connu une hausse de 25% en l'espace de dix ans (SMTC, 2007).

3. L'EMERGENCE D'UN ENTRE-DEUX : LE PERIURBAIN

3.1. Evolution démographique des aires urbaines et rurales

Sur plus de 36 000 communes qui composent le territoire, 85,5% appartiennent au monde rural (INSEE/INRA, 1998). Si ce dernier n'a pas été absorbé par une urbanité dévorante, il s'est toutefois profondément transformé, bousculant des rapports longtemps dichotomiques maladroitement distingués en termes de modernité et d'archaïsme. Afin de saisir l'ensemble des enjeux nouveaux résultant de ce phénomène, il s'agit dans un premier temps de retracer les processus historiques et sociaux qui ont conduit à la situation actuelle afin de percevoir les rapports complexifiés entre urbain et rural.

Afin de comprendre l'évolution des villes et des campagnes, il est nécessaire d'étayer l'exposé par quelques données chiffrées. L'INSEE s'est attaché de longue date à décrire statistiquement la composition du territoire et a proposé une catégorisation permettant de qualifier les zones urbaines et rurales. Cette catégorisation n'a eu de cesse d'évoluer, de manière concomitante aux transformations de la société dont elle tentait de rendre compte. C'est ainsi que l'INSEE a, dans un premier temps, regroupé en *unités urbaines* les communes de plus de 2000 habitants et distantes de moins de 200 mètres. Mais l'augmentation du nombre d'individus résidant à la campagne tout en travaillant à la ville a contribué à revoir cette classification de moins en moins pertinente (Le Jeannic et Piguet, 1998). Les Zones de Peuplement Industriel ou Urbain (ZPIU) ont par conséquent été la nouvelle terminologie usitée à partir des années 1960, certaines ZPIU étant en attraction forte avec une ville, d'autres restant plus isolées dans l'espace rural. La dernière classification du territoire date de 1996 et propose un Zonage en Aires Urbaines (ZAU). Sont ainsi distingués les *pôles urbains* comptant au moins 8000 habitants des *communes périurbaines*, caractérisées quant à elles par leur forte attraction vers le pôle urbain : au moins 40% des actifs doivent se rendre dans le

pôle urbain pour travailler. Enfin, le reste du territoire se caractérise par l'espace rural et a fait l'objet d'une sous-catégorisation :

- Le *rural sous faible influence urbaine*, où seulement 20% de la population active se déplacent dans le pôle urbain proche pour travailler ;
- Les *pôles ruraux* qui sont de petits bassins d'emplois (entre 2000 et 5000) ;
- La *périphérie des pôles ruraux*, en attraction vers ce dernier et dont au moins 20% des actifs s'y rendent pour travailler ;
- Le *rural isolé*.

Les communes sont à la fois les collectivités territoriales les plus anciennes puisque leur création date de la révolution française et sont l'échelon administratif et politique le plus petit. La répartition des communes au sein du territoire n'est pas uniforme. Sur plus de 36 000 communes, seulement 14,5% d'entre elles sont de type urbain et ne recouvrent que 16,5% du territoire total (INSEE/INRA, 1998). Les communes rurales sont donc beaucoup plus nombreuses mais ne représentent en termes de poids démographique que 26% de la population totale. Le territoire français présente donc d'importantes disparités puisque d'un côté, les communes rurales sont très nombreuses, recouvrant une surface très importante du territoire tout en étant faiblement peuplées alors qu'à l'inverse, les communes urbaines connaissent la plus forte densité de population sur un espace restreint. La mise en perspective historique de ces données confirme cette tendance. Pourtant, même si depuis les années 1960 la population de l'espace rural est bien inférieure à celle de l'espace urbain, le premier voit son nombre d'habitants augmenter en 1999 pour atteindre le même nombre qu'en 1962, c'est-à-dire 13,6 millions de ruraux²¹ (Bessy-Pietri et al., 2000). D'après ces auteurs, cette croissance démographique de l'espace rural s'explique essentiellement par un solde

²¹ Pour que l'interprétation de ces données statistiques reste la plus objective possible, une précision s'impose : le nombre d'habitants de l'espace rural est en 1999 de 13,6 millions, soit le même qu'en 1962. Pour autant, son poids relatif est en baisse puisque la population globale a elle fortement augmenté : alors qu'elle représentait 29,3% de la population française, la population rurale n'atteint plus que les 23,3% en 1999.

migratoire positif. Mais la tendance lourde se manifeste par l'inexorable croissance de la population périurbaine. Premièrement, l'espace rural qui attire le plus se caractérise par sa proximité à une ville dynamique alors qu'à l'inverse, les espaces ruraux les plus dépréciés sont joutés par une aire urbaine en décroissance. Deuxièmement, les aires urbaines connaissent une évolution globalement similaire, où la couronne périurbaine se densifie et l'étalement se généralise (Bessy-Pietri, 2000). Les dernières études sur l'évolution démographique confirment cette tendance, puisque les communes dites multipolarisées, c'est-à-dire à dominante rurale mais sous influence de plusieurs pôles urbains, sont celles dont la croissance démographique est la plus importante (+ 1,2 point par an) (Morel et Redor, 2006).

Grenoble, comme la plupart des aires urbaines des Alpes, a une croissance démographique relativement importante (+ 1,05 point de taux annuel entre 1990 et 1995) (Julien, 1998). Elle apparaît comme une aire urbaine à l'étalement marqué, où la densité de la banlieue est particulièrement forte²².

3.2. L'urbain et le rural : des catégories en haute redéfinition

Avant d'entrer plus en détail dans les différents usages du terme « périurbain », il convient de préciser certaines notions comme celles de l'urbain et du rural, dont les définitions n'ont eu de cesse d'évoluer depuis les années 1950 au gré des transformations sociales et des débats scientifiques controversés. Mathieu et Robert (1998) soulignent que la notion de « campagne » a longtemps été préférée à celle d'« espace rural », devenue beaucoup plus courante par la suite, avant que de nouvelles distinctions soient apportées pour en préciser la nature : espace périurbain, rural profond... Mathieu (1990 ; 1998) a étudié dans une perspective dynamique et historique l'évolution des notions d'urbain et de rural, ainsi que la transformation des rapports entre la ville et la campagne. L'auteur montre qu'il existe un

²² La densité de la population de la banlieue grenobloise est supérieure à 718 habitants au km² (Bessy-Pietri, 2000).

schéma propre à chaque décennie. Les années 1950 sont marquées par une opposition franche entre le rural et l'urbain, le premier renvoyant principalement à l'agriculture et à la paysannerie²³ alors que le second est synonyme de modernité et de technologie. Les années 1960 sont celles d'une modernisation qui tend à uniformiser l'ensemble du territoire par une urbanisation inéluctable, qui tend à faire disparaître la campagne, mais aussi les paysans dont Mendras (1967) prédisait la fin. Les années 1970 voient le retour de l'ancienne dichotomie entre l'urbain et le rural, tout en donnant un nouveau sens à l'espace rural qui n'est maintenant plus uniquement dédié à l'agriculture. Les années 1980 et 1990 sont marquées par une double tendance contradictoire puisque d'une part, dans le sens commun, la distinction entre urbain et rural est fortement marquée (en lien aux nouvelles valeurs accordées à la nature) (Mathieu, 1998) alors que d'autre part, dans le discours scientifique, ville et campagne sont inextricablement liées dans de nouveaux rapports (Hervieu et Viard, 1997).

Les évolutions de l'espace rural se font ressentir d'un point de vue économique, social et politique. En termes de changements économiques, Cavailhès et al. (1994) ont montré qu'en dehors de la forte diminution de l'agriculture, il existe une industrie rurale qui se maintient notamment grâce aux développements d'activités tertiaires spécifiques (loisirs, résidentialité...). En termes de changements sociaux, les campagnes sont davantage « multifonctionnelles » (Perrier-Cornet et Hervieu, 2002), c'est-à-dire caractérisées par un usage dont les formes paraissent variées. Pour Perrier-Cornet et Hervieu (2002, 21), les usages de l'espace rural se découpent en une campagne « ressource », une campagne « cadre de vie » et une campagne « nature », et « ces trois figures de l'espace rural sont imbriquées, interdépendantes, souvent concurrentes ». Enfin, d'un point de vue politique, Micoud (2001) soutient une thèse stimulante puisque pour lui, l'espace public s'est trop longtemps borné à des lieux fortement normés comme la ville, oubliant que de nombreux espaces comme la

²³ Dans un de ses derniers articles, Mendras (2000) fait une synthèse instructive des différents travaux qui ont contribué à une théorie de la paysannerie.

campagne sont de formidables réservoirs de citoyenneté et font l'objet de débats publics autour de nouveaux enjeux.

3.3. Les qualifications de l'espace périurbain

L'évolution de l'espace urbain et rural recouvre à la fois l'histoire et les transformations de notre société. Après une période d'urbanisation intense, un mouvement inverse s'est produit, conduisant à un retour à la campagne sans toutefois parvenir à enrayer l'inéluctable marche vers un monde urbain. A ce constat, Viard (2000, 108) ajoute qu'« à l'ancienne distinction entre urbain et rural, il devient alors légitime d'en substituer une nouvelle : celle d'urbanité dense ou d'urbanité diffuse ». Les nouvelles pratiques résidentielles, de loisirs mais surtout les mobilités de travail ont rendu caduc l'ancien hiatus entre la ville et la campagne. En est sorti renforcé le rôle d'un espace jusqu'alors indéterminé, d'un non-lieu relégué pendant longtemps à un simple espace transitionnel : c'est en effet l'espace périurbain qui a non seulement d'un point de vue démographique connu une croissance remarquable, mais qui a transformé de manière profonde les modes d'habiter, de travailler ainsi que les pratiques de loisir. Ces évolutions ont contribué à repenser la dichotomie surannée entre urbain et rural pour faire émerger de nouveaux cadres de pensée, avec comme corollaire toute une gamme terminologique qu'il convient de présenter.

Afin d'appréhender avec pertinence l'évolution des couronnes périphériques aux grandes agglomérations, il apparaît manifeste de se dégager de la représentation dichotomique de l'urbain et du rural, dont Bauer et Roux (1976) avaient vu l'impasse en leur temps en proposant le néologisme de « rurbanisation ». Pour Cailly (2003, 706), « le terme [de périurbain] est souvent imprécis, flou et désigne un phénomène multiforme ». Ce qui est parfois nommé vaguement « périurbain » se traduit en premier lieu par un étalement urbain résultant de l'amélioration du logement (processus de desserrement), d'une augmentation du

nombre de ménages et d'une croissance urbaine (Estèbe, 2004). Pour Jean et Calenge (1997), s'il existe des formes très variées de périurbanisation, plusieurs facteurs permettent toutefois d'en expliquer le développement. D'une part, un climat économique facilitant qui s'est traduit par une forte croissance, un développement du réseau routier... D'autre part, une nouvelle valorisation du rural et des valeurs liées à l'environnement, synonyme de qualité de vie. Dans ce contexte, l'« auréole périurbaine » est majoritairement investie par les classes moyennes qui élisent résidence plus ou moins loin de l'aire urbaine en fonction souvent de la valeur du foncier (Jaillet, 2004). Ce relatif embourgeoisement n'est pas sans questionner les nouvelles interactions entre des individus dont la culture et le mode d'habiter apparaissent bien différents. A ce sujet, Donzelot (2004, 38) souligne que si la ville contemporaine se caractérise par des zones de relégation, de périurbanisation et de gentrification, il existe aussi « de la relégation ou de la gentrification dans les espaces périurbains ».

Au regard de la littérature scientifique, la terminologie permettant de qualifier l'espace périurbain s'avère être assez large. C'est ainsi que certains auteurs ont qualifié ces couronnes périphériques de tiers espace (Vanier, 2008), pour souligner leur indétermination spatiale, ni tout à fait urbain, ni aussi rural que par le passé. Toujours pour Vanier (2001, 59), « mi-ville, mi-campagne, le périurbain est un *tiers espace* : une de ces catégories qui peinent à se faire reconnaître dans l'histoire (Tiers Etat, Tiers Monde...) »²⁴. Situé dans un entre-deux, le périurbain est également qualifié en termes d'hybridité et d'espaces intermédiaires (Bonnerandi et al., 2003).

²⁴ C'est l'auteur qui souligne.

4. DES ESPACES RECEPTEURS PLURIELS

Les espaces dédiés aux sports de nature n'ont pas une vocation unique mais se caractérisent davantage par une multiplicité d'usages, de pratiques et de représentations. Ainsi, un même espace est à la fois un lieu de travail, un lieu de loisir et un lieu de vie. Lieu de travail tout d'abord puisque les professionnels du sport font de ces sites une ressource importante, mais sans oublier d'autres activités professionnelles, souvent très anciennes, comme le pastoralisme et l'agriculture, l'exploitation du bois etc... Lieu de loisir ensuite, en écartant tout *a priori* normatif sur le loisir sportif puisque le niveau de pratique, outre sa mesure très subjective, ne traduit pas le rapport au lieu de l'individu, sa connaissance du milieu ou des modalités de gestion de ce dernier. Notre définition du loisir est particulièrement large, au sens où il est difficile d'exclure pour quelques motifs idéologiques les sports motorisés et les activités opérant un prélèvement sur le milieu (chasse, cueillette...). Enfin, les nombreux sites support de sports de nature sont aussi des lieux de vie, directement habités comme dans le cas des stations de sports d'hiver ou indirectement lorsque la pratique se fait à proximité des habitations, ce qui est parfois source de problèmes (de type conflit d'usage) ou d'appropriation par quelques locaux. Les sites de sports de nature n'échappent pas à un maillage politique parfois complexe et le rôle que les collectivités territoriales jouent est évidemment structurant pour leur mode de fonctionnement. Dernièrement, par-delà le truisme qui veut que les sports de nature se déroulent le plus souvent « dans la nature », les conséquences de cette caractéristique sont de taille puisque les sites font souvent l'objet de mesure particulière visant à leur préservation, d'où parfois une difficile conciliation entre développement des pratiques et protection de l'environnement. Toutes ces dimensions ne peuvent être négligées dans ce travail doctoral et chacune fera l'objet d'une présentation systématique.

4.1. Espaces des sports de nature : de l'organisation balbutiante à l'institutionnalisation

4.1.1. Le mouvement sportif à caractère privé et le service public du sport

L'organisation du sport en France se fait de manière privée mais ne reste pas à l'écart d'une forme d'interventionnisme de l'Etat. A partir des années 1960, la nécessité de briller au plan mondial invite l'Etat à pratiquer une politique forte en matière de sport. Chifflet (1990) met en évidence cette double logique de fonctionnement du système sportif français, avec d'une part le mouvement sportif à caractère privé et d'autre part celui à caractère public. Pour Chifflet (1990, 10), « la logique d'organisation du « mouvement sportif » est verticale, c'est-à-dire orientée vers des relations privilégiées au sein de la fédération ». Mais ce fonctionnement est passé d'une verticalité montante, donc d'une base associative se regroupant pour fonder une fédération représentante et garante de l'ensemble, à une verticalité descendante, c'est-à-dire à une délégation aux clubs de la mise en place de la politique fédérale. Ce fonctionnement pyramidal entraîne une prise de décision centralisée dans l'organisation et s'appliquant aux échelons inférieurs. Derrière cette verticalité apparaît en filigrane une logique de fonctionnement horizontale, instaurant de nombreuses relations entre le mouvement associatif et l'Etat.

Le cas des sports de nature est singulier puisque les pratiquants de ces activités ont un rapport ambigu avec ces institutions. A l'heure actuelle, il existe douze fédérations sportives délégataires pour des sports de nature (dont trois fédérations olympiques)²⁵. Pourtant, cette institutionnalisation relative²⁶ pose un double problème (Mounet, 2000a). D'une part, les sports de nature sont pratiqués majoritairement par des individus autonomes, comme nous aurons l'occasion de le développer plus loin. D'autre part, les activités sportives de nature sont aussi des activités touristiques et ne relèvent donc pas simplement d'une gestion sportive.

²⁵ Source : <http://www.inet.jeunesse-sports.gouv.fr/fedes/federations.asp>

²⁶ En notre sens, l'institutionnalisation est relative parce qu'elle n'est que rarement autonome. Les nouvelles activités sportives sont souvent rattachées à des fédérations délégataires plus ou moins proches, comme se fut le cas pour le snowboard avec le ski, ou le VTT avec le cyclisme par exemple.

4.1.2. Du plein air aux sports de nature : une définition problématique

En tentant de saisir les enjeux sociaux liés aux activités sportives, le chercheur se trouve nécessairement confronté au problème de la catégorisation. Ce problème est particulièrement vrai lorsque l'on s'intéresse de près aux sports de nature et que l'on tente d'en donner une définition, d'autant plus que « les formes de pratique non instituées prédominent dans la nature » (Griffet, 2007, 16). Sports de plein air, Activités Physiques de Pleine Nature (APPN), sports de nature ou encore loisirs sportifs de nature, la terminologie permettant de qualifier ces activités est large et a évolué au cours du temps. Le terme de sport de plein air n'est plus guère employé²⁷ et celui d'APPN ne semble plus satisfaire personne (Mounet, 2000a ; Bessy, 2004 ; Boutroy, 2007). Depuis que certaines avancées de l'anthropologie (et de la sociologie) des sciences, des techniques et de la nature (Latour, 1991 ; Descola et Palsson, 1996 ; Mougnot, 2003) ont remis en cause bien des présupposés sur la séparation entre le social et la nature, la catégorie « APPN » s'avère de moins en moins pertinente tant l'idée de « pleine » nature peine à se laisser saisir. Pour Bourdeau (2007, 62), les sports de nature sont hybrides, « fait [d'] une triple articulation interduale entre tourisme et loisir, tourisme et sport, sport et loisir qu'il serait nécessaire d'appréhender pour traiter les nombreux problèmes de définition ». Il existe ainsi une forme de brouillage qu'il est possible de résoudre partiellement si l'on accepte d'une part, que les sports de nature à quelques rares exceptions (éducateur sportif, professionnel sponsorisé par une marque) font pleinement partie du loisir (même sous une forme compétitive) ; d'autre part, qu'il existe un tourisme sportif de nature et un excursionnisme²⁸ dont les formes varient mais qui se retrouvent et cohabitent parfois sur les mêmes sites. Quant à définir ces activités, Mounet (2000a, 12) en donne « une définition simple et empirique : ce sont des activités sportives de nature excluant

²⁷ On trouve encore quelques résurgences de cet usage, notamment quand on se souvient que l'UCPA signifie Union nationale des Centres sportifs de Plein Air.

²⁸ Urbain (2002a, 42) définit l'excursionnisme en ces termes : « Que le villégiateur, l'espace d'une journée, se plaise à " rayonner ", il ne se transformera pas pour autant en touriste : il se fera *excursionniste* ».

la conduite d'engins motorisés et n'occasionnant aucun prélèvement dans les écosystèmes fréquentés », avant d'ajouter que « ce choix méthodologique n'exclut pas, bien au contraire, la prise en compte des autres activités humaines de loisir, y compris la chasse, la pêche et les activités motorisées dans leur interaction avec ces activités sportives de nature ». La loi sur le sport de 2000 a pris pour la première fois en compte les sports de nature, preuve de leur succès grandissant, et en a donné une définition toute juridique : « les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux »²⁹.

En dehors de ces définitions principalement issues de la littérature francophone, les études anglo-saxonnes se concentrent davantage sur une définition de l'*outdoor recreation* qui intègre le loisir au sens large, mais aussi les sports motorisés...

4.1.3. Les sports de nature sont-ils solubles dans le *fun* et la « glisse » ?

Les sports de nature ont connu depuis une quarantaine d'années une évolution à la fois quantitative et qualitative (Mounet, 2000a). En termes de nombre de pratiquants, l'enquête de l'INSEP de 2000 montre qu'un français sur trois (ayant entre 15 et 75 ans) pratique une activité sportive de nature (Truchot, 2002). D'un point de vue qualitatif, les sports de nature ne cessent pas de se renouveler et de produire de nouvelles modalités de pratique (Dienot et Theiller, 1999). Nous avons partiellement abordé le problème de la définition de ces activités et de la difficulté à établir une catégorisation stable. Ces évolutions n'ont pas échappé aux analystes de ces trente dernières années et nous discuterons plus loin de l'actualité de ces propositions. Pociello (1981) parle volontiers de « sports californiens » pour qualifier des

²⁹ Art. 50-1 de la loi 2000-627 du 6 juillet 2000.

activités dont l'invention s'est faite outre-Atlantique. Bessas (1982) a inventé le terme de « sport de glisse » reprise par la suite par Loret (1995). Pour ce dernier, la glisse ne revêt pas qu'un aspect physique mais davantage culturel et symbolique. Sur fond de « révolution culturelle », cette représentation de l'évolution du sport à la fin du XX^{ème} siècle s'inspire largement de la *beat generation* (Loret, 1995) et la glisse est essentiellement perçue comme une forme de contre-culture dont la pratique se fait en rupture avec les formes traditionnelles (Loret et Waser, 2001). Ces activités relèvent également du *fun*, véritable totem moderne rejetant les valeurs traditionnelles liées au sport, puisque pour Loret (1995, 81) « le *fun* ne se conçoit qu'aux marges de l'organisation sociale légitime, c'est-à-dire structurée, réglementée et rationnelle ». Le *fun* se caractérise donc comme un « espace transitionnel de conflit » entre une culture sportive classique et une nouvelle culture dont les points de divergence sont centrés sur la relation à l'environnement et le rapport au corps (Midol et Broyer, 1993).

Afin de lever dès à présent toute ambiguïté terminologique, nous n'utiliserons pas dans le cadre de ce travail les termes de glisse, de *fun* et encore moins d'« extrême » dont le contenu apparaît particulièrement flou (Soulé, 2008). Ceci relève d'un choix épistémologique qu'il faut expliquer. Tout d'abord, une réflexion profonde doit être menée sur l'usage et la construction de ces catégories mais elle dépasse largement le cadre de ce travail par son ampleur. En effet, l'évolution des sports dits de glisse montre qu'ils n'échappent pas à une forme de sportivisation par l'organisation de compétitions et à une certaine institutionnalisation en se rattachant à des fédérations. Ces sports sont même l'objet d'une véritable commercialisation même si ce côté lucratif est parfois « dénié » comme Aubel et Ohl (2004) l'ont montré pour l'escalade. Ensuite, la catégorisation glisse/fun/extrême n'a pas l'universalisme qu'on lui prête et de nombreux contre-exemples ne cessent d'en réduire le sens. Ainsi, afin d'éviter une montée en généralité hâtive, il est peut-être préférable d'effectuer patiemment des études empiriques et systématiques. Diverses monographies

d'activité contribuent à l'apport de connaissance dans ce domaine, qu'il s'agisse de canoë-kayac (Marsac, 2006), de canyoning (Perrin, 2003), de *BASE jump* (Martha et Griffet, 2006 ; Lebreton et al., 2008), de la planche à voile (Sébileau, 2005), ou des études centrées sur des sites ou des *spots* (Escaffre, 2005 ; Rech et al., 2009). Enfin, la contre-culture associée aux pratiques de glisse ne se perçoit que pour l'élite des pratiquants, ceux qui inventent la discipline et sont les pionniers de l'activité. Or, une telle analyse ne correspond en réalité qu'à une phase précise dans l'histoire d'une activité (celle de la phase pionnière) et étudie l'évolution de la pratique qui bien souvent se transforme en s'ouvrant à un plus grand nombre d'adeptes, en perdant au passage de son pouvoir distinctif.

4.1.4. Renouveau des modalités de pratique et nouvel usage des lieux

Mise en avant par différents auteurs (Vigarello, 1981 ; Pociello, 1995), une des caractéristiques des sports de nature est leur capacité quasi perpétuelle à se renouveler. La transformation de ces activités prend des formes multiples et la multiplication des activités se fait par (Mounet, 2000a) :

- différenciation à partir d'une activité existante (par exemple le Vélo Tout Terrain) ;
- hybridation entre différentes activités (le *snowkite* qui allie cerf-volant de traction et *snowboard*) ;
- innovation pure bien que celle-ci soit rare ;
- réapparition après quelques décennies d'absence (la raquette à neige ou le télémark).

A cet enrichissement d'activités s'ajoute un nouvel usage des lieux et un investissement toujours plus grand dans l'environnement en fonction des besoins de la pratique. Pour Augustin (2002, 427-428), « qu'il s'agisse d'activités de campagne, de montagne ou de bord de mer, on assiste à une utilisation accentuée d'espaces souvent proches de la catégorie d'espaces publics ». Mais comme l'a bien montré Deprest (1997, 33) à propos

de la touristification d'espaces montagnards devenus des stations de sports d'hiver, il existe différentes phases dans l'évolution du lieu touristique, qui va d'une phase pionnière où les découvreurs sont « des originaux qui ne craignent pas l'aventure » jusqu'à une phase de saturation, où la pratique s'est massifiée et l'éloignement n'est plus une vertu recherchée. Dans le même sens, Maurice (1987) parle de petits groupes de pairs ou d'élus qui recherchent des *spots*, avant d'en trouver de nouveaux une fois ceux-ci encombrés, et enfin finissent par changer d'activité (Mounet, 2000b).

L'évolution des activités de nature par leur massification et par la mise en tourisme de leur espace n'est pas sans conséquence sur l'aménagement du territoire. Il suffit de penser aux conséquences du plan neige à la fin des années 1960 et à l'aménagement du littoral à la même époque. L'illustration de l'évolution du ski alpin en est d'ailleurs l'illustration parfaite puisque l'on passe d'une situation où les quelques rares pratiquants investissent une nature quasi-vierge à une certaine aseptisation de l'espace : création de remontées mécaniques, de pistes, sécurisation des lieux et accessibilité des sites (Mounet, 2000b). Dans le même ordre d'idée, Bourdeau et Mao (2002) ont bien montré comment les pratiques ascensionnistes ont évolué depuis les années 1980 en proposant un continuum qui va de la haute montagne jusqu'au parcours aménagé en forêt. L'évolution de ces activités au fil des ans se traduit par un niveau plus grand d'équipements, une demande en aménagements plus importante et par une croissance de l'encadrement par des professionnels. Pour Chazaud (2004), ces nouvelles pratiques sont source de cinq enjeux (ou contraintes) qui pèsent sur la gestion des espaces naturels : une contrainte dans l'accessibilité des lieux, dans la forte fréquentation du site, dans la sécurisation du milieu, dans l'encadrement juridique et dans la protection du site.

Dernièrement, les sports de nature investissent non seulement de nouveaux lieux mais participent à créer de nouveaux espaces qui leur sont entièrement dédiés. C'est le cas des structures artificielles d'escalade devenues des salles d'escalade à vocation commerciale

(Lacroix, 2002), des bassins artificiels d'eau vive (Marsac, 2007) ou des sites de canyoning entièrement artificiels (Bartczak et al., 2004). Une dernière tendance, brièvement abordée dans l'introduction générale, est celle de l'urbanisation de certaines pratiques « de nature », soit par un aménagement total du milieu en important du mobilier urbain dans la nature (comme dans les *snowparks* ou plus récemment dans les *bike parks*), soit en déplaçant l'activité directement en ville comme en témoigne le développement des trails urbains, de l'*urban climbing* ou encore de l'*urban golf* pour ne prendre que quelques exemples.

4.1.5. Les interactions entre pratiquants

Une notion particulièrement importante à prendre en compte est celle de *crowding*, particulièrement présente dans la littérature scientifique anglo-saxonne consacrée à l'*outdoor recreation*. Il est possible de traduire cette notion par la sensation foule (*crowd*), la perception de la fréquentation voire de la surfréquentation. Le *crowding* diffère en fonction du niveau du pratiquant mais est également dépendant d'autres variables (Shelby & al., 1984 ; Manning, 1985, 2003 ; Manning et al., 2000) :

- du type de visiteurs rencontrés ;
- du comportement de ces visiteurs ;
- du lieu de rencontre.

En réalité, la densité humaine n'est pas toujours dérangeante et dépend surtout des attentes que les pratiquants ont d'un site. En définitive, « tous ces paramètres sont sous la dépendance, pour chaque groupe, du type de rapport recherché avec la nature » (Mounet, 2000a, 154).

Une autre dimension particulièrement prégnante dans l'étude des sports de nature est celle des interactions conflictuelles entre différents acteurs. L'irruption de nouvelles activités sportives s'impose comme une nouvelle réalité sociale à prendre en compte et provoque

parfois des conflits d'usage qui peuvent prendre des formes différentes. Bien sûr, ces conflits ne sont pas centrés uniquement sur les acteurs sportifs mais englobent une multitude d'acteurs. Pour Mounet (2000, 26) « ces conflits peuvent opposer plusieurs catégories de protagonistes :

- pratiquants sportifs et acteurs non sportifs présents sur les sites,
- pratiquants sportifs d'activités différentes,
- pratiquants sportifs de niveaux différents au sein d'une même activité ».

Dans le cadre des activités sportives de nature, les conflits naissent principalement de l'interférence entre le but recherché par le pratiquant et le comportement d'autres individus (Jacob et Schreyer, 1980 ; Mounet, 2000a). Mais il existe aussi des conflits où le dérangement n'est ressenti que par un groupe d'acteurs concernés. On parle dans ce cas de conflits asymétriques (Watson & al., 1994 ; Mounet, 1996). A partir du cadre empirique de Jacob et Schreyer (1980), Mounet (2000a) propose dix cas typiques de conflit à partir d'études sur les sports d'eau vive (Mounet, 1996) ou du surf des mers (Trey, 1994). Ces conflits se focalisent généralement sur le style d'activité, l'utilisation du site, le rapport à l'environnement et la tolérance par rapport à d'autres styles de vie³⁰. Il peut exister des conflits quand :

- 1) l'investissement dans la pratique est plus importante pour certains pratiquants que pour d'autres ;
- 2) des statuts hiérarchiques dans l'activité liés à l'expertise et à l'équipement sont confrontés (statut dépendant de l'opinion des autres – externe – ou de sa propre opinion – interne –) ;
- 3) des personnes qui disposent d'un statut élevé dans l'activité sont confrontées à des individus aux statuts inférieurs ;
- 4) des individus n'ont pas les mêmes références en termes de statuts hiérarchiques ;

³⁰ Ces quatre facteurs que Jacob et Schreyer (1980) ont décrit servent encore aujourd'hui de base théorique dans de nombreuses études sur les conflits entre activités, par exemple entre skieurs et snowboarders (Vaske & al., 2000).

- 5) l'expérience et le niveau technique priment pour que l'élite conserve son statut ;
- 6) le comportement d'individus dévalue la qualité du site ;
- 7) un groupe disposant de références identitaires sur un site se confronte à des individus en rupture avec leurs traditions ;
- 8) des statuts hiérarchiques différents mais spécifiques au site interfèrent (par exemple entre locaux et touristes) ;
- 9) les individus ont un rapport différent à l'environnement ;
- 10) une forme d'intolérance vis-à-vis d'un autre groupe peut se créer et reposer sur des stéréotypes.

4.1.6. Les sports de nature en marge des institutions

Des pratiques désinstitutionnalisées

Si les sports de nature ne se sont pas construits en totale opposition avec les valeurs traditionnelles du sport, ils se démarquent tout de même par une certaine idéologie libertaire qui fut la marque des pionniers et dont les traces sont toujours perceptibles dans une certaine mesure. Ainsi, ce particularisme se traduit notamment par un rapport ambigu que les pratiquants entretiennent avec les institutions sportives. Il paraît difficilement envisageable d'étudier les sports de nature sans aborder la question des « électrons libres » dont la particularité est de pratiquer sans appartenir à un club (et donc à une fédération) et sans être encadré par un professionnel de l'activité. Chifflet (2000, 34) analyse ce phénomène et montre qu'il existe une évolution de la demande sportive qui se traduit par une forte pratique en dehors des fédérations et par une perte de vitesse de l'offre fédérale qui « développe les valeurs de l'*effort corporel* et de la *performance sportive* »³¹. La tendance générale à l'individualisation de la pratique sportive s'accommode mal de l'encadrement rigide et hyper-

³¹ C'est l'auteur qui souligne.

réglementé des fédérations sportives, trop longtemps restées sur un modèle compétitif. Concernant plus spécifiquement les sports de nature, Mignon (2006, 48) s'interroge sur le phénomène : « Le fort pourcentage de pratique hors club ou sans possession de licence doit-il être interprété comme une opposition entre [...] pratiques institutionnalisées et pratiques libres ou sauvages ? La réponse est oui dans la mesure où pour beaucoup de disciplines le souci de santé et de bien-être a soutenu la progression de la pratique physique et sportive [...], la notion de compétition est relativisée et la sociabilité familiale ou amicale est préférée aux contraintes de l'association ». Toujours pour Mignon (2006), il ne faut pas pour autant analyser ces pratiques libres en termes de contre-culture.

Définitions des pratiquants hors de toute organisation

Il existe différentes manières de catégoriser et de définir les pratiquants qui se situent en marge des institutions classiques du sport. En s'intéressant à différentes pratiques sportives urbaines (*roller, skateboard, streetball...*), Adamkiewicz (1998, 54) a bien montré comment les pratiquants « autonomes » redéfinissaient la ville et l'espace public, tout en se situant en dehors de l'institution sportive : « il n'y a pas d'aspiration forte chez ces pratiquants autonomes à rechercher l'intégration de structures fédérales ». Parmi les usages terminologiques, il est fréquent de rencontrer celui de « pratiquant inorganisé » pour qualifier ce type d'acteur. Pour Mounet (2000a, 20), « parmi les acteurs potentiellement observables sur un site, le public pratiquant hors de toute structure organisationnelle (les « inorganisés ») pose un problème conceptuel ». Ce problème se pose essentiellement du point de vue de la sociologie des organisations puisque précisément, ces pratiquants ne sont représentés par aucune entité collective. Le terme de pratique « auto-organisée » permet également de qualifier ces activités non structurées. Chacun de ces termes contient une part irréductible d'ambiguïté qui, dans l'étude des sports de nature, n'est pas sans poser problème : le terme

d'autonome laisse penser à une autonomie technique des pratiquants, ce qui n'est pas toujours le cas ; celui d'inorganisé peu renvoyer à un manque d'organisation de ces acteurs. Faute de mieux, nous utiliserons dans un premier temps cette terminologie avant de proposer un terme qui, sans lever totalement les ambiguïtés, sera plus spécifique aux pratiquants de sports de nature.

4.1.7. La régulation de l'Etat et l'institutionnalisation des sports de nature

L'évolution législative des sports de nature

Les sports de nature ont une histoire relativement récente et leur prise en compte par le droit ne date que de quelques années. La loi montagne³² de 1985 a notamment pris en compte le ski alpin, le ski de fond, l'escalade et l'alpinisme. Cette loi vise à réglementer l'aménagement de la montagne tout en insistant sur la protection de la nature. Elle définit les zones de montagne et régule l'organisation et la promotion des activités touristiques. Le rôle attribué à la commune est important puisqu'elle doit contrôler « la mise en œuvre des opérations d'aménagement touristique » (art. 42). L'exploitation des remontées mécaniques est soumise à une taxe communale et à une taxe départementale. La protection de l'espace montagnard se traduit par les procédures d'Unités Touristiques Nouvelles (UTN) en précisant les conditions d'aménagement et d'équipement des sites. Cette loi instaure une redevance pour l'accès aux pistes de ski de fond et propose le remboursement des frais de secours par l'accidenté à la commune³³.

La nouvelle loi sur le sport³⁴ de 2000 a marqué une nouvelle étape dans l'institutionnalisation des sports de nature. En effet, grâce au militantisme de certaines

³² Loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne.

³³ Cette mesure est exceptionnelle puisqu'elle s'oppose au principe de gratuité des secours.

³⁴ Loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.

fédérations³⁵, la « loi Buffet » relative à l'organisation des activités physiques et sportives prend pour la première fois en compte les sports de nature. L'instauration de Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) relatifs aux sports de nature est révélateur de la nécessité de prendre en compte ces activités comme un phénomène social à part entière³⁶.

A l'échelle nationale d'une part, il est institué un Comité national des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de la nature. Ce comité est composé de représentants du ministère de la jeunesse et des sports, des fédérations sportives agréées pour une activité sportive de nature, de la Fédération nationale des parcs naturels régionaux, des groupements de professionnels et d'associations d'usagers, des CDESI, d'élus locaux et de personnalités qualifiées. Selon l'article 33, ce comité :

- « donne son avis sur les projets de loi et de décret relatifs aux activités physiques et sportives de nature. Il soumet au ministre chargé des sports des propositions destinées à améliorer la sécurité, l'accès des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature ;
- soumet, au ministre chargé des sports, des propositions concernant l'organisation des sports de nature et la gestion des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature. »

A l'échelle départementale d'autre part, la loi institue une CDESI relatifs aux sports de nature, instaurée au sein d'un Conseil général. La CDESI est composée de représentants des fédérations sportives et de professionnels, d'élus locaux et de représentants de l'Etat. Placée sous l'autorité du président du Conseil général, cette commission :

- « propose un plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature et concourt à son élaboration ;

³⁵ Sous l'impulsion notamment de la Fédération Française de Canoë-Kayak (FFCK).

³⁶ Les sources mobilisées pour cette partie proviennent en partie du site [sportsnature.org](http://www.sportsnature.org) : http://www.sportsnature.org/Pages/Espaces_thematiques/CDESI_PDESI/cdesi_pdesi_5.htm

- propose les conventions et l'établissement des servitudes ;
- donne son avis sur l'impact, au niveau départemental, des projets de loi, de décret ou d'arrêté préfectoral pouvant avoir une incidence sur les activités physiques et sportives de nature ;
- est consultée sur tout projet d'aménagement ou de mesure de protection de l'environnement pouvant avoir une incidence sur les sports de nature »³⁷.

La mise en place des CDESI se fait en trois étapes (Reymbaut, 2005). Un état des lieux permet d'analyser la situation et de définir une stratégie au niveau du département. La deuxième étape consiste à installer la commission et établir un plan de travail. La dernière étape consiste à animer la CDESI et proposer un plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI). Cependant, l'instauration des CDESI s'avère extrêmement longue. En 2009, 34 départements ont institué une CDESI et seulement 6 d'entre eux avaient voté le PDESI³⁸.

L'encadrement des sports de nature

La nécessité de proposer des activités dans un cadre sécuritaire a conduit l'Etat à légiférer sur les modalités d'enseignement des disciplines sportives et sur la rémunération des encadrants (Barrull, 1998). Le métier d'éducateur sportif est une profession réglementée³⁹. Le décret du 15 juin 1972 harmonise le Brevet d'Etat d'Educateur Sportif (BEES) en trois degrés. La loi du 16 juillet 1984 dite loi « Avice » remplace la loi de 1963 et stipule à l'article 43 que « nul ne peut enseigner contre rémunération les activités physiques et sportives [...] s'il n'est pas titulaire d'un diplôme [...] délivré par équivalence par l'Etat ». Cette réglementation de l'encadrement sportif engendre une spécialisation autour d'une activité qui

³⁷ Article 50-2.

³⁸ Ces chiffres sont consultables sur le site du Pôle Ressources National Sports de Nature : <http://cdesi-sportsdenature.fr/>

³⁹ Loi du 6 août 1963, décret n°72-490 du 15 juin 1972, loi du 29 octobre 1975 (loi Mazeaud), loi du 16 juillet 1984 (loi Avice), loi du 1^{er} août 2003.

se traduit par l'existence d'une multitude de petites structures (Mounet, 1997)⁴⁰. Ainsi, l'offre sportive de nature se caractérise par son éclatement et sa spécialisation. Les Brevets d'Etat qui encadrent des activités sportives de nature s'inscrivent bien souvent dans une logique de passionné, sans chercher à nécessairement rationaliser leur activité (Bouhaouala et Chifflet, 2001). Mais, comme le souligne Paget et al. (2007), « la mise en marché de services sportifs s'est parfois complexifiée, avec la commercialisation de produits plus complets de type touristique (prestations sportives et hébergement, et facultativement transport, restauration, animations) et même parfois, d'affaires ».

La réglementation des sports de nature concernent entre autres leur modalité d'encadrement et de secours, mais elle touche aussi aux types d'espaces dans lesquels ces sports sont susceptibles de s'insérer. Pour cette raison, nous allons présenter différents espaces protégés sans toutefois prétendre à l'exhaustivité.

4.2. Espèces d'espaces⁴¹ protégés

Par définition, les sports de nature se déroulent dans un environnement « naturel » varié (aérien, aquatique, terrestre, souterrain...) dont les problématiques peuvent être spécifiques au milieu investi (littoral, montagnard, rural). De par leur investissement, les sports de nature ne peuvent être appréhendés d'un point de vue sociologique qu'en recontextualisant les différentes évolutions de notre société dans son rapport à l'environnement. En effet, ces transformations touchent à la fois au politique, au social et à l'économique, et concernent de manière directe les sports de nature. Dans ce contexte, il semble nécessaire de préciser ce que Charvolin (2003) nomme l'« invention de l'environnement » et qui se traduit entre autres par des sensibilités environnementales

⁴⁰ La généralisation des Brevets Professionnels de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) dans l'encadrement des sports de nature a tendance à se substituer aux BEES, avec l'objectif de réduire cette tendance à la mono-activité (Pinguet, 2008).

⁴¹ En référence à l'ouvrage de Georges Perec (2000), *Espèces d'espaces*.

spécifiques, le concept de développement durable ou des mesures de protection (puis de gestion) de l'environnement.

4.2.1. Les éthiques environnementales

L'approche philosophique des éthiques environnementales semble être essentielle pour comprendre les évolutions sociétales de la fin du XX^{ème} siècle et du début du XXI^{ème} siècle. L'éthique environnementale est la manière dont se régule le rapport entre les êtres humains et la nature. Il existe différents courants de pensée qu'il est possible de regrouper schématiquement en deux pôles, l'un anthropocentré et l'autre non anthropocentré. La différence fondamentale porte sur la communauté envers laquelle l'individu a des devoirs.

Dans une perspective anthropocentrée, l'être humain est placé au centre des préoccupations. L'homme est donc au cœur du problème et sert de communauté de référence, et le système de valeurs s'établit en référence à l'homme. La nature a une valeur utilitaire au sens large du terme, allant de son exploitation jusqu'à son utilisation en tant que source de plaisir... A l'intérieur de ce pôle anthropocentrique, il est possible de dégager deux éthiques distinctes accordant une valeur différente à la nature. La première éthique accorde à la nature une valeur purement utilitaire, c'est-à-dire qu'elle ne reconnaît pas de valeur intrinsèque aux écosystèmes mais seulement aux individus (Larrère, 1997). Il s'agit donc d'une vision libérale de l'environnement puisque l'individu agit en totale autonomie et n'a des devoirs qu'envers la communauté humaine. L'homme ne fait pas partie de la même communauté que la nature et celle-ci est donc perçue comme une ressource utilisable. La seconde éthique (toujours anthropocentrée) accorde une valeur inhérente à la nature. Dans cette perception, l'homme et la nature n'appartiennent pas à une communauté unique mais la défense de la nature se fait dans le sens des intérêts humains. Autrement dit, la nature n'a pas une valeur en soi mais une valeur parce que l'homme peut l'utiliser.

La vision non anthropocentrée étend quant à elle la communauté de référence aux entités humaines et non-humaines. Les partisans de cette éthique accordent une valeur intrinsèque à la nature. Larrère (1997, 19) souligne « l'ambition d'une éthique environnementale nouvelle : attribuer aux entités naturelles une valeur intrinsèque jusque là reconnue aux humains, et à eux seuls ». L'éthique non anthropocentrée considère que la nature en elle-même a une valeur. Deux sous-groupes se distinguent, accordant tous deux une valeur intrinsèque à la nature : l'écocentrisme et le biocentrisme. Dans l'écocentrisme, la communauté de référence est élargie à la fois à l'homme et à la nature. Les entités auxquelles seront attribuées de la valeur seront les êtres humains mais également les espèces, et par conséquent la nature toute entière. Le biocentrisme s'est également développé sous le nom de *Deep ecology*. Pour Larrère (1997, 30), cette éthique considère que « les centres des valeurs sont les êtres vivants ». Ceux-ci sont pris au sens large, c'est-à-dire prenant en compte les plantes et les micro-organismes. Cette éthique centrée sur la nature va exclure l'homme, considérant celui-ci comme un visiteur temporaire. C'est la notion américaine de *Wilderness*, concept apologétique de la nature sauvage et caractéristique de la nature sous cloche des premiers Parcs nationaux.

4.2.2. L'avènement du développement durable

Dès la création des premiers Parcs naturels régionaux, l'objectif était triple et tournait autour de la préservation de l'environnement, du développement économique des territoires ruraux et de la prise en compte des populations locales. Bien des années après, ces trois aspects se sont révélés être au fondement d'un nouveau concept : le développement durable. Il est possible de retracer brièvement les étapes qui ont marqué l'avènement de ce concept. La notion de développement durable apparaît pour la première fois en 1980 dans une publication de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources. Une définition

devenue célèbre a été donnée par la suite en 1987 par le rapport Brundtland et qui précise que « le développement durable est celui qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ». Suite à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) de Rio de Janeiro en juin 1992, le terme de développement durable s'est popularisé. Cette conférence, également appelée « sommet planète terre », a débouché sur une déclaration qui s'est par la suite déclinée en Agenda 21. Le concept de développement durable (*sustainable development*) va comprendre trois pôles indissociables : l'action économique, le développement social et le respect des équilibres écologiques. Si certains Parcs naturels régionaux ont très vite œuvré pour un développement durable des activités sportives de nature, le mouvement sportif a depuis quelque temps intégré cette notion et le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) a pour sa part présenté en 2003 un « Agenda 21 du sport français en faveur du développement durable ». Il délivre maintenant un label « sport et développement durable » pour l'organisation de manifestations sportives.

4.2.3. Les espaces protégés à prérogatives faibles

Les Parcs naturels régionaux

La nécessité de développer l'économie de territoires ruraux tout en préservant la nature a conduit à la création des Parcs naturels régionaux (PNR) par l'intermédiaire du décret du 1^{er} mars 1967. D'après la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France (2007), il existe actuellement 45 Parcs couvrant 12% du territoire national, englobant ainsi 3706 communes et 3 098 866 habitants. Les PNR sont réglementés par le décret du 1^{er} septembre 1994. L'article R. 244-1 précise qu'« à l'initiative des régions, dans le cadre de leur compétence en matière d'aménagement du territoire, peut être classé en parc naturel régional un territoire à l'équilibre fragile, au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, faisant

l'objet de développement, fondé sur la préservation du patrimoine ». C'est donc autour d'un projet qui anticipe le concept actuel de développement durable que sont instaurés les Parcs.

Un PNR a pour missions de :

- « de protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels,
- de contribuer à l'aménagement du territoire,
- de favoriser le développement économique, social, culturel et la qualité de la vie,
- d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- de contribuer à des programmes de recherche » (art. R. 244-1).

Si l'initiative d'un Parc revient à la région, une concertation globale doit être menée entre les différents échelons des collectivités territoriales (Conseil régional, Conseil général, communes, EPCI). Le projet d'un PNR se concrétise par la création d'une charte qui est évaluée par une enquête publique. Cette charte, spécifique à chaque Parc, est « le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement de son territoire pour douze ans » (FPNR, 2008, 19). Lorsque l'ensemble des partenaires adhère à cette charte, la Région peut demander le classement du territoire par le ministère. La charte comprend un projet de protection et de développement sur les douze années et les moyens à mettre en œuvre. Elle comprend également un plan qui précise les spécificités des différents espaces du Parc, le statut de l'organisme de gestion et la marque Parc (nom et logo).

Les actions d'un Parc sont toujours en relation avec sa charte et les problèmes spécifiques de terrain. Ses actions sont multiples et concernent par exemple la préservation des paysages, la mise en valeur du patrimoine culturel, le développement des activités économiques et sociales, la sensibilisation du public et des habitants... Un Parc n'a pas de pouvoir de sanction et peut donc être qualifié d'espace protégé à prérogatives faibles. En revanche, « la capacité d'un Parc naturel régional à protéger la nature et son patrimoine réside

surtout dans sa capacité à faire respecter, par la concertation, les objectifs de sa charte définis par ses signataires » (FPNR, 2008, 30).

En termes de modalités de gestion, la loi du 2 février 1995 dite « loi Barnier » précise que la gestion du Parc se fait obligatoirement par un syndicat mixte qui regroupe la Région, le Conseil général et les communes. Mais un Parc est également composé d'une équipe de techniciens chargés de réaliser les objectifs de la charte. Cette équipe dispose de compétence en matière de gestion de l'environnement et des espaces, d'aménagement, de développement touristique, de valorisation du patrimoine culturel. Un conseil scientifique peut également apporter une expertise et une aide aux gestionnaires.

4.2.4. Les espaces protégés à prérogatives fortes

Les Réserves naturelles

Une Réserve naturelle est un espace protégé qui a pour objectif prioritaire la protection du patrimoine environnemental et biologique⁴². Elle s'insère sur des territoires présentant un intérêt écologique et scientifique majeur. La vocation d'une Réserve est triple puisqu'elle a pour but de protéger, de gérer et de faire découvrir ce patrimoine. Une Réserve a différents domaines d'intervention. Elle participe à la préservation (et à la reconstitution) d'espèces animales et végétales. Elle préserve certaines spécificités géologiques et mène des études scientifiques dans différentes disciplines.

Il existe trois statuts possibles pour les Réserves⁴³ : une Réserve naturelle nationale (compétence de l'Etat), une Réserve naturelle régionale (compétence du Conseil Régional) et de manière plus anecdotique une Réserve naturelle Corse. Pour les Réserves naturelles nationales, la procédure de classement est faite par une personne issue de la sphère publique ou privée qui en fait la demande à la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN). La

⁴² Les ressources mobilisées proviennent en partie du site : <http://www.reserves-naturelles.org/accueil/accueil.asp>

⁴³ Article L332-2 du Code de l'environnement.

DIREN élabore un projet scientifique et le remet dans un premier temps au Conseil National de Protection de la Nature puis au ministre en charge de l'environnement. Le projet est ensuite transmis au Préfet qui le soumet à une enquête publique. Le Préfet consulte ensuite la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, mais également la CDESI lorsque le projet touche directement les sports de nature. La Réserve est au final classée par décret du ministère.

En matière de gestion, celle-ci « peut être confiée par voie de convention à des établissements publics, des groupements d'intérêt public ou des associations régies par la loi du 1er juillet 1901 »⁴⁴. Il peut s'agir d'associations de protection de la nature, mais aussi de Parcs nationaux, de Parcs naturels régionaux, de l'Office National des Forêts (ONF) ou de collectivités locales. La Réserve naturelle est sous l'autorité administrative du Préfet. Le gestionnaire élabore un plan de gestion établi après une concertation. Différentes missions sont attribuées à une Réserve :

- le respect de la réglementation en vigueur (mission de police) ;
- les missions scientifiques ;
- l'élaboration d'un plan de gestion ;
- l'accueil du public.

En tant qu'espace à prérogatives réglementaires fortes, une Réserve peut interdire les activités nuisibles pour l'environnement (sur décision du Préfet). Lorsque des activités antérieures à la création de la Réserve sont présentes, celles-ci peuvent perdurer si elles ne sont pas contraires aux différents objectifs de protection.

Les Espaces Naturels Sensibles

⁴⁴ Article L332-8 du Code de l'environnement.

Selon le code de l'urbanisme⁴⁵, le département est compétent pour protéger et gérer les Espaces Naturels Sensibles (ENS). Ces espaces présentent un intérêt faunistique ou floristique et l'objectif est de préserver les sites et les paysages. Le Conseil général peut instaurer une taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS) pour financer leur aménagement et leur entretien⁴⁶. Exception faite pour certaines zones particulièrement fragiles, un aménagement respectueux du milieu naturel doit être prévu pour permettre l'accueil du public, souvent dans un objectif culturel ou scientifique. La TDENS permet l'acquisition des terrains (l'Espace Naturel Sensible est donc la propriété foncière du Conseil général), l'aménagement et l'entretien de l'espace, la gestion de la ressource. D'après l'article L142-10, « seuls des équipements légers d'accueil du public ou nécessaires à la gestion courante des terrains ou à leur mise en valeur à des fins culturelles ou scientifiques peuvent être admis sur les terrains acquis ». Un plan de gestion permet également de faire un état des lieux et de définir des objectifs.

⁴⁵ Article L142-1 du Code de l'urbanisme.

⁴⁶ Cette taxe est perçue lors de la construction de bâtiments.

CONCLUSION DU CHAPITRE I

Dans ce premier chapitre, nous avons successivement abordé les grandes thématiques liées à notre objet de recherche, en synthétisant les différents travaux scientifiques existants. Cette synthèse suit le fil de notre réflexion et de notre problématique dont l'esprit peut se résumer comme ceci : quels types de problème posent le déplacement d'individus (souvent citadins) en situation de loisir vers des espaces de nature périurbains relevant de la nature ordinaire ou de la nature gérée ? C'est pour traiter cette délicate question que nous avons proposé un itinéraire balisé au milieu de thématiques variées et *a priori* éloignées, mais dont la cohérence se construira dans les chapitres à venir. Cet itinéraire part du phénomène social qu'est le loisir pour se déplacer vers la question de la mobilité, intègre l'émergence d'un nouvel espace dit « périurbain » puis aborde enfin la question des espaces récepteurs sous l'angle de la multiplicité, c'est-à-dire dans la totalité des interactions entre humains et non-humains. Dans ce cheminement, nous avons parfois flâné et d'autres fois coupé au plus court, nous avons replacé une balise ou condamné un diverticule. Aussi c'est par ces infimes déplacements de la pensée que nous avons petit à petit construit un chemin singulier, en espérant ne pas avoir laissé trop de compagnons sur le bord de la route.

CHAPITRE II

LA GESTION DES SPORTS DE NATURE : ORGANISATION, RESEAUX ET

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

INTRODUCTION DU CHAPITRE II

La première partie de ce chapitre repositionne le problème des sports de nature dans le contexte grenoblois et montre l'importance d'une réflexion sur la mobilité de loisir et son impact au plan local sur l'organisation des sites. Cette partie présente notre question de recherche centrée sur l'organisation et la gestion d'espaces de loisir sportif de nature en situation périurbaine. Elle met en lumière les différentes théories mobilisées pour appréhender cet objet de recherche, en présentant un ancrage fort dans le courant de la sociologie compréhensive. En dernier lieu, elle met en avant les différents niveaux d'analyse retenus comme pertinents.

La seconde partie de ce chapitre aborde plus en détail la problématique de ce travail doctoral et cela sous deux formes : d'une part une présentation systématique de la théorie de l'acteur-réseau et d'autre part une articulation entre les concepts de cette théorie et la problématique de la gestion des sports de nature. Cette partie est essentiellement consacrée à un niveau spécifique de construction des problèmes qui est celui de la structuration des relations entre acteurs (ou porte-parole) sur un espace de nature.

Dans la troisième partie, nous nous attacherons à problématiser l'idée de gouvernance des espaces de nature dans une perspective se rapprochant de la sociologie politique et en traitant la question de la démocratie participative dans ce type d'espace. Tout d'abord, le concept de gouvernance est explicité puisqu'il est parfois source d'ambiguïté. Ensuite, les différentes formes de démocratie sont expliquées et plus particulièrement les expériences participatives. Dans un dernier temps, nous confrontons l'idée de démocratie participative avec la gestion actuelle des sports de nature et nous posons le problème des simples pratiquants sur les sites, difficilement représentés et représentables.

1. LA PROBLEMATIQUE DES SPORTS DE NATURE : THEORIES ET NIVEAUX D'ANALYSE

1.1. Positionnement du problème

La première partie de ce travail a mis en évidence trois éléments qui, s'ils ne sont pas les seuls, demeurent caractéristiques de notre époque et que nous pouvons rappeler brièvement. Tout d'abord, la mobilité n'a jamais occupé une place aussi importante qu'à l'heure actuelle dans la vie des individus. Ensuite, l'urbanisation jusque là croissante a pris des formes nouvelles et a passablement complexifié à la fois le rapport aux espaces proches des villes et le statut de ceux-ci. Enfin, les loisirs sous leurs formes les plus diverses se sont imposés comme un temps social à part entière et comme un phénomène social d'ampleur. Ce triple constat est une entrée privilégiée pour comprendre le contexte grenoblois. Autoproclamée capitale des Alpes, Grenoble s'inscrit à bien des égards dans cette dynamique. Elle est plus que toute autre une ville à la montagne, ou tout du moins extrêmement proche de celle-ci puisque quatre massifs circonscrivent le bassin grenoblois. D'une part, sa forte urbanisation s'est diffusée dans l'espace périurbain, contribuant ainsi à le densifier. D'autre part, même diluée dans l'espace périphérique, son urbanisation reste grandissante et contribue à l'idée de métropolisation. Ce contexte de forte mobilité, de pression urbaine et d'implantation géographique de la ville dans une zone montagneuse questionne le rapport qu'entretiennent les citoyens avec les espaces alentours. Mais l'entrée privilégiée est bien celle de la mobilité de loisir, relativement indéterminée à l'heure actuelle. Ce constat s'inspire d'observations du monde social et de l'état d'avancement d'un certain nombre de travaux scientifiques, mais est également corroboré par des professionnels qui, au quotidien, sont confrontés à ces phénomènes. Autrement dit, les gestionnaires d'espaces sont des observateurs d'un genre particulier au sens où ils vivent de près des phénomènes qui restent abstraits pour le sociologue et doivent en tenir compte dans leurs pratiques professionnelles.

Pleinement inductive, cette problématique naissante se voit enrichie de multiples façons, notamment par certains acteurs du terrain d'enquête⁴⁷. Elle s'inspire également d'éléments empiriques relatifs à l'organisation de site et/ou de sports de nature, qui ont été patiemment collectés. Les différentes études basées sur des contextes d'action centrés sur les sports de nature (Mounet, 2000a ; Perrin, 2003 ; Paget, 2003 ; Perrin et Mounet, 2006 ; Paget et Mounet, 2009) ont constitué un ensemble de connaissances empiriques qui a prolongé et multiplié les pistes de réflexion.

1.2. La mobilité en question

Face à l'ensemble des possibles, peut-être faut-il commencer par une question simple qui relève du constat, avant de montrer comment ce point de départ simple soulève un ensemble de questionnements sociologiques. Posons le problème en ces termes : Grenoble s'insère dans un milieu alpin propice aux activités sportives de nature de toutes sortes. Les citoyens qui pratiquent ces activités sont contraints de s'extraire de la ville pour se rendre sur les sites appropriés, le plus souvent en proche périphérie. Cette zone urbaine est donc émettrice d'une foule de pratiquants qui se déplace et s'insère dans l'environnement naturel et humain périurbain. Les sites récepteurs à proximité de l'agglomération sont investis par des pratiquants dont les caractéristiques sont diverses et cette irruption dans le périurbain provoque des interactions entre acteurs individuels, collectifs et institutionnels (Mounet, 2000a).

Le principal problème que pose la mobilité de loisir est qu'elle demeure incommensurable. Alors que pour Viard (2006) celle-ci a dépassé la mobilité de travail, elle demeure (en partie) l'impensé dans le domaine de la sociologie des mobilités. Le contexte grenoblois n'échappe pas à ce constat et la mobilité de loisir reste extrêmement problématique

⁴⁷ Comme nous l'avons mentionné en introduction, les gestionnaires de sites ont participé dès l'entreprise de ce travail à des réunions et ont ainsi fait émerger des pistes de réflexion issues directement du terrain.

à mesurer. L'ampleur du travail est considérable et pose des problèmes tant logistiques que méthodologiques. Aussi passionnant qu'il eût été, ce vaste chantier ne sera pas entamé dans ce travail doctoral. En l'absence de données statistiques fiables, nous veillerons à ne pas surestimer le phénomène, mais nous considérerons la mobilité de loisir comme un fait, même si elle n'est pas quantifiée. En s'appuyant sur le constat des questionnaires, gageons que cette mobilité existe et qu'elle est forte au vu de la fréquentation des sites de proximité. Si nous n'avons pas les moyens de mesurer la mobilité à l'échelle de l'agglomération grenobloise, l'inversion du problème en partant des sites récepteurs montre que le phénomène existe et qu'il présente un intérêt sociologique tout particulier. C'est en effet une multitude de questions qui se pose et qui demeure pour l'instant sans réponse. Pour résumer, nous savons que la ville est sociofuge⁴⁸ (Viard, 2006), c'est-à-dire qu'elle émet un flot variable mais important de pratiquants dans la sphère périphérique. D'autre part, les espaces récepteurs supportent des flux de pratiquants sans toutefois être exclusivement réservés aux loisirs sportifs, ce qui en fait à la fois leur originalité et leur complexité puisque les interactions sur ces sites sont variées et se posent à des niveaux multiples.

1.3. Un positionnement théorique particulier

Comme nous le verrons, les approches théoriques servant de cadre d'analyse seront multiples dans ce travail de recherche. Afin de ne pas procéder à un « grand écart » théorique, l'ensemble de notre démarche s'inscrit dans le courant de la sociologie compréhensive (Weber, 1995). Alors même que nous manierons diverses approches et divers concepts pour éclairer notre objet de recherche, la cohérence d'ensemble sera assurée par cette inscription théorique dans ce courant de pensée. Autrement dit, l'objectif ne réside pas dans le fait de

⁴⁸ Les termes d'« espaces sociofuges » et d'« espaces sociopètes » sont à attribuer à Hall (1971, 138). Il qualifie les espaces produisant de la séparation entre les individus comme sociofuges et les espaces provoquant des interactions comme sociopètes. Viard (2006) en fait un usage différent puisqu'il utilise le concept de phénomène sociofuge davantage en termes de déplacements et de mobilité, avec un usage métaphorique de la force centrifuge.

pointer des régularités comportementales, mais davantage dans la compréhension et l'interprétation de l'action individuelle (Weber, 1995). L'unité de référence est bien l'acteur et nous nous tournons donc vers une sociologie de l'acteur, ou plutôt de l'homme en action. L'inscription dans ce paradigme relève d'un choix de recherche qui guide notre questionnement, nos ressources théoriques à mobiliser et la méthodologie à mettre en œuvre.

La trame de l'ensemble de ce travail de recherche repose sur une démarche organisationnelle au sens large puisque *l'objectif de cette étude est de comprendre comment s'organisent et se gèrent certains espaces de loisir de la périphérie grenobloise, c'est-à-dire aborder la manière dont les individus coordonnent leurs actions et la façon dont ils coopèrent afin de vivre ensemble*. Compte tenu de la question de départ pour le moins organisationnelle, on pourrait croire que le support théorique de notre recherche repose uniquement sur la sociologie des organisations développée par Crozier et Friedberg (1977) et surtout à son élargissement qu'est la sociologie de l'action organisée (Friedberg, 1993). Or, il existe d'autres « nouvelles approches » en sociologie des organisations qui s'avèrent complémentaires au corpus classique et qui ont montré leur fécondité à bien des égards (Amblard et al., 1996). Notre positionnement se situe à l'interface entre différentes théories sociologiques qui se rejoignent entre autres par la volonté de collaborer avec les organisations étudiées. Dans cette démarche de recherche, il ne s'agit pas d'exercer une quelconque prescription mais plus modestement de montrer le fonctionnement de ces contextes d'action et permettre à *tous les acteurs* de mieux jouer leur jeu. Comme nous le soulignons dans la partie introductive, les acteurs ont pleinement été associés à cette recherche. D'une part, les gestionnaires nous ont fait part de leurs connaissances du terrain et des problèmes qu'ils rencontraient, notamment pour gérer des flux d'individus. D'autre part, un contrat de recherche a été signé avec le Parc naturel régional de Chartreuse.

Notre question de recherche propose de comprendre l'*organisation*, les *changements* et les *innovations* des espaces de loisir sportif de nature grenoblois, et fait la part belle à la théorie des réseaux développés par Callon (1986), Latour (1989) et Law (1994). Pour autant, nous éviterons soigneusement d'en faire un usage unique et systématique. De notre point de vue, il s'agit dans un premier temps de poser une question de recherche relativement large et souple pour permettre de « coller » à tous les déplacements et toutes les surprises que nous réserve le terrain d'enquête. Cette étude s'inscrit dans la démarche de la sociologie pragmatique (Chateauraynaud et Torny, 1999) qui considère qu'aucun cadre théorique n'est acquis par avance. La cohérence théorique demeure néanmoins maintenue au sens où, comme nous l'avons rappelé, toutes les approches s'inscrivent dans les perspectives de la sociologie compréhensive. Le cadre théorique se compose donc d'une diversité d'approches qui sont à considérer comme un ensemble de ressources mobilisables tout au long de l'enquête. Les détours théoriques que nous emprunterons seront détaillés plus tard. Précisons simplement que le cadre théorique s'articule autour de :

- la sociologie de la traduction (Callon, 1986 ; Latour, 1989), dont l'ambition est de montrer comment des innovations d'ordre technique ou scientifique sont possibles ou échouent par l'agrégation toujours incertaine d'humains et de non-humains, et dont la cohésion peut former un réseau socio-technique ;
- la sociologie des organisations proposée par Crozier et Friedberg (1977) ainsi que la sociologie de l'action organisée puisque cette dernière approfondit la première (Friedberg, 1992 ; Friedberg, 1993). L'approche organisationnelle de l'action collective montre l'importance de la réflexion sur l'organisation des individus et le problème de leur coopération ;
- la sociologie de la justification (Boltanski et Thévenot, 1991) qui, après s'être intéressée aux régimes d'action dans lesquels les acteurs peuvent se situer (Boltanski,

1990), s'est attachée à suivre les formes argumentatives que les acteurs déploient pour justifier leurs actions ou au contraire critiquer l'action d'autres personnes ;

- la sociologie des logiques d'action (Amblard et al., 1996) qui postule une pluralité de logiques du comportement humain et met l'accent sur le caractère trop souvent désincarné de l'acteur, dont les choix, sans être déterminés, demeurent au moins en partie le fruit d'une construction historique ;
- différentes approches qui, si elles ne relèvent pas toutes de la sociologie, ont l'avantage de discuter la pertinence de la séparation entre l'idéal et le matériel, et peuvent s'avérer ponctuellement salutaires dans la compréhension de notre objet. Nous ferons appel à l'anthropologie de la nature (Descola, 2005) qui rediscute la séparation artificielle (et ethnocentrique) entre humains et non-humains, à la philosophie de Sloterdijk (2005) qui propose de comprendre par la sphérologie comment les individus coexistent dans différents espaces imbriqués les uns aux autres, et enfin la géographie phénoménologique de Berque (1990 ; 2000).

Aucune hiérarchie à proprement parler n'existe entre les approches et seules les découvertes de terrain guideront les choix théoriques. Les divergences théoriques de façade sont transcendées à la fois par l'intérêt commun que ces différents courants portent à la compréhension des formes de coordination de l'action entre acteurs, ainsi que par leur commune croyance en la capacité réflexive de l'acteur, qui rejoint en tous points les préceptes de la sociologie modeste (Law, 1994 ; Mougenot, 2003). Le choix d'exposer des approches diverses, en s'efforçant de pointer les analogies, s'inscrit pleinement dans la démarche inductive. Comme l'a souligné Musselin (2005, 61), « on attend "du terrain" qu'il révèle et infère les problématiques à poursuivre et les analyses théoriques à mobiliser ». Toujours d'après Musselin (2005), la construction d'une recherche comprend nécessairement une part

d'indétermination, dans un premier temps tout du moins, et une part d'acquis. La part indéterminée est caractéristique de la démarche inductive, au sens où la problématique s'enrichit du terrain d'étude et se précise au fur et à mesure de l'investigation. La part acquise concerne les considérations inhérentes à toute recherche portant sur l'action organisée. Il s'agit de privilégier l'acteur, donc le niveau individuel, sur celui de la structure, de considérer le comportement de ce dernier comme rationnel et enfin, d'accorder une large place aux interactions et aux relations de pouvoir.

1.4. Trois niveaux d'analyse : porte-parole, élus et pratiquants

Trois grandes entrées sont privilégiées et permettent de questionner notre objet de recherche sous des angles divers (tableau 1). Ces trois parties ne sont pas à considérer comme des éléments séparés mais correspondent à un choix de recherche qui donne des éléments de compréhension d'un objet difficilement délimitable. Ce découpage ne relève pas de l'arbitraire mais correspond à des niveaux de problème différents qui recoupent en partie les différentes formes de démocratie que relève Mermet (2001) : la démocratie des porte-parole, la démocratie participative et la démocratie délégative. Afin de saisir la démarche qui est la notre, il s'agit dans un premier temps de préciser les grandes orientations que nous expliciterons dans le détail par la suite.

<i>Niveau de démocratie</i>	<i>Porte-parole</i>	<i>Représentative</i>	<i>Participative</i>
<i>Acteur concerné</i>	Acteur indépendant ou porte-parole d'une organisation (ou d'une administration)	Élu	Citoyen/Pratiquant ordinaire

Tableau 1 - Trois niveaux d'analyse de la recherche

Le premier niveau d'analyse est celui des porte-parole, c'est-à-dire l'étude des interactions entre acteurs (représentant une organisation) qui ont directement prise sur le contexte d'action (Friedberg, 1993) et qui participent à la régulation structurant le site. Cet axe de réflexion s'intéresse à la coordination de l'action collective sur des sites de loisir sportif de nature faisant ou non l'objet d'une gestion. Ce premier niveau d'étude peut prendre différentes orientations en fonction des situations rencontrées sur les différents terrains de recherche, puisque les acteurs peuvent se trouver dans une situation de conflit, de coopération ou encore de coopération conflictuelle. Il s'agit de saisir comment certains acteurs du site sont confrontés à un *problème* commun (Friedberg, 1993) et comment ces acteurs coordonnent leurs actions pour trouver une réponse contingente et provisoire à ce problème. Chaque terrain d'étude disposant de ses spécificités, il nous faut saisir comment et pourquoi certains acteurs convergent autour d'un objectif commun et forment un réseau hybride sous l'action ou non d'un traducteur (Callon, 1986, Latour, 1992). En d'autres termes, l'objectif est de comprendre comment les porte-parole structurent leurs interactions. Mais l'une des caractéristiques des espaces de loisir est de présenter des contextes d'action le plus souvent faiblement structurés (Mounet, 2000a).

Le deuxième niveau d'analyse, caractéristique de la démocratie représentative, est celui de l'étude des politiques publiques en matière de gestion de ces espaces de loisir (qui peuvent également être des espaces protégés). En orientant notre réflexion sur l'articulation des politiques territoriales (Gerbaux, 1999), nous nous inscrivons dans une sociologie de l'action publique en questionnant les relations entre les différentes échelles décisionnelles et l'influence de celle-ci sur la gestion d'un site. L'hybridité des espaces de loisir sportif, entre autres par l'association d'acteurs privés et publics, ouvre nécessairement une piste de réflexion sur les formes que peut prendre la gouvernance.

Le dernier niveau d'analyse est celui de l'étude des pratiquants « hors de toute organisation », fréquentant les sites en échappant à l'offre commerciale et associative. Si l'investigation de l'offre sportive du site et des porte-parole des différentes organisations est un volet particulièrement stimulant de l'enquête, l'objet de recherche ne peut être pleinement appréhendé sans inclure les pratiquants autonomes qui débordent le cadre purement organisationnel tout en le structurant *a priori* de manière indirecte. Alors que la dimension ontologique de ces pratiquants a été négligée dans les travaux antérieurs, il s'agit d'une piste d'investigation à part entière qui ne considère pas les utilisateurs comme des entités passives, exclues de fait du contexte d'action. Sans aborder leur (in)capacité à influencer le contexte d'action, leur simple présence est une composante du jeu que les acteurs en présence ne peuvent négliger. De plus, la gestion participative que les Parcs naturels régionaux tentent d'instaurer vise à impliquer davantage les acteurs au processus de décisions. Face à cette « offre institutionnelle de participation » (Blondiaux, 2008, 84), il faut comprendre si les simples pratiquants sont voués à jouer des rôles de figuration alors que seuls sont en scène les porte-parole. Il faut également comprendre leur capacité à pénétrer le débat public et à produire de la transformation dans l'action publique au niveau territorial. Dans ce contexte, il est inenvisageable de faire l'économie d'une réflexion sur les formes de démocratie dans les espaces de loisir et plus particulièrement sur la démocratie participative.

Les trois parties sont donc interdépendantes, interpénétrées et largement entremêlées. Bien que la nécessaire part d'arbitraire contenue dans la démarche de recherche les ait provisoirement cloisonnées, ce n'est que dans une dernière partie que les liens entre ces différentes entrées pourront être reconstruits. Le problème qui se pose à nous est celui de l'articulation de différents niveaux d'analyse inhérente à l'objet étudié, d'où cette manière d'appréhender la réalité sociale par « tranche ». Pour Musselin (2005), le niveau d'analyse prend deux formes. La première se situe au niveau empirique et correspond à la position que

les acteurs occupent au sein du champ investigué ; la seconde fait « référence au degré de généralisation visé par les résultats de l'enquête » (Musselin, 2005, 58). Encore faut-il garder à l'esprit que cette généralisation n'est que partielle et qu'elle n'est rendue possible que par des comparaisons empiriques (Friedberg, 1993). Pour résumer, la sociologie de l'action organisée propose une entrée à un niveau micrologique pour une généralisation des résultats à un stade mésologique alors que la théorie de l'acteur-réseau se moque des niveaux, les pérégrinations de l'enquête menant le chercheur par-delà les échelles. Ces différents niveaux d'analyse demandent l'emploi d'outils méthodologiques particuliers, que nous aurons l'occasion de détailler plus loin.

2. LA GESTION ET L'ORGANISATION DES ESPACES DE LOISIR SPORTIF : STRUCTURATION DES RELATIONS ENTRE PORTE-PAROLE

Le terme générique de *sports de nature* regroupe, au demeurant, des activités sportives bien diverses par l'investissement physique, technique et spatial que chacune demande, et dont la définition demeure problématique (Mounet et Chifflet, 1996 ; Mounet, 2000a). Ces dissemblances sont sensibles entre différentes activités sportives de nature, mais également au sein même d'une famille d'activités. Pour ne prendre qu'un exemple, rien ne rapproche *a priori* un skieur alpin ne pratiquant qu'en station de sports d'hiver, un skieur alpiniste évoluant loin des remontées mécaniques et un skieur s'adonnant au *freestyle* et dont le besoin en aménagement est crucial. En revanche, l'un des points de convergence de l'ensemble des ces activités sportives se manifeste par l'incursion nécessaire qu'elles font dans la *nature*. Par définition, les sports de nature se déroulent « dans la nature ». De prime abord, cette affirmation a un air tautologique. Or, aucun consensus n'existe autour de la catégorie « sports de nature » et encore moins sur la définition de la nature, qui ne va pas de soi. Bien sûr, il serait plus simple de s'intéresser aux sports de nature sans jamais questionner la notion même de nature, en considérant cette dernière comme une entité en soi, comme le simple support d'une activité sportive ou comme un décor de théâtre passif en arrière plan des interactions humaines. En d'autres termes, il s'agirait là de considérer une nature « naturalisée ». Depuis Latour (1991), il n'est plus tenable de soigneusement éviter d'aborder la question de l'artificielle dichotomie entre culture et nature, typique des catégories forgées par les (non-) Modernes que nous sommes. Pour cet auteur, le monde Moderne (ou occidental) a créé un Grand partage à la puissance explicative tenace, qui sépare ce qui relève de la nature et ce qui revient à la société. D'après lui, les scientifiques ont longtemps eu à gérer la nature alors que les politiques s'occupaient quant à eux de la société. Or, la multiplication d'évènements comme par exemple le trou dans la couche d'ozone vient contredire cet insidieux partage, tant

le caractère hybride de ces phénomènes met en doute la dichotomie savamment entretenue. Latour (1991, 73) nomme « de tels hybrides quasi-objets parce qu'ils n'occupent ni la position d'objets prévue pour eux par la Constitution, ni celle de sujets, et qu'il est impossible de les coincer tous dans la position médiane qui en ferait un simple mélange de chose naturelle et de symbole social ». La résolution de ce problème passe par ce que Callon (1986) a appelé le principe de symétrie généralisée et qui propose de partir de ces quasi-objets pour expliquer à la fois la nature *et* la société, les deux ne pouvant plus fonctionner en vase clos.

Cette cosmologie entièrement revisitée par Latour (1991) nous amène à repenser certains problèmes que posent les sports de nature et qui, *a priori*, sont autant du ressort du social que du naturel. Prenons un exemple pour illustrer le propos. En matière d'aménagement de la montagne, la loi montagne sert de cadre législatif. Lorsqu'une station de sports d'hiver cherche à s'étendre, notamment en créant une nouvelle remontée mécanique sur une zone vierge, une démarche doit être enclenchée par une procédure d'« Unité Touristique Nouvelle » (UTN). Cette réglementation tente de trouver un point d'équilibre entre conservation des ressources environnementales et prise en compte des intérêts économiques et sociaux. Loin de s'appliquer de manière unilatérale sur tous les territoires de montagne, l'application de la loi est source de compromis et de tensions contingents entre différents acteurs (Lascoumes, 1995). Les UTN sont régulièrement sujets à polémiques⁴⁹ et divers arguments sont invoqués, les uns privilégiant leur activité ou prétextant un développement économique local potentiel, alors que d'autres mettent en avant la réduction des espaces vierges, l'impact paysager de la nouvelle remontée mécanique ou son impact sur la flore ou la faune. Comme le souligne Deprest (1997, 72), « les projets d'UTN sont donc l'occasion d'ardentes joutes politiques entre aménageurs et protecteurs ». Ce type de *controverse* au sens

⁴⁹ Cf. à ce sujet les nombreux articles de l'association Mountain Wilderness : « Les associations demandent au préfet de la Savoie de protéger le vallon du clou », mars 2005, « Liaison interstation en Haute-Maurienne : les associations écrivent au Président de la République », janvier 2005 et « Coup d'arrêt à l'Espace Diamant », septembre 2004. Tous les articles sont en ligne : <http://france.mountainwilderness.org/>

de Callon et al. (2001), qu'aucune certitude ne permet de clore, renvoie autant à des faits de nature qu'à des faits de société et participe *a priori* pleinement à cette hybridité grandissante caractéristique de l'époque. Ainsi pour Mounet (2007a, 164), « différemment perçue par les acteurs concernés, confrontée à une connaissance imparfaite du double point de vue de l'écologie et des sports de nature, confondue souvent avec des conflits d'usage, l'évaluation de l'impact environnemental des sports de nature conduit à une incertitude scientifique et renvoie donc fondamentalement aux intérêts et aux valeurs de chacun des protagonistes en présence ». Les controverses qui se déroulent sur ce type d'espace présentent des ramifications complexes où s'entremêlent l'environnement, le sport et le tourisme.

Loin d'être exhaustive, cette entrée en la matière n'a que la prétention de montrer la nécessaire réflexion à mener sur les enjeux environnementaux quasi inhérents aux sports de nature, même si cette réflexion sur le débordement du phénomène sportif dans la sphère de l'environnement ne représente qu'une toute petite partie de l'ensemble de ce travail doctoral. Cette entrée par l'environnement est un prétexte pour clarifier le positionnement théorique qui nous amène à repenser la dichotomie entre nature et société, comme d'ailleurs celle entre le monde des objets et le monde des sujets, ouvrant la voie à des interactions d'un ordre nouveau. C'est ce que Kalaora (2003, 121) suggère lorsqu'il avance que « la complexité des problèmes conduit à de nouvelles dynamiques relationnelles incluant des mondes en apparences hétérodoxes et incompatibles, le monde des humains et des non humains. Ce monde instable, mouvant et mobile est caractérisé par l'incertitude ». Les bases du Grand partage ayant été posé, il nous faut présenter la théorie de manière systématique.

2.1. Les trois fondamentaux de la théorie de l'acteur-réseau

La sociologie de la traduction s'est intéressée, dans un premier temps tout du moins, à la production des faits scientifiques et à la science non pas faite mais en train de se faire

(Latour, 1989). La sociologie des sciences et des techniques est devenue en quelques années un courant à part entière dans le paysage de la sociologie, dont les éminents représentants sont Bruno Latour et Michel Callon en France ainsi que John Law pour la Grande-Bretagne. D'autres noms que celui de sociologie de la traduction sont donnés à ce courant, notamment sociologie de l'innovation, Actor-Network Theory (ANT), ou plus récemment sociologie des associations (Latour, 2006). L'une des spécificités de la théorie de l'acteur-réseau est de prendre à contre-pied les dichotomies classiques entretenues dans les sciences sociales, non seulement entre la nature et le social comme nous l'avons vu, mais également entre l'individuel et le collectif, le micrologique et le macrologique, et plus encore entre le social et le technique. Cette dernière séparation est d'ailleurs au centre de la réflexion des tenants de l'acteur-réseau qui interrogent la pertinence de cette frontière apparaissant de plus en plus incertaine. Latour (2006) met en avant trois critères devant apparaître dans une étude se réclamant de la théorie de l'acteur-réseau et que nous approfondirons plus bas afin de les rendre moins obscurs :

- Les non-humains doivent avoir un rôle et être considérés comme des acteurs.
- L'explication doit dépasser l'entendement traditionnel du terme « social ».
- L'étude doit chercher à « réassembler le social » (Latour, 2006, 22).

2.1.1. L'apparition des objets

Les entités physiques ont longtemps occupé une place particulière dans les recherches en sciences sociales, souvent reléguées au second plan du monde social observé et servant de simple décor aux interactions. La dichotomie savamment entretenue entre interaction et structure n'est pas moins grande que celle séparant le monde objectif du monde social, les objets n'ayant pas leur place dans cet univers (Latour, 1994). La sociologie de la traduction fut d'un apport salvateur pour dépoussiérer les objets techniques jusque-là muséifiés. Mais si

les objets ont été (trop) longtemps en arrière-plan, dire qu'ils n'ont jamais été pris en compte n'est pas tenable.

La sociologie critique a entériné le rôle des objets comme révélateur symbolique des stratégies de distinction⁵⁰. Dans ce sens, les objets n'ont comme propriété que celle que les humains leur attribuent et n'existent que par cette attribution. Boltanski et Thévenot (1991, 30) ont émis quelques réserves sur cette passivité des objets, en tentant de « leur reconnaître la place qui leur revient dans les contraintes du jugement réaliste, en nous refusant à n'y voir que des supports arbitraires offerts aux investissements symboliques de personnes ». En fait, il ne s'agit pas de dire que les objets *n'ont pas* de propriétés distinctives mais qu'ils *n'ont pas que* ces propriétés. Le courant de l'école de Chicago a également introduit les objets dans la description des interactions de face à face. Pour autant, si les objets sont très souvent au centre des interactions entre les individus et source d'adaptations secondaires dans les institutions totales, c'est-à-dire que par l'intermédiaire d'objets, les acteurs peuvent s'extraire du fonctionnement formel et rigide de l'institution (Goffman, 1968), les entités ne sont pas considérées comme le fondement des interactions. Si les objets sont présents dans les descriptions de différentes situations, leur présence n'est jamais jugée pertinente puisque pour les tenants de l'interactionnisme symbolique, l'interaction demeure similaire avec ou sans objets.

La théorie de l'acteur-réseau a donné une seconde vie aux objets, longtemps séparés du social (Akrich, 1987) : d'un côté les humains, de l'autre les objets techniques. C'est la nature même de ce « Grand partage » que Latour (1991) questionne, montrant le dualisme stérile entretenu par la séparation entre le monde des humains et des non-humains. Certains travaux sont devenus fondateurs, notamment lorsque les microbes, le métro ou les coquilles

⁵⁰ Il faut d'ailleurs signaler que le premier numéro des *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* s'intitulait « *Hierarchie sociale des objets* », cf. Bourdieu (1975).

Saint-Jacques ont joué un rôle inattendu⁵¹, bouleversant la frontière entre sujets et objets. Pour Latour (1992, 174), « l'objet, le véritable, la chose active n'existe qu'à la condition de tenir ensemble et continûment des humains et des non-humains ». Si les tenants de l'acteur-réseau ont souvent volontairement flirté avec l'anthropomorphisme⁵², leur démarche provocatrice, parfois qualifiable de « romantisme technique » n'a pas pour objectif d'attribuer des propriétés humaines aux entités physiques, mais plutôt de montrer le lien qui les unit. Latour (2006) avance l'idée qu'au cours d'une action, tout ce qui modifie celle-ci peut être considéré comme un acteur, même s'il s'agit d'entités physiques. Le monde social tel revisité plus haut est alors repeuplé d'une multitude d'entités appelées tour à tour *actants*, *non-humains* ou *objets*. Il ne s'agit pas de dire que les non-humains agissent comme des acteurs et seraient doués de stratégies, mais plus simplement que le cours d'une action est ponctué d'objets qui la modifient, et créent de nouvelles associations entre des humains : « nous devons accepter le fait que la continuité propre au déroulement d'une action sera rarement fait de connexions d'humain à humain [...] ou d'objet à objet, mais se déplacera probablement en zigzaguant des humains aux non-humains » (Latour, 2006, 108). Le *principe de symétrie* (Callon, 1986) n'est d'ailleurs pas à concevoir naïvement comme un égalitarisme entre humains et non-humains, mais « signifie simplement *ne pas* imposer *a priori* une fausse *asymétrie* entre l'action humaine intentionnelle et un monde matériel fait de relations causales »⁵³ (Latour, 2006, 109). Dans un plaidoyer pour les objets, Vinck (1999) argue que ces entités ne sont pas réductibles à un simple déterminisme technique mais sont des éléments structurant les modes de coordination à l'intérieur d'un réseau. Le rôle de médiateur que joue les objets, redéfinissant l'action en y introduisant un changement par le simple fait de participer à l'interaction, leur confère « un statut de co-acteur » (Vinck, 1999, 408). Mougnot (2003, 85) dans un ouvrage

⁵¹ Ces trois exemples sont tirés de Latour (1984 ; 1992) et Callon (1986).

⁵² Voir à ce sujet la vive critique que Friedberg (1993) adresse à Callon et Latour, notamment les pages 212 à 215.

⁵³ C'est l'auteur qui souligne.

stimulant où elle applique la théorie de l'acteur-réseau à la « nature ordinaire », explique que « les objets sont *entre* les humains, ils ont une fonction essentielle de médiateur ou de médiation »⁵⁴, et comme nous le montrerons plus bas, leur rôle est essentiel dans la constitution d'un réseau socio-technique. Les objets ont donc un double rôle, de médiation provoquant des déplacements de l'action, et de structure autonome dont les liens qu'ils créent avec les humains ont été qualifiés de *solidarité technique* (Dodier, 1997).

2.1.2. De la stabilité à l'instabilité du social

Lorsque Latour (2006) affirme de manière provocatrice qu'il faut *Changer de société*, il ne se fait pas le porte-parole d'un militantisme quelconque mais propose plutôt de déplacer l'acception classique de « société » et par là même du « social ». Selon lui, il existe deux définitions possibles du social⁵⁵. La première, largement répandue dans les sciences sociales, considère le social comme un matériau juxtaposé à côté d'autres matériaux que seraient par exemple la nature, la technique... Est social ce qui est stable, assemblé et dont la composition reste immuable. Le « contexte social » permet donc de donner une « explication sociale » à des « phénomènes sociaux ». Alors que cette première définition du social considère les agrégats sociaux comme une donnée, la seconde définition à laquelle se rattache Latour (2006, 13) prend « les agrégats sociaux comme ce qu'il faut expliquer à partir des *associations* »⁵⁶. Le social n'a plus cette homogénéité qu'il est possible de lui conférer *a priori*, mais est constitué d'un ensemble de connexions, de formes d'associations que le sociologue s'est évertué à retracer. Dans la perspective théorique de l'acteur-réseau, le social est très proche de la définition séculaire mais très actuelle de Tarde (1898). Notre terrain d'étude grenoblois apparaît certainement bien peu « exotique » au regard de l'anthropologie.

⁵⁴ C'est l'auteur qui souligne.

⁵⁵ Pour être tout à fait précis, Latour (2006) dégage également une troisième définition possible du social que nous laissons sciemment de côté et qui renvoie quant à elle aux interactions courtes et de face-à-face.

⁵⁶ C'est l'auteur qui souligne.

Pourtant, la définition du social que donne Descola (2005, 342) dépasse le cadre restrictif des frontières et apparaît très convaincante pour aborder notre objet, tant celle-ci est proche de la théorie de l'acteur-réseau :

« Loin d'être un présupposé fondateur dont tout découle, le social résulte au contraire du travail de rassemblement et de répartition ontologique des sujets et des objets que chaque mode d'identification conduit à opérer. Il n'est donc pas ce qui explique, mais ce qui doit être expliqué. Si l'on admet cela, si l'on reconnaît que la plus grande partie de l'humanité n'a pas, jusqu'à une date très récente, opéré des distinctions tranchées entre le naturel et le social, ni pensé que le traitement des humains et celui des non-humains relevaient de dispositifs entièrement séparés, alors il faut envisager les divers modes d'organisation sociale *et* cosmique comme une question de distribution des existants dans des collectifs : qui est rangé avec qui, de quelle façon, et pour quoi faire ? » (Descola, 2005, 342).

En discutant le caractère stabilisé du social, c'est autant les formes de regroupements qui prennent un nouveau tournant, qu'une démarche de recherche particulière à envisager.

2.1.3. Comment réassembler le social ? Un positionnement épistémologique singulier

La sociologie de l'acteur-réseau est avant toute chose une démarche de recherche, avant même d'être une théorie. Latour (2006, 206) dit d'elle que « c'est une théorie – et même, je pense, une théorie solide – mais une théorie qui porte sur la *façon* d'étudier les choses ou, mieux, sur la façon de *ne pas* les étudier. Ou encore sur la façon de laisser aux acteurs un certain espace pour s'exprimer »⁵⁷. Elle est une théorie particulière au sens où elle ne se veut pas une théorie générale. Les concepts développés sont opérationnels mais ne se calquent pas de manière similaire sur tous les contextes que le sociologue étudie. En refusant les « grandes explications » pour interpréter les détails qui composent le social, l'objectif est davantage de partir de ces détails tout en refusant la généralisation, qui reviendrait à nier ces particularismes que l'on tente précisément de comprendre.

⁵⁷ C'est l'auteur qui souligne.

Law (1994) a énuméré quatre grands principes caractéristiques de cette démarche⁵⁸. Il plaide pour le *principe de symétrie* (que nous avons eu l'occasion d'aborder en démystifiant le Grand partage) ainsi que pour la *récurtivité* qui n'est autre que le social en mouvement et en redéfinition. Les deux autres principes qu'il développe sont le *non réductionnisme*, c'est-à-dire l'idée que les catégories ne sont pas figées mais sont redéfinissables et la *réflexivité*, démarche interdisant de penser que le chercheur se situe dans une sphère différente que ceux qu'il observe.

Dans cette perspective, les groupements n'ont rien de naturel et ne peuvent être naturalisés. En s'inspirant de l'ethnométhodologie et particulièrement de Garfinkel (1967), Latour (2006) propose de ne pas décider à l'avance de quoi est composé le social, et surtout, de ne pas décider pour les acteurs la place qu'ils occupent dans ce même social. Partant de ce principe, c'est alors une démarche et un positionnement différent qui sont adoptés : le sociologue n'est pas en position surplombante mais parmi les acteurs. Ce particularisme n'est absolument pas une limite, « les sociologues étant aussi des “ membres de leur société ” et ne pouvant donc “ s'arracher ” à l'emprise de leurs propres “ catégories sociales ”. Il faut simplement imputer cette qualité (et non cette faiblesse) au fait que les analystes se trouvent sur un pied d'égalité avec ceux qu'ils étudient, qu'ils font exactement le même travail et qu'ils participent aux mêmes tâches de tracer des liens sociaux, même s'ils emploient des instruments différents et n'ont pas les mêmes vocations professionnelles » (Latour, 2006, 51). Callon et al. (2001) font le même constat, montrant qu'il est assez peu défendable de mettre en doute la parole des acteurs et que la mission du sociologue n'est pas de dévoiler le sens caché de la parole barbare. C'est entre autre ce que ces auteurs suggèrent lorsqu'ils remettent en cause la dichotomie entre savoir profane et savoir expert, considérant ainsi les profanes

⁵⁸ Pour une excellente synthèse de cette démarche (en français), cf. Mougnot (2003, 18).

comme des « chercheurs de plein air » (Callon et al., 2001, 129) quand ils participent et collaborent avec de « vrais » chercheurs.

La théorie de l'acteur-réseau s'inscrit donc à la fois dans cette conception d'un acteur dont l'autonomie et la capacité réflexive ne sont plus à démontrer, ainsi que dans une optique de catégorisation qu'il est impossible de réaliser *a priori*. Dans la perspective de la sociologie de l'acteur-réseau, ni la société ni le social n'existe en soi, mais sont à reconstruire et à découvrir à chaque fois. Alors que traditionnellement les groupes qui composent le social existent *ad vitam aeternam*, pour Latour (2006, 52) au contraire il faut distinguer « des groupes dont la cohésion doit constamment être maintenue par des efforts de mobilisation et d'enrôlement ». Partant du principe que le changement et l'innovation sont la norme, il est préférable de retracer les associations représentant l'exception de la stabilité.

2.2. Les principes de la sociologie modeste face à l'étude des espaces de loisir

De prime abord, la sociologie de l'acteur-réseau a des aspects déroutants à bien des égards et la cause n'est pas imputable à la diversité des objets de recherche qu'elle propose d'étudier (les découvertes scientifiques, la musique, les déchets radioactifs, etc⁵⁹...). Il faut l'avouer, derrière l'aspect très stimulant de la théorie, son opérationnalité peut laisser songeur tant les concepts développés sont régulièrement redéfinis. En réalité, le côté fluctuant de cette théorie en fait sa force, précisément parce que les concepts ne se laissent pas enfermer dans un usage préétabli et sont à discuter, à reconstruire comme le social que l'on tente de comprendre. En d'autres termes, ce qui rend vivante la théorie de l'acteur-réseau tient en ce qu'elle ne se laisse enfermer dans aucun dogmatisme. Nous l'utiliserons davantage comme un fil conducteur dans notre recherche, qui guidera nos pas (sans jamais nous les dicter) dans tous les détours que nous emprunterons. Les quatre principes proposés par Law (1994) sont

⁵⁹ Il ne s'agit là que de quelques exemples, puisés dans Latour (1989), Hennion (1993) et Barthe (2006).

dans cette perspective un « cahier des charges » à respecter dans la construction d'une recherche s'inscrivant dans ce courant et portant sur les espaces récréatifs de nature.

2.2.1. Principe de symétrie généralisée

Le *principe de symétrie* (Callon, 1986), dont nous avons effleuré les fondements en relatant l'expérience que tout Moderne éprouve face au Grand partage (Latour, 1991), est une proposition qui devrait aller de soi dès lors que l'on s'intéresse aux sports de nature. Pourtant, demeure persistante l'idée terriblement anthropocentrique d'une nature « naturée » (Descola, 2005), support passif des activités humaines. Pour rappel, le Grand partage « interne » a dans un premier temps contribué à séparer soigneusement les humains et les non-humains, avant de s'imposer au reste du monde non sans l'aide de la science fraîchement inventée (Latour, 1991). Dans une mise en perspective magistrale, Descola (2005) a démontré empiriquement que l'ontologie naturaliste distribuant les humains et les non humains dans des collectifs distincts n'a pas l'universalisme qu'on lui prête⁶⁰. Tout en se situant à un niveau d'abstraction bien différent du notre, la contribution de Descola (2005) s'avère salvatrice pour reconsidérer le rapport humains/non-humains tant l'ontologie moderne, véritable *doxa*, a déformé la réalité par un prisme anthropocentrique qui non seulement peine à recouvrir l'ensemble des pratiques des Modernes, mais a été violemment imposée comme un principe universel. Latour franchit un pas supplémentaire puisque si effectivement la cosmologie des Modernes a enfermé humains et non humains dans un dualisme que la pratique vient contredire jour après jour, il est impossible pour lui d'étudier objectivement notre propre société sans intégrer le principe de

⁶⁰ Pour Descola (2005), le seul principe universel est celui de la distinction entre une intériorité et une physicalité, ce qui fait reposer l'ensemble de sa théorie sur le principe philosophique de la séparation entre l'âme et le corps. Partant de là, il développe une taxinomie des représentations de la nature et de la culture particulièrement éclairante. Pour Descola (2005, 176), les principes d'identification se synthétisent en quatre ontologies, traduisibles comme des « systèmes de propriétés des existants ». Diversement éparpillée à travers la planète, chaque ontologie combine de manière particulière intériorité et physicalité, qu'elle attribue aux existants. Ainsi, seul le naturalisme projette une intériorité différente pour les existants (la diversité culturelle) et une même physicalité (la nature unifiée). Si le naturalisme régit l'occident, la classification proposée n'est en rien hermétique puisque chaque mode d'identification contient dans une moindre mesure chacune des autres ontologies.

symétrie. Autrement dit, ce n'est pas parce que les Modernes classent bien séparément les humains des non humains qu'il faut réserver les études « symétriques » aux sociétés les plus éloignées de la notre.

Tout bien considéré, l'expression même de « sports de nature » contient en puissance cette distinction que seuls les Modernes opèrent et qui oppose comme les faces d'une même pièce la culture de la nature. Particulièrement répandue, cette distinction ontologique se repère dans la classification même des sports, puisqu'utiliser la catégorie « sports de nature » pour qualifier des sports qui investissent l'environnement naturel revient à les opposer aux sports que l'on pourrait qualifier « de culture », si ce dernier terme n'avait pas la connotation marquée qu'on lui connaît. L'observation de ces sports a très souvent conduit à évincer la nature, certainement trop « naturelle » pour être l'objet de questionnement. L'étude des sports de nature s'avère être en réalité une invitation à l'intégration du principe de symétrie généralisée, afin d'interroger la pertinence d'un dualisme constitutif de la pensée moderne. En effet, comment l'observateur pourrait-il considérer les sports *de nature* comme ne relevant *que* du social ? Comment continuer à séparer, dans une perspective naturaliste (Descola, 2005), une culture multiple dont le sport serait l'un des reflets d'une nature unifiée ? L'hybridité même des sports de nature oblige l'enquêteur à redéfinir ces contours fluctuants. Bien que l'éthique sportive soit principalement anthropocentrée (Mounet, 2007a), avançons l'idée d'un décalage entre les modes d'identification de la nature et la pratique. Autrement dit, l'éthique anthropocentrée (utilitariste ou à valeur inhérente) (Larrère, 1997) à laquelle se réfère un certain nombre de pratiquants, ne traduit qu'une partie de leur relation à l'environnement. Comme l'a souligné Descola (2005), il faut distinguer l'identification de la relation à l'environnement⁶¹, la première ne présageant pas nécessairement de la seconde. Par

⁶¹ La distinction entre identification et relation apparaît centrale dans la théorie de Descola (2005, 165) et offre une vision éclairante du rapport entre l'individu et son environnement : « Considérer un animal comme une personne plutôt que comme une chose, par exemple, n'autorise nullement à préjuger du rapport qui sera noué avec lui et qui peut relever aussi bien de la prédation que de la compétition ou de la protection ».

l'anthropocentrisme qui les caractérise, les sportifs (même de nature) sont supposément de dignes représentants du « naturalisme » (au sens de Descola). Pourtant, cela ne préfigure pas leur relation à l'environnement. Si la nature est identifiée comme un simple support abstrait de l'activité, la pratique elle-même et les phénomènes qui en relèvent ne sont pas attribuables au simple social. La réalité de fonctionnement de ces activités soulèvent des questions et des problèmes qui n'appartiennent pas de manière tranchée à la nature ou au social mais précisément aux deux, que l'on pense aux controverses environnementales liées à l'impact de la pratique ou des aménagements inhérents à celle-ci (Mounet, 2007a), mais aussi aux modalités même de gestion de ces sites qui se caractérisent par la gestion d'humains certes, mais de non-humains également. D'autre part, les espaces de loisir sportif sont le lieu d'interactions entre des acteurs du sport et des acteurs non-sportifs qui peuvent opérer des identifications bien différentes et par conséquent se référer à d'autres éthiques environnementales, d'où des divergences fortes potentiellement sources de conflits. De plus, si certains acteurs sportifs se réfèrent à une éthique utilitariste dans leur relation à l'environnement, des contre-exemples complexifient la situation puisque certains font davantage référence à l'anthropocentrisme à valeur inhérente. C'est notamment le cas lorsque les surfeurs de mer s'associent dans la défense et le respect des plages, mais aussi, pour une illustration plus proche de notre terrain d'étude, lorsque l'association internationale *Mountain Wilderness* utilise le slogan suivant : *les alpinistes du monde entier prennent la défense de la montagne*. Le fameux principe de symétrie (Callon, 1986) s'impose donc de lui-même lorsque l'on tente de comprendre l'organisation des sites support d'activités sportives de nature et l'enquête doit zigzaguer entre les faits de nature et les faits de société, puisque la réalité même est faite de ces déplacements.

2.2.2. Réflexivité

La *réflexivité* (Law, 1994) est à notre sens l'un des piliers de la sociologie dite modeste. La démarche positiviste insiste sur les ruptures à opérer : épistémologiques pour Bachelard (1968) ou avec le sens commun pour Bourdieu, (1979). Law (1994) prône une démarche en tout point inverse, qui interdit de penser que le sociologue est en situation surplombante vis-à-vis des acteurs qu'il étudie. Si les mots employés sont différents et si les aspirations professionnelles sont divergentes en termes de finalité, tous participent *ensemble* à un même mouvement. Recyclant l'expression de Callon et al. (2001), Gayte et al. (2003) ont avancé l'idée que les gestionnaires de site sont eux aussi des « chercheurs de plein air ». Dès les balbutiements de ce travail doctoral, notre dessein a été de collaborer avec les acteurs des sites. Dans un premier temps, compte tenu de l'incertitude concernant le choix des sites d'étude, il s'agissait principalement des gestionnaires qui ont été associés à la démarche de recherche. Leurs connaissances précises de ces espaces ont permis de dégager un certain nombre de problèmes qui s'avèrent utiles à comprendre tant pour le sociologue que pour l'homme de terrain. Le choix même des terrains d'étude s'est fait en mutualisant nos connaissances et en tenant compte des exigences professionnelles respectives. L'objectif était donc de choisir des espaces de loisir sportif de nature présentant un caractère *a priori* « grand public », où l'offre sportive est multiple et à proximité de l'agglomération grenobloise. Dans un même temps, ces sites devaient poser un problème au gestionnaire, en termes de flux humains notamment, pour espérer des interactions entre des publics variés⁶². La construction même du problème appartient à ce que De Singly (2004) nomme « l'accompagnement » et qui a deux fonctions. Pour De Singly (2004, 37), la première fonction « repos[e] sur une conception de la société où les individus ordinaires conservent un rôle savant et un rôle politique malgré la spécialisation professionnelle » et la seconde fonction « produit une

⁶² Aussi intéressante que soit l'étude des sites confidentiels, elle ne permet pas de caractériser les interactions entre des acteurs variés puisqu'il faut attendre la massification d'une activité pour que celle-ci pose véritablement un problème social.

analyse compréhensive (sérieusement menée) de la vie des individus à travers la manière dont ces derniers rendent compte de leur histoire, décrivent les essais et erreurs de la vie commune » (De Singly, 2004, 32). Pour résumer, « savants » et profanes cessent de se tourner le dos pour affronter ensemble les problèmes qu'ils rencontrent, même si chacun exprime et se figure le problème d'une façon personnelle du fait de sa spécialisation professionnelle⁶³.

Le principe de réflexivité recouvre en substance deux problèmes épistémologiques qui ne peuvent être laissés en suspens. Le premier problème renvoie à la position qu'occupe le sociologue dans le champ étudié mais aussi dans la société, autrement dit interroge les liens entre la science, le politique et la société civile⁶⁴. Le second problème est celui du crédit que le sociologue accorde à la parole de l'acteur enquêté. Longtemps, la fonction du sociologue a été d'objectiver la parole subjective, notamment en dévoilant les processus cachés (puisque non directement perceptibles) explicatifs des pratiques individuelles (et collectives). Cette position a évolué, notamment depuis la proposition de Boltanski et Thévenot (1991) d'opérer une transition pour passer d'une sociologie critique à une sociologie *de* la critique. Ce décentrement est également un des fondements de la théorie de l'acteur-réseau : « dévoiler, telle était notre tache sacrée à nous, les modernes. Révéler sous les fausses consciences les vrais calculs ou sous les faux calculs les vrais intérêts. Qui n'a pas encore à la bouche un filet de bave de cette rage-là ? » (Latour, 1991, 65). Partant de ce principe, notre positionnement consiste davantage à suivre les acteurs en cherchant à comprendre leur prise de position. Outre les controverses environnementales, les pratiquants de sports de nature sont

⁶³ En suivant Callon et al. (2001), notre démarche s'oppose à la science confinée. Dans *Agir dans un monde incertain*, les auteurs ont brillamment dépeint les étapes de la recherche scientifique (mais ont choisi de les décrire en usant du terme *traduction*, source de malentendu sémantique). Pour eux, la Traduction 1 est celle qui opère un passage entre le macrocosme et le microcosme, autrement dit qui permet de répliquer une partie du monde dans un laboratoire pour le rendre observable. La Traduction 2 se résume à l'étude et à l'observation du phénomène d'un point de vue expérimental. La Traduction 3 est l'étape de restitution des résultats. Pour les auteurs, ce confinement n'est plus tenable puisqu'il suscite tout à la fois trop d'attentes et trop de malentendus. Il faut intégrer au collectif de recherche les profanes et ce le plus tôt possible, d'où l'heureuse expression « d'intelligence distribuée » qui dote de compétences les chercheurs, les profanes mais aussi les non-humains (Callon et al., 2001, 88). Cf. également Callon (2003).

⁶⁴ Ce point a été brièvement abordé dans la partie introductive et sera détaillé dans la partie méthodologique.

régulièrement entraînés dans de petites polémiques. Pour illustrer la situation, une étude réalisée dans une station de sports d'hiver du Vercors (Rech, 2005) a montré comment les acteurs d'un même site pouvaient avoir deux conceptions antagonistes du développement touristique, les uns, dans une logique de passionné (Bouhaouala, 2001), tentant simplement de vivre de leur sport dans un discours qui se réfère à la cité inspirée (Boltanski et Thévenot, 1991) alors que d'autres affirment œuvrer principalement pour la communauté dans un argumentaire proche de la cité civique. Dans notre cas d'étude et conformément aux préceptes de l'approche, nous avons laissé le soin aux acteurs de se justifier, d'expliquer leur position et de critiquer mutuellement leurs actions. Chaque acteur placé dans cette situation de polémique dispose de ressources pour argumenter et expliciter son action, et il ne s'agit en aucun cas de lui contester cette capacité réflexive. D'ailleurs, Kaufmann (2001, 94) explique « qu'en quelques décennies *l'homme ordinaire* s'est transformé en un véritable *Homo scientificus*, posant de plus en plus un regard critique sur les divers secteurs de sa vie personnelle. La société est devenue un immense laboratoire »⁶⁵.

2.2.3. Non réductionnisme et récursivité

Comme nous allons le voir, les principes de *non réductionnisme* et de *récursivité* (Law, 1994) sont très proches. Le premier principe se caractérise par une appréhension du social comme un objet à investir et à découvrir à chaque fois, et dont les causes et les effets ne peuvent être définis *a priori*. Le précepte de « non réductionnisme » ne peut s'appliquer que si l'on commence à décrire avant d'expliquer, en racontant des « histoires denses⁶⁶ » (Law, 1994, 14). L'idée de récursivité est fortement liée au non réductionnisme. Comme l'a montré Latour (2006), le social ne dispose d'aucune stabilisation *a priori* et aucune catégorie ne peut y être intégrée pour toujours, sans jamais avoir à discuter la pertinence de celle-ci. Le social

⁶⁵ C'est nous qui soulignons.

⁶⁶ Il s'agit de notre traduction. Dans le même ordre d'idée et à propos de l'histoire, Veyne (1971) parle de « roman vrai ».

est dans cette perspective bien plus ce qui est à expliquer que ce qui explique, en tâchant de découvrir sa véritable composition. Puisque nous avons déjà abordé ce point, résumons simplement la situation : il existe pour Latour (2006) d'une part le social n°1 immuable et « sacralisé », et d'autre part le social n°2 dont la composition doit toujours être surprenante. Il va sans dire que la théorie de l'acteur-réseau embrasse pleinement cette seconde conception du social.

En tentant de reconstruire *a posteriori* les catégories sociales, notre démarche de *non réductionnisme* (Law, 1994) est proche de l'ethnométhodologie mais n'exclut pas naïvement d'autres études sous prétexte que leur démarche n'est pas analogue à la notre. La teneur erratique du social est une conception fondatrice de la théorie de l'acteur-réseau, qui se caractérise par la *récurtivité* (Law, 1994). Il s'agit donc de considérer le social par son instabilité, ou au minimum, par le fait de ne pas le stabiliser avant de l'étudier. Le point de départ de toute recherche s'inscrit donc dans ce qui est mouvant et en redéfinition. Partant de ce principe, Latour (2006, 28) tente de répondre à la question suivante : « comment *déployer* les nombreuses controverses portant sur les associations sans restreindre par avance le social à un domaine spécifique ? »⁶⁷. Notre objet de recherche s'accommode parfaitement avec ce principe puisque nous l'avons déjà souligné, les sports de nature ont comme caractéristique d'être en régulière mutation. D'une part, les sports de nature connaissent une évolution quantitative, puisque l'offre sportive regroupée sous cette bannière n'a de cesse de croître. Pour rappel, le renouvellement des activités sportives de nature se fait par différenciation (par la création de dérivé d'une activité), hybridation (par la fusion de deux activités), innovation ou réapparition (Mounet, 2000a). D'autre part, les sites support d'activités sont de véritables « laboratoires sociaux » au sens où s'expérimentent des associations d'individus toujours particulières. Affirmer que les sites sont singuliers et contingents relève du truisme, mais

⁶⁷ C'est l'auteur qui souligne.

mérite d'être martelé tant l'idée d'un fonctionnement identique reste forte. Comme l'a montré Deprest (1997), il existe un cycle d'évolution des sites touristiques qui nous amène à repenser le caractère figé et immuable des espaces sportifs de nature. Le lieu passe d'une phase pionnière où seuls quelques initiés jouissent de l'espace à une phase de saturation, marquée par l'arrivée d'individus qui provoque la désaffection du lieu par les premiers pratiquants. Pour Deprest (1997, 37) les « découvreurs [...] le quittent pour d'autres lieux où le même phénomène se reproduit. C'est ainsi que le phénomène se diffuserait dans l'espace ». C'est précisément cette perspective dynamique de l'espace qui nous intéresse, en tentant de comprendre le stade dans lequel se situe le site étudié, tout en gardant à l'esprit qu'un même espace de loisir peut être dans une phase de saturation d'un point de vue d'une activité et dans le même temps connaître une phase pionnière parce qu'une activité sportive nouvellement apparue s'accommode des dispositions physiques du site qui lui sont particulièrement favorables.

2.2.4. Social n°1 et social n°2 : limites et perspectives

La polémique entre ces deux visions du social (n°1 et n°2) est au fond aussi prosaïque que persistante puisque Tarde et Durkheim débattaient autour des mêmes questions voilà plus d'un siècle⁶⁸. C'est un truisme d'affirmer que ces représentations antagonistes du social reposent sur des questionnements de recherche qui dès le départ diffèrent. Apporter des réponses différentes à des questions différentes ne surprend personne. Dans le domaine qui nous intéresse, les études centrées sur les sports nature sont nombreuses à avoir privilégié une entrée par la culture (ou par le social n°1) (Pociello, 1995 ; Corneloup, 1993 ; Hoibian, 2000). Pour prendre un exemple dont l'objet est proche du notre, Kalaora (1993) a réalisé une étude

⁶⁸ On lira avec profit le chapitre que Karsenti (2002) consacre à ce débat, ainsi que Vargas et al. (2008).

passionnante sur le loisir, dont le terrain d'étude est la forêt de Fontainebleau⁶⁹. Il démontre que l'accès à la forêt n'a rien de libre mais qu'il est, bien au contraire, révélateur d'inégalité sociale. La consommation de ce « bien libre » est en réalité dictée par une classe dominante qui impose un usage légitime de la forêt. Pour lui, le simple fait de pratiquer un loisir en forêt est révélateur d'un certain niveau culturel, où les prédispositions jouent un rôle central dans ce rapport à la nature. Mais plus encore, la forêt est le lieu où s'exprime une pratique distinctive révélée par l'usage : « Pour les uns, la forêt est une occasion parmi d'autres d'actualiser l'attitude cultivée, de manifester leur connaissance » (Kalaora, 1993, 197) alors que pour les autres, elle est le simple support de sorties familiales ou est tout simplement extérieure à leur vie. D'où l'image employée de la forêt comme *musée vert*, par analogie à l'appropriation de l'œuvre d'art qui elle aussi demande des prédispositions culturelles particulières pour en saisir le sens. On l'aura compris, la perspective qu'emploie Kalaora est on ne peut plus bourdieusienne. Il le rejoint en de nombreux points, notamment lorsque Bourdieu (1979, 50) affirme que « la légitimité de la disposition pure est si totalement reconnue que rien ne vient rappeler que la définition de l'art et, à travers lui, de l'art de vivre est un enjeu de lutte entre les classes ». Le thème de l'encombrement est cher à Kalaora (1993) qui montre que la réaction négative d'une élite sportive face aux pratiques de masse n'est que le résultat de la perte des propriétés distinctives que la pratique contenait. Boltanski (1976) fut l'un des premiers à aborder la question de l'encombrement en montrant comment la classe dominante dans sa pratique des vacances se déplace dans un premier temps dans l'espace (plus loin) et ensuite dans le temps (avec un rejet marqué pour le mois d'août). Le même phénomène est perceptible dans les sports de nature, lorsque des pionniers de l'activité ou de l'utilisation du lieu sont contraints, face à la fréquentation croissante du site, de

⁶⁹ Nous avons précédemment fait référence à cet auteur dans un contexte tout autre. Pour plus de clarté, il faut préciser que la pensée de Kalaora, influencée par Bourdieu au départ, a évolué au fil du temps pour se situer maintenant plus près de l'interactionnisme. Ceci n'enlève rien à la qualité de ses analyses dans ses premiers écrits comme dans ses travaux plus récents.

déplacer leur pratique dans le temps, puis vers d'autres lieux moins connus avant de finir par changer d'activité (Becker et al., 1980 ; Mounet, 2000b). L'espace hypothétique des sports de Pociello (1995), largement inspiré de Bourdieu, met en adéquation la pratique d'un sport avec la position de ses pratiquants dans l'espace social. Autrement dit, le choix en matière de sport est en corrélation avec le volume global en capital (social, culturel et économique). Les pratiquants de sports de nature se caractérisent par un volume en capital global relativement important mais inégalement réparti puisque leur dotation en capital culturel est bien supérieure à celle en capital économique, caractéristique des professions intellectuelles.

Cette brève immersion dans l'univers holiste a pour seule ambition de présenter des études qui, si elles ne s'inscrivent pas dans notre démarche ni dans notre acception du social, ne peuvent être ignorées. Elles doivent servir de données de cadrage et permettent de comprendre de manière ponctuelle comment est pré-structuré le contexte d'action. Pour ne prendre qu'un exemple, il est difficile de comprendre l'utilisation d'un site d'escalade sans s'intéresser à l'histoire de la pratique. Le débat qui a fait rage, au cours des années 1980, pour la définition légitime de l'escalade au sein du champ de l'alpinisme a débouché sur une sportivisation de la pratique et sur l'avènement de l'escalade libre, avec des critères symboliques précis (Gloria, 2002 ; Aubel, 2005 ; Gloria et Raspaud, 2006). La prise en compte de ce passé explique par exemple les modalités d'équipement des sites qui sont d'usage à l'heure actuelle et qui reflètent les critères de l'escalade libre dont la définition a été un enjeu de lutte important.

2.3. Sociologie de l'innovation et sports de nature

2.3.1. L'innovation dans les sports de nature : nouveauté, révolution et explicitation

Dans la perspective qui est la notre, l'étude des sports de nature privilégie le changement à la stabilité du système et cherche à comprendre dans une visée dynamique le

mouvement qui permet le passage d'un état à un autre état (Bernoux, 2004). Il faut lever dès à présent quelques ambiguïtés générées par le concept de « nouveau », source de tous les malentendus sociologiques. Dès lors, il convient d'être précis sur la terminologie employée. La mise en garde de Passeron (1987) est de taille lorsqu'il notait, il y a déjà plusieurs années, la prolifération du « nouveau » comme concept dans diverses études, discutant la pertinence de ce terme qui selon lui risque de conduire à quelques raccourcis sociologiques. Il faut donc expliquer notre utilisation terminologique du « nouveau », de l'« innovation », etc...

Premièrement, certains auteurs ont abordé les « nouvelles pratiques » sous l'angle de la contre-culture (Maurice, 1987 ; Loret, 1995), montrant comment la logique de ces activités s'inscrit en rupture avec les sports traditionnels. Notre vocabulaire sociologique exclut les termes génériques de « sports de glisse » ou encore de « sports fun », trop vagues de notre point de vue. Le problème de fond est celui de la catégorisation, et plus précisément de la catégorisation analytique lorsque l'on tente de regrouper sous la même bannière des sports « nouveaux » dont l'étude empirique et systématique n'a pas été faite. Toutes ces remarques concernent en réalité des études qui ont pris comme angle d'analyse la culture ou la contre-culture.

Deuxièmement, notre utilisation du terme « nouveau » ne vise pas à pointer des ruptures culturelles ou historiques (Defrance, 1987 ; Loirand, 2007). De manière plus prosaïque, notre utilisation des termes « nouvelles pratiques » n'a pas une portée analytique mais simplement générique afin de regrouper les activités sportives de nature qui apparaissent ou se renouvellent, puisque la preuve en a été faite d'un point de vue empirique (Mounet, 2000a). L'imprécision sémantique d'une partie de la littérature consacrée aux sports « émergents » nous contraint à des détours pour qualifier ce qui relève de l'évidence, pour ne pas dire de la tautologie, puisqu'une *nouvelle* activité sportive est par définition *nouvelle*.

Affirmer cela ne revient pas à dire que chaque nouveau sport porte en lui un potentiel culturel spécifique qui ferait table rase du passé.

Troisièmement, les ambitions théoriques qui nous animent sont autres et nous nous attachons plus à saisir les « innovations », en prenant soin de présenter son acception. Les innovations scientifiques et techniques ont été des objets de recherche privilégiés pour les tenants de la théorie de l'acteur-réseau (Callon, 1986 ; Latour, 1992). Ainsi, l'innovation n'est pas définie en des termes linéaires mais plutôt comme un « processus d'innovation » (Akrich, 2006, 253), dont le collectif est vaste et n'inclut pas en son sein que les concepteurs. Pour Duret et Trabal (2001), l'innovation dans le sport est une forme d'épreuve⁷⁰. Ces auteurs considèrent que « l'avenir d'une innovation ne dépend donc ni de la logique d'un Progrès perpétuel, ni de la lutte opposant les rationalistes aux irrationnels, les sportifs aux scientifiques, les positivistes aux sceptiques. Son destin est lié à l'issue des négociations entre les différents acteurs, sur lesquels pèsent des contraintes bien plus complexes que ces oppositions binaires » (Duret et Trabal, 2001, 167). Pour notre étude, nous considérons l'apparition d'une nouvelle pratique comme un cas d' « innovation sportive » (Rech et al., 2009), sans privilégier sa phase pionnière de création mais plutôt son développement et sa sortie de la confidentialité en devenant une composante sociale que les autres acteurs doivent prendre en compte. Deux questionnements principaux se dégagent. D'une part, dans une perspective organisationnelle (et non culturelle), il s'agit de comprendre comment les activités nouvellement apparues s'insèrent sur un site où d'autres activités sont présentes depuis des années (ou alors explorent des lieux jusqu'alors inexploités), en s'imposant comme une réalité nouvelle aux autres acteurs. Il s'agit par conséquent d'aborder les effets organisationnels induits par l'innovation sportive plus que la nouveauté en soi, qui, elle, présente un caractère secondaire. L'innovation porte également sur les adaptations que les acteurs opèrent face à

⁷⁰ On peut également se reporter, pour un cas d'opposition à l'innovation technologique dans un sport de nature – le kayak –, à l'article de Trabal (2008).

différents changements, notamment climatiques. D'autre part, dans un mouvement inverse, il faut saisir comment différentes transformations peuvent déboucher sur des innovations. C'est par exemple le cas lorsque l'on s'interroge sur la manière dont un nouveau « sens commun écologique », présent dans l'ensemble de la société, pénètre le milieu des sports de nature réputé anthropocentré. Ainsi, cette nouvelle sensibilité environnementale reste-t-elle de l'ordre du discours ou débouche-t-elle sur des innovations qui redistribueraient de manière originale les humains et les non-humains au sein des collectifs ?

Enfin, si depuis Latour (1991) nous savions que nous n'avons jamais été modernes, Sloterdijk (2005) avance l'idée que nous n'avons jamais été *révolutionnaires*. Pour cet auteur, « l'inventé ou le découvert fait certes le plus souvent irruption dans le réel sur un point strictement défini, mais seule une puissante vague d'imitation peut en faire un facteur des conditions de vie » (Sloterdijk, 2005, 187). Dans le domaine des sports de nature, c'est le cas lorsque de nouvelles (modalités) de pratique émergent sous l'impulsion de quelques pionniers puis se diffusent socialement, provoquant des problèmes de gestion contingents de par la massification de l'activité. L'innovation sportive n'est donc en aucun cas une révolution mais une nouvelle donne sociale qui s'impose aux acteurs les plus anciens et qui génère des adaptations particulières⁷¹. C'est ce que montre Sloterdijk (2005, 77) dans une vision phénoménologique de l'innovation, insistant sur l'entrée de cette dernière dans la sphère publique par ce qu'il nomme l'*explicitation* : « La visibilité de l'innovation réelle remonte à l'effet d'explicitation – ce que l'on célèbre ensuite comme une « révolution » n'est en règle générale que le bruit qui s'élève lorsque les jeux sont faits ».

2.3.2. Le réseau et la traduction

⁷¹ Nous sommes redevable à Tarde (2001, 203) pour avoir montré l'importance de l'innovation dans la réflexion sociologique, puisque pour lui « l'invention et l'imitation sont l'acte social élémentaire ».

La sociologie de la traduction s'est intéressée dans un premier temps à la manière dont sont produites les innovations scientifiques et techniques. Une innovation n'existe pas en elle-même, mais parce qu'elle est le fait d'une mise en chaîne d'un ensemble d'éléments hétérogènes, où les humains et les non-humains interfèrent.

Avant de se lancer dans une définition du réseau, il convient de préciser ce qu'il n'est pas du point de vue de la théorie de l'acteur-réseau, puisqu'une certaine confusion subsiste. Latour (2006) précise à ce sujet que ce problème terminologique est né lorsque les objets de recherche des sociologues de la traduction ont porté sur des réseaux techniques comme le métro (Latour, 1992). La confusion ne fut que plus grande avec l'apparition d'Internet. Alors que les voies ferrées et routières, les sentiers ou encore la toile Internet sont des réseaux *techniques*, ceux-ci peuvent constituer des objets de recherche mais ne sont pas des réseaux sous prétexte qu'ils relient et transportent de manière passive des intermédiaires. Toujours pour Latour (2006, 191), « le réseau est un concept, et non une chose ; c'est un outil qui aide à décrire quelque chose, et non ce qui est décrit ». Il ne suffit donc pas d'étudier un réseau pour se réclamer de la théorie de l'acteur-réseau et *a contrario*, il est tout à fait envisageable d'avoir un objet de recherche qui physiquement ne relève en rien d'un réseau mais de l'analyser en terme d'acteur-réseau. Le réseau est un concept et un outil permettant de penser la coopération entre les acteurs, mais n'a pas d'existence matérielle.

S'il convient de prendre ses distances avec les réseaux techniques, l'acception particulièrement répandue de réseaux sociaux est également à proscrire puisque ceux-ci ne relient que les humains entre eux, laissant de côté le principe de symétrie défini plus haut et par conséquent la multitude de non-humains. Les réseaux « uniquement » sociaux ne font que renforcer les dualismes dont Callon (1986) et Latour (1992 ; 2006) ont montrés la stérilité.

Si les actants ont précédemment fait l'objet d'une longue attention, c'est précisément parce que leur rôle est essentiel dans la constitution d'un réseau *socio-technique*. Il ne s'agit

plus de décrire uniquement les liens entre les humains ou de comprendre les réseaux d'un point de vue techniciste, mais de poser comme postulat le fait qu'un réseau socio-technique est fondamentalement hybride, c'est-à-dire qu'il est composé d'entités humaines et non-humaines et qu'elles interfèrent pour constituer ce réseau. Un réseau est donc un assemblage d'entités hétérogènes, entités pouvant être physiques, spatiales, humaines et non-humaines, relevant du niveau micrologique comme macrologique, renvoyant à une organisation par le biais de porte-parole ou au contraire à des acteurs isolés (Law, 1994, 1997 ; Latour, 2006). Dans le cas d'une innovation technique comme la création d'un métro révolutionnaire permettant un parcours quasi-individualisé, Latour (1992) montre que l'analyse ne peut faire l'économie des objets techniques sans cesse discutés par les acteurs du projet, et que toute innovation doit nécessairement être portée par un réseau. A un problème d'époque – la forte affluence des transports en commun et la discontinuité des trajets –, une innovation doit naître par une *chaîne de traductions* relocalisant le problème (du global au local) et connectant un ensemble d'entités portant cette innovation et constituant un réseau socio-technique. Latour (2006, 85-86) « dessine un monde fait de *concaténations de médiateurs*, dont on peut dire que chaque point est pleinement agissant ». Il faut donc distinguer les *médiateurs* des *intermédiaires* passifs. La distinction entre les deux termes est essentielle puisque certaines relations sont le résultat de l'action d'un médiateur, notamment lorsque « ces relations *font faire* aux autres des choses inattendues »⁷² (Latour, 2006, 154). Dans une telle perspective, il ne s'agit pas de considérer les humains comme des médiateurs et les non-humains comme des intermédiaires, mais bien de voir les humains et les non-humains comme de potentiels médiateurs produisant des déplacements. L'objectif est bien de comprendre comment des entités hétérogènes se trouvent *associées* et comment ces mêmes entités agissent les unes sur les autres.

⁷² C'est l'auteur qui souligne.

Toute innovation doit son salut à un processus de traduction, qui n'est rien d'autre qu'une manière de déplacer le problème et de le rendre intelligible. La traduction permet de redéfinir dans un langage commun une situation et de l'explicitier pour faire converger les actants vers un même objectif. Ainsi, « pour désigner cette chose qui n'est ni un acteur parmi d'autres, ni une force qui se tient derrière tous les acteurs et qui serait transportée par certains d'entre eux, mais une connexion qui véhicule, pour ainsi dire, des transformations, nous utilisons le terme de *traduction* »⁷³ (Latour, 2006, 157). La traduction est avant tout productrice de déplacement, pour *faire faire* aux autres ce qui n'était pas prévu à l'origine de l'action. La traduction repose sur une confiance réciproque, « c'est également exprimer dans son propre langage ce que les autres disent et veulent, c'est s'ériger en porte-parole. A la fin du processus, s'il a réussi, on n'entend plus que des voix parlant à l'unisson et se comprenant mutuellement » (Callon, 1986, 204). La traduction est un processus de mobilisation que Callon (1986) a décrit dans une étude devenue classique, sur une controverse produite par la pêche de la coquille Saint-Jacques dans la baie de Saint-Brieuc, où interfèrent marins-pêcheurs, scientifiques et crustacés. Alors que la production de coquilles Saint-Jacques est en chute libre, Callon (1986) montre comment un collectif se crée et converge grâce à un processus de traduction repérable en quatre étapes :

- Premièrement, la problématisation permet de définir les acteurs potentiellement concernés, ceux-ci ne se limitant pas aux seuls humains.
- La seconde étape est celle de l'intéressement, caractérisé par « l'ensemble des actions par lesquelles une entité [...] s'efforce d'imposer et de stabiliser l'identité des autres acteurs qu'elle a définis par sa problématisation » (Callon, 1986, 185).
- Ensuite, la phase d'enrôlement est une sorte de négociation où un acteur se voit attribuer (ou s'attribue) un rôle qu'il accepte de jouer.

⁷³ C'est l'auteur qui souligne.

- Enfin, les porte-parole doivent réussir à mobiliser ceux au nom de qui ils parlent, et par conséquent être représentatifs et légitimes.

La mobilisation caractérisée par la traduction produit un double mouvement, premièrement de déplacement des objectifs, des points de vue et des intérêts, et deuxièmement de négociation pour accepter son nouveau statut.

Note sur la traduction

Afin de lever quelques malentendus, précisons que le concept de traduction a évolué depuis vingt ans et qu'il faut se détacher d'une représentation irénique de ce terme. En effet, il n'existe pas de forme pure de traduction et l'objectif final n'est pas simplement la production d'un accord entre les acteurs. De l'article fondateur de Callon (1986) à l'ouvrage de synthèse de Latour (2006), il apparaît que la théorie de l'acteur-réseau a montré différents visages de la traduction et que celle-ci ne revêt que rarement le masque du traducteur solitaire qui transcende les intérêts particuliers pour s'élever vers un bien commun. En effet, Callon et Rip (1992) ont bien montré par l'étude des « forums hybrides » en quoi la traduction est davantage une négociation dans des contextes de coopération conflictuelle. En ce sens, elle ne diffère guère de la définition du pouvoir tel que Crozier et Friedberg (1977) l'utilisent. Ce qui diffère s'apparente davantage à la nature des différents éléments pouvant être reliés, puisque pour Latour (2006, 157) « il existe des traductions entre des médiateurs susceptibles de générer des associations qui peuvent être tracées ».

2.3.3. Un point de départ controversé

Jusqu'alors, nous avons usé du terme « espace de loisir sportif de nature » sans expliquer dans le détail ce que contient l'expression. Notre embarras est de taille puisque ce terme ne rend compte ni des acteurs non-sportifs, ni des entités que l'on est en possibilité de rencontrer. Il définit de manière vague des lieux support d'activités sportives de nature, sans

nous renseigner davantage sur leur « nature ». Le décryptage de ce qui est contenu dans ce terme ne peut être réalisé qu'une fois l'enquête terminée, et ne rendra certainement pas compte de tous les particularismes locaux. Si le qualificatif de ces espaces demeure opaque, notre objectif de recherche est quant à lui extrêmement clair. Il nous faut dans un premier temps comprendre comment l'action collective prend forme sur un site de loisir sportif. Autrement dit, il s'agit de comprendre comment des nouvelles formes d'associations se créent entre des entités hétérogènes et comment ces associations – c'est-à-dire ces liens – produisent des controverses. Partant de là, il faut retracer tous les liens qui relient des pratiquants d'activités sportives entre eux, avec d'autres activités, avec les habitants, avec les élus, avec les gestionnaires, avec les naturalistes, avec les non-humains susceptibles de suggérer encore d'autres associations, bref tout ce qui permet de retracer l'action collective. Le social au sens de l'acteur-réseau englobant des humains mais aussi des entités traditionnellement non-sociales, il est nécessaire de suivre tous ces éléments pour comprendre comment ceux-ci s'associent de manière toujours originale et contingente, et de les considérer comme des médiateurs lorsqu'ils produisent des transformations sur les autres éléments auxquels ils se trouvent enchaînés. La traduction est alors ce qui relie les médiateurs entre eux et les mobilisent, puisque c'est « une relation qui ne véhicule pas de causalité, mais qui induit la coexistence de deux médiateurs » (Latour, 2006, 157). Dans cette perspective, notre ambition est de saisir comment des individus placés sur un espace limité sont contraints de coexister et quels sont les aléas, les détours et les complications de l'action collective. Il faut donc dans un premier temps dérouler l'ensemble des controverses que l'on rencontre et qui sont liées de près ou de loin à la pratique d'une activité sportive.

La sociologie des associations a pour objectif de découvrir des médiateurs qui ne sont jamais repérables *a priori* et qui se trouvent mêlés à l'action parce qu'ils la transforment. Et Latour (2006, 157) de dire : « il existe des traductions entre des médiateurs susceptibles de

générer des associations qui peuvent être tracées ». Le réseau est donc le résultat de cette traduction ou d'une « intertraduction » (Corcuff, 1995, 71) qu'il est possible de retracer.

Toujours pour Latour (2006), il existe quatre critères caractérisant un réseau :

- C'est un ensemble de points interconnectés qu'il est possible de retracer.
- Il existe des espaces entre ces points, comme nous le verrons concernant les rapports entre les niveaux d'analyse micrologique et macrologique.
- Les connexions constitutives du réseau doivent être actives pour se pérenniser et pour le rendre irréversible.
- Le réseau n'a pas d'existence matérielle ou physique mais n'est « que la trace que laisse derrière lui le déplacement d'un véhicule, d'une traduction, d'une circulation » (Latour, 2006, 193).

La théorie de l'acteur-réseau a déjà été au cœur de différentes études ayant comme objet le tourisme (Johannesson, 2005 ; Van der Duim, 2005) ou les entreprises prestataires de sport et de tourisme (Paget, 2007). Van der Duim (2007, 967) avance le concept de « réseau touristique⁷⁴ », qui « consiste en un ensemble de relations entre des personnes et des choses, dispersé dans un espace-temps spécifique⁷⁵ ». Il dégage ainsi trois éléments constituant le « réseau touristique ». Le premier élément se caractérise par les *individus*, qu'il s'agisse des touristes ou de l'ensemble de l'offre constitué par de multiples organisations. Le second élément est celui des *choses*, c'est-à-dire l'ensemble des éléments matériels et physiques qui rendent possible le tourisme. Le dernier élément est celui des *espaces*, puisque le tourisme produit, transforme et utilise les lieux de manière disparate. Les espaces ont été abordés par le prisme de la théorie de l'acteur-réseau à plusieurs reprises, pour montrer comment ces derniers n'étaient pas de simple sujet passif face aux actions de l'homme mais intégraient pleinement l'action (Murdoch, 1997, 1998 ; Law, 2002 ; Routledge, 2008).

⁷⁴ Van der Duim (2007) a créé le néologisme *Tourismscapes*, difficilement traduisible en français.

⁷⁵ Il s'agit de notre traduction.

2.3.4. Des réseaux socio-techniques aux pluralités spatiales

Intégrer la question de la spatialité pour permettre la compréhension des réseaux socio-techniques n'a jamais été exclu (Remy et al., 2005). Au contraire, la notion d'espace est contenue de manière implicite dans celle du réseau. Parce que le réseau fait tenir ensemble des entités appartenant à des niveaux différents et qu'il produit par conséquent des raccords entre le proche et le lointain (Latour, 2000), la question de l'espace ne peut être éludée. Remy et al. (2004) l'ont bien vu en suivant le déroulement d'une controverse dans ses dimensions sociales, techniques et scientifiques, mais surtout spatiales. Leur tentative très stimulante de confrontation des concepts géographiques avec ceux de la sociologie des sciences les a conduit à redéfinir la notion de lieu. Le lieu a ainsi « cette capacité à tenir ensemble des éléments hétérogènes au sein de connexions qui se produisent en situation de controverse, créant ainsi des délimitations qui ne sont jamais données d'avance » (Rémy et al., 2004). Il en ressort que le lieu n'est pas la simple toile de fond de la controverse mais participe pleinement à l'action. En leur sens, l'espace est fondamentalement hybride et une controverse est davantage le fruit d'une interaction, où le lieu fait la controverse tout autant que la controverse participe à faire le lieu. Dans la mesure où nous avons été amené à déconstruire le dualisme moderniste qui sépare les faits de nature des faits de société, il nous faut considérer les espaces comme des non-humains capables à tout moment de participer à l'action et d'être, comme le souligne Mounet (2007b), au cœur des négociations relatives à l'organisation des sites de loisir sportif. Les espaces de pratique n'ont jamais un rôle fixe et alternent au gré des changements en passant du stade d'intermédiaire à celui de médiateur et inversement (Rech et al., 2008). Lussault (2007, 148) considère également les humains, les hybrides et les non-humains comme des « opérateurs de la spatialité ».

La contribution de Sloterdijk (2005) est éclairante pour penser la coexistence des individus dans des espaces en éternelle redéfinition puisque comme nous l'avons vu, il

considère les innovations et les découvertes de tous ordres (scientifique, artistique...) comme des caractéristiques de notre époque. Afin d'appréhender l'ensemble de ces transformations, une nouvelle voie doit être tracée entre l'idéalisme et le réalisme⁷⁶. Selon Sloterdijk (2005), cette vision duale contient deux erreurs puisque pour les uns, le monde des objets demeure assujéti par les individus pensants alors que pour les autres, ce même monde est autonomisé et séparé du monde des humains puisqu'il existe « par nature ». Dans son projet d'anthropologie symétrique, Latour (1991) a proposé une voie alternative qui transcende la précédente dichotomie en pointant les louvoiements de la traduction dans la construction des faits scientifiques. Le projet de Sloterdijk (2005) s'inscrit dans cette perspective en proposant une réflexion sur l'innovation, les réseaux et les espaces. En son sens, l'explicitation passe nécessairement par l'espace qui n'est pas *un* mais *multiple*.

Pour Sloterdijk (2005, 18), « la vie s'exprime sur des scènes simultanées et imbriquées les unes dans les autres, elle se produit et se consomme dans des ateliers en réseaux ; [...] elle produit à chaque fois l'espace dans lequel elle est et qui est en elle ». Il place donc au centre de sa réflexion ontologique la question de l'espace, ou plus exactement des pluralités spatiales. Pour lui, l'activité humaine se caractérise dans la création non pas d'un globe mais d'une multitude de serres dans lesquelles sont créées les conditions atmosphériques et climatiques rendant la vie commune possible. Sloterdijk (2005) a ainsi proposé le concept d'*écume* pour rendre compte de la constitution d'espaces fragiles, dont chaque bulle représente une sphère aux conditions d'apparition particulières et qui la relie en de multiples points à d'autres sphères. Cette sphérologie s'inscrit en somme dans le prolongement de la théorie de l'acteur-réseau mais y ajoute un élément essentiel : la perspective. Le concept d'*écume* est d'une certaine manière le moyen de qualifier un réseau en ajoutant à ce dernier des formes et des rondeurs. Le réseau est donc constitué d'une multitude d'intersections sans

⁷⁶ En effet, l'idéalisme postule une existence des découvertes (et donc des objets) lorsque les individus les perçoivent de manière consciente. A l'inverse, le réalisme avance le fait que la chose dispose d'une existence en soi, indépendante de la manière dont on la pense.

volume. D'après Sloterdijk (2005, 225-226), le réseau est quelque peu « anorexique » et « la métaphore de l'écume présente l'avantage de mettre en image la disposition topologique de créations d'espaces vitaux qui sont à la fois créatifs et source de sécurité pour eux-mêmes ». La « société » s'apparente ainsi à un agrégat de sphères, dont chacune est à la fois inclusive et exclusive, et qui présente des conditions atmosphériques spécifiques assurant son immunité et son renouvellement par diverses innovations. Dans cette perspective, « la mission qu'il nous faut accomplir est de caractériser les pluralités de l'espace spécifique humain comme des processus formels dans lesquels la défense et l'invention s'entremêlent » (Sloterdijk, 2005, 222). Par des emprunts métaphoriques à l'immunologie et à la climatologie, le projet de Sloterdijk est de caractériser la fragilité des conditions de création de sphères, qu'il faut concevoir comme des espaces empilés et interpénétrés, dans lesquels les individus assurent leur coexistence.

2.3.5. Du déploiement à la stabilisation des controverses

Après avoir retracé les multiples associations que l'action collective sur un espace de loisir sportif génère, il faut dans un second temps s'attacher à comprendre comment les acteurs stabilisent leurs relations, ou, pour reprendre une terminologie « organisationnelle », comment les acteurs trouvent les solutions originales et contingentes pour résoudre le problème de leur coopération (Friedberg, 1993). En d'autres termes, après le bouillonnement que produisent les multiples activités humaines sur un site, il est nécessaire d'appréhender la manière dont les acteurs trouvent des solutions pour que les controverses qui ont fait rage se stabilisent, même si cette stabilisation est de courte durée. En effet, il suffit d'un élément nouveau – l'irruption d'une nouvelle activité sportive par exemple – pour que l'ensemble de ce système particulièrement précaire soit à redéfinir. Nous suivons donc les préceptes de Latour (2006, 336) lorsque ce dernier affirme que « confrontés à un objet de recherche,

portons d'abord notre attention sur les associations dont il se compose, et considérons, dans un deuxième temps, les diverses manières dont elles peuvent avoir éventuellement renouvelé le répertoire standardisé des liens sociaux ».

L'assemblage composite dont les associations rendent compte doit nous conduire, dans une dernière étape, à saisir si la rencontre incongrue d'entités bigarrées a débouché sur une définition commune du rapport au monde. Malgré des objectifs et des projets *a priori* bien divergents des acteurs d'un même site (les uns privilégiant par exemple leur activité alors que pour les autres, le développement économique local ou encore la protection de telle plante ou de tel animal sera la priorité), nous devons comprendre quels sont les arrangements qui ont permis de « vivre ensemble dans le monde » (Thévenot, 2004). Autrement dit, l'enquête doit permettre de tracer les conditions d'émergence d'un monde commun (Latour, 2004) qui reste à démontrer et à expliquer, puisque particulièrement incertain. En définitive, ce sont les conditions de réussite ou d'échec du *collectif* qui nous intéresse, en gardant en mémoire que « le terme “ collectif ” remplacera dorénavant celui de “ société ” - désignant l'assemblée des entités déjà rassemblées, dont on croit qu'elles sont faites *en social*. “ Collectif ”, en revanche, va désigner le projet consistant à assembler de nouvelles entités qui n'ont pas encore été collectées » (Latour, 2006, 107). Il va de soi que le chercheur, compte tenu de sa position particulière vis-à-vis des acteurs qu'il rencontre, ne peut être considéré comme extérieur à ce collectif.

2.4. Des controverses aux collectifs dans l'étude des espaces de loisir sportif de nature

Le principal objectif de la sociologie de la traduction est de cerner les associations toujours inédites qui voient le jour, par le biais de traductions reliant des médiateurs entre eux. La compréhension de la manière dont est constitué le collectif devient prédominante, ainsi que la façon dont ce monde commun toujours précaire peut être rendu durable. Toujours

suyvant Latour (2006, 357), « la sociologie se laisse mieux définir comme l'une des disciplines par lesquelles les participants s'engagent explicitement à réassembler le collectif ». La sociologie des associations a donc l'ambitieux projet d'une part, de montrer comment les entités s'agrègent pour éventuellement former un collectif et d'autre part, de participer modestement au réassemblage de ce collectif en créant un espace de débat dont le point de départ est souvent un simple texte, ce qui donne par là même une vocation politique à l'action du sociologue. Alors que certains ne voient dans le collectif qu'une « construction métaphorique » du social (Dubois, 2007), il faut au contraire penser le collectif comme un résultat empirique et contingent permettant la compréhension des relations entre des entités diverses, humaines et non-humaines, et qui construisent localement un « vivre-ensemble ».

La question de ce « vivre-ensemble » se pose avec acuité lorsqu'on interroge l'organisation des espaces de loisir sportif au sens où ils mettent en lien des acteurs hétérogènes, sportifs et non-sportifs, au projet parfois antagoniste et qui ont la nécessité non pas de coopérer mais de coexister. Dès lors, il nous faut présenter les différentes dimensions de notre problématique qui permettent d'interroger ce problème social. En adaptant l'analyse organisationnelle des espaces de loisir sportif (Mounet, 2000) aux spécificités de l'acteur-réseau, il est possible de dégager six niveaux d'analyse des contextes d'action :

- la pré-structuration ;
- les caractéristiques (physiques) du site ;
- les controverses sportives et touristiques ;
- les relations entre acteurs ;
- la dynamique du collectif ;
- l'exploration du monde commun.

Il est maintenant possible de décliner ces niveaux d'analyse en différentes dimensions et qui sont la charpente de cette étude sur la structuration des relations entre acteurs de sites dédiés en partie aux sports de nature.

2.4.1. La pré-structuration du site

La question de la pré-structuration des sites (ou des contextes) est un point que la théorie de l'acteur-réseau n'intègre pas puisqu'il s'agit d'accepter le fait que des causes extérieures peuvent influencer le contexte. Or, sans sombrer dans le déterminisme, il paraît difficilement tenable de partir « au beau milieu des choses » sans s'armer au minimum de quelques éléments historiques et juridiques, et en laissant de côté les recherches empiriques qui nous ont précédé en abordant les sports de nature d'un point de vue sociologique. Accepter ces quelques données de cadrage n'est pas renier les fondements épistémologiques de notre démarche⁷⁷. Il ne s'agit pas de replonger nos acteurs dans l'enfer du social mais au contraire de s'équiper d'outils pour mieux penser leur liberté et ne pas enquêter naïvement.

Monde social plat ou structures englobantes ?

A cet état d'avancement de ce travail doctoral, il nous faut affronter un problème majeur que nous avons pour l'instant, par d'infinis détours, soigneusement évité : celui de la réflexion sur les niveaux d'analyse puisque les différentes théories mobilisées ne sont pas toujours compatibles sur ce point précis. Sans prétendre trancher ce problème, celui-ci doit être abordé pour clarifier notre positionnement. Latour (2006, 241) proclame en effet que « le monde social est plat ». Il dénonce tour à tour l'entrée par le niveau macro, par le niveau micro et la position intermédiaire issue de la sociologie des organisations classiques. Ainsi, la sociologie de l'acteur-réseau n'a pas à « proposer un nouveau compromis entre le niveau

⁷⁷ Nous avons en partie abordé cette question dans le point 2.2.4.

micro et le niveau macro, ou l'acteur et le système » (Latour, 2006, 248). Or, confronté à notre objet de recherche, le niveau d'analyse empirique à retenir s'avère bien trop flou et anarchique pour suivre cette proposition. Tout d'abord, alors que pour Latour, un bon point de départ se situe « au beau milieu des choses », gageons que le milieu des choses peut se situer au niveau local sans pour autant limiter l'enquête à ce niveau. Ensuite, il est possible de s'inscrire dans une sociologie non déterministe tout en prenant en compte le contexte, qui nécessairement influence la situation. En effet, si les pratiquants de sports de nature se réfèrent parfois à une certaine idéologie libertaire, ils sont en partie contraints comme dans toute activité par un cadre législatif et par des règlements. Le contexte global est bien entendu redéfini par les acteurs et de nouvelles règles sont « bricolées » (Friedberg, 1993). La connaissance de ce contexte est donc primordiale non pas parce qu'il s'impose aux acteurs des sites, mais pour saisir comment les acteurs jouent avec ces règles et redéfinissent les problèmes à l'échelle locale. Enfin, et c'est certainement le principal problème dans l'organisation des sports de nature, le niveau d'appartenance d'un acteur ne présage jamais de sa pertinence dans le contexte d'action. C'est-à-dire que les acteurs se « contextualisent » et que seule l'étude empirique permet de définir le rôle des acteurs.

Pour clore provisoirement ce débat, les propositions de Musselin (2005) semblent éclairantes pour la suite de notre étude. Les niveaux d'analyse recouvrent pour elle, deux réalités : d'une part la réalité empirique et la situation des acteurs au sein du système, et d'autre part le niveau envisagé de généralisation. Ainsi, Musselin (2005, 58) explique que « le terme de mésologique [...] semble plus adapté au positionnement de la sociologie des organisations que celui de micrologique ».

Histoire du site et des activités

Ce travail de recherche n'a pas à proprement parler d'ambition historique mais il faut parfois prendre en considération les éléments du passé pour mieux saisir les phénomènes actuels. Sans vouloir faire preuve d'historicisme, il ne faut pas négliger un élément de compréhension qui dans certaines situations particulières dispose d'un potentiel heuristique. C'est le cas de l'histoire de chaque site qu'il paraît nécessaire d'esquisser dans les grandes lignes afin de mieux comprendre la structuration actuelle. L'histoire de chaque activité et de chaque structure, sans la développer outre mesure, est un élément à prendre en compte.

2.4.2. Les non-humains du site (caractéristiques physiques)

Les caractéristiques matérielles et physiques des espaces récréatifs apparaissent comme un élément fondamental (Mounet, 2000a ; Perrin, 2000 ; Perrin, 2003 ; Borrell, 2001 ; Paget, 2003 ; Rech, 2005). En effet, ces éléments que l'on peut considérer comme des non-humains (Latour, 2006) produisent des interactions entre acteurs en les mettant en lien et peuvent changer de statut au fil du temps, passant du statut d'intermédiaire à celui de médiateur et inversement. La compréhension des caractéristiques du site dépasse largement le cadre d'une description factuelle puisque les éléments physiques sont souvent la source de discordes, de négociation ou d'arrangement entre acteurs. Il est possible de décliner d'une part les types de site, d'espace et de pratique et d'autre par les types d'aménagement. Ces caractéristiques ne sont pas des regroupements permettant de définir les non-humains comme pertinents *a priori*, mais davantage comme des éléments susceptibles de structurer le contexte (ce que seule l'enquête empirique pourra révéler).

Configuration spatiale du site

Dans une étude organisationnelle des sports de nature, la configuration spatiale du site est un élément particulièrement important à prendre en compte (Mounet, 2000a). A l'échelle

globale tout d'abord, la proximité du site par rapport à une agglomération et sa situation au sein d'un massif doivent être prises en considération. Ensuite, l'accessibilité du site et sa proximité avec d'autres espaces de pratique sont deux éléments qui doivent être étudiés. Enfin, il est nécessaire de s'intéresser à la topographie du lieu en prenant notamment en compte l'usage de l'espace par les différentes activités, l'imbrication des différents espaces et leur connexion. La compréhension du partage de l'espace ne peut être saisie qu'en abordant la question au cas par cas.

Investissement spatial

Au-delà de l'aspect topographique, il faut comprendre l'investissement spatial de chaque pratique et les possibles interférences des pratiquants avec d'autres activités humaines et non-humaines. Chaque type de pratique demande en effet un investissement spatial qui lui est propre. Puisque ce travail est en partie porté sur le changement organisationnel, les questions de l'appropriation d'un espace de pratique par une nouvelle pratique sportive et les interactions avec certaines activités historiques (stations de sports d'hiver, chasse, pastoralisme, exploitation forestière...) ne peuvent être éludées. Chaque pratique a ses spécificités en termes de spatialité, qu'elle soit diffuse ou concentrée. Il faut donc analyser finement ces caractéristiques et notamment les tendances de certaines pratiques parfois colonisatrices ou « topophages », par un accaparement de l'espace.

Type de pratique et degré de difficulté sportive

D'une part, les différentes pratiques de loisir au sens large présentes sur un même site doivent être étudiées pour comprendre l'ensemble du système et l'équilibre qui s'est créé. D'autre part, le degré de difficulté sportive est un élément particulièrement structurant et présage entre autres de la fréquentation du site. Il permet d'identifier le type de public qui

fréquente le lieu et son niveau de compétence sportive, mais aussi l'évolution de l'espace et sa possible mise en tourisme ou commercialisation. Ceci permet également de mieux cerner les enjeux et les débats liés à l'accessibilité du site et à son degré d'ouverture, entre pratique de masse ou pratique élitiste.

Modalités de gestion

Tous les espaces dédiés aux sports de nature ne font pas l'objet d'une gestion spécifique. Pourtant, d'autres formes de gestion (notamment environnementale voire touristique) peuvent s'avérer particulièrement structurantes. Il est donc nécessaire de bien comprendre les modalités de gestion de chaque espace, en fonction du type de prérogatives réglementaires (fortes ou faibles) des gestionnaires, de la régulation privilégiée (médiatrice ou autoritaire), et de l'insertion des activités dans une nature ordinaire ou sanctuaire (Mougenot, 2003).

2.4.3. Les controverses sportives et touristiques

Les contextes d'action centrés sur un ou plusieurs sports de nature sont bien souvent l'objet de vives controverses qui recouvrent divers domaines (économie, écologie...). Il faut maintenant préciser comment explorer les controverses dans notre domaine d'étude et ce que ce terme recouvre. Lemieux (2007, 194-195) explique qu'« il nous est sans doute encore difficile de répondre à la question de savoir ce qu'est *exactement* une controverse. L'erreur, à l'évidence, serait de substantier le terme, en se laissant aller à imaginer l'existence d'une forme « pure », idéale et transhistorique, de la controverse d'où descendraient les cas empiriques que nous rencontrons en tant qu'historiens ou sociologues »⁷⁸. Dans cette optique, rien ne permet de définir *a priori* une bonne controverse et seule l'enquête inductive permet

⁷⁸ C'est l'auteur qui souligne.

son exploration. Nous avons opté pour l'étude de controverses sportives et touristiques qui se déroulent en partie sur des sites de nature, en portant notre attention sur les changements et les innovations susceptibles de provoquer des débats⁷⁹.

L'acteur et la controverse

Il faut dans un premier temps comprendre la place que chaque acteur occupe dans la controverse. Joue-t-il un rôle central ou secondaire dans la controverse ? Tente-t-il de créer des alliances entre acteurs ? Essaie-t-il de confiner ou de publiciser la controverse en la faisant entrer dans le débat public ? Dans le cas des sports de nature, les controverses sont souvent environnementales mais prennent aussi d'autres formes (aménagement, paysage, bruit, retombées économiques...). La représentation que l'acteur se fait de la controverse, l'évolution de sa position et de son discours, ainsi que sa manière de qualifier les autres acteurs et de justifier ses actions sont des éléments à prendre en compte.

La définition des changements

Le problème du changement et des effets organisationnels qu'il induit sont au cœur de cette problématique. Il est possible de dégager trois types de changements à investiguer (sans pour autant s'y restreindre)⁸⁰ :

- les évolutions climatiques ;
- la transformation de la demande touristique et la problématique de l'excursionnisme ;
- l'innovation sportive.

Tout d'abord, il existe des transformations climatiques indéniables qui affectent directement certaines activités sportives hivernales et produisent des changements (par

⁷⁹ D'autres controverses dans le domaine du sport ont déjà été étudiées. C'est notamment le cas de l'étude très intéressante de Collinet et Terral (2006) sur l'électrostimulation, à la frontière entre sociologie des sciences et sociologie du sport.

⁸⁰ Dans la démarche inductive qui est la notre, l'investigation empirique peut révéler d'autres changements à prendre en compte.

exemple en termes de politique touristique). Pour autant, ces changements ne sont pas toujours perçus de la même manière par les acteurs et les réponses envisagées pour palier ces problèmes peuvent être parfois très différentes.

Ensuite, il est nécessaire d'aborder la question de l'évolution du public qui fréquente les sites puisque la demande de la clientèle touristique a fortement évolué ces dernières années. En effet, le public privilégie dorénavant la fonctionnalité des lieux et l'intégration environnementale, et la mise en place des « Réductions de Temps de Travail » tend à réduire la durée des séjours (AFIT, 2000). Outre cette demande touristique, la fréquentation des excursionnistes venus des grands centres urbains pose de nombreux problèmes et leur gestion à l'échelle locale est un élément à interroger. Il s'agit donc de comprendre les stratégies des acteurs pour s'adapter à ces évolutions ainsi que les réponses politiques qui sont apportées.

Enfin, l'apparition de nouvelles activités induit de nouvelles modalités d'organisation entre acteurs, une coexistence à réinventer sur chaque site et donc la construction d'un nouveau vivre-ensemble⁸¹.

Rapport de l'acteur aux autres pratiques

Chaque acteur d'un site entretient un rapport particulier aux autres pratiques (sportives et non sportives) et aux autres produits touristiques. L'ensemble de ces connexions doit être décrit puisqu'il peut être le point de départ d'une controverse ou au contraire l'élément stabilisateur de son déploiement.

L'adaptation aux changements

Les différents changements évoqués précédemment interrogent la capacité des acteurs à s'adapter et à envisager de nouvelles solutions. C'est par exemple le cas pour les sites ou les

⁸¹ Nous avons abordé précédemment ce point dans la partie 2.3.1.

stations de sports d'hiver de moyenne montagne qui subissent un enneigement parfois aléatoire. Il faut donc interroger la manière dont cette contrainte extérieure est prise en compte par les acteurs et si des solutions sont mises en place, par exemple en matière de diversification des activités. Ces solutions peuvent prendre plusieurs formes. Elles peuvent être d'ordre relationnel lorsque les acteurs tissent de nouveaux liens pour faire perdurer ou transformer leur activité. Les solutions peuvent être matérielles ou spatiales par la convocation de nouveaux actants dans un collectif en élaboration.

2.4.4. Les acteurs et leurs relations

Acteurs et actants

Pour chaque site, il s'agit dans un premier de recenser tous les acteurs qui interagissent au sein du contexte d'action. Compte tenu de notre ancrage théorique, les non-humains ne sont pas exclus de l'analyse et peuvent prétendre, au même titre qu'un acteur, jouer un rôle en fonction du contexte. Les acteurs concernés par l'organisation d'un espace de nature sont hétérogènes⁸² :

- les prestataires d'activité sportive ;
- les associations sportives représentant une fédération sportive et pouvant gérer une activité sur le site ;
- les associations communales de chasse agréées (ACCA) ;
- les divers gestionnaires d'espaces et d'activités ;
- les organismes de promotion touristique (Office de tourisme...) ;
- les hébergeurs ;
- les acteurs politiques (à l'échelle communale et intercommunale) ;

⁸² Il ne s'agit pas d'une liste complète et celle-ci ne peut pas se définir *a priori*. La démarche inductive se caractérise par un aller-retour avec le terrain d'étude qui permet d'enrichir la problématique au fil de l'enquête. Cette première liste, qui a évolué comme nous le verrons dans la partie méthodologie, est le fruit d'une pré-enquête.

- les associations environnementales ;
- les propriétaires fonciers.

Cette liste n'est bien entendu pas exhaustive puisque chaque site possède ses spécificités et seule l'enquête empirique permet de définir la pertinence des acteurs. Le statut et le rôle (formel) de chaque acteur sont des éléments à prendre en compte, tout comme ses ressources financières et matérielles.

Il est également nécessaire de retracer les connexions entre acteurs mais aussi entre actants, c'est-à-dire de comprendre comment des associations se forment. Une importance doit être portée à décrire précisément les médiateurs qui peuvent être des humains (gestionnaire, comité départemental, association locale...) mais aussi des non-humains (espèce animale ou végétale, aménagement, balisage...). Certains éléments tels que les chartes, les conventions ou d'autres types d'arrangement informel permettent également de retracer les différentes médiations.

Type de relations entre acteurs

Il est possible de dégager différents régimes d'action (Boltanski et Thévenot, 1991) que l'on peut placer sur un continuum allant de la coopération au conflit. Dans une perspective non normative, il n'existe pas de bonnes ou de mauvaises relations entre acteurs mais simplement des relations toujours particulières à observer et à décrire. Il faut également garder à l'esprit que les relations entre acteurs évoluent au fil du temps, que les accords se font et se défont, par exemple parce qu'une nouvelle activité sportive arrive sur un site et chamboule son équilibre systémique précaire. D'autres fois, une situation conflictuelle est perçue seulement par l'une des deux parties comme ce fût le cas entre les sports d'eau vive et les pêcheurs (Mounet, 1996).

2.4.5. L'étude des réseaux

Tel que le propose la sociologie des collectifs⁸³, l'étude du social envisage de mieux comprendre les assemblages particuliers d'humains et de non-humains. En s'intéressant à l'organisation de certains espaces de loisir sportif, il s'agit de retracer l'ensemble des connexions qui s'établissent entre des acteurs et des objets, et dont le regroupement prend la forme de collectif toujours contingent. Il s'agit donc de comprendre comment les acteurs s'entendent (ou non) pour établir une commune existence sur un espace qui est à la fois un lieu de vie, de travail et de loisir. Il nous faut décrire la manière dont les collectifs se font et se défont, s'agent mutuellement et comment les acteurs produisent de l'accord ou du conflit autour de la régulation du site. Nous avons retenu deux dimensions principales permettant de spécifier le type de collectif rencontré : d'une part le degré d'organisation des acteurs et d'autre part la traduction (et l'enrôlement).

La conscience du réseau

Premièrement, il est nécessaire de préciser l'objectif que chaque acteur développe sur un site. Il existe ainsi des objectifs spécifiques à un acteur mais aussi des objectifs propres à une concaténation d'acteurs. Les objectifs développés et leurs justifications s'ancrent bien souvent dans des mondes (Boltanski et Thévenot, 1991) qu'il peut être intéressant de prendre en compte dans le cas du sport. Ils peuvent expliquer pourquoi certains acteurs s'entendent parfois *a minima* autour d'une certaine idée d'un bien commun.

Deuxièmement, le degré de conscience du réseau est un élément prégnant dans l'analyse. Pour Barbier et Trepos (2007, 46), il existe une « “conscience collective” propre aux réseaux technico-économiques ». Cette forme de conscience est à rapprocher de la solidarité technique que Dodier (1995) propose.

⁸³ Le terme de sociologie des collectifs est notamment proposé par Barbier et Trepos (2007).

Troisièmement, il faut interroger la place que l'acteur occupe dans le collectif et le rôle qu'il accepte de jouer. C'est également le moyen de distinguer les intermédiaires des médiateurs. Dans l'étude des sports de nature, cela permet de ne pas attribuer de hiérarchie *a priori* entre acteurs et par exemple, de ne pas considérer un gestionnaire comme un traducteur sans s'être confronté aux faits.

Les formes de la traduction

La dernière dimension est centrée sur les formes que peut prendre la traduction sur un espace de loisir sportif. Il s'agit par exemple de définir s'il existe une centralisation de la communication ou de la décision, ou au contraire si une délégation se met en place et rassemble des acteurs hétérogènes. Il faut également s'intéresser aux actions communes (balisage, entretien, commercialisation des pratiques...) qui peuvent émerger, et déterminer s'il s'agit d'un fait courant ou exceptionnel, voire inexistant. Existe-il par exemple des réunions d'information ou de concertation et sont-elles inclusives ou exclusives ?⁸⁴ Qu'elles sont les médiateurs qui permettent la réalisation d'une action commune ? L'action des gestionnaires favorise-t-elle la mobilisation collective ou cristallise-t-elle les positions des acteurs ? Chacune de ces questions concerne les formes que prend la traduction et qu'il est nécessaire de décrire finement.

Lorsque les acteurs d'un même site parviennent à s'entendre, il faut ensuite comprendre comment ils structurent leurs relations et les formalisent, en sachant que l'équilibre qu'ils trouvent peut se voir ébranlé à tout moment lorsque par exemple, un acteur commercialise une nouvelle activité ou un espace de nature ordinaire se transforme en espace protégé. Mais au-delà de la question de l'accord, il faut également cerner la place qu'occupent les non-humains dans les collectifs en formation et surtout, le rôle que joue l'environnement

⁸⁴ On peut faire le rapprochement avec la maîtrise des flux informationnels comme source de pouvoir pour Crozier et Friedberg (1977).

naturel. En effet, la cosmologie des acteurs peut expliquer en partie le rôle qui est accordé aux existants dans les collectifs.

3. DEMOCRATIE REPRESENTATIVE ET PARTICIPATIVE DANS LA NOUVELLE GOUVERNANCE DES ESPACES DE NATURE

Après avoir abordé la question de la structuration des relations entre acteurs d'un espace de loisir sportif, cette troisième partie est davantage centrée sur les pratiquants dits « inorganisés ». Cette partie aborde donc la question de la démocratie participative en retraçant les différentes formes possibles de démocratie et l'évolution de la gestion des activités sportives (et des sites) au regard de l'actualité de la gouvernance.

3.1. Le concept de gouvernance

Depuis une vingtaine d'années, la notion de gouvernance a connu un succès considérable sur la scène des sciences sociales. La multiplication des travaux utilisant cette notion et les champs disciplinaires épars qu'elle recouvre ont conduit à un véritable imbroglio sémantique. La gouvernance est effectivement transversale, employée par des champs scientifiques divers comme l'économie, la gestion, les sciences politiques, la géographie, la sociologie... Il convient donc de clarifier la situation, non pas pour donner une définition unique de la gouvernance mais pour comprendre les divergences disciplinaires et nationales. De plus, les niveaux d'analyse de la gouvernance sont très variables, s'appliquant à l'échelle supranationale comme à des études locales, ce qui a certainement engendré la polysémie du terme.

3.1.1. Du gouvernement à la gouvernance

Pendant longtemps, le terme de *governance* a eu globalement la même signification que celui de gouvernement, renvoyant à l'action de gouverner et à la conduite des « affaires de l'Etat », sur le plan juridique et constitutionnel (Jessop, 1998). Pour cet auteur, l'utilisation de ce terme a été nécessaire pour permettre la distinction entre deux réalités différentes,

puisque la « gouvernance » recouvre la manière de gouverner alors que le « gouvernement » renvoie à la fois aux institutions et à l'action de gouverner. Le Galès (1995) propose lui aussi un distinguo entre les deux termes en faisant une double critique du « gouvernement local ». Pour lui, cette notion renvoie à une vision centrée sur l'institution et fait référence à l'autorité locale comme seule détentrice et légitime pour exercer un pouvoir local. Si effectivement la littérature anglo-saxonne brouille les pistes en utilisant indifféremment gouvernance et gouvernement, la distinction reste de mise pour les pays traditionnellement centralisés comme la France. La gouvernance permet d'étudier les rapports entre l'Etat et la société, et de s'interroger, dans une perspective organisationnelle, sur l'interaction entre différentes organisations (Le Galès, 1995).

3.1.2. La « good governance » anglophone et la « bonne gouvernance » française : idéologie et normativité

Le caractère polymorphe de la gouvernance tient entre autres aux différentes échelles d'analyse auxquelles elle s'applique. Permettant d'expliquer les modes de gouvernement locaux comme certaines formes de relations internationales, il convient d'être précis sur la signification d'un mot qui relève parfois du concept théorique et d'autres fois de l'idéologie. A l'échelle mondiale, l'effondrement du bloc soviétique, la montée en puissance de certaines multinationales et l'accélération des moyens de communication ont profondément bouleversé les relations internationales (De Senarclens, 1998). C'est donc dans un contexte chargé de changements géopolitiques que le concept de gouvernance apparaît. Pour autant, alors que ce concept permet de penser le rôle que jouent les acteurs privés sur les décisions de l'Etat, des organisations internationales d'obédiences néolibérales se sont emparées de ce thème pour mener à bien leurs projets (De Senarclens, 1998). Pour Hewitt de Alcantara (1998), certaines organisations internationales ont pu masquer leur intrusion dans les politiques des Etats

qu'elles soutenaient en mettant en avant la gouvernance. Toujours pour elle, cette coordination entre les Etats et les institutions financières représente un déficit de démocratie, puisque les décisions sont souvent éludées du débat public. La *good governance*, entendue au sens des relations internationales, relèverait donc plus de l'idéologie d'inspiration néolibérale que du concept scientifique.

Outre le terme de *good governance* usité par les institutions internationales, la « bonne gouvernance » a parfois une acception toute autre pour certains chercheurs. Elle relève dans des études plus locales d'une harmonie dans le partenariat public/privé, présenté comme vertueux. Merrien (1998, 62), en analysant l'évolution des Etats-providence contemporains, constate que la bonne gouvernance est souvent entendue comme « celle où l'Etat se met en retrait, perd de sa force, devient modeste, et travaille en réseau, avec des intérêts et des groupes privés, en qualité de partenaire à peine supérieur aux autres ». Pour lui, au regard des travaux menés sur ce thème, la gouvernance a la volonté d'être à la fois descriptive, analytique et normative. Il explique que la gouvernance est *analytique* parce qu'elle permet de comprendre les relations entre acteurs étatiques et non-étatiques, *descriptive* puisqu'elle montre l'évolution de la manière de gouverner, et enfin *normative* car certaines études perçoivent comme positif le rôle de la gouvernance. L'idée de « bonne gouvernance » souffre d'au moins deux critiques de fond. D'une part l'aspect normatif de la gouvernance transforme un concept scientifique, donc un outil permettant l'analyse et la compréhension, en un concept idéologique. L'apport d'un jugement de valeur paraît incompatible avec la méthode sociologique. D'autre part, Hewitt de Alcantara (1998) souligne qu'il est utopique de vouloir appliquer partout le même modèle de « bonne gouvernance » et que l'intérêt est de laisser les initiatives à la population. Ajoutons que la contingence des terrains d'étude et les spécificités locales rendent *a priori* inopérant le schéma de « bonne gouvernance » qui gommerait les aspérités du terrain au profit d'une uniformisation des modes de gouvernance. Merrien (1998,

69) conclut que l'« une des ambiguïtés de la théorisation tient à son statut. La gouvernance s'inscrit sous le double registre de l'observation (*sein*) et de la prescription (*sollen*) ». Il semble envisageable d'utiliser la gouvernance comme un outil analytique et descriptif, en comprenant mieux les nouveaux enjeux des modes de gouvernement, les problèmes de prise de décisions, sans pour autant tomber dans les travers d'une « bonne gouvernance » comme modèle vertueux.

Gaudin (1998) souligne également l'ambiguïté du terme de gouvernance, mentionnant que si la diminution du rôle de l'Etat est reconnue par tous, certains y voient la possibilité d'initiatives sociales et citoyennes alors que pour d'autres prime l'investissement des acteurs économiques.

3.1.3. Propositions et théorie de la gouvernance

La gouvernance interroge nécessairement l'efficacité et l'efficience des politiques publiques. Cette notion intègre également la question des modalités de gouvernement, du partage du pouvoir, de la légitimité des prises de décision et des acteurs potentiellement pertinents dans un processus décisionnaire. Pour Stoker (1998, 20), la notion de gouvernance ne doit pas renvoyer à une théorie normative puisque « sa valeur réside en ce qu'elle peut fournir un cadre conceptuel qui aide à comprendre l'évolution des processus de gouvernement ». Dans la même perspective que Le Galès (1995), Stoker (1998) souligne la mise en retrait de l'Etat et propose d'éclairer la notion de gouvernance par cinq propositions. La première est l'intervention d'acteurs n'appartenant pas nécessairement à la sphère du gouvernement. La seconde proposition indique que la gouvernance brouille la frontière entre action sociale et économique. La troisième avance le fait que la gouvernance est une interdépendance entre les pouvoirs des institutions associées à l'action collective. La

quatrième proposition insiste sur l'émergence de réseaux d'acteurs. La dernière proposition relativise le poids de l'Etat et part du principe qu'il est possible d'agir sans ce dernier.

3.1.4. D'une gouvernance urbaine à une gouvernance territoriale ?

Outre la capacité de la gouvernance à expliquer les nouveaux modes de régulation au niveau national et international, elle permet d'analyser l'action publique à l'échelle locale et notamment ses transformations. Pour appréhender la question de la gouvernance sous toutes ses facettes, il est nécessaire d'aborder la question de la gouvernance urbaine. L'évolution du gouvernement des villes, se traduisant par une multiplication des acteurs pertinents et une collaboration plus étroite entre acteurs privés et publics, a conduit certains chercheurs à parler de gouvernance urbaine pour traduire ces changements (Le Galès, 1995). Cet auteur propose de ne pas porter de jugement *a priori* sur la nature des acteurs, puisque des acteurs privés peuvent aller vers un bien commun et inversement, certains représentants du secteur public utilisent parfois leurs prérogatives à des fins personnelles. Dans le même ordre d'idée, Hewitt De Alcantara (1998) considère que la dichotomie faite entre la société civile et l'Etat n'est pas fondée, puisqu'elle renvoie à l'idée que seul un gouvernement faible permet l'expression du peuple et inversement. Le Galès (1995) indique que le gouvernement des villes et les politiques publiques urbaines ont fortement évolué, ce qui se traduit par une série de changements comme le renforcement du pouvoir des agglomérations, un partenariat public-privé accru, une nécessaire prise en compte du développement économique des villes et de la compétition entre métropoles... C'est dans ce contexte où « le gouvernement des villes est [...] au cœur des transformations verticales et horizontales de l'Etat en France » (Le Galès, 1995, 67), qu'il met en avant l'idée de gouvernance urbaine. Pour lui, le désengagement de l'Etat a conduit les villes à trouver de nouveaux partenariats avec le secteur privé pour rester compétitives et permettre un développement économique local. Ce premier phénomène est un

facteur explicatif des transformations du gouvernement des villes. D'autre part les élus, pour conserver l'image attractive de leur ville, ne peuvent plus délaissier le thème de l'exclusion sociale. Le Galès (1995) s'évertue à montrer que cette double logique de développement économique et de prise en compte des phénomènes d'exclusion ont conduit les villes à entrer dans une nouvelle forme de gouvernance.

Les transformations politiques que les grandes métropoles ont connues ces dernières années ne sont pas propres au domaine urbain et l'arrivée de nouveaux acteurs dans la sphère publique est également une caractéristique des territoires ruraux. En s'interrogeant sur le territoire et son aménagement, Marié (2004) fait également une distinction entre la gouvernance et le gouvernement. Pour lui, le gouvernement est une gestion de type *top-down*, c'est-à-dire l'imposition d'un modèle par le haut alors que la gouvernance est un « bricolage de l'action publique locale » (Marié, 2004, 194). La gouvernance est alors une forme de « ménagement du territoire », où l'interaction est forte entre deux logiques d'action, l'une relevant de l'interventionnisme et l'autre de la négociation. Dans un domaine encore plus proche de nos préoccupations, la gouvernance est devenue une évidence dans certains espaces dédiés au tourisme sportif. C'est le cas des stations de sports d'hiver dont la gestion repose sur une articulation entre acteurs publics et privés⁸⁵. En effet, depuis la loi montagne de 1985, la commune s'est vue conférer l'organisation du développement touristique (Gerbaux et Marcelpoil, 2006). Pour ces auteurs, le développement touristique s'appuie sur de multiples interactions entre des acteurs issus de la sphère publique, privée et civile, et le recours à la notion de gouvernance touristique offre quatre possibilités : (1) mettre l'accent sur l'hétérogénéité des acteurs, (2) comprendre les relations verticales et horizontales, (3) montrer le caractère asymétrique des relations entre acteurs et (4) prendre en compte les acteurs collectifs. Dans les stations de sports d'hiver, il existe ainsi des formes variées de gestion

⁸⁵ Cette gouvernance est ancienne puisque par le plan neige, d'importants aménagements du milieu montagnard ont été réalisés par l'Etat pour ensuite laisser libre court à des investisseurs privés.

donnant plus ou moins d'importance aux pouvoirs publics, suivant que l'on se trouve dans un mode de gestion directe ou dans une délégation partielle ou totale (Marcelpoil et Boudières, 2007). Cette gouvernance des stations de sports d'hiver intègre largement la gestion des risques (Boudières, 2006) et les problèmes de sécurité (Corneloup et Soulé, 2007).

3.1.5. Gouvernance et démocratie

Pour Lafaye (2000), la question de la démocratie est la grande absente des recherches sur la gouvernance. Pourtant, la multiplication des partenariats entre acteurs publics et privés, la complexification de l'action publique (Le Galès, 1995), la difficile articulation des politiques territoriales (Gerbaux, 1999), la place et l'autonomie de la société civile dans la prise de décision (Hewitt De Alcantara, 1998) ne sont pas sans interroger la démocratie et ses rapports à la gouvernance. Dans une étude de cas sur l'aménagement de quartiers de l'Est parisien, Lafaye (2000) montre comment un projet ressemblant à une « boîte noire » (Latour, 1989) a été réouvert grâce à l'action d'une association de quartier qui ne remettait pas en cause la légitimité de l'intervention publique mais la forme que prenait cette intervention. L'action de cette association soulève donc la question du choix politique dans la gouvernance.

Jouve (2005, 319) aborde le thème du renouveau de la démocratie locale dans les métropoles et plus particulièrement du processus participatif, et explique que les démocraties occidentales se sont longtemps fondées sur « la centralité des élus, bénéficiant de la légitimité issue de l'élection, et une approche universaliste de la citoyenneté organisée par l'Etat ». Pour lui, ces deux grands principes sont remis en cause, tout comme la légitimité de l'action publique et les formes qu'elle prend. Le rapprochement entre gouvernance et démocratie apparaît de plus en plus opportun. Dans le domaine du tourisme, Lequin (2001) s'est intéressée à la gouvernance dans un projet écotouristique et la considère comme un moyen pour les citoyens de participer aux prises de décision. Concernant les sports de nature, les

sites qui leur sont dédiés se sont structurés de manière tout à fait contingente et présentent des contextes d'action originaux, résultat de négociations entre acteurs, porte-parole d'organisations diverses, etc. Depuis quelques années, certaines collectivités territoriales comme les Parcs naturels régionaux tentent d'impliquer de manière plus active les habitants mais aussi les simples utilisateurs. Les Parcs se sont notamment lancés dans une gestion dite « concertée », censée mieux appréhender les problèmes rencontrés. Dès lors, l'intervention et la participation de nouveaux acteurs interrogent cette gouvernance territoriale balbutiante. Ainsi, il paraît difficile de faire l'économie d'une réflexion sur les formes de démocratie dans les espaces de loisir et il faut tenter de comprendre si l'action publique se transforme par les nouveaux modes de gestion proposés par les collectivités en charge de certains espaces protégés.

3.2. Les différentes formes de démocratie

3.2.1. La démocratie représentative

La « démocratie » suscite de nombreux commentaires, des plus savants aux plus ordinaires, et dans le même temps demeure l'impensé au sens où ce régime politique va de soi. Pourtant, ce système n'a ni la consistance et l'homogénéité qu'on lui prête, ni le caractère essentialiste qu'on lui assigne. Une fois n'est pas coutume, invoquons l'histoire pour comprendre le fonctionnement de notre régime démocratique actuel. Il semble loin le temps de la démocratie directe athénienne, où les citoyens étaient invités à formuler les lois qui régissaient la société. Les démocraties contemporaines existent en de multiples variations mais se caractérisent toutes pour leur fonctionnement sur un mode représentatif. Pour Manin (1995), le gouvernement représentatif (que l'on observe depuis la révolution française) n'a pas toujours été historiquement considéré comme une forme de démocratie alors qu'il en est le modèle le plus courant aujourd'hui. Ainsi, « le rapport entre représentants et représentés est

perçu comme démocratique, alors qu'il fut conçu en opposition à la démocratie » (Manin, 1995, 305). L'instauration du suffrage universel a donné du poids à tous les citoyens en se fondant sur un principe d'égalité politique (Rosanvallon, 1992). Dans un même temps, l'institutionnalisation de la séparation entre représentants des citoyens et représentés est au cœur de ce que l'on nomme la démocratie représentative. Il existe ainsi quatre principes opérants du gouvernement représentatif (Manin, 1995) :

- L'élection désigne ceux qui gouvernent ;
- Les décisions sont prises par les gouvernants indépendamment de l'avis des électeurs ;
- Les électeurs font entendre leurs opinions sans pression de la part des gouvernants ;
- Le gouvernement représentatif accorde une large part à la discussion mais la place que celle-ci occupe n'est définie que de manière abstraite.

Comme le souligne Rosanvallon (1998, 12), la question de la représentation du peuple se pose avec acuité dans nos régimes politiques contemporains, puisque ce régime crée un état de tension entre ce qu'il nomme un « principe politique » et un « principe sociologique ». Le premier principe se caractérise par la consécration d'un acteur collectif (le peuple souverain), alors que le second indique la perte de consistance sociale de cet acteur collectif. Cette crise de la démocratie représentative s'exprime à différents niveaux et les nouveaux modes de délibération participent à renouveler et transformer la démocratie. Au-delà des critiques idéologiques sur les nouvelles formes de participation citoyenne, il est difficile de nier l'importance de ce phénomène qui bouscule la démocratie représentative pluriséculaire et entraîne de nouveaux questionnements en matière de sociologie politique.

3.2.2. La démocratie participative : une nouvelle donne pour l'action publique

De nouveaux objets politiques

Le principe de délégation, qui veut qu'un porte-parole élu incarne la parole des citoyens, n'est pas directement remis en cause mais se voit transformé par les pratiques sociales et politiques. Ceci se vérifie tout particulièrement lorsque de nouveaux objets naguère réservés aux élus et aux scientifiques, entrent en politique en provoquant un débat dans la société civile. Dans le domaine des sciences et des techniques, il existe de nombreux exemples montrant comment des citoyens se saisissent d'objets politiques qui ne leur étaient pas destinés et font entendre leurs voix, que l'on pense aux débats sur les OGM⁸⁶ (Joly et Marris, 2003), aux mobilisations contre le TGV⁸⁷ (Lolive, 1999) ou aux traitements des déchets nucléaires (Barthe, 2006). La liste est longue de cette mise en politique d'objets autrefois réservés aux experts et aux représentants élus, et qui par leur complexité entrent dans l'espace public en mobilisant de nouveaux acteurs⁸⁸.

Vers un nouvel esprit de la démocratie ?

A l'instar de Boltanski et Chiapello (1999) à propos du capitalisme, Blondiaux (2008) a bien montré comment la refonte actuelle de la démocratie se caractérise par un « nouvel esprit ». Si la participation citoyenne naissante ne fait parfois que renforcer le gouvernement représentatif, elle offre d'autres fois une véritable alternative aux structures classiques de la démocratie contemporaine et parvient à bousculer la scène publique en provoquant des débats en dehors des échéances métronomiques des élections. Ce « nouvel esprit » repose en partie sur les déplacements qui s'opèrent dans la construction de la légitimité politique et de l'intérêt général (Blondiaux et Sintomer, 2002). Pour ces auteurs, les transformations politiques actuelles se caractérisent par un « impératif délibératif » qui comprend deux volets, l'un pratique et l'autre théorique. D'une part, l'action publique repose sur de multiples processus participatifs dont nous verrons plus loin les différentes modalités. D'autre part, certaines

⁸⁶ Organisme Génétiquement Modifié.

⁸⁷ Train à Grande Vitesse.

⁸⁸ Pour une illustration complète de l'enrichissement démocratique par les controverses, cf. Callon et al. (2001).

propositions théoriques formulées notamment par Manin (1985), Rawls (2003) et Habermas (1997) connaissent un fort succès et font l'objet d'une diffusion sociale puisque leur terminologie est présente dans de nombreux discours des pouvoirs publics. Dans un premier temps, la théorie délibérative a reposé sur des propositions au caractère particulièrement normatif (Manin, 2002), formant une véritable idéologie dont les traces se manifestent aujourd'hui dans le discours des représentants élus comme dans celui des simples citoyens. C'est donc dans ce contexte que la démocratie participative émerge et s'articule autour de quatre axes forts que Jouve (2005, 331) résume ainsi : « une relativisation du poids des élus, une valorisation des acteurs locaux non issus de la sphère politique, la définition du bien commun par la société civile elle-même, le renversement du rapport de domination entre l'Etat et la société civile ».

Dispositifs participatifs variés et aménagements juridiques

Par-delà les critiques ou l'idéalisme dont la démocratie participative fait l'objet, il paraît difficile de penser les évolutions démocratiques contemporaines sans les considérer comme des phénomènes sociaux et politiques particulièrement stimulants pour la sociologie de l'action publique et comme une invitation à l'investigation empirique. Le renouveau dont la démocratie fait preuve repose sur deux éléments, d'une part la multiplication des procédures permettant l'expression plus intense des citoyens, et d'autre part un contexte juridique qui, en apparence tout du moins, a profondément transformé le rôle des pouvoirs publics et celui des citoyens⁸⁹.

L'exploration de la démocratie participative passe par l'ouverture non pas d'une boîte noire mais d'une « boîte à outils » composée de l'ensemble des procédures qui permettent à la

⁸⁹ En apparence puisque si diverses évolutions de la loi permettent une participation plus active du public dans les affaires de l'Etat, il existe aussi des effets pervers. Rui (2006) a bien montré comment le débat national sur l'eau a permis de diluer le discours de certaines associations environnementales pour n'être plus qu'une voix parmi tant d'autres.

démocratie de « s'équiper », pour reprendre le terme de Benvegnu (2006). En effet, ce que l'on regroupe maladroitement sous une même bannière relève parfois de pratiques très diverses (Neveu, 2007) et les « dispositifs participatifs » (Blondiaux et Cardon, 2006) apparaissent extrêmement variés. Les expériences participatives sont donc multiples et hétérogènes, et ne se limitent pas géographiquement au cas français. Les expériences de démocratie participative se sont développées dans diverses régions du monde et plus particulièrement en Amérique du sud et du nord (Gret et Sintomer, 2002), véritable laboratoire politique. En France, ces expériences prennent des formes variées et une typologie a été proposée par Bacqué et al. (2005). Sans entrer dans des détails trop techniques (ni dans la totalité des dispositifs), il est possible de recenser des jurys citoyens (qui ont fait grand bruit lors de l'élection présidentielle française de 2007 lorsque la candidate, Ségolène Royal, a proposé de les instaurer), des conseils de quartier impulsés par la loi sur la démocratie de proximité⁹⁰, des budgets participatifs, des commissions consultatives et plus simplement des référendums⁹¹. En réalité, ces processus reposent parfois sur des formes de consultation, de concertation ou de participation (Fourniau, 1997). Nous verrons plus loin que le cas du sport et plus particulièrement des sports de nature n'est pas exempt de ces procédures participatives.

Tous ces dispositifs dits participatifs ne peuvent exister sans un contexte juridique particulier favorisant leur émergence (Blondiaux, 2005). Ainsi, les évolutions réglementaires instaurées dès les années 1980 et prolongées dans les années 1990 ont contribué à l'augmentation quantitative des procédures relevant de la participation citoyenne. Pour ne prendre que quelques exemples les plus significatifs⁹², la loi d'administration territoriale de la

⁹⁰ Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Prévu dans un premier temps pour les communes de plus de 20000 habitants, les conseils de quartier ont finalement été retenus pour les villes dépassant les 80000 habitants.

⁹¹ Pour une description de l'ensemble de ces dispositifs, cf. Bacqué et al. (2005, 14-17).

⁹² Rui (2004) a présenté une synthèse des différents textes réglementaires sur le sujet.

République⁹³ a permis une plus grande transparence de la politique communale en proposant une information plus importante des habitants mais aussi un renforcement de la démocratie locale par des consultations ponctuelles. La loi Barnier de 1995⁹⁴ a permis la création de la Commission Nationale du Débat Public et a instauré la concertation comme principe fondateur dans tous les projets d'aménagement. Plus proche de notre objet de recherche, la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable des territoires (dite LOADDT ou Loi Voynet) de 1999⁹⁵ a directement des conséquences sur la gestion des espaces où se déroulent certains sports de nature. A ce titre, il n'est pas inutile de rappeler la perspective qu'entrouvre la charte de l'environnement de 2005 en précisant que « toute personne a le droit [...] d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement »⁹⁶. Bien entendu, les sports de nature ne peuvent échapper à ces évolutions tant la pratique ou les aménagements liés à celle-ci sont source de débats qui restent à interroger.

Des controverses pour (re)découvrir la démocratie

En s'intéressant aux controverses socio-techniques, Callon et al. (2001, 36) ont montré que des situations de forte incertitude (où la science n'arrive pas *encore* à cerner le problème et à l'expliquer clairement) font émerger des « forums hybrides », sorte d'espaces où différents acteurs aux positions parfois antagonistes se retrouvent et discutent de la pertinence des choix effectués. Ces forums sont dits hybrides puisque s'y trouvent associés des scientifiques, des profanes concernés et des politiciens, mais également parce que les discussions recoupent des champs disciplinaires épars. En partant de l'analyse de ces

⁹³ Loi n°92-125 du 6 février 1992.

⁹⁴ Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

⁹⁵ Loi n°99-533 du 25 juin 1999.

⁹⁶ Article 7 de la Charte de l'environnement.

controverses, Callon et al. (2001) nous entraînent au cœur de la construction de ces collectifs, montrant les formes que peut prendre la coopération scientifique, ainsi que les différentes possibilités d'association du collectif. Pour eux, les controverses socio-techniques ont une dynamique qui leur est propre, où la situation d'incertitude est autant liée aux choix techniques qui sont effectués sans que les connaissances établies soient totales, qu'à la dimension sociale que revêt une controverse, où les acteurs en présence se dévoilent au fur et à mesure et coordonnent leurs actions de manière souvent inattendue, participant à l'exploration de « l'état du monde possible » (Callon et al., 2001, 47). Toujours pour ces auteurs, même si ces controverses ont parfois un caractère violent, elles constituent une formidable avancée permettant à la fois de développer les connaissances scientifiques et de découvrir de nouvelles compositions du collectif. Callon et al. (2001) avancent l'idée que les controverses :

1. sont un moyen d'explorer l'ensemble des parties en présence, de redéfinir le problème et de lister les solutions ;
2. permettent de repenser la dichotomie entre profanes et experts scientifiques.

Ainsi, « chaque forum hybride est un nouveau chantier. Y sont testées des formes d'organisation et des procédures destinées à faciliter les coopérations entre spécialistes et profanes, mais également à rendre visibles et audibles des groupes émergents dépourvus de porte-parole officiels » (Callon et al., 2001, 60). En s'interrogeant sur le rapport toujours complexe entre science, politique et citoyenneté, Callon et al. (2001) avancent l'idée qu'un double mouvement se produit. D'une part, une nouvelle répartition des rôles entre chercheurs traditionnels et *chercheurs de plein air* est possible. D'autre part, la façon dont chaque groupe trouve son identité et intègre le collectif est redéfinie, redessinant les frontières anciennes entre représentants élus et simples citoyens. Les délégations classiques se réduisant, nous passons d'un type de démocratie dit représentatif à une démocratie dialogique.

3.3. Démocratie participative et loisirs sportifs de nature

3.3.1. Tourisme et sports de nature : incertitudes, controverses et gestion concertée

L'étude des controverses touristiques et sportives

Il existe un lien puissant entre les transformations actuelles du gouvernement représentatif et les incertitudes auxquelles les élus doivent faire face dans la gestion des affaires publiques. L'époque des grandes certitudes, où la science se portait garante des grandes décisions politiques, semble bel et bien révolue. De nombreuses situations problématiques bousculent et confrontent les temporalités politiques et scientifiques, la première basée sur un temps court et la seconde sur un temps long. Les solutions idoines peinent à émerger et les situations d'incertitude sont devenues non seulement une composante de notre société, mais une chance pour la démocratie en ce qu'elles redonnent un rôle de premier plan aux citoyens ordinaires et autres profanes, longtemps restés en dehors de toute action politique ou extérieurs aux choix techniques⁹⁷. Les sports de nature et le développement du « tourisme sportif » présentent des controverses encore peu explorées qui questionnent les grandes lignes de partage entre connaissances objectives et subjectives, ainsi que la dichotomie entre représentés et représentants politiques.

Concernant les sports de nature, les controverses d'ordre « scientifique » sont rares mais existent cependant. Elles prennent souvent la forme de controverses environnementales liées d'une part à l'extrême difficulté pour caractériser l'impact sur l'environnement d'une activité et d'autre part, à la faible perception de l'impact sur le milieu de la part des pratiquants (Mounet, 2007a). Ainsi, « sauf impact massif et évident, les résultats scientifiquement prouvés, quand ils existent, restent toujours très en deçà des besoins de connaissances pour évaluer les changements éventuels dus à l'influence des sports de nature » (Mounet, 2007a, 164). Cette situation de forte incertitude scientifique ne permet pas toujours

⁹⁷ Présentée précédemment, cette thèse est notamment défendue par Callon et al. (2001).

aux gestionnaires de prendre des décisions en disposant d'informations complètes et objectives. Il existe également de nombreux conflits d'usage, à la fois entre pratiquants sportifs mais également avec des acteurs non-sportifs, et qui sont parfois fortement corrélés à cette incertitude quant à l'impact des pratiques. Les conflits d'usage sont au fond des disputes somme toute ordinaires. Or pour Boltanski et Thévenot (1991, 26), « le déroulement des disputes, lorsqu'elles écartent la violence, fait [...] apparaître des contraintes fortes dans la recherche d'arguments fondés appuyés sur des preuves solides, manifestant ainsi des efforts de convergence au cœur même du différend ». En reprenant certains concepts de Callon et al. (2001), les différents conflits liés aux activités sportives de nature permettent eux aussi une exploration partagée :

- « des mondes possibles », en discutant la pertinence de certains choix politiques résultant de résultats scientifiques issus de la recherche dite confinée ;
- « du collectif », lorsque de nouveaux acteurs « isolés » intègrent le débat et discutent la représentativité des porte-parole classiques (associations sportives, environnementales ou d'usagers).

Pour le cas des sports de nature, les forums hybrides *stricto sensu* sont *a priori* peu légion puisque les démarches participatives (qu'elles répondent d'une offre institutionnelle ou d'une montée en puissance des acteurs locaux) ne connaissent que leurs premières heures. Pourtant, la compréhension de ce monde commun en construction offre des perspectives de recherche particulièrement stimulantes puisqu'elle s'élargit du cadre restrictif des sports de nature pour questionner la manière dont les individus construisent un espace de vie commun, la façon dont s'articulent la science et le politique, et surtout, la place des simples citoyens dans un espace public où seuls les porte-parole, les gestionnaires et les élus s'expriment⁹⁸.

⁹⁸ Cette vision du conflit de Callon et al. (2001) n'est pas sans renvoyer à la notion de conflit créateur de Simmel (1995).

Les CDESI : nouvelle procédure participative ou reproduction du gouvernement représentatif ?

L'idée que de nouvelles formes de démocratie puissent trouver place dans l'univers du tourisme et des loisirs sportifs heurte le sens commun. Pourtant, nous avons vu que les controverses prolifèrent dans ce domaine et qu'elles bousculent nos repères démocratiques, tout autant que dans d'autres domaines plus académiques. A ce titre, il n'est pas inutile de rappeler la perspective qu'ouvre la mise en place des Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) relatifs aux sports de nature prévues par la loi de 2000⁹⁹. Le développement foisonnant des sports de nature a nécessairement conduit, peu ou prou, à l'organisation de ces activités dont les interactions sont nombreuses et parfois problématiques. La composition même des CDESI offre la possibilité d'une nouvelle gouvernance des sports de nature en mêlant des acteurs privés (professionnels ou associatifs), des élus, des gestionnaires¹⁰⁰. L'organisation des CDESI relève *a priori* d'une démarche participative : « Si pour des raisons logistiques et d'opérationnalité évidentes, la CDESI compte un nombre de membres limité, rien ne l'empêche de s'associer la participation de "personnalités qualifiées" sur des thématiques précises ou d'ouvrir le débat en d'autres lieux auprès d'autres acteurs, sous la forme de réunions publiques ou dans le cadre de sous commissions par exemple » (MJSVA, 2005, 17). Un constat et une piste de réflexion peuvent être formulés à ce sujet. Premièrement, il existe une véritable disparité territoriale en matière d'opérationnalité des CDESI, puisqu'elles ne sont effectives pour l'heure que dans quelques départements. Deuxièmement, les CDESI sont souvent présentées comme des « outils participatifs ». Pourtant, leur composition est le reflet d'un gouvernement représentatif qui laisse en marge les simples pratiquants hors de toute organisation¹⁰¹. Or, la gestion dite participative s'ouvre

⁹⁹ Loi du 6 juillet 2000 ainsi que la loi du 9 décembre 2004.

¹⁰⁰ En partie prévue par la loi, la composition des CDESI est propre à chaque département.

¹⁰¹ Cf. par exemple la composition de la CDESI de l'Isère, uniquement constituée d'élus, de techniciens et de porte-parole (annexe 1).

précisément vers ces acteurs, en marge des institutions mais qui jamais ne cessent d'être des citoyens.

Différents modes de gestion : autorité, concertation et participation

Le terme de gestion recouvre des acceptions diverses qu'il faut maintenant expliciter. A l'instar de Mermet (1994), il est possible de distinguer la gestion *effective* de la gestion *intentionnelle*. Ainsi, Mermet (1994, 23) considère que « l'état d'un système naturel donné répond à des déterminants naturels d'une part, à l'ensemble des actions humaines subies, d'autre part. Cet ensemble doit être considéré comme constituant la gestion de fait du système naturel - on parlera ici de gestion effective ». La gestion intentionnelle correspond quant à elle aux actions d'un acteur – un gestionnaire – permettant de transformer le milieu naturel (en vue d'atteindre des objectifs spécifiques).

Les espaces protégés n'ont plus la simple mission de préservation du patrimoine mais davantage celle de sa « gestion ». Il existe de grandes disparités en fonction du type d'espace et des prérogatives (fortes ou faibles) qui leur sont attribuées. La gestion autoritaire a montré à plusieurs reprises ses limites tant la prise de décision unilatérale et arbitraire ne fait que raviver les passions et engendrer de nouveaux conflits (Mounet, 2007b). Pour pallier ce problème, certains gestionnaires ont contribué à ce que Blondiaux et Sintomer (2002) nomment l'« impératif délibératif » en proposant une « gestion concertée ». Dans les espaces protégés, l'incitation à la participation se voit donc parfois accompagnée de répercussions concrètes qui demandent à être étudiées pour en saisir la portée. L'objectif annoncé par ces collectivités territoriales est que « la population participe aux projets des territoires à travers la société civile, associations, réseaux constitués... » (FPNR, 2005). L'enjeu est d'associer de nouveaux acteurs dans une logique horizontale afin de résoudre des conflits ou de construire un projet de territoire. Pour autant, ce nouveau mode de gestion n'engendre pas des relations

iréniques entre acteurs et n'est pas sans poser de problèmes dans sa mise en place (Ravenscroft et al., 2002 ; Fortier, 2007). Pour Beuret et al. (2006, 31), « la concertation va plus loin que la négociation [...] car, alors que la négociation vise à décider sans obligatoirement comprendre l'autre, la concertation vise à construire des objets communs essentiels pour l'avenir ». La concertation s'entend donc comme un processus horizontal de décision rassemblant de nouveaux acteurs et tranchant avec les logiques décisionnelles verticales de l'action publique.

La gestion concertée a été expérimentée entre autres dans le milieu rural (Beuret, 1999) et dans l'espace littoral (Pennanguer, 2005), et demande à être étudiée de manière empirique dans l'espace montagnard. Dans les Parcs, les problèmes occasionnés par les diverses pratiques sportives sont nombreux et les solutions adaptées n'émergent pas facilement pour les gestionnaires. Cette gouvernance des espaces récréatifs est principalement issue de problèmes de terrain qui s'avèrent complexes à résoudre. La gestion participative est donc le moyen de trouver à ces problèmes des solutions idoines pour les gestionnaires mais également, comme l'a souligné Lequin (2001, 86) au sujet de l'écotourisme, une manière de « créer les conditions d'un pouvoir organisé et d'une action collective ». Dès lors, la question est de savoir si cette gestion participative englobe les simples pratiquants fort nombreux dans les sports de nature ou si cette gestion demeure dans une démocratie des porte-parole.

3.3.2. Représentation contrastée des pratiquants ordinaires

Mobilité de loisir et représentation politique

L'entreprise qui nous anime est la compréhension d'un phénomène qui n'a rien de particulier à la ville de Grenoble mais qui est une tendance nationale : celui du vaste mouvement qui projette dans un flot continu des citoyens vers des espaces de proximité pour que ces derniers s'adonnent à leurs loisirs. Comme le met en exergue Viard (2000, 148), « il

faut établir un diagnostic territorial sérieux de la carte touristique française, d'un point de vue quantitatif mais aussi qualitatif, et dans une perspective dynamique. [...] L'analyse des vacances de séjours et des loisirs de proximité périurbains doit y être différenciée ». Nous verrons que d'un point de vue méthodologique, il est difficile de séparer l'analyse touristique des logiques de fréquentation journalières des espaces de loisir périurbain. Il s'agit donc de s'intéresser principalement aux *excursionnistes* (OMT, 1995 ; Augustin, 2000) qui se déplacent *à la journée* sur un site et retournent à leur domicile le soir venu, sans pour autant oublier les pratiquants locaux et les touristes. Cet intérêt relève de deux constats concordants. Le premier constat provient de la littérature scientifique où plusieurs études montrent à la fois l'importance croissante de la mobilité de manière concomitante à la percée des loisirs (Viard, 2006), ainsi que le renouvellement du phénomène périurbain (Hilal et Sencébé, 2002). Le second constat, issu directement du terrain, émane des gestionnaires des deux Parcs naturels régionaux jouxtant l'agglomération grenobloise. D'une même voix, ces derniers affirment que le flux massif de pratiquants est devenu problématique, d'une part en termes de gestion, puisque des décisions sont prises sans qu'aucune connaissance fine des pratiquants ne soit établie, et d'autre part en terme de réception (de la part des habitants locaux) et d'acceptabilité de ces flux, avec un décalage possible entre la réalité de la pratique et la perception qui en est faite. Parce qu'ils fréquentent le site à la journée, les excursionnistes ont un poids économique certain mais difficilement quantifiable, et les retombées économiques ne sont pas toujours directement perceptibles par les habitants locaux. Ainsi, ce phénomène périurbain a des conséquences économiques (retombées difficilement évaluables et peu perceptibles), sociales (interactions entre différents niveaux d'acteurs), environnementales (impacts potentiels), et politiques (faibles moyens des élus et connaissances imparfaites des problèmes).

Pour résumer la situation, nous avons relocalisé le problème de la mobilité des individus en abordant la question par les espaces récepteurs et sommes passé d'une certaine

manière du global au local. Reste à savoir maintenant quelles sont les entités touchées par le phénomène et quels sont les effets de leur rencontre.

Les entités mobilisées par la fréquentation des espaces de loisir périurbains sont potentiellement multiples et le phénomène apparaît fort complexe. Le premier problème se pose quant au choix même du site. Un grenoblois désireux de quitter la ville pour assouvir sa passion n'a que l'embarras du choix. Face à l'ensemble des possibles, il s'agit de comprendre comment ce choix se construit et quelles sont les raisons objectives qui permettent de l'expliquer. Le choix du site ne résulte pas du hasard et le degré de technicité du site, s'il est un facteur à prendre en compte, n'est pas le seul élément explicatif. Le choix découle certainement d'une prise de décision la plus rationnelle possible dont les finalités peuvent être retrouvées et qui tient compte de contraintes extérieures (familiales, temporelles...). Cette rationalité demeure limitée puisque les informations dont l'acteur dispose restent incomplètes et sa prise de décision comprend une part d'incertitude.

L'embarras de parole des simples pratiquants

Une fois le choix du site opéré, la mise en mobilité de l'individu le conduit vers un site récepteur, franchissant au passage les circonscriptions électorales à différentes échelles. A ce sujet, Viard (2000, 149) pointe cette ambiguïté propre à notre démocratie, puisque pour lui « la question se pose plus largement de savoir ce que vaut un territoire électif en société d'archipel mobile où l'on vote plus souvent là où l'on dort que là où l'on agit ». Autrement dit, la démocratie représentative est opérante lorsque l'individu est immobile. Dès lors qu'il circule, sa représentation politique n'est plus directement assurée. Se pose ainsi avec acuité la question de la représentabilité de ces itinérants puisque la démocratie de proximité apparaît en quelque sorte « immobile ». De manière concomitante, le gouvernement de ces espaces récréatifs suscite des interrogations puisque la démocratie représentative exclut *de facto* les

électeurs lointains¹⁰², ce qui pose certainement des problèmes quant à l'opérationnalité des prises de décision mais aussi en termes d'équité. Avant même de saisir les formes « d'enrichissements » de la démocratie (Callon et al., 2001) qui peuvent être mises en place par diverses procédures participatives incluant la concertation, il nous faut comprendre dans un premier temps les formes de la démocratie rencontrées et dominantes dans ce type d'espace. Il s'agit par là de saisir empiriquement si les transformations actuelles de notre démocratie s'accompagnent d'une démocratie de la mobilité et permettent d'entrer dans la « république des espaces » que Sloterdijk (2005, 19) appelle de ses vœux¹⁰³.

Au-delà de la simple représentation politique à l'échelle locale, il apparaît nécessaire d'étudier la distribution de la parole au sein d'un collectif. A supposer qu'un espace récréatif prenne la forme d'un collectif contingent et toujours original (ce qu'il faut démontrer empiriquement), reste à questionner la composition progressive de ce collectif et la manière dont les individus se font entendre pour peser sur un contexte et orienter l'action collective. L' enrôlement se définit comme l'attribution d'un rôle à un actant et l'acceptation de ce rôle par ce dernier. Le collectif naissant se voit donc constamment enrichi par de nouvelles entités humaines et non-humaines acceptant d'intégrer l'action. Pour notre cas, l'intégration des excursionnistes au collectif demeure à interroger puisque leur butinage en des lieux divers rend complexe leur identification. Pour autant, leur présence est constitutive du lieu. Leur nombre fait qu'il n'est pas possible d'étudier le fonctionnement du site en excluant de l'enquête les utilisateurs les plus nombreux. Mais leur nombre ne garantit en rien leur intégration au collectif et encore moins leur possibilité à s'exprimer. Cette masse muette est un particularisme qui se doit d'être abordé si nous voulons comprendre ce qui apparaît *a priori* comme un embarras de parole (Latour, 2004), c'est-à-dire une difficulté à s'exprimer

¹⁰² Nous entendons par « électeur lointain » tout citoyen qui vote dans un lieu particulièrement éloigné de l'endroit où il agit, d'où l'idée d'un décalage entre le lieu de l'élection (et donc de la représentation) et celui de l'action. Pour une réflexion sur les rapports entre mobilité, tourisme et représentation politique, cf. Viard (2000).

¹⁰³ Avec Sloterdijk, nous nous inscrivons dans une perspective peut-être moins habermassienne en considérant l'espace public davantage en termes de « pluralité spatiale ».

de manière collective. Parce que nous refusons l'idée d'un pratiquant désincarné qui ne serait qu'un simple consommateur d'un site, sans capacité réflexive sur son mode de fonctionnement et sans établir une relation particulière au lieu, nous devons permettre à ces individus de « reprendre langue » (Latour, *in* Latour et Gagliardi, 2006).

Des citoyens ordinaires aux pratiquants ordinaires

Outre la coupure qui s'opère entre scientifiques et profanes dans les controverses touristiques et sportives, la séparation entre les représentants politiques et les citoyens est encore plus criante dans la gestion des sports de nature. Mais cette coupure est de nature particulière. Nous l'avons déjà abordé, le cas des sports de nature est singulier en ce que les fédérations peinent à rassembler un nombre important de pratiquants en leur sein (MJS/INSEP, 2001). Cet effritement institutionnel s'explique en partie par leur orientation compétitive qui n'est pas la priorité de tous les pratiquants (Chifflet, 2005), beaucoup étant centrés sur une logique hédoniste. Les sports de nature se pratiquent très souvent en dehors des structures commerciales qui encadrent bien souvent des débutants dans l'acquisition des premiers éléments techniques permettant l'autonomie. L'offre commerciale d'un site ne représente donc qu'une petite partie des utilisateurs d'un site¹⁰⁴. Il s'agit donc pour la majorité de pratiquants dits « inorganisés », au sens où ils fréquentent des sites en toute autonomie et sous leur responsabilité. Cette forme de pratique est la plus *massive*, au sens fort du terme. C'est-à-dire qu'elle génère des flux importants de pratiquants, source de problèmes multiples. La singularité des espaces de loisir sportif de nature réside dans leur investissement par des *pratiquants ordinaires*. Par ce terme, nous entendons qualifier les pratiquants hors de toute organisation, sans porte-parole et que nous considérons comme des citoyens en situation de

¹⁰⁴ Il existe quelques exceptions qu'il faut mentionner, que l'on pense à certains sites de vol libre ou de sports d'eau vive (Mounet, 2000).

loisir¹⁰⁵. Or une double rupture s'opère avec ces individus. D'une part, nous l'avons déjà abordé, il existe un décalage entre le lieu de l'action individuelle et le lieu de la représentation politique. D'autre part, le fait de ne pas être regroupé en association, donc de ne pas être *organisé*, ne leur permet pas de présenter un porte-parole qui exprimerait en leur nom ce que chacun pense tout bas. Pour résumer, ces sites sont *majoritairement* fréquentés par des individus *minoritairement* présents dans le débat public. Or, il s'agit de leur activité (et de leur passion) qui est publiquement débattue, combattue, discutée et disputée, gérée, sans qu'à aucun moment ne soient consultés, par quelque procédure que ce soit, ces pratiquants muets. Pour Callon et al. (2001, 165), « ce mécanisme qui permet à la fois de faire parler les citoyens et de désigner leurs porte-parole, et, en organisant cette délégation, de faire taire les représentés, n'a rien de naturel, de spontané. Il est nécessairement organisé ». Pour notre cas, il s'agit premièrement d'*organisation* de cette coupure par la délégation et deuxièmement, de la nécessité de *s'organiser* collectivement dès lors que les individus veulent peser sur un contexte d'action. Bien sûr, nous nous verrons rétorquer que les pratiquants de ces sports de nature se livrent à un certain butinage territorial. D'autre part, ces pratiquants n'ont peut-être pas d'autres ambitions que de simplement « consommer » un espace de loisir, sans intervenir dans sa gestion. Ces remarques restent à interroger de manière objective. En revanche, les difficultés qu'éprouvent les gestionnaires sont bien réelles pour prendre des décisions dans des situations où l'incertitude est davantage liée à la réception des aménagements par le public plutôt qu'à des problèmes d'énoncés scientifiques. Les Parcs naturels régionaux se sont engagés sur les voies d'une gestion concertée, qui n'est autre qu'une injonction à la participation (Rui, 2006). Or, celle-ci ne peut se résoudre à une démocratie des porte-parole (Mermet, 2001). Il n'est pas notre objectif de croire que la délégation orchestrée par la démocratie représentative bâillonne pour l'instant les simples pratiquants, citoyens actifs prêts

¹⁰⁵ Le terme de *pratiquant ordinaire* renvoie donc à celui de *citoyen ordinaire* que Callon et al. (2001) proposent.

à s'engager pour résoudre localement les problèmes que pose leur activité. Il ne s'agit pas plus de brandir l'étendard « participatif » et le problème est en réalité inverse.

Il nous faut comprendre s'il existe des conditions d'émergence d'une démocratie participative, puisque la gestion concertée renvoie en partie à cela. Autrement dit, il faut percevoir les procédures concrètes qui permettent une participation des profanes et de saisir si la participation ne demeure pas de l'ordre de l'idée. En effet, la nécessité d'instaurer une gestion concertée redistribue actuellement la donne en matière de légitimité politique et de représentativité. Cependant, l'organisation de débat démocratique dans le domaine du sport est pour l'heure soit inexistante, soit limitée à quelques acteurs du sport en collusion avec les élus (Gasparini, 2005). Ainsi, « en écartant plus ou moins volontairement du dispositif les sportifs de base, les inorganisés, les fractions les plus populaires et les plus jeunes de la population locale ainsi que les non-pratiquants, les élus se privent d'un débat contradictoire porteur d'innovations en matière de sport » (Gasparini, 2005, 65).

Dans un second temps, il nous faut mesurer de manière objective la volonté de participer des « citoyens ordinaires » en évitant soigneusement les présupposés normatifs qui risquent de déformer la réalité que nous tentons de saisir. Notre dessein est d'interroger la manière dont les pratiquants ordinaires perçoivent la gestion d'un site ainsi que leur capacité à intégrer de nouvelles formes d'action collective relevant de la démocratie participative au travers des formes argumentatives développées. En suivant Chateauraynaud (2007), l'entrée privilégiée est donc celle de l'étude des *jeux d'arguments*, même si les *jeux d'acteurs* ne sont pas ignorés puisqu'ils concernent la première partie de l'enquête.

CONCLUSION DU CHAPITRE II

Ce second chapitre a eu pour ambition de présenter notre cadre théorique centré sur la théorie de l'acteur-réseau (mais ouvert à d'autres approches de la sociologie des organisations) et de dévoiler notre problématique centrée sur l'organisation des espaces naturels utilisés par les activités sportives de nature. Notre question de recherche a pour objectif de *comprendre comment s'organisent et se gèrent certains espaces périurbains de loisir, c'est-à-dire aborder la manière dont les individus coordonnent leurs actions et la façon dont ils coopèrent afin de vivre ensemble*. Il s'agit donc d'appréhender l'*organisation*, les *changements* et les *innovations* des espaces de loisir sportif de nature grenoblois. Ce questionnement général de départ se divise en plusieurs niveaux d'analyse qui sont schématisés dans la figure suivante (figure 1) :

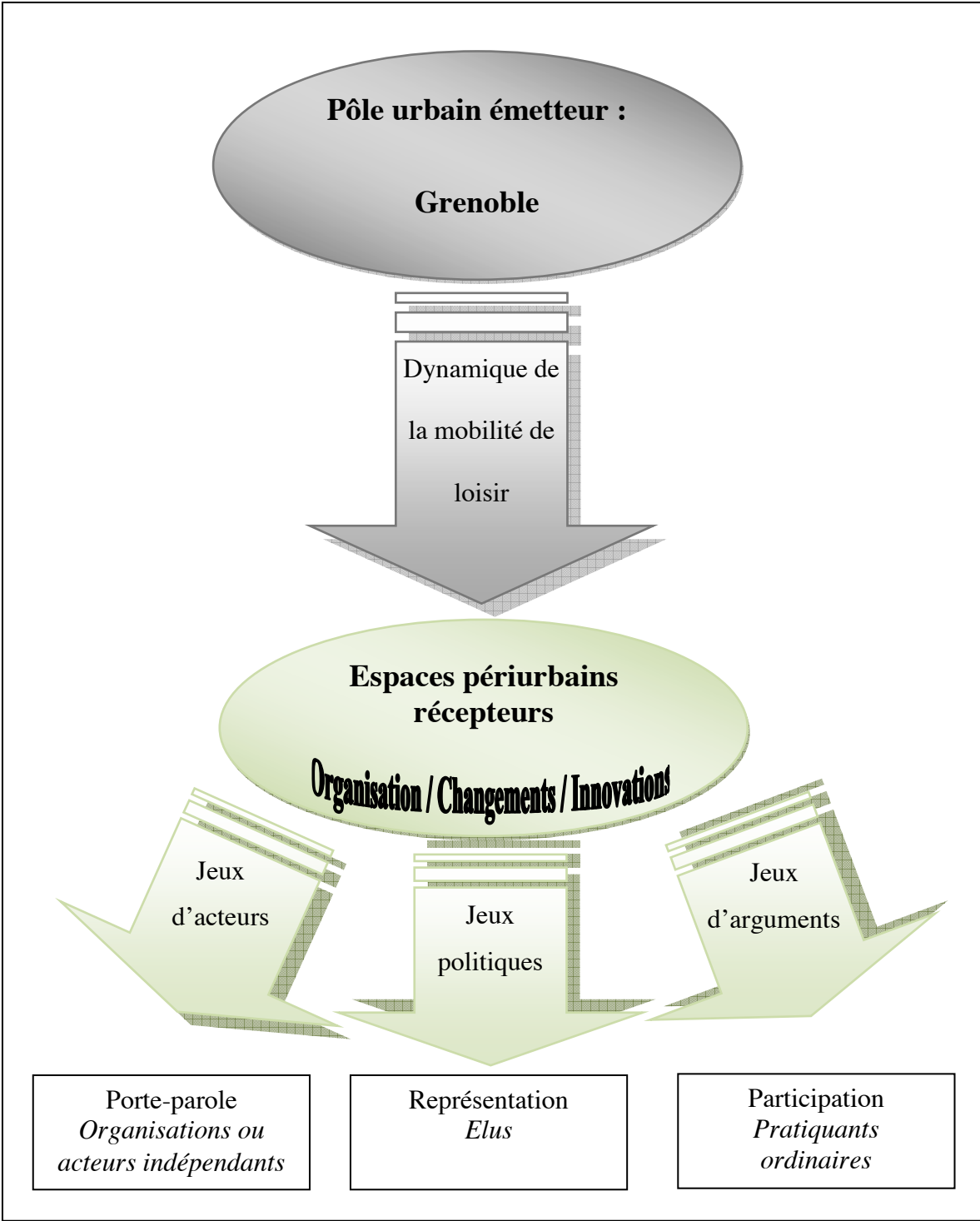


Figure 1 – Schéma récapitulatif de la problématique

La dynamique de la mobilité de loisir concerne la première partie de cette étude. Nous voulons comprendre comment un pôle urbain peut se transformer en espace émetteur de pratiquants, en abordant le problème par une sociologie des mobilités (encore peu renseignée). Pour résumer, il s'agit de comprendre comment les citoyens investissent les espaces périurbains à des fins de loisir mais aussi de comprendre ce processus de mobilité dans son ensemble, c'est-à-dire confronté aux autres types de mobilité (de travail...) et sans exclure l'immobilité. Mais le cœur de ce travail doctoral se situe dans l'étude des espaces périurbains récepteurs en tentant de comprendre les problèmes que pose leur fréquentation. A ce titre, la réflexion porte sur trois niveaux.

Le premier niveau d'analyse porte sur la *structuration des relations entre acteurs* d'un espace de loisir sportif. Il s'agit donc du *niveau des porte-parole*. Cette question est abordée en mobilisant les outils conceptuels issus de la sociologie de l'acteur-réseau¹⁰⁶. Nous partons donc des controverses sportives et touristiques pour comprendre comment des collectifs prennent forme autour de changements (climatiques, de l'offre et de la demande...) et d'innovations (touristiques, sportives, environnementales...).

Le second niveau d'analyse est celui de la démocratie représentative et donc du *niveau des élus*. Il s'agit par là de questionner les politiques publiques en matière de sport, de tourisme et de loisir. En effet, l'action publique territoriale est à interroger pour saisir le rôle qu'elle joue sur chaque site à différents niveaux (gestion, accès, réglementation...). Les stratégies politiques sont également à mettre en évidence, notamment celles liées à l'intercommunalité.

Le troisième niveau d'analyse est celui de la démocratie participative et de ce que l'on peut qualifier comme le *niveau des citoyens ordinaires*. Dans l'étude des espaces récréatifs de nature, il s'agit d'investiguer la demande en abordant la question des simples pratiquants dans

¹⁰⁶ De par cette posture théorique, il s'agit aussi d'étudier les porte-parole dans toutes leurs interactions, y compris avec les pratiquants ordinaires.

leur rapport au lieu et à l'activité. Qui plus est, les espaces protégés font souvent l'objet d'une gestion concertée qui a vocation d'impliquer de nombreux acteurs. Dans ce contexte, il s'agit de comprendre comment les simples pratiquants perçoivent la gestion d'un site et le rôle qu'ils acceptent (ou non) de jouer dans l'action publique.

On peut s'étonner que ces trois niveaux relèvent d'une catégorisation *a priori*. En vérité, ils ne sont qu'une manière de rendre compte du réel en facilitant sa compréhension par un découpage permettant l'enquête et l'analyse. Il faut concevoir ces trois niveaux davantage dans leur interaction et leur interdépendance, que comme des espaces autonomes. En effet, l'analyse des relations entre acteurs du site ne peut être distinguée de celle de l'action publique. Le rôle des pratiquants ordinaires dans une controverse touristique n'est pas non plus indépendant des autres niveaux, puisqu'il faut comprendre si les acteurs s'organisent, s'ils trouvent un porte-parole et s'ils interpellent les pouvoirs publics. Ce n'est qu'à la fin de ce travail, quand nous aurons décrit chacun des niveaux, que nous pourrons déconstruire ce découpage.

CHAPITRE III

METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

1. LA DEMARCHE DE RECHERCHE

1.1. Un positionnement épistémologique

La méthodologie est le processus permettant d'explicitier ce qui jusque là n'était que supposition. Or, la méthodologie n'a de cohérence que par l'ancrage théorique dont elle fait preuve et par son lien avec la problématique, puisque chaque objet de recherche sociologique présente des spécificités qu'il est possible d'appréhender par des adaptations spécifiques. L'approche théorique mobilisée induit une méthodologie particulière. Celle-ci ne peut se comprendre que replacée dans le contexte global de ce travail doctoral, puisque c'est une démarche de recherche qui a été adoptée et les contours doivent en être esquissés. C'est en réalité le positionnement du chercheur face à son objet qu'il est nécessaire d'expliquer. Dans ce travail de recherche, le chercheur ne peut revêtir la blouse blanche du scientifique désincarné observant dans la froideur de son laboratoire le bouillonnement social extérieur. Alors que l'activité de recherche entière est fondée sur son confinement (Callon et al., 2001), il nous faut sortir de ce schéma et partir à la rencontre des acteurs, eux-mêmes chercheurs de plein air. Dans cette optique, Mougnot (2003, 25) explique qu'« un chercheur en sciences sociales est quelqu'un qui a du temps, pour observer, pour raconter ce que d'autres vivent le plus fréquemment à grande vitesse ». Autrement dit, si la sociologie modeste a la prétention de raconter une histoire, celle-ci n'en demeure pas moins véritable et vérifiable. L'objectif est de produire des « histoires scientifiques » puisque comme le souligne Becker (2002, 48), « nous n'acceptons pas les histoires qui ne sont pas étayées par les faits dont nous disposons ». Dans notre recherche, le sociologue n'a pas le rôle surplombant lui permettant d'observer en toute quiétude le monde social. Bien au contraire, il se trouve à côté des acteurs qu'il étudie. Mais au-delà de ce positionnement, c'est un rapport particulier au matériau qui est envisagé. Si la démarche inductive se caractérise par une problématisation au fil de l'enquête, cette conception ne peut que déboucher sur une méthodologie en constante

adaptation. Comme l'explique Kaufmann (1996, 8), bien souvent le sociologue « dissimule les procédés qui lui ont permis d'avancer dans sa recherche ». En suivant cet auteur, c'est cette construction progressive et évolutive de la méthodologie que nous avons tentée de retracer, gage d'honnêteté scientifique et de cohérence théorique.

1.2. Une démarche inductive

La contingence des contextes d'action n'est plus à démontrer. Elle est un présupposé pour toute recherche s'inscrivant dans le champ de la théorie organisationnelle. Friedberg (1993) insiste sur l'idée que chaque contexte d'action, s'il peut prendre la forme d'un ordre local, possède des caractéristiques et des spécificités qui lui sont propres¹⁰⁷. L'*ordre* qui structure les relations entre les individus, précisément parce qu'il est *local*, ne favorise aucune extrapolation en dehors du terrain d'où il découle. De ce point de vue, la réalité empirique ne peut être saisie qu'en optant pour une démarche inductive (Glaser et Strauss, 1968). En d'autres termes, il paraît bien impossible de dégager de manière *a priori* des hypothèses sans qu'aucune investigation de terrain n'ait été réalisée afin de débroussailler le contexte. Nous l'avons mentionné précédemment, la posture inductive est spécifique en termes de production de la problématique puisque celle-ci ne se construit que parallèlement aux découvertes de terrain. Tout du moins, ces découvertes précisent ce que la problématique esquissait. Il s'agit donc d'un aller-retour permanent entre les connaissances théoriques et les données empiriques, orientant l'enquête dans des directions toujours inconnues à l'avance. Mais cette démarche inductive ne peut exister que par la mise en place d'une méthodologie particulière. Les contextes d'action centrés sur les sports de nature ne sont qu'au balbutiement de leur organisation et sont très disparates dans leur structuration (Mounet, 2000 ; Perrin, 2003). Puisqu'il ne peut être dégagé *a priori* des modes d'organisation et de formalisation des

¹⁰⁷ Voir plus précisément Friedberg (1993) et son introduction à la partie intitulée « L'approche organisationnelle comme outil : les implications pour la recherche et pour l'action », p. 299 à 302.

relations entre acteurs dans ces contextes d'action contingents, seule une analyse clinique de quelques sites peut être envisagée. Comme l'affirme Friedberg (1993, 304), « la priorité est donc ici accordée à la découverte du terrain et de sa structuration toujours particulière et contingente, et au développement de modèles descriptifs et interprétatifs qui collent à ce terrain ». Nous avons mentionné précédemment comment chaque site que nous étudions présente trois dimensions inextricables mais qu'il convient de séparer pour favoriser l'analyse. Pour rappel, les espaces de loisir sportif de nature présentent trois volets comprenant les politiques territoriales régissant son fonctionnement, les acteurs pertinents structurant le site par leurs relations diverses et enfin les pratiquants ordinaires. La dimension heuristique de ce découpage tripartite vient de la simplification du réel qu'il opère, permettant l'étude empirique de l'ensemble du système et sa compréhension *a posteriori*. Pourtant, cette division de l'objet de recherche tout comme le choix des terrains d'étude ne se fait pas *ex nihilo*. Au contraire, ils correspondent à un choix du chercheur et reposent sur une pré-enquête que l'on doit expliciter afin que jamais ne soient confondues induction et intuition.

1.3. Une démarche comparative

L'immersion du chercheur au cœur de son objet est obligatoire pour comprendre les rouages de l'action des individus. Mais l'analyse fine des mécanismes observés *in situ* ne peut se faire qu'en retrouvant une certaine extériorité, en reprenant de la hauteur sur l'espace d'analyse. Cette extériorité ne peut se retrouver que par la comparaison. Bien sûr, la première des comparaisons consiste à croiser l'ensemble des entretiens non seulement pour entrecouper les données et vérifier les faits, mais aussi pour sortir du strict point de vue des acteurs interrogés. Il ne s'agit pas de remettre en cause les points de vue subjectifs des acteurs, puisque ceux-là mêmes sont recherchés. Il s'agit davantage de s'extraire de ces subjectivités en croisant les représentations différentes que les acteurs ont d'une même réalité. Mais la

comparaison doit avoir lieu entre différentes monographies puisque chacune offre des clés de compréhension des autres contextes, sans que ne soient nécessairement recherchées des régularités profondes en vue d'une généralisation. Pour Friedberg (1993, 314), « l'ensemble des convergences et des divergences que fait apparaître une comparaison entre différentes monographies portant sur des contextes d'action *a priori* comparables permet à la fois de « déconstruire » les évidences apparentes de chacune et de sélectionner progressivement un ensemble de faits à la signification plus large que le seul cadre monographique ». Cette démarche comparative n'a été possible, dans le cadre de ce travail, que pour les relations entre les acteurs des sites (et non pour l'étude des pratiquants autonomes).

2. LA PRE-ENQUÊTE GENERALE

2.1. Réunions entre chercheurs et chercheurs de plein air

Dès le début de ce travail doctoral, l'objectif a été de cumuler les compétences entre chercheurs et praticiens afin qu'une réelle collaboration émerge, chaque partie mettant en avant ses connaissances, théoriques pour les uns et pratiques pour les autres. C'est par ce biais que le choix des terrains d'étude s'est fait avec le double souci de s'ancrer dans notre problématique organisationnelle des espaces de loisir de proximité, tout en se tenant au plus près des préoccupations des gestionnaires. Ainsi, plusieurs réunions ont permis à chacun d'exprimer des souhaits en fonction des préoccupations spécifiques liées à nos professions. Lors de la première réunion le 16 décembre 2005 (annexe 2), deux gestionnaires étaient présents, l'un représentant le Parc naturel régional de Chartreuse (PNRC) et l'autre le Parc naturel régional du Vercors (PNRV). Une seconde réunion avec le chargé de mission « sports de nature » du PNRC a suivi le 27 avril 2006. Enfin, une dernière réunion a été organisée dans les locaux du PNRV le 5 mai 2006 en présence du chargé de mission « sports de nature » et d'un technicien (garde Parc) (annexe 3). L'objectif de ces réunions était à la fois d'expliquer

notre problématique de recherche mais aussi de confronter nos expériences et nos attentes afin de réaliser des choix dans les terrains à investiguer. Pour notre cas, le choix devait s'orienter vers des sites de loisir de proximité, accessibles de manière rapide depuis l'agglomération grenobloise, fréquentés par un public *a priori* large dans une optique de loisir sportif (au sens très large), où l'offre sportive serait diversifiée et tout autant estivale qu'hivernale. Quant aux gestionnaires des PNR, leur volonté était d'étudier des sites problématiques de leur point de vue – c'est-à-dire fortement fréquentés – où la seule connaissance des flux de pratiquants (et de leur spatialité) ne permet d'apporter que des solutions partielles aux problèmes. A la double lumière des ambitions théoriques qui nous animaient et des connaissances pratiques des gestionnaires, divers terrains d'étude potentiels ont été évoqués avant que le choix définitif se fasse.

2.2. Choix des terrains d'étude et démarche monographique

Le choix des terrains d'étude s'est fait en collaboration avec les gestionnaires d'espace. De notre position de chercheur, il était important de porter notre attention sur des sites où plusieurs paramètres étaient réunis :

- Une forte fréquentation laissant supposer des interactions entre pratiquants ;
- Un public *a priori* large composé de touristes, de locaux et d'excursionnistes venus de Grenoble (ou de Chambéry) ;
- Des activités sportives multiples et de nouvelles pratiques émergentes (ou « alternatives ») ;
- Des activités estivales mais également hivernales, ce qui permet de multiplier les axes de la problématique ;
- Une altitude modérée pour étudier les adaptations aux changements climatiques ;

- Des sites au statut différent, situés dans une nature ordinaire ou dans un (ou plusieurs) espace(s) protégé(s) ;
- Des sites sous influence urbaine, donc à proximité d'un centre urbain afin d'aborder la question de la mobilité de loisir (mais aussi pour limiter les frais liés à l'enquête).

Après bien des hésitations, le choix s'est définitivement porté sur le site du *col du Coq* situé dans le Parc naturel régional de Chartreuse et sur celui du *col du Barioz* dans le massif de Belledonne¹⁰⁸. L'étude du col du Coq a fait l'objet d'un contrat de recherche avec le PNRC. D'après les renseignements de la pré-enquête, cet espace s'est révélé être une opportunité pour plusieurs raisons. Pour les gestionnaires, le site est extrêmement fréquenté, notamment en période estivale. Il se situe à environ trente minutes de voiture de l'agglomération grenobloise et constitue le point de départ pour gravir la Dent de Crolles, sommet emblématique de la région, d'où une forte affluence. Le col du Coq présente également un maillage territorial particulièrement complexe avec différents gestionnaires présents. Enfin, l'ancienne petite station de sports d'hiver aujourd'hui à l'abandon (et à l'état de friche) fait l'objet de tractations et son avenir apparaît indéterminé. Le col du Barioz offre quant à lui des possibilités d'étude intéressantes puisqu'il dispose d'une situation géographique sensiblement identique à celle du col du Coq (même altitude, même distance des grandes villes) et comporte également une « micro » station de sports d'hiver qui fonctionne toujours. Cette station a été la première à instaurer un « péage raquette à neige » pourtant peu populaire. Cette décision de rendre payant un espace naturel est susceptible d'exacerber les passions, ce qui paraît être un point de départ intéressant pour mener une enquête. Enfin, le massif de Belledonne n'est pas un espace protégé et n'est pas classé comme PNR, ce qui permet de réaliser une étude sur un site sans gestionnaire attitré.

¹⁰⁸ Il peut apparaître surprenant qu'aucun terrain d'étude ne se situe dans le PNRV, alors que les gestionnaires du Parc ont été impliqués dès l'entrepris de ce travail. L'explication de ce choix est autant pratique que théorique, puisque nous voulions investiguer un terrain d'étude sur un espace géré (Chartreuse) et un autre sur un site sans gestionnaire attitré (Belledonne). Leur apport n'est pas à négliger puisque leurs expériences de terrain ont fait émerger plusieurs pistes de réflexion.

Ces choix de recherche ne se sont faits que lentement, en se confrontant à la réalité sociale et en étudiant les diverses autres possibilités. Comme le fait remarquer Becker (2006, 121), « au début, le chercheur ne peut pas être sûr du problème le plus intéressant à étudier dans la communauté ou l'organisation sur laquelle il travaille ; il consacre ses premiers efforts analytiques à dégager des problèmes et des hypothèses les plus utiles pour les attaquer ».

Une fois les terrains d'étude délimités, nous avons décidé de réaliser des monographies, que Mucchielli (1996, 132-133) définit comme « l'étude complète et détaillée, sous tous ses aspects [...], du fonctionnement d'une entité humaine et sociale (une organisation, une entreprise, un service, un quartier, un village) » et ajoute que « la description finale vise à donner une vision cohérente et en compréhension du fonctionnement de la totalité ». C'est donc dans cette démarche monographique que nous avons engagé notre travail.

3. LA METHODE D'ENQUÊTE

3.1. Méthodes d'investigation pour l'étude des relations entre acteurs

Dans ce travail, la méthode d'enquête principale a été la technique par entretiens. Nous avons adopté une démarche identique sur les deux terrains d'étude.

3.1.1. La pré-enquête et le choix des acteurs

La démarche inductive accorde de l'importance à la découverte de terrain et ne permet pas de déterminer *a priori* le nombre d'acteurs à rencontrer. Une pré-enquête est nécessaire pour déterminer les acteurs pertinents des contextes d'action étudiés. Pour l'étude menée au col du Coq, elle a consisté en une rencontre avec un technicien chargé de mission « sports de nature » du Parc naturel régional de Chartreuse (le 19 février 2008). Cet entretien n'a pas fait émerger une première liste d'acteurs à rencontrer et les gestionnaires ne connaissaient pas

spécifiquement les acteurs du site¹⁰⁹. Le second entretien réalisé au Conseil général de l'Isère a offert la possibilité d'obtenir une liste d'acteurs ayant participé à des réunions lors de la mise en place de l'Espace Naturel Sensible (annexe 4). Cette liste a permis de contacter de nouveaux acteurs du site. Celle-ci n'étant pas exhaustive, d'autres acteurs se sont révélés pertinents au cours des entretiens et ont donc été contactés par la suite, d'où une découverte des acteurs pertinents par effet « boule de neige ».

Pour l'étude menée au col du Barioz, la pré-enquête s'est dans un premier temps faite sur Internet, en l'absence d'un questionnaire attitré. Nous avons ainsi pu repérer différents acteurs utilisant le site et d'établir une première liste d'acteurs à rencontrer. Cette liste n'a été que provisoire et d'autres acteurs se sont révélés pertinents au fil des entretiens.

3.1.2. Les dimensions de la grille d'entretien

Cette étude monographique s'inscrit dans une démarche organisationnelle et accorde une large place à la démarche inductive. Un guide d'entretien a été construit selon plusieurs axes complémentaires et fournit des indications sur :

- les acteurs concernés (directement ou indirectement) par le site ou l'ancienne station, leurs rôles respectifs, leurs objectifs, leurs stratégies, leurs relations (conflictuelles et de coopération) ;
- le site et les différents espaces de pratique, les aménagements et produits sportifs (visions synchroniques et diachroniques) ;
- l'implication de l'acteur dans la controverse touristique concernant le devenir de la station (rôle, objectif, stratégie) et sa représentation du mode de gestion à privilégier (touristique, environnementale...)

¹⁰⁹ Le renouvellement des chargés de mission « sports de nature » et « tourisme » du PNRC explique ce problème.

- la représentation des changements et des problèmes existants (climatiques, hébergements, forte fréquentation...);
- pour les élus, la politique de la commune en matière de loisir, de tourisme et les choix concernant l'avenir des stations de moyenne montagne. Les relations entre les communes et le développement de l'intercommunalité sont également des aspects développés.

3.1.3. Le déroulement des entretiens

Dans notre démarche, la technique par entretien – et plus particulièrement l'entretien semi-directif – a occupé une place privilégiée. Un entretien se caractérise par « une réponse-discours obtenue par des interventions indirectes de l'enquêteur » (Blanchet et Gotman, 1992, 9).

La prise de contact avec les différents acteurs s'est faite par téléphone et le thème de l'étude a été expliqué. Des rendez-vous ont été fixés en fonction du lieu d'habitation ou de travail des interviewés. Les entretiens se sont déroulés dans divers lieux (domicile, bar, lieu de travail, en extérieur...). Quelques entretiens ont été réalisés par téléphone lorsque la personne ne disposait pas de temps suffisant pour nous rencontrer. Il faut noter également que quelques acteurs n'ont pas souhaité s'exprimer dans le cadre de cette étude.

En respectant une certaine déontologie, l'autorisation d'enregistrer a été demandée avant chaque entretien. Un acteur n'a pas souhaité être enregistré, tout en acceptant de répondre aux questions. Dans ce cas, des notes ont été prises au fil de l'entretien. L'anonymat a été garanti aux acteurs afin de favoriser leurs libres propos même si, comme le souligne Latour (1992, 9), « il n'existe pas de solution définitive au problème de l'anonymat ». En effet, malgré nos efforts pour ne mentionner que le titre ou la fonction des acteurs, il y a fort à parier que les acteurs locaux pourront se reconnaître.

3.1.4. Le nombre d'entretiens et le type d'acteurs au col du Coq

Au total, vingt-cinq entretiens semi-directifs ont été réalisés de février à juillet 2008 (annexe 5)¹¹⁰ pour l'étude du col du Coq. Les acteurs interrogés sont des *porte-parole* d'une organisation (ou d'une administration), des *acteurs indépendants* ou des *élus* (tableau 2). Nous avons privilégié les acteurs qui structurent le contexte d'action de manière directe ou indirecte, compte tenu de la situation particulière du col du Coq (pas d'hébergement, coupé du cœur de la Chartreuse l'hiver). Nous avons rencontré les gestionnaires d'espace, les élus à l'échelle communale et intercommunale, les Offices de tourisme, un hébergeur, les prestataires sportifs, les associations de sport et de loisir, les militants de la protection de l'environnement et un agriculteur. Une personne n'a pas souhaité répondre à notre étude (l'ancien propriétaire de la station).

Type d'acteurs	Nombre d'acteurs
Gestionnaire (d'espace ou d'activité)	6
Elu	5
Office de tourisme	2
Hébergeur	1
Prestataire sportif	5
Association (sport et loisir)	3
Pastoralisme	1
Militant de l'environnement	1
Autre	1
Total	25

Tableau 2 – Type d'acteurs et nombre d'entretiens au col du Coq

3.1.5. Le nombre d'entretiens et le type d'acteurs au col du Barioz

Au total, dix-huit entretiens semi-directifs ont été réalisés de mars à novembre 2008

¹¹⁰ L'annexe précise la liste des acteurs interrogés et leur fonction, la date de l'entretien, le lieu et la durée.

(annexe 6)¹¹¹ pour l'étude du col du Barioz. Nous avons rencontré les gestionnaires d'activité (ou d'espace), les élus à l'échelle communale et intercommunale, l'Office de tourisme, un hébergeur et un restaurateur, les prestataires sportifs, les associations de sport et de loisir, les agriculteurs¹¹² (tableau 3). Une personne n'a pas souhaité répondre à notre étude (un Accompagnateur en Moyenne Montagne) et une personne n'a pas voulu être enregistrée (la gérante du refuge du crêt du poulet).

Type d'acteurs	Nombre d'acteurs
Gestionnaire (d'espace ou d'activité)	2
Elu	2
Office de tourisme	1
Hébergeur	2
Prestataire sportif	5
Association (sport et loisir)	3
Pastoralisme	2
Autre	1
Total	18

Tableau 3 – Type d'acteurs et nombre d'entretiens au col du Barioz

3.1.6. Les sources écrites complémentaires

Différentes sources écrites ont été recueillies et ont permis de compléter certaines informations obtenues lors des entretiens. Nous avons ainsi récolté et analysé :

- les textes réglementaires propres à chaque site. Il s'agit des conventions entre acteurs, des arrêtés municipaux et préfectoraux, des comptes-rendus de conseils municipaux, des plans de gestion des espaces protégés et des règlements ;
- les notes internes à une organisation et d'anciens rapports d'étude ;

¹¹¹ L'annexe précise la liste des acteurs interrogés et leur fonction, la date de l'entretien, le lieu et la durée.

¹¹² Une partie de ce travail a été réalisée par des étudiants de Licence 3 IUP LEST, dans le cadre d'un mémoire de recherche que nous avons dirigé. Un recueil complémentaire d'informations a parfois été effectué, notamment en doublant certains entretiens.

- la signalétique et les panneaux d'information destinés au public ;
- les brochures touristiques éditées par les prestataires ou les structures de promotion touristique, pour connaître les activités proposées, les tarifs, les produits ;
- les topos d'activités sportives (escalade, randonnée, ski de randonnée) pour connaître la difficulté sportive, l'histoire de l'activité, les lieux de pratique ;
- les cartes IGN et les plans touristiques (plan des pistes...).

3.2. Méthode d'investigation pour l'étude des pratiquants ordinaires (col du Coq)¹¹³

3.2.1. Une méthodologie évolutive

Notre enquête s'inscrit fortement dans une démarche inductive et accorde une place importante à la découverte de terrain. Pour Musselin (2005, 60), la démarche inductive « prend appui sur les résultats empiriques pour progressivement élaborer des questions de recherche et faire émerger une problématique ». Dans ce cas, la méthodologie ne peut demeurer inchangée alors que la problématique elle-même a évolué pour explorer de nouvelles pistes jusqu'alors impensées. C'est pour cette raison que nous qualifions notre méthodologie d'« évolutive », au sens où confronté à notre terrain d'enquête, nous avons adapté la méthodologie aux découvertes et aux problèmes de terrain.

A ce titre, notre méthodologie est particulière et mérite d'être explicitée. Nous avons tenu un petit « journal de bord » dès notre contact avec le terrain d'étude. Ce type de carnet de notes est également une préconisation méthodologique de Latour (2006). Savoie-Zajc (1996, 116) définit le journal de bord comme un « document dans lequel le chercheur note une variété d'informations : à propos de lui-même, ses pensées, ses réflexions, ses réactions, la qualité des rapports lors de ses premiers contacts avec le/les sites de recherche ». Ce journal a été rempli après chaque sortie sur le terrain et a permis de conserver une trace de l'évolution

¹¹³ Compte tenu de l'ampleur de cette enquête et des difficultés du terrain, nous n'avons pas réalisé de comparaison sur notre deuxième terrain d'étude.

de l'enquête. Nous avons ainsi noté tous les problèmes rencontrés, les possibilités pour contourner ces difficultés, les innovations apportées dans la technique d'enquête ou les évolutions du guide d'entretien.

3.2.2. La pré-enquête et les problèmes de terrain

Une journée de pré-enquête a permis de repérer les différents espaces de pratique en les parcourant à pied. Nous avons profité de cette occasion pour tester notre guide d'entretien. Différents problèmes de terrain ont été révélés par cette pré-enquête et ont dû être contournés par la mise en place d'une technique d'enquête particulière :

- Il existe deux parkings sur le site, le parking du col du Coq et le parking des Ayes (annexe 7). Les deux parkings s'avèrent peu pertinents pour réaliser les entretiens notamment l'été puisqu'ils sont peu ombragés. Les entretiens sur le parking ne fonctionnent que très peu puisque les gens sont préoccupés par d'autres choses (se changer, quitter les chaussures, manger).
- Les sentiers de retour de balade sont multiples. Il existe trois sentiers pour le parking du col du Coq et un pour le parking du bas, d'où une certaine difficulté à intercepter les individus au retour de leur balade.
- Les individus présents au parking du bas descendent essentiellement de la Dent de Crolles. Il faut donc se déplacer pour varier la population mais très peu de gens se baladent en direction de Pravouta l'été, d'où une attente parfois importante, pour au final ne pas réaliser d'entretien.
- Les gens sont dans l'ensemble difficilement prêts à être questionnés pendant longtemps. En effet, déranger les individus pendant leur loisir nécessite quelques détours, comme nous le verrons plus loin.

- L'idée de départ était d'interroger les excursionnistes (donc les grenoblois ou les locaux). Or, il est impossible à l'avance de repérer les locaux, les excursionnistes et les touristes. De plus, il est impossible de commencer un entretien avec des individus et de ne pas le terminer sous prétexte qu'ils ne sont pas de la région¹¹⁴.
- Il n'est pas possible de réaliser un entretien avec un groupe d'individus puisque le temps imparti est court et qu'il nous faut établir un profil. De plus, les individus parlent en même temps, se coupent la parole, et cette situation ne peut être contrôlée en extérieur.
- Un autre problème de gestion des groupes se pose puisqu'il est parfois impossible de savoir le nombre de personnes composant un groupe (par exemple, l'entretien commence avec deux personnes et des amis plus lents les rejoignent et participent).
- La route du col du Coq n'est pas déneigée en hiver, d'où une difficulté à rencontrer les individus en période hivernale.

3.2.3. Le déroulement des entretiens

Nous avons opté pour la réalisation d'entretiens *in situ*, en interrogeant directement les individus sur le site du col du Coq.

Les lieux de l'enquête

Nous avons décidé d'interroger les individus au retour de leur activité, afin de comprendre leur investissement spatial sur le site. Le retour d'activité est également plus propice à développer la parole de l'enquêté, qui a déjà réalisé sa sortie et perçoit moins le dérangement. La récolte de données dans cette situation permet également une très grande richesse du discours puisque la personne est immergée dans le milieu, limitant ainsi les oublis

¹¹⁴ Une telle démarche serait d'ailleurs contraire à la logique de l'induction.

et les imprécisions. Le choix du lieu de l'enquête s'avère crucial dans la réussite de l'entretien et il est possible de distinguer des lieux d'enquête distincts pour la période estivale et hivernale. Au total, cinq lieux différents ont été utilisés au col du Coq (annexe 7).

En été, il a fallu éviter les parkings et se concentrer sur les zones de retour de randonnée, notamment le virage des Ayes et la forêt. Nous avons privilégié les zones ombragées, éloignées des voitures pour que la personne soit la plus disposée à répondre (à environ cinq minutes de marche). La forêt des Ayes s'est avérée un point stratégique pour réaliser des entretiens puisque l'entonnoir en fait un point de passage obligé des pratiquants.

En hiver, la route n'a pas été déneigée prioritairement et n'a pas été salée, ce qui a particulièrement compliqué les conditions d'enquête. D'une part, il a fallu monter en ski de randonnée le plus souvent par la route pour interroger les gens directement sur le terrain. L'accès en voiture a été pratiquement impossible durant tout l'hiver. D'autre part, les lieux d'enquête estivale se révèlent peu pertinents en hiver puisque les gens descendent à ski le plus souvent et ne s'arrêtent qu'à proximité des parkings. Nous avons donc changé de technique en les interceptant sur la route, quand ils ralentissaient ou quittaient leurs skis (ou leurs raquettes).

Le choix des personnes à interroger

Une fois le lieu de l'enquête choisi, il nous faut expliciter le choix des personnes que nous avons interrogé. Comme nous l'avons expliqué, nous avons fait le choix d'interroger uniquement des individus en petits groupes (de une à trois personnes maximum ou une famille). Ceci permet de réaliser un entretien de qualité en établissant un profil de la personne interrogée et en évitant les discours contradictoires à l'intérieur d'un même groupe. Mais, au-delà de la taille du groupe, il a fallu éviter un biais de taille qui consiste à sélectionner les personnes à interroger, de manière plus ou moins consciente. Afin d'éviter ce biais, nous

avons testé une technique aléatoire :

1/ Une fois sur le lieu de l'enquête, nous interrogeons la première personne qui descend. Si elle refuse, nous retentons directement avec la suivante ;

2/ Lorsque le premier entretien est réalisé, nous attendons vingt minutes au minimum¹¹⁵ (malgré le risque de rater des individus qui rentrent de balade et d'attendre parfois longtemps avant de pouvoir interroger quelqu'un...).

3/ Lorsque les vingt minutes sont écoulées, nous abordons la première personne qui passe pour réaliser un entretien.

La manière d'aborder les individus est également très importante pour le bon déroulement de l'entretien. Nous nous sommes présenté comme un étudiant réalisant une étude au col du Coq mais en expliquant également que cette enquête était réalisée en partie pour le Parc naturel régional de Chartreuse. Nous avons également modifié la phrase d'accroche de l'entretien qui ne favorisait pas assez le discours. Nous sommes ainsi parti sur une question beaucoup plus générale pour mettre l'interrogé à l'aise¹¹⁶.

Nous avons également comptabilisé le nombre de refus par des personnes ne souhaitant pas être interrogées. Les refus ont été très rares en période hivernale alors que nous avons compté une moyenne d'un refus par jour d'enquête en période estivale.

Interview compréhensive et attitude d'empathie

Les entretiens que nous avons réalisés ne sont pas à proprement parler des entretiens semi-directifs et ne sont pas non plus des entretiens non directifs. Dans l'esprit, ils se rapprochent plutôt de l'interview compréhensive (Mucchielli, 1996) pour l'empathie envers l'interrogé, mais s'en écartent puisque nous n'avons pas été non directif.

¹¹⁵ Ce temps d'attente s'avère nécessaire pour ensuite réaliser un entretien de qualité, sans oublier de thèmes à aborder.

¹¹⁶ La phrase d'accroche était donc assez large : « Où êtes-vous allé vous balader ? ».

Pour garder le plus longtemps la personne, il s'agissait dans un premier temps d'entrer en « empathie » avec la personne interrogée afin d'établir une relation d'échange, phase cruciale sous peine de ne pas accéder à l'information. Cette technique d'entretien développée par Kaufmann (1996) consiste à adopter une attitude compréhensive et proche de la personne interrogée. Pour Kaufmann (1996, 51), « l'attitude de sympathie envers la personne, et la tentative de découverte des catégories qui sont au centre de son système de pensée et d'action ne constituent pas deux éléments séparés ». Dans notre contexte d'étude, mettre en place une telle technique d'enquête nous a demandé d'analyser le discours de la personne en même temps que nous l'interrogeons, pour poursuivre par des relances les plus justes et se mettre « au niveau » de la personne, pour ainsi accéder à son intériorité.

Diverses modifications dans l'accroche ont été apportées, notamment en évitant de commencer par des questions directement liées à l'enquête mais en parlant de manière plus générale, en acceptant de faire des détours pour « montrer patte blanche » à l'enquêté et lui prouver que l'on connaît le milieu. Au fil de l'entretien, il a fallu aussi apprendre à écouter le plus possible la personne interrogée, même lorsque celle-ci s'attachait à des détails de sa vie personnelle qui n'avait pas toujours (à première vue) d'importance pour l'enquête. En réalité, cette qualité d'écouter a permis de nouer un contact avec la personne, qui sentait que l'on s'intéressait véritablement à son activité.

3.2.4. Les dimensions de la grille d'entretien

Ainsi, nous n'avons pas réalisé des entretiens semi-directifs *stricto sensu*, mais plutôt une technique articulant entretien non-directif et semi-directif. Une fois l'amorce créée, le second temps se caractérisait par un entretien davantage structuré, avec des thèmes à aborder. Une grille d'entretien spécifique à cette étude a été construite (annexe 8). Plusieurs axes ont été privilégiés :

- Le premier concerne l'utilisation du site du col du Coq en termes d'activité, de parcours, de fréquence de venue et de modalités de pratique.
- Le deuxième axe s'intéresse à la perception du site par les pratiquants, notamment leur connaissance du site, leur rapport à l'espace et à l'environnement, leur représentation du site. La question de l'évolution du site et de son devenir « touristique » est également un aspect étudié.
- Le troisième axe concerne les diverses interactions possibles entre pratiquants d'une même activité ou d'une autre activité, la perception des autres pratiquants, la sensation de foule et la fréquentation.
- Le quatrième axe concerne la perception de la gestion par les pratiquants en termes d'institutions, d'aménagements (balisage, information), d'actions réalisées...
- Le dernier axe s'oriente vers les arguments développés par les simples pratiquants en matière de gestion participative et sur leur volonté d'engagement dans une action collective.

La méthodologie employée est qualifiée d'« évolutive » pour deux raisons. D'une part, la récolte des données en milieu extérieur implique une grande part d'incertitude et nécessite une adaptation constante (aux conditions climatiques, aux personnes interrogées, dans le choix du lieu pour réaliser un entretien de qualité, etc.). D'autre part, la démarche inductive implique des transformations dans la grille d'entretien au gré de l'enquête, laissant apparaître des thèmes nouveaux enrichissant la problématique.

3.2.5. Le nombre d'entretiens

Nous avons réalisé 69 entretiens avec des pratiquants ordinaires entre juillet 2007 et avril 2008 (annexe 9), ce qui représente vingt journées d'enquête directement sur le terrain¹¹⁷.

¹¹⁷ Une dizaine d'entretiens a été réalisée par deux étudiants en Master 1 LEST à l'automne 2007, dans le cadre d'un mémoire de recherche que nous avons dirigé.

Afin que l'enquête soit la plus exhaustive possible, nous avons varié :

- les saisons (été, automne et hiver) ;
- les jours de la semaine, les horaires, les périodes de travail et de vacances ;
- les types de public (touristes, excursionnistes et locaux) ;
- les types d'activités sportives.

Deux tableaux peuvent résumer la répartition des entretiens en fonction de ces éléments.

Saisons :	Été	Automne	Hiver
Nombre d'entretiens :	37	8	24

Tableau 4 – Répartition des entretiens en fonction de la saison

Type de journée	Semaine	Week-end	Jour férié
Nombre d'entretiens :	31 (dont 21 l'été et 10 l'hiver)	35 (dont 21 l'été et 14 l'hiver)	3

Tableau 5 – Répartition des entretiens en fonction du type de journée

4. LA METHODE D'ANALYSE DES DONNEES

Tous les entretiens ont été enregistrés avec l'accord des personnes interrogées. Ils ont tous été intégralement retranscrits pour les deux études portant sur les acteurs du site. Concernant l'étude des pratiquants ordinaires menée dans le Parc de Chartreuse, les 69 entretiens ont été partiellement retranscrits. Compte tenu de la masse d'informations récoltées, il n'était pas possible de retranscrire intégralement ces entretiens, notamment parce que certaines divagations n'apportaient pas d'élément empirique pertinent. Nous avons procédé à une écoute attentive de chaque entretien et à une retranscription sélective qui représente un total d'environ 180 pages.

Deux grilles d'analyse de contenu ont été construites à partir des thèmes des grilles d'entretien, l'une pour l'étude des acteurs des sites (annexe 10) et l'autre pour l'étude des pratiquants ordinaires (annexe 11). Nous avons procédé à une analyse de contenu pour donner du sens à ces données « brutes ». Comme le souligne Paillé et Mucchielli (2003), tous les éléments du corpus ne sont pas pertinents par rapport à la problématique. Parmi les formes multiples d'analyse de contenu, l'analyse catégorielle a été privilégiée et « vise à prendre en considération la totalité d'un " texte " pour le passer à la moulinette de la classification » (Bardin, 1977, 40-41). S'il existe plusieurs formes de catégorisation, l'analyse thématique a semblé la plus pertinente. « L'unité de découpage est le thème qui représente un fragment du discours. Chaque thème est défini par une grille d'analyse élaborée empiriquement » (Blanchet et Gotman, 1992, 95). Chacun des entretiens a donc fait l'objet d'une analyse de contenu à partir d'une grille spécifique.

5. LA RESTITUTION DES RESULTATS

La démarche de recherche qui est la notre s'inscrit dans une volonté de collaborer avec les acteurs ou les gestionnaires des sites étudiés. La phase de restitution de nos travaux ne s'apparente pas à une prescription sur la « bonne gestion » à adopter et encore moins sur la mise en place d'une hypothétique « bonne gouvernance ». Beaucoup plus modestement, il s'agit davantage de donner aux acteurs du site un aperçu du fonctionnement de l'espace, de resituer les enjeux et les points de litige, sans jamais trahir la parole des enquêtés. Il faut donc donner un point de vue qui n'est pas surplombant mais simplement extérieur, sans parti pris et désintéressé.

L'étude du col du Coq a fait l'objet d'un contrat de recherche avec le Parc naturel régional de Chartreuse. Dans ce cadre, nous avons présenté en janvier 2009 un rapport de recherche aux gestionnaires du Parc intitulé *Eléments pour la gestion de l'espace de loisir*

sportif du col du Coq : acteurs et pratiquants ordinaires (Rech et Mounet, 2009). Ce rapport n'est pas une succession de préconisations mais s'apparente plus volontiers à ce que Latour (2006, 177) nomme un « compte rendu risqué ».

CHAPITRE IV

LA MOBILITE DE LOISIR A GRENOBLE

INTRODUCTION DU CHAPITRE IV

La mobilité est un objet sociologique récent et son étude n'a permis pour l'heure que d'en esquisser les contours. De ce fait, l'enquête que nous avons réalisée ne peut pas s'envisager comme un moyen de tester quelques hypothèses sur un objet parfaitement délimité. Au contraire, notre enquête de mobilité s'apparente davantage à un travail de défrichage et à une exploration de tout un pan de la sociologie du loisir laissé de côté. Pour voyager confortablement dans cette *terra incognita*, nous nous sommes doté des outils des sociologues de la mobilité, et notamment du concept de motilité (Kaufmann, 2008), ainsi que des quelques travaux sur la mobilité de loisir (Viard, 2006) dont la réflexion roborative demande à être prolongée par des enquêtes empiriques.

Cette enquête n'est pas déconnectée des problèmes de terrain qui se posent aux élus, aux techniciens et aux gestionnaires. L'histoire de cette enquête montre au contraire qu'elle est le fruit d'une réflexion partagée sur les problèmes qu'engendre la mobilité de loisir à Grenoble. En effet, le point de départ de cette réflexion se situe aux réunions du Groupe de Recherche Interdisciplinaire Local en Tourisme où se côtoyaient chercheurs et techniciens. Les techniciens des PNR nous faisaient part de leur difficulté à qualifier ces flux d'individus qui se déplacent de l'agglomération vers des espaces périurbains « récepteurs ». La Metro¹¹⁸ s'interrogeait aussi sur la dynamique de mobilité et les déplacements de la ville vers les massifs environnants. C'est cette mobilité en partie « inconnue » qui a motivé cette enquête, ainsi que l'attrait pour une réflexion sur les logiques de déplacement entre un pôle urbain émetteur et des espaces périurbains récepteurs. C'est aussi un moyen de donner une dimension plus « générale » à ce travail doctoral, pour ensuite se plonger dans des études de cas plus « spécifiques ».

¹¹⁸ La Communauté d'agglomération de Grenoble.

La mobilité de loisir est tout autant un enjeu de société qu'un enjeu de connaissance. Ce processus de déplacement généralisé participe à un éclatement territorial qui se traduit sous plusieurs formes. Outre les nouveaux modes d'habiter et de résider, le développement des pratiques itinérantes et le nomadisme sportif entraînent un certain butinage territorial. Ceci s'observe par exemple dans le choix des sites de loisir sportif de nature et demande à être caractérisé. La mobilité a ainsi complexifié les rapports entre les grands pôles urbains et les espaces de proximité. Avec ses 400 000 habitants, l'agglomération grenobloise est émettrice de nombreux individus qui se déplacent vers des espaces de loisir sportif périurbains. Or, la mobilité de loisir des grenoblois est un phénomène méconnu. Plusieurs dimensions ont été développées dans cette problématique de la mobilité de loisir.

Afin d'être appréhendée dans toute sa complexité, la mobilité de loisir doit être replacée dans le contexte de l'ensemble des déplacements. Il s'agit de comprendre la part que représente les déplacements liés aux loisirs dans l'ensemble des mobilités, et de saisir les motifs des déplacements. D'autre part, il paraît nécessaire d'aborder la question des temps sociaux (Pronovost, 1996) par la mesure des temps de travail et de loisir tout en testant leur incidence sur la mobilité des individus. Enfin, le contexte grenoblois favorable à la pratique de divers sports de nature pose la question du rapport que les citoyens entretiennent avec les massifs proches : les logiques de fréquentation des massifs montagneux sont donc un axe à aborder.

1. ELEMENTS METHODOLOGIQUES

1.1. La récolte des données

1.1.1. La construction du questionnaire

La première opération a été d'élaborer un questionnaire (annexe 12) avec l'aide du logiciel Modalisa, en déclinant les différentes dimensions de notre problématique sur la mobilité. Le questionnaire se structure en six parties et aborde :

- les caractéristiques des déplacements en dehors de l'agglomération grenobloise ;
- les déplacements spécifiques aux loisirs ;
- l'organisation du temps de loisir ;
- l'organisation du temps de travail ;
- la fréquentation des massifs montagneux ;
- les caractéristiques sociales.

La conception du questionnaire s'est faite en deux étapes. Dans un premier temps, le questionnaire a été pré-testé auprès de différents individus pour s'assurer de la bonne compréhension des questions, de l'enchaînement logique de celles-ci et de sa longueur. Dans un second temps, une pré-enquête qualitative a été opérée en administrant le questionnaire à 60 individus. Le questionnaire comprenait principalement des questions ouvertes favorisant la libre expression. Cette pré-enquête a ainsi permis de reformer *a posteriori* les questions ouvertes en questions fermées, en opérant des regroupements. Les questions ont donc été transformées et permettent une réponse de type unique ou multiple. Mais le pré-test offre surtout l'avantage d'identifier avec justesse les différentes modalités à créer, en évitant certains biais dû à la subjectivité du chercheur. Au final, le questionnaire se compose de 47 variables.

1.1.2. La passation du questionnaire

La récolte des données a été réalisée au cours de l'automne 2007, avec l'aide d'étudiants de Master STAPS mention LEST¹¹⁹, dans le cadre d'un cours de méthodologie. L'administration des questionnaires s'est faite en face à face. Le territoire d'enquête était limité aux différentes villes de l'agglomération grenobloise. Afin d'assurer une certaine diversité sociale de l'échantillon, nous avons divisé la ville de Grenoble en différents lieux d'enquête en fonction des quartiers¹²⁰.

Nous avons obtenu 331 réponses d'habitants de la région grenobloise (n=331).

1.2. L'exploitation des données

1.2.1. Les recodages

Une fois les données récoltées, un premier travail de recodage a été effectué et a permis :

- de transformer des questions « texte » en questions « fermées » ;
- de regrouper des modalités ;
- de créer des classes à partir de variables numériques.

1.2.2. Les séries de tris à plat et de tris croisés

Afin d'analyser les données récoltées, des tris à plat et des tris croisés ont été réalisés.

Une série de tris à plat permet de lire de manière transversale l'ensemble des données.

Les résultats apparaissent en effectifs et en pourcentages.

Pour les tris croisés, un profil des variables permet dans un premier temps d'établir une liste des variables liées les unes aux autres. Cependant, le profil des variables ne permet pas d'identifier un lien entre des modalités. Il faut ensuite réaliser un profil des modalités (tris

¹¹⁹ Loisir Environnement Sport et Tourisme.

¹²⁰ Cette méthode nous a permis par exemple d'éviter une surreprésentation des habitants du centre ville (ou du campus pour Saint-Martin d'Hères).

croisés). Chaque modalité est ainsi croisée avec l'ensemble des modalités de l'enquête. Le Pourcentage à l'Ecart Maximum (PEM) (Cibois, 1993) établit le lien (en attraction ou en répulsion) entre les modalités. Un PEM positif montre une attraction entre deux modalités alors qu'un PEM négatif montre une répulsion. Un PEM significatif est au minimum de 10%. Le logiciel Modalisa indique un PEM si l'effectif est assez important et si le teste du khi-deux est significatif.

2. RESULTATS DE L'ENQUÊTE DE MOBILITE




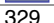
2.1. Profil de la mobilité globale

A partir d'une série de tris à plat, nous proposons dans cette partie de dégager les grandes tendances de la mobilité, et plus particulièrement des déplacements liés au loisir.

2.1.1. Les déplacements en dehors de l'agglomération grenobloise

Avant d'entrer plus en détails dans la question du loisir, il semble important de resituer la mobilité générale dans le contexte grenoblois. Lorsque l'on interroge les individus sur le nombre de sorties en dehors de l'agglomération grenobloise, on se rend compte que 56,5% des répondants se déplacent entre 1 à 2 fois en dehors de l'agglomération. Plus de 11% des interrogés sortent plus de 6 fois par semaine alors que pratiquement 8% des individus ne se déplacent pas en dehors de la métropole.

Nombre de déplacements en dehors de l'agglomération grenobloise par semaine

	Effectifs	Fréquence
0	 26	7,9%
1 à 2	 186	56,5%
3 à 5	 80	24,3%
6 et +	 37	11,2%
Total	329	

Interroger dans un premier temps non pas *la mobilité* mais *les mobilités* permet de comparer et d'évaluer la place qu'occupe chaque type de déplacement au regard de l'ensemble de la mobilité. Le premier motif de déplacement hors agglomération est celui des

loisirs et concerne 57% des interrogés. Les déplacements liés à la famille (49%), aux amis (43%) arrivent ensuite. Enfin, la mobilité de travail apparaît comme le dernier motif de déplacement en dehors de l'agglomération (30%). Ce chiffre confirme la tendance nationale et la prédominance de la mobilité de loisir sur la mobilité de travail (INSEE, 1997 ; Viard, 2006).

Motifs des déplacements en dehors de l'agglomération grenobloise

	Effectifs	Fréquence
travail	94	30,4%
loisir	175	56,6%
amis	133	43,0%
famille	152	49,2%
sport	124	40,1%
autres	10	3,2%
Total/ répondants	309	

Interrogés: 331 / Répondants: 309 / Réponses: 688
 Pourcentages calculés sur la base des répondants

2.1.2. Les déplacements liés aux loisirs

Concernant la mobilité spécifique aux loisirs, on constate que 79% des personnes interrogées se déplacent en dehors de l'agglomération pour leurs loisirs. Mais au-delà de l'importance de ce chiffre, c'est aussi le résultat du non-déplacement qui interroge. Ainsi, il existe près de 21% d'« oubliés des déplacements de loisirs », d'individus qui ne sortent jamais de l'agglomération pour ce motif précis. En effet, la mobilité n'est pas un attribut. Si le caractère exploratoire de cette enquête ne permet pas de caractériser plus finement l'immobilité de certains habitants, elle ouvre une perspective de recherche intéressante sur la motilité (Kaufmann, 2008) de loisir, c'est-à-dire la capacité individualisée à se déplacer ou au contraire à se situer en dehors de la mobilité généralisée.

Déplacements hors agglomération pour les loisirs

	Effectifs	Fréquence
oui	258	79,4%
non	67	20,6%
Total	325	

Concernant le nombre de déplacements liés aux loisirs, les résultats montrent qu'une grande partie des individus interrogés (77%) font entre 1 et 2 déplacements par semaine en

dehors de l'agglomération grenobloise. Les individus réalisant un nombre de déplacements de loisirs supérieur à 3 par semaine ne représentent que 15,5% des interrogés.

Nombre de déplacements « loisirs » en dehors de l'agglomération par semaine

	Effectifs	Fréquence
0	19	7,2%
1 à 2	205	77,4%
3 à 5	36	13,6%
6 et+	5	1,9%
Total	265	

En termes de distance parcourue dans le cadre des loisirs, une grande partie des interrogés estiment parcourir moins de 100 km par semaine. En effet, 35% des individus effectuent moins de 50 km par semaine et 38% des répondants réalisent entre 50 et 100 km dans le cadre de leurs loisirs. Les individus réalisant de grande distance pour leurs loisirs (c'est-à-dire plus de 100 km) sont proportionnellement moins nombreux, puisqu'ils représentent respectivement 15,5% des interrogés (100 à 150 km) et 11% (>150 km).

Nombre de km parcourus par semaine pour les loisirs

	Effectifs	Fréquence
Moins de 50	90	34,9%
de 50 à moins de 100	99	38,4%
de 100 à moins de 150	40	15,5%
150 et plus	29	11,2%
Total	258	

Lorsque l'on interroge les individus sur le type de loisirs qui, pour se réaliser, demande à sortir de l'agglomération, on se rend compte que le sport (59,5%), les visites à des amis (58%) et la randonnée/promenade (56%) sont les trois motifs les plus fréquemment évoqués. En revanche, les visites culturelles (17%) ne sont que faiblement représentées et ne correspondent pas à une priorité dans la mobilité de loisir.




Type(s) de loisir en dehors de l'agglomération

	Effectifs	Fréquence
visite à des amis	153	58,4%
sport	156	59,5%
discothèque	25	9,5%
randonnée/promenade	147	56,1%
visite culturelle	44	16,8%
autres	8	3,1%
Total/ répondants	262	

Interrogés: 331 / Répondants: 262 / Réponses: 533
 Pourcentages calculés sur la base des répondants

Concernant le nombre de kilomètres qu'un individu est susceptible de parcourir à la journée pour ses loisirs, 47% estiment vouloir se déplacer sur une distance inférieure à 100 km et 33% des interrogés sur moins de 200 km. En revanche, 20% sont prêts à parcourir une distance de plus de 200 km.

Nombre de km maximum pour un déplacement loisir à la journée





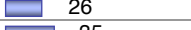
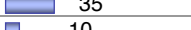
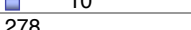
	Effectifs	Fréquence
moins de 100 km	 142	46,7%
moins de 200 km	 100	32,9%
plus de 200 km	 62	20,4%
Total	304	

2.1.3. Pôle urbain émetteur et espaces récepteurs : la fréquentation des massifs montagneux

La fréquentation des massifs et ses déterminants

En s'intéressant à la fréquentation des massifs, on constate que les trois massifs les plus proches de Grenoble sont aussi ceux les plus fréquentés. Il est ainsi difficile de départager la fréquentation globale des massifs de Belledonne, du Vercors et de la Chartreuse puisqu'ils ont été tous les trois cités par 45 à 50% des interrogés.

Fréquentation des massifs montagneux

	Effectifs	Fréquence
Belledonne	 138	49,6%
Vercors	 131	47,1%
Ecrins/oisans	 49	17,6%
Chartreuse	 130	46,8%
Autres massifs	 26	9,4%
Massifs savoyard	 35	12,6%
aucun	 10	3,6%
Total/ répondants	278	

Interrogés: 331 / Répondants: 278 / Réponses: 519
 Pourcentages calculés sur la base des répondants

Au regard des résultats obtenus, nous constatons que le principal élément déterminant le choix du massif est la proximité (ou le temps disponible pour s'y rendre). En effet, 71% des personnes interrogées estiment choisir un massif en fonction de la proximité de ce dernier. Ce constat corrobore les chiffres précédents montrant que les trois massifs les plus accessibles depuis l'agglomération grenobloise sont aussi ceux les plus fréquentés. Parmi les autres

éléments déterminant ce choix, le motif de l'habitude (ou de la résidence) n'apparaît qu'en second avec 52% des réponses. D'après les résultats de cette enquête, la fréquentation du massif et les conditions locales (météo...), le paysage et le relief apparaissent comme des déterminants secondaires dans le choix du massif.

Éléments déterminant le choix du massif

	Effectifs	Fréquence
proximité / tps disponible	201	70,8%
habitude / résidence secondaire	147	51,8%
fréquentation / conditions locales	76	26,8%
paysage	125	44,0%
relief	115	40,5%
diversité des activités	44	15,5%
Total/ répondants	284	

Interrogés: 331 / Répondants: 284 / Réponses: 708
 Pourcentages calculés sur la base des répondants

La saisonnalité de la fréquentation des massifs

Les résultats montrent que Belledonne est le massif en direction duquel les individus interrogés sont le plus allés au cours de l'année 2007 (37%). La fréquentation de ce massif dépasse largement celle des deux autres massifs de proximité puisque seulement 8% des répondants sont allés le plus souvent dans la Chartreuse et 19% dans le Vercors.

Fréquentation des massifs en période hivernale

	Effectifs	Fréquence
Ecrins/Oisans	37	15,3%
Belledonne	90	37,2%
Vercors	47	19,4%
Chartreuse	19	7,9%
Autres	32	13,2%
aucun	17	7,0%
Total/ répondants	242	

Parmi les différents déterminants de la fréquentation d'un massif, le motif le plus représenté est encore une fois celui de la proximité (42%). La faible distance à parcourir pour se rendre sur le lieu de ces loisirs est bien le déterminant premier dans le choix d'un massif, bien avant la qualité des pistes et le prix, les paysages et l'habitude.

Éléments déterminant le choix du massif en période hivernale

	Effectifs	Fréquence
Habitude	28	14,7%
Proximité	80	41,9%
Diversité des pistes	8	4,2%
Logement/ Résidence secondaire/ Famille	29	15,2%
Prix	6	3,1%
Ski	26	13,6%
Paysage	9	4,7%
Travail	5	2,6%
Total	191	

La logique de fréquentation des massifs semble s'inverser entre la période hivernale et le reste de l'année. En effet, alors que la fréquentation du massif de Belledonne est très forte l'hiver, le Vercors (35%) et la Chartreuse (24%) sont les deux massifs les plus fréquentés par les grenoblois interrogés pour la période sans neige. Le massif de Belledonne est fréquenté en majorité par 14% des personnes interrogées.

Fréquentation des massifs en dehors des périodes enneigées

	Effectifs	Fréquence
Autre massif	28	11,5%
Vercors	84	34,6%
Ecrins/Oisans	25	10,3%
Chartreuse	59	24,3%
Belledonne	35	14,4%
Aucun	12	4,9%
Total	243	

La proximité est également le premier élément explicatif dans le choix des massifs en période estivale (28%), mais dans une moindre mesure en comparaison à la période hivernale. La qualité du site (et les activités possibles) (20%) et le paysage (15,5%) interviennent aussi dans ce choix, et de manière plus prédominante que pour la période estivale.

Éléments déterminant le choix du massif en dehors des périodes enneigées

	Effectifs	Fréquence
Résidence secondaire / Famille	32	16,5%
Habitude	18	9,3%
Paysage	30	15,5%
Proximité	54	27,8%
Qualité site/ Activités	39	20,1%
Randonnée	21	10,8%
Total	194	

2.2. Typologie des formes de mobilité

A partir des liens entre différentes variables et différentes modalités, il est maintenant possible d'établir une typologie de la mobilité générale et spécifique aux loisirs. Il est ainsi possible de mettre en évidence deux formes de mobilité distinctes pour les individus interrogés.

Trois variables sont apparues particulièrement liées les unes aux autres. C'est le cas des variables « nombre de sorties en dehors de l'agglomération », « déplacement en dehors de l'agglomération pour les loisirs » et « pratique d'un sport de nature ». Une Analyse Factorielle des Correspondances (AFC) a été réalisée à partir de ces trois variables (annexe 13) et permet d'établir deux types de mobilité. Le type A regroupe 229 individus et le type B 102 individus.

Note : Dans les tableaux qui suivent, les cellules de couleur gris foncé indiquent un PEM négatif et celles de couleur gris clair un PEM positif.

2.2.1. La mobilité globale

Les individus de type A sont liés négativement à une faible mobilité générale comprise entre 0 et 1 sortie hors de l'agglomération par semaine (PEM= -65%). En revanche, ils sont liés positivement aux modalités comprenant de 2 à 5 déplacements par semaine. Les individus de type B sont quant à eux liés positivement aux faibles déplacements et négativement aux déplacements nombreux.

Nombre de sorties hors de l'agglomération grenobloise (toute mobilité confondue)

Khi2=64,1 ddl=3 p=0,001 (Très significatif)

	Type A	Type B	Total	
0 à 1	72	76	148	
= 2	58	6	64	
3 à 5	74	6	80	
+ 6	23	14	37	
Total	227	102	329	

Lorsque l'on observe la mobilité de loisirs (au sens large, c'est-à-dire n'incluant pas simplement le sport), on remarque que le type A est lié positivement à des déplacements en dehors de l'agglomération grenobloise pour les loisirs (PEM = 88%) alors que le type B est lié négativement (PEM = -100%).

Déplacement hors de l'agglomération grenobloise pour les loisirs

Khi2=148,4 ddl=1 p=0,001 (Très significatif)

	Type A	Type B	Total
oui	221	37	258
non	5	62	67
Total	226	99	325

Une différence significative entre les individus du type A et du type B est perceptible concernant le nombre de kilomètres maximum qu'ils sont prêts à parcourir dans le cadre d'une sortie loisir. Les individus du groupe B sont ainsi liés positivement à des sorties de moins de 100 kilomètres (PEM = 29%) alors que les individus du groupe A sont quant à eux liés positivement aux sorties de plus de 200 kilomètres (PEM = 46%).

Nombre de kilomètres maximum pour une sortie loisir

Khi2=12,7 ddl=2 p=0,002 (Très significatif)

	Type A	Type B	Total
moins de 100 km	90	52	142
moins de 200 km	78	22	100
plus de 200 km	53	9	62
Total	221	83	304

Les individus de type A sont liés positivement à la pratique d'un sport de nature (PEM = 76%) alors que les individus de type B sont liés négativement (PEM = -100%).

Pratique d'un sport de nature

Khi2=180,2 ddl=1 p=0,001 (Très significatif)

	Type A	Type B	Total
oui	208	16	224
non	20	86	106
Total	228	102	330

2.2.2. La mobilité vers les espaces protégés de montagne

Après s'être intéressé à la mobilité globale des individus (liée au travail et aux loisirs), il faut maintenant observer la mobilité plus spécifique en direction des espaces protégés de montagne.

Les individus du type A sont liés positivement à la fréquentation d'un Parc national au cours de l'année (PEM = 54%) alors que les individus de type B sont liés négativement (PEM = - 34%).

Fréquentation d'un Parc national
Khi2=23,4 ddl=2 p=0,001 (Très significatif)

	Type A	Type B	Total
Oui	105	16	121
Non	69	41	110
Je ne sais pas	49	33	82
Total	223	90	313

Les individus du type A sont liés positivement à la fréquentation d'un Parc naturel régional au cours de l'année (PEM = 49%) alors que les individus de type B sont liés négativement (PEM = - 71%).

Fréquentation d'un Parc naturel régional
Khi2=47,8 ddl=2 p=0,001 (Très significatif)

	Type A	Type B	Total
Oui	158	27	185
Non	26	35	61
Je ne sais pas	38	27	65
Total	222	89	311

Les individus du type A sont liés positivement à la fréquentation d'une Réserve naturelle au cours de l'année (PEM = 69%) alors que les individus de type B sont liés négativement (PEM = - 29%).

Fréquentation d'une Réserve naturelle
Khi2=16,2 ddl=2 p=0,001 (Très significatif)

	Type A	Type B	Total
Oui	50	5	55
Non	66	43	109
Je ne sais pas	99	42	141
Total	215	90	305

Les individus du type A sont liés positivement à la fréquentation d'un Espace naturel sensible au cours de l'année (PEM = 89%) alors que les individus de type B sont liés négativement (PEM = - 36%).

Fréquentation d'un Espace naturel sensible

Khi2=21,1 ddl=2 p=0,001 (Très significatif)

	Type A	Type B	Total
Oui	31	1	32
Non	58	44	102
Je ne sais pas	124	43	167
Total	213	88	301

2.2.3. Synthèse de la typologie

A partir de notre AFC puis du croisement avec d'autres variables, nous avons mis en évidence une typologie de la mobilité qui sépare les individus en deux catégories distinctes : un groupe d'hyper mobiles et un groupe de non mobiles. Cette caractérisation de la mobilité ne nous renseigne pas simplement sur les déplacements liés au sport, mais sur les différentes formes de mobilité dans l'agglomération grenobloise. Il est maintenant possible d'entrer plus en détails dans chacun des types.

Le type A : les hyper mobiles du loisir (69%)

En premier lieu, nous avons caractérisé les déplacements généraux, comprenant le travail et le loisir. On observe que les individus regroupés dans le type A sont fortement mobiles et se déplacent pour beaucoup entre 2 à 5 fois par semaine en dehors de l'agglomération (dans le cadre du travail et des loisirs). Ils se déplacent en dehors de l'agglomération grenobloise dans le cadre de leurs loisirs et l'un des principaux motifs est le sport. D'ailleurs, la majorité d'entre eux pratique un sport de nature. En termes de fréquentation des espaces protégés, ils ont à la fois une bonne connaissance de l'existence de ces espaces et les fréquentent au cours de l'année.

Le type B : les non mobiles du loisir (31%)

Les individus du type B se caractérisent par une faible mobilité globale, qui comporte très peu de sorties en dehors de l'agglomération grenobloise (à la fois pour le travail et pour les loisirs). Les déplacements hors de l'agglomération grenobloise ont principalement comme motif une visite à la famille. Les déplacements spécifiques aux loisirs sont assez limités et lorsqu'ils existent, ils ne concernent pas des sorties sportives ou culturelles mais par exemple des sorties en discothèque. Globalement, les individus du type B ne pratiquent pas de sport de nature. Concernant les déplacements vers les massifs montagnards et les espaces protégés, ils ont une connaissance assez faible de ce type d'espace et ne les fréquentent qu'assez peu au cours de l'année.

Typologie de la mobilité de loisir
<p><u>Type A : les hyper mobiles du loisir</u></p> <p>Déplacements généraux importants (loisir + travail)</p> <p>Mobilité hors de l'agglomération pour les loisirs</p> <p>Pratique d'un sport de nature</p> <p>Connaissance et fréquentation des espaces protégés de montagne</p>
<p><u>Type B : les non mobiles du loisir</u></p> <p>Déplacements généraux limités (loisir + travail)</p> <p>Peu de mobilité hors de l'agglomération pour les loisirs</p> <p>Pas de pratique d'un sport de nature</p> <p>Pas ou peu de connaissance et de fréquentation des espaces protégés de montagne</p>

CONCLUSION DU CHAPITRE IV

Ce chapitre a été consacré à l'étude de la mobilité dans l'agglomération grenobloise grâce à une enquête quantitative. Cette première étude a un caractère exploratoire puisque la mobilité de loisir est un thème encore peu investigué. Pour cette raison, notre enquête apporte quelques éléments pertinents dans la compréhension des déplacements liés aux loisirs à Grenoble mais soulève dans le même temps une série de questions restée pour l'heure sans réponse. Seule la multiplication d'études empiriques et systématiques permettront de mettre en lumière la complexité des déplacements humains liés à la fois au travail et au loisir. A ce stade, nous avons caractérisé la dynamique de la mobilité de loisir en nous focalisant sur les rapports entre un espace urbain émetteur (Grenoble) et des espaces urbains récepteurs (les massifs environnants). En s'intéressant dans ce travail doctoral au fonctionnement des espaces de loisir sportif périurbains, notre regard s'est porté sur cette dynamique de mobilité qui est le premier acte (social) que les individus accomplissent avant d'investir la nature. Il est maintenant possible de retracer très brièvement les principaux résultats.

Nous avons dans un premier temps montré l'importance de la mobilité globale des individus interrogés (c'est-à-dire en dehors de l'agglomération grenobloise). En termes de motifs des déplacements, on constate que la mobilité de loisir devance la mobilité de travail (ainsi que toutes les autres formes de mobilité). La mobilité de loisir se montre importante à la fois en nombre de sorties par semaine et en kilomètres parcourus, même s'il existe aussi des oubliés de cette forme de mobilité.

Concernant la fréquentation des massifs de montagne, nous avons observé des différences significatives de fréquentation en fonction de la saison. Ainsi, le massif de Belledonne est clairement en tête de la fréquentation hivernale alors que le massif du Vercors est quant à lui le plus fréquenté en été. Ces deux massifs sont donc les espaces récepteurs les

plus souvent cités (et fréquentés) par les interrogés. Dans le choix du massif, les individus recherchent davantage la proximité plus que les conditions de pratique ou l'esthétique du lieu.

Nous avons fait l'hypothèse que la situation géographique singulière de Grenoble faisait de cette ville un potentiel « pôle émetteur urbain » qui propulse des individus vers des espaces périphériques, notamment dans le cadre de leur loisir. En réalité, la typologie que nous avons dressée montre une mobilité plus complexe. En effet, il existe une mobilité à deux vitesses avec des individus hyper mobiles pour le loisir (mais aussi pour d'autres formes de mobilité) et des « exclus » de la mobilité dont les déplacements sont extrêmement limités. Ces éléments permettent de caractériser de manière exploratoire la mobilité de loisir mais d'autres investigations seraient éclairantes pour décrire plus finement ce phénomène. Il faudrait notamment compléter l'enquête par une étude qualitative permettant de mieux saisir la motilité (Kaufmann, 2008) des individus et comprendre aussi la dimension phénoménologique des déplacements.

Deux remarques peuvent être dégagées, l'une générale et l'autre plus spécifique. D'une part la mobilité de loisir semble très liée à la mobilité globale. Autrement dit, ceux qui se déplacent le plus (y compris pour le travail) se déplacent beaucoup pour leurs loisirs. D'autre part, la mobilité de loisir est très liée aux sports et particulièrement à Grenoble aux sports de nature. On l'observe par exemple dans la fréquentation des espaces protégés. Alors qu'un individu peut très bien fréquenter un Parc naturel régional à des fins culturelles, il semble qu'à Grenoble le premier motif de déplacement vers ces espaces protégés soit la dimension sportive. Il faut donc maintenant se diriger vers la compréhension des problèmes que cette mobilité pose concrètement sur l'organisation et la gestion des espaces de loisir sportif de proximité. Nous allons nous atteler à cette lourde tâche en proposant deux monographies de ce type d'espace.

CHAPITRE V

MONOGRAPHIE DU COL DU COQ (PNR CHARTREUSE) : ORGANISATION,

GESTION ET PRATIQUES ORDINAIRES

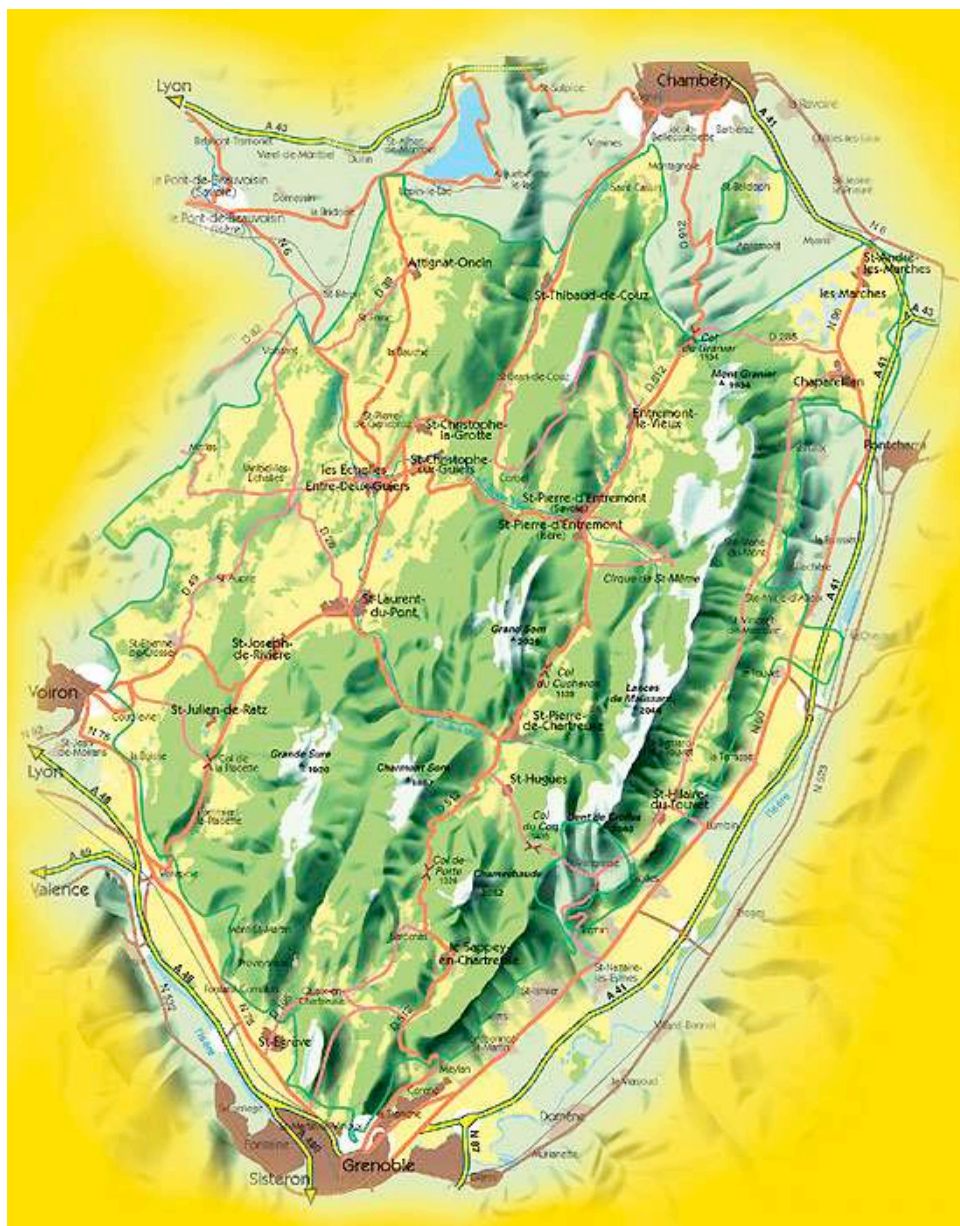
INTRODUCTION DU CHAPITRE V

Ce chapitre présente les résultats de l'étude empirique de l'espace de loisir sportif du col du Coq dans le Parc naturel régional de Chartreuse. Nous présenterons dans un premier temps les caractéristiques générales du site pour bien comprendre les enjeux et les spécificités de l'espace. Ainsi, les caractéristiques spatiales, l'histoire du site et les différentes pratiques feront l'objet d'une présentation qui peut paraître factuelle au premier abord, mais qui en réalité s'avère essentielle pour la compréhension des différents problèmes que pose l'organisation des activités sportives et non sportives. Une deuxième partie abordera la question de l'offre sur le site et s'attachera à montrer la structuration des relations entre les différents acteurs du site, la politique et le type de gestion menée. Une troisième partie se concentrera sur la demande du site et présentera les résultats de l'étude liée aux pratiquants ordinaires, non seulement dans leur usage de l'espace mais aussi dans leur rapport à la gestion du site et leur (dés)intérêt pour la démocratie participative en contexte de loisir. La dernière partie interprétera l'ensemble des résultats obtenus concernant l'offre et la demande du site, en montrant comment des collectifs particuliers se structurent.

1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DU SITE DU COL DU COQ

1.1. La configuration spatiale

Le col du Coq et de la Dent de Crolles se situent au sud du Parc naturel régional de Chartreuse, dans le département de l'Isère (38) (carte 1). Les différentes activités s'organisent sur les communes de Saint-Pierre de Chartreuse et Saint-Pancrasse. La Départementale 30e permet l'accès au col et relie Saint-Pancrasse à Saint-Hugues de Chartreuse uniquement l'été. Le col est donc fermé à la circulation jusqu'à la fonte des neiges.



Carte 1 – Le massif de la Chartreuse (source : PNRC)

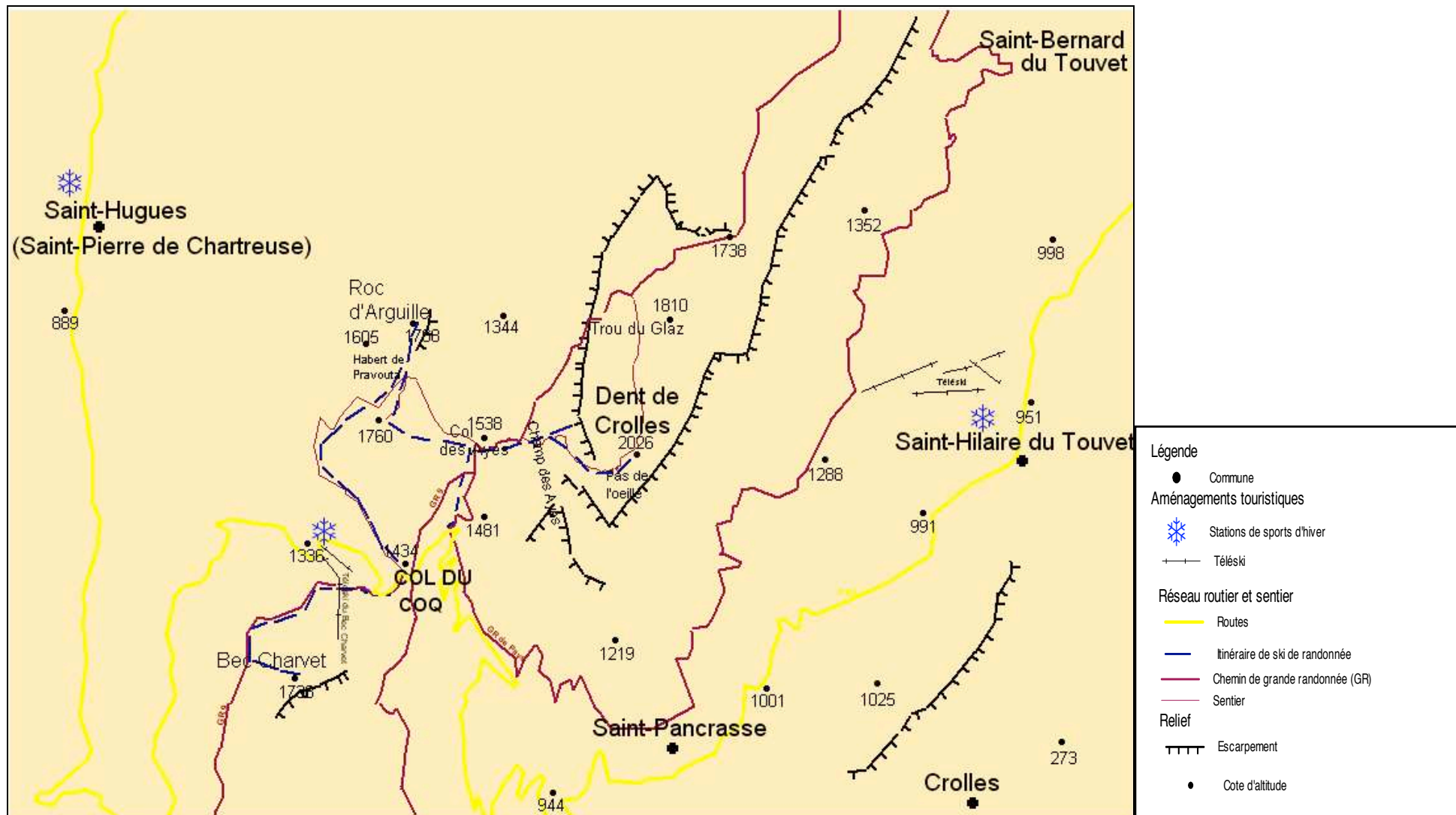
Il est possible de distinguer plusieurs sommets (et donc plusieurs lieux de pratique) à partir du col du Coq. La Dent de Crolles est située au nord-est du site à 2062 mètres d'altitude et offre ainsi une porte d'entrée vers la Réserve naturelle des hauts de Chartreuse (photographie 1). Sur le flanc du Bec Charvet (1738 m.) au sud du site se trouve l'ancien domaine de ski alpin, principalement en orientation nord. Il n'existe pratiquement pas de bâtiment habitable. L'ancienne station de ski alpin dont les téléskis sont restés en place après la fermeture est située entièrement sur la commune de Saint-Pierre de Chartreuse. Le col offre également une porte d'entrée sur l'Espace Naturel Sensible au nord par la forêt de Pravouta et permet d'atteindre le habert de Pravouta (1605 m.) et le Roc d'arguille (1768 m.) (photographie 2). La seconde entrée vers l'Espace Naturel Sensible se situe au niveau du parking des Ayes.



Photographie 1 – Dent de Crolles (Y. Rech, 2009)



Photographie 2 – Col du Coq et Pravouta (Y. Rech, 2009)



Carte 2 – Situation géographique du terrain d'étude : le col du Coq et la Dent de Crolles (Y. Rech, 2009)

1.2. Type de pratique et degré de difficulté sportive

L'offre sportive s'est révélée particulièrement large sur le site. Il faut considérer la question de l'offre dans une acception élargie, c'est-à-dire incluant non seulement les prestataires, mais aussi les associations et plus généralement les activités sportives qu'il est possible de pratiquer sur le site. Ce recensement est une base nécessaire pour évaluer les enjeux du site. La connaissance du degré de difficulté sportive permet également de mieux apprécier les interactions (parfois conflictuelles) entre pratiquants d'une même activité ou d'activité différente.

1.2.1. Les activités sportives hivernales

La raquette à neige

La raquette à neige n'est pas une activité demandant une forte aptitude motrice et un apprentissage technique long. Il n'existe pas de parcours balisé spécifiquement pour l'activité mais le balisage de la randonnée pédestre permet de s'orienter. L'activité se déroule principalement sur l'Espace Naturel Sensible (Pravouta) et parfois en direction de l'ancienne station. Si l'activité se fait quelquefois encadrée par un professionnel, elle est le plus souvent pratiquée en dehors de toute structure commerciale.

Le ski de randonnée

Les possibilités de ski de randonnée depuis le col du Coq sont multiples et de niveaux différents. La pratique se fait en direction du Bec Charvet ou du Roc d'Arguille (avec une descente en face est sur le col des Ayes). Le niveau technique de ces randonnées à ski n'est pas très élevé (cotation 2.2). Un autre itinéraire est celui de la montée du « pré qui tue¹²¹ » sur les flancs de la Dent de Crolles, du parking des Ayes jusqu'aux falaises, et ne présente pas de

¹²¹ Le « pré qui tue » est le nom local désignant toute la pente herbeuse de la Dent de Crolles, jusqu'aux premiers escarpements.

difficulté technique majeure. En revanche, la descente de la Dent de Crolles en période hivernale (par le pas de l'Oeille) peut être qualifiée d'itinéraire de « ski de pente raide » compte tenu de l'inclinaison de la pente (40 à 45°) et surtout de l'exposition aux barres rocheuses en cas de chute (cotation 4.1 Exposition 4)¹²². Un garde de la Réserve explique ainsi que « *le pas de l'Oeille ça va se faire de plus en plus, faut dire que c'est chaud, c'est quand même expo, techniquement c'est pas forcément très dur mais il ne faut pas se rater* », *avant de poursuivre* : « *le pas de l'Oeille je suis désolé quand c'est dur c'est de l'alpinisme, c'est les crampons et là si tu ripes, c'est réglé !* » [garde Réserve]. Cet itinéraire a été régulièrement skié au cours de l'hiver 2008.

La randonnée pédestre et la balade

En fonction de l'enneigement, de nombreux individus se baladent à pied au départ du col du Coq. C'est le cas sur la route du col en direction de l'ancienne station, dans la forêt de Pravouta et sur l'Espace Naturel Sensible, au col des Ayes...

Le ski et le snowboard freestyle

Le développement de différentes activités *freestyle* est à noter sur le site. Cette activité consiste à réaliser des figures acrobatiques (en ski ou snowboard) en dehors du cadre prévu à cet effet en station de sports d'hiver, notamment dans les snowparks. Les pratiquants construisent ainsi eux-mêmes leur tremplin à la pelle ou utilisent les éléments sur place (abreuvoir, ancienne cabane, saut de route...). La pratique s'effectue sur l'ancien domaine de ski alpin (orienté au nord et conservant la neige fraîche), au col des Ayes ou dans la prairie des Ayes à proximité du habert.

¹²² L'exposition en ski de randonnée est cotée sur une échelle de 1 à 4. La descente de la Dent de Crolles représente une exposition maximale, où toute chute entraîne la mort.

La luge

La luge est une activité essentiellement pratiquée en famille et sans investissement spatial important puisqu'elle se concentre presque uniquement sur l'ancienne station de ski.

Le speed riding

Sport de nature fraîchement inventé, le *speed riding* permet de descendre une pente enneigée en ski à grand vitesse en pilotant une petite voile dont la taille se situe entre le parapente et le parachute. La nature hybride du *speed riding* requiert une bonne maîtrise de la technique propre au ski compte tenu de la vitesse de descente sur un terrain accidenté, mais également de la technique spécifique au pilotage de la voile. Quelques pratiquants utilisent les pentes sous le col des Ayes et d'autres plus aguerris descendent la Dent de Crolles par le pas de l'Ouille. Le site permet également à des débutants de démarrer l'activité sans risquer des collisions comme en station de sports d'hiver : « *j'ai acheté la voile il y a trois semaines à peu près, et puis c'est ma quatrième sortie [speed riding]. J'ai fait que des petits vols, 200m, 500m de dénivelé* » [E 45].

Le ski de fond et le ski nordique

Si la pratique du ski de fond nécessite généralement une piste parfaitement damée, certains pratiquants utilisent le col du Coq comme point de départ pour le ski nordique malgré l'absence de damage. Ils utilisent surtout la route départementale non déneigée l'hiver et rejoignent pour certains les pistes de ski de fond de Saint-Hugues de Chartreuse.

1.2.2. Les activités sportives estivales

La randonnée pédestre

Comme nous le verrons plus loin, la randonnée pédestre est certainement l'activité la plus pratiquée au départ du col du Coq. La Dent de Crolles est fortement fréquentée à toutes les périodes de l'année et demande un niveau technique moyen. Quelques passages rocheux nécessitent l'aide des mains mais des aménagements en câbles facilitent l'accès, qu'il s'agisse de l'itinéraire par le pas de l'Oeille ou par le trou du Glaz. D'autres itinéraires pédestres présentent plus de difficulté par leur caractère vertigineux, notamment la vire de la face est. La randonnée pédestre est également pratiquée dans l'Espace Naturel Sensible, autour de Pravouta et du Roc d'Arguille, sans difficulté technique particulière. Certains itinéraires sont balisés, notamment le GR 9 qui permet d'accéder à la Dent de Crolles.

L'escalade

L'escalade est pratiquée de deux manières au col du Coq. D'une part, il existe une école d'escalade présentant des voies courtes (une longueur) et de niveau de difficulté faible, essentiellement fréquentée par des débutants : *« des toutes petites voies qui permettent de faire grimper des enfants encordés. [...] Donc c'est un site essentiellement de débutant. Ça permet d'initier les enfants à l'escalade en tête et en falaise »* [GMPR]. L'escalade au niveau du col du Coq est ancienne : *« c'est une école d'escalade que moi j'ai fréquenté quand j'étais gamin, [...] qui est connue depuis les années juste après guerre ou même avant. C'est une très vieille école d'escalade »* [guide de haute montagne]. D'autre part, la Dent de Crolles présente différents itinéraires et des grandes voies de différents niveaux. La face Est est parsemée de voies historiques, c'est-à-dire avec peu d'équipements de protection en place. Beaucoup de voies tombent en désuétude compte tenu de la qualité médiocre du rocher et de l'équipement très faible. En revanche, la face sud-ouest présente un rocher calcaire beaucoup plus sain avec des grandes voies de niveaux variables. Il existe une grande voie plus facile où l'équipement est moderne et dont le nom, « Poussez pas derrière », laisse présager de la fréquentation. D'autres voies modernes d'une

seule longueur existent (type école d'escalade) proches du sentier du sangle de la barrère et sont de niveau de difficulté importante. L'escalade à la Dent de Crolles n'est pas récente et a connu différentes périodes d'ouverture ou d'équipement : *« les premières voies ici ont été ouvertes dans les années 26 30, et après ça a été les années 50 60 et puis 80 avec l'expansion de l'escalade. Mais pourquoi ? parce que c'est un site qui est près de Grenoble en fait [...] . Ca a été une expansion périurbaine de la montagne et de l'escalade »* [guide de haute montagne].

Le parapente

Le vol libre est une activité historique sur le Plateau des Petites Roches et sa pratique s'effectue également au col du Coq lorsque les conditions aérologiques le permettent. Le départ en parapente du sommet de la Dent de Crolles est courant pour des pilotes expérimentés. Un autre décollage se fait plus aisément au sommet de Pravouta. Si le site est majoritairement fréquenté au décollage par des pratiquants individuels, certains professionnels l'utilisent occasionnellement : *« la Dent de Crolles ça arrive avec des clients mais là c'est le pilote autonome qui se promène et qui fait du vol de durée. [...] même le décollage de Pravouta, et bien il est utilisé... »* [BE parapente].

La spéléologie

La Dent de Crolles est un lieu prisé des spéléologues puisqu'il existe 50 kilomètres de galeries souterraines, de difficultés variées. La pratique de la spéléologie sous la Dent de Crolles est ancienne et toute une offre commerciale s'est développée : *« le site de la Dent de Crolles il est particulier par rapport aux autres sites de la Réserve, c'est que les autres sites de la Réserve c'est beaucoup de site d'explo[r]ation, alors que là on a aussi beaucoup de spéléo touristique et commerciale, avec des Brevets d'Etat qui tourne en permanence sur les traversées »* [garde Réserve].

En termes de difficulté sportive, la pratique de la spéléologie nécessite une bonne connaissance des manipulations de corde.

Le Vélo Tout Terrain (VTT)

Certains individus pratiquent le Vélo Tout Terrain (VTT) au départ du col du Coq, notamment en direction de Pravouta. Plus récemment, le développement du VTT de descente pousse certaines personnes à tenter la descente de la Dent de Crolles par le pas de l'Ouille. Cette activité n'est pour l'heure que marginale au regard de l'ensemble des activités, mais demeure sous surveillance des gestionnaires : « *la personne qui s'occupe de la gestion du site nous disait qu'il fallait un peu surveiller la pratique du VTT, peut-être que si jamais ça se développait et ça devenait un spot de VTT un peu connu, ils passeraient peut-être une interdiction là-dessus* » [guide nature].

Le BASE jump et la wingsuit

L'une des activités les plus récentes sur le site est la pratique du *BASE jump*¹²³. Cette activité sportive dérivée du parachutisme consiste à sauter d'un édifice artificiel ou d'un relief et n'est pratiquée que par des parachutistes très expérimentés. L'importante falaise de la face Est de la Dent de Crolles s'avère particulièrement adaptée à ce sport. Sautant dans un premier temps de la vire supérieure barrant la face, les *BASE jumpers* sautent maintenant depuis le sommet. Le saut en combinaison ailée (appelée *wingsuit*) a également fait son apparition sur le site et s'effectue lui aussi du sommet de la Dent de Crolles. Cette activité, encore plus pointue que le *BASE jump*, n'est pratiquée que par les meilleurs *BASE jumpers* : « *il y a ceux qui vont sauter en lisse, sans combinaison, et il y a ceux qui vont sauter en combinaison, où là ça demande un peu plus d'expérience encore, c'est le BASE jump du BASE jump, et après on arrive à*

¹²³ L'acronyme B.A.S.E. signifie *Building, Antenna, Span, Earth*.

sauter de la Dent de Crolles, à traverser tout le plateau et on va jusqu'à Crolles » [BASE jumper]. Au lieu de chuter, la combinaison permet donc d'acquérir un déplacement horizontal suffisant pour franchir tout le plateau des Petites Roches pour atterrir à Crolles et passer d'un temps de chute de sept secondes à un temps de vol d'une minute et demi. Globalement, l'activité reste limitée à quelques initiés très pointus d'un point de vue technique, puisque « *c'est une somme de compétence qui fait que t'arrives au BASE jump. Je dis pas qu'il faut quinze ans pour y arriver ou des milliards de sauts, mais c'est une somme de petites compétences, une énorme motivation et après la sécurité passive tu n'en as pas, c'est tout toi qui fait de A à Z* » [BASE jumper].

1.3. Histoire du site du col du Coq et de la Dent de Crolles

L'exploitation touristique du col du Coq a commencé au milieu des années 1960. Le propriétaire foncier du site décide de louer son terrain à une personne privée en vue de créer une petite station de ski alpin. Un bail de trente ans est signé en 1965 et trois téléskis sont implantés par l'exploitant, ce qui représente environ sept pistes de ski (une rouge, trois bleues et trois vertes) (annexe 14). D'après une association environnementale, « *tous ces aménagements ont fait l'objet de permis de construire mais aucun de ces documents n'imposait un quelconque engagement de remise en état des terrains au terme de leur exploitation* » [Mountain Wilderness]. Tous ces téléskis se trouvent au sud du col du Coq, entièrement sur la commune de Saint-Pierre de Chartreuse (qui n'est propriétaire ni du foncier, ni des remontées). Le propriétaire cède son terrain à ses enfants et découpe l'espace en trois parcelles, l'une comprend l'alpage de Pravouta, la seconde une partie forestière et la dernière correspond à l'espace touristique. L'ensemble est géré par une Société Civile Immobilière.

L'exploitation commerciale du site se fait normalement jusqu'en 1995, date de la fin du bail. C'est à cette époque qu'un conflit éclate entre les propriétaires du site et l'exploitant. « *Dans le bail il était signifié que toutes les installations qui avaient été payées par les exploitants*

devaient être rachetées par le propriétaire. Ils avaient fait un bâtiment. Donc tout ça ça a été expertisé, chiffré par un expert et les propriétaires du col du Coq n'ont rien voulu savoir » [amis du CdC]. Les propriétaires refusent de racheter les téléskis ainsi que le bâtiment construit, et un procès a lieu : *« l'exploitant a bien joué la carte, il s'est arrêté malgré tout, [...] il a fait un procès au propriétaire qui a perdu contre l'exploitant et il a été condamné à verser une certaine somme pour préjudice, parce qu'il a été obligé d'arrêter, même s'il le souhaitait lui-même* » [SIVOM Chamechaude]. Le procès dure plusieurs années et au début des années 2000, les propriétaires tentent de vendre leur terrain tant le montant de la condamnation est élevée, mais trouvent difficilement un acquéreur. Comme le bail ne stipulait pas la remise en état du site à la fin de son exploitation, le col du Coq est devenu une friche touristique où les aménagements sont toujours en place, inexploitable et dégradés (photographie 3).



Photographie 3 – Télési du Col du Coq à l’abandon (F. Bouteiller, 2009)

Au-delà de l’activité touristique du site, le col du Coq est depuis de nombreuses années un alpage qui accueille un troupeau d’ovins. Cette activité pastorale existe depuis longtemps comme l’explique l’éleveur : *« on a connu l’alpage en 1971, c’est mon père qui l’a connu, donc on a toujours mis des bêtes depuis cette époque là »* [groupement pastoral].

2. LA GESTION ET L'ORGANISATION DU COL DU COQ : PORTE-PAROLE ET ELUS

2.1. Les actants du site et leurs rôles formels

Cette partie vise à recenser les forces en présence et les actants participant directement au contexte d'action. Sans faire preuve d'anthropocentrisme, nous présentons principalement les acteurs du site alors que nous préférons opérationnaliser plus loin le rôle des non-humains lorsque ces derniers se révèlent pertinents. Les acteurs concernés par la pratique d'une activité ou la gestion d'un espace sont nombreux au col du Coq et il est possible de distinguer huit catégories d'acteurs.

2.1.1. Les structures communales et intercommunales

La commune de Saint-Pancrasse

Saint-Pancrasse est une petite commune d'environ 400 habitants située sur le Plateau des Petites Roches, dominant la vallée du Grésivaudan. Elle est directement concernée par les différentes activités du col du Coq puisque nombre d'entre elles se déroulent sur son territoire. La route d'accès au col est située entièrement sur cette commune. La limite communale se dessine au col puis suit la crête naturelle séparant d'un côté l'alpage de Pravouta (Saint-Pierre de Chartreuse) et de l'autre les Ayes (Saint-Pancrasse). Le sommet de la Dent de Crolles est également en partie sur la commune de Saint-Pancrasse. La commune n'a jamais connu un véritable développement touristique et ne dispose que de quelques gîtes, contrairement aux autres communes du Plateau des Petites Roches.

La commune de Saint-Pierre de Chartreuse

Saint-Pierre de Chartreuse est une commune située au cœur de la Chartreuse. Elle est concernée par la gestion des activités au col du Coq puisqu'une partie des terrains est placée

sur son territoire, notamment l'alpage de Pravouta. L'ancienne station du col du Coq est également sur son territoire, même si la commune n'a jamais géré le site. En revanche, elle dispose d'une station de sports d'hiver sur sa commune (à 900 m.) et la gestion des remontées mécaniques est confiée à un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) regroupant Saint-Pierre de Chartreuse et le Planolet.

La commune de Saint-Hilaire du Touvet

La commune de Saint-Hilaire du Touvet ne dispose pas de terrain directement sur le site étudié mais joue un rôle important dans le contexte d'action. Cette commune du Plateau des Petites Roches a connu un certain développement touristique avec une capacité d'accueil approchant les 1000 lits. La situation a évolué ces dernières années et elle ne dispose plus que d'environ 400 lits touristiques. La commune gère une petite station de sports d'hiver de basse altitude (1000 m.) : « *c'est une station communale à régie autonome, autonomie financière, qui existe depuis une quarantaine d'années, cinq téléskis, une douzaine de pistes* » [élu Saint-Hilaire]. Outre l'activité hivernale, Saint-Hilaire est surtout connu pour le vol libre.

La commune de Saint-Bernard du Touvet

Indirectement concernée par l'organisation des activités au col du Coq, la commune est néanmoins régulièrement citée par les acteurs interrogés. La commune se situe également sur le Plateau des Petites Roches et dispose elle aussi d'une petite station de sports d'hiver au col du Marcieu (1065 m.). Cette station fonctionne en régie communale et dispose de trois remontées mécaniques. Elle tente de diversifier ses activités et a investi dans un tapis qui permet de faire du *snowtubing*¹²⁴ mais aussi des activités ne nécessitant pas de neige. Le

¹²⁴ Le *snowtubing* est une activité de glisse où les pratiquants dévalent une pente enneigée sur une bouée.

maire est également président de la Communauté de communes du Plateau des Petites Roches.

La Communauté de communes du Plateau des Petites Roches

La Communauté de communes du Plateau des Petites Roches regroupe trois communes : Saint-Pancrasse, Saint-Hilaire du Touvet et Saint-Bernard du Touvet. Cette structure intercommunale dispose de la compétence tourisme et a été amenée à se positionner en matière de développement touristique et de stratégie d'aménagements, d'où son rôle dans le contexte d'action étudié. Elle dispose également de la compétence sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR) et s'occupe donc du tour de Pays, mais aussi de l'entretien des chemins inscrits à ce PDIPR.

Le SIVOM de Chamechaude

Le SIVOM de Chamechaude regroupe trois communes (Saint-Pierre de Chartreuse, le Sappey et Sarcena) et gère l'activité ski de fond sur les sites des pistes du Sappey, de Saint-Hugues et du col de Porte. Cette structure existe depuis 2006 et regroupe en son sein les différents foyers de ski de fond. Son président actuel n'est autre que l'ancien maire de Saint-Pierre de Chartreuse. Certaines pistes de ski de fond ne passent qu'à une centaine de mètres de l'ancienne station du col du Coq et cette structure s'est évidemment positionnée sur l'avenir du site.

2.1.2. Les gestionnaires d'espace ou d'activité

Le Parc Naturel Régional de Chartreuse

Le massif de la Chartreuse a été classé Parc Naturel Régional par décret par le ministère de l'Environnement en 1995. Le PNRC s'étend sur deux départements (Isère et

Savoie) pour une surface de 76 700 hectares. Il fonctionne sous la forme d'un syndicat mixte et regroupe soixante communes¹²⁵. Le PNRC se situe à la proximité de Grenoble et la problématique du tourisme mais aussi des loisirs de proximité apparaissent prégnants. Ainsi, le bilan de la première charte en 2006 soulevait le problème en ces termes : « Le territoire est très fréquenté par une clientèle de proximité, génératrice de coûts d'entretien pour les collectivités et de conflits entre les pratiques sportives et les fonctions économiques (agriculture, sylviculture) et résidentielles (habitat permanent) de la Chartreuse » (PNRC, 2006, 47). Deux élus sont vice-présidents chargés du tourisme. Concernant les techniciens, le PNRC dispose d'un chargé de mission « tourisme » et d'un chargé de mission « sports de nature ». Leur tâche consiste entre autres à gérer les différentes activités, les promouvoir et concilier les différents usages.

La Réserve naturelle des hauts de Chartreuse (RNHC)

Les Hauts de Chartreuse ont été classés en Réserve naturelle en 1997. Celle-ci est gérée par le PNRC depuis 2001. La RNHC s'étend sur 4450 hectares de la Dent de Crolles au Mont Granier. Elle concerne onze communes et représente environ 6% de l'ensemble du territoire du Parc. La RNHC est un espace protégé à prérogatives fortes qui a pour missions la préservation de la faune, de la flore et du paysage en gérant les différentes activités du territoire pour les rendre compatible avec les enjeux environnementaux. En termes de moyens humains et de missions, un des gardes interrogé explique : « *on peut faire aussi bien du suivi scientifique que de l'information du public, que de la police, que des actions de gestion, du nettoyage... et on est deux... deux gardes techniciens et un conservateur* » [garde Réserve]. La RNHC a élaboré un plan de gestion qui fait un bilan de l'ensemble des enjeux du site (environnementaux, sociaux...) et définit des objectifs sur cinq ans.

¹²⁵ Un PNR est donc non seulement un gestionnaire d'espace, mais aussi une « supracommunalité » (Gerbaux et Paillet, 2000).

Le Conseil général de l'Isère (CG38)

Le Conseil général de l'Isère joue un rôle important sur le site, à la fois pour la gestion de l'espace et des diverses activités. Deux services du CG38 sont concernés par le col du Coq, le service environnement et le service tourisme. En 2004, le CG38 a racheté le site et possède donc l'ancienne station de ski (dont une bergerie), l'alpage de Pravouta (dont le habert) et une partie de la prairie des Ayes sous la Dent de Crolles. Le site concerne deux services puisqu'il a été acheté sur deux budgets différents. L'ancienne station a été achetée au titre du tourisme et concerne donc directement le service tourisme. L'autre partie du site est gérée par le service environnement qui a classé le site en Espace Naturel Sensible (annexe 15). L'Espace Naturel Sensible de Pravouta s'étend sur 165 hectares et 87% de cette surface est la propriété du CG38. En termes d'intérêt écologique, le site est « une mosaïque d'habitats de moyenne montagne, hêtraie sapinière, prairies sèches, lande » (annexe 16). L'ENS fait l'objet d'un plan de gestion qui prévoit les différentes actions à mener (aménagement, plan de préservation...) (annexe 17). Différentes zones sont définies sur l'ENS avec notamment une zone d'intervention, une de préemption et une dernière zone d'observation (annexe 18).

Concernant les moyens humains dédiés à la gestion de l'espace, un technicien est responsable du site et deux « guides nature » sont employés par le Conseil général pour la période estivale. Les guides nature sont souvent des accompagnateurs en moyenne montagne et leur mission est variée : *« Nous notre mission elle se fait sur trois plans. Un tiers du boulot c'est d'aller vers les gens, on appelle ça le maraudage, on essaie de faire en sorte qu'ils nous identifient comme guide nature pour le Conseil général, qu'ils comprennent qu'on va les voir gratuitement [...] . Après il y a la partie vigilance par rapport au respect de la législation, donc on va voir des gens qui ont des chiens on les fait sortir du site, on essaie de sensibiliser les gens qui ont des bouquets de fleurs, leur faire jeter le bouquet, c'est principalement ça [...] . Et la troisième mission, sur une journée comme aujourd'hui où il ne fait pas très beau, où il n'y a pas grand monde, on s'occupe de répertorier,*

suivre un peu l'évolution faune flore, faire des comptages, chercher des nouvelles espèces » [guide nature].

L'Office National des Forêts (ONF)

Deux unités territoriales sont concernées par les activités du col du Coq. Le secteur situé sur la commune de Saint-Pierre de Chartreuse dépend de l'unité territoriale Chartreuse située à Saint-Laurent-du-Pont. Le secteur situé sur la commune de Saint-Pancrasse dépend de l'unité territoriale de Saint-Ismier. Dans cette étude, la partie située sur la commune de Saint-Pancrasse nous intéresse plus particulièrement. L'ONF est chargé de gérer pour le compte de l'Etat une petite forêt domaniale située sur la commune de Saint-Pancrasse. Mais la principale activité de l'ONF est de gérer la forêt de cette collectivité. Dans ce cadre, différentes missions leur sont dévolues : *« c'est la surveillance des limites, la mise en vente des produits, c'est le martelage des coupes, et c'est aussi parallèlement l'accueil du public »* [ONF]. Plus spécifiquement sur l'espace du col du Coq, l'ONF est concerné par trois parcelles situées au dessus et au dessous de la route avant l'arrivée au col, donc directement sur les départs des activités sportives (annexe 19).

2.1.3. Les structures de promotion touristique

Les Offices de tourisme (OT)

Deux Offices de tourisme sont chargés de la promotion des différentes activités. L'OT de Saint-Pierre de Chartreuse assure essentiellement la promotion de sa station de sports d'hiver et des activités spécifiques au cœur de la Chartreuse. En revanche, l'OT du Plateau des Petites Roches se situe à Saint-Hilaire et est beaucoup plus intéressé par les activités du col du Coq. S'il est subventionné par la Communauté de communes du Plateau des Petites Roches, il est très indépendant puisqu'il dispose d'importantes ressources financières

provenant de l'organisation de la coupe Icare. Les cotisations des adhérents et les recettes issues de la coupe Icare représentent 80% des ressources de l'association. Il dispose de deux employés et fonctionne également grâce à des bénévoles assurant des permanences.

Association de Développement Touristique de Chartreuse (ADT)

L'Association de Développement Touristique de Chartreuse regroupe les huit Offices de tourisme du territoire¹²⁶. L'ADT est chargée d'assurer la promotion touristique du massif, de faire de la communication et de l'information. Elle est subventionnée à 60% par la PNRC puis par les diverses cotisations (Offices de tourisme, communes...). Elle promeut également les communes ne disposant pas d'un Office de tourisme. Elle a comme interlocuteur les différents prestataires de sport et de tourisme, le Parc, les communes... La présidente de l'ADT est également présidente de l'Office de tourisme du Plateau des Petites Roches.

2.1.4. Les hébergeurs

Comme nous l'avons brièvement vu, l'hébergement touristique a fortement diminué sur les communes du Plateau. Les hébergements se concentrent principalement sur les communes de Saint-Hilaire du Touvet et Saint-Bernard du Touvet. Il existe différents types d'hébergements : location de chalet privatif, gîtes communaux, gîtes de France. Il n'y a jamais eu d'hébergement touristique directement au col du Coq, que l'on peut considérer comme un ancien « stade de neige ».

2.1.5. Les prestataires sportifs

Les écoles de parapente

¹²⁶ L'ADT prend également le nom de Chartreuse-Tourisme.

Le Plateau des Petites Roches est un site particulièrement connu pour le parapente et plusieurs écoles de parapentes (ou des BE indépendants) travaillent sur place. Nous avons interrogé le directeur de la plus ancienne et la plus grosse école de vol libre : *Prevol*.

Les Accompagnateurs en Moyenne montagne (AMM)

Différents accompagnateurs utilisent le col du Coq ou la Dent de Crolles pour des prestations commerciales, en été et en hiver. Du côté du plateau, les AMM travaillent surtout en indépendant et ne sont pas regroupés. Du côté du cœur de la Chartreuse, une partie des AMM de Saint-Pierre de Chartreuse (et des environs) ont créé un bureau pour centraliser leur offre : *Cartusiana*. Ce bureau regroupe une quinzaine d'AMM, sans compter les AMM qui travaillent ponctuellement pour cette structure. D'autres AMM utilisent également le site comme par exemple les guides nature du Conseil général, également brevetés d'Etat.

Le bureau des guides Chartreuse Grésivaudan

Le bureau des guides regroupe quatre guides de haute montagne basés sur le Plateau des Petites Roches. Le site du col du Coq et de la Dent de Crolles n'offrant que peu de possibilités pour des sorties de difficulté moyenne, les guides ne travaillent que ponctuellement sur place. Ils utilisent essentiellement l'école d'escalade du col du Coq pour l'initiation et la via ferrata de Crolles.

La spéléologie (commerciale)

Il existe plusieurs prestataires proposant comme activité la spéléologie. Les acteurs ne sont pas basés directement en Chartreuse mais viennent plutôt de la vallée du Grésivaudan (et de Savoie notamment). Les traversées souterraines sont parcourues et permettent une traversée intégrale de la Dent de Crolles.

2.1.6. Les diverses associations

Association coupe Icare

Cette association organise un événement mondial à Saint-Hilaire du Touvet : la coupe Icare. En 2009, cet événement a connu sa 36^{ème} édition. Gérée pendant près de vingt ans par l'Office de tourisme, la coupe Icare est depuis une association indépendante, mais partage toutefois les mêmes bureaux. Les employés de l'Office de tourisme travaillent également pour l'organisation de la coupe Icare. Si *a priori* la coupe Icare est extérieure à l'organisation des activités au col du Coq, nous verrons que son positionnement particulier dans le développement touristique du Plateau ne permet pas d'exclure cet acteur.

L'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)

L'ACCA de Saint-Pancrasse est concernée par la gestion du site puisqu'une partie de ses activités se déroulent au col du Coq. La chasse se fait principalement dans le champ des Ayes, sous la Dent de Crolles. L'arrivée de différents gestionnaires et la nécessité de coordonner différentes activités a modifié les modalités de chasse, comme nous le verrons plus loin.

Le Groupe Montagnard des Petites Roches (GMPR)

Le GMPR est une association sportive d'escalade rattachée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME). Le siège de l'association est à Saint-Pancrasse mais le club est en partie implanté à Saint-Ismier, une commune voisine. Il s'occupe notamment de l'entretien de l'école d'escalade du col du Coq et de divers aménagements.

L'association des amis du col du Coq

L'association des amis du col du Coq regroupe différents acteurs du plateau des Petites Roches intéressés par la réouverture de la station de sports d'hiver. Cette association a vu le jour entre 2003 et 2004, et peut être considérée comme un groupe de pression local. Il regroupe en grande partie des loueurs et des propriétaires de gîtes du Plateau. Très virulent pendant plusieurs années, l'association est aujourd'hui au point mort mais n'est pas dissoute. Elle dispose toujours d'un capital financier d'environ 30 000 euros.

2.1.7. L'activité pastorale

Le groupement pastoral du col du Coq

Le groupement pastoral existe depuis 1993 et fonctionne de manière associative. Il regroupe trois éleveurs qui mettent en commun leurs moutons et louent l'alpage de Pravouta. Le troupeau représente environ 1000 ovins. Le groupement pastoral emploie tous les ans un berger pour une période de juin à octobre. Les éleveurs concernés par le col du Coq ne sont pas implantés dans la Chartreuse mais viennent de différentes vallées. Pour les éleveurs, l'alpage a plusieurs intérêts. Il permet de régénérer l'exploitation dans la vallée par le départ des moutons et donc de créer un vide sanitaire. D'autre part, l'herbe de l'alpage est de meilleure qualité et l'altitude rend les bêtes plus rustiques.

2.1.8. Les militants de l'environnement

Mountain Wilderness

Mountain Wilderness est une association internationale regroupant des adeptes de pratiques ascensionnistes soucieux de protéger l'espace montagnard. *Mountain Wilderness France* étant basée à Grenoble, les militants ne sont pas directement présents sur le col du Coq mais sont particulièrement intéressés par l'évolution de l'ancienne station. Les aménagements dans les stations de sports d'hiver font partie de leurs préoccupations et ils

s'occupent de dossiers tels que l'enneigement artificiel et le démontage des installations obsolètes.

2.2. L'action publique locale en matière de loisirs sportifs, de tourisme et de gestion des espaces naturels

Après avoir campé la scène et les acteurs, il nous faut maintenant voir comment les rôles (formels) se transforment et se redéfinissent dans l'action. L'analyse de l'action publique « territorialisée » est une entrée pertinente puisqu'elle relève à la fois d'une forme de pré-structuration du site, tout en révélant les jeux d'acteurs (et les jeux politiques) qui lui sont liés. Alors que la décentralisation a renforcé le pouvoir des élus locaux, elle leur confère aussi des compétences dans des domaines que ne relèvent pas toujours de leurs préoccupations premières. Ainsi la question se pose de savoir comment est gérée la « chose » publique, quand cette « chose » s'incarne en « sports de nature », en « tourisme » ou en « espace naturel ». Dès lors, nous allons voir comment les décisions publiques sont nécessairement structurantes pour un espace de loisir, mais sont aussi structurées par des enjeux qui échappent parfois aux élus eux-mêmes.

2.2.1. Deux communes pour un même site

Le site du col du Coq se situe sur deux communes (Saint-Pierre de Chartreuse et Saint-Pancrasse) et dépend donc de deux autorités organisatrices. Ce découpage administratif n'a rien d'exceptionnel et est commun à de nombreux autres sites. Or les deux communes n'ont pas la même politique en matière d'aménagement touristique. Saint-Pancrasse n'a pas un passé touristique et ne dépend pas de cette activité. En ce sens, elle subit plutôt la fréquentation du site et les différentes activités, qu'elles relèvent du tourisme ou de l'excursionnisme. Il n'existe pas de véritable réflexion à l'échelle communale sur

l'organisation des différentes activités. Les décisions publiques concernent davantage la manière dont les activités peuvent être freinées, notamment en demandant de ne plus déneiger la route l'hiver en direction du col du Coq. « *En fait le déneigement, tout ce qui est route départementale, c'est la DDE qui le fait. Et après les routes communales c'est la commune, tout simplement. Alors après il y a des choses qui se mettent en place. Comme le col du Coq est fermé, il n'y a plus d'activité, on a demandé à un moment donné qu'on arrête de saler, à partir des maisons, après les maisons* » [élu Saint-Pancrasse]. Ce type de décision a bien sûr un effet limitant sur la fréquentation de cet espace.

La commune de Saint-Pierre de Chartreuse a quant à elle des ambitions touristiques affirmées. Mais la politique de développement touristique se concentre essentiellement sur la station située sur sa commune et sur la micro station du col de Porte, dont l'acquisition est en cours. Le col du Coq n'est donc pas la priorité de Saint-Pierre de Chartreuse. Comme l'explique un élu au sujet du col du Coq, « *notre intérêt là-haut il est territorial* » [élu Saint-Pierre de Chartreuse]. Mais la commune de Saint-Pierre de Chartreuse a d'autres ambitions pour le site, notamment d'en faire une porte d'entrée pour l'activité ski nordique.

Les deux communes chartroussines ont donc des projets antagonistes. Leur politique touristique s'oppose également puisque Saint-Pierre de Chartreuse tente de développer son activité touristique par des aménagements alors que Saint-Pancrasse tente plutôt de refreiner les activités en limitant par exemple la fréquentation hivernale. Mais si l'analyse des politiques communales est intéressante, c'est surtout vers la maille de l'intercommunalité qu'il faut se pencher pour véritablement comprendre les enjeux en matière de tourisme.

2.2.2 L'intercommunalité chartroussine et la politique touristique

Les différentes communes du Plateau des Petites Roches sont regroupées en intercommunalité. La Communauté de communes dispose entre autres de la compétence

tourisme (et de la compétence pour la gestion des sentiers). C'est donc à elle que revient le projet politique de développement du Plateau dans ce domaine. Le col du Coq est, comme nous le verrons, dans une situation d'attente et le développement s'est concentré sur les autres communes du Plateau. Alors que la problématique du développement touristique (et son organisation) est censée être intégrée au niveau de l'intercommunalité, une véritable politique intercommunale peine à émerger et chaque commune dispose d'une forte indépendance. Comme l'explique un élu au sujet de la Communauté de communes, *« on a la compétence tourisme avec l'office du tourisme, les subventions à l'office du tourisme, et la promotion, mais il n'empêche qu'en régie communale on le gère budgétairement individuellement et la promotion on en fait aussi, dans le cadre de la diversification Saint-bernard fait de la promotion interne aussi, propre à Saint-Bernard. C'est une compétence mais partielle on va dire »* [élu Saint-Bernard]. Ainsi, les communes gèrent chacune leur station par des régies qui demeurent indépendantes entre elles. De même, alors que les remontées mécaniques sont peu nombreuses sur chaque site, il n'existe pas de forfait de ski commun. L'organisation d'un produit commun est ainsi envisagée mais n'est pas effective : *« pour le moment chacun fonctionne séparément mais je pense qu'à terme on va probablement arriver à un fonctionnement commun puisqu'on n'est pas sur le même créneau, sur le même genre de clientèle. Saint-Bernard est plus une station ludique, petite, on va dire famille, adultes et ados »* [élu Saint-Hilaire].

Ces difficultés que les élus éprouvent à établir une politique touristique commune ne sont pas indépendantes des différents changements de la moyenne montagne. En effet, ces changements sont déstructurants d'un point de vue organisationnel pour les communes touristiques et sont suffisamment incertains pour compliquer la prise de décision. Un élu analyse ainsi les transformations de la station de Saint-Hilaire : *« [c'est] une station familiale qui est passée d'une offre de séjour à une offre de proximité puisque maintenant ce qu'on vend le plus c'est des forfaits demi-journées »*, avant d'ajouter : *« j'ai toujours considéré ça comme une station*

sociale entre guillemets, plus comme une piscine municipale que comme une vraie station de sports d'hiver » [élu Saint-Hilaire]. Les difficultés que les élus éprouvent à définir une politique touristique adaptée résident en partie dans cette incertitude liée à un tourisme hivernal en déclin.

Au-delà de ces difficultés, c'est aussi le problème de la mise en œuvre de la politique touristique qui se pose pour le Plateau des Petites Roches. En effet, l'Office de tourisme est très indépendant des différentes communes et son degré d'autonomie est important¹²⁷. Ainsi, le recours à l'intercommunalité est un moyen permettant non pas de développer une compétence tourisme « effective », mais surtout une possibilité de retrouver un rôle d'acteur public que les communes n'ont plus vraiment : « *le dialogue avec l'association qui gère l'Office de tourisme est peut-être plus facile en interco qu'en commune* » [élu Saint-Bernard]. En effet, la politique touristique échappe en partie aux politiques puisqu'ils ne parviennent pas à contrôler un acteur dont la mission relève du service public et qui, dans ce contexte, agit en véritable électron libre.

2.2.3. Entre Parc et Pays : vers un strabisme supracommunal ?

Les différentes mailles de l'intercommunalité sont en phase d'être redéfinies et l'échelle supracommunale (Gerbaux et Paillet, 2000) joue un rôle de plus en plus prépondérant dans l'action politique. Notre étude de cas illustre bien ces transformations en cours et ces transferts de pouvoir. Lors de la création du PNR, seules les communes touristiques du Plateau des Petites Roches ont adhéré au Parc, c'est-à-dire Saint-Hilaire et Saint-Bernard. Saint-Pancrasse a opposé une certaine résistance et a préféré rester en dehors de cette structure. Comme le raconte un élu, « *la commune de Saint-Pancrasse n'adhérait pas au Parc jusque fin 2006... enfin bon ça fait un an qu'on adhère au Parc* » [élu Saint-Pancrasse]. Il a

¹²⁷ Nous aborderons plus en détails ce point, dans une partie consacrée à la promotion touristique.

fallu près de dix années pour que la commune accepte de rentrer dans ce syndicat mixte. « *Nous on était comme les gaulois... Pour différentes raisons... [...] le Parc c'est un tissu de bonnes intentions, mais ça n'a pas valeur de loi, on ne peut pas opposer la charte du Parc à quoi que ce soit, donc c'est un tissu de bonnes intentions* » [élu Saint-Pancrasse]. Dans un premier temps, le Parc a permis de recentrer l'image du massif et les communes ont bénéficié de cette promotion. Mais la position géographique particulière des communes du Plateau (en bordure du massif et ouvert sur la vallée) et les nouveaux enjeux intercommunaux ont aussi tendance à redéfinir les rôles. « *On a cette image Chartreuse qu'on a par rapport au Parc, et malgré tout on est sur ce versant là donc... mais on a des difficultés quand même, c'est tout simple, quand on voit que le col du Coq est fermé l'hiver, on a des problèmes de circulation, donc on aurait tendance à se porter l'hiver vers le Grésivaudan et l'été vers la Chartreuse...* » [élu Saint-Bernard]. Ainsi, la route du col du Coq fermée tout l'hiver ne permet pas de pérenniser les relations avec le cœur de la Chartreuse.

Dans ce contexte, une nouvelle supracommunalité est envisagée et vient s'ajouter aux différentes mailles politiques existantes. « *C'est pour ça que le travail sur le Pays du Grésivaudan, c'était de se dire pour des grosses communes ou des interco comme Crolles, l'idée c'est de faire un peu comme le Pays de Voironnais, c'est de faire une entité Grésivaudan* » [élu Saint-Bernard]. Un regroupement des communes de la vallée du Grésivaudan est donc en cours de création et inclurait certaines communes du massif de Belledonne et du massif de Chartreuse. Comme le constate un élu du Plateau, « *déjà de toutes façons toutes nos relations économiques, le bassin de travail c'est le Grésivaudan pour le plateau, ce n'est pas l'autre côté et la Chartreuse. La Chartreuse c'est un gros potentiel au niveau promotion touristique, tout ce qui est économie touristique c'est le Parc, c'est tout ce qui est environnement etc., qualité de vie, et puis le Grésivaudan, ce qui fait qu'on est un peu schizophrène c'est sûr mais on a beaucoup d'intérêts. Sans compter que le Grésivaudan c'est quand même des ressources très importantes en matière de taxes professionnelles et en retombées économiques* » [élu Saint-Hilaire]. Il se développe donc une forme de strabisme intercommunal

et qui se tourne, en fonction des intérêts, vers la Chartreuse ou vers la vallée. Les communes jouent ainsi sur plusieurs tableaux et doublent leurs aides dans différents domaines : « *on a les mêmes problématiques pour plein de chose, donc c'était intéressant de travailler ensemble. Donc on a les mêmes types de réunions sur le Parc et sur le Pays du Grésivaudan, avec des conseils, des aides et des techniciens, sur les mêmes compétences, l'agriculture, le tourisme* » [élu Saint-Bernard]. C'est donc une forme d'interterritorialité (Vanier, 2008) qui se dessine et qui redistribue les cartes de l'échelon décisionnel.

2.3. Les traces du social : conventions et règles

Après avoir présenté les principaux acteurs du site et les politiques touristiques, il nous faut continuer à décortiquer le plus minutieusement possible le fonctionnement de cet espace de loisir. Une bonne manière de suivre les acteurs pour retracer les associations est de s'intéresser aux différentes conventions entre acteurs, aux baux et aux réglementations spécifiant l'usage du site. En effet, ces documents écrits sont autant de traces que le social laisse et qui permettent de déployer les relations entre acteurs. Tous ces documents sont des médiateurs qui tour à tour intègrent le social et nous permettent de le réassembler. Mais ces non-humains sont sources de diverses tractations et de négociations qu'il s'agit de recomposer. Comme le souligne Latour (2006, 68), « c'est précisément parce que le social n'est pas encore constitué ou parce qu'il convient de le réassembler que les sociologues des associations doivent s'attacher à suivre toutes les traces des hésitations que ressentent les acteurs eux-mêmes quant aux « pulsions » qui les font agir ». Cette partie a donc pour principal objectif de retracer et d'esquisser les associations du site.

2.3.1. Autour de l'Espace Naturel Sensible du col du Coq

Le classement du site en Espace Naturel Sensible en 2004 a transformé les activités présentes puisqu'un règlement intérieur précise les modalités d'usage (annexe 20). Nous allons suivre l'évolution de l'implantation de l'Espace Naturel Sensible et la régulation qui en découle, en retraçant les négociations entre acteurs que chaque règle suscite.

La négociation du bail de chasse

La première des activités à être concernée par l'Espace Naturel Sensible est la chasse. En effet, le plan de gestion de l'ENS est particulièrement orienté sur la protection du tétras lyre. Or, cette espèce est également un gibier chassé depuis des années sur le site du col du Coq. La chasse s'est organisée pendant longtemps sur la prairie des Ayes, à la fois sur des terrains appartenant à la commune de Saint-Pancrasse mais également sur des terrains privés où se déroulait une chasse privée. Un chasseur explique ainsi les transformations de la chasse : *« on a une ACCA qui permet de chasser sur le territoire de Saint-Pancrasse, et on a l'ancienne chasse privée qui appartenait à M. [X], qui a été rachetée par le Conseil général, donc maintenant je ne sais pas comment c'est considéré, si c'est une chasse privée ou pas, le Conseil général nous laisse le droit de chasser sur ce territoire, donc c'est plus une chasse privée »* [ACCA Saint-Pancrasse]. Le Conseil général ayant racheté les terrains pour classer le site en espace protégé, les modalités de chasse ont ainsi changé. Mais le Conseil général n'a pas réussi à acquérir la totalité du foncier et la commune de Saint-Pancrasse n'a pas cédé ses parcelles : *« on est une petite commune, 400 habitants, ça fait pas beaucoup de monde, et en surface c'est une petite commune. Donc on a préféré garder nos terrains »* [élu Saint-Pancrasse]. L'instauration de l'ENS ne s'est pas faite sans négociation et il est possible, toujours en suivant les acteurs, de redéployer les différentes étapes du processus. *« Ca a été long pour arriver à se mettre d'accord, il y a eu beaucoup de réunion, parce que on ne voulait pas qu'ils nous suppriment la chasse complètement, eux [le CG 38] ne voulaient pas qu'on chasse de partout non plus. Donc il a fallu avoir une entente et c'est*

comme ça qu'on est arrivé à ces horaires de chasse » [ACCA Saint-Pancrasse]. En réalité, plusieurs points de blocage existaient et la production d'un accord demeure relative, puisqu'il ne satisfait que les acteurs les plus directement concernés.

La première source de conflit a concerné l'usage même du lieu compte tenu de sa forte fréquentation et de la difficulté à concilier une activité de chasse avec d'autres activités sportives. Alors que le Conseil général n'approuvait pas l'activité chasse dans un Espace Naturel Sensible, elle a été contrainte de négocier et d'accepter l'activité : *« j'imagine que le Conseil général dans l'idéal aimerait qu'il n'y ait pas de chasse mais il y a toujours des conflits d'intérêt, ce sont des terrains qui sont chassés depuis des années... »* [guide nature]. L'établissement d'un bail (annexe 21) entre le Conseil général et l'ACCA de Saint-Pancrasse a en partie résolu le problème. Ce bail rural précise notamment les horaires de chasse pour le week-end et n'autorise la chasse que jusqu'à 10h30. Mais cet accord entre les deux acteurs n'est pas partagé par tous les gestionnaires et n'entraîne pas d'autres acteurs. Au contraire, il demeure problématique aux yeux notamment d'un acteur de la Réserve (dont l'espace se superpose à l'ENS pour la prairie des Ayes) : *« alors là en termes de gestion des activités, on pensait vraiment aboutir à une amélioration, et pour parler clairement au niveau du Conseil général il y a eu un petit recul au niveau politique. [...] je pense que politiquement ils n'ont pas osé restreindre plus... »* [garde Réserve]. Le bail en question ne permet pas l'adhésion de tous les acteurs et il traduit davantage une situation conflictuelle entre des acteurs aux projets antagonistes : *« ce bail il n'a pas réglé tous les conflits d'usage. Sur un site comme la Dent de Crolles, il faut être sérieux, il n'y a pas possibilité même en semaine de faire une battue le long d'un chemin où il y a des dizaines, des centaines de personnes qui montent, même en semaine. Ca me paraît personnellement incompatible. Surtout qu'il y a moyen d'organiser la chasse autrement tout en chassant les mêmes espèces »* [garde Réserve].

Le second problème posé par l'activité cynégétique a été la question des espèces chassées, objet d'âpres négociations entre les différents acteurs. Historiquement, le col du Coq tire son nom de la présence du tétras lyre, petit gibier à plume de montagne particulièrement prisé des chasseurs. Le tétras lyre est un galliforme et sa population est globalement en baisse sur l'ensemble des pré-alpes (ONCFS, 2003). Il faut noter que les acteurs n'emploient pas le même terme pour nommer le même animal. Il existe en quelque sorte deux terminologies, l'une scientifique et l'autre vernaculaire : les gestionnaires parlent plus volontiers de *tétras lyre* alors que les chasseurs utilisent davantage le terme de *coq de Bruyère*. « *Nous on appelle ça coq de Bruyère mais c'est le tétras lyre. Vu que eux [le CG38] ils ont fait cette zone surtout pour le tétras lyre, en compensation, nous on chasse le lièvre là haut et on a accepté de ne pas chasser le coq. [...]* Donc pour l'instant ça marche comme ça. Peut-être qu'un jour la convention changera » [ACCA Saint-Pancrasse]. La pratique de la chasse est donc toujours autorisée sous certaines conditions, notamment en respectant des horaires et en acceptant de ne plus chasser le tétras lyre. L'ACCA de Saint-Pancrasse a joué au mieux son jeu dans ce contexte d'action puisqu'elle conserve son droit de chasse alors qu'un espace protégé s'est créé. De plus, l'ENS est une propriété publique de la collectivité territoriale. De ce fait, la chasse devient gratuite (article 14 du bail) alors que l'ancienne chasse en partie privée était évidemment payante.

Un dernier acteur intervient également dans la régulation du site et particulièrement pour les activités de chasse : l'ONF. En effet, en tant que gestionnaire des forêts et compte tenu des pouvoirs réglementaires dont il dispose, l'ONF participe également à cette formalisation du site. Un bail de chasse existe entre l'ONF et l'ACCA de Saint-Pancrasse pour chasser sur une forêt domaniale (propriété privée de l'Etat). Le secteur de la « gorgette » sous la Dent de Crolles est donc géré par l'ONF qui loue son territoire à l'ACCA, principalement pour la chasse du chamois : « *ils ont un bail de chasse pour pouvoir chasser sur*

l'ensemble de la gorgette. Donc ça c'est une forêt domaniale » [ONF]. L'ACCA paye donc un droit de chasse pour cette partie spécifique. Cette multiplication des différents espaces posent certaines contraintes : « quand on fait une demande de plan de chasse, on fait une demande pour le territoire de l'ACCA, pour le territoire de l'ONF, et pour le territoire de l'Espace Naturel Sensible, donc on a trois demandes de plan de chasse à faire » [ACCA Saint-Pancrasse]. Mais, si l'ONF négocie avec les chasseurs et loue la petite forêt domaniale dont il a la charge, il demeure vigilant sur les aspects réglementaires et intervient en matière de police de l'environnement : « il y a des tournées de surveillance qui sont réalisées avec le Parc et la Réserve naturelle, pour intervenir en surveillance, avec l'ONC [ONCFS] également » [ONF].

Cette description des négociations liées aux baux de chasse permet de retracer les différents liens permettant de connecter les acteurs (figure 2) et de déployer les arguments que chacun développe.

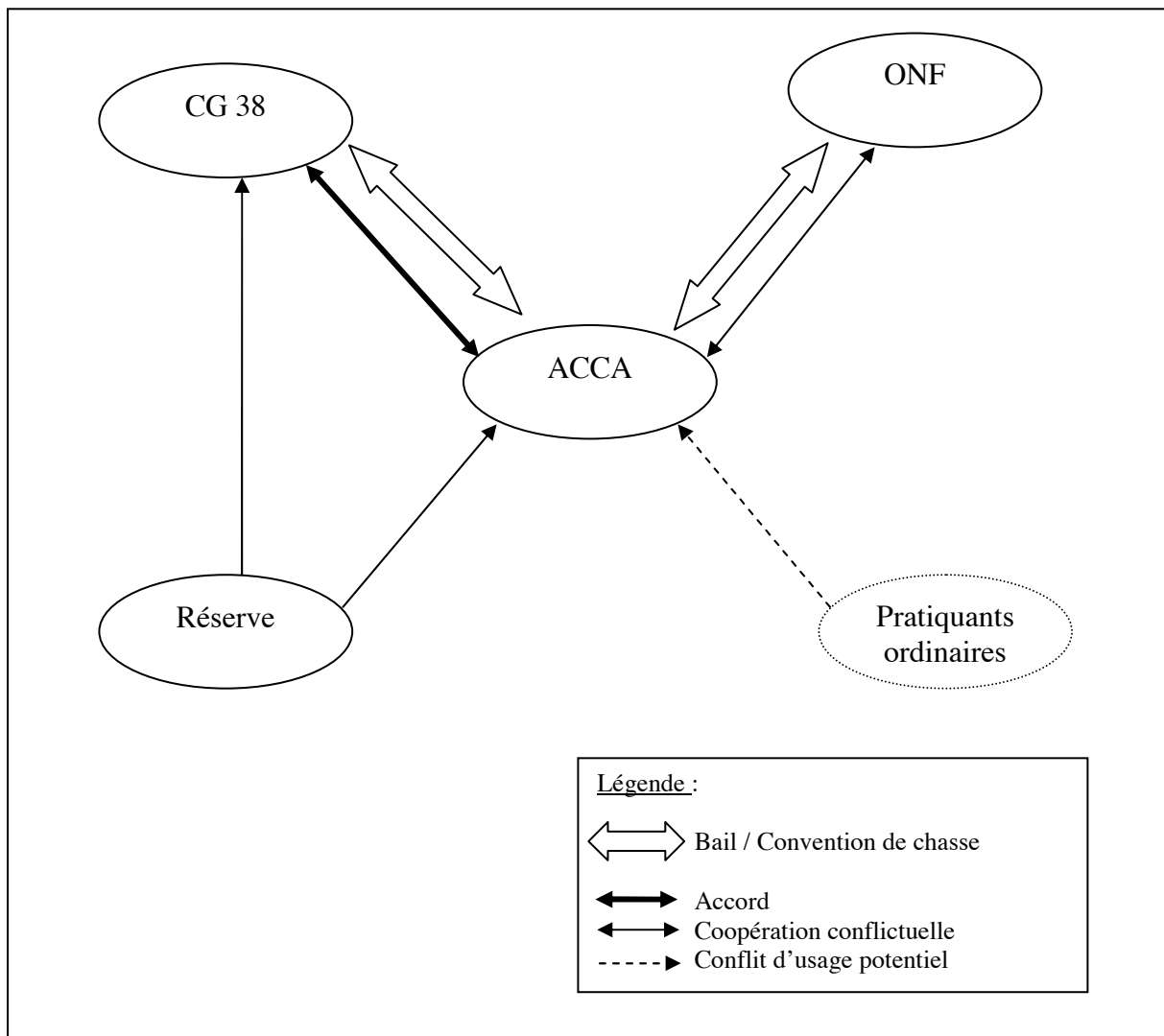


Figure 2 – Baux de chasse et relations entre acteurs du col du Coq

L'activité pastorale : conventionnement et règles

Le site du col du Coq n'est pas qu'un espace de nature et de loisirs, mais il est également un lieu de travail pour certains acteurs. C'est le cas des activités pastorales qui se déroulent au cœur de l'Espace Naturel Sensible et qui ont été concernées par l'instauration de cet espace protégé. Compte tenu des enjeux de gestion définis par le Conseil général, l'éleveur a dû modifier son activité et s'adapter à une nouvelle réglementation : « ça a fait un changement, mais affrontable, oui on a bossé ensemble. On aurait pu se buter. Je crois que la personne du Conseil général, par rapport à son caractère et nous au notre, c'est bien passé. Je connais des endroits où ça a été plus difficile. Elle est bien consciente que nous c'est notre travail et on essaie de

faire concorder les deux. Mais c'est vrai que cette zone de défend, des effectifs à respecter, on sent qu'on ne peut plus faire comme on veut » [groupement pastoral]. La nouvelle réglementation est donc bien vécue par l'éleveur. Celle-ci n'a pas été imposée de manière autoritaire mais a davantage fait l'objet d'une concertation qui a permis l'adhésion de l'acteur. Une convention d'usage de l'alpage a donc été entérinée entre le Conseil général et le groupement pastoral du col du Coq (annexe 22). Outre les différentes modalités d'entretien et d'exploitation du site, la convention précise le montant du bail. Celui-ci s'élève à 200 euros pour la période estivale, soit environ deux euros l'hectare. Le montant du bail n'est pas très élevé et un guide nature employé par le Conseil général résume la situation : *« le Conseil général a dit voilà on vous met l'alpage à disposition, [...] mais en échange de ça on vous met des contraintes sur votre façon de pâturer, en disant on a fait un plan de gestion avec un plan de pâturage à l'intérieur, il y a telle zone qui est à pâturer à tel moment »* [guide nature]. De plus, la modification de la convention (annexe 23) précise que le bail comprend également un chalet situé au niveau de l'ancienne zone touristique et le habert de Pravouta, fraîchement rénové par le Conseil général, réservé pour le berger. Le prix du bail restant inchangé, on peut conclure que le Conseil général prête gracieusement ces deux hébergements au groupement pastoral.

Un autre accord plus tacite concerne la vocation touristique du site et la nécessité sur un Espace Naturel Sensible d'accueillir le public et de concilier les usages. L'éleveur est dans l'obligation d'employer un berger compétent qui intègre la dimension touristique du site : *« là depuis deux trois ans on a des jeunes qui sont bien ouverts, qui comprennent le principe de fonctionnement du Conseil général aussi, parce qu'on a des impératifs à respecter, et puis il faut savoir prendre les touristes »* [groupement pastoral]. Ce recrutement efficient est une condition *sine qua non* pour éviter les situations conflictuelles : *« on compte beaucoup sur le berger, parce que si le berger est quand même un peu social ça passe, mais si c'est un pur et dur ça passe pas, il engueule tout le monde et après ça crée des conflits »* [groupement pastoral].

En termes d'investissement spatial, le berger doit respecter des règles qui obéissent à deux logiques : d'une part suivre l'évolution de la ressource en fonction de l'avancement de la saison et d'autre part déplacer les zones de pâture en fonction de la fréquentation des pratiquants. La première règle est édictée par le Conseil général et fait l'objet d'un plan de pâturage. Il fixe les zones de pâtures en fonction de l'état de la végétation, comme l'explique un guide : *« il y a des endroits où les moutons n'ont pas le droit d'aller à telle époque, par exemple sous le sommet il y a les tulipes sauvages, elles sont en fleurs jusqu'à fin juin, et bien les moutons ne sont pas censés aller au sommet de Pravouta avant début juillet »* [guide nature]. Le Conseil général a également instauré une zone de mise en défens pour favoriser la reproduction du tétras lyre. Cette zone est interdite aux différentes activités sportives mais aussi aux activités pastorales : *« il y a une grosse surface de zone en défens pour le coq, bon c'est pas les moutons qui font fuir les coqs. Moi on m'a répondu, c'est plus facile de faire un parc pour les moutons que pour les touristes »* [groupement pastoral]. Mais cette mesure est bien vécue par les éleveurs et ne pose pas de problème spécifique, même si elle réduit l'espace de pâture d'environ deux hectares.

L'investissement spatial du troupeau d'ovins est également fonction de la fréquentation sportive et touristique du site : *« on tient au Ayes tant qu'on peut mais les touristes nous font fuir, dès que les grands week-ends arrivent et qu'il y a du monde, fin juin, on est obligé d'aller à Pravouta »* [groupement pastoral]. Cette forte fréquentation pose des problèmes au troupeau, comme le dérangement des moutons pendant leur sommeil, l'introduction de chiens errants dans l'Espace Naturel Sensible risquant de blesser les bêtes... En réalité, l'activité pastorale au col du Coq nécessite une adaptation non seulement aux spécificités environnementales du site, mais aussi aux particularités sociales : *« Nous on monte nos moutons pour qu'ils profitent de l'herbe, qu'ils grossissent, et après on s'adapte par rapport aux touristes, à la météo, à la pousse de l'herbe, après on jongle avec tout ça, avec les chasseurs, maintenant avec le*

Conseil général qui nous pose des petites contraintes, rien de bien grave mais ça fait une chose de plus » [groupement pastoral].

Toujours en suivant les liens retraçant des associations d'acteurs, il faut noter que l'activité pastorale s'organise également avec deux autres gestionnaires : l'ONF et la Réserve. Le groupement pastoral a un bail avec l'ONF (mais aussi avec la commune de Saint-Pancrasse), précisant notamment l'usage de la forêt. L'organisation avec la Réserve se fait principalement dans un souci de préservation du tétras lyre : « *en fait juste sur le sentier du trou du glaz, on parle de une ou deux nichées, là le pâturage ne se fait pas avant le 15 août, donc ça règle le problème* » [garde Réserve]. Cette réglementation avec la Réserve est peu contraignante puisqu'il s'agit d'une zone annexe peu exploitée.

Négociations et accords entre les différents gestionnaires d'espace

Les Espaces Naturels Sensibles ont comme particularité d'être propriétaires fonciers de l'ensemble du territoire dont ils ont la charge. Dans la réalité, l'acquisition des différentes parcelles est souvent problématique et de nombreuses oppositions se font jour. Au col du Coq, l'achat de l'alpage de Pravouta n'a pas posé de problème puisque celui-ci était en vente. En revanche, les parcelles situées dans le champ des Ayes (sous la Dent de Crolles) ont été plus difficiles à acquérir. En effet, si les parcelles privées ont été achetées par le Conseil général, celles appartenant à la commune de Saint-Pancrasse n'ont pas été vendues lors de la mise en place de l'ENS. Malgré des négociations, le Conseil général n'a pas réussi à obtenir l'ensemble du foncier. Un élu de Saint-Pancrasse explique ainsi que « *nous commune on a un terrain qui est la partie Est de Pravouta, et celle-là on ne l'a pas vendu. Le Conseil général voulait nous la racheter et nous on n'a pas voulu. Par contre on a établi un protocole, ou une convention d'utilisation, et la partie qui nous appartient elle est quand même sous le même fonctionnement que l'Espace Naturel Sensible* » [élu Saint-Pancrasse]. Malgré cette divergence sur la propriété

foncière, les différentes parties ont malgré tout trouvé un accord sur la gestion du site. Un des responsables du service environnement du Conseil général explique ce fonctionnement : *« l'idée c'est qu'on soit propriétaire de tout, il se trouve que Saint-Pancrasse a voulu garder la propriété de ses parcelles, donc à partir du moment où il n'y a rien à y faire et qu'un règlement s'applique, on a trouvé la solution. Mais c'est souvent délicat le foncier... »* [service environnement CG 38]. Un arrêté permet donc au Conseil général de gérer les parcelles de la commune de Saint-Pancrasse en les intégrant à l'ENS, sans toutefois en être propriétaire.

Outre la question de la propriété foncière, un deuxième problème se pose quant à la superposition des espaces protégés. En effet, le champ des Ayes est à la fois intégré à l'ENS tout en faisant partie de la Réserve, autrement dit deux espaces protégés disposant de prérogatives différentes ont la charge d'un même espace. On peut dans ce cas parler d'une superposition de gestion. Cette imbrication des différents espaces a nécessité une coordination entre les différents gestionnaires. Dans ce cadre, les techniciens de la Réserve sont appelés par le Conseil général pour faire de la formation par exemple : *« on fait chaque année une petite formation pour les guides nature, et puis oui on essaie bon an mal an de se coordonner, en termes de communication on essaie de faire un truc cohérent bien que ça ne soit pas très visible encore. On a fait des panneaux groupés, mais c'est vrai que c'est pas très visible pour les gens... c'est pas évident l'imbrication des deux... »* [garde Réserve]. Ce qui relie les acteurs n'est pas une convention mais plutôt un arrangement trouvé autour des non-humains que représentent les panneaux et le balisage. Un autre gestionnaire doit également s'organiser avec le Conseil général puisque l'ONF est également concerné, notamment par la partie basse des Ayes. Il existe une convention de surveillance entre les deux gestionnaires que nous aborderons en détail plus loin.

2.3.2. La RNHC : concertation et formalisation autour des sports de nature

La Réserve dispose de moyens matériels et humains très faible en rapport à la superficie de son territoire. Dans un tel contexte, on pourrait aisément croire que la gestion de cet espace protégé se concentre sur les enjeux environnementaux au sens strict, délaissant les activités sportives de nature en se contentant de les réglementer. Il n'en est rien et les sports de nature font l'objet non seulement d'une forte réflexion, mais aussi d'une véritable concertation partagée puisque les acteurs du sport participent, plus ou moins régulièrement, à cette dynamique. Les connaissances de terrain des gestionnaires sont grandes et chaque activité sportive fait l'objet d'un suivi. Dans ce cadre, des groupes de travail ont été instaurés pour discuter des enjeux en fonction des activités et des priorités. Un garde de la Réserve explique ainsi la réflexion et les actions menées concernant les activités sportives : *« on pourrait dire les plans de circulation, parce que pour l'instant ça concerne l'escalade, le vol libre, la randonnée pédestre estivale, la spéléo on est en train en sachant que c'est particulier. La démarche globale, ça a été de dire, nous quelles données on a, quelle problématique on a ciblé sur les activités, et qu'est-ce qu'on peut proposer ? Donc la démarche, ça a été à chaque fois des groupes de travail de concertation »* [garde Réserve]. Chaque groupe de travail doit permettre de réaliser un bilan de l'activité avec les acteurs concernés et de produire un accord qui prend la forme d'un texte (ou d'une convention). En réalité, il s'agit bien d'une forme d'« enrôlement » (Callon, 1986) qui permet d'allonger le collectif existant où le texte, en non-humain utile, joue le rôle de ciment.

Groupe de travail « escalade »

Concernant l'escalade, la démarche s'est faite en plusieurs temps. Un groupe de travail large a été composé, regroupant des acteurs du monde sportif comme le CAF et la FFME (Isère et Savoie), le bureau des guides, des grimpeurs spécialistes du massif mais aussi des

associations environnementales diverses (*Moutain Wilderness*, FRAPNA, CORA...). Un planning a été élaboré comprenant plusieurs étapes. La première étape concernait directement les représentants des pratiquants : *« les grimpeurs on fait le travail de réunir eux leurs données escalade [...], nous on n'avait pas toutes ces données là. Donc d'une part lister les voies, on se dit toujours c'est simple, mais entre les anciennes voies, les voies modernes, les voies récentes, les voies plus utilisées, il y avait tous les cas de figure. Donc nous on leur a vraiment demandé d'analyser leur pratique, ce qu'ils ont fait. On travaille beaucoup avec la FFME et le CAF, mais la FFME a été vraiment moteur là dessus. Donc c'est un travail qui s'est fait vraiment de manière partagée »* [garde Réserve]. La deuxième étape a consisté à croiser ces données « escalade » avec les données « environnementales » connues par les gestionnaires de la Réserve. Ce croisement a permis d'établir une connaissance des interactions entre des secteurs de pratique et des zones liés à des enjeux sur la faune ou la flore. L'ensemble des acteurs a été d'accord pour créer trois types de zones formalisés dans un premier temps par un document (annexe 24) : des zones de veille (autorisation de l'escalade et échange d'informations), des zones à limitation saisonnière (interdiction de l'escalade du 1^{er} février au 31 août) et des zones de protection intégrale (interdiction de l'escalade et de l'équipement). Ces différentes zones ont permis de constituer un plan de circulation spécifique à l'escalade dans la Réserve (annexe 25). De plus, le club d'escalade local explique que *« pour ce qui est du col du Coq, maintenant il y a une Réserve naturelle qui a été créé [...] parce que chaque fois qu'on veut équiper sur la Chartreuse il faut se mettre d'accord avec eux »* [GMPR]. Mais cette obligation n'est pas vécue comme une contrainte (ou un mode de gestion autoritaire) et la démarche de concertation a fait converger les acteurs : *« ils ont accepté l'idée aussi que c'était pas... que l'activité escalade présentait des limites et qu'on n'allait pas tout équiper, qu'on allait partager l'espace, c'est-à-dire que toutes les falaises n'étaient pas dédiées à l'escalade. Donc ça c'était assez novateur »* [garde Réserve]. La dernière démarche a été de proposer une convention qui convienne à tous les acteurs entérinant les

propositions du groupe de travail (annexe 26). Ce document signé par tous les acteurs formalise la réglementation de l'activité et participe à une certaine stabilisation du contexte d'action : *« il y a une pratique qui se fait dans la Réserve et tout n'est pas autorisé dans la Réserve, notamment l'équipement des voies, il y a un plan d'équipement. Donc là on a participé au départ, il y a eu quelques réunions de manière à pouvoir cadrer et structurer la chose [...] et voilà une fois que c'est fait il n'y a pas... il n'y a pas besoin de revenir dessus »* [guide de haute montagne].

Groupe de travail « randonnée pédestre »

La randonnée pédestre fait également l'objet d'une démarche similaire à celle de l'escalade. Un groupe de travail a été constitué réunissant les professionnels de la montagne, les associations de randonnée pédestre et les différentes associations de protection de l'environnement. Compte tenu de la forte fréquentation de la Réserve, un plan de circulation a été établi de manière concertée (annexe 27). Il a ainsi fallu choisir parmi les nombreux sentiers existants les plus pertinents pour en assurer le balisage et l'entretien. Ainsi, deux types de sentiers ont été déterminés et validés par un premier document du groupe de travail (annexe 28). D'une part les sentiers les plus intéressants sont considérés comme des « sentiers balisés », c'est-à-dire qu'ils apparaissent en rouge sur la carte IGN et qu'ils font l'objet d'un classement au PDIPR. Si la pratique du « hors sentier » n'est pas interdite (mais fortement déconseillée) dans la Réserve, le balisage de ces sentiers est un bon moyen de limiter la divagation des randonneurs. D'autre part, d'autres sentiers plus confidentiels sont considérés comme des « sentiers d'aventure ». Ils ne font pas l'objet de balisage mais apparaissent en noir sur la carte IGN, ce qui oblige les pratiquants à avoir des connaissances en cartographie. Un gestionnaire explique son action sur ce type de sentiers : *« ces sentes là ce qu'on essaie de faire c'est de les gérer. On ne parle pas d'entretien ou de balisage, mais on essaie de les gérer, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas trop de diverticules »* [garde Réserve]. Ces sentiers sont également

considérés par les gestionnaires de la Réserve comme des produits adaptés aux Accompagnateurs en Moyenne Montagne. Conserver ces sentes non balisées est donc non seulement un gage de tranquillité pour la faune, mais aussi un moyen d' enrôler les AMM soucieux de conserver des espaces en « terrain d' aventure » afin de pouvoir emmener leurs clients en dehors des sentiers très fréquentés. Un AMM raconte la démarche de la Réserve et l' objectif du groupe de travail : *« c' était un peu réfléchir à quels chemins on laissait balisés, quelles zones on pouvait éviter, en fait c' était plus des réunions de concertation entre tous les acteurs pour que ça se passe le mieux possible »* [AMM 2]. Cette gestion concertée a donc permis de faire converger les acteurs (et notamment les prestataires sportifs) autour d' un objectif commun.

Groupe de travail « vol libre »

Comme nous l' avons déjà souligné, le vol libre est une activité « historique » du Plateau des Petites Roches. Au regard du passé de ce sport présent localement depuis près de quarante ans, la réglementation des activités de vol libre n' a pu être que compréhensive. L' un des gestionnaires de la Réserve explique ainsi que *« vu l' importance de Saint-Hilaire ça paraît difficile de dire aux gens vous ne survolez plus la Réserve. Ça paraît inapplicable, parce que c' est bien beau de faire une réglementation mais après il faut qu' elle soit suivie d' effet »* [garde Réserve]. Différents enjeux ont pourtant été identifiés et une concertation spécifique à l' activité a été mise en place (annexe 29) : *« pour le vol libre, même démarche, on a pris les sites de nidification. Alors le vol libre ce sont surtout les grands rapaces qui sont concernés, enfin aigle royal et faucon pèlerin. Il y a aussi tout ce qui est dérangement sur le chamois etc. Bon le principe n' a pas été de tout interdire »* [garde Réserve]. Deux problèmes spécifiques se sont posés : le premier concernait le décollage dans le cirque de Saint-Même et le second relevait davantage des survols en cross de la Réserve. Une convention a été signée avec l' ensemble des acteurs et le décollage depuis le site de Saint-Même a été interdit (annexe 30). Si cet espace ne se situe pas dans le contexte

d'action étudié, sa réglementation concerne pourtant notre terrain d'étude. En effet, l'interdiction du site de Saint-Même offre en contrepartie une quasi liberté de survol du reste de la Réserve. Ainsi, alors que le sommet de la Dent de Crolles est le plus gros décollage de parapentes de l'ensemble de la Réserve, la réglementation n'est pas contraignante : *« l'espace Réserve qui est là, on n'a jamais eu le moindre problème, parce qu'il y a des centaines de gens qui décollent par an à la Dent, depuis le pas de l'Oeille, donc aucun souci... »* [BE parapente]. L'accord auquel sont parvenus les acteurs quant à la réglementation de l'espace de pratique a donc été négocié et l'organisation du site semble satisfaire les différentes parties.

Groupe de travail « spéléologie »

Depuis 2005, un groupe de travail spécifique à la spéléologie a été mis en place (annexe 31). Son principe est différent des autres groupes précédemment étudiés puisqu'il n'est pas simplement basé sur de la concertation. La démarche dépasse encore ce cadre et s'inscrit dans un échange de connaissances. En effet, la spéléologie n'a pas simplement une vocation touristique et commerciale, mais comprend également une part d'exploration à vocation scientifique. Le gestionnaire de la Réserve explique qu'*« avec les spéléos on travaille avec eux parce qu'ils nous amènent des données sur les chiroptères, et puis sur la carto, l'hydrographie etc. Donc le groupe de travail il est vraiment basé sur de l'échange, sur la Dent de Crolles on sait que c'est vraiment une activité non négligeable »* [garde Réserve]. Ainsi, le contexte n'est pas basé sur une négociation de l'espace ou de la réglementation, mais bien sur un échange d'informations que la Réserve ne pourrait obtenir sans l'aide des spéléologues.

La concertation que la Réserve naturelle propose et la formalisation du contexte d'action qui en découle, autour des activités sportives de nature, peuvent être synthétisées par un schéma (figure 3).

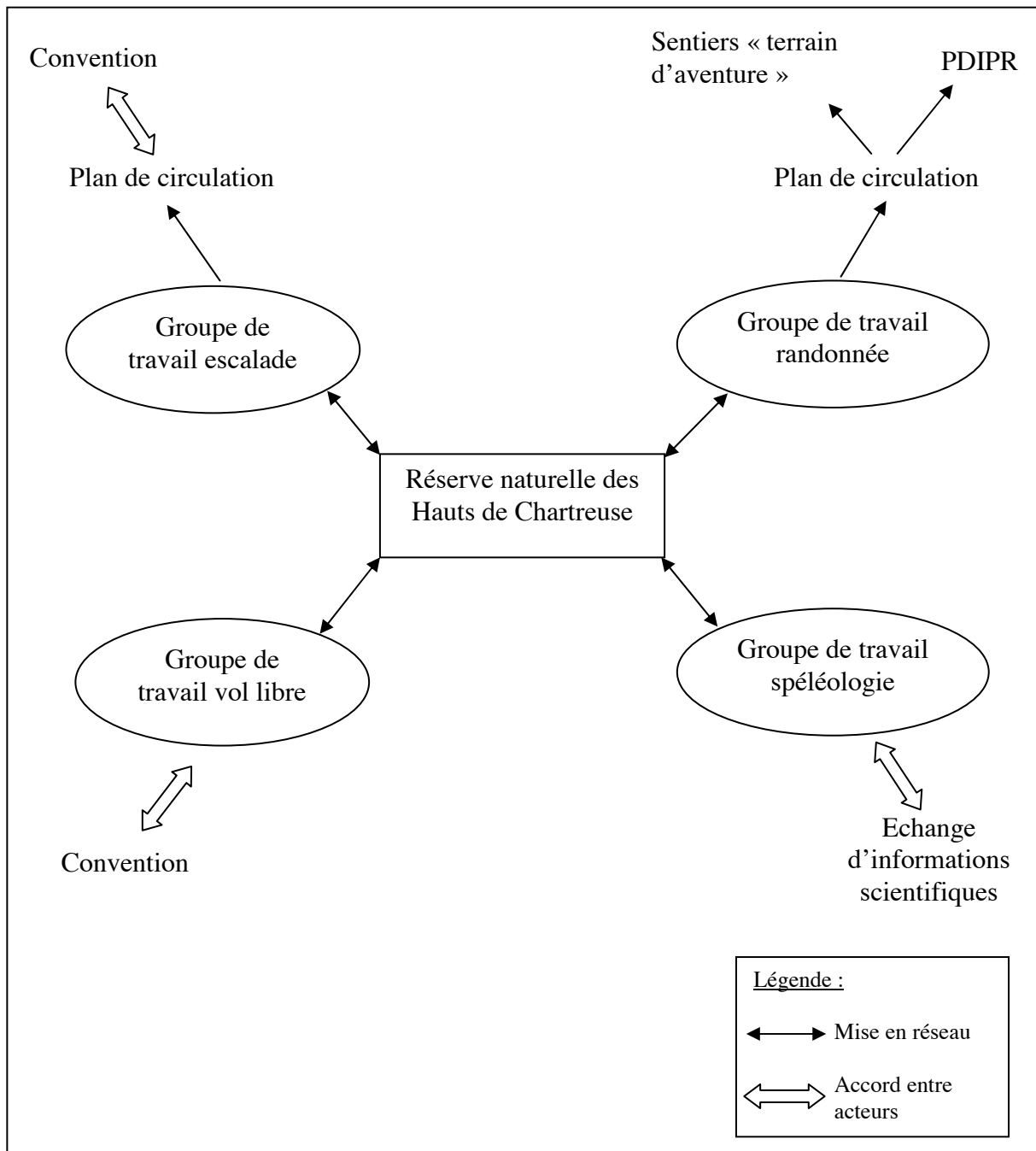


Figure 3 – Concertation et formalisation du contexte d'action par la RNHC

2.3.3. La convention « escalade » : une stabilisation du social

Une convention existe entre la commune de Saint-Pancrasse et le Groupe Montagnard des Petites Roches, précisant les modalités d'utilisation et de gestion de l'école d'escalade du col du Coq (annexe 32). L'utilisation du site ne pose pas de problème particulier et cette convention n'est qu'une manière de formaliser le contexte d'action, mais sans qu'un enjeu

particulier ne se révèle. On peut affirmer que la convention a en quelque sorte fixé le social et n'est pas remise en cause. Cette convention prévoit les responsabilités de chacun et précise les modalités d'entretien du site. Le président du GMPR explique ainsi que *« l'entretien on le fait. Donc tous les ans au printemps, [...] on fait prendre un arrêté municipal par la mairie pour interdire le site pendant un jour ou deux, et on va arracher les buissons, tout ce qui aurait pu pousser, on va nettoyer un peu, et on fait tomber tout ce qui paraît dangereux comme pierre et comme rocher »* [GMPR].

2.4. Espaces protégés et modalités de gestion du col du Coq

Maintenant que l'ensemble des règles formelles a été décrit et nous permet de comprendre la base de la structuration du site, il faut aborder la question de la gestion du site et de son fonctionnement concret, notamment par l'enclassement particulier des différents gestionnaires disposant chacun de prérogatives spécifiques.

2.4.1. L'instauration de l'ENS entre concertation et exclusion

La mise en place de l'ENS a été diversement appréciée par les acteurs pertinents du site. Comme nous le détaillerons plus loin en déroulant la « controverse touristique » du site, les acteurs les plus défavorables à la relance de la station ont vu d'un bon œil l'instauration de l'ENS. Pourtant, la création de cet espace protégé était source d'importantes négociations, même lorsque les acteurs approuvaient son instauration : *« On n'était pas contre dans la mesure où on nous annonçait vraiment les règles. C'est-à-dire que l'on souhaitait que les chasseurs puissent continuer de chasser sur ce territoire. On souhaitait, pour le développement du ski nordique, [...] que ce qui est « ancienne station » soit sortie de l'ENS et ça a été accepté, mais ça a été long »* [SIVOM Chamechaude]. Du côté du Plateau des Petites Roches, les communes ont été partagées mais Saint-Hilaire a été favorable à la création de l'ENS : *« nous de toute façon on était très favorable*

parce que c'était un truc qui partait à vau-l'eau [le col du Coq], donc que le Conseil général s'implique dans le dispositif, c'était vraiment un plus. [...] on avait poussé à l'époque pour que toute la zone de la station soit en dehors de l'ENS justement pour se laisser des possibilités d'évolution » [élu Saint-Hilaire]. Seule la commune de Saint-Pancrasse a opposé une certaine résistance en ne voyant que peu d'intérêt dans la création de cet espace protégé, alors même qu'elle n'avait pas de projet touristique ou d'ambition particulière dans le développement du site : « en fait c'est une politique du département plutôt que de nous, donc on a suivi puisque ça se faisait mais... en fait je crois que... [...] d'après ce que j'ai compris, l'Espace Naturel Sensible du col du Coq, il n'est pas très intéressant parce qu'il n'a rien de très particulier, sauf que c'est un endroit montagne et au Conseil général, il n'avait pas d'endroit en montagne, mais il n'y a rien d'extraordinaire... sinon que c'est un milieu de montagne » [élu Saint-Pancrasse]. Cette résistance s'est traduite, comme nous l'avons déjà mentionné, par le refus de vendre les terrains de la commune au Conseil général. D'autres acteurs se sont opposés de manière encore plus frontale au projet. C'est notamment le cas de l'association des amis du col du Coq qui percevait cette initiative comme un moyen de sanctuariser le site et de freiner ainsi toutes velléités d'aménagements touristiques. « Il y avait aussi le Conseil général qui voulait racheter en Espace naturel sensible, c'est là qu'on s'est battu, ils nous ont dit c'est absolument impossible qu'un Espace naturel sensible puisse cohabiter avec un espace touristique juste à côté. Ca c'était hors de question et là on s'est battu pour qu'au contraire ça puisse se faire. On a obtenu gain de cause pour ça » [amis du CdC].

Alors que chaque acteur a défendu ses intérêts, l'instauration de l'ENS ne s'est pas faite de manière autoritaire et soudaine, mais a fait l'objet d'une concertation et d'un comité de pilotage. Ce comité de pilotage était composé des acteurs du site, des institutions et des gestionnaires déjà présents. Comme l'explique un responsable du service environnement du Conseil général, la liste du comité de site est large¹²⁸ : « on a fait pas mal de réunion [...]. Après

¹²⁸ Cette liste est présentée dans l'annexe 4.

on n'invite pas tous les particuliers, on invite les représentants, les associations, les élus, l'office du tourisme, en comité de site il y a énormément de gens qui sont conviés » [service environnement CG 38]. Un élu du plateau explique également la démarche qui s'ancrait dans une volonté de concertation : *« il y a eu plusieurs réunions, on a été invité, que ce soit sur la création, sur les modalités, sur le comité de pilotage, là il y a des comptes-rendus réguliers de ce qui se fait, des travaux, de la fréquentation, des actions qui sont faites, donc voilà les communes sont invitées par l'intermédiaire du maire dans ces assemblées là, et les associations bien-sûr. Donc sur la mise en place il y avait une réunion tous les deux mois* » [élu Saint-Bernard]. Mais, en consultant la composition du comité de site de l'ENS, on se rend compte qu'une partie des acteurs du site a été « oubliée » dans ces réunions. En effet, alors même que l'offre sportive (hivernale ou estivale) est particulièrement étoffée, les acteurs « sportifs » n'ont pas été conviés ni aux réunions du comité de pilotage, ni maintenant au comité de site. Aucun prestataire d'activité sportive et aucune fédération sportive ne figure dans cette liste. Dans cette situation, on peut avancer que la concertation produit parfois non seulement de l'évitement (Fortier, 2007), mais de l'exclusion. Lorsque dans les entretiens nous avons interrogé les prestataires d'activités sportives et que nous avons posé la question de la concertation, nous avons obtenu la perpétuelle réponse : *« pas plus que ça »* [AMM 1], *« on ne nous a pas informé »* [BE parapente], *« on n'a jamais été sollicité »* [guide de haute montagne]. Il y a donc eu une concertation autour des acteurs non sportifs qui a donné lieu à un débat permettant l'expression de points de vue contradictoires, mais cette concertation ne fût que partielle puisque les prestataires et les associations sportives n'ont pas été conviés aux réunions. Aussi la mise à l'écart de cette catégorie d'acteurs engendre un certain nombre d'incompréhensions quant à la gestion de l'ENS par le Conseil général. Mais cette exclusion des acteurs sportifs n'est pas une stratégie délibérée de la part du gestionnaire. Ce dernier conçoit davantage les activités sportives comme une contrainte supplémentaire dans la gestion de l'environnement.

« *Ca a été un projet concerté qui a été élaboré pendant toute une année. Mais tout le côté ouverture au public dans ce document il est très minimaliste, c'est subi quoi, mais on organise rien, on n'avait pas les données de base pour le faire* » [service environnement CG 38]. Autrement dit, les activités sportives demeurent illégitimes et la difficulté à identifier des porte-parole pour représenter notamment les randonneurs ne facilite pas une concertation plus large.

2.4.2. Le tétras lyre : un non-humain en débats

Parmi les différents enjeux environnementaux du site qui ont motivé la création de l'ENS, la protection du tétras lyre est une priorité des gestionnaires. Particulièrement vulnérable en hiver et au début du printemps, cette espèce est fortement impactée par les activités humaines. Le dérangement occasionné par les randonneurs, les skieurs ou les raquettes affaiblit le tétras lyre par une dépense énergétique considérable et empêche sa bonne reproduction. La survie de l'espèce est donc directement menacée. Comme l'explique le gestionnaire du site, « *il se trouve que comme ça a été acheté avec les ENS, on est quand même obligé de s'occuper du Tétrás, on peut pas faire pire que ce qui était avant puisqu'on a quand même une vocation de préservation* » [service environnement CG 38]. D'importants moyens sont dégagés et mis au service de la protection du tétras lyre. Les guides nature ont pour mission de sensibiliser le public à cette espèce et de prévenir des effets néfastes de la divagation des randonneurs. Outre la sensibilisation, d'autres moyens sont employés par les gestionnaires pour sauvegarder l'espèce. Par exemple, des jalons et un fil délimitent un secteur sous le Roc d'Arguille dans le but de canaliser les comportements durant la période hivernale. « *Il y a une corde, et ça les gens le comprennent bien et c'est assez bien respecté a priori, apparemment avant qu'il y ait eu ce fil de mis sur le Roc d'Arguille c'était damé, les gens montaient là-haut. Et maintenant c'est rare parce que c'est vrai que c'est quand même très bien balisé* » [guide nature]. Cette zone de mise en défens a pour objectif de maintenir la population de tétras lyre sur le site mais en

contrepartie, ne permet plus d'accéder au sommet du Roc d'Arguille, qui est un parcours de raquette et de ski de randonnée. Comme souvent, ce non-humain qu'est le tétras lyre fait débat et les aménagements qui l'accompagnent sont diversement appréciés. Ces prises de positions révèlent des sensibilités différentes à la nature et des références à des éthiques environnementales distinctes. Elles mettent aussi en exergue les différentes évaluations que les acteurs font de la gestion du site, notamment quant une même action d'aménagement est perçue comme « concertée » pour les uns, et « autoritaire » pour les autres.

Certains accompagnateurs, notamment situés au cœur du massif de la Chartreuse, se plaignent du peu de concertation et du manque d'informations dans la mise en place de la zone de mise en défens. « *Je vois comme l'an dernier j'y suis monté en raquette, [...] quand tu n'es pas informé de ça et que tu arrives avec des clients... les filets ils passent entre Pravouta et le Roc d'Arguille, donc toute la zone du Roc d'Arguille était enfermée par des filets [...]. C'est vrai que... manque d'information... on pourrait être informé au moins* » [AMM 1]. Ce n'est donc pas l'interdiction en soi qui est contestée, mais davantage la manière dont cette interdiction est imposée, sans qu'un dialogue ne s'établisse. Mais la contestation de cet aménagement n'est pas le seul fait de certains AMM. Elle est également contestée par des acteurs locaux qui ont développé un rapport identitaire au site et voient ainsi leur espace de pratique se réduire. « *Moi j'ai été là haut pendant 60 ans, toute ma vie j'ai entendu chanter les oiseaux, il y a eu du coq de Bruyère, on en a tout le temps vu, maintenant à tort ou à raison, je pense plus à raison qu'à tort, l'Espace Naturel Sensible est fait aussi pour protéger la faune, la flore. [...] Alors qu'on limite certaines zones, je ne suis pas contre. Mais par exemple la dernière fois on a dit, on a barré carrément, l'hiver on ne peut plus aller se promener au sommet du Bec d'Arguille* » [loueur gîte]. D'autres acteurs, se référant à une éthique environnementale peut-être plus utilitariste, remettent en cause les choix du gestionnaire et doutent de l'utilité d'une zone mise en défens, arguant que le tétras lyre ne niche pas dans cette zone. Ils ne croient pas non plus dans les études prouvant

la diminution de la population de tétras lyre et reprochent également au Conseil général de n'employer des guides nature qu'en période estivale, autrement dit d'abandonner le site en période hivernale. « *Entre nous soit dit, elle a fonctionné presque trente ans cette station, il n'y a pas eu moins de coq de bruyère et d'animaux qu'il y en aura maintenant... parce que maintenant il y a autant de monde qui vient en voiture, le dimanche et les week-end l'hiver, c'est pas géré, c'est tout et n'importe quoi là haut* » [ADT Chartreuse].

En tant qu'autorité organisatrice, les gestionnaires de l'ENS ont donc un pouvoir important et une capacité à contraindre les acteurs en imposant certaines décisions. Malgré une volonté de conciliation de la part du gestionnaire, le caractère autoritaire de certaines mesures est justifié comme relevant d'une construction du bien commun : « *c'est beaucoup de pédagogie sur ce site, en faisant comprendre qu'ailleurs c'est pareil, et que si on va tous dans ce sens là il n'y aura jamais plus d'espèces sauvages nulle part... mais bon ça c'est la sensibilité des gens, plus ou moins compréhensifs, où l'individualisme prend des fois le dessus. Nous c'est notre rôle de fonction publique d'essayer de sauver l'intérêt général et ça va toujours contre les intérêts particuliers, ça on est bien conscient* » [service environnement CG 38]. Or, c'est précisément l'imposition aux acteurs des certaines mesures de protection qui génère des conflits. Comme le souligne Lascoumes et Le Bourhis (1998, 40), « autant l'action publique classique suppose une conception préalable de " l'intérêt général ", autant l'action procédurale se propose de construire par étapes un " un bien commun " localisé, assurant la cohérence et la légitimité des décisions ». Dans notre cas, la volonté de participer à l'intérêt général se fait sans prise en compte des acteurs et rend donc la décision non seulement illégitime, mais surtout difficilement applicable sur le terrain puisque son utilité n'est pas comprise.

2.4.3. L'imbrication et la superposition des espaces protégés au col du Coq

Le problème que pose la gestion des activités au col du Coq réside en partie dans la difficile orchestration des relations entre les différents utilisateurs et la conciliation des activités récréatives et touristiques, pastorales, cynégétiques avec les enjeux environnementaux spécifiques. Mais au-delà de cette difficulté, un autre problème réside dans la cohabitation de différents espaces protégés dont les prérogatives sont différentes, les modes d'action et les moyens financiers sont spécifiques, et les territoires se superposent jusqu'à se confondre parfois. Cette profusion de gestionnaires brouille ainsi les repères permettant de classer le site dans un continuum qui part de la nature ordinaire jusqu'à la nature remarquable.

Difficile circulation de l'information et pratiques informelles

Des quatre gestionnaires présents sur le site, le PNRC est celui qui intervient le moins directement dans la gestion des activités. Certes son poids est important dans les décisions concernant les aménagements touristiques du site, mais il apparaît en retrait dans la gestion quotidienne des activités, là où les autres gestionnaires sont fortement présents. Parmi les autres gestionnaires, l'ONF est *a priori* celui qui ne joue qu'un rôle secondaire dans le contexte d'action, compte tenu de l'espace réduit qu'il a à gérer. Au contraire, l'enquête révèle son rôle très important et sa forte implication dans la gestion du site, inversant l'ordre des missions qui lui sont traditionnellement conférées. Comme l'explique le responsable du secteur au sujet de ses missions, « *l'objectif premier c'est quand même la production, et puis il y a des objectifs secondaires qui sont l'accueil du public, l'environnement et la biodiversité que je classerai quand même en objectif prioritaire, c'est-à-dire qu'on le fait, on intègre ce paramètre et cette notion de manière courante dans nos actes de gestion* » [ONF]. Autrement dit, la sensibilité de cet acteur fait que son activité ne se limite pas à une logique productiviste liée à la vente de bois, mais intègre au même titre la gestion de la forêt et des espaces naturels. L'ensemble de la problématique liée aux différentes activités présentes sur le site est d'ailleurs parfaitement

perçu par cet acteur, qui ne laisse de côté aucun paramètre : « *c'est vrai que c'est un sujet qui est vaste et qui est intéressant, parce que ça touche à plein de chose, au tourisme, aux sentiers, à la surveillance, à la circulation des véhicules à moteur, la protection de l'environnement etc. Avec tous les acteurs et tout, c'est pas évident. Alors la coordination n'est pas évidente non plus* » [ONF]. Ainsi la circulation de l'information n'est pas toujours effective malgré une proximité des espaces, voire une superposition. C'est le cas entre les différentes Unités Territoriales de l'ONF qui interviennent au col du Coq, l'une du côté de Saint-Pancrasse et l'autre du côté de Saint-Pierre de Chartreuse. Or, l'interlocuteur principal du PNRC est l'ONF de Saint-Laurent du Pont, alors que celui de l'ENS est l'ONF de Saint-Ismier. D'où un certain décalage entre les objectifs d'une même organisation – l'ONF – mais aussi entre les différents gestionnaires. C'est aussi l'intérêt de traiter davantage des acteurs (dans une démarche propre à l'acteur-réseau), plus que des porte-parole auxquels se limite la sociologie des organisations classiques. Il en ressort un véritable brouillage et des pratiques informelles. C'est notamment le cas de la convention de surveillance entre l'ENS et l'ONF. Ce dernier précise que « *par rapport à l'ENS on intervient l'hiver sur les zones de mise en défens, donc on les fait respecter, donc voilà les gens qui traversent les zones de mise en défens ils rebroussement chemin etc.* » [ONF]. Or les zones de mise en défens se trouvent sur la commune de Saint-Pierre de Chartreuse et sont par conséquent en dehors de la zone d'action de l'Unité Territoriale de Saint-Ismier, qui intervient pourtant.

Superposition des espaces protégés et inversion des rôles

Outre le PNR qui englobe la totalité du site, il existe au col du Coq une certaine superposition des espaces protégés disposant pourtant de prérogatives réglementaires différentes (figure 4)¹²⁹. Cette imbrication se manifeste entre :

¹²⁹ La figure 4 est une représentation schématique et ne tient pas compte de l'échelle.

- la Réserve et l'ENS dans la partie du champ des Ayes, sous la Dent de Crolles. Ainsi non seulement le règlement de l'ENS s'applique, mais c'est surtout la réglementation de la Réserve qui prévaut avec la possibilité de verbaliser en cas d'infraction ;
- l'ONF et l'ENS, non seulement sur les parcelles gérées traditionnellement par l'ONF, mais aussi sur l'ensemble de l'ENS grâce à la convention de surveillance et notamment sur les zones de mise en défend pour le tétras lyre.

Cette imbrication des différents espaces ne facilite pas les relations entre les acteurs.

Mais plus que tout, elle est difficilement perceptible par le public qui fréquente les lieux à des fins de loisir : « *entre Parc, Réserve, entre Parc, Réserve, ENS, c'est inextricable. Non les gens sont complètement perdus. Déjà partout ailleurs entre Parc et Réserve ils sont perdus alors là trois trucs comme ça. Non les gens ils pédalent complètement, on leur explique à chaque fois mais c'est pas optimal* » [garde Réserve].

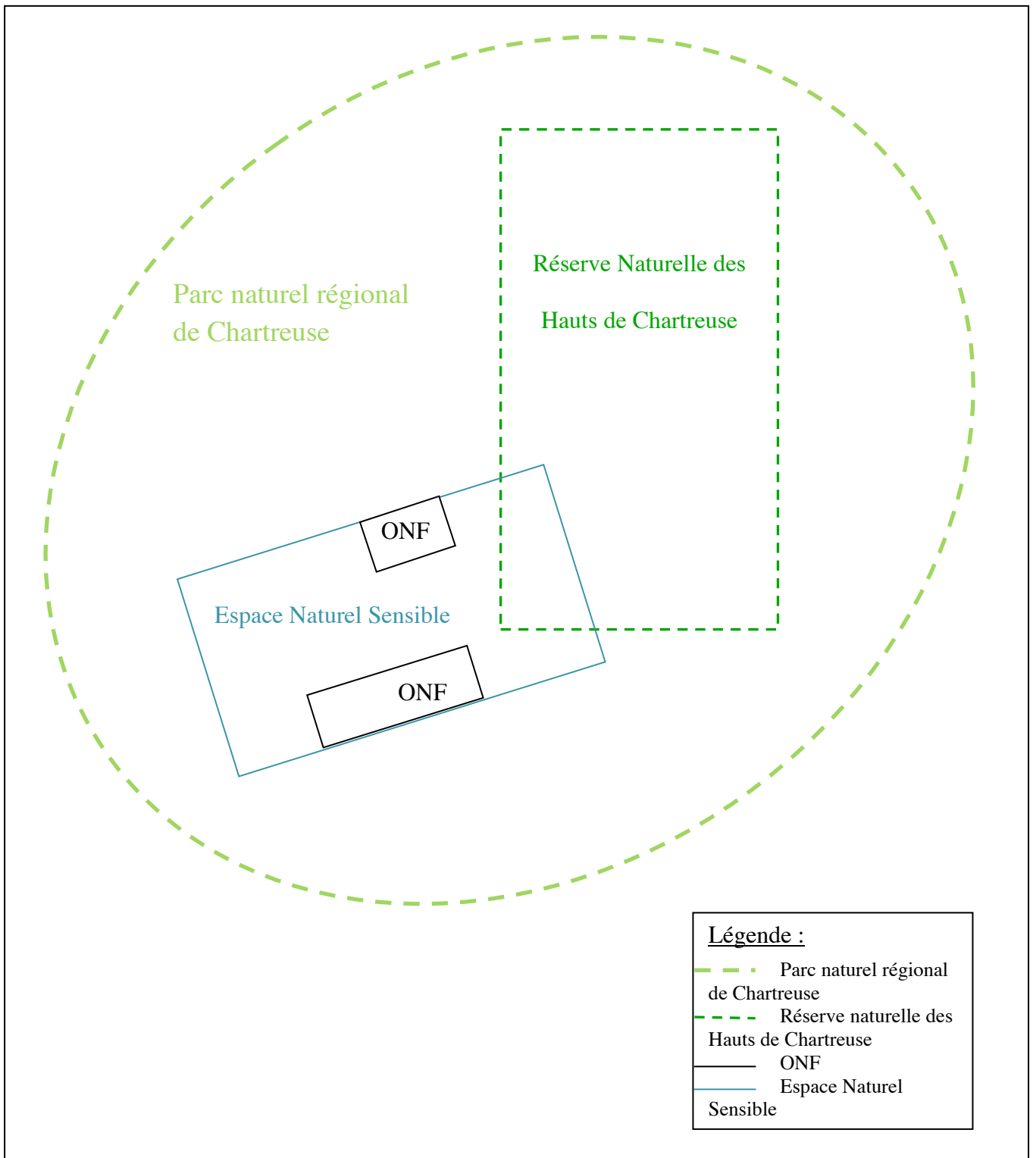


Figure 4 – Représentation schématique de la superposition des espaces protégés au col du Coq

Ce que l'on constate, c'est une inversion des rôles des gestionnaires qui se traduit de différentes manières. D'une part l'ENS dispose de prérogatives réglementaires faibles et ne peut jouer que sur la sensibilisation du public par les guides nature ou la mise en place de panneaux informatifs : *« le premier jour quand on a fait la prise de poste, il y a Jérôme de la Réserve qui est venu nous faire un petit briefing sur comment arriver à nos fins sur ce côté répression sans être assermenté, par l'éducation, comment aborder les gens pour leur dire que ce qu'ils font c'est interdit. Donc effectivement lui il nous a briefé la dessus, et puis on croise souvent les gardes de l'ONF »* [guide nature]. Mais les modalités de gestion de l'ENS se confondent parfois avec celles d'un espace protégé disposant de prérogatives plus fortes. Comme le gestionnaire de l'ENS l'atteste : *« effectivement il y a des interdictions dans la Réserve que nous on a essayé de reprendre, si ce n'est que ce ne sont pas des interdictions aussi réglementaires que dans une Réserve, ce qui fait que l'on a beaucoup moins d'aptitude pour la faire respecter, [...] mais il se trouve qu'on essaie d'appliquer ce qu'applique la Réserve, donc on est très en lien avec eux »* [service environnement CG 38]. Or, contrairement à toutes attentes, la Réserve naturelle ne gère pas son espace de manière autoritaire et joue le jeu d'une gestion concertée avec les différentes activités sportives, comme nous l'avons déjà abordé. Il existe donc une véritable inversion des rôles entre un gestionnaire disposant de pouvoirs réglementaires forts (la RNHC) mais ne l'utilisant pas toujours – préférant la médiation – et un gestionnaire disposant de peu de pouvoirs réglementaires (l'ENS) mais usant de méthodes « autoritaires », en mobilisant des acteurs disposant par exemple de pouvoirs de police comme l'ONF. Les gestionnaires insistent pourtant sur le volet éducatif : *« on a une mission que nous a confié le Conseil général, c'est pas de faire fuir non plus tous les gens, c'est d'informer, de communiquer, d'éduquer le public, donc c'est ce qu'on essaie de faire par rapport à la mission qui nous a été confié »* [ONF]. Mais, même si l'ONF ne peut pas intervenir au titre du régime forestier sur l'ensemble de l'ENS (et

donc directement verbaliser), le statut des agents de l'ONF suffit à contraindre les comportements les plus réfractaires à la réglementation.

2.5. Les formes du changement et l'évolution de l'offre commerciale

Les changements qui affectent les stations de moyenne montagne n'épargnent pas le massif de la Chartreuse, même si le col du Coq n'a jamais été une station au sens strict mais plus un stade de neige. Nous proposons de décliner les différents changements – innovation sportive, demande sportive et touristique, évolutions climatiques – en analysant comment ces transformations ont des effets organisationnels sur un espace de loisir et produisent de nouvelles associations d'acteurs. Aussi nous abordons l'évolution du site dans une perspective dynamique, en tentant de comprendre comment une micro station de sports d'hiver peut entrer dans une phase de « détouristification ». C'est donc ce passage d'un état A à un autre état B qui nous intéresse, en insistant sur la manière dont le social est en train de se faire, mais aussi de se « défaire ».

2.5.1. L'offre commerciale du site

Alors que l'offre sportive du col du Coq est très importante, l'offre commerciale n'est que peu développée. D'une part l'arrêt des remontées mécaniques a fait disparaître l'offre liée au ski alpin et d'autre part, la commercialisation d'activités sportives se développe très peu sur le site lui-même mais davantage à proximité, au cœur de la Chartreuse et sur le Plateau des Petites Roches.

Les activités aériennes et souterraines : un déplacement du problème

Parmi les activités estivales, la spéléologie est une activité proposée de manière commerciale à la Dent de Crolles mais elle est essentiellement développée par des acteurs

extérieurs au massif de Chartreuse (vallée du Grésivaudan...). De plus, son développement ne pose pas de problème spécifique pour l'heure et fonctionne, comme nous l'avons déjà vu, sur un système d'échange d'informations avec la Réserve naturelle pour des données scientifiques et topographiques, ce qui rend l'activité légitime (sans compter le rôle majeur de la Dent de Crolles dans le développement de la spéléologie française).

L'activité vol libre est très développée et apparaît très structurante pour le Plateau des Petites Roches, même si les acteurs de cette offre commerciale n'utilisent qu'à de rares occasions le col du Coq ou la Dent de Crolles : *« on a un moniteur qui est aussi accompagnateur donc des fois à l'automne, on fait des week-ends vol montagne, c'est des endroits où on va. On va là à pied [Pravouta], on décolle on se pose à Saint-Hugues ou la Dent. Mais c'est à 99% des individuels »* [BE parapente]. Autrement dit, le col du Coq est majoritairement fréquenté par des libéristes amateurs que l'on peut considérer comme des pratiquants ordinaires. Même s'il existe plusieurs écoles de parapentes et plusieurs clubs à Saint-Hilaire, ainsi qu'une école à Saint-Pierre de Chartreuse, c'est pour d'autres raisons que le vol libre est structurant pour le fonctionnement du col du Coq. Par-delà l'offre commerciale, c'est surtout la manifestation annuelle de la coupe Icare qui focalise l'attention et dont nous développerons le rôle plus loin.

L'accompagnement : concurrence et non-humain incertain

En termes d'activités sportives commerciales, la randonnée pédestre et la raquette à neige sont proposées par plusieurs AMM, mais ceux-ci exploitent assez peu les possibilités du site. Cette très faible exploitation du site par les accompagnateurs a deux origines : la trop grande fréquentation du site et la difficulté d'accès par la route l'hiver. Comme un accompagnateur le confie, il est difficile de proposer aux clients une sortie sur cet espace : *« c'est vrai que moi d'emblé ça ne me viendrait pas à l'esprit de leur dire allez on va au col du Coq, on va croiser 200 personnes dans la journée, ça va être génial ! »*. Les accompagnateurs préfèrent

donc, pour leur clientèle individuelle, des sites moins fréquentés. Pour l'accompagnement des groupes, là encore le site est difficile à exploiter puisque la route est coupée depuis Saint-Pierre de Chartreuse l'hiver et déneigée de manière très aléatoire du côté du Plateau des Petites Roches. La neige – comme non-humain incertain – et le non déneigement rend la situation complexe pour les accompagnateurs du Plateau : *« personnellement ça me dérange pas mais au niveau de l'activité ça me pose problème dans le sens où s'il y a beaucoup de neige je ne peux pas emmener mes clients là-haut, en tous cas certains n'arrivent pas à monter, ça peut poser des problèmes qu'il n'y ait pas de zone de retournement pour les bus, et donc prévoir une sortie là-haut, je vais pas envoyer un bus dans quinze jours là-haut sans savoir le temps qu'il va faire, s'il y a 15 cm de neige sur la route je me vois mal... donc voilà le déneigement il est problématique pour moi au niveau de mon activité »* [AMM 2]. Mais peut-être plus que les conditions d'accès et d'aménagements, c'est aussi le peu de clientèle et la concurrence exacerbée entre AMM qui posent problèmes. Les accompagnateurs éprouvent les plus grandes difficultés à travailler avec des clients individuels et la majorité de leur clientèle se compose de groupes scolaires. *« Après c'est vrai que au niveau des saisons, ce n'est pas l'été qui est notre plus grosse saison contrairement à ce que beaucoup croit, c'est fini ça, c'est l'hiver, le printemps, l'été vient en troisième position concurrencé par l'automne »* [AMM 1]. On peut dire que l'offre est à la fois centralisée à Saint-Pierre de Chartreuse avec le bureau Cartusiana, qui regroupe de nombreux AMM du centre de la Chartreuse, et éclatée sur le Plateau avec plusieurs AMM travaillant seuls. Ils existent peu de lien entre eux et le bureau des guides Chartreuse Grésivaudan, sans véritable structure sur le Plateau des Petites Roches, ne regroupe pas tous les acteurs pour centraliser l'offre. Cette difficulté à vivre du métier d'accompagnateur dans le massif de Chartreuse attise les tensions. Le bureau Cartusiana est important en taille mais n'est pas toujours inclusif pour les nouveaux AMM : *« on doit pas être loin d'être une cinquantaine sur toute la Chartreuse avec une quinzaine ou vingtaine qui travaillent pour Cartusiana, donc il y a un gâteau et puis ils ne peuvent pas couper des*

parts toujours pour tout le monde sinon les parts seraient trop petites... donc ils protègent leur truc et ils accueillent vraiment au compte goutte » [guide nature]. D'autre part, l'action du Conseil général sur l'ENS est parfois considérée comme de la concurrence déloyale vis-à-vis des accompagnateurs : « *ils recrutent pas systématiquement des accompagnateurs mais souvent des accompagnateurs et donc ils font de l'accueil, ils font du maraudage ce qu'ils appellent, c'est-à-dire aller se balader à la rencontre des randonneurs, et puis ils ont aussi un programme d'animation à la demi-journée, où les gens peuvent s'inscrire à l'Office de tourisme ici pour participer à la randonnée qu'ils proposent.*

Et ça c'est assez proche que ce que vous vous faites ?

Oui, quelque part c'est assez proche mais c'est le tarif qui fait la différence. Parce que c'est gratuit ou quasiment. Donc on peut se poser la question » [AMM 1]. La situation est donc complexe puisque certains AMM tirent un avantage de la présence du Conseil général en travaillant pour lui l'été en tant que guide nature (ou en accompagnant des groupes scolaires sur l'ENS avec des subventions), et d'autres perçoivent simplement la concurrence que génèrent ces actions d'encadrement du public.

2.5.2. Transformation et innovation dans l'offre sportive au col du Coq

Au fil des ans, l'offre sportive du site s'enrichit et chaque activité pose des problèmes spécifiques en termes de gestion ou de cohabitation avec les autres disciplines du site. Parmi ces cas d'« innovation sportive », nous proposons de décliner les enjeux liés à l'implantation de deux activités sportives, la raquette à neige et le *BASE jump*, l'une grand public et l'autre plus élitiste.

La Dent de Crolles : d'une montagne emblématique au spot de BASE jump

Imposante et facilement identifiable depuis la vallée du Grésivaudan, la Dent de Crolles est un sommet emblématique de la région grenobloise et sa forte fréquentation témoigne de l'engouement qu'elle suscite. Mais un même lieu peut bénéficier d'un statut différent, selon que l'on se place du côté du pratiquant ou du contemplatif, du gestionnaire ou de l' élu, et ces statuts peuvent prendre des formes particulières en évoluant au cours du temps. C'est le cas de la Dent de Crolles qui peut tour à tour être considérée comme un jardin public, comme une porte d'entrée de la Réserve naturelle, comme un haut lieu historique de l'alpinisme et la spéléologie, et depuis quelques années comme un *spot* en devenir. Une poignée de *BASE jumpers* a ainsi investi la face Est de la Dent de Crolles en s'élançant de son sommet. Pourtant, la Dent de Crolles n'apparaît pas au départ comme un haut lieu : « *tu vois la Dent de Crolles, elle est belle, la face c'est 300 mètres, c'est un beau saut mais c'est un saut qui est assez engagé physiquement quand tu sautes sans rien, sans wingsuit, parce que au moment de l'ouverture tu es très près du rocher et la configuration de la falaise fait que si la voile s'ouvre dans le mauvais sens, si elle s'ouvre avec un 180°, il y a de grand risque de la percuter* » [*BASE jumper*]. Le saut en *BASE jump* depuis la Dent de Crolles apparaît comme dangereux et n'est donc tenté qu'occasionnellement par les pratiquants. L'activité reste dans un premier temps marginale sur le site et passe presque inaperçue. Mais l'évolution du matériel de *BASE jump* conduit les pratiquants à sauter équipés d'une combinaison, la wingsuit, augmentant la distance de vol et par conséquent sa durée. La Dent de Crolles entre à ce moment dans une nouvelle phase et les *BASE jumpers* ont un regain d'intérêt pour cette montagne : « *c'est un spot qui est beau, mais tu ne vas pas en faire 100 dans l'année, par contre en wingsuit ben si, tu vas en faire 100 dans l'année parce que ça fait 1800 m de dénivelée, parce que ça dure une minute, donc des spots qu'on pratiquait plus ou qu'on pratiquait peu, redeviennent intéressants parce que justement avec la wingsuit tu arrives à t'éloigner, à parcourir de la distance, et ça c'est une très belle évolution* » [*BASE jumper*]. Les avancées technologiques renouvellent les modalités de pratique du lieu. Mais la Dent de

Crolles se situe dans une Réserve naturelle et les gestionnaires se sont penchés sur la question du *BASE jump*. Pour l'heure, la pratique ne pose pas de problème spécifique : *« c'est vrai que la BASE jump quand il y a ouverture de voile, quand c'est sur un site à Gypaète, c'est incontestable que ça pose un gros problème, au même titre que le parapente, ni plus ni moins. Pour le cas de la Dent de Crolles, mis en rapport avec les autres activités, ce n'est pas eux les plus perturbants »* [garde Réserve]. Les pratiquants et les gestionnaires se sont organisés de manière tout à fait informelle pour que l'activité puisse perdurer : *« on s'est mis d'accord, le garde est venu il nous a dit voilà « où vous sautez ?, dites nous ». Donc on a dit et bien on saute ici, ici, ici. En gros il y a trois spots, on va dire trois et demi. [...] Le plus fréquenté c'est la Dent. Donc la Dent on est en bordure de Parc, ils nous tolèrent, ils tolèrent le parapente il n'y a pas de souci »* [BASE jumper]. Le gestionnaire, qui pourrait être plus strict en matière de réglementation et user de son pouvoir réglementaire pour interdire l'activité, tolère le *BASE jump* pour trois raisons. Premièrement le nombre de sauts depuis la Dent de Crolles n'est pas conséquent puisqu'il y a très peu de pratiquants¹³⁰. Deuxièmement, le gestionnaire n'a pas identifié d'impact environnemental spécifique à l'activité sur ce site précis¹³¹. Dernièrement, la Dent de Crolles est le support de multiples activités sportives générant des flux conséquents et posant bien plus de problèmes au gestionnaire. En fait, le gestionnaire s'inquiète surtout de la « mondialisation » du site : *« sur la Dent de Crolles on suit le phénomène en termes quantitatifs, c'est-à-dire que le fait que ce soit un site mondial, il faut voir comment ça va évoluer ça c'est clair »* [garde Réserve]. Le pratiquant interrogé confirme que le site est véritablement un *spot* dont l'envergure est mondiale : *« tu vois il fait 1800 mètres de dénivelé et le plus haut doit faire 2070 mètres, et c'est il n'y a pas très longtemps. La Dent de Crolles jusqu'à un certain temps était le plus haut saut du monde »* [BASE jumper]. C'est donc une organisation particulière et relativement informelle qui se met en

¹³⁰ D'après la personne interrogée, il y aurait une vingtaine de *BASE jumpers* « actifs » dans la région grenobloise.

¹³¹ Cette situation est en réalité commune pour d'autres activités, où l'on se trouve surtout en situation d'incertitude plus que de risque avéré (Callon et al. 2001 ; Mounet, 2007a).

place autour de cette innovation sportive, qui s'intègre pour l'instant bien dans cet espace protégé.

Aménagements et péages pour la raquette à neige : intérêts et valeurs

La raquette à neige est une activité très ancienne qui connaît un renouveau depuis une vingtaine d'années. De part la facilité de la pratique, elle intéresse de nombreux individus qui investissent les espaces naturels. Parmi les différents aménagements à l'étude pour développer le col du Coq, la raquette est envisagée comme un moyen de développement : « *il y a une route forestière qui va démarrer, qui pourrait servir l'hiver pour le ski de fond et la raquette, et qui permettrait de faire une jonction plus facile du col du Coq et du col de Porte qu'à l'heure actuelle* » [SIVOM Chamechaude]. La raquette pose différents problèmes qui ne peuvent être éludés. Tout d'abord la mobilité de loisir est un phénomène concret dont les effets sont à prendre en compte par les élus et les gestionnaires dans l'organisation des activités : « *Quand vous êtes à proximité de Grenoble vous êtes envahis [par les raquetistes], vous devez fournir les parkings, bien souvent ils prennent la place des fondeurs qui eux payent une vignette, ils investissent partout, donc voilà le seul intérêt de créer des pistes c'est de pouvoir les canaliser un peu mais ce n'est pas la majorité* » [SIVOM Chamechaude]. Ensuite, le problème que pose la raquette à neige est celui de la conciliation entre le tourisme sportif (avec des retombées économiques directes identifiables) et les loisirs sportifs de proximité (dont le coût est important et les retombées indirectes), puisque l'activité est bien souvent gratuite. Or, la nouvelle législation en la matière permet de rendre payant l'accès aux sites. Le PNRC comme les AMM se sont positionnés contre l'instauration de péages raquettes : « *il y avait eu une réunion, la question avait été soulevée et ils avaient vraiment dit qu'ils ne feraient pas payer. C'était un parti pris fort. Il y a des sentiers balisés depuis longtemps. Il y a un topo qui est vendu, les gens l'achètent ou pas ils sont libres. Et le balisage est mis et enlevé tous les ans* » [AMM 1]. Malgré l'avis des professionnels de

l'activité et du Parc, certains élus demeurent pourtant favorables à l'organisation de l'activité raquette sous une forme commerciale : « *au niveau départemental on disait il faudrait que se soit comme le ski nordique, parce qu'il faut faire la création, l'entretien, la signalétique, le secours... et c'est au contribuable local de payer ? Moi je dis non. Et si on fait du tourisme c'est aussi pour que nos gens puissent en vivre* » [SIVOM Chamechaude]. Enfin, outre ces rationalités en intérêts, ce sont souvent des arguments environnementaux qui sont invoqués pour délégitimer la pratique de la raquette, en insistant sur l'investissement spatial des pratiquants dans la nature.

La question de l'aménagement des sites pour la raquette est d'actualité et n'est pas extérieure à notre terrain d'étude. On voit que la question de la liberté d'accès aux espaces de pratiques est un enjeu discuté et négocié entre les acteurs. La nouvelle possibilité de créer des péages pour la raquette met aussi en lumière la manière dont certains acteurs développent une rationalité en intérêts alors que d'autres tendent davantage vers une rationalité en valeurs, en insistant sur le caractère liberticide d'une loi qui contraint, pour des raisons économiques et non environnementales, l'accès aux espaces naturels.

2.5.3. Le contrôle de la promotion touristique : un enjeu de lutte et une source de pouvoir

Deux Offices de tourisme ont la possibilité de promouvoir les activités et/ou le site du col du Coq lui-même : celui du Plateau des Petites Roches et celui de Saint-Pierre de Chartreuse. En réalité, l'Office de tourisme de Saint-Pierre de Chartreuse oriente peu sa communication sur la Dent de Crolles et le col du Coq. Son action ne fait pas l'unanimité auprès des différents acteurs. Certains le considèrent comme déconnecté de la réalité du territoire mais l'immobilisme de l'Office de tourisme les arrange en partie. D'autres acteurs reprochent au contraire son manque de dynamisme et son incapacité à promouvoir les stations de Chartreuse et les activités liées à la neige. En revanche, l'Office de tourisme du Plateau des

Petites Roches joue un rôle beaucoup plus prégnant dans la promotion du col du Coq, mais aussi dans la politique qui s’y applique et dans le débat sur son avenir touristique.

L’Office de tourisme du Plateau est singulier puisque s’il se situe à Saint-Hilaire et s’il est censé appliquer une certaine politique touristique de la Communauté de communes du Plateau des Petites Roches, la réalité est bien différente. Il dispose d’une importante autonomie qu’il s’est créée et qui lui permet de fonctionner pratiquement sans financement public. Cette situation lui confère non seulement une forte indépendance, mais aussi un rôle de contre-pouvoir vis-à-vis des trois municipalités du Plateau. L’Office de tourisme dispose de ressources qui proviennent pour 20% de la communauté de communes, pour 5% de la cotisation des adhérents et le reste de la coupe Icare. Des liens très étroits sont entretenus entre les deux associations qui non seulement partagent les mêmes locaux, mais sont présidées par les membres d’une même famille : *« on peut dire que c’est l’Office de tourisme qui a géré tout le vol libre, depuis le début, depuis le delta, le parapente... [...] qui a inventé la coupe Icare, qui l’a amené à ce qu’elle est aujourd’hui [...]. Donc la coupe Icare on peut dire que c’est l’Office de tourisme qui s’est démultiplié »* [ADT Chartreuse]. Autour de cette manifestation sportive, une multitude d’associations gravite et participe à l’allongement d’un réseau : *« toutes les associations du Plateau qui le veulent sont intégrées à la coupe Icare. On leur donne une mission et on leur redonne un pourcentage des recettes. [...] C’est un plus qui permet à la Communauté de communes de ne pas donner de subventions aux associations »* [ADT Chartreuse]. C’est aussi une manière de créer une coalition entre différentes organisations qui ne sont plus sous la tutelle financière des communes.

Non seulement l’indépendance de l’Office de tourisme ne satisfait pas tous les acteurs, mais c’est aussi le développement d’une image du Plateau très liée au vol libre qui pose parfois problème. Comme le souligne un guide, *« c’est un tourisme qui a une image très bonne parce que c’est médiatisé avec la coupe Icare mais au niveau des activités touristiques ça n’apporte pas*

grand-chose, donc voilà, il y a très peu de retombées » [guide de haute montagne]. Mais au-delà des quelques prestataires qui ne bénéficient pas de retombées de la manifestation, ce sont surtout les pouvoirs publics qui sont échaudés : *« quand on parle du vol libre et qu'on parle de Saint-Hilaire, c'est connu pour ça donc au niveau image touristique c'est très très important. On pourrait dire que c'est à double tranchant parce qu'à part le vol libre ça bloque un petit peu les autres activités, enfin ça peut être connu que pour ça »* [élu Saint-Bernard]. Il existe ainsi une situation de coopération conflictuelle autour du contrôle de la promotion touristique, mais aussi de l'orientation touristique que doit prendre le Plateau. Mais l'Office de tourisme, par les liens très étroits qui le rapprochent de l'association « coupe Icare », peut jouer au mieux son jeu et se passer de certains acteurs d'ordinaire pertinent : *« ils ont surtout une part d'autofinancement au travers des recettes de la coupe Icare. [...] ils sont très autonome on va dire... on arrive à avoir une certaine influence mais c'est sûr que c'est un Office de tourisme qui est tenu par des loueurs et par ce fait là il est très axé tourisme de location »* [élu Saint-Hilaire]. En vérité, la situation dépasse largement le cadre de la simple coopération conflictuelle et s'ancre dans un conflit ouvert concernant le développement touristique du Plateau et la place que doit occuper la neige dans ce développement, comme nous l'aborderons plus longuement par la suite.

Un dernier enjeu réside autour de la promotion touristique à l'échelle du massif de la Chartreuse. Cette promotion est assurée par l'Association de Développement Touristique (ADT), qui est l'émanation des neufs Offices de tourisme du massif. L'ADT est financée par les différents adhérents (OT, socioprofessionnels...), par différents contrats mais surtout par le PNRC, à hauteur de 60%. Or l'ADT développe parfois des projets qui, du point de vue des techniciens du PNRC, sont en inadéquation avec la charte du Parc (projets touristiques lourds...). L'ADT apparaît alors comme un véritable électron libre dont l'action peut aisément s'expliquer. Bien que le siège de la structure soit à Saint-Pierre de Chartreuse, la présidence de l'ADT est assurée par la présidente de l'Office de tourisme du Plateau des

Petites Roches. Cet acteur « marginal sécant » joue donc dans deux contextes d'action, l'un localisé sur le Plateau des Petites Roches et l'autre au cœur de la Chartreuse, et dont l'objectif est clairement affirmé : *« c'est ça qui est difficile à tenir à l'ADT, où il faut réserver une place à tout le monde, et pas qu'à Saint-Pierre de Chartreuse et à Saint-Pierre d'Entremont. Parce que c'est le cœur de la Chartreuse, c'est les plus gros, et d'autant plus, il faut s'occuper des plus petits »* [ADT Chartreuse]. Sans acception péjorative, on peut dire que l'ADT est une « organisation conflictuelle » au sens où la majorité des acteurs pertinents du contexte d'action sont en conflit avec elle. C'est le cas du PNRC qui est le principal financeur, mais aussi les élus du Plateau et de différents acteurs du cœur de la Chartreuse : *« l'ADT c'est l'émanation des Offices de tourisme essentiellement, et puis du Parc qui cherche un peu à faire sa promotion à travers ça [...] Mais c'est vrai qu'il y a quand même de temps en temps des tensions »* [SIVOM Chamechaude]. Ces tensions trouvent leurs origines en partie dans la répartition de la promotion touristique. Mais parce que l'ADT soutient le tourisme hivernal sous une forme lourde (contre l'avis du PNRC), la commune de Saint-Pierre de Chartreuse ne s'oppose à elle qu'indirectement : *« l'ADT doit rester financée comme elle l'est même si elle est financée beaucoup par le Parc, en aucun cas l'ADT doit disparaître et qu'il y ait un chargé de mission tourisme pur et dur rien que pour ça, c'est pas possible.*

Et pourquoi ce ne serait pas possible ?

Les relations seraient beaucoup trop difficiles entre une machine comme est le Parc, grosse machine, et les socioprofessionnels, parce qu'il n'y aurait plus de lien entre eux. Maintenant que l'ADT sert de lien entre le Parc, le SIVOM, le SIVU, les socioprofessionnels, oui ça me semble indispensable » [élu Saint-Pierre de Chartreuse]. Autrement dit, l'ADT doit être soutenue parce qu'elle est favorable au développement des stations de sports d'hiver (contrairement au PNRC), mais elle doit être restructurée et sa forme actuelle n'est pas satisfaisante. Pour cette raison, une coalition d'acteurs tente de reprendre le contrôle de l'ADT pour mener une politique

touristique qui concernerait davantage le centre de la Chartreuse : « *Nous on travaille avec des groupements, par exemple le groupement des agriculteurs, le groupement des hébergeurs, c'est ça les socioprofessionnels, et là on a travaillé avec le groupement des stations. Et cette machine elle est moribonde, on n'en entend plus parler. Maintenant Saint-Pierre de Chartreuse se réveille, ils veulent que le SIVU soit élu à l'ADT, [...], ça n'a rien à voir... moi je ne veux pas de SIVU, sinon je prends tous les SIVU de la Chartreuse... je veux un groupement de stations* » [ADT Chartreuse]. Mais cette demande de regroupement faite par l'ADT est surtout stratégique puisque compte tenu de la problématique locale et des conflits entre les différents gestionnaires de stations de sports d'hiver (dont nous développerons certains tenants plus loin), une entente entre ces acteurs semble pour le moins improbable.

Afin de clarifier les relations complexes entre les acteurs en interaction autour du problème de la promotion touristique, un schéma s'impose (figure 5).

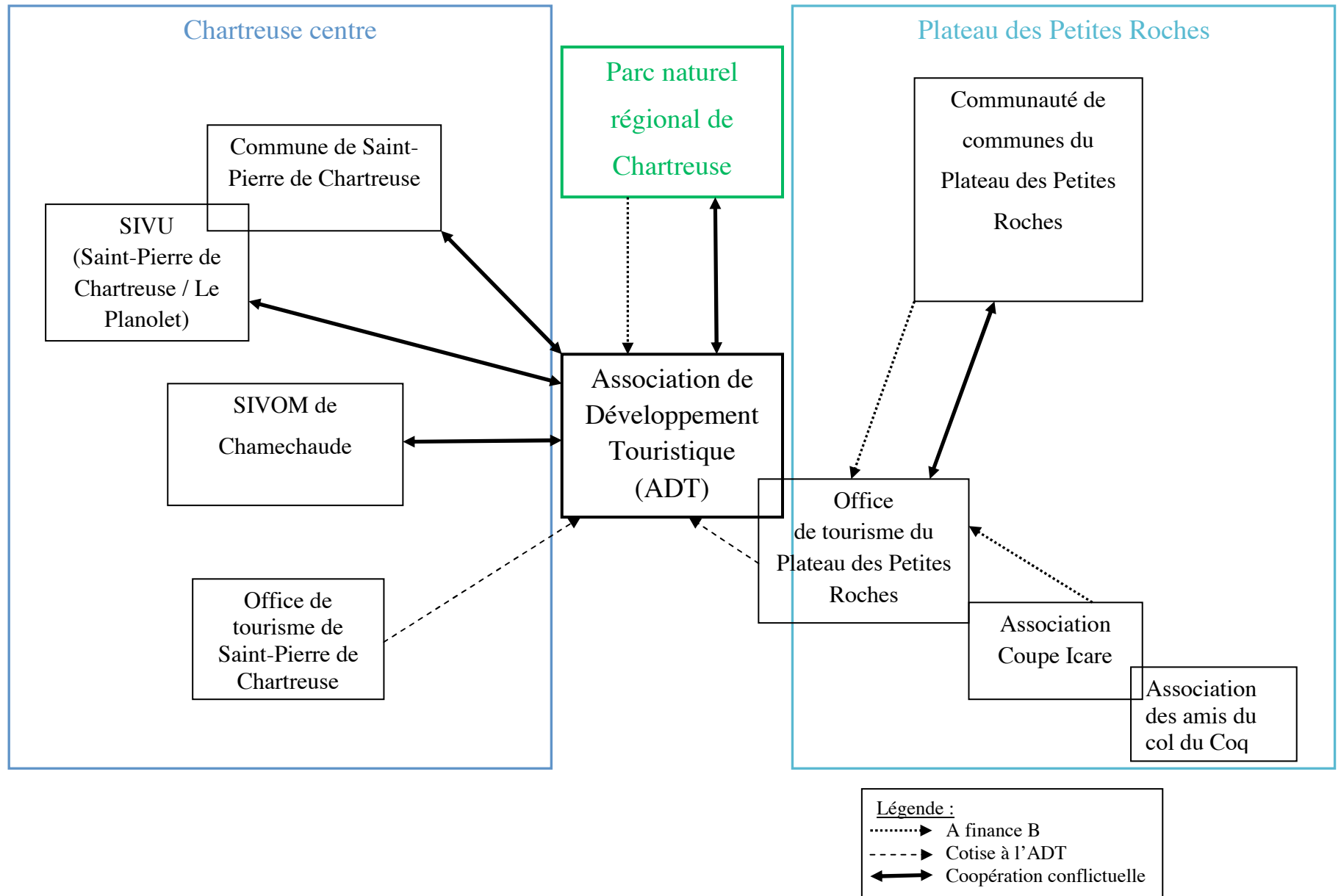


Figure 5 - Les interactions (conflictuelles) entre acteurs concernés par la promotion touristique du massif de Chartreuse

2.5.4. La reconfiguration de l'hébergement et les changements de la demande touristique

Parmi les différents changements qui affectent la moyenne montagne, les transformations de l'offre en hébergements touristiques et de la demande touristique sont deux phénomènes intimement liés particulièrement déstructurant pour les territoires de montagne. Le col du Coq ne bénéficiant pas d'hébergement touristique directement sur le site, cette question n'était *a priori* que secondaire. Or ces transformations que l'on voit poindre sont bien souvent au cœur des débats entre partisans d'un développement plus important du col du Coq et défenseurs d'un tourisme alternatif. En effet, les évolutions des goûts touristiques et la recomposition de l'offre locale d'hébergements sont des éléments pris en compte par les acteurs. En revanche, les solutions à apporter face à ces changements diffèrent d'un acteur à l'autre.

Le Plateau des Petites Roches a un passé touristique marqué, notamment parce que deux stations de sports d'hiver existent et parce que le vol libre joue un rôle très important, comme nous l'avons abordé. La répartition des lits touristiques est inégale sur les trois communes. La commune de Saint-Pancrasse, pourtant la plus proche du col du Coq, n'a jamais disposé de lits touristiques, même à l'époque de l'ancienne station : « *il y a quelques gîtes, il n'y a pas grand-chose. Saint-Pancrasse c'est vraiment un tout petit village* » [élu Saint-Pancrasse]. En revanche, les communes de Saint-Hilaire et de Saint-Bernard ont disposé d'hébergements touristiques essentiellement composés de gîtes. L'âge d'or du tourisme hivernal de basse altitude semble pourtant révolu et les acteurs font le constat unanime d'une très forte diminution du nombre de lits touristiques ces dernières années : « *il y a une pression foncière qui est très importante sur le plateau et la plupart des gîtes ruraux qui avaient été achetés il y a une trentaine d'années, les gens ont réalisé leur capital ou partent en retraite, et du coup ont vendu le gîte rural qui est devenu résidence principale et non plus resté hébergement touristique* » [élu Saint-

Hilaire]. En l'espace de quinze ans, le nombre de lits touristiques sur les trois communes a chuté de 900 lits à environ 500 lits. Les communes tentent d'endiguer cette crise en trouvant des solutions : *« on essaie de garder les gîtes que l'on a, notamment les gîtes communaux on les garde, on essaie d'aider au maximum les gens qui veulent investir dans des gîtes, mais en sachant que la nouvelle clientèle qu'on a c'est une clientèle du Grésivaudan, donc une clientèle journalière et week-end, vacances »* [élu Saint-Bernard]. C'est en fait une transformation de fond puisque le problème principal réside dans le passage d'un tourisme hivernal (lucratif) aux loisirs sportifs de proximité (infructueux). Aussi la difficile adaptation des acteurs face au renouvellement des goûts des touristes (AFIT, 2000) se traduit par une crise de l'hébergement touristique, en décalage face à l'offre : *« j'ai fait des gîtes dans ma maison, qui à une époque correspondait bien à une demande, maintenant c'est plus difficile parce que maintenant [les touristes] veulent plutôt du chalet individuel, avec tout le confort à l'intérieur, du tout neuf, et les gîtes dans la maison j'ai beaucoup plus de difficulté à les louer »* [loueur gîte]. Certains changements sociologiques se traduisent donc par une individualisation de la pratique touristique et par une recherche d'indépendance¹³², qui sont en inadéquation avec les hébergements touristiques proposés. Ce constat n'est pas propre au Plateau des Petites Roches puisque le centre de la Chartreuse est également touché, même si son offre en hébergements est davantage centrée sur l'hôtellerie¹³³ : *« sur Saint-Pierre de Chartreuse, [...] on a fait l'état des lieux sur l'hébergement touristique récemment [...] et on est maintenant à 150 lits maxi sur les hôtels. Donc c'est dramatique. Alors que maintenant il reste cinq voire quatre établissements alors qu'on était à onze il y a quinze ans. C'est abominable »* [élu Saint-Pierre de Chartreuse]. Les différentes stations chartroussines sont donc confrontées à une recomposition de l'hébergement qui prend deux formes : d'une part une explosion du foncier qui se traduit par une augmentation des résidences principales

¹³² La thèse d'Urbain (2002) concernant les bi-résidents semble aussi s'appliquer à cette nouvelle forme de tourisme, où est recherchée l'atténuation de toutes formes de sociabilité vis-à-vis des locaux.

¹³³ Si l'hôtellerie est développée à Saint-Pierre de Chartreuse, il ne faut pas non plus négliger ce que François (2007, 214) a qualifié d' « hébergements de type durable », particulièrement présents en périphérie de la station.

(et secondaires) au détriment des lits touristiques ; d'autre part une offre vieillissante en matière d'hébergements touristiques (en gîtes pour le Plateau et en hôtels pour Saint-Pierre de Chartreuse) qui apparaît en décalage par rapport aux attentes de la clientèle et aux nouvelles aspirations de cette dernière. Cependant, ces difficultés évoquées sont également liées à un autre facteur que nous avons pour l'instant laissé en suspens : celui la réduction de la saison hivernale et de l'enneigement aléatoire qui ne permet pas de garantir des activités de sports d'hiver. Comme l'explique un acteur, « *si on veut que des propriétaires louent en hébergement touristique il faut qu'ils puissent louer l'hiver et l'été, autrement s'ils ne louent que l'été... ils louent le gîte à l'année parce qu'ils ont une très grosse demande à l'année, c'est beaucoup plus simple, c'est plus rentable...* » [amis du CdC]. C'est donc à la question des changements climatiques et de leurs effets sur le tourisme hivernal qu'il faut nous consacrer dès à présent.

2.5.5. Changements climatiques et effets anthropologiques

La neige : un non-humain imprévisible

Le changement climatique est un phénomène complexe (aux origines multiples) qui dépasse le cadre de ce travail (et celui de nos compétences). En revanche, il est pertinent de se pencher sur les effets que ces changements produisent sur les activités humaines et notamment sur la possible déstructuration du tourisme hivernal en station de basse altitude. Pour cela, nous préférons employer le terme d'aléas climatiques qui correspond mieux à la réalité et renvoie à l'incertitude de la présence de la neige. En effet, c'est avant tout le problème de l'imprévisibilité de l'enneigement qui pose problème aux acteurs du tourisme, plus que le manque de neige lui-même. C'est l'impossibilité de définir des périodes d'enneigement avec certitude qui est au cœur du problème, ainsi qu'un enneigement en pointillé qui continue d'entretenir l'espoir d'une saison neigeuse. Dans une autre étude (Rech, 2005), nous avons montré comment certains acteurs du tourisme ne percevaient que

faiblement les aléas climatiques alors que ceux-ci étaient avérés. Les acteurs du col du Coq (et des stations environnantes) ont tous une perception de ces changements et donnent une définition précise des difficultés qu'ils rencontrent. La faible altitude des différentes stations chartroussines est certainement explicative de cette forte perception des transformations climatiques, puisque les stations du Plateau des Petites Roches et de Saint-Pierre de Chartreuse se situent entre 900 et 1000 mètres. Un loueur explique en ces termes la difficulté à gérer l'incertitude liée à l'enneigement dans son activité professionnelle : « *le problème c'est que le tourisme va finir par mourir l'hiver ici, [...] les gens qui appellent de toute la France pour venir faire du ski, la première chose qu'ils nous disent, " est-ce qu'il y a de la neige ? " Moi je leur dis toujours, je vous loue ma structure, le chalet, la neige je la commande mais je ne vous la promets pas. Je ne peux pas le marquer noir sur blanc* » [loueur gîte].

A cette faible altitude, les aléas climatiques ne sont plus à démontrer mais ils sont perçus de manière diverse par les acteurs et les solutions envisagées le sont tout autant. Il est possible de synthétiser les différentes positions des acteurs en fonction de leur rôle, selon qu'ils soient directement ou indirectement dépendants de la neige, ou qu'ils aient un pouvoir de décision au niveau de la politique touristique.

Une dépendance à la neige et une diversification balbutiante

Certains acteurs, dépendant de l'activité ski et/ou de la neige, ont une prise de conscience relative des changements climatiques. Les problèmes d'enneigement sont perçus mais les solutions envisagées dépendent toujours de ce même élément non-humain. Il existe ainsi une importante difficulté à attirer une clientèle de skieurs mais surtout à la conserver, puisqu'une saison sans neige est bien souvent rédhibitoire pour les touristes attachés aux sports d'hiver. Tous les acteurs font un constat unanime et ces aléas climatiques sont fortement déstructurants pour le tourisme hivernal : « *il ne faut plus parler de ski alpin parce*

qu'on est trop bas, c'est très aléatoire, ça peut fonctionner comme ça peut ne pas fonctionner. Cette année les vacances de février ont été tronquées plus que du tiers, donc c'est plus du tout ce que c'était » [ADT Chartreuse]. Face à ces problèmes d'enneigement et aux saisons hivernales écourtées, ces quelques acteurs fortement dépendants de la neige évoquent comme solution palliative la relance de la station du col du Coq, fermée depuis 1995. *« Avec les stations de Saint-Hilaire et Saint-Bernard on n'assure absolument pas la neige. En moyenne, Saint-Hilaire ouvre quinze jours ou trois semaines par an... alors que le col du Coq il y avait encore de la neige à Pâques cette année... »* [amis du CdC]. Comme nous le détaillerons en décrivant la controverse touristique au col du Coq, l'argument invoqué est souvent celui du meilleur enneigement du col du Coq, du fait de l'orientation des pistes et de l'altitude plus élevée que les stations du Plateau (1400 m.) : *« un avantage, c'est que là haut il y a toujours de la neige. Vous pouvez monter là haut, il y a encore un mètre de neige alors qu'ici, il n'y a plus rien depuis longtemps. Ici en janvier, en février, on a bouffé la grenouille parce qu'il n'y avait pas assez de neige, et quand il n'y a pas assez de neige, nos clients qui viennent ici, ils vont en face¹³⁴, c'est vite vu »* [loueur gîte].

Les acteurs publics ont quant à eux bien conscience des changements liés au climat et la politique du Conseil général de l'Isère, drastique pour les stations de moyenne montagne, a contribué à ce changement. Le CG38 a en effet abordé un virage important en classant les stations de sports d'hiver en quatre catégories. La première correspond aux sites où le produit ski n'est plus porteur compte tenu de l'incertitude de l'enneigement (Gerbaux, 2004). Ainsi, un élu du Plateau commente la nouvelle politique touristique du département : *« le département ne veut plus réinvestir dans les stations, c'est fini. Les stations de moyenne montagne, avec le changement climatique, je ne sais pas si ça va durer, si c'est une réalité tangible. Mais les politiques ne veulent plus investir dans les stations »* [élu Saint-Pancrasse]. En partie sous la contrainte, les élus des différentes stations sont entrés dans une politique de diversification (contrat avec le

¹³⁴ Il s'agit du massif de Belledonne situé « en face » du Plateau des Petites Roches et de ses stations perçues comme concurrentes parce que plus hautes en altitude, comme les Sept-Laux, Chamrousse ou Allevard.

Conseil général par exemple). Mais si les activités s'orientent vers une complémentarité saisonnière, la diversification en marche s'avère difficile et l'activité touristique reste fortement centrée sur le ski, avec notamment des investissements lourds en matière d'enneigement artificiel. Du côté de Saint-Pierre de Chartreuse, les projets ne manquent pas et si certains s'orientent vers des activités estivales (comme le VTT), la priorité est semble-t-il toujours donnée au ski alpin : *« on a des projets, notamment de remonter le plus possible la station vers le haut, donc il y a un projet qui n'est pas nouveau. La jonction d'une vraie piste commerciale entre le haut du Planolet et le haut de la station de Saint-Pierre de Chartreuse »* [élu Saint-Pierre de Chartreuse]. Mais la configuration des lieux et l'altitude du massif ne permettront pas de repousser indéfiniment le problème du manque d'enneigement. La diversification, dans sa mise en œuvre concrète, apparaît bien difficile à réaliser et un acteur explique que l'activité touristique demeure dépendante de l'activité neige : *« On n'arrive pas à faire venir autant de monde en hiver si la neige n'est pas là. Donc le problème reste entier à mon avis. Et on peut faire beaucoup de chose, diversifier c'est vrai, les gens ne viennent pas non plus que pour la neige, que pour faire du ski, [...] mais sans la neige ils ne viennent pas du tout, à part l'environnementaliste à 100% »* [SIVOM Chamechaude]. De plus, les investissements réalisés ne permettent pas toujours de régler le problème de la neige. Ainsi à Saint-Hilaire, malgré l'investissement conséquent en canons à neige, le manque de froid ne permet pas toujours de fabriquer ou de conserver la neige. A cela s'ajoute l'impossibilité à faire coïncider les périodes d'enneigement et les périodes les plus rentables comme les vacances : *« il suffit qu'on ouvre trois semaines aux vacances de février et ça va être le jackpot. On ouvre six semaines, Noël et le mois de janvier comme l'hiver dernier, et bien c'est pas si terrible que ça. Et c'est ce qui s'est passé cet hiver puisque la neige a manqué dès la deuxième semaine des vacances de février. [...] même avec les canons à neige... on a eu vraiment un temps exécrable, avec du redoux... »* [élu Saint-Hilaire].

Enfin, certains prestataires sportifs adoptent une position proche des militants de l'environnement. Ils estiment que les stations de basse altitude n'ont plus d'avenir sous leur forme actuelle compte tenu de l'enneigement beaucoup trop aléatoire. Pour eux, il ne s'agit pas simplement de repousser le problème par un enneigement artificiel ou par une relance de la station du col du Coq, mais il est nécessaire de développer une nouvelle forme de tourisme demandant des aménagements moins lourds. C'est par exemple la volonté d'un accompagnateur : *« le côté station de ski, moi je ne suis pas forcément pour, même si beaucoup de gens disent oui mais sur le plateau, c'est vrai que la station l'année dernière elle a fonctionné je crois sept jours en tout et pour tout à Saint-Hilaire, en cumulé ! »* [AMM 2]. Un guide du Plateau tient un discours sensiblement équivalent en justifiant les difficultés des stations de basse altitude à l'heure actuelle : *« économiquement déjà c'est quand même dur pour tout le monde, au niveau climatique c'est quand même pas évident et ça le sera de moins en moins. Aller investir dans des remontées mécaniques alors que dans dix ans on va faire le procès d'un tas de stations il faut être objectif »* [guide de haute montagne]. Mais ces acteurs, de par leurs activités, sont moins directement confrontés au problème de l'enneigement qui ne les touche pas de manière aussi frontale que les acteurs directement dépendants de la neige.

2.6. La controverse touristique autour de l'ancienne station du col du Coq

Pour Callon et al. (2001), l'analyse des controverses socio-techniques est un excellent moyen d'explorer les parties en présence, de redéfinir les problèmes et de décrire le rôle des protagonistes. La situation au col du Coq présente différents aspects d'une controverse et peut être qualifiée de « controverse touristique » au sens où l'avenir du site demeure en suspens et où chaque acteur déploie des arguments particuliers concernant une incertitude touristique. Il ne s'agit pas d'une controverse classique au sens où il n'existe pas de mobilisation autour d'un risque (ou d'une incertitude) pouvant mettre en danger la population. La démarche qui

est la notre se démarque à la fois de tout parti pris pour l'un des intervenants et de la description factuelle. Il s'agit davantage d'une exploration des collectifs en présence, en tentant de comprendre comment la controverse, en passant par différents stades, participe à leur redéfinition. Afin de saisir cette controverse touristique et sportive, nous procédons en trois étapes : une définition générale du problème, une synthèse des arguments avancés par les acteurs et enfin, une description des jeux d'acteurs et des stratégies employées.

2.6.1. La controverse telle qu'elle est

Avant d'entrer plus en détails dans la controverse, il faut dans un premier temps comprendre l'objet de la discorde. Alors que l'organisation des différentes activités au col du Coq pose divers problèmes, la question de la relance des remontées mécaniques apparaît centrale. En effet, le stade de neige du col du Coq est fermé depuis 1995 et il s'est petit à petit transformé, après un long démêlé judiciaire, en friche touristique. La station n'a dans un premier temps pas fait l'objet d'un projet de développement touristique mais, les changements climatiques aidant et se faisant pressant pour le Plateau des Petites Roches, le col du Coq a recommencé à intéresser les acteurs du site. Le projet de relance de la station a provoqué un important débat à l'échelle locale. La discorde ne porte pas uniquement sur la relance de la station mais prend des formes diverses qui n'opposent pas, de manière simpliste, partisans et opposants à la station. Il s'agit au contraire de toute une gamme de positions que l'on retrouve et qui parfois se transforme au cours du temps. La controverse prend une dimension socio-technique au sens où elle implique des acteurs de nature très diverse (gestionnaires, élus, prestataires sportifs, hébergeurs, protecteurs de l'environnement...) autour de différents éléments physiques : réappropriation d'un espace touristique, aménagement du lieu, démontage ou remontage des remontées mécaniques, déneigement ou non de la route, évolution climatique et viabilité des stations de moyenne montagne, incertitude

environnementale quant à l'intérêt du site et à l'impact des pratiques, réalisation de parkings et conséquences en termes de (sur)fréquentation.

Outre la diversité des acteurs et des non-humains, la controverse prend une dimension spatiale extrêmement complexe qui doit être abordée en termes de réseaux. En effet, le contexte d'action du col du Coq ne peut être saisi qu'en abordant la situation des autres stations de sports d'hiver locales. En effet, la controverse participe à remettre à plat les échelles classiques « micro » et « macro », en redéfinissant la pertinence des acteurs en fonction de leur rôle dans l'action.

L'étude des arguments développés par les acteurs placés en situation de controverse permet de comprendre comment les acteurs justifient leurs propres positions et/ou dénigrent celles des autres (Boltanski et Thévenot, 1991). Il est alors possible de dégager différentes positions révélant des jeux d'arguments qui leur sont propres¹³⁵.

L'objet de la discorde : l'exploitation touristique du col du Coq

Le point de départ de la controverse peut aisément s'identifier puisqu'il s'agit de la mise en vente des terrains du col du Coq suite au procès perdu du propriétaire. A partir de cet instant, les différents élus concernés commencent à s'inquiéter de l'avenir du site et des possibilités qu'il offre. C'est ainsi que se cristallisent différents points de vue et que le conflit débute, n'impliquant dans un premier temps que les élus locaux : « *c'était un dossier difficile à manager avec le Parc parce que le col du Coq il intéresse beaucoup le Plateau des Petites Roches, Saint-Hilaire, Saint-Pancrasse ; Marcieu [Saint-Bernard] s'en méfie un petit peu* » [SIVOM Chamechaude]. C'est dans un premier temps un bras de fer politique à l'échelle locale qui se joue, où s'opposent les deux vice-présidents du PNRC en charge du tourisme, l'un étant maire de Saint-Pierre de Chartreuse et l'autre maire de Saint-Hilaire. « *Nous on n'était pas favorable*

¹³⁵ Ces jeux d'arguments peuvent être communs à plusieurs acteurs alors qu'ils développent pourtant des objectifs et des stratégies différentes, comme nous le verrons dans la partie suivante.

au redéploiement des remontées mécaniques parce que c'est quand même un peu excentré, et puis dans l'intervalle on a créé le SIVU, entre Saint-Pierre d'Entremont, Saint-Pierre de Chartreuse, et que c'est eux qui sont l'autorité organisatrice pour tout ce qui est alpin et ne se voyait pas aller gérer le col du Coq » [SIVOM Chamechaude]. En revanche, le maire de Saint-Hilaire est à cette époque favorable à une relance de la station, pour des motifs économiques mais aussi « sentimentaux » : c'est la station de son enfance et de nombreuses personnes du Plateau ont appris à skier au col du Coq. Le conflit est donc localisé entre les élus du PNRC dont le développement local n'est pas envisagé sous le même angle. Mais certains techniciens du PNRC sont quant à eux opposés au développement des remontées mécaniques, en arguant que la relance d'un tourisme « lourd » est contraire à la charte du Parc.

Les élus du Plateau des Petites Roches, malgré la Communauté de communes (et la compétence tourisme qui lui est conférée), ne parlent pas d'une seule voix. Si Saint-Hilaire est dans un premier temps favorable au développement de la station, les élus de Saint-Bernard n'en voient pas l'utilité. Ils disposent eux aussi d'une micro-station de sports d'hiver qui connaît d'importantes difficultés et jugent leur position trop excentrée par rapport au col du Coq. Ainsi, la commune de Saint-Bernard a préféré se positionner contre le projet : *« en termes de domaine c'est pas plus grand que nous, c'est vraiment histoire d'avoir un terrain de jeu pour la dernière semaine de février quand il manque un peu de neige chez nous, je trouve que ça fait un peu cher la semaine »* [élu Saint-Bernard]. Mais au-delà des difficultés de financement, c'est aussi le manque de liens entre les « micro-stations » du Plateau que certains acteurs ont reproché : *« on n'a pas été suivi par les élus, les élus de Plateau. Le maire de Saint-Bernard, elle a une station et elle n'est pas forcément pour parce qu'elle pense que ça va lui enlever des clients de là bas. Elle a tort parce que ils n'ont pas beaucoup de neige, et puis c'est des petites stations, alors à la limite il y aurait un forfait commun sur les trois »* [loueur gîte]. Quant à Saint-Pancrasse, la commune est directement concernée par le col du Coq puisque l'accès par la route se fait depuis son

territoire. Or, elle a au début opté pour une position relativement neutre : « *nous on aurait bien aimé dans l'absolu, mais nous on n'est pas maître du terrain, déjà ! C'est déjà pas chez nous, c'est un peu compliqué de faire quelque chose, et puis de toute façon on n'a pas les sous pour faire ça. Parce que monter une station... si le terrain était chez nous peut-être qu'on ferait différemment* » [élu Saint-Pancrasse]. La justification de ce désengagement s'oriente donc vers des arguments liés à la propriété foncière et au découpage administratif complexe du site.

Un conflit qui s'envenime et une station au point mort

Il est difficile de passer sous silence les liens (de nature idéologique) entre les techniciens du PNRC et l'association *Mountain Wilderness*, dont le siège de la branche française est basé à Grenoble. Plusieurs actions de démontage d'installations touristiques obsolètes se sont faites de manière conjointe au début des années 2000. C'est ainsi que le discours des gestionnaires du Parc est, à bien des égards, très proche de celui des défenseurs de la montagne. Ainsi les recommandations des gestionnaires quant à l'avenir du site sont plutôt portées vers le démontage des pylônes, la remise en état du site et le développement d'un tourisme doux. Aussi l'association de défense de la montagne donne-t-elle une autre dimension à la controverse, comme le montre cette note interne : « *Il faut que la situation se débloque rapidement car des risques planent sur ce site. Une importante société d'aménagement pourrait acquérir les terrains et faire des aménagements lourds, un grand propriétaire pourrait créer une réserve de chasse et tout clôturer...* » [Mountain Wilderness]. Cette hypothèse s'avèrera en réalité une rumeur et aucun investisseur privé n'est prêt à racheter la station du col du Coq.

Parallèlement, les acteurs touristiques du Plateau ont pris part au conflit et ont tenté de peser sur le contexte d'action. Pour être reconnus et surtout entendus, ils n'ont eu d'autres solutions que de se regrouper en association et s'ériger ainsi en porte-parole : « *on s'est mis en association pour essayer de relancer là-haut, on avait trouvé des bénévoles pour retaper le bâtiment et*

puis relancer la station nous même quoi » [amis du CdC]. L'association des amis du col du Coq regroupe ainsi de nombreux citoyens ordinaires du Plateau, mais surtout de nombreux acteurs « multi-casquettes » (Gumuchian et al., 2003) gravitant dans une nébuleuse que forment l'Office de tourisme, l'association « coupe Icare », l'ADT et les loueurs de gîtes. L'objectif clairement affiché était de relancer la station sous sa forme originelle. L'association a tenté d'élargir son réseau en impliquant également les communes de la vallée du Grésivaudan. « *On pensait associer dans la restauration de la station même des communes de la vallée. Ca ne s'est pas fait parce que la municipalité de Saint-Hilaire n'était pas partante et le maire était, je dirais presque opposé à ce truc là parce qu'il n'a pas la même vision des choses que nous, je dirais même qu'il a fait des choses dans notre dos qui sont inadmissibles* » [loueur gîte]. Or on se souvient que dans un premier temps la commune de Saint-Hilaire était plutôt favorable à la relance de la station. Ce changement de position est alors vécu comme une forme de trahison par les différents défenseurs de la station : « *le maire de Saint-Hilaire qui en se présentant était à fond dans le col du Coq, [...] il a juré mordicus qu'au col du Coq on allait voir ce qu'on allait voir, et puis un an après sans rien nous dire il a viré parce que... il n'a absolument pas défendu les intérêts du Plateau et c'est ce qu'on lui a reproché* » [amis du CdC]. La controverse entre ainsi dans une phase de polémique qui ne fait que cristalliser les positions de chacun et bloquer toute discussion. Ainsi chaque acteur se renvoie la responsabilité de la fermeture du site : « *il y avait un projet qui était pratiquement abouti et puis un certain nombre d'habitants de Saint-Hilaire et du Plateau qui ont voulu absolument et en partie l'Office de tourisme, avoir affaire à une station de ski alpin là-haut, ce qui était une aberration complète déjà à l'époque et encore bien plus maintenant. Donc du coup ça a fait arrêter le projet pour repartir dans des études, des trucs* » [élu Saint-Hilaire]. On s'oriente donc vers un conflit triadique entre différents acteurs du Plateau des Petites Roches, mais aussi entre ce territoire et les acteurs du centre de la Chartreuse. Compte tenu des changements de

positions des acteurs, le conflit dépasse largement l'opposition entre partisans et opposants à la station.

2.6.2. La controverse telle qu'on en parle (les arguments)

Avant d'aborder la question des stratégies développées par les acteurs, nous pouvons tenter de faire une synthèse des différents arguments qui soit justifient la prise de position dans la controverse, soit qualifient les adversaires.

Tout d'abord, les élus du Plateau des Petites Roches et du cœur de la Chartreuse sont tous relativement unanimes, malgré les tensions entre eux, pour que la station du col du Coq ne se relance pas. Outre les arguments économiques, les élus du centre de la Chartreuse utilisent notamment des arguments «écologiques» contre l'utilisation des remontées mécaniques : *« ça nous intéressait pas, pas parce que ça nous fait de la concurrence ici, mais simplement parce que c'est un site unique, c'est un site à protéger, c'est un site qui coûterait énormément d'argent et ça on sait »* [élu Saint-Pierre de Chartreuse]. Les communes du cœur de la Chartreuse n'ont pas d'ambition particulière sur le développement du ski alpin puisque l'accès est bloqué l'hiver. Du côté du Plateau des Petites Roches, la justification des élus se centre principalement sur des arguments économiques et sur un intérêt général à préserver en privilégiant le développement du Plateau : *« c'était les conclusions du travail du Parc où on avait travaillé tous ensemble, on était tous là-dessus, et surtout Saint-Bernard et Saint-Hilaire comme on voyait fonctionner nos stations on voyait bien qu'une troisième on n'avait pas les moyens. De toute façon c'était le nerf de la guerre, c'était l'argent »* [élu Saint-Hilaire]. Les élus justifient leurs choix de ne pas investir au col du Coq en insistant aussi sur le difficile maillage territorial du col du Coq : *« Saint-Pierre de Chartreuse n'a pas bien joué le jeu c'est sûr, d'un autre côté, moi je comprenais bien le maire de l'époque qui déjà avait de grosses difficultés avec sa station et n'allait pas*

se remettre un truc sur le dos puisque c'était chez lui, le col du Coq c'est sur Saint-Pierre de Chartreuse, il ne faut pas l'oublier non plus » [élu Saint-Hilaire].

Ensuite, tous les différents gestionnaires affichent la même volonté de ne pas relancer d'activité touristique lourde comprenant beaucoup d'aménagements. Ainsi, une gestion environnementale et raisonnée est davantage mise en avant. Les arguments font appel aux valeurs et aux éthiques environnementales. Pour ces acteurs, il existe une incompatibilité entre un site touristique et des espaces à prérogatives réglementaires fortes comme un ENS ou une Réserve. Comme le raconte un gestionnaire, *« il a fallu un certain nombre d'années, en sachant qu'il y a avait soit un ENS, et auquel cas on ne fait pas une station de ski, donc il fallait faire des choix politiques »* [service environnement CG 38]. D'autre part, les gestionnaires avancent aussi l'idée que le développement d'une station est en contradiction avec l'esprit de la charte du Parc. Certains prestataires sportifs comme les AMM se retrouvent dans ce type d'arguments et proposent même pour certains le démontage des anciens téléskis, au même titre que les militants de l'environnement : *« je pense qu'il faudrait qu'il y ait une action de Mountain Wilderness qui vienne démonter tous les pylônes, si ça restait en l'état »* [guide nature]. Un guide tient sensiblement le même discours : *« je suis pour le démontage et la remise en forme du terrain au col du Coq comme il était à l'origine quand j'étais gamin. Ca ne sert plus à rien »* [guide de haute montagne].

Enfin, une autre partie des acteurs se prononce pour la relance de l'activité touristique au col du Coq. L'un des principaux arguments est la complémentarité des stations du Plateau et surtout la perspective de garantir une offre neige. En effet, l'orientation de la station du col du Coq au nord est perçue comme un moyen de pallier les problèmes d'enneigement. Pour eux, le site possède un niveau d'enneigement supérieur aux deux stations du Plateau. Ainsi, sa relance permettrait le maintien de l'activité touristique : *« il y a 20 ans ou 30 ans, on pouvait dire, il n'y a pas de neige à Saint-Hilaire, il n'y a pas de problème il y a de la neige au col du Coq. On*

pouvait l'assurer, donc les gens venaient. S'il y avait de la neige et une école de ski, il n'y a pas de problème on venait » [loueur gîte]. Les arguments développés dans ce cas relèvent aussi de l'intérêt particulier puisque le développement touristique du col du Coq serait aussi un moyen de pérenniser une activité qui est pour l'heure très incertaine.

2.6.3. La controverse telle qu'on la déplace (les stratégies)

Alors que l'étude des arguments permet de cerner le registre des justifications, il faut également comprendre à la fois les objectifs des acteurs et les stratégies qu'ils mettent en œuvre pour les atteindre. En effet, certains acteurs peuvent développer des mêmes arguments dans la controverse et poursuivre des objectifs différents, voire contradictoires.

Chacun des élus met en avant la difficile viabilité économique des stations de moyenne montagne mais tous investissent lourdement dans leur station respective.

Quand la nature ordinaire se fait remarquer

Avant d'entrer dans la nature « remarquable », le col du Coq n'était qu'un morceau de nature « ordinaire » et c'est précisément ce passage d'un statut à un autre qui interroge. Comme l'explique un élu à propos de la création de l'ENS, « *c'est une suite d'opportunités. Il s'est trouvé que ce terrain là s'est mis en vente, et donc en plus, c'est vrai qu'il y avait des groupes, des personnes qui auraient voulu être influentes pour faire redémarrer la station* » [élu Saint-Pancrasse]. Le classement du site en espace protégé permet donc, d'après certains acteurs, de mettre en sourdine la parole de quelques associations ou citoyens jugés trop bruyants. Le site se voit donc coupé en deux, avec d'un côté une nature aménageable et de l'autre une nature remarquable qui elle doit rester intacte. Pour le gestionnaire, « *c'est un hasard politique qui fait qu'on a trouvé cette solution en attente d'un projet* » [service environnement CG 38]. Mais cette solution n'était pas appréciée de tous les acteurs. Ainsi, les associations de défense de

l'environnement, toujours dans leur rôle de « lanceur d'alerte », soulignaient les faiblesses d'un tel dispositif : *« si le projet du Parc se réalise et que des aménagements touristiques sont édifiés sur des sites classés Espaces Naturels Sensibles cela pourrait constituer un précédent et les autres sites ainsi classés pourraient revendiquer des possibilités d'aménagement semblables à ceux du col du Coq »* [Mountain Wilderness]. En réalité, la création de l'ENS est aussi une stratégie pour atténuer toute velléité d'aménagements, même hors de la zone ENS. Le projet de classement du site tombe ainsi à point nommé, non seulement pour les gestionnaires qui ne veulent pas d'aménagements touristiques lourds comme des remontées mécaniques, mais aussi pour certains élus qui se découvrent des talents de protecteurs de l'environnement. C'est le cas des élus du cœur de la Chartreuse. En effet, ils sont en temps normal davantage des aménageurs que des protecteurs, au regard des investissements réalisés dans les stations de sports d'hiver dont ils ont la gestion. *« A Saint-Pierre de Chartreuse à l'époque j'étais maire, on s'est dit on ne peut pas laisser tomber ça dans l'escarcelle de n'importe qui parce que pour des tas de chose, pour l'environnement, la fréquentation... [...] donc on est allé trouver le Conseil général en disant " il faut faire quelque chose, est-ce que vous ne pourriez pas racheter ça pour en faire en espace ? " Et puis ça a évolué en Espace Naturel Sensible »* [SIVOM Chamechaude]. En fait, les élus de Saint-Pierre de Chartreuse s'opposent à la relance de la station, développent (et réalisent) un projet de classement du site, mais veulent aussi conserver une partie touristique qui leur profiterait : *« Si on va dans le sens de remettre en marche une station de ski pure et dure avec des téléskis des machins, Saint-Pierre de Chartreuse mettra son veto autant que possible. Par contre un développement touristique là-haut oui. Il y a des choses à faire »* [élu Saint-Pierre de Chartreuse]. Les possibilités d'aménagements que les élus se laissent ne sont autres qu'une liaison avec les pistes de ski de fond de Saint-Hugues, dont le SIVOM de Chamechaude a la gestion. C'est donc vers un développement des activités nordiques que les élus s'orientent, en créant une nouvelle piste de fond dans la forêt : *« quand on fait un piste forestière avec possibilité d'avoir*

d'autres activités que la forêt, on a 10% de plus de subventions, donc si on l'ouvre au ski nordique... et les subventions c'est la région, c'est l'Etat, c'est l'Europe, et un peu le Conseil général » [SIVOM Chamechaude]. Comme on le voit, le classement du site en ENS a été aussi une stratégie pour déplacer la controverse vers un autre terrain et pouvoir opposer, au développement touristique lourd de la montagne, des arguments « écologiques » privilégiant la préservation du site, sans toutefois renoncer à d'autres aménagements relevant selon certains acteurs d'un tourisme « alternatif » (le ski nordique par exemple).

Une controverse entre confinement et publicisation

Comme le soulignent justement Callon et al. (2001), le degré de confinement d'une controverse est un élément à prendre en considération. Dans notre cas, certains acteurs tentent de refermer la boîte noire en réduisant au silence certains porte-parole trop bruyants. D'autres acteurs tentent au contraire de rendre la chose publique, participant ainsi à une « publicisation » (Lemieux, 2007) de la controverse. Dans les deux cas, les acteurs tentent de sortir du contexte d'action, de créer de nouvelles ramifications en invoquant des acteurs extérieurs à la controverse. Dans le premier cas, il s'agit de demander à des spécialistes de l'aménagement de faire une étude sur les possibilités touristiques du site. Les solutions proposées sont ainsi onéreuses et contraires à la charte du Parc, et elles n'ont aucune chance d'être mises en œuvre par les pouvoirs publics. Cette étude permet aussi d'opposer la parole experte à la parole profane. Pourtant, les différentes parties prenantes ne sont pas dupes de cette stratégie : *« il y a un truc qui a été voté par le Parc pour faire un espace touristique, ça a été voté mais il n'y a aucun sous, ça a été pour nous faire fermer notre gueule, et puis il n'y a rien eu de fait »* [amis du CdC]. Un autre acteur interrogé argue dans le même sens : *« Il y a eu le projet que le Parc a, l'étude, et puis maintenant il ne se fait rien. Ils nous ont bien laissé espérer qu'il se ferait des choses et puis... »* [ADT Chartreuse]. Les acteurs fortement impliqués dans le conflit

ressentent donc l'étude financée par le PNRC comme une forme de « stratégie d'usure ». Après s'être dans un premier temps organisés en se regroupant en association, d'autres stratégies sont utilisées pour peser sur le contexte d'action. C'est notamment le cas lorsqu'ils tentent de rendre public la controverse en la « médiatisant », à l'échelle locale, grâce à la presse régionale (annexe 33). Il existe donc d'un côté des acteurs qui tentent de confiner la controverse, c'est-à-dire la réduire au niveau micro et d'en faire un conflit entre locaux ; et de l'autre côté des acteurs touristiques qui tentent eux d'élever la controverse à un niveau macro, en utilisant par exemple les médias, pour trouver un appui extérieur au contexte d'action.

L'évolution de la critique, du général au spécifique

Au cours du temps, la controverse a également connu des déplacements dans les formes argumentatives employées. C'est ainsi que les justifications sont passées d'un stade général à un stade spécifique. En effet, le stade général se caractérise par des arguments-types dont la portée est globale. Ces arguments concernent par exemple les problèmes d'enneigement ou la difficulté à s'adapter aux demandes de la clientèle. Or, lorsque la controverse s'enlise, un accord devient de plus en plus difficile à trouver et les arguments se déplacent vers un niveau spécifique. On passe ainsi du débat d'idées contradictoires au débat de personnes, avec des attaques personnelles. « *Les amis du col du Coq étaient très virulent pour que... [...] Et du coup ça a fait des blocages au niveau politique, Saint-Pierre était très réticent à pas mal de chose, et après ça devient des histoires de personnes* » [élu Saint-Pancrasse]. Cette personnalisation du conflit a ainsi conduit les acteurs vers un impossible vivre-ensemble : « *ils ont fait foirer le projet et en plus ils l'ont fait de façon maladroite, de conflit de personnes, alors des choses qui ont laissé des traces maintenant. C'est pas admissible que pour l'envie ou l'intérêt de quelques personnes on massacre un projet qui était quasiment abouti...* » [élu Saint-Hilaire]. Les acteurs se renvoient donc la responsabilité dans l'arrêt du projet. Les défenseurs de la station

fustigent quant à eux le caractère autoritaire (et unilatéral) des décisions publiques. Les critiques deviennent donc personnalisées et l'on assiste au passage d'un débat d'idées à un débat de personnes. C'est donc vers une critique ciblée que les acteurs se sont dirigés et le conflit a atteint une telle forme de violence qu'il est impossible pour eux de s'entendre. Pourtant, et c'est aussi ce qui étonne, le discours des différents partis (sur le fond) s'est dilué pour finalement être très similaire : les défenseurs de la station accepteraient une petite station sans remontées mécaniques lourdes et certains opposants ne s'opposeraient justement plus à la station si son développement se limitait à un tapis comme remonte-pente et à quelques aménagements légers. Mais, si le discours est devenu pratiquement semblable, un monde commun peine à s'établir puisque la personnalisation du conflit a laissé des traces toujours présentes.

3. LES PRATIQUANTS ORDINAIRES DANS LA GOUVERNANCE DES ESPACES (SPORTIFS) DE NATURE

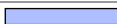

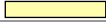
Cette partie interroge la place qu'occupe les pratiquants ordinaires dans la gouvernance des espaces de loisir sportif. Après avoir étudié le fonctionnement du site et les relations entre porte-parole (et élus), il faut s'intéresser dès à présent au rôle du public. En effet, les controverses du col du Coq ne peuvent être totalement étrangères aux individus qui fréquentent le site. Dans un premier temps, nous utiliserons certaines données « quantitatives » afin de mieux comprendre les spécificités des pratiquants du col du Coq. Nous aborderons ensuite la perception de la gestion (connaissance des espaces protégés, conscience des aménagements...). Une partie est consacrée à la démocratie participative dans les espaces protégés. Enfin, nous abordons dans un dernier temps les arguments invoqués par les pratiquants ordinaires concernant la controverse touristique et le projet de relance de la station.

3.1. Caractéristiques socio-démographiques des pratiquants au col du Coq

Au sens de l'acteur-réseau, les caractéristiques socio-démographiques relèvent davantage du « social n°1 » que du « social n°2 » (Latour, 2006). Pourtant, ces données ne sont pas à ignorer et offrent des éléments de compréhension de notre objet. Elles sont à considérer comme des données de cadrage plus que comme des éléments explicatifs de l'état du social. En utilisant ces données, il ne s'agit pas d'une incohérence théorique de notre part, mais de la nécessité d'exploiter des éléments empiriques présentant un intérêt heuristique certain. Afin de ne pas trop alourdir le texte, différentes données concernant les pratiquants ordinaires sont placées en annexe (annexe 34).

3.1.1. Age des pratiquants




Age des pratiquants

	Effectifs	Fréquence
Moins de 35,3	 21	30,4%
de 35,3 à moins de 55,7	 30	43,5%
55,7 et plus	 18	26,1%
Total	69	

L'âge des pratiquants présents au col du Coq est assez élevé. En effet, 43,5% des personnes rencontrées ont entre 35 ans et 55 ans. Près d'un quart des répondants ont plus de 55 ans et seulement 30% ont moins de 35 ans. La population présente sur le site est donc plutôt âgée puisque la moyenne d'âge est de 38 ans. Ce chiffre est conforme aux statistiques de fréquentation de la montagne.

3.1.2. Sexe des pratiquants

Sexe des pratiquants

	Effectifs	Fréquence
Homme	 31	44,9%
femme	 3	4,3%
homme et femme	 35	50,7%
Total	69	

Lors des entretiens, nous avons rencontré des personnes seules ou en groupe. Plus que le sexe des pratiquants, ces données nous permettent davantage de comprendre si les sorties réalisées se font de manière mixte ou non mixte. La plus grande partie des personnes rencontrées (51%) fréquente le site de manière mixte, c'est-à-dire en couple, en famille ou entre amis de sexe différent. Les hommes (seul ou entre amis) représentent près de 45% des enquêtés alors que les femmes (seule ou entre amies) sont largement sous représentées avec 4% des personnes interrogées.

3.1.3. Profession des pratiquants

Profession des pratiquants

	Effectifs	Fréquence
Agriculteurs	1	1,4%
Artisans Commerçants	4	5,8%
Cadres	25	36,2%
Prof intermédiaires	9	13,0%
Employés	9	13,0%
Ouvriers	7	10,1%
Chômeur	1	1,4%
Retraité	8	11,6%
Etudiant	5	7,2%
Total	69	

En ce qui concerne la profession des pratiquants interrogés, nous pouvons constater qu'il existe une surreprésentation des cadres par rapport aux autres activités professionnelles. En effet, 36% des personnes interrogées sont des cadres alors que cette catégorie socioprofessionnelle ne représente que 14% des habitants de l'agglomération grenobloise¹³⁶. Les catégories « professions intermédiaires » et « employés » sont également représentées à hauteur de 13%, ce qui apparaît conforme aux statistiques de la population grenobloise. En revanche, les « artisans commerçants » (6%), les « ouvriers » (10%) et les « retraités » (12%) apparaissent sous-représentés en rapport aux chiffres de la population grenobloise. Enfin, les étudiants ne représentent que 7% des personnes interrogées, ce qui semble être un chiffre assez bas.

3.1.4. Diplôme des pratiquants

Diplôme des pratiquants




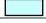

	Effectifs	Fréquence
CAP /Brevet /Bep	10	14,9%
Sans diplôme	1	1,5%
Bac /Bac+2	21	31,3%
Bac+3 /Bac+4	15	22,4%
Bac+5 /Bac+8	20	29,9%
Total	67	

En termes de formation scolaire, l'enquête révèle que les personnes interrogées ont un niveau d'éducation assez élevé. En effet, 84% des interrogés ont au moins le baccalauréat comme diplôme, chiffre d'autant plus élevé que la population interrogée est relativement

¹³⁶ Source INSEE/Rhône-Alpes (2005).



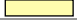
âgée. 31% des enquêtés ont un niveau d'étude qui se situe entre « bac » et « bac+2 » et 22% entre « bac+3 » et « bac+4 ». Environ 30% des personnes interrogées sont fortement diplômés, avec un niveau d'étude situé entre « bac+5 » et « bac+8 ». Enfin, les personnes sans diplôme ou avec un diplôme inférieur au baccalauréat ne représentent que 16% des enquêtés.

3.1.5. Situation familiale des pratiquants

Situation familiale		
	Effectifs	Fréquence
Marié	 34	54,8%
Célibataire	 17	27,4%
Pacs	 1	1,6%
divorcé	 6	9,7%
union libre	 4	6,5%
Total	62	

Concernant la situation familiale, la majorité des personnes interrogées est mariée et représente 55%, alors que les personnes célibataires représentent 27% des répondants.

3.1.6. Lieu d'habitation

Type de pratiquants		
	Effectifs	Fréquence
Excursionnistes	 51	75,0%
Touristes	 5	7,4%
Locaux	 12	17,6%
Total	68	

(Recodage à partir du lieu d'habitation ou de résidence)

A partir du lieu d'habitation ou de résidence déclaré, nous avons opéré des regroupements par recodage pour se représenter les différents types de pratiquants présents sur le site. Ainsi, les excursionnistes fréquentent le site à la journée, sans résider sur place, et sont originaires le plus souvent de l'agglomération grenobloise¹³⁷. Nous avons considéré comme des locaux les personnes qui habitent le cœur de la Chartreuse, le plateau des Petites Roches et les communes à proximité (Saint-Ismier, Bernin). Les touristes sont les individus

¹³⁷ Certains individus n'hésitent pas à effectuer d'importants déplacements à la journée, depuis Lyon jusqu'au col du Coq par exemple. Ces individus sont également considérés comme des excursionnistes puisqu'ils ne résident pas sur place.

résidant plus d'un jour hors de leur domicile, notamment directement dans les communes du PNRC. La grande majorité des personnes rencontrées est constituée d'excursionnistes puisqu'ils représentent 75% de la population interrogée. Les pratiquants locaux représentent pour leur part 18% des interrogés alors que les touristes ne sont que 7%.

3.2. La perception du site par les pratiquants

3.2.1. L'investissement spatial

Concernant l'investissement spatial des pratiquants au départ du col du Coq, le lieu s'avère scindé en deux parties : d'une part les pratiquants qui réalisent l'ascension de la Dent de Crolles et d'autre part ceux qui se déplacent en direction de Pravouta. Ces déplacements sont principalement dictés par la saison : en été, le principal objectif des randonneurs est la Dent de Crolles alors que ceux qui se déplacent vers l'Espace Naturel Sensible de Pravouta sont en minorité. Un randonneur explique par exemple qu'il a « *fait une fois le tour de l'autre côté, Pravouta, sinon en général c'est la Dent de Crolles. [...] Disons que je connais plus ici, question d'habitude on va dire* » [E 18]. Chose étonnante, les randonneurs qui fréquentent le site uniquement l'été ne connaissent pas souvent les possibilités de randonnée vers Pravouta. En revanche, ceux qui se rendent au col du Coq l'hiver connaissent cet espace sans toutefois le pratiquer en période estivale : « *le habert de Pravouta, on y a été en raquettes, mais jamais à pied* » [E 10]. Plusieurs entretiens confirment cette tendance : « *le Roc d'Arguille, plutôt l'hiver. Moi je trouve que l'été ça manque de charme... C'est un point de vue tout personnel* » [E 15].

L'investissement spatial du site en période hivernale est bien différent de celui de l'été. La très grande partie des individus fréquentent l'Espace Naturel Sensible de Pravouta, notamment en ski de randonnée et en raquette. Les flancs de la Dent de Crolles par le « *pré qui tue* » sont très parcourus par les randonneurs à ski puisque la pente, très régulière, permet d'effectuer un dénivelé assez important en peu de temps. Le sommet de la Dent de Crolles est

pratiqué uniquement par des skieurs de très bon niveau, comme le confirme un randonneur après avoir descendu le pas de l'Oeille : « *elle est exposée c'est vrai, il faut que se soit en bonne condition parce que si c'est plaqué là-haut, bonjour le grand saut !* » [E 57]. D'autres pratiques demandent un investissement spatial assez faible et se fixe sur l'ancienne station, comme la luge pratiquée très souvent au niveau de l'ancienne bergerie et le ski *freestyle* comme l'explique un pratiquant : « *des fois on va à Pravouta pour faire de la poudreuse, mais là la neige elle est moyenne donc on fait des bosses [...] ici c'est bien [ancienne station], des fois dans le champ des Ayes* » [E 55].

3.2.2. Représentation du site

La représentation du site par les pratiquants recouvre différents éléments. Les entretiens montrent que les thèmes abordés par les pratiquants quant à leur perception du site sont multiples : le paysage, le type de lieu (haut lieu, *spot* ou site banal), la difficulté technique (perçue, recherchée ou subie) et l'attachement identitaire.

Le paysage

Pour une frange des pratiquants, la dimension esthétique du lieu est ce qui leur vient en premier à l'esprit quand on aborde la question de leur représentation du site. Un randonneur à ski relate ainsi ses souvenirs esthétiques d'une ancienne sortie : « *C'est cette variété aussi, c'est-à-dire qu'on fait un virage et pouf on découvre, ce sont des images parfois quand on est sur les crêtes et qu'il y a ce mélange de falaise, de pins accrochés, et puis derrière on voit le Mont-blanc, Belledonne, ça fait des contrastes assez magnifiques* » [E 46]. L'évocation paysagère est souvent très proche d'une forme de mélancolie : « *Peut-être le plus beau je trouve, c'est l'automne en fin de journée, quand les falaises... j'ai des souvenir de couleurs, en fin de journée, il n'y avait pas de neige encore, avec un coucher de soleil sur les petites falaises qui étaient rouges, c'était fascinant,*

extraordinaire » [E 46]. Un couple de touriste en vacances en Chartreuse évoque leur rapport au lieu et l'image préconstruite qu'ils en avaient : « *moi j'étais très contente parce que j'avais acheté une carte postale magnifique où on voyait vraiment ce qu'on a vu, mais de l'autre côté, au moins je suis sûre de savoir...* »

Lui : *on voit vraiment, la barre rocheuse formée ici par la Dent de Crolles, et puis tout le long ça tombe vraiment à pic, on le voit bien d'en haut.*

Elle : *ce qui est bien c'est de s'approprier le lieu, de savoir où on est vraiment, de sentir la montagne* » [E 31]. L'expérience esthétique de la montagne est donc non seulement valorisée par certains pratiquants, mais est même l'objet même du déplacement ou du voyage.

Multiplicité du lieu

Lorsque les pratiquants tentent de définir le lieu qu'ils viennent d'investir, les définitions apparaissent extrêmement hétérogènes et semblent parfois contradictoires. Elles sont souvent relatives aux types de pratique sportive (ainsi qu'au niveau et à l'investissement dans l'activité).

Certains individus considèrent le site comme une sorte de haut lieu, notamment parce que la Dent de Crolles est une forme d'emblème et qu'elle est un des sommets les plus connus de la région grenobloise. Dans ce contexte, la montée à la Dent de Crolles est devenue une sorte de rite : « *la Dent de Crolles, à une époque, il fallait y monter une fois par an, au moins une fois par été avec les enfants. C'est un petit peu un symbole. Quand on est dans la vallée du Grésivaudan, parce qu'on habitait juste en face, c'est vrai que c'était le papier peint quotidien* » [E 29]. C'est principalement la Dent de Crolles qui fait l'attrait et la renommée du lieu : « *c'est un peu le coin, c'est assez réputé en Chartreuse, la Dent de Crolles, ça fait partie des sommets qui sont intéressants* » [E 27]. Mais, si certains trouvent au site un intérêt particulier, d'autres pratiquants (minoritaires) considèrent le lieu dans sa banalité, « *c'est une balade parmi d'autres* » [E 1], sans

s'émouvoir particulièrement. Enfin, les nouvelles activités sportives font leur apparition et transforment cet espace familial et grand public en un *spot*, c'est-à-dire un lieu qui, par ses dispositions physiques particulières, est adéquat pour l'activité et que les adeptes s'approprient pour en faire leur terrain de jeu privilégié : « *c'est un spot à kicks¹³⁸ [...] Chaque fois qu'on vient ici c'est pas pour faire de la luge, ni pour remonter à pied et faire de la piste, c'est pour faire un kick et sauter, et se faire plaisir* » [E 55]. Comme nous l'avons précédemment abordé, les *BASE-jumpers* considèrent eux aussi la Dent de Crolles comme un *spot* en émergence.

D'autres pratiquants éprouvent un véritable attachement identitaire et se sentent chez eux sur ce site. En effet, le col du Coq apparaît comme « *le jardin des grenoblois [...] c'est près, c'est facile d'accès, et puis il y a pas mal de style d'activité. Il y a de l'escalade, de la rando sympa un peu ludique, de la balade...* » [E 30]. Les multiples activités présentes sont souvent mentionnées et rendent le lieu particulièrement attractif : « *il y a tout, il y a de l'escalade en été. C'est vraiment multi activités, c'est bien, on peut tout faire. C'est parfait pour les montagnards qui aiment toucher à toutes les activités* » [E 45].

Risque perçu et difficulté technique

Le risque est une notion particulièrement subjective que nous n'avons pas abordé de manière directe. Par exemple, si certains perçoivent le parcours de la Dent de Crolles comme un itinéraire de randonnée plutôt facile, d'autres ressentent le parcours de manière très différente : « *on a eu des surprises quand même. Parce qu'en fait c'est pas facile au niveau technique ! On pensait que ce serait plus facile. On s'est fait peur en montant sur la droite, dans les barres rocheuses !* ». La même randonneuse avoue plus tard être « *contente d'être rentrée vivante !* » [E 5]. La difficulté technique est dans ce cas complètement subie. Certains perçoivent des difficultés pour gravir la Dent de Crolles et émettent des jugements sur les autres pratiquants,

¹³⁸ Lieu approprié pour construire des sauts et réaliser des figures acrobatiques en ski ou en snowboard.

et sur ce qu'il est acceptable ou non de faire : « *C'est pas la petite balade tranquille, pour des adultes en bonne santé, ça va, mais pour ceux qui partent en famille avec des gosses de cinq ans, des fois pas forcément équipés...* » [E 8]. D'autres pratiquants sont tout à fait conscients du danger mais recherchent une certaine prise de risque. C'est notamment le cas des randonneurs à ski qui évoluent au sommet de la Dent de Crolles par le pas de l'Oeille. Un skieur rencontré explique : « *J'ai dû le faire deux trois fois. C'est technique, il y a pas grand monde qui y va quand même, il faut zigzaguer entre les barres. Il y a du 45° par endroit et après il y a une grosse exposition, il y a des grosses barres en dessous donc on n'a pas le droit de chuter. Mais en poudreuse ça se fait bien* » [E 45].

3.3. Perception de la gestion

3.3.1. La connaissance de l'ENS et de la RNHC

Les pratiquants n'ont pas une perception uniforme des espaces protégés. L'étude révèle plusieurs catégories de pratiquants percevant différemment l'ENS et les aménagements liés à la protection de certaines espèces¹³⁹.

Une partie importante des pratiquants n'a pas réellement conscience de pénétrer dans un ENS, et ce malgré la signalétique présente sur les parkings et aux différentes entrées. « *Moi je sais que c'est un Parc régional, ça je le sais, mais je n'ai pas vu les panneaux. J'ai vu les filets mais...* » [E 56]. D'ailleurs, si certains pratiquants franchissent volontairement les clôtures, d'autres se retrouvent à l'intérieur des zones protégées pour le tétras lyre sans intention transgressive : « *ce qui m'a étonné moi c'est que quand on redescend après, on a l'impression d'être dans le parc de tétras lyre, on se retrouve dedans, et on se dit merde on est dans le parc. On a contourné la clôture et en fait on était dedans sans l'avoir voulu. Mais bon on n'en n'a pas tué, on les a même pas vu !* » [E 60].

¹³⁹ Compte tenu de la faible proportion d'individus interrogés l'été après une balade sur l'ENS, les résultats proviennent en majorité des pratiques hivernales.

Certains pratiquants, sans toutefois remettre en cause le bien-fondé de la protection du tétras lyre, montrent un certain scepticisme quant au zonage actuel. C'est par exemple ce qu'explique un couple de randonneurs : « *Elle : c'est la partie la plus belle qui nous a été supprimée...*

*Lui : et cette année ça a été interdit... donc il y avait un fil tout autour avec des panneaux, disant qu'en fait c'était pour éviter... ce n'était pas le Parc, c'était le Conseil général qui avait installé ça... et les gens du pays ils disaient que le tétras lyre il nichait plutôt dans les petites cavernes, sous les falaises, mais là haut ils ont dû en compter, ils ont dû voir » [E 15]. D'autres pratiquants émettent également des doutes sur l'efficacité de l'action, tant selon eux les randonneurs ne respectent pas la réglementation : « *je doute de l'efficacité, parce que les gens passent à travers, je vois comment les gens passent dessous, et est-ce que le tétras lyre va nicher à gauche du col et pas à droite ? C'est la question qu'on peut se poser » [E 49]. Une petite partie des pratiquants, certainement la plus hostile au zonage, éprouve une incompréhension puisque cette réglementation a été imposée, de leur point de vue, de manière arbitraire. Elle bouscule ainsi leurs habitudes souvent anciennes.**

Enfin, certains pratiquants affichent une vraie adhésion aux mesures de protection du tétras lyre et sont tout à fait coopératifs pour préserver cette espèce : « *ça ne me dérange pas du tout. La preuve, c'est que j'ai vu ça, j'ai tourné à droite. Non ça ne me dérange pas » [E 46].*

Les mesures de protection permettent donc d'infléchir les comportements, en partie parce que cette espèce fait partie du patrimoine : « *c'est bien de protéger le Tétrás, c'est pas une mauvaise idée, il y en a très peu, il ne faut pas les déranger [...] c'est un oiseau un peu emblématique » [E 47].*

Les pratiquants ont une très faible connaissance de la Réserve Naturelle, de la réglementation en vigueur et surtout des limites de la Réserve. 76% des personnes interrogées

en période estivale n'ont pas vraiment conscience de l'existence d'une Réserve Naturelle. La signalétique est peu lue et n'est même souvent pas vue par les pratiquants.

Connaissance de la Réserve Naturelle

	Effectifs	Fréquence
oui	9	24,3%
non	28	75,7%
Total	37	

Par ailleurs, il existe un certain brouillage entre les différents types d'espace protégé sur le site. Par exemple, seuls quelques pratiquants font une différence entre le Parc et la Réserve ou entre la Réserve et l'ENS. Un imbroglio règne dans l'esprit des pratiquants entre les différents types de gestion.

3.3.2. Le balisage

Le balisage est un élément qui permet évidemment de sécuriser le milieu et de réduire l'incertitude.

- La très grande majorité des personnes interrogées est très attachée au balisage et souligne la qualité de ce dernier sur l'ensemble du site, sa nécessité et sa clarté. Par ailleurs, de nombreux randonneurs affirment que la signalétique au départ du col du Coq est plus claire que dans d'autres massifs, voire d'autres sites de Chartreuse.
- Certains randonneurs parmi les moins aguerris n'envisagent pas un balisage moins important et renonceraient certainement à leur randonnée dans le cas contraire. En effet, tous mettent en avant le côté extrêmement rassurant du balisage puisqu'ils ne possèdent pas de carte et/ou ne savent pas l'utiliser. D'autre part, certains individus se perdent un peu dans la Réserve, notamment à la sortie du trou du Glaz où le marquage se fait plus discret.
- Certains pratiquants affirment ne pas avoir vraiment porté attention au balisage puisque soit l'itinéraire était évident pour eux, soit ils connaissent parfaitement le site.

- Dans une logique plus élitiste, certains avancent que le balisage a son utilité mais provoque une fréquentation beaucoup trop importante à leurs yeux.

3.4. Le discours participatif à l'épreuve : typologie de la représentation de la gestion participative par les pratiquants ordinaires

L'ambition de cette partie est d'aborder l'idée de « gestion participative » des espaces protégés en étudiant le discours des pratiquants ordinaires sur cette question. Il s'agit de comprendre les arguments que les simples citoyens développent quant à la gestion de ces sites mais surtout le rôle qu'ils envisagent de jouer dans un domaine qui représente pour certains une part extrêmement importante de la vie sociale : le loisir. Le discours convenu sur la faible compétence politique des pratiquants aux préoccupations très prosaïques résiste difficilement à notre analyse sociologique. En effet, le registre des arguments déployés s'avère large et diversifié, tant sur la gestion que sur l'idée de participation. Ces arguments révèlent des positions éclectiques rendues compréhensibles par une typologie. Cette classification est idéal-typique et chaque élément taxinomique contient, bien entendu, des variations.

3.4.1 Justifications non participatives

Alors que la démocratie connaît un renouvellement profond par des procédures redonnant une dimension plus active aux citoyens, ces derniers perçoivent de manière diverse ces transformations et ne sont pas tous enclins à l'idée de démocratie participative. Les registres de justifications « non participatives » relèvent de logiques variées qu'il nous faut expliciter et ne pas abusivement mélanger, tant elles apparaissent contrastées. S'il est possible de regrouper ces arguments dans une même catégorie, ils ne peuvent en aucun cas être confondus. En effet, il est très différent d'éprouver un attachement pour la démocratie

représentative ou de se sentir incompétent en matière de gestion d'un site. Pour cette raison, trois sous-catégories d'arguments ont été discernées.

La défiance participative

Il faut noter que si l'émergence d'une démocratie participative renouvelle les définitions de la légitimité et de l'intérêt général, certains individus n'en voient nullement l'opportunité et se satisfont de la démocratie représentative telle qu'elle existe. Cette conviction politique repose sur la confiance dans le contrat qui lie le représenté à son représentant, mais surtout dans la croyance en un bien commun dont la construction ne peut que leur être extérieure : « *Comment les impliquer déjà [les pratiquants]. Moi je ne suis pas tellement pour. [...] Ca me fait penser, c'est comme à l'école, les parents d'élèves et tout, c'est devenu quelque chose de monumental, qui veut tout régler alors qu'ils n'en sont pas capables. Et ça m'embêterait que les pratiquants se mettent à balancer n'importe quoi et à passer par-dessus les gens responsables. Enfin pas simplement responsables devant la loi mais responsables parce qu'ils savent de quoi ils parlent. Moi je suis pratiquant, mais je ne m'estime pas vrai montagnard. C'est pas mon métier. Moi dans mon métier, je dirais pas venez m'apprendre mon métier. Je n'accepterais pas. Et vice versa, j'irai pas dire aux gestionnaires du site, là vous faites des conneries, c'est comme ça que ça marche* » [E 10].

Cet extrait d'entretien est révélateur de la confiance accordée au principe de délégation propre à la démocratie représentative et qui n'est pas une simple manière de se désengager de toute action collective. La coupure que la délégation opère entre le représenté et son représentant n'est pas vécue dans ce cas comme un déficit de démocratie mais au contraire comme un principe fondateur de la démocratie. Un autre individu, impliqué dans la vie politique d'une commune proche de Grenoble, exprime également ce point de vue : « *moi par expérience, quand on commence à demander l'avis des gens, en ce moment c'est les municipales on*

travaille sur une liste, si on commence à demander l'avis des gens à Meylan, il y a 200 personnes 200 avis. Donc je me méfie quand même, je pense qu'il faut que se soit pris en charge par des gens compétents. Ils le font et je pense qu'ils le font bien. [...] bien sûr que j'ai un avis sur tout, mais on va arriver à des aberrations. Je crois qu'il faut garder son naturel, même si ça me casse les pieds qu'il n'y ait pas de parking» [E 50]. Les individus rencontrés qui s'inscrivent dans cette forme de « défiance participative » ont bien conscience de la politique menée dans cet espace de loisir et de la gestion particulière des lieux qui en découle, mais leur intervention dans l'espace public relèverait pour eux de l'ingérence.

Le sentiment d'incompétence

Dans la gamme d'arguments déployée, certaines personnes rencontrées lors de notre enquête affichent un sentiment d'incompétence face à la gestion de ce type de site. Ainsi, elles ne sont pas directement opposées à la gestion participative mais se représentent difficilement le rôle qu'elles peuvent jouer : « *Je crois que les gens qui s'occupent du lieu, dont c'est le métier ils savent mieux. [...] Je crois qu'il y a beaucoup de gens qui ne connaissent pas la montagne... qui ne connaissent pas les choses élémentaires... Même nous on ne sait pas tout. Donc je crois que c'est pas à nous... on ne sait pas assez... même si on a conscience qu'on fait attention, on essaie de se renseigner...* » [E 31]. Ces arguments ne se fondent pas sur une hostilité à l'idée de participation du public. Au contraire, ceux qui emploient ce type d'argumentation apparaissent surtout peu familiers avec les éléments de gestion : « *Je pense qu'il y a certainement beaucoup de gens qui auraient des choses à apporter... moi je ne suis pas trop exigeant... j'aurais peut-être pas beaucoup d'idées* » [E 14]. C'est donc la question de la « compétence politique » (Blondiaux, 2007) qui se pose et de l'incapacité à entrer dans l'action politique, dès lors que les éléments de base échappent aux citoyens ordinaires.

Les loisirs sportifs : un objet politique illégitime

L'engagement participatif apparaît à bien des égards limité et les justifications apportées se traduisent souvent par une volonté de demeurer non seulement en dehors du débat public, mais également en dehors de toute interaction sociale. Ainsi, les pratiquants fréquentent cet espace périurbain avec la volonté de s'isoler, de limiter les rencontres et de s'extraire de toute activité humaine. C'est avant tout la neutralité des interactions qui est recherchée et une « socialisation à distance » (Niel et Sirost, 2008, 192) pour mieux apprécier le paysage qui s'offre à leurs yeux. Par ailleurs, le loisir et la gestion des sites n'apparaissent pas pour certains comme des objets politiques légitimes. Nos observations montrent que la cause n'est pas toujours primordiale : « *On répond volontiers à votre enquête... mais on a déjà pas mal de chose à faire et on est déjà pas mal sollicité d'une manière générale pour ne pas encore être responsable des lieux qu'on fréquente pour les loisirs... On ne s'en désintéresse pas non plus mais voilà, être investi, participer, c'est un peu excessif* » [E 35]. C'est dans ce cas davantage un désintérêt plus qu'une opposition à la participation qui se fait jour. Mais c'est également le problème d'une controverse touristique qui demeure confinée et qui ne perfore pas l'espace public : « *Si un jour ils voulaient construire des immeubles je serais le premier à venir manifester, mais là je connais même pas les propriétaires, je savais même pas qu'il y avait des propriétaires officiels* » [E 40]. La controverse quant au renouveau touristique du col du Coq n'implique directement que les porte-parole – seuls ayants droit à la parole publique – et laisse en marge de ce débat une foule de pratiquants qui peinent à se mobiliser collectivement (mais aussi à s'informer).

3.4.2. La participation en perspective

L'opposition, le sentiment d'incompétence et le désintérêt quant à la gestion participative ne sont pas les seuls arguments avancés et certains individus font preuve d'une véritable ouverture aux nouvelles formes de gestion de ces espaces. Contrairement à toute

attente, ils formulent un véritable intérêt à la fois pour les modes de gestion et pour les politiques publiques qui s’y appliquent. Alors que l’offre participative dans les espaces protégés n’en est qu’à ses prémices, cette partie se consacre à la « demande sociale de participation » (Blatrix, 2009, 104).

Une demande participative sous contrainte

Au-delà de la simple adhésion à ce renouveau démocratique, certains montrent une volonté d’engagement qui relève directement d’une citoyenneté plus active. Cet engagement diffère d’un contre-pouvoir ou d’une attitude « *nimbyiste* »¹⁴⁰ qui se cantonnerait à des réactions anti-aménagistes. Les individus affichant une telle sensibilité conçoivent davantage leur action potentielle en termes d’aide à la décision dans un contexte d’incertitudes, de satisfaction du public et d’équité face à la représentation politique. La coupure entre représentant et représentés, particulièrement criante dans le domaine des loisirs sportifs, ne laisse pas tout le monde indifférent comme en témoigne ce randonneur : « *C’est sûr que trente ans de balade, ça en fait, donc on a un avis et on peut être source de propositions. [...] Moi c’est quelque chose qui m’intéresse. C’est vrai que c’est dommage de se passer de l’avis de milliers de personnes, ça fait quand même une masse d’informations, d’avis, de connaissances, et en fait, c’est dommage de se passer de cette masse* » [E 46]. Dans ce cas, les connaissances « profanes » du milieu montagnard et de sa fréquentation sont perçues comme autant d’outils qui permettraient aux gestionnaires d’ajuster au mieux leurs projets. « *Si on prend notre cas à nous, on participe quand même à la vie municipale, parce que la commune de Saint-Pancrasse elle s’arrête là [au col], c’est vrai que nous on pourrait être intéressé, moi je suis pour la démocratie participative*¹⁴¹. *S’il se passe des choses et des choses nouvelles, pourquoi pas* » [E 49]. Les arènes délibératives permettant la rencontre entre connaissances vernaculaires et expertes n’en sont

¹⁴⁰ Adjectif dérivé de l’acronyme anglais NIMBY : *Not In My Back Yard*.

¹⁴¹ Le terme de « démocratie participative » est employé de manière spontanée par l’enquêté, sans que l’enquêteur l’ait utilisé.

pour l'instant qu'à leurs balbutiements et les pratiquants hors de toute organisation vivent pour certains un véritable « embarras de parole » pour reprendre le terme de Latour (2004)¹⁴².

Des dispositifs participatifs à expérimenter

Toute la difficulté d'une mise en œuvre effective de la gestion concertée – c'est-à-dire impliquant une pluralité d'acteurs au-delà de la simple participation des porte-parole classiques – réside dans les modalités d'organisation de cette concertation et dans les procédures qui en relèvent. Les pratiquants les plus enclins à la participation ne manquent pas de souligner les problèmes liés à leur manque de représentation et plus encore à la manière d'*organiser* la prise de parole. C'est souvent une multitude de questions qui est posée concernant la forme que peut prendre le débat public. Dans ce cadre, les nouveaux modes de communication sont souvent proposés comme un moyen d'enrichir le débat et de débiter la participation : « *Sur le site Internet du Parc, les gens qui font la démarche, qui vont sur le site Internet prendre des infos et tout, peut-être à ce moment là demander s'ils aimeraient bien que des choses changent ou soient faites* » [E 17]. D'autres démarches similaires sont évoquées dans les entretiens : « *j'aimerais bien donner mon avis mais juste comme ça, une boîte à idée, dans un Office de tourisme, mais après un degré d'implication plus grand, je ne sais pas. Je ne sais pas si les gens sont prêts. Moi une boîte à idée ça me suffirait. Par exemple des fois le balisage est super bien fait, on a envie de dire ok c'est super bien fait, ou c'est bien aménagé* » [E 63]. Ainsi, il existe une certaine demande participative au niveau d'implication modeste et dont les dispositifs demandent à être expérimentés.

Les difficultés d'une démocratie hybride

¹⁴² Latour (2004) a introduit cette notion pour qualifier l'incapacité à prendre la parole.

Certains individus perçoivent bien l'enjeu de leur implication et cernent dans un même temps le problème de la représentativité des porte-parole, incarnés le plus souvent par les fédérations sportives : « *Les gens qui viennent en vacances et qui vont se balader à la Dent de Crolles, je ne sais pas comment on peut les impliquer, [...] je ne sais pas combien de personnes passent par an là mais si on considère qu'ils sont tous pratiquants, ça fait beaucoup. Peut-être le CAF si on considère qu'il représente tous les marcheurs de France... mais c'est pas sûr...* » [E 29]. L'ambiguïté de cette représentation est pointée mais la nécessaire mobilisation pour s'imposer dans le contexte d'action apparaît complexe. Ainsi, la légitimité institutionnelle dont jouit le mouvement sportif associatif, pourtant bien peu représentatif en nombre effectif de licenciés, étouffe en partie la voix des pratiquants ordinaires. Mais, même lorsque les gens perçoivent de manière positive la démocratie participative, c'est souvent la démocratie des porte-parole qui prend le dessus et qui est perçue comme étant plus légitime parce que collective : « *il y a encore trop peu de gens qui adhèrent à des assoc, que ce soit la FRAPNA ou des plus petites associations, parce que ça passe par le mouvement associatif, la protection, la gestion, le respect des espaces naturels. [...] c'est par le mouvement associatif, pour faire bouger c'est par les associations, t'as plus de poids, on fait pas ça tout seul* » [E 43].

Les perspectives ouvertes par la gestion participative ne se traduisent pas par l'effacement de la démocratie des porte-parole mais peut-être comme formant les deux faces d'une même pièce et permettant à de nouveaux acteurs de pénétrer le débat public. En effet, si l'idéal démocratique se traduit aussi en termes d'équité, le gouvernement des espaces de loisir sportif a laissé en marge les pratiquants ordinaires, pourtant fort nombreux. Les stéréotypes véhiculés à leur égard sont tenaces mais résistent difficilement à l'analyse puisque la dépolitisation qui leur est bien souvent attribuée se révèle à nuancer. Mais la volonté affichée par certains de participer au débat public n'est jamais totalement désintéressée. En effet, si certains acteurs ont des *valeurs* qui se confondent avec celles de l'idéal délibératif, d'autres

ont également des *intérêts* qui relèvent plus du particulier que du général. C'est par exemple le cas lorsqu'un habitant local veut à tout prix relancer la station de sports d'hiver qui serait à quelques minutes de chez lui, ou au contraire celui qui souhaite s'investir dans le but de limiter le développement touristique et conserver, pour lui seul, son espace de pratique.

3.4.3. Nature de la gestion et gestion de la nature

La perception de la gestion intentionnelle (Mermet, 1994) par les pratiquants est une condition *sine qua non* pour que la gestion participative soit effective. Or, la volonté des simples pratiquants de s'impliquer dans la gestion reste à nuancer puisqu'une partie importante d'entre eux ne perçoit pas cette gestion. Autrement dit, si certains individus ont une représentation assez précise de l'action publique territoriale, de l'activité des gestionnaires et du rôle que les pratiquants peuvent ou non jouer, une dernière catégorie d'individus émerge de l'analyse et montre une faible perception de ces aspects. Cette non perception n'est pas à attribuer naïvement aux touristes, qui seraient extérieurs à une supposée réalité locale, et n'est pas véritablement fonction du niveau de pratique. Il ne s'agit pas plus d'un manque d'intérêt de la part d'individus investissant ce lieu et l'interprétation des dires de ces acteurs relève d'un registre moins intuitif que ces hypothèses de sens commun. En effet, une part importante d'individus fréquente ce site avec l'intention d'investir la « Nature » : « *Nous ce qu'on a surtout aimé dans ce coin, Saint-Pierre de Chartreuse, c'est que c'est encore la montagne, la vraie montagne, c'est pas envahi par l'immobilier vorace. On voit des alpages, on voit des troupeaux, on voit de la belle montagne, qui n'a pas été encore trop détruite, et ça c'est vrai que c'est appréciable* » [E 21]. Lorsque dans l'entretien, nous testons les connaissances de cette même personne sur les différents espaces protégés franchis pour se rendre au sommet de la Dent de Crolles, elle est particulièrement surprise d'avoir traversé une Réserve naturelle et le justifie de la manière suivante : « *Non pour nous ça n'a pas d'importance. La montagne, c'est la*

même, le respect qu'il soit en bas ou en haut c'est pareil. Enfin moi, je fais pas de différence, c'est pour ça que ce soit une Réserve ou pas une Réserve... je pense que c'est la façon dont se comporte les gens qui est importante » [E 21].

Cet extrait est révélateur de l'ambiguïté de la gestion de ces sites. En effet, les pratiquants apparaissent très attachés au lieu et souhaitent préserver l'espace montagnard, mais cette sensibilité pour l'environnement ne va pas de pair avec une perception de la gestion. Autrement dit, leur volonté d'investir une nature vierge, intacte de toute action de l'homme, est contradictoire avec l'idée que des individus travaillent de façon continue à planifier, répertorier, négocier, instruire ou réprimer¹⁴³... Cette nature sauvage tant recherchée est en réalité le fruit de multiples déplacements qu'opèrent et qu'ont opéré divers acteurs par leur activité respective (pastoralisme, protection de la nature, exploitation forestière, aménagements liés aux pratiques sportives...). Alors que la structuration partielle de l'espace par l'homme est mise à distance par une partie des pratiquants, ils attachent pourtant une grande importance aux petits aménagements tels que le balisage ou les informations s'y rapportant comme l'explique ce promeneur : « *Pour moi, un panneau qui te dit tant de kilomètres, l'horaire, la direction, c'est le principal, après faut pas surcharger, on reste quand même dans la nature* » [E 11].

S'ils préfèrent se convaincre que le site conserve sa dimension originelle, il est en revanche inconcevable pour eux que disparaissent les diverses indications apportant du confort et de la sécurité. Une partie de l'activité humaine est ainsi occultée par les pratiquants au profit d'une représentation épurée de l'environnement. Mais, au-delà de cette partition qui noue une relation particulière entre l'homme et l'environnement, c'est davantage le problème d'une cosmologie qui se conjugue difficilement avec l'idée que la nature (et les sports dont elle est le support) puisse être gérée. Une des personnes rencontrées au fil de l'enquête

¹⁴³ Pour une belle illustration de la manière dont l'imaginaire occidental préfère parfois ignorer l'action de l'homme sur la nature pour mieux idéaliser une nature sauvage, on lira avec profit la conclusion de P. Descola (2007) du numéro des *Cahiers d'anthropologie sociale* consacré au gouvernement de la nature.

l'exprime en ces termes : « *La montagne elle est comme elle est. C'est déjà beau qu'il y ait des sentiers et qu'on puisse y accéder facilement. A mon avis c'est parfait, c'est propre, c'est facile, je ne vois pas ce qu'on pourrait demander de plus* » [E 31].

L'instauration d'une gestion participative montre donc ses limites dans un contexte où l'anthropisation de l'espace n'est pas uniformément perçue. Non seulement ces pratiquants n'ont aucunement l'intention de s'impliquer dans la gestion, mais ils ont surtout la volonté de mettre à distance ces activités qui dénaturent leur nature. Face à ce que l'on peut appeler une dissonance vis-à-vis de la réalité de la nature, le rôle des gestionnaires apparaît principalement comme un moyen de sécuriser et d'aseptiser un milieu bien trop hostile, tout en effaçant soigneusement les traces de leur action.

3.4.4. Synthèse sur la gestion participative dans un espace protégé

Nous avons porté toute notre attention sur les arguments déployés par les pratiquants ordinaires face à cette nouvelle donne qu'est la gestion participative. Cette dernière n'en étant qu'à ses balbutiements, nous nous sommes attaché à comprendre la perception que les simples pratiquants ont de ce dispositif participatif (en donnant la priorité à leur parole), davantage qu'à la portée effective de ce nouveau mode de gestion. Il en ressort une réception tout en contraste à la fois de l'action publique et du rôle que chacun accepte d'y jouer. En effet, la mise en politique des loisirs sportifs n'est pas uniformément perçue. S'il est convenu qu'il existe différentes formes de démocratie et différentes procédures relevant plus particulièrement de la démocratie participative, il apparaît *in fine* que l'idée même de participation n'a pas la même résonance pour tous les pratiquants. Ces différences se traduisent non seulement en termes d'engagement politique, mais aussi en termes de valeurs véhiculées par la participation, de conception de l'intérêt général et de légitimité à prendre la parole dans un espace public en construction. La typologie construite dresse un panorama de

la perception de la gestion participative (figure 6) dans la Parc naturel régional de Chartreuse. Les regroupements opérés permettent de saisir une réalité complexe, tant la gamme d'arguments employés par les acteurs interrogés s'avère large. L'étude met en avant la capacité des acteurs à exprimer leur représentation de l'idéal démocratique, quelle que soit la sensibilité qu'ils affichent pour un dispositif qui leur est proposé. Seule la non-perception de la gestion par certains pratiquants relève d'une logique quelque peu différente. Elle ne se traduit pas par un désintérêt pour le site ou le milieu montagnard, mais davantage par une représentation particulière de l'environnement qui ne permet pas de penser les outils de gestion.

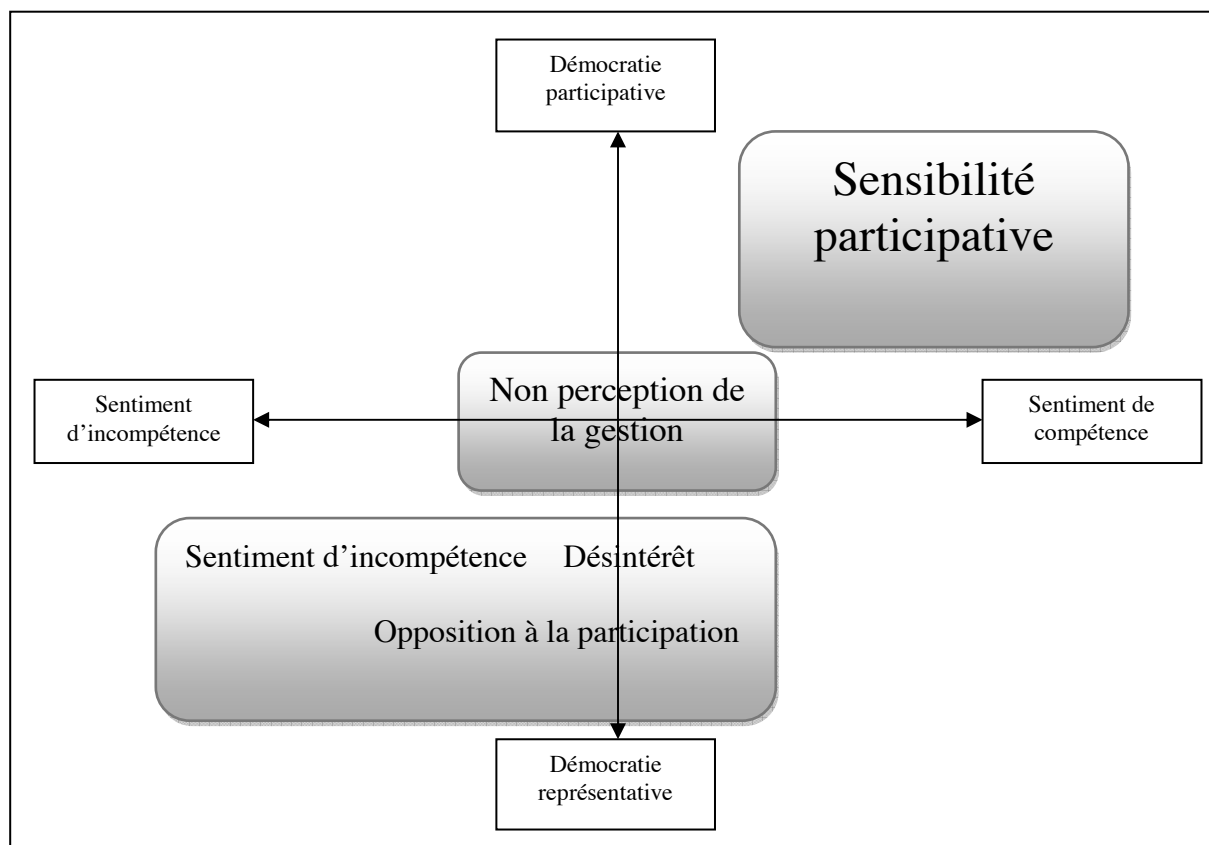


Figure 6 – Typologie des réceptions de la gestion participative dans un espace protégé

3.5. Le positionnement des pratiquants ordinaires dans la controverse touristique

Cette partie interroge le système des arguments développés par les différents acteurs. Ces arguments se centrent principalement sur le devenir du site et sur le problème de la

« détouristification » de l'espace. La polémique quant à l'avenir de la station de ski demeure extérieure à un nombre important de pratiquants alors qu'elle les concerne *de facto*. En effet, le remodelage de l'espace laisse rarement les pratiquants indifférents mais la puissance de la controverse est trop faible pour toucher ces utilisateurs « éphémères ». Sans pouvoir directement pénétrer l'espace public, les pratiquants s'expriment pourtant sur les enjeux du site et son avenir potentiel. Ces « jeux d'arguments » sont développés par les acteurs les plus concernés par l'espace et son devenir¹⁴⁴. Le système argumentaire peut ainsi prendre différentes formes.

Certains évoquent le lieu en termes de friche touristique et prône un démontage des pylônes. L'impact paysager de l'ancienne station à l'abandon est mis en avant. Il s'agit également d'individus qui perçoivent parfois très clairement l'impact des changements climatiques sur les stations de moyenne montagne et qui sont radicalement opposés à l'enneigement artificiel (inévitables selon eux si la station repartait). D'autres encore plus radicaux souhaitent un site totalement vierge.

Le déneigement de la route est également un point de discorde. Durant l'hiver 2008, la route menant au col du Coq a été beaucoup moins déneigée que les hivers précédents (pas de salage, déblayage irrégulier...). Cet élément est très important puisqu'il joue un rôle sur la fréquentation, sur le type de public accédant au site etc. Les individus opposés au déneigement le sont soit pour des motifs environnementaux (réduction du sel), soit parce que cela régule « naturellement » la fréquentation.

La relance de la station est évoquée par certains pratiquants (souvent locaux) qui aimeraient non pas une ouverture de téléski mais plutôt un fil neige pour les enfants. L'argument principal est l'excellent enneigement du col du Coq et son orientation favorable, mais sans jamais aborder le problème des années peu neigeuses. En revanche, il est très

¹⁴⁴ Au risque de simplifier, il faut préciser que tous les pratiquants rencontrés ne se sentent pas concernés et/ou ne connaissent pas bien la problématique liée à l'avenir du lieu.

souvent question des autres stations du plateau des Petites Roches et de leur enneigement aléatoire. Pour eux, le col du Coq est non seulement un site complémentaire mais la station la plus « logique » du plateau, du fait de l'enneigement.

Le développement du ski nordique est souvent évoqué. Un nombre non négligeable de pratiquants en ski de fond rejoignent les pistes damés par le col du Coq. Ils avancent l'idée d'une redevance commune aux différentes stations, l'accessibilité des pistes et surtout le tour de Chamechaude dont la promotion serait possible.

Le déploiement de ces arguments a été synthétisé dans un schéma (figure 7). Les arguments principaux sont ensuite déclinés en justifications secondaires.

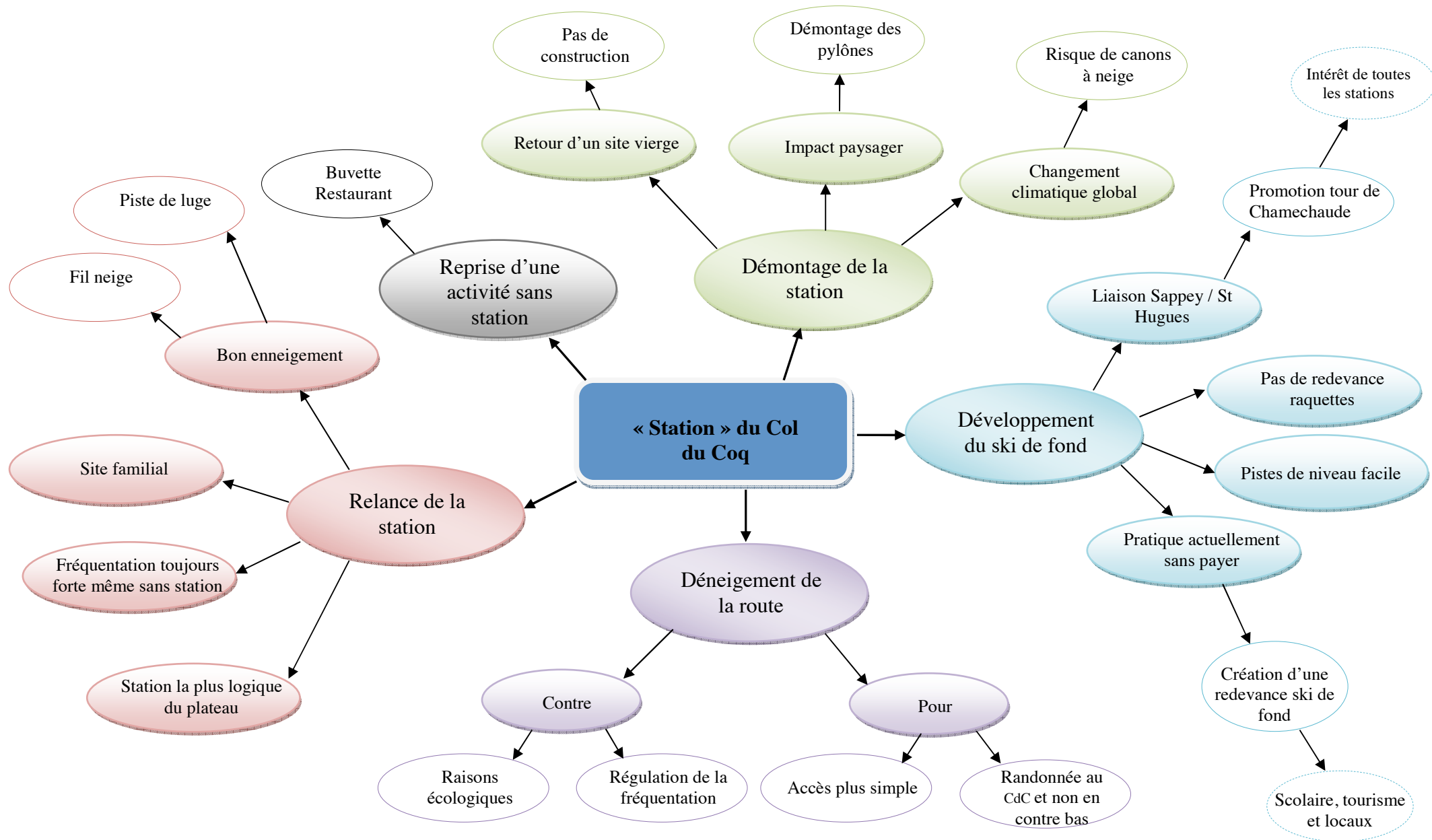


Figure 7 – Schéma des arguments développés par les pratiquants dans la controverse touristique

4. DES COLLECTIFS EN GESTATION ET UN MONDE COMMUN A (RE)CONSTRUIRE

Cette partie a pour principal objectif de faire une synthèse interprétative de l'ensemble des résultats obtenus dans l'étude de l'espace de loisir du col du Coq. Cette interprétation générale se structure en plusieurs phases et reprend les différentes définitions du « social » que donne Latour (2006). Le social n°1 ne trouve pas sa place ici puisqu'il correspond davantage à la pré-structuration et a donc été abordé plus haut, notamment lorsque nous avons évoqué les caractéristiques sociologiques des pratiquants ordinaires. Volontairement, le social n°3 précède le social n°2 pour analyser les interactions sociales directes. Les deux dernières parties intègrent les propositions théoriques de l'acteur-réseau avec dans un premier temps une étude des collectifs en formation (le social n°2), et dans un second temps une réflexion sur la possibilité d'une cosmopolitique dans la gestion des sports de nature (le social n°4).

4.1. Le social n°3 : des interactions face à face faibles au col du Coq

Le social n°3 de Latour (2006) se compose des interactions face à face et peut se ranger dans le courant de l'interactionnisme symbolique. Plusieurs éléments de notre enquête réalisée au col du Coq auprès des pratiquants ordinaires relèvent de cette conception du social. C'est notamment le cas lorsque nous avons abordé au cours des entretiens la thématique des interactions sur le site, avec les pratiquants de la même activité ou d'une activité différente. Contrairement à nos hypothèses initiales, les interactions de face à face sont extrêmement neutres.

4.1.1. Distanciation et proximité socio-spatiales

Les résultats ont mis en évidence des manières distinctes, selon les individus, de percevoir la fréquentation du site, d'éprouver une sensation de foule ou d'interagir avec

d'autres pratiquants. On peut dire que le site du col du Coq est à la fois un « espace sociofuge » et un « espace sociopète » au sens de Hall (1971). En effet, le site est parfois un espace sociofuge au sens où il produit de l'interaction entre les pratiquants. Mais ces interactions sont de nature particulière puisqu'elles sont le plus souvent à distance. Autrement dit, le site est également sociofuge puisque les individus sont spatialement séparés. C'est donc dans cette double logique d'espace sociofuge et sociopète que l'on peut qualifier le site du col du Coq et de la Dent de Crolles. Par exemple, certains individus ne recherchent pas une forme de sociabilité qu'ils pourraient éprouver de manière directe. Ils acceptent la présence de l'autre dans un périmètre à la fois proche (pour se sentir rassuré par la présence d'autrui), mais aussi suffisamment lointaine pour ne pas avoir à nouer des relations de sociabilité (et ressentir justement cette sensation de foule). Il existe donc une mise à distance de l'autre sans toutefois dénigrer ou regretter cette présence qui apporte un sentiment de sécurité dans la fréquentation de la montagne. Il existe en réalité une forme d'individualisation du rapport à l'espace, mais aussi du rapport à l'autre, qui se traduit par des distances à marquer entre pratiquants.

4.1.2. Les échanges de politesse

Les interactions de face à face sont assez faibles et se limitent souvent à des échanges de politesse. Au-delà du caractère *a priori* banal de ces marques de sociabilité, c'est aussi une forme de reconnaissance. En effet, il n'y a pas une indifférence à l'autre mais plutôt une sorte d'identité commune qui se crée en fréquentant le même lieu. C'est en quelque sorte le lieu qui produit du lien social, même si celui-ci se réduit à sa plus simple expression.

4.1.3. La répartition spatiale des activités

Le peu d'interactions entre les individus provient en partie de l'occupation de l'espace par les différentes activités sportives. En effet, chaque activité dispose d'un espace de pratique spécifique et très peu de superpositions territoriales sont à constater. Ainsi, l'espace de pratique n'est pas une source de conflits entre pratiquants. Seules quelques exceptions sont à constater comme par exemple l'imbrication de l'espace dédié aux activités cynégétiques et celui de la randonnée pédestre, source de conflits d'usage potentiel. La répartition des activités sur l'espace, à la fois aérienne, terrestre et souterraine, cloisonne chaque pratique dans un espace défini et limite ainsi les interactions. Enfin, nous avons constaté très peu d'interactions conflictuelles concernant les pratiquants d'une même activité. Là encore, l'organisation spatiale du site explique aussi ce phénomène. L'activité escalade par exemple se répartit sur des zones bien distinctes en fonction du niveau des pratiquants. Ainsi, il n'existe aucun dérangement spécifiquement lié aux différents niveaux de pratique.

4.2. Le social n°2 : sociologie des collectifs et espaces de loisir sportif

Dans le chapitre II, nous avons longuement évoqué la conception élargie du social telle que la propose la sociologie de l'acteur-réseau. Ce social nous semble le plus adéquat pour comprendre l'organisation d'un espace de loisir sportif en abordant de front l'offre et de la demande du site, et sans opérer de dichotomie entre la nature et le social, le politique et le scientifique... Après avoir suivi les acteurs au plus près de leurs histoires, il faut maintenant mettre de l'ordre et comprendre comment les associations concrètes (d'humains et de non-humains) prennent forme. C'est donc vers une sociologie des collectifs que nous envisageons d'aborder ces résultats, en prenant soin de tracer les différents *attachements*, *rattachements* et *détachements* que chaque collectif produit.

Afin de révéler la constitution des collectifs, nous proposons de décliner deux propositions de Latour (2004) afin d'en découvrir la dimension empirique. La première

proposition est de savoir *combien nous sommes* à composer le collectif (*pouvoir de prise en compte*). La seconde proposition est de savoir si *nous pouvons vivre ensemble* dans ce collectif (*pouvoir d'ordonnement*). A ces deux propositions, nous pouvons en ajouter une troisième pour nous permettre de comprendre le degré d'ouverture du collectif : *pouvons-nous être plus nombreux à vivre ensemble ? (pouvoir d'élargissement)*.

4.2.1. Un enchevêtrement des mailles touristiques et politiques au col du Coq

Le territoire n'est pas à concevoir comme un espace homogène et cohérent, mais bien comme un ensemble de mailles enchevêtrées et entremêlées (Gerbaux, 1999 ; Debarbieux et Vanier, 2002). Le col du Coq n'échappe pas à cette caractéristique territoriale. C'est donc davantage le morcellement territorial que la cohérence qui caractérise le site et explique son fonctionnement.

En termes de logique de fréquentation, le site connaît une inversion en fonction de la saisonnalité. Nous avons mis en évidence que la majorité des individus fréquentant le site en période estivale se dirige principalement vers la Dent de Crolles et ignore souvent l'alpage de Pravouta (et donc l'ENS). En revanche, la Dent de Crolles est difficilement accessible l'hiver sauf aux skieurs-alpinistes expérimentés. La logique de fréquentation du site s'inverse donc en direction de Pravouta (et de l'ancienne station de ski). Le site est donc coupé en deux, d'un point de vue de la fréquentation, entre la saison hivernale et estivale.

Le site du col du Coq est aussi coupé en deux parties distinctes puisqu'il se situe sur deux circonscriptions : la commune de Saint-Pancrasse et celle de Saint-Pierre de Chartreuse. Or, nous avons vu que les politiques touristiques (et donc les enjeux s'y rapportant) ne sont pas les mêmes dans les deux communes. En effet, Saint-Pierre de Chartreuse connaît des difficultés mais développe malgré tout un tourisme hivernal lié aux sports d'hiver alors que Saint-Pancrasse n'a jamais eu d'ambition touristique particulière. Par ce découpage politique,

les instances décisionnaires sont donc multiples et la prise de décision doit donc être négociée. Le site du col du Coq est donc à la frontière entre deux pouvoirs décisionnaires, mais il est surtout à côté de ses mailles touristiques. Pour résumer cette situation, il existe d'une part une commune touristique (Saint-Pierre de Chartreuse) qui dispose d'un espace pour développer les sports d'hiver (la station du col du Coq) mais n'a pas d'accès l'hiver (la route étant coupée) ; d'autre part, il y a une commune non touristique (Saint-Pancrasse) qui dispose d'un accès direct (à l'année) à une potentielle station de ski qui n'est pas sur sa circonscription. Il existe donc aussi une inversion dans la logique des politiques touristiques.

La topographie du col du Coq explique aussi l'organisation sociale et politique. La coupure qui existe entre les acteurs du centre de la Chartreuse et les acteurs du Plateau s'explique aussi par la configuration des lieux. La fermeture hivernale de la route déconnecte les lieux mais surtout les acteurs. Ainsi, les acteurs du Plateau des Petites Roches s'orientent plus volontiers vers la vallée. C'est d'ailleurs dans cette direction que la nouvelle intercommunalité se dessine. C'est donc également avec cette dimension physique de l'espace qui sépare les individus, que les acteurs ont « maille à partir ». Le col du Coq est donc en dehors de ses mailles politiques et touristiques, conséquences des spécificités physiques du lieu.

4.2.2. Un collectif exclusif autour de l'ENS et du tétras lyre

Les formes d'attachement au tétras lyre

Retour en arrière. Au commencement de cette enquête, nous avons tenté de connaître les acteurs pertinents du site. Dans le fond, ce recensement devait simplement nous permettre de répondre à cette première exigence : « combien sommes-nous ? » (Latour, 2004). Or les gestionnaires n'avaient pas une idée précise des acteurs concernés par les enjeux du col du Coq. Bien sûr, quelques acteurs ont été évoqués et l'enquête a pu démarrer, mais d'autres

acteurs *a priori* extérieurs au contexte d'action se sont révélés très importants. En ce sens, les espaces de loisir sportif (et les espaces protégés) ne peuvent pas être considérés comme des collectifs *sui generis*, dont la composition serait semblable en des contextes d'action différents. S'il est loisible, comme l'a justement suggéré Mauz (2008), d'étudier les espaces protégés comme des formes de collectifs, c'est bien l'association particulière d'entités qu'il faut redécouvrir, en considérant un collectif comme toujours incertain.

La première des exigences est donc de connaître les forces en présence. C'est ce que nous avons fait dans une partie précédente. Il nous faut maintenant comprendre comment des attachements particuliers se créent dans l'action. Deux entités sont pertinentes à suivre dans les attachements qu'elles génèrent, parce qu'elles sont des révélateurs du collectif : le tétras lyre et les pratiques sportives. Nous allons voir comment ces deux entités, non-humaines pour la première et (quasi) humaines pour la seconde, dévoilent l'état d'agrégation des collectifs.

Le tétras lyre est une espèce menacée par les différentes activités humaines (dérangement hivernal, chasse...). Les actions de préservation du tétras lyre mettent en lumière les modalités de gestion envisagées pour l'espace, qu'il s'agisse d'une démarche autoritaire ou concertée (Mounet, 2007b). Pour le cas du col du Coq, le tétras lyre met en lien des acteurs particulièrement hétérogènes : activités pastorales et cynégétiques, activités sportives commerciales ou ordinaires, gestionnaires aux prérogatives fortes et faibles (ONF, ENS, Réserve naturelle), protecteurs de la nature... Tous ces acteurs aux statuts différents sont mis en lien par des entités non-humaines qui forment des attachements particuliers. Ainsi, les conventions entre acteurs sont autant de textes retraçant ces liens. C'est le cas de la convention autorisant les chasseurs à exploiter le champ des Ayes gracieusement, mais les invitant à ne pas chasser le tétras lyre. Outre les textes réglementaires, d'autres non-humains se révèlent être des médiateurs. Les espèces domestiquées comme les ovins dérangent eux aussi les espèces sauvages comme le tétras lyre, en circulant tous azimuts sur l'espace. Ainsi,

un plan de pâturage strict a été défini avec le groupement pastoral et permet d'éviter certaines zones sensibles. L'aménagement du milieu constitue également une pépinière de non-humains qui eux aussi entre dans l'action. Les panneaux de signalétiques et d'informations sont autant de médiateurs qui permettent d'infléchir les comportements des humains. Les filets délimitant les zones de mise en défens sont des moyens de canaliser les randonneurs, les skieurs et les raquetistes. Mais nous ne pouvons pas nous contenter de cette description symétrique et quelque peu factuelle. Maintenant que nous savons quelles entités *existent* (et qu'elles ne sont pas de simples intermédiaires), tentons de comprendre comment elles *coexistent*.

Quelle coexistence entre humains et tétras lyre ?

La notion de coexistence est bien celle qui traduit le mieux l'idée d'un vivre ensemble spatialisé. Cette coexistence n'existe pas naturellement mais se construit.

Le collectif en cours autour de l'ENS et du tétras lyre n'implique pas d'emblée tous les acteurs mais demande un travail de médiation (Latour, 2006). Autour de l'activité cynégétique, c'est d'abord le droit de chasse sur un espace protégé qui a été négocié. La préservation d'une espèce (chassable) a été échangée contre un droit de chasse à titre gracieux sur une partie d'un espace protégé. L'ACCA et l'ENS ont donc trouvé un accord, formalisé par un bail de chasse. Concernant les activités pastorales, il a également fallu se coordonner entre les acteurs et s'entendre. La mise en place d'un espace protégé impose des règles de pâturages à l'éleveur, notamment pour la préservation du tétras lyre. Même si celui-ci considère les activités touristiques comme plus nocives que le pastoralisme, il accepte cependant les conditions édictées par le Conseil général. La situation contraint ces acteurs à coopérer. Le Conseil général a besoin du pastoralisme pour maintenir le milieu ouvert (et donc conserver certaines espèces) et concède donc au groupement pastoral quelques avantages. C'est notamment le cas de la rénovation du habert de Pravouta que le berger peut

utiliser (à défaut des randonneurs), d'un petit chalet gracieusement prêté et d'un bail pour l'exploitation de l'alpage. C'est donc dans un système de contribution-rétribution que les acteurs sont entrés.

La superposition spatiale des différents espaces protégés nécessite aussi une coordination entre les acteurs. Les gestionnaires de la Réserve naturelle s'occupent également d'identifier des zones d'hivernage du tétras lyre et de réguler certaines activités ayant un impact dans ce domaine. Néanmoins, ils n'acceptent pas d'intégrer les activités de chasse au collectif qui devraient, selon eux, en être exclues (même si la chasse demeure possible, puisqu'antérieure à la création de la Réserve). L'ONF collabore plus directement avec l'ENS et sort même de son territoire pour faire des tournées de surveillance des zones de mise en défens, en excluant du périmètre les randonneurs à ski et les raquettes. Une ébauche de collectif tend à se créer entre des activités qui opèrent un prélèvement sur la nature (la chasse), qui gèrent et préservent la nature (les gestionnaires), et qui exploitent et domestiquent la nature (le pastoralisme). Pour sa part, le tétras lyre est bien involontairement au cœur du collectif puisque c'est sa présence qui a engendré l'ensemble des attachements que nous venons de décrire. Enlevons le tétras lyre et l'ensemble des relations que nous venons de tracer n'a plus lieu d'être. Mais qu'en est-il des activités sportives qui ont elles aussi affaire au tétras lyre ? Les pratiquants d'activités sportives sont nécessairement en lien avec ce non-humain, puisque leurs activités provoquent des dérangements. En revanche, elles ne sont qu'indirectement en lien avec les autres acteurs.

Un collectif non inclusif qui réduit le monde commun

La question à laquelle nous tentons de répondre maintenant est de savoir si le collectif est inclusif ou exclusif. Au regard des éléments empiriques dont nous disposons, le collectif

en cours est semble-t-il tourné sur lui-même et ne permet pas l'intégration d'autres acteurs en son sein. Différents événements attestent du caractère non extensible du collectif.

D'une part, les activités sportives ne sont pas directement présentes dans le réseau. Les professionnels de la montagne ne sont par exemple pas tenus informés des zones de mise en défens et découvrent pour certains les filets (limitant l'accès au Roc d'Arguille) aux cours de leurs activités commerciales. Les porte-parole classiques du sport (fédérations, associations locales...) ne sont pas représentés au sein du comité de site. Les pratiquants ordinaires sont quant à eux relégués à un rôle de figurants, associés à des flux et abordés en termes de « problèmes ». Qu'ils participent à l'offre ou à la demande du site, les acteurs sportifs du site sont exclus du collectif. On peut qualifier de gestion « naturaliste » ce mode de gouvernement de la nature, au sens où il reflète le dualisme du naturalisme (Descola, 2005) qui sépare en deux mondes autonomes le social et la nature. La gestion de l'environnement est alors considérée comme distincte de la gestion des humains. Or les sports de nature viennent bousculer cette dichotomie en s'introduisant dans la nature. En ce sens, les pratiquants d'activités sportives s'immiscent dans la nature gérée sans y être invités et restent donc à la porte du collectif.

D'autre part, certains aménagements des gestionnaires sont vivement contestés par les acteurs sportifs. C'est notamment le cas des zones de mise en défens des tétras lyre et des filets, limitant l'accès à l'espace de pratique. L'arrivée soudaine de ce non-humain et son imposition ne permettent pas l'adhésion des pratiquants au projet. Au contraire, cette irruption tend davantage à cristalliser les positions de chacun, où s'opposent les connaissances profanes du milieu montagnard avec les connaissances « scientifiques » des gestionnaires. Or l'incertitude quant à la réussite des zones d'hivernage est perçue par les pratiquants locaux, qui contestent donc leurs emplacements. Dans ce cas, les filets et les panneaux d'information ne sont que des intermédiaires qui ne favorisent pas l'enrôlement des acteurs sportifs.

Le collectif qui se forme autour de l'ENS et de la protection du tétras lyre est donc peu extensible. Il ne parvient pas à intégrer en son sein d'autres acteurs pourtant fort nombreux. Les conflits qui émergent et l'illégitimité du gestionnaire auprès de certains pratiquants résultent aussi de cette exclusion du collectif.

4.2.3. Un collectif inclusif autour de la Réserve naturelle

L'hétérogénéité du collectif

Le col du Coq est une porte d'entrée directe sur le Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse, notamment par la Dent de Crolles. La forte fréquentation de cette montagne par des activités diverses ne laisse pas indifférent les gestionnaires et l'on peut retracer empiriquement les concaténations d'acteurs/actants qui se forment autour d'eux. Les activités cynégétiques et pastorales sont évidemment concernées par les réglementations de cet espace protégé. Les activités sportives de nature sont elles aussi touchées par la Réserve naturelle. Chaque sport fait l'objet d'un suivi et une problématique spécifique est établie en fonction de son impact sur l'environnement et de sa popularité. Ainsi, le vol libre, l'escalade, la randonnée pédestre et la spéléologie sont concernés par la gestion de l'espace. Mais d'autres entités font également du lien. C'est le cas des espèces que la Réserve tente de protéger, les cartes définissant les espaces sensibles, la politique de balisage dispersant ou concentrant les individus, la réglementation... Tous ces éléments sont autant de médiateurs qui poussent les acteurs à trouver les moyens de vivre ensemble sur un même espace avec des objectifs différents vis-à-vis de la nature : la gérer, l'aménager pour sécuriser une activité sportive, en tirer un profit...

La possibilité d'un monde commun

Un projet partagé semble émergé autour de la gestion des activités sportives dans la Réserve naturelle. Les attachements que l'on peut décrire se traduisent tous par des conventions ou des plans de circulation, que l'on peut considérer comme des révélateurs du collectif par la trace sociale laissée. Aucune activité sportive n'a été omise de la gestion de l'espace et chacune fait l'objet d'un suivi spécifique. Des commissions ont été établies et impliquent les différents acteurs (sportifs, environnementalistes, politiques...). Si des restrictions sont établies pour certaines activités, elles n'engendrent pas de réaction conflictuelle de la part des acteurs. Le travail de concertation mené par les gestionnaires de la Réserve implique davantage les acteurs qui comprennent aussi mieux les enjeux. Plusieurs cas de figures se posent et se basent sur de la coopération :

- Un partage de l'espace : l'escalade a ainsi un espace délimité mais suffisamment vaste pour convenir aux acteurs. Sa délimitation s'est faite dans la concertation et les acteurs sportifs acceptent la situation.
- Un échange d'espaces de pratique : le vol libre a un ancrage historique et touristique tel que la Réserve naturelle ne peut que négocier avec les acteurs de cette activité. Ainsi, l'autorisation de pratique du parapente sur la Dent de Crolles (et sur pratiquement l'ensemble de la Réserve) est « échangée » contre une interdiction de survol du cirque de Saint-Même, où un impact sur la nidification de l'aigle royal est probable.
- Un échange d'informations scientifiques : c'est le cas des acteurs de la spéléologie qui renseignent les gestionnaires de la Réserve naturelle sur l'évolution de certaines espèces.
- Une entente sur l'aménagement de la montagne : c'est notamment le cas du balisage minimaliste sur les hauts plateaux de la Réserve qui satisfait les professionnels de la

randonnée, en leur permettant de faire découvrir des espaces peu fréquentés à leurs clients.

Le rôle du gestionnaire de la Réserve est bien celui d'un médiateur « fort » (Mounet, 2007b), au sens où celui-ci dispose d'un important pouvoir réglementaire. Cependant, il préfère mettre en réseau les différents acteurs et entrer dans un processus participatif assurant un jeu à somme positive, plutôt que d'user de ce pouvoir. On voit donc comment cette série de médiations consolide le collectif en le formalisant par des plans de circulation, des cartes définissant les zones de pratiques¹⁴⁵ ou par des conventions. Cette formalisation ne peut totalement empêcher les acteurs de jouer avec les règles (Friedberg, 1993), mais leur implication initiale dans la régulation (par la concertation) est semble-t-il un moyen de limiter cet effet. En revanche, d'autres éléments (humains et/ou non-humains) peuvent remettre en cause de l'extérieur cette formalisation.

Une remise en cause du monde commun : l'irruption d'un topoguide

L'équilibre précaire que le collectif a atteint peut se voir bousculer de l'extérieur et remettre en cause les accords entre les acteurs. C'est le cas lorsqu'un non-humain du macro ébranle le micro. Ainsi la parution d'un topoguide de randonnée pédestre a partiellement remis en cause le réseau et ses fondations. En effet, l'ouvrage décrit des itinéraires vertigineux mais accessibles à un public important sur de nombreuses sentes de la Réserve naturelle. Or il dévoile des randonnées jusqu'alors connues des seuls professionnels de la montagne, vivant de leur activité en proposant des sorties originales. Les randonnées décrites dans le topoguide remettent aussi en cause certains accords qui avaient stabilisé le social. Par exemple, ces randonnées se déroulent parfois dans des zones interdites à la pratique de l'escalade. Ainsi, le plan de circulation de l'escalade risque d'être remis en cause puisque là où l'escalade est

¹⁴⁵ A l'instar de Mougnot (2003) qui a bien mis en évidence les compétences des cartes (cf. p. 84-89), notre étude de cas montre également comment la définition partagée entre les acteurs des enjeux liés aux activités sportives et à la protection de la nature peut déboucher sur une cartographie commune traduisant un accord.

interdite, des randonneurs s'y promènent maintenant par le biais du nouveau topo. L'intrusion de ce non-humain, collectant à son tour une foule de randonneurs peu au fait des réglementations de la Réserve, provoque une déstabilisation du monde commun que les acteurs avaient patiemment construit. Il suffit donc de l'arrivée sur le marché d'un topoguide à la couverture aguicheuse pour que les fondements du collectif s'ébranlent.

Un collectif ouvert au monde

En décrivant la façon dont les attachements se construisent entre les humains et les non-humains, on peut dire que le collectif formé autour de la Réserve naturelle pour la gestion des sports de nature est inclusif. En effet, il ne laisse pas en marge les acteurs du sport enclins à participer à la gestion. Le réseau dispose d'un fort degré d'ouverture et peut donc se rallonger. C'est notamment le cas avec les pratiquants de *BASE jump* dont l'activité n'est qu'à un stade embryonnaire d'un point de vue organisationnel. Même si la Dent de Crolles se transforme en *spot* reconnu mondialement, sa fréquentation demeure raisonnable pour le gestionnaire qui a conclu un accord informel avec les pratiquants. Le faible nombre de pratiquants ne demande pas un niveau d'organisation entre acteurs plus conséquent. Le gestionnaire endosse là encore le rôle de traducteur (Callon, 1986) en autorisant une activité à risque qu'il pourrait tout à fait interdire compte tenu de ses prérogatives.

La gestion concertée mise en place par la Réserve naturelle est également « participative », au sens où elle intègre les porte-parole classiques mais aussi certains pratiquants ordinaires. C'est notamment le cas lorsqu'un grimpeur spécialiste du massif est invité à siéger au groupe de travail « escalade ». Dans ce cas, le collectif s'allonge en intégrant un acteur qui ne représente pas une organisation mais qui est légitime comme porte-parole de sa communauté.

On voit donc qu'un collectif se forme autour de la gestion des activités sportives dans la Réserve naturelle. Alors que cet espace protégé pourrait davantage limiter les activités sportives, c'est au contraire un monde commun qui se crée en définissant de manière partagée les enjeux (de préservation, de pratique et d'aménagements...). On voit aussi que ce monde commun est possible mais précaire et qu'un seul non-humain peut à lui seul remettre en cause l'ensemble des attachements.

4.2.4. Un collectif dans la controverse : le projet touristique du col du Coq

Comment définir la composition du collectif ?

Quatre groupes d'acteurs sont concernés par le développement des activités touristiques au col du Coq mais ne s'entendent pas sur les entités qui doivent composer le collectif :

- (1) Les élus gravitant autour de Saint-Pierre de Chartreuse disposent de l'espace touristique mais ne veulent pas développer d'aménagements pour le ski alpin.
- (2) Les écologistes, les techniciens des espaces protégés ainsi que certains AMM ne veulent pas d'aménagements de la montagne et prônent un démontage des pylônes abandonnés.
- (3) Les acteurs du tourisme sur le Plateau des Petites Roches se mobilisent pour la relance de la station de ski du col du Coq.
- (4) Les élus du Plateau des Petites Roches privilégient le développement de leurs micro-stations de sports d'hiver et renoncent au col du Coq, contre l'avis des acteurs du tourisme.

Tous ces acteurs sont reliés par un même problème commun : comment utiliser l'espace touristique du col du Coq ? Pourtant, l'approche en termes d'ordre local (Friedberg, 1993) n'apporte qu'une aide partielle puisqu'en réalité, ce problème commun « spatialisé » se

décline en de multiples problèmes qui renvoient à des contextes d'action dispersés sur le territoire de la Chartreuse¹⁴⁶. De plus, chaque groupe d'acteurs apporte une réponse différente à cette question générale, en souhaitant faire entrer dans le collectif des entités que les autres ne veulent pas. L'acteur-réseau est dans ce cas d'une aide providentielle puisque comme le démontre Latour (2006, 292), « ce qui agit au même moment dans un lieu donné provient, nous l'avons compris, de nombreux autres lieux, de nombreux autres moments, et d'actants hétérogènes ».

Maintenant que l'on sait qui compose le collectif, voyons ce qui pose problème dans la définition d'un monde commun. L'incertitude grandissante des événements affectant les stations de basse altitude est certainement explicative de cette difficulté à rassembler le collectif.

La neige entre attachement, détachement et rattachement

La gestion des incertitudes est courante concernant les sports de nature (Mounet, 2007a). Dans notre cas, la neige apparaît bien comme un non-humain produisant de l'incertitude dans le tourisme sportif hivernal. En effet, les scientifiques n'apportent pas de réponses définitives au problème du réchauffement climatique (sur ses causes comme sur sa durée) et les élus des communes touristiques doivent prendre des décisions concernant les aménagements de la montagne à des fins touristiques. Nous sommes donc au cœur de l'agir incertain que Callon et al. (2001) décrivent. L'incertitude organisationnelle qui découle de l'enneigement aléatoire de la moyenne montagne ne vient pas des acteurs mais des choses. Mais la neige n'est ni du macrocosme, ni du microcosme. Elle est du « monde plat ». Sans elle, rien n'est possible et le tourisme hivernal n'existe plus ; avec elle, tout devient possible mais tout est incertain. La neige produit des raccordements entre les gens, les non-humains et

¹⁴⁶ C'est à cette conclusion qu'arrivent Perrin-Malterre et Mounet (2009) pour la gestion du canyoning à l'échelle d'un massif.

les échelles (en relocalisant ce qui relève du global). En définitive, la neige produit à la fois de la connexion entre les acteurs (des *attachements*), de la déconnexion lorsque ces acteurs sont reliés mais ne parviennent pas à s'entendre (des *détachements*), et de la continuité entre les sites de pratique en créant un réseau (des *rattachements*).

Le rôle de la neige est central puisqu'elle produit de la connexion entre les sites. Ainsi, il est impossible de comprendre les jeux d'acteurs et les jeux politiques autour de la relance de la station du col du Coq, sans porter notre regard vers les autres stations de la Chartreuse. C'est donc différents rattachements qui se créent entre des espaces et des sites particuliers (et donc entre des acteurs). Par exemple, les élus de Saint-Pierre de Chartreuse ne souhaitent pas aménager le col du Coq pour le ski alpin non pas parce qu'ils ne croient plus au tourisme hivernal, mais parce qu'ils ont d'autres ambitions, notamment celles de se réappropriier la micro-station du col de Porte plus facilement accessible pour eux. Du côté du Plateau des Petites Roches, la stagnation du projet de relance du col du Coq résulte d'un choix politique. Lorsque la politique touristique a dû se redéfinir et qu'il a fallu choisir parmi les trois micro-stations du Plateau, les stations de Saint-Hilaire et de Saint-Bernard ont été préférées au détriment du col du Coq, malgré l'avis des prestataires du tourisme. En somme, le cas du col du Coq ne peut se comprendre que si l'on décentre le problème vers les autres sites touristiques de la Chartreuse et si l'on retrace l'ensemble des connexions du réseau.

Chaque groupe d'acteurs envisage différemment la place à donner à la neige dans le collectif. Pour certains, la neige n'a pas à composer le collectif et il faut inventer un tourisme alternatif (c'est par exemple les cas des écologistes, certains techniciens d'espaces protégés...). Pour d'autres, la neige doit pleinement intégrer le collectif et il ne peut y avoir de tourisme que s'il est hivernal. Mais là encore, les acteurs ne s'entendent pas. Certains considèrent qu'il faut exploiter la neige « naturelle » du col du Coq alors que d'autres préfèrent tenter de fabriquer de la neige « artificielle » à plus basse altitude, sur les sites de

Saint-Hilaire et Saint-Bernard par exemple. En fin de compte, la neige génère beaucoup de détachements au sens où si les acteurs se connectent grâce à elle, ces liens sont essentiellement de nature conflictuelle.

Un tourisme hivernal de plus en plus incertain

Outre les problèmes d'enneigement, les acteurs nous ont également entraînés dans une direction moins attendue, en relatant les difficultés rencontrées concernant l'évolution de la clientèle touristique. Bien sûr, ces changements ne sont pas indépendants des aléas climatiques et de leurs effets, que nous venons de mettre en lumière. Mais ces transformations de la demande touristique expliquent aussi une partie de la difficile cohésion du collectif. En effet, il existe une forme de résistance aux changements pour des acteurs du tourisme qui ont connu un tourisme hivernal fructueux, mais qui tend à disparaître au profit des loisirs sportifs périurbains. Ce passage du tourisme aux loisirs de proximité explique aussi les transformations organisationnelles qui affectent les différentes stations. Face à une clientèle qui non seulement se fait rare, mais dont les goûts changent, il est extrêmement difficile pour les acteurs de définir un projet commun dans une telle situation d'incertitude. Il est également compliqué pour les élus de définir une politique touristique efficiente dans un tel climat d'incertitude.

Comment collecter les touristes ? L'enjeu de la promotion touristique

En s'intéressant à l'organisation des différentes activités au col du Coq, nous avons prévu dans la préparation de l'enquête d'aborder la question de la promotion touristique. Ce thème n'était qu'un axe parmi d'autres et nous ne le considérons pas *a priori* comme prépondérant. En suivant les acteurs, c'est précisément eux qui nous ont conduits sur ce terrain en nous montrant toute l'importance de la promotion touristique dans la structuration

de leurs relations. Mais ces liens qui se nouent entre les acteurs autour de la promotion du massif de forment pas des attachements mais des détachements. En effet, il est possible de tracer un réseau d'interrelations basé davantage sur le conflit que sur la coopération.

Pour rappel, nous avons vu que l'organisation de la promotion touristique du Plateau des Petites Roches est problématique. Alors que la promotion touristique est censée mettre en œuvre une politique touristique définie par les représentants élus, c'est précisément l'inverse que l'on observe. L'Office de tourisme a ainsi complètement redéfini les règles en bricolant le contexte législatif, et en définissant (en partie) les termes de la politique touristique. En créant un évènement sportif et touristique d'ampleur internationale (la coupe Icare), il est devenu légitime à l'échelle locale pour définir les évènements et/ou les aménagements nécessaires au développement touristique du Plateau, et a enrôlé une multitude d'organisations en leur accordant une part des recettes de l'évènement. Mais surtout, il est devenu indépendant financièrement des instances publiques grâce à l'organisation de cet évènement. L'Office de tourisme contrôle aussi la promotion du massif à l'échelle du territoire puisqu'il gère l'ADT.

Autour de cet acteur, c'est une multitude de relations faites de détachements que l'on constate. En effet, l'Office de tourisme parvient à créer des attachements avec les acteurs touristiques du Plateau des Petites Roches, mais sa position hégémonique produit des relations particulièrement conflictuelles avec les élus locaux. Pour ces raisons, il contrôle en partie la politique touristique estivale, par sa mainmise sur le parapente, mais ne parvient pas à définir les termes de la politique touristique hivernale. Enfin, l'Office de tourisme fait le lien entre différents contextes d'action de Chartreuse en dirigeant l'ADT. Là encore, son action est contestée par les élus et les acteurs touristiques du cœur de la Chartreuse, même s'il demeure un « point de passage obligé » (Callon, 1986) pour ces autres acteurs, dans l'organisation de leur promotion.

4.3. La dynamique des collectifs

On pourrait se méprendre à considérer les collectifs comme des systèmes autonomes et cloisonnés. On pourrait s'égarer pareillement en comparant les collectifs à des ordres locaux (Friedberg, 1993) où le problème commun serait remplacé par un actant non-humain. Il faut lever dès à présent cette première ambiguïté. D'une part, l'identification des collectifs relève bien d'une construction empirique. Les collectifs n'ont donc pas été étudiés *a priori* comme des éléments séparés mais ont été révélés par l'enquête. D'autre part, les collectifs que nous avons mis en évidence ne sont pas autonomes mais sont plutôt imbriqués les uns aux autres, pour la simple raison que les mêmes acteurs collaborent à différents collectifs et produisent du flux social. Il faut donc davantage imaginer les collectifs comme l'imbrication de sphères (Sloterdijk, 2005). Nous allons traiter maintenant de cette dynamique des collectifs, c'est-à-dire tenter de comprendre à la fois leurs interactions et leurs influences réciproques.

4.3.1. Des collectifs sous influence : une nouvelle mise en politique

Nous avons vu comment des attachements particuliers se sont recréés autour de la récente prise en compte du tétras lyre au col du Coq. Cependant, l'activité politique ne se limite pas au rôle du Conseil général qui a décidé de sauvegarder le tétras lyre sur cet espace. La gestion intentionnelle (Mermet, 1994) n'est pas toute l'activité politique. Au contraire, le tétras lyre est bien cette « chose » qui permet une plus grande expression politique. On peut dire que le conflit qui émerge autour de la mise en défens de l'espèce participe pleinement à la chose publique. L'espace naturel a donc été repolitisé au sens de Latour (2004). Contrairement à d'autres espèces sauvages, aucun acteur ne conteste d'ailleurs le fait de protéger le tétras lyre (pas même les sportifs dopés à l'anthropocentrisme). Il existe des partisans du tétras lyre mais il n'y a pas véritablement d'opposant. Il se crée plus simplement des attachements autour de ce non-humain, mais aussi des détachements. En termes de

dynamique des collectifs, il n'existe pas de cloison spécifique entre le collectif formé autour du tétras lyre et celui centré sur la gestion des sports de nature dans la Réserve naturelle. Premièrement, le tétras lyre se moque bien des limites érigées par l'homme et des échanges existent entre les deux espaces protégés. Deuxièmement, les humains ne sont pas tous différents dans les deux collectifs. Seulement, les statuts changent en fonction du collectif. Pour ne prendre qu'un exemple, les AMM peinent à se faire entendre dans l'ENS (tout en participant au collectif de manière conflictuelle), alors que d'autre part ils sont concertés sur le plan de circulation de la Réserve et intègrent donc pleinement le collectif. En étant habitué à la concertation dans ce contexte, ils ne comprennent pas les méthodes autoritaires de gestion de l'autre part. L'imbrication des deux collectifs est d'ailleurs évidente à ce niveau. Les gestionnaires de l'ENS s'inspirent des gestionnaires de la Réserve pour user de prérogatives réglementaires fortes qu'ils n'ont pas (et que les acteurs de la Réserve n'utilisent pas).

Nous avons insisté sur le caractère inclusif ou exclusif des collectifs, c'est-à-dire sur leur capacité à intégrer de nouveaux actants en leur sein. Il faut maintenant comprendre par quels moyens les collectifs disposent d'un degré d'ouverture variable. En réalité, cette ouverture dépend principalement de deux facteurs : des acteurs et des procédures. Concernant l'étude des espaces protégés, l'entrée par les actions individuelles plus que par les organisations (donc les porte-parole) est beaucoup plus pertinente et cohérente du point de vue de l'acteur-réseau. En effet, les acteurs d'une même organisation peuvent tirer à hue et à dia, comme nous l'avons vu avec le rôle que joue l'ONF. Dans le cas du PNRC, les convictions idéologiques distinctes des gestionnaires et des élus ont tendance à annihiler certaines mesures de développement touristique. Pour prendre un autre exemple, rien ne nous permettait de présager qu'un espace à prérogatives réglementaires fortes (la Réserve) jouerait davantage le jeu de la concertation qu'un espace à prérogatives réglementaires faibles (l'ENS). Cette inversion des modalités de gestion est bien le fait d'actions individuelles

contingentes. Elles résultent à la fois de convictions politiques et républicaines (qui participe à la construction de l'intérêt général ?), des éthiques environnementales de référence (quelle place l'homme occupe-t-il dans la nature ?), des représentations cosmologiques (qui est légitime pour intégrer le collectif ?).

Outre ce rôle fondamental des acteurs, les procédures instaurées sont également au cœur de la construction du collectif. On sait bien que la démocratie est essentiellement faite de procédures (Callon et al., 2001). La concertation environnementale n'échappe pas à ce mécanisme puisqu'en démocratisant la nature, on augmente par là même les procédures. Nous l'avons empiriquement observé dans la Réserve naturelle des hauts de Chartreuse. La mise en place d'une gestion concertée est une suite d'initiatives procédurales : inventorier les acteurs en présence, répertorier les aménagements ou les sites (cartographier), confronter les données sociales aux objectifs biologiques, négocier et s'entendre sur les actions, formaliser le contexte par des conventions. Lorsque l'on suit les étapes de cette concertation, on comprend d'autant mieux pourquoi les mêmes acteurs, pris dans un contexte différent (et beaucoup plus autoritaire), contestent le mode de gouvernement de l'espace et les procédures mises en place.

4.3.2. Et pour quelques degrés de plus : l'explosion du collectif

L'époque des grandes certitudes sur la neige n'est plus de mise. Personne ne peut affirmer sans coup férir que l'eau se transformera non pas en vin, mais en or blanc. Les acteurs de la montagne doivent composer avec un non-humain dont ils sont devenus dépendant et qui, dans un même mouvement, est devenu imprévisible. Cette dépendance n'est d'ailleurs pas qu'économique. Elle recouvre l'ensemble de cet habitat commun qui s'est construit autour de la neige. Mais ce non-humain est devenu tellement insaisissable qu'il peut s'asseoir un jour à la table des acteurs et le lendemain disparaître, aussi vite qu'il est apparu. Il faut donc pour les élus décider vite et trouver les solutions idoines. Mais là encore, la science

n'est plus d'un secours providentiel à la politique et la situation relève bien de l'incertitude, au sens de Callon et al. (2001). Pour résumer la situation, on peut dire que le collectif lié à la neige s'est vu profondément remanié ces dix dernières années et a changé d'état. L'état A correspond pour les stations de sports d'hiver étudiées à une phase de stabilisation, où l'organisation est parfaitement rôdée. Les relations sont donc stables et il existe un nombre important d'*intermédiaires* (Latour, 2006). Les aléas climatiques actuels ont changé la donne et ont provoqué le passage à un état B, caractérisé par une explosion du collectif. Ce changement a contribué au redéploiement d'une pléthore de *médiateurs*. Ainsi, ce qui était intégré dans les relations a dû être renégocié, redéfini par les acteurs. Alors que le rôle de chaque station de Chartreuse était jusque là stabilisé, il a fallu soudain trancher entre les sites susceptibles d'être le plus rentable, de collecter le plus de neige et de touristes, de produire les aménagements les plus écologiques. C'est bien l'ensemble de la politique touristique hivernale qui a été redéfinie alors qu'elle était parfaitement stable. Nous avons vu la controverse qui en a résulté et le conflit qu'elle a engendré. Ainsi, nous n'assistons pas à la construction d'un collectif mais à son explosion. De cette transformation, il en ressort essentiellement des détachements entre acteurs qui autrefois parvenaient à s'entendre. On découvre aussi de nouvelles connexions en direction de contextes d'action plus lointains et autrefois déconnectés entre eux (le cœur de la Chartreuse notamment). C'est pour cette raison qu'il est difficile de comprendre l'état végétatif de la station du col du Coq sans aborder l'influence de l'ensemble des micro-stations qui gravitent autour. Chose plus étonnante encore, on observe un revirement des sensibilités environnementales mais aussi touristiques des différents protagonistes. C'est le cas par exemple de certains acteurs du vol libre qui défendent la relance de la station. Faut-il le rappeler, le vol libre est à l'origine un sport non motorisé demandant un aménagement limité (contrairement au ski alpin). D'un autre côté, on voit des acteurs du tourisme prôner la mise en place d'un espace protégé. Bien sûr, il existe

des intérêts individuels derrière toutes ces stratégies, mais le décentrage que l'explosion du collectif produit à la fois dans le discours et dans les actes n'est pas inintéressant à observer.

4.3.3. Quelle gestion globale des sports, du tourisme et de la nature au col du Coq ?

En suivant fidèlement les acteurs, nous avons mis en évidence des associations d'acteurs hétérogènes regroupées en trois collectifs. Le devenir de la station engendre donc trois types de collectifs en interaction, qui s'opposent en partie mais qui demeurent fortement connectés. Cette connexion est maintenant à interroger en insistant sur les liens entre un espace de nature et un espace touristique. Il nous faut donc faire un retour analytique sur cette notion centrale qu'est la gestion.

La gestion intentionnelle (Mermet, 1994) est assez complexe puisqu'il s'agit non pas d'un seul gestionnaire mais d'une superposition de gestions. Les objectifs environnementaux ne sont donc pas toujours les mêmes et les modes de gestion diffèrent (autorité, concertation...). A cela s'ajoute une inversion entre les prérogatives des acteurs et les modes de gouvernance utilisés. Il est ainsi possible de récapituler à la fois le type de gestion censé s'appliquer au col du Coq et la réalité de la gestion telle qu'elle se pratique (tableau 6).

Gestionnaires d'espace	Parc naturel régional	Espace Naturel Sensible	ONF	Réserve Naturelle
Prérogatives réglementaires	Faibles	Moyennes	Fortes	Fortes
Objectifs	Promotion / développement / préservation	Sensibilisation / accueil / préservation	Production / préservation	Protection
Mode de gestion de la nature	Déléguée	Autoritaire	Intentionnelle	Concertée
Mode de gestion des sports de nature		Autoritaire		

Tableau 6 – Espaces protégés et modalité de gestion du col du Coq

Il faut également donner à voir la gestion globale du site. Par la multiplication des gestionnaires, il paraît plus pertinent d'appréhender la gestion effective (Mermet, 1994). En réalité, il s'agit davantage d'une imbrication de gestions intentionnelles dont les objectifs se superposent. Aucun acteur ne structure réellement le contexte d'action au point de véritablement imposer un mode de gestion. On constate au final un certain cloisonnement des modalités de gestion avec d'une part une gestion environnementale autour du tétras lyre, une gestion concertée sur la Réserve naturelle intégrant pleinement les activités sportives et enfin, une gestion touristique qui peine à se définir. En effet, l'incertitude caractéristique de la moyenne montagne et la sensibilité écologique grandissante ne permettent plus d'aménager le milieu montagnard sans provoquer une levée de boucliers. La gestion touristique s'avère donc peu localisée et résulte davantage de négociations entre acteurs à l'échelle du massif de la Chartreuse.

4.4. Le social n°4 : vers une cosmopolitique du sport et de la nature ?

A l'origine de cette entreprise, nous avons formulé notre volonté de découper notre objet de recherche en trois catégories pour le rendre observable et compréhensible. Pour cette raison, nous avons traité la sphère du politique (*les élus*), la sphère des porte-parole (*les organisations* au sens large) et la sphère participative (*le public* appelé ici *pratiquants ordinaires*) comme trois éléments distincts mais en interaction¹⁴⁷. Compte-tenu de notre approche théorique, la question de la nature n'a pas été traitée comme extérieure à chaque sphère mais bien comme une composante des trois. L'organisation d'un espace de loisir sportif de nature comme le col du Coq recouvre en effet tous ces éléments et il nous faut maintenant réaliser le travail le plus délicat, celui nous permettant de comprendre comment les individus composent progressivement leur monde commun (Latour, 2006) avec toutes les

¹⁴⁷ Les jeux d'acteurs et les jeux politiques ont d'ailleurs fait l'objet d'une analyse commune, ce qui semble plus cohérent du point de vue de la sociologie organisationnelle comme de la sociologie des réseaux.

difficultés et les problèmes que cela entraîne. Au demeurant, il s'agit d'étudier comment se dessine non pas une *politique* mais une *cosmopolitique* du sport et de la nature.

Dans son acception non kantienne, la cosmopolitique peut se définir comme la manière dont les individus participent à la construction d'un *monde* qui, par son élaboration lente et progressive, leur apparaîtrait finalement *commun* (Stengers, 2007 ; Latour, 2004, 2007). Pour Lolive et Soubeyran (2007, 17), les cosmopolitiques « se fixent comme objectif la composition d'un monde commun, d'un cosmos, mais pour qui cette cohabitation doit se faire avec *les autres*, les exclus (ou les externalisés) de la modernité politique et républicaine : les non-modernes (migrants du Sud, ruraux sédentaires...), les non-humains (artefacts scientifiques, dispositifs techniques, entités environnementales...) ou les surnatures (religions, croyances, fétiches...) ». On voit bien comment cette définition fait écho avec notre propre réflexion sur les espaces de loisir sportif, où nous tentons aussi de comprendre comment se fait la cohabitation entre les non-modernes (des flux de pratiquants, c'est-à-dire un public sans dimension ontologique), les non-humains (des pylônes de ski à l'abandon, des espèces sauvages préservées, de la neige récalcitrante, etc.) et les surnatures (une croix sur un sommet, des connaissances profanes du milieu montagnard, etc.). Mais la perspective cosmopolitique de notre travail est aussi une manière de donner une dimension empirique à une proposition qui relève de la philosophie politique.

4.4.1. Quel rôle pour les pratiquants ordinaires dans les collectifs ?

A la lumière de nos résultats sur la composition des collectifs, on peut dire qu'il demeure un grand absent des réseaux en cours de formation : le public. Puisque ce dernier est externalisé du collectif et qu'il ne produit pas (ou très peu) de connexions, il correspond à ce que Latour (2006, 348) nomme les « masses manquantes », c'est-à-dire le vide que chaque réseau laisse. Mais les pratiquants ordinaires ne forment pas un public atone, ni un non-public.

Si les acteurs de la démocratie délégative préfèrent réduire les pratiquants ordinaires, par commodité, à une masse indéterminée ou à une somme de nomades des loisirs, l'analyse sociologique montre au contraire un public dont la composition, plus subtile, est faite d'acteurs beaucoup moins ignorants et incompetents politiquement qu'il n'y paraît. Certes, il existe des variations dans la perception de la gestion des espaces de loisir et dans le rôle que chacun accepte de jouer dans l'action publique ; mais notre étude empirique montre qu'aucun pratiquant n'est un « consommateur d'espace » comme le sens commun aime le répéter.

Quelques traces laissent cependant penser à la possible perméabilité des collectifs vis-à-vis des pratiquants ordinaires. D'une part, le collectif lié à la gestion des sports de nature dans la Réserve naturelle est, nous l'avons dit, inclusif à l'égard de certains pratiquants ordinaires. Cette gouvernance s'est traduite dans un premier temps par l'ouverture vers des porte-parole classiques du monde du sport et de l'environnement, que l'on peut aussi retrouver dans les CDESI par exemple. Mais l'ouverture du collectif vers des simples pratiquants reconnus de leur milieu est une étape de plus vers la gouvernance participative, caractérisée par une certaine horizontalité des rapports. D'autre part, certaines situations provoquent des réactions de la part des pratiquants ordinaires. C'est le cas de la controverse touristique du col du Coq. A l'origine, l'association des amis de col du Coq n'existe pas. Elle prend forme lorsque des citoyens ordinaires tentent d'entrer dans le débat public. Puisqu'aucune arène délibérative n'existe pour se faire entendre, les acteurs ne trouvent pas d'autres solutions que de se regrouper et devenir porte-parole des sans-voix. En s'organisant et en ne parlant plus que d'une seule voix, les simples citoyens s'invitent dans le collectif pour y exprimer leur point de vue.

4.4.2. Les politiques du sport et/ou de la nature

On a vu que la gestion autoritaire menait tout le monde à une impasse. Elle ravive les tensions entre acteurs du sport et de l'environnement, et réduit les positions de chacun à des stéréotypes. Elle stabilise le collectif en le limitant à quelques entités pouvant vivre ensemble. C'est ce qu'on constate dans la construction du collectif autour de la protection du tétras lyre. On a vu aussi que la gestion concertée (voire participative) pouvait faire converger les acteurs du sport et de l'environnement, dans la construction d'un monde commun. Ce n'est pas un point de vue normatif que d'affirmer cela, mais une réalité empirique. Ce mode de gestion ne réduit pas la capacité décisionnaire ni l'autorité du gestionnaire. Mais les décisions sont vécues comme étant légitimes par les membres du collectif. De plus, elle permet d'étendre le collectif vers d'autres acteurs et d'autres entités.

Mode de gestion	Gestion autoritaire	Gestion participative
Philosophie politique	Cosmopolitique kantienne	Cosmopolitique Stengers/Latour
Vivre ensemble	Monde commun <i>a priori</i>	Monde commun <i>a posteriori</i>
Fondement de l'action politique	Définition de l'intérêt général	Construction de l'intérêt général
Degré d'ouverture du collectif	Collectif exclusif	Collectif inclusif

Tableau 7 – Cosmopolitiques et mode de gestion des sports de nature

4.4.3. Des masses manquantes au ciment du collectif : les pratiquants ordinaires

Pour l'heure, les pratiquants ordinaires ont été limités à des rôles de figuration dans les contextes d'action. Ils sont les masses manquantes (Latour, 2006) entre toutes les connexions entre actants. Bien involontairement, ils sont ce qui permet de relier nos différents collectifs. En effet, c'est parce qu'il existe un nombre conséquent de pratiquants qu'une gestion intentionnelle émerge pour protéger le tétras lyre, menacé de toute part par des pratiques

sportives diverses. C'est parce que des pratiquants investissent en masse la Réserve naturelle depuis le col du Coq que les gestionnaires impulsent une concertation avec les différents acteurs. C'est parce qu'un topoguide dirige ces pratiquants ordinaires vers des zones sensibles et interdites que le collectif prend l'eau. C'est parce que les touristes (ordinaires eux aussi) désertent la moyenne montagne en hiver que les acteurs tentent de s'adapter à ce changement, d'élaborer des stratégies pour collecter de la neige et donc des touristes. C'est bien par ces masses manquantes que la connexion entre les collectifs se fait. Rien ne permet pourtant d'intégrer pour l'instant les pratiquants ordinaires au collectif et leur rôle politique reste pour l'heure extrêmement limité. Les cosmopolitiques que l'on voit poindre redonnent une place aux *choses* (une espèce à protéger, un aménagement touristique, de la neige...) mais la construction du monde commun laisse encore des acteurs en marge, comme les pratiquants ordinaires.

On peut s'interroger sur le fait que le social ne circule pas par les pratiquants ordinaires. Cette mise à l'écart provient principalement d'une organisation fixe du politique, qui ne permet pas l'intégration des *masses manquantes*, qui sont en réalité des *masses mouvantes*. Il est donc possible de redonner une fonction politique aux espaces de nature mais la démocratie de l'immobilité pose encore problème. Cette démocratie résidentielle apparaît en décalage avec la logique même de fréquentation des lieux, qui repose sur la mobilité. Si l'on observe les balbutiements d'une cosmopolitique qui donne une nouvelle représentation aux *choses*, peut-être faut-il imaginer dans le même temps une nouvelle place pour les *choses mobiles*.

CONCLUSION DU CHAPITRE V

Au terme de cette monographie dédiée au col du Coq, il est maintenant possible d'apporter une conclusion provisoire pour retracer le chemin parcouru. Fidèle à notre démarche de départ, nous avons suivi les acteurs dans tous leurs déplacements en partant du « milieu des choses ». Pour cela, il a fallu dans un premier temps déterminer quels actants *agissaient* sur le site, c'est-à-dire comprendre qui est pertinent dans l'organisation de l'espace. Une fois ce recensement effectué, nous avons suivi les liens entre les acteurs, au moyen de ce que nous avons appelé les « traces du social ». Ces traces prennent la forme d'arrangements plus ou moins formalisés entre acteurs : conventions, baux, réunions, cartes communes... Tous ces éléments laissent autant de traces qui permettent de déterminer une partie du social (au sens de Latour (2006), c'est-à-dire entendu comme des associations particulières d'humains et de non-humains). En poursuivant notre travail, nous nous sommes aperçu que certains éléments provoquaient un nombre important de connexions (ou d'attachements). Les gestionnaires œuvrant pour une concertation ont ainsi traduit les intérêts des acteurs et ont produit un nombre conséquent d'attachements, comme sur la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse). En revanche, d'autres gestionnaires tout aussi persuadés d'œuvrer dans la concertation ont provoqué des attachements de faible intensité, c'est-à-dire des relations unilatérales. Dans un même temps, nous nous sommes intéressé aux éléments qui provoquent des changements organisationnels et recomposent le social différemment. Les acteurs nous ont conduits vers différents types de changements qui affectent notre contexte d'étude. Tout d'abord, l'innovation sportive est bien existante, par exemple au travers du *BASE Jump*, mais demeure encore trop embryonnaire pour véritablement produire de l'incertitude organisationnelle. Ensuite, c'est davantage vers les recompositions touristiques que les acteurs nous ont emmenés. Ainsi, un changement particulièrement perturbateur (d'un point de vue organisationnel) a émergé : celui du décalage entre une offre en hébergements touristiques et

la demande des touristes en plein évolution. Enfin, les aléas climatiques participent eux aussi à une redéfinition des relations entre acteurs, notamment pour notre contexte d'étude situé à moyenne altitude. En effet, la neige est devenue un élément indispensable pour bon nombre d'acteurs du tourisme et s'est dans le même temps transformée en non-humain imprévisible. Cette incertitude est particulièrement difficile à gérer pour les élus comme pour les acteurs. Pour le cas spécifique du col du Coq, cet aléa climatique s'est transformé en incertitude politique, débouchant sur une controverse touristique (et sportive) générant un conflit particulièrement violent. Dans le traitement de cette controverse, nous avons traité à la fois les formes argumentatives développées par les acteurs pour relancer le projet de station ou au contraire le stopper, puis nous avons étudié les stratégies à l'œuvre. Pour l'heure, rien n'a permis de clore la controverse puisque l'évolution de la critique est passée d'un stade général (les changements climatiques, la diversification touristique...) à un stade spécifique (la mise en cause directe d'acteurs) provoquant une cristallisation des positions.

Dans une autre partie de l'enquête, nous nous sommes intéressé aux pratiquants ordinaires et à leur rôle potentiel dans la gestion participative. Dans une démarche que l'on peut qualifier de prospective, nous avons étudié la *demande* sociale participative dans un espace protégé et non l'*offre*, puisque les procédures relevant de la démocratie participative sont encore balbutiantes dans le cadre des loisirs. Une typologie a été dressée mettant en lumière les rôles que les pratiquants ordinaires envisagent d'endosser et la représentation qu'ils se font de l'action publique. Il existe ainsi tout un registre argumentaire qui va de la justification non participative à la non perception de la gestion, et qui passe par l'émergence d'une sensibilité participative. Cette construction est bien entendu idéal-typique et chaque registre de justification recouvre d'importantes variations argumentatives.

Après avoir suivi l'ensemble des acteurs du site (élus, porte-parole, pratiquants ordinaires), nous avons ainsi mis en évidence des formes embryonnaires d'organisation (ou

des bribes d'acteurs-réseaux). Ainsi, trois collectifs distincts mais imbriqués ont été identifiés. Les deux collectifs centrés sur les espaces protégés sont différents (malgré des acteurs communs), puisque l'un est centré sur la gestion d'une espèce menacée alors que l'autre est centré sur la gestion des activités sportives (afin de les rendre compatibles avec des enjeux environnementaux). Le dernier collectif mis en évidence est davantage en déconstruction puisqu'il s'articule autour de l'actant « neige ». Au col du Coq, les aléas climatiques actuels ont fait exploser un collectif institué et ont produit de nouveaux attachements avec les stations de sports d'hiver voisines. Cette nécessaire organisation avec de nouveaux acteurs s'avère complexe et la diversification tant attendue par les pouvoirs publics peine à s'instaurer.

CHAPITRE VI

MONOGRAPHIE DU COL DU BARIOZ (MASSIF DE BELLEDONNE) : ORGANISATION

ET GESTION DES ACTIVITES DE NATURE

INTRODUCTION DU CHAPITRE VI

Ce chapitre aborde les résultats de l'étude organisationnelle de l'espace de loisir sportif du col du Barioz dans le massif de Belledonne. Le col du Barioz est un espace complexe où des problématiques variées sont entremêlées. En effet, doivent cohabiter sur un même site des activités très différentes comme le tourisme hivernal et estival, les loisirs sportifs de proximité, le pastoralisme, la chasse... Toutes ces activités investissent le même espace tout en l'exploitant de manière singulière. Les résultats de cette étude se structurent en trois parties. La première partie présente les caractéristiques générales du site, notamment spatiales et historiques. Nous présentons également les différentes pratiques sportives présentes sur le site. Si certaines activités peuvent être similaires au col du Coq, elles demeurent spécifiques en demandant un niveau de pratique parfois différent. La deuxième partie aborde la question de l'offre sur le site et étudie comment se structurent les relations entre les différents acteurs. L'accent est donc mis sur les relations entre porte-parole, entre élus, en sachant que le site relève de la nature ordinaire plus que de la nature gérée. La dernière partie fait une synthèse des résultats obtenus et montre, par la sociologie des collectifs, comment des associations particulières se créent sur le site.

1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DU SITE DU COL DU BARIOZ

1.1. La configuration spatiale

Le site du col du Barioz et du Crêt du Poulet se situe dans le massif de Belledonne, dans le département de l'Isère (38). Les différentes activités s'organisent sur la commune de Saint-Pierre d'Allevard. Cette dernière se situe en bordure de la vallée du Grésivaudan qui relie Grenoble à Chambéry. D'autres communes sont indirectement concernées par les activités, notamment Allevard, Theys et La Ferrière.

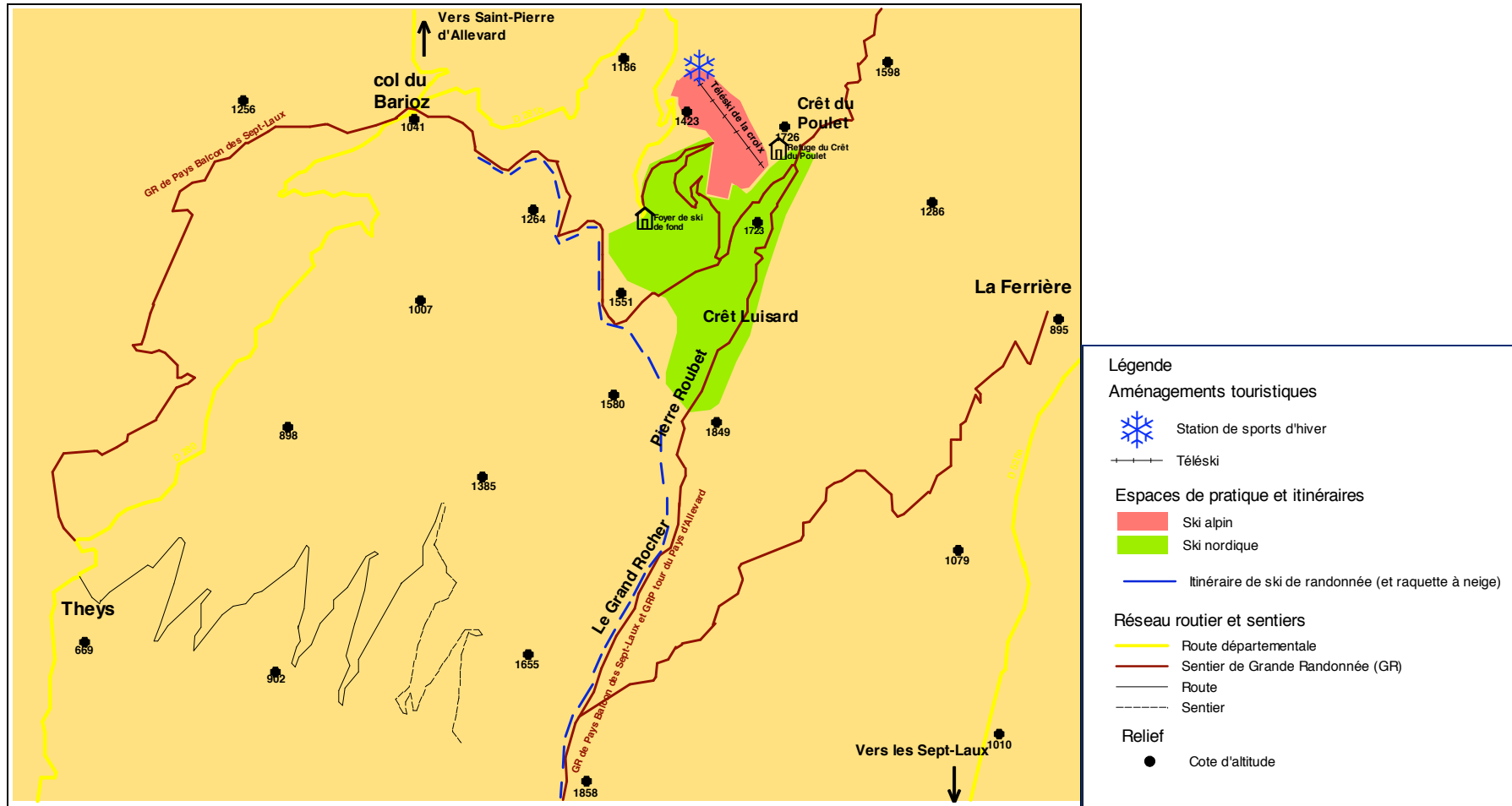
Différents lieux de pratique existent à partir du col du Barioz. D'un point de vue géographique, les espaces de pratique se situent sur la crête partant de la station de sports d'hiver des Sept-Laux (de la montagne des Fanges), qui se prolonge par le col du Merdaret, le Grand Rocher (1926 m.), le Crêt Luisard, le Crêt du Poulet (1726 m.) et se termine à Allevard. Cette crête est traversée par le GR de pays « balcon des Sept-Laux », puis par le GRP tour du pays d'Allevard. Cette crête délimite d'un côté la vallée du Grésivaudan et de l'autre la vallée du Breda.

L'espace dédié au ski alpin se situe au Grand Plan et comprend deux téléskis, ainsi qu'un fil neige. Il existe un bâtiment permettant l'accueil des skieurs. Il s'agit surtout d'un stade de neige. Dans le prolongement, le foyer de ski de fond se situe au bois de Belle Aiguette. Une seule entrée est possible pour l'espace de ski nordique. Cette activité utilise la piste forestière montant au Crêt du Poulet et donne ensuite accès à un vaste plateau (environ 52 km de pistes).

Plus au sud, un itinéraire pour la raquette à neige est balisé à l'écart des pistes de ski de fond. Les randonneurs à ski utilisent aussi cet espace, en direction du Grand Rocher notamment.



Photographie 4 – Plateau du Crêt du Poulet et vue sur Belledonne (Y. Rech, 2009)



Carte 3 – Situation géographique du terrain d'étude : le col du Barioz et le Crêt du Poulet (Y. Rech, 2009)

1.2. Une offre sportive classique

Les activités sportives présentes au col du Barioz sont nombreuses mais demeurent assez classiques. Il est possible de présenter cette *offre* en considérant cette dernière comme l'ensemble des possibilités sportives du site (et non pas simplement comme les produits commerciaux des offreurs).

1.2.1. Les activités sportives hivernales

Le ski de fond est une activité importante et historique au col du Barioz. L'espace nordique a une configuration particulière puisqu'une piste commune (et raide) donne accès à un plateau où se situe la majorité des pistes. Sur les 52 km de pistes, la majorité d'entre elles sont d'un niveau rouge ou bleu, et il existe très peu de pistes vertes (annexe 35). Le niveau global du site est donc assez élevé pour cette activité et l'accès difficile au plateau supérieur est peu approprié aux débutants. Un moniteur de ski de fond définit ainsi son espace de travail : *« on peut faire du ski de fond en altitude, [...] entourés de montagnes, surtout quand il fait beau, c'est du bonheur absolu. Mais l'inconvénient, c'est qu'il faut y monter et donc obligatoirement, on n'est pas une station d'initiation. On est connu comme une station relativement dure physiquement »* [moniteur ski de fond].

Le ski alpin se déroule au Grand Plan et les quelques pistes sont assez pentues, même si l'initiation pour les débutants est possible (annexe 36). Une piste est homologuée par la Fédération Française de Ski (FFS) pour l'organisation de courses de ski. Il s'agit cependant essentiellement d'un stade de neige familial.

Outre ces deux activités hivernales traditionnelles, d'autres types d'activité investissent le lieu. C'est le cas des pratiquants de la raquette à neige notamment, dont le nombre a beaucoup augmenté depuis une quinzaine d'années. Quelques itinéraires balisés ont été créés en direction du Grand Rocher et canalisent les pratiquants, à l'écart des pistes de ski

de fond. Le ski de randonnée est également pratiqué sur cet espace. La difficulté technique du parcours n'est pas très importante (cotation 2.1). Compte tenu de la pente relativement faible et du parcours dans la forêt, l'itinéraire n'est que faiblement exposé au risque d'avalanches. Le site est donc fréquenté soit par des pratiquants débutants ou peu expérimentés, soit par des pratiquants d'un bon niveau technique lorsque les conditions sont trop dangereuses dans le massif pour des itinéraires plus exposés.

1.2.2. Les activités sportives estivales

La randonnée pédestre est l'activité la plus pratiquée du site. Si les pratiquants sont parfois encadrés par un professionnel, ils évoluent le plus souvent en « autonomie ». Les parcours sont multiples et ne présentent pas ou très peu de difficultés. Différents itinéraires sont balisés, notamment le GR du balcon des Sept-Laux. Les sommets accessibles sont le Crêt du Poulet, le Crêt Luisard et le Grand Rocher.

Le VTT est une activité sportive qui se développe au départ du col du Barioz. Certains parcours sont peu accidentés et présentent donc un intérêt pour les vététistes. L'accès depuis Allevard est quant à lui plus difficile (dénivellation, difficultés techniques). En revanche, la proximité de la station des Sept-Laux facilite l'accès au site puisque de nombreux vététistes utilisent les remontées mécaniques de cette station pour accéder au sommet, puis rejoignent le Crêt du Poulet par les crêtes. Aucun itinéraire balisé n'existe pour l'activité.

La randonnée équestre est l'activité la plus récente du site. Elle se déroule principalement en itinérance et traverse le col du Barioz puis le Crêt du Poulet, pour éventuellement rejoindre Allevard. Un itinéraire balisé est en cours d'élaboration, afin de développer le tourisme équestre.

1.3. Histoire du site du col du Barioz

Avant la seconde guerre mondiale, des courses de ski alpin sont organisées dans le secteur du Grand Rocher. Ce n'est qu'à partir des années 1960 que le site se développe véritablement. Le ski club utilise des champs, en contrebas du site actuel, et les aménagements sont alors très limités : seul un petit fil neige permet de remonter les skieurs.

Au milieu des années 1970, le site connaît une importante évolution. La sécheresse pousse les agriculteurs à reprendre des estives qu'ils avaient abandonnées depuis de nombreuses années. L'exploitation pastorale permet d'entretenir le plateau et de défricher le site à l'abandon, ce qui profite au développement des activités sportives hivernales. En effet, l'exploitation estivale ouvre le milieu et permet de développer une activité en plein essor : le ski de fond. Le club de ski alpin s'installe lui au Grand Plan et aménage l'espace en implantant un premier télésiège. Ce n'est qu'au début des années 1980 qu'un télésiège à perches est installé par le ski club. Dès l'origine, le développement des activités sportives hivernales au col du Barioz est intimement lié aux activités agricoles et pastorales.

2. L'ORGANISATION DES ACTIVITES SPORTIVES, TOURISTIQUES ET PASTORALES AU COL DU BARIOZ

2.1. Les actants du site et leurs rôles formels

2.1.1. Les structures communales

La commune de Saint-Pierre d'Allevard

Saint-Pierre d'Allevard est une commune d'environ 2700 habitants. La plupart des activités sportives se déroulent sur son territoire. La crête qui partage la vallée du Grésivaudan et la vallée du Breda forme une limite naturelle entre Saint-Pierre d'Allevard et La Ferrière. La commune n'a jamais connu un développement touristique intense et seuls quelques gîtes sont implantés sur son territoire. Saint-Pierre d'Allevard n'adhère à aucune communauté de communes¹⁴⁸.

Les communes environnantes

D'autres communes sont indirectement concernées par l'organisation des activités au col du Barioz, soit parce qu'elles sont dans une dynamique de développement touristique, soit parce que des activités sportives se déroulent sur leur circonscription. Allevard est une commune touristique connue pour le thermalisme mais aussi pour les sports d'hiver puisqu'elle dispose d'une station. La Ferrière est concernée par les activités sportives puisque celles-ci se déroulent parfois sur son territoire. Il s'agit d'une petite commune en nombre d'habitants mais relativement étendue. La commune de Theys est concernée par le col du Barioz puisque sa limite en est très proche. La station des Sept-Laux se situe entre autres sur ces deux communes.

¹⁴⁸ A la date de l'enquête (automne 2007/automne 2008), la commune de Saint-Pierre d'Allevard n'était adhérente d'aucune communauté de communes. Depuis le 1^{er} janvier 2009, elle adhère au Pays Grésivaudan.

2.1.2. Les gestionnaires d'espace ou d'activité

L'Office National des Forêts (ONF)

L'unité territoriale d'Allevard est concernée par les activités du col du Barioz. Elle gère la forêt communale de Saint-Pierre d'Allevard. Sa mission est la protection du territoire et de la forêt, ainsi que la production de bois et l'accueil du public.

Espace Belledonne

L'Espace Belledonne est une association loi 1901 fondée en 1998 et regroupant les communes du massif de Belledonne classées « communes de montagne ». Cette association a été créée à l'initiative des élus dans le but « *de fédérer les communes et les acteurs du massif de Belledonne, d'être un lieu de rencontre, de concertation et de réflexion, et d'accompagner les communes et les acteurs dans la mise en œuvre d'un projet de développement pour le massif de Belledonne* » [Espace Belledonne]. L'association a la particularité d'être divisée en deux collèges. D'une part, le collège des structures publiques regroupent les communes, les communautés de communes et les syndicats intercommunaux. D'autre part, le collège des acteurs socioéconomiques qui rassemblent les associations, les Offices de tourisme, les prestataires de sports et de tourisme, les agriculteurs etc.

2.1.3. La promotion touristique

L'Office de tourisme d'Allevard

Un Office de Tourisme a la charge de promouvoir les activités sportives et touristiques au col du Barioz. Cet OT ne se situe pas à Saint-Pierre d'Allevard mais dans la commune d'Allevard, beaucoup plus touristique. Il est l'organisme compétent pour assurer la promotion des différentes collectivités, dont Saint-Pierre d'Allevard qui participe à son financement.

2.1.4. L'hébergement touristique

Les hébergements touristiques sont assez rares à proximité du col du Barioz. L'un des seuls est le refuge du Crêt du Poulet (annexe 37). Celui-ci est la propriété de la commune de Saint-Pierre d'Allevard. A l'origine, il a été construit avec une subvention agricole. Les exploitants agricoles disposent toujours d'un local sur le côté du refuge. La gestion du refuge diffère en fonction de la saison. L'hiver, le refuge est géré par les bénévoles du foyer de ski de fond alors que l'été, une délégation de service public est faite pour l'exploitation du refuge. Pour la période estivale, les nuitées sont reversées à la commune et les ressources du gérant proviennent de la buvette (licence II) et des repas.

Outre ce refuge, il existe très peu de lits touristiques sur la commune de Saint-Pierre d'Allevard, à l'exception de quelques gîtes ruraux. Il faut également mentionner la présence d'une colonie de vacances sur la route du col du Coq.

2.1.5. Les prestataires sportifs

Le bureau des guides d'Allevard

Le bureau de guides d'Allevard est un regroupement de travailleurs indépendants. Son fondateur gère également un magasin de sports qui abrite aussi le bureau des guides. Il regroupe cinq indépendants permanents dont trois AMM. Il propose également des stages et des sorties VTT puisque deux moniteurs de VTT¹⁴⁹ intègrent le bureau.

Le tourisme équestre

Les prestataires d'activités équestres ne sont pas très nombreux et travaillent surtout en itinérance. Le principal prestataire est basé dans la vallée du Grésivaudan. Il utilise le col du Barioz principalement en traversée vers Allevard. Il fonctionne à la fois comme prestataire

¹⁴⁹ BESS d'activités cyclistes.

d'activités sportives et touristiques, notamment en organisant des randonnées itinérantes sur plusieurs jours, et comme centre équestre.

2.1.6. Les diverses associations

Le ski club du Barioz

Le ski club du Barioz est une association de Saint-Pierre d'Allevard qui exploite les téléskis du Grand Plan. Elle gère directement les remontées mécaniques et en assure l'entretien. En termes de ressources matérielles, le club dispose d'une dameuse, de canons à neige et d'un bâtiment permettant l'accueil du public. L'association fonctionne principalement grâce à la vente de forfaits et à l'organisation de courses de ski. Les remontées mécaniques sont ouvertes le mercredi après-midi et les week-ends, ainsi que les vacances de Noël et de février. Le vendredi après-midi est réservé aux écoles de Saint-Pierre d'Allevard. L'association propose des stages initiations mais aussi de la compétition, et regroupe environ 450 adhérents.

Le foyer de ski nordique du col du Barioz

Le foyer de ski de fond est une association qui gère l'ensemble du domaine nordique. Il fonctionne principalement grâce aux aides de la commune de Saint-Pierre d'Allevard, qui lui fournit des moyens matériels et humains. C'est le cas des dameuses par exemple, ainsi que du personnel territorial détaché au foyer de ski de fond pour la période hivernale (secourisme, damage). Le foyer fonctionne par l'action conjuguée de ce personnel communal et d'une trentaine de bénévoles. Un moniteur de ski de fond (BEES ski nordique) travaille en indépendant dans le foyer et encadre des sorties (notamment les scolaires). Le foyer gère aussi le refuge du Crêt du Poulet pour la période estivale, ce qui représente une ressource financière importante pour la structure.

Les activités cynégétiques

Les activités cynégétiques sont présentes sur le site du col du Barioz. La chasse se déroule sur deux secteurs. Le premier est communal et le second est une chasse privée qui s'organise sur la commune de Theys. Les espèces chassées au col du Barioz sont notamment le cerf et anciennement le tétras lyre.

2.1.7. L'activité pastorale

Deux exploitations agricoles regroupées en GAEC exploitent le Crêt du Poulet. La location de l'alpage se fait en partie à la commune de Saint-Pierre d'Allevard. Le troupeau se compose de 45 vaches laitières pour un total d'environ 120 bêtes.

2.2. Les politiques locales en matière de sport, de tourisme et de gestion des espaces naturels

2.2.1. Une volonté touristique peu affirmée

Les différentes activités sportives et non sportives du col du Barioz se déroulent principalement sur la commune de Saint-Pierre d'Allevard. La commune est donc la principale autorité organisatrice. La micro station du col du Barioz s'apparente davantage à un stade de neige puisqu'il existe très peu de bâtiments construits. La commune de Saint-Pierre d'Allevard n'a jamais mené une politique de développement touristique à proprement parler. Elle apporte une aide financière et matérielle au foyer de ski de fond mais dans un but de développement local et non de tourisme hivernal. De même, elle a soutenu le ski club du Barioz dans l'implantation des remontées mécaniques mais la commune ne souhaite pas un développement du ski alpin outre mesure. Son rôle est plutôt de coordonner les différentes activités présentes sur le site et concilier les usages entre pastoralisme, tourisme et protection de la nature : *« ces trois activités cohabitent, les agriculteurs ils voudraient presque être seuls, car ils*

se disent les touristes ça dégradent les alpages, ils ouvrent les parcs les referment pas, les choses comme ça. Les environmentalistes, ceux qui défendent la beauté du site, ils disent il y a des marais acides, des têtards lyre, des lacs acides. On a des zones de tourbière qu'il faut protéger, s'il y a surfréquentation ou même surexploitation animale, surpâturage, ça peut être dangereux et puis y a les, les gens du tourisme qui eux souhaitent qu'il y ait un maximum de monde parce que c'est rentable. Nous il faut que nous on gère euh... cette cohabitation entre les trois » [élu Saint-Pierre d'Allevard 1]. L'action publique locale se caractérise surtout par la nécessité de coordonner des activités très différentes et qui utilisent toutes, à des fins de loisirs ou de travail, la même ressource dans un objectif différent. Le tourisme au sens strict n'a jamais été développé puisque la capacité en hébergements sur la commune est très faible : « mis à part quelques gîtes ruraux on n'a rien... » [élu Saint-Pierre d'Allevard 2]. En revanche, une nouvelle forme de tourisme est envisagée pour l'avenir, indépendamment du tourisme sportif : « il y a le tourisme d'hiver, le tourisme d'été, et on a un petit tourisme historique et patrimonial. On a une église, on a un très beau clocher classé, on est en train de réhabiliter un peu le passé industriel. Dans la forêt il y a des vestiges de l'exploitation minière du fer qui sont assez importants. On voudrait les réhabiliter et créer des circuits » [élu Saint-Pierre d'Allevard 2]. En fait, les projets sont davantage portés par les associations, s'ouvrant dans une certaine mesure à une forme de gouvernance, et la politique touristique locale demeure assez modeste.

2.2.2. Une intercommunalité balbutiante

Si la loi oblige dorénavant les communes à se regrouper en intercommunalité, Saint-Pierre d'Allevard n'avait conclu aucun accord avec les communes environnantes : « *Saint-Pierre d'Allevard jusqu'à présent est hors intercommunalité. Nous n'appartenons à aucune intercommunalité. Alors bien sûr nous appartenons au syndicat mixte des Sept-Laux, qui gère la station des Sept-Laux, parce qu'il y a trois communes qui sont vraiment impliquées c'est la Ferrière,*

Theys et les Adrets, et il y a les communes périphériques dont on fait partie nous. Mais autrement on est hors intercommunalité » [élu Saint-Pierre d'Allevard 2]. La politique touristique est donc directement l'affaire de la collectivité locale puisqu'aucune communauté de communes n'est envisagée avec les communes touristiques voisines, comme Allevard par exemple. En revanche, une supracommunalité est en voie de se mettre en place : *« on espère le 1er janvier prochain [2009] rejoindre la grande intercommunalité qui va se mettre en place sur le Grésivaudan. Tout le Pays du Grésivaudan, les 49 communes* » [élu Saint-Pierre d'Allevard 2]. Mais la compétence tourisme n'est pas encore définie et fait l'objet de négociations, notamment parce que le Pays du Grésivaudan n'a pas une entité touristique forte. Comme le relate un chargé de mission, *« on fait partie intégrante du Pays du Grésivaudan mais aujourd'hui il n'y a pas vraiment... il y a une reconnaissance politique on va dire des spécificités montagne de Belledonne mais ça s'arrête là, et nous on aimerait que ça aille un peu plus loin* » [Espace Belledonne]. Malgré le fait que Saint-Pierre d'Allevard ne soit pas une commune touristique au sens propre, il existe cependant une volonté de maintenir une activité touristique : *« on est en train de définir les compétences et je sais que les communes touristiques, ça les gênent un peu que l'intercommunalité ait la compétence touristique parce qu'elles pensent que les communes d'en bas, du Grésivaudan, se sera une préoccupation secondaire voire tertiaire, alors que pour les communes de Belledonne c'est important* » [élu Saint-Pierre d'Allevard 2]. La politique touristique entre donc dans un tournant puisque la nouvelle intercommunalité qui se met en place redistribue les cartes en matière de compétences et une incertitude demeure encore sur la place du tourisme à l'échelle du Pays.

2.3. Une faible formalisation du site : un social sans trace

Dans une perspective de retracer des associations d'acteurs hétérogènes, il faut se pencher une nouvelle fois sur les traces que le social laisse, notamment lorsque les acteurs parviennent à un accord (réglementation commune, échange commercial...). Il se trouve que

le site du col du Barioz présente un contexte d'action très faiblement formalisé malgré les différents acteurs présents.

Puisque la majeure partie des pistes de ski de fond se situe dans la forêt communale de Saint-Pierre d'Allevard, une convention a été établie entre l'ONF et le foyer de ski de fond. *« Ca ça a été traité à notre pré initiative. [...] C'est passé par l'ONF car en général sur le domaine qu'on gère on met en place des actes administratifs. Donc on a fait des conventions entre la commune, le ski club, le foyer de fond et nous pour autoriser la pratique du ski à tels endroits, dans telles conditions... »* [ONF]. Cette convention permet notamment l'utilisation des pistes forestières.

Une convention existe entre la commune de Saint-Pierre d'Allevard et le foyer de ski de fond du Barioz, principalement pour le détachement des personnels territoriaux pour la saison hivernale.

Une délégation de service public (DSP) est faite pour la gestion du refuge du Crêt du Poulet pour la période estivale. Cette DSP est signée pour une durée de trois ans.

Les activités pastorales utilisent dans le cadre de leurs activités les terrains de la commune de Saint-Pierre d'Allevard. Une location est demandée pour les activités pastorales : *« la mairie nous loue des terrains, donc on peut travailler et faire nos récoltes dessus... et en contrepartie on leur entretient pour l'hiver, ça fait plus beau, plus propre. Mais on a mis au moins 20 ans à conclure cet accord »* [pastoraliste 1].

Cette faible formalisation s'explique aussi par une faible conscience de la régulation (Friedberg, 1993). C'est par exemple le cas entre la commune et le ski club, puisque ce dernier exploite un terrain communal pour développer son activité. Des accords certainement trop anciens sont ainsi oubliés par les acteurs.

2.4. L'organisation des activités hivernales au col du Barioz

2.4.1. Une présence communale forte

Le col du Barioz n'est pas une station *stricto sensu* mais s'apparente davantage à une micro station permettant différentes activités sportives hivernales. Elle n'est pas un lieu de vie mais un stade de neige. Il est possible de distinguer trois espaces permettant l'organisation de quatre activités sportives hivernales. Au nord, le domaine skiable alpin est plutôt modeste en nombres de remontées et à l'est, l'espace réservé exclusivement au ski nordique est quant à lui beaucoup plus vaste. En marge de ces deux espaces de pratique, un troisième espace émerge plus au sud permettant la pratique de la raquette à neige et du ski de randonnée. La commune de Saint-Pierre d'Allevard, sur laquelle les activités se déroulent, facilite l'organisation des différents sports sans chercher à développer le site outre mesure et entrer dans un tourisme de masse. Saint-Pierre d'Allevard a aidé à implanter les remontées mécaniques et facilite encore certains aménagements : « *la station de ski, en fait c'est l'association qui a fait les investissements, la commune a garanti certains emprunts, c'est sur un territoire communal* » [élu Saint-Pierre d'Allevard 1]. En revanche, les relations sont plutôt informelles entre la commune et le ski club du Barioz. Par exemple, personne ne sait précisément s'il existe une convention d'utilisation du terrain appartenant à la commune : « *le ski club est implanté depuis plus de trente ans. Il est sur un terrain communal. Je pense qu'il doit y avoir une convention d'utilisation mais honnêtement je n'en sais pas plus* » [élu Saint-Pierre d'Allevard 2]. La commune porte un droit de regard sur les aménagements effectués mais n'intervient qu'indirectement dans l'organisation du site de ski alpin, laissant pratiquement autonome le ski club : « *ils le font bien ils ont presque des pros dans tous les corps de métier. Ils présentent leurs projets par correction parce qu'on est quand même propriétaires du terrain mais il faut voir le site* » [élu Saint-Pierre d'Allevard 1]. Les acteurs du ski nordique sont quant à eux beaucoup plus directement liés à la commune puisque le foyer de fond est communal. Ainsi, la commune participe plus directement au financement de cette activité : « *le principe du foyer de fond, c'est qu'on met à la disposition par convention à l'association des personnels territoriaux,*

c'est-à-dire des agents communaux qui de façon saisonnière vont effectivement travailler sur le site pendant les mois d'activités et ensuite ils reviennent dans les équipes communales pour les travaux qu'ils font habituellement. Le foyer de fond c'est un peu un satellite on peut dire » [élu Saint-Pierre d'Allevard 1]. La commune est donc fortement impliquée dans le développement des activités mais cette démarche ne s'ancre pas dans une politique touristique au sens propre.

2.4.2. Une micro station de ski alpin à caractère social

L'aménagement du site pour le ski alpin se fait depuis le milieu des années 1970, uniquement par l'action des bénévoles. *« On est allé [...] à Grenoble pour acheter une petite machine pour damer et puis non seulement on est revenu avec la dameuse mais également avec un petit télésiège à perche démontable ! »* [club de ski alpin]. Ces aménagements sont d'ailleurs importants puisque le club de ski a installé des canons à neige pour pallier les aléas climatiques : *« On a un canon qu'on déplace au fur et à mesure de l'enneigement, sur la piste. Et donc voilà, évolution »* [moniteur de ski alpin]. Le fonctionnement du club reposant sur une base de bénévoles, tous les corps de métiers sont représentés et permettent d'aménager le site petit à petit. A l'origine, le foyer de ski de fond et le ski club du Barioz ne formaient qu'une seule et même association. C'est au début des années 1970 que la scission s'est opérée formant deux organisations distinctes. S'il n'existe pas d'animosité entre les acteurs des différentes organisations, la distinction est cependant marquée : *« au départ le foyer de ski de fond c'était le ski club du Barioz. Le foyer de fond, c'est la municipalité de Saint Pierre d'Allevard. Ils ont formé un bureau en dehors mais sinon c'est tout la municipalité »* [club de ski alpin]. Les relations ne sont pas très importantes entre les deux structures. Tout au plus, une entraide se met en place quand une dameuse tombe en panne. La construction d'une relation entre ces acteurs passe surtout par les espaces de pratique. En effet, même si *a priori* les espaces sont bien distincts, la réalité est un peu différente et certains arrangements entre les acteurs participent à superposer les

espaces de pratique. Comme l'explique un des acteurs, « *on n'a pas de relation en termes de ski. Encore que leur téléski arrive au Crêt du Poulet donc il y a des skieurs qui prennent la remontée mécanique pour éviter la montée* » [foyer de ski de fond]. En fait, l'accès aux pistes de ski de fond est très raide et demande un bon niveau technique. Pour palier cette difficulté, un accord informel permet à certains fondeurs d'emprunter le téléski du club de ski du Barioz et arriver directement sur le plateau dédié au ski nordique, en économisant des efforts : « *pour accéder au domaine pur de ski de fond, au plateau du Crêt du Poulet, il y a une piste forestière qui monte... quand on arrive là-haut, on a plus du tout envie de faire des pistes. Donc ils utilisent la remontée mécanique, donc le téléski, ils achètent un ticket, une montée, et quand ils arrivent au sommet, ils sont au plateau, et là bon ils découvrent le domaine* » [moniteur de ski alpin]. Cet accord entre les acteurs facilite ainsi l'accès à l'espace de ski nordique mais il n'est pas payant pour tout le monde. Les acteurs du ski de fond et du ski alpin s'échange ainsi des services : « *je leur donne des forfaits gratuits. Je les poinçonne et tout, c'est-à-dire que le gars qui veut aller là haut, il met ça autour du cou... et nous, si on veut aller faire de la raquette ou du ski de fond, on met un truc autour du cou et vous payez rien* » [club de ski alpin]. Un moniteur de ski de fond confirme ces échanges non marchand entre les acteurs, avec des échanges de forfaits : « *ils me donnent deux ou trois forfaits gratuits parce que certaines fois avec les scolaires, j'ai besoin d'être rapidement là-haut, donc on prend le tire fesses. Ça se passe bien mais chacun de son côté* » [moniteur ski de fond].

Le fonctionnement de la micro station du col du Barioz est singulier puisqu'il repose essentiellement sur l'activité des bénévoles. Ce mode d'organisation permet de proposer des forfaits peu onéreux aux skieurs, puisqu'il coûte 5 euros le week-end et 3 euros pour les enfants. « *Le foyer de fond, ce sont des employés communaux... donc ils sont salariés... alors que nous on fonctionne uniquement sur la base du bénévolat* » [moniteur de ski alpin]. Dans les paysages des stations de sports d'hiver françaises, le mode de fonctionnement du col du Barioz fait figure d'exception. Par exemple, des cours de ski sont proposés pour les enfants

tels qu'une école de ski pourrait les proposer. Or les moniteurs de ski encadrent cette activité bénévolement, alors que l'un d'entre eux est titulaire du Brevet d'Etat et pourrait légitimement se faire rémunérer : *« tous les moniteurs sont bénévoles. Ils sont inscrits à l'école de ski mais ils travaillent tous bénévolement. Ils payent leurs cotisations au syndicat des moniteurs. C'est eux qui font passer les tests, 1ère, 2ème, 3ème étoile et tout... ça va jusqu'au chamois. Et ça passe par l'école de ski. Mais eux ils n'ont pas un centime »* [club de ski alpin]. L'accès aux remontées mécaniques est payant pour les deux téléskis, mais le fil neige pour les débutants est quant à lui totalement gratuit : *« on a ce qu'on appelle le " tir bout de choux ", donc c'est une corde [...] qui est donc dans une enceinte fermée, avec des filets, protégée, donc qui est mise à disposition des parents, donc c'est gratuit... oui pour les enfants. Donc les parents sont là, ils s'occupent de leurs enfants »* [moniteur de ski alpin]. D'ailleurs, l'encadrement des cours de ski ne se limite pas aux débutants puisque des entraînements pour la compétition sont proposés, avec toujours un tarif très attractif. En réalité, l'exploitation des remontées mécaniques du col du Barioz repose sur des bases sociales, de développement local et de création de liens sociaux. Ce mode de fonctionnement étonne d'ailleurs les acteurs traditionnels du tourisme, peu habitués à ce type d'organisation : *« le ski alpin c'est un sport plus curieux, ce n'est pas marchand, il faut être clair »* [OT Allevard]. Cette relation pratiquement non-marchande qui s'est établie pour permettre au plus grand nombre de pratiquer le ski est, aux yeux de certains acteurs, singulière et doit être conservée : *« il faut comparer ça à des stations de ski traditionnelles. C'est vraiment particulier ce foyer et ce ski club. Ils ne recherchent pas le bénéfice. Il n'y a pas beaucoup d'autre endroit dans les Alpes où l'on retrouve ça. C'est quelque chose qui est vraiment SOCIAL »* [ONF]. Dans ce sens, les objectifs du club de ski ont tendance à se substituer au service public, avec l'ambition de proposer un service semi-gratuit et permettre une pratique sportive d'ordinaire onéreuse aux habitants locaux. Dans le discours, cette confusion est entretenue entre service public et intérêt privé, alors que le club de ski relève pourtant du secteur privé : *« si on cherche à*

développer, je pense qu'on ne pourra plus assurer la même qualité... après on risque de rentrer dans le domaine du privé, et là bon bien après les tarifs ne seront plus les mêmes... et puis voilà quoi. Là ça reste quand même un club où les tarifs restent très attractifs pour les enfants de la commune, c'est le but. C'est de, à moindre coût, pouvoir skier correctement quoi » [moniteur de ski alpin].

2.4.3. Des projets antagonistes entre animation, tourisme et service public

En termes de développement des activités, les acteurs du col du Barioz sont partagés entre une volonté de développement touristique, l'envie de maintenir une animation locale par les associations et la nécessité d'offrir un service public permettant l'accès à la pratique sportive, notamment pour les scolaires. Ces différentes logiques d'action ne sont pas toujours compatibles entre elles puisqu'elles reposent sur des projets parfois antagonistes. La commune a toujours affiché sa volonté de maîtriser les aménagements, avec l'ambition de proposer un espace accessible à la population sans s'ouvrir à un tourisme massif. De plus, le fonctionnement repose sur une coopération entre les responsables associatifs et les responsables publics : *« nous on n'a pas de lits touristiques sur Saint-Pierre donc les retombées peuvent se faire éventuellement sur les voisins mais c'est vrai dans le cadre d'un produit touristique un peu authentique même l'hiver, avec l'office de tourisme on peut organiser un produit sympa mais il repose quand même sur l'activité bénévole, c'est ça qu'il faut savoir* » [élu Saint-Pierre d'Allevard 1]. Mais si cette coopération s'exprime au niveau des porte-parole, elle n'est pas évidente pour tous les acteurs des organisations. Ainsi, le fonctionnement singulier du foyer de fond oblige des acteurs hétérogènes à coopérer, puisque certains sont des bénévoles, d'autres des fonctionnaires détachés par la commune et enfin des professionnels de la montagne travaillant en indépendant. Cette organisation pose deux types de problèmes. D'une part, les acteurs internes à l'organisation ont des projets antagonistes (Crozier et Friedberg, 1977) et ne parviennent pas à s'entendre sur la politique de développement du site : *« en réunion on en*

parle et on ne comprend pas pourquoi nous n'avons pas de site Internet. On n'est même pas répertorié sur le site de Saint-Pierre d'Allevard. C'est très dur de nous trouver, on est les seuls sur le journal à ne pas être marqué en hauteur de neige ! [...] On ne trouve aucune information ! [...] Pourtant dans l'association il y a des gens qui savent ce que c'est le commerce » [moniteur ski de fond]. Concernant les aménagements à réaliser pour le ski de fond, les mêmes points de blocage sont constatés : « on en a parlé à nos dirigeants pour faire évoluer mais on a l'impression que la volonté de la mairie n'est pas la même que nous. Nous c'est associatif donc pour le président ce n'est pas son travail premier... » [pisteur secouriste]. D'autre part, certains acteurs externes ressentent aussi ces relations parfois conflictuelles : « au sein du foyer qui gère le ski de fond, il y a des gens qui ont envie de développer, qui voudraient monter le foyer d'un cran, et il y a une bonne partie des gens au sein de l'association qui se sont opposés au projet car ils veulent que ça reste comme ça. [...] Ce qui est à mettre en parallèle d'ailleurs avec le fait qu'il y ait deux gérants au refuge. Il y a une personne privée l'été et le foyer l'hiver » [ONF]. Cette double gestion du refuge du Crêt du Poulet est révélatrice de ces logiques d'action différentes, l'une orientée vers un développement touristique et l'autre concentrée sur une activité sportive en perte de vitesse. En effet, le ski de fond ne génère pas de recette suffisante pour équilibrer le budget et malgré les subventions, la gestion du refuge est un moyen de compléter les recettes en créant une entrée d'argent supplémentaire. Ce travail bénévole est donc perçu parfois comme un frein au développement des activités touristiques. « Le col du Barioz est géré comme dans les années 70. Il y a un café où on peut appeler, le foyer est au même endroit, donc ce n'est pas une station marchande [...]. C'est une station amateur, non marchande » [OT Allevard].

On voit donc que les acteurs en charge des activités sont partagés entre des logiques d'action différentes, sous-tendues par des rationalités différentes. Certains acteurs privilégient le développement des activités sportives en le faisant reposer sur des bases associatives. Dans ce cas les acteurs agissent davantage en fonction de valeurs, notamment celles liées à

l'animation locale. D'autres acteurs privilégient une activité économique plus lucrative mais n'agissent pas pour autant uniquement en intérêt. En effet, les acteurs souhaitant s'ouvrir plus largement au tourisme demeurent des « indépendants passionnés » (Bouhaouala et Chifflet, 2001), qui veulent garder la maîtrise du développement du site. C'est par exemple le cas du moniteur de ski de fond qui a fait le choix de travailler au col du Barioz, dans un petit site, pour garder une dimension humaine à son activité et s'éloigner de l'industrie des grosses écoles de ski.

2.4.4. L'innovation impossible des activités sportives hivernales

L'offre sportive du col du Barioz est assez classique et se compose principalement du ski alpin et du ski de fond. On pourrait croire *a priori* que ces activités sont les seuls potentiels sur le site. Les résultats empiriques montrent qu'au contraire, différentes activités alternatives sont présentes et tentent de s'implanter, non sans difficulté. Les acteurs organisant les activités traditionnelles disposent d'une réglementation particulièrement favorable leur permettant notamment de conserver l'exclusivité de leur pratique sur un espace. La question du partage de l'espace entre les activités sportives se pose donc avec acuité. Ainsi, le site n'est pas réservé aux seuls membres du club et les touristes (comme les excursionnistes) peuvent venir. Cependant, l'accès aux pistes est réduit aux seuls skieurs alpins. Alors que la loi n'interdit pas la cohabitation entre skieurs et snowboarders sur la piste, le stade de neige du Barioz exclut cette dernière forme de glisse. Cette exclusion de la pratique du snowboard au bénéfice du ski est une forme de résurgence d'un débat classique au milieu des années 1990 (Reynier et Chifflet, 1999), mais qui s'est largement atténué depuis. L'étude de l'organisation de ce stade de neige fait ressurgir des arguments sécuritaires envers les snowboarders : « *il y en a qui font très bien du surf mais il y en a d'autres c'est des dangers publics ! Non ici le surf c'est non ! Comme j'ai dit il y a des pistes pour ça. On fait des toboggans, on fait beaucoup de chose pour le*

surf alors nous on ne veut pas les voir ! » [club de ski alpin]. Mais cette exclusion (socio-spatiale) ne concerne pas que les snowboarders. Elle touche aussi d'autres activités comme les raquettes ou la luge : *« il y en a un peu qui nous dérange [des raquetistes] mais en général ils savent pas bien où aller là, c'est raide et comme on a des filets en travers en haut pour éviter... Il y a un panneau à l'entrée et le week-end il y a un gars qui se met à l'entrée, et nous ici on fait que du ski. Pas de raquette et pour la luge je leur donne un petit coin derrière pour qu'ils viennent pas me pourrir la piste et déranger les gamins... »* [club de ski alpin]. Des aménagements particuliers ont donc été créés pour que les raquetistes ne viennent pas sur le domaine skiable, notamment en barrant l'accès au sommet des remontées mécaniques. En fait, les acteurs du ski alpin entretiennent une double confusion entre service public et prestation privée. D'une part, leur volonté de développer une offre en ski alpin populaire est perçue comme relevant d'une mission de service public, alors qu'elle repose essentiellement sur une base associative. D'autre part, le terrain communal supportant les remontées mécaniques relève lui du domaine public mais est perçu par les acteurs comme un terrain privé : *« C'est un stade privé. C'est comme les stades de foot, ce n'est pas une station ouverte à tout le monde. On accepte les gars... le dimanche c'est 5 euros pour la journée donc on vole personne »* [club de ski alpin].

Cette exclusion des raquetistes n'est pas le seul fait des skieurs alpins mais aussi des organisateurs du ski nordique. La loi permet en effet d'interdire toutes autres activités que le ski nordique sur les pistes afin de soumettre l'activité à une redevance. Non seulement les raquetistes sont contraints de randonner plus loin dans la nature et d'éviter les pistes de fond, mais leur simple présence sur le parking des fondeurs est une source de conflits : *« on voudrait que les raquettes partent de plus bas. C'est pareil, c'est pour que ça puisse désengorger le parking. Parce que nous on vit grâce au ski de fond quoi ! »* [pisteur secouriste]. Pourtant, l'activité principale du site n'est plus le ski de fond mais la raquette à neige. Or ce changement est

difficilement acceptable pour les acteurs traditionnels. Le foyer doit même gérer le refuge l'hiver pour compenser le manque de recette du ski de fond.

Les innovations sportives existent mais peinent à s'implanter de manière durable sur le site du Barioz puisqu'elles sont contraintes de partager un espace qui tend à se réduire comme une peau de chagrin. Mais au-delà d'une cohabitation spatiale complexe à instaurer, certaines pratiques sportives sont tout simplement exclues : *« les chiens de traîneau tout ça on nous a demandé aussi parce que c'est vrai... mais on n'a pas souhaité, la luge non plus. [...] C'est normal... car à partir du moment où il y a des pistes entretenues pour le fond, on ne veut pas y voir se balader n'importe qui. Ceux qui font du fond d'accord, mais ceux là sont exigeants car ils payent une redevance. Alors si les gens piétinent avec des chiens, avec n'importe quoi, les gosses, la luge sur ces pistes là ça ne vas plus »* [élu Saint-Pierre d'Allevard 1]. Le traineau à chiens ne trouve donc pas sa place sur le site. D'autres activités « alternatives » sont dans le même cas. Le ski *joëring* est une activité qu'un prestataire d'activités équestres souhaiterait proposer pendant la période hivernale. Pourtant, l'accès au site ne lui est pas non plus permis et l'acteur se voit contraint de proposer cette activité à proximité de la station des Sept-Laux. Le prestataire en question raconte les difficultés qu'il peut rencontrer, et notamment la nécessité de disposer d'*« un circuit en forêt qui soit balisé, mais au Barioz c'est pas facile. Si, tu as les pistes forestières qui partent du col du Barioz où éventuellement tu peux étudier quelque chose. C'est vrai que ça laisserait une jolie possibilité mais il y a les pistes de fond qui sont tracées dessus donc les pistes de fond, c'est même pas la peine on ne peut pas y toucher. Parce que c'est tracé, réservé aux skieurs et si tu passes avec ton cheval tu vas faire des trous dans la piste donc voilà... il faut trouver un endroit qui est vierge en gros, mais je ne suis pas sûr qu'il en existe encore beaucoup... »* [centre équestre].

Deux logiques peuvent être repérées quant à l'innovation sportive. D'une part, les activités portées par un prestataire (et permettant de diversifier l'offre sportive) sont pour le cas du Barioz complètement évincées au profit d'une activité (le ski de fond) dont l'autorité

repose sur son historicité, plus que sur son poids économique. D'autre part, des pratiques sportives comme la raquette regroupent principalement des pratiquants ordinaires. Dès lors, les acteurs traditionnels sont confrontés à ce type d'activité pour organiser leur propre pratique et n'ont pas d'autre solution que de composer avec cette nouvelle réalité sociale. Leur prérogative réglementaire leur permet cependant d'exclure ces activités plus loin dans la nature. Le panneau au pied des pistes de ski de fond du col du Barioz illustre bien la situation et pourrait faire office de devise : « A chacun son sport, à chacun sa trace » (annexe 38).

2.4.5. La redevance pour la raquette : une innovation controversée

Dans la monographie consacrée au col du Coq, nous avons déjà abordé les échanges passionnés autour des aménagements pour la raquette à neige, et notamment la possibilité d'instaurer des péages pour cette activité. L'étude de cas menée au col du Barioz illustre également ce phénomène mais dans un stade plus avancé, puisqu'il ne s'agit plus d'une hypothèse mais de la réalité. En effet, la commune de Saint-Pierre d'Allevard a autorisé dès 2007 l'instauration d'un péage pour les raquettistes. Cette décision faisait suite à une modification de la loi¹⁵⁰, élargissant la redevance à toutes les activités hivernales non motorisées utilisant des pistes balisées et damées. Cette application quasi immédiate de la loi est aussi un bon moyen de discuter une nouvelle fois des relations macro/micro, en analysant comment la transformation du contexte (la loi) produit de la controverse et participe à redéfinir de manière contingente le social. L'étude de cette controverse peut se faire en trois étapes. Dans un premier temps, il faut comprendre les origines de cette décision réglementaire qui a conduit à modifier les conditions d'accès au site. Dans un second temps, il est possible d'entrer plus en détails dans la controverse en s'intéressant aux arguments que les différents

¹⁵⁰ Loi n° 2006-437 du 14 avril 2006, art. 33.

acteurs développent. Dans une dernière partie, il s'agit de voir de quelle manière le péage pour les raquettes participe à la recomposition du social.

A l'origine du péage pour la raquette

En s'inscrivant dans une démarche de sociologie modeste et non critique, il faut dans un premier temps comprendre les raisons poussant les acteurs décisionnaires du site (porteur-parole et élus) à transformer les règles d'utilisation de l'espace. La première raison profonde qui a motivé les acteurs à rendre payant l'accès au site est sa très forte fréquentation. Mais cette fréquentation n'est pas le fait de touristes. Elle est essentiellement due à un excursionnisme massif et à la situation géographique du site, sous forte influence urbaine. C'est donc là gestion quotidienne d'une mobilité de loisir en expansion qui a conduit les acteurs du site à en limiter l'accès. Pour les élus qui ont validé cet aménagement, « *c'est un acte militant pour que certains comprennent que la montagne il faut l'entretenir un minimum et que ça ça coûte, et que amener une petite contribution quand on vient d'ailleurs ou quand on vient du milieu urbain, qui nous prennent souvent pour le poumon vert des grosses agglomérations en nous laissant que les papiers sales, là ça ne va pas* » [élu Saint-Pierre d'Allevard 1]. Cette forte mobilité vers le col du Barioz s'explique en partie par son degré de difficulté sportive plutôt modeste pour la raquette et le ski de randonnée : « *tous les livres de rando et de montagne nous citent comme un itinéraire très peu dangereux parce qu'on a pratiquement aucun risque d'avalanche, à part quand il y a énormément de neige mais bon... donc du coup tout le monde vient là quoi* » [pisteur secouriste]. C'est donc essentiellement le problème de la surfréquentation qui au départ a motivé les acteurs pour rendre le site payant. Voyons maintenant comment les acteurs justifient ou contestent ce nouvel aménagement.

La controverse et ses arguments

Il est possible de distinguer différentes formes argumentatives utilisées par les acteurs pour justifier leur position, mais également critiquer l'action des pratiquants ordinaires, largement majoritaires dans le public des raquettistes et des randonneurs.

L'un des arguments avancés pour justifier la redevance raquette est celui de l'encombrement du parking et de la surfréquentation. En fait, le problème principal est celui de l'utilisation d'un seul parking pour des activités qui sont payantes pour les uns (le ski de fond) et gratuites pour les autres (la raquette et le ski de randonnée). Dans ce contexte, l'argument de l'encombrement ne peut être dissocié de celui de la gratuité de l'accès à l'espace. Comme le relate un élu justifiant la redevance, *« ça permettra à ceux qui payent une redevance, ou à ceux qui veulent faire du fond de pouvoir stationner dans de meilleures conditions alors que vous vous utilisez parfois des sites qui sont aménagés en considérant que tout ça doit être gratuit »* [élu Saint-Pierre d'Allevard 1]. L'instauration de cette redevance n'est pas simplement un moyen de rentabiliser des aménagements liés à une activité nouvelle. Elle est surtout utilisée comme élément dissuasif pour exclure les pratiquants du site au profit des fondeurs : *« on a fait des sondages sur ces deux trois dernières années avant de mettre en place le forfait raquette et il y avait un maximum de gens qui voulaient le mettre en place, on a bien senti qu'on les voulait plus. C'est vrai que nous on se gare à un kilomètre [...] et puis ça coûte hyper vite, ça coûte hyper cher donc après les gens ils vont ailleurs »* [pisteur secouriste].

Un autre argument invoqué en faveur de la redevance est celui de la divagation des randonneurs sur les pistes de ski de fond et du dérangement provoqué pour le ski de fond (risque de collision, endommagement de la piste...) : *« tout notre domaine là-haut passe sur les crêtes, donc une belle piste noire qui fait toutes les crêtes, elle est massacrée tous les dimanches par les raquetteurs. Massacré le mot est peut-être un peu fort mais c'est comme ça que l'interprètent les fondeurs. Parce qu'un gars qui a déjà pas un fort niveau en skating, quand il a des trous partout sur*

la piste, il vient nous voir et nous dit : " moi je paye 7 euros ", il dit " je reviendrai plus chez vous. Terminé ! " » [moniteur ski de fond]. Cette intrusion par les raquettistes sur un espace formellement interdit provoque donc un conflit d'usage avec les fondeurs, qui eux payent pour l'utilisation des pistes et exigent en retour un damage parfait. A cet argument s'ajoute également celui de la compétence des randonneurs et des raquettistes. Nous l'avons dit, le site est d'un degré de difficulté faible pour ces deux activités. Cette situation renforce les stéréotypes concernant un public d'« urbains » supposés peu connaisseurs du milieu montagnard. *« Il y a beaucoup de randonneurs qui viennent faire le Grand Rocher car c'est magnifique. Mais le problème c'est que le public randonneur est un public totalement indiscipliné. C'est des gens qui vont à la neige parce que il y a des raquettes, sinon ils ne la connaissaient pas la neige ! Et de ce fait, ils ne s'inquiètent pas des autres activités et de ce qui se passe »* [foyer de ski de fond].

Le dernier type d'argument justifiant la redevance relève plus de la surfréquentation et de l'impact environnemental de la raquette. Ainsi, des arguments environnementaux sont aussi utilisés pour dénigrer l'excursionnisme de masse, mais aussi la pratique en club : *« L'hiver par exemple, il y a une très grosse fréquentation de club d'hiver [...]. La redevance de la raquette c'est quelque chose qui existe, on l'a mise en place, ça a fait grincer des dents notamment à tous ces clubs qui arrivent avec des cars entiers et qui veulent piétiner la montagne »* [élu Saint-Pierre d'Allevard 1].

Tous ces arguments ont bien entendu leurs détracteurs mais cette mesure concerne essentiellement les pratiquants ordinaires qui n'ont précisément pas la possibilité de prendre part à la controverse. Quelques acteurs trouvent cependant que les mesures prises ne font qu'aggraver une situation déjà préoccupante. Par exemple, les chasseurs estiment que le péage pour les raquettes produit une divagation encore plus grande des raquettistes non pas sur les pistes de fond, mais dans la nature : *« les raquettes ils les ont fait payantes. Alors ça fait quoi ? Celui qui paye il passe où c'est damé et celui qui n'a pas envie de payer parce qu'il a la niare après eux, il vient dans les zones où ce n'est pas damé et ça éclate encore le phénomène »* [ACCA Saint-Pierre

d'Alleverd]. D'autres acteurs comme certains prestataires touristiques contestent aussi cette décision, estimant qu'il s'agit d'une gestion inappropriée pour encadrer un public de citoyens particulièrement volatile. Comme nous le verrons, les AMM sont ceux que la mesure handicape le plus dans leur activité professionnelle.

Une recomposition du social par la controverse

La controverse liée à la redevance pour la raquette illustre bien le concept de récursivité (Law, 1994), au sens où il participe à transformer le social et à le recomposer différemment. Lorsqu'un élément change (la loi dans notre cas), les acteurs composent avec de manière singulière et contingente. Au col du Barioz, la redevance pour la raquette n'est pas instaurée pour des raisons économiques (alors que c'est le but de sa création). Elle est surtout un non-humain dont les acteurs s'emparent pour transformer le contexte d'action à leur avantage et pérenniser une activité (le ski de fond) au détriment d'une autre (la raquette). Pourtant, l'activité ski de fond n'est plus majoritaire sur le site et les années fastes sont semble-t-il derrière : *« je pense qu'aujourd'hui il y a environ 70% de randos et 30% de ski de fond. C'est ça aujourd'hui ! Donc ça crée des tensions, ne serait-ce qu'avec le parking »* [foyer de ski de fond].

Dans sa mise en place concrète, la redevance pour la raquette s'est vue opposer plusieurs formes de résistance, différentes en fonction du statut des acteurs. Les pratiquants ordinaires sont parfois entrés directement en conflit avec les gestionnaires du ski de fond : *« On a été beaucoup en conflit, d'ailleurs on y a perdu psychologiquement... les insultes et tout par les raquetteurs. Ça nous arrive encore mais beaucoup moins maintenant. On a changé de philosophie, on était peut-être un peu trop radical l'année dernière. On avait peut-être pas les bonnes raisons d'invoquer la redevance l'année dernière, on a réfléchi avec l'association, et on a trouvé les paramètres que l'on explique aux gens et ils comprennent beaucoup mieux »* [moniteur ski de fond]. Outre ce

conflit direct avec les pratiquants ordinaires, une autre forme de réaction a été celle des AMM. Leur faible structuration ne leur permet pas de directement peser sur le contexte d'action. Leur activité les amène à utiliser de nombreux sites et le bureau des guides, situé à Allevard, est assez éloigné du site. Cependant, certains AMM ont boycotté le site du Barioz depuis la mise en place du péage : « *Au Barioz du coup on n'y va plus. [...] On a des collègues qui se sont fait un peu arnaquer et alpaguer. Après il faut que ça soit inclus dans la prestation mais il y a le principe aussi... [...] Mais payer à l'entrée c'est quand même contraire à l'esprit qu'on veut développer en raquette* » [AMM 1]. Un autre prestataire de l'activité raquette fait un constat en des termes similaires : « *le col du Barioz, c'est une zone comme accompagnateur qu'on évite maintenant. Autant qu'on peut on évite. Après c'est aussi pour dire que c'est aberrant. Mettre un péage raquettes, et pourquoi pas pour la randonnée à pied ? La montagne est un espace qui reste à découvrir et où il y a une certaine zone de liberté, et qu'on n'est pas dans une zone de profit à tout prix* » [AMM 2]. La logique de rentabilité du péage entre ainsi en contradiction avec les valeurs que défendent les AMM, notamment en développant une activité économique dans une logique de passionné. Dans le même temps, ce boycott de la part de certains AMM fait aussi le jeu des gestionnaires du ski de fond, dont l'objectif premier était de réduire la fréquentation des raquetistes, plus que de générer une recette supplémentaire grâce au péage.

Nous le voyons, l'instauration de ce péage provoque également de vives réactions de la part de certains acteurs. L'irruption de cet élément a profondément transformé le social. Le péage joue un véritable rôle de médiateur (Latour, 2006), au sens où il réassemble des acteurs au statut très divers (pratiquants ordinaires, porte-parole, élus). Cette association d'acteurs demeure pourtant indépendante de leur volonté. Cependant, la forte conflictualité du contexte d'action peut être amenée à évoluer. En effet, la structuration des relations sur le site n'est pas encore stabilisée (d'où le rôle de *médiateur* du péage et non d'*intermédiaire*) et est en constante redéfinition. Par exemple, la redevance pour les raquetistes est aussi un risque

politique et électoral, au sens où si les pratiquants sont parfois des électeurs lointains venus des grandes agglomérations (Grenoble ou Chambéry), ils sont également des habitants locaux pouvant sanctionner les élus. C'est ce qu'avance à demi-mot un élu : *« il y a des gens qui trouvent ça inadmissibles, que c'est une atteinte à la liberté. Alors je ne sais pas... à la limite pour les raquettes ça peut se justifier parce que parfois on emprunte des pistes. Mais ce sont les particuliers qui se promènent et qui vraiment le vivent mal »* [élu Saint-Pierre d'Allevard 2]. Le rapport identitaire que les locaux développent envers le site se voit donc modifié et ce changement est difficilement acceptable pour les individus, surtout pour les individus se déplaçant à pied et non en raquette. *« Les gens d'ici ont toujours marché gratuitement et d'un seul coup tu mets une redevance, d'un coup tu touches à leur liberté de se déplacer, de marcher gratuitement dans la nature et de balancer leurs déchets dans la nature et de pas respecter celle-ci. Ils comprennent pas, ils sont chez eux, ils sont nés ici, ils payent leurs impôts ici... c'est leur site, leur domaine ! »* [moniteur ski de fond].

2.5. Problématique(s) des loisirs sportifs, du tourisme, du pastoralisme et des activités cynégétiques

Pour l'instant, nous avons essentiellement abordé les relations entre acteurs sportifs. Or le site n'a pas qu'une vocation sportive mais aussi pastorale, sylvicole, cynégétique... La question qui nous anime est de comprendre comment des activités relevant de logiques différentes s'organisent, cohabitent et produisent des attachements particuliers sur un site qui relève de la nature ordinaire. En effet, le col du Barioz ne relève pas d'une gestion intentionnelle mais d'une gestion effective (Mermet, 1994) où cohabitent de fait différents acteurs sur une même ressource. Puisqu'aucun gestionnaire attitré n'a la charge d'organiser le fonctionnement des activités, comment les acteurs construisent-ils et structurent-ils leur coopération ?

2.5.1. Une interdépendance entre acteurs mais peu d'attachements

Il serait tout à fait erroné d'étudier séparément les activités hivernales et estivales au col du Barioz tant celles-ci sont liées. En effet, il existe une forme d'interdépendance qui relie les acteurs. C'est par exemple le cas entre l'activité pastorale et les activités nordiques. Sans le pastoralisme, l'exploitation nordique du site serait extrêmement limitée puisque c'est précisément le redéveloppement de la transhumance qui a permis de défricher le plateau du Crêt du Poulet. Encore aujourd'hui, l'activité pastorale participe à cette anthropisation de l'espace (Berque, 2000) et permet aux fondateurs de proposer leur activité. Outre l'ouverture du plateau, d'autres aménagements d'origine agricole ont bénéficié au tourisme : *« Il y a deux refuges qui ont été restaurés avec l'aide des syndicats des alpages. Il y a le refuge du Crêt du Poulet qui a été construit à neuf, qui a été fait avec la commune et les aides "fédération des alpages", et puis il y a Pierre Roubet aussi avec les syndicats d'alpages »* [pastoraliste 2]. Rappelons que le refuge du Crêt du Poulet sert surtout au foyer de ski de fond qui en a la gestion l'hiver. Mais si des liens s'établissent entre ces différents acteurs par l'utilisation d'un même espace à des saisons différentes, peu de relations effectives existent. Comme le fait remarquer un acteur du pastoralisme, *« il y a pas eu un vrai développement qui a été pensé. Ca n'a été fait rien que par des actions individuelles, par des présidents dynamiques avec une équipe qui s'en est occupé. On n'a pas eu de vrai projet, on aurait pu faire un vrai projet »* [pastoraliste 2]. C'est également le cas des rapports avec les gestionnaires des remontées mécaniques, où les liens se font entre les non-humains plus qu'entre les humains : *« nous, avec les agriculteurs on n'a pas de problème. Pendant que les génisses mangent les pousses c'est bien, nous ça nous évite de passer avec la machine »* [club de ski alpin]. Les activités pastorales entretiennent les pistes de ski durant la période estivale sans qu'un accord formel ait été établi ou plus simplement, qu'un réel contact se fasse.

Concernant les activités sur le domaine nordique, le foyer de fond doit négocier avec l'ONF pour certains aménagements. En réalité, les relations sont assez distantes : *« l'ONF on*

ne les voit pas. On a des contrats et tout ça... Il y a des pistes forestières. La forêt est confiée à l'ONF donc si il y a de l'élagage à faire on leur en parle. Ils nous disent oui, non, il faut pas faire ça, il faut faire si et voilà ! Mais on ne les voit pas» [foyer de ski de fond]. Une convention a été signée entre les acteurs mais il n'existe pas de relation spécifique et durable : « On se connaît au besoin. On échange des points de vue. Mais il n'y a pas de grandes relations ! » [ONF]. Dans le cas du Barioz, la gestion des activités sportives hivernales n'est pas la priorité absolue de l'ONF. Ainsi, certains problèmes sont minimisés ou même ignorés : « autant l'été il y a plein de conflits par ce que il y a beaucoup d'interférence entres des pratiques diverses, autant l'hiver c'est réducteur de problématique parce que il y a des intempéries, de la neige » [ONF]. En réalité, les conflits sont eux aussi fort nombreux en hiver, mais l'ONF ne se focalise sur ce secteur ni sur l'accueil du public, ni sur le respect de la réglementation (puisque'il n'est pas présent l'hiver dans les zones enneigées). Leur mission est davantage celui de producteur de bois et donc d'entrepreneur, que de gestionnaire au sens propre.

2.5.2. L'objet du conflit décentré vers les pratiquants ordinaires

Dans le conflit portant sur la raquette à neige, nous avons mis en évidence comment l'objet de la discorde pouvait opposer des porte-parole avec des pratiquants ordinaires, difficilement identifiables. Le côté « désincarné » du conflit se retrouve aussi autour de certaines pratiques estivales : « c'est l'été qu'il y a conflit d'usage avec les agriculteurs, les randonneurs » [élu Saint-Pierre d'Allevard 1]. Ce type de conflit ne met pas en scène des acteurs entre eux mais des porte-parole et des simples pratiquants, d'où la difficulté à régler le problème. Le même phénomène s'observe autour de la baisse de la population de tétras lyre. Dans ce cas également, le conflit est décentré vers les pratiquants ordinaires que l'on accuse de déranger la faune. Sans pouvoir identifier un porte-parole, il est par exemple extrêmement difficile pour les chasseurs de réguler les comportements. L'espèce est donc dérangée

continuellement et il est difficile de véritablement s'organiser entre acteurs pour maintenir la population : *« l'hiver entre le ski de randonnée, les raquettes et après tous les randonneurs, il n'y a plus de nidification et plus de nichée... parce qu'il leur faut un endroit très calme pour se reproduire, et vu qu'il y a un passage tous les jours de personnes, il y a des cars, des écoliers qui montent, c'est très simple pour y aller, alors du coup il n'y a plus d'oiseau là-haut »* [ACCA Saint-Pierre d'Allevard].

2.5.3. Les pratiques itinérantes en question : les cas du VTT et du tourisme équestre

De par leur nature, les pratiques itinérantes posent des problèmes particuliers. Pour le cas des activités équestres et du VTT présents au col du Barioz, deux problèmes spécifiques sont identifiables. D'une part, le type de prestation proposée (en itinérance) demande une organisation spécifique sur chaque espace traversé. D'autre part, l'engin (ou l'animal) permettant l'activité demande des aménagements lui aussi particulier, qui eux aussi doivent être négociés avec les autres acteurs du site. Ces deux activités itinérantes sont celles qui génèrent les plus importants conflits en période estivale. L'activité équestre se voit opposer une farouche résistance de la part des acteurs traditionnels, notamment les alpagistes. Par exemple, un projet de tourisme équestre a été étudié pour permettre de relier la Matheysine à la Savoie, par les balcons du massif de Belledonne. Or les élus n'ont pas accepté que le projet franchisse le col du Barioz et le Crêt du Poulet, en utilisant par exemple le refuge pour la nuitée : *« lorsque les fédérations nous demandent de pouvoir ouvrir encore plus leurs activités sur ce site là on reste très prudent. Je parle de l'activité équestre par exemple. [...] La fédération a souhaité l'étendre sur l'ensemble du massif et proposer une cartographie et [...] on a dit non, pour le moment on n'est pas prêt »* [élu Saint-Pierre d'Allevard 1]. Les élus ne sont pas les seuls à s'opposer aux activités équestres. Les alpagistes usent de toute leur influence pour que l'activité ne parvienne pas à s'implanter. Différents arguments sont avancés pour dénoncer l'activité. Ils concernent notamment la divagation des chevaux et l'usage gratuit de l'alpage. Un acteur du

tourisme équestre relate ainsi le conflit les opposant aux acteurs du pastoralisme : « *eux ce qu'ils ont peur c'est que les chevaux ils se tirent la nuit, qu'ils aillent sur les alpages et qu'ils bouffent leur pelouse. C'est ça leur plus grosse crainte, et que leurs vaches elles ne vont rien avoir à manger. C'est sûr que le cheval en une nuit il va manger tout l'alpage ! Donc je leur avais demandé d'avoir un bout de parc pour pouvoir laisser les chevaux et niet, rien...* » [centre équestre]. Alors que le gérant du refuge est plutôt favorable au développement du tourisme équestre, les acteurs disposant d'une capacité décisionnaire prennent des mesures pour limiter l'activité. Ainsi, un seul prestataire est autorisé à utiliser le refuge en itinérance mais deux contraintes lui sont imposées. D'une part il doit prévenir la mairie à l'avance de chacun de ses passages et d'autre part, il ne peut pas utiliser l'herbe de l'alpage pour les chevaux ni stocker du foin au refuge. Autrement dit, le prestataire est donc contraint de faire un détour pour acheminer du foin à dos de cheval. La marge de manœuvre du prestataire de tourisme équestre est donc très limitée et les relations entre les acteurs relèvent bien d'une coopération conflictuelle. Mais la principale difficulté est d'ouvrir le dialogue avec les alpagistes qui d'après un acteur, demeurent sourds à toutes les sollicitations : « *tu ne sais pas comment t'y prendre pour développer une activité là-haut. [...] Ils ne voient pas pourquoi il y aurait d'autres animaux qui viendraient gratuitement brouter leur herbe sur leur alpage. Alors tu leur proposes de payer une participation, ils ne veulent pas... L'ancien responsable de l'alpage je l'ai appelé plein de fois, j'ai écrit des courriers, je lui ai téléphoné pour qu'on puisse se rencontrer, il ne m'a jamais répondu* » [centre équestre]. Le problème est sensiblement identique avec les prestataires de VTT, qui ont abandonné tout espoir de négociation avec les alpagistes : « *on n'essaie même pas parce que c'est non. On n'a même pas essayé. Quand tu vois que sur le Pleynet tu as deux clôtures l'une à côté de l'autre... [...] C'est-à-dire que d'un côté il y a Theys, de l'autre côté il y a La Ferrière, il y a deux clôtures. Déjà là ça montre qu'à ce niveau là... Il y a 600 mètres de fil de fer à un mètre d'intervalle. On a l'explication déjà...* » [moniteur VTT].

Certains aménagements spécifiques aux activités sont également problématiques à mettre en place. Les négociations qui se mettent en place autour de ces non-humains sont conflictuelles, surtout parce qu'un aménagement pour les uns peut compliquer la pratique des autres. Par exemple, les alpagistes sont souvent indirectement en conflit avec les randonneurs qui ne referment pas les clôtures des alpages traversés. Pour pallier ce problème, des aménagements spécifiques ont été trouvés et satisfont *a priori* les acteurs, notamment les vététistes : « *sur le Grand rocher il y a des petites passerelles vertes avec les rouleaux, les passages canadiens... mais ils l'ont mis au départ pour les randonneurs pour éviter qu'ils lèvent le truc et qu'ils l'oublient, que les vaches se tirent* » [moniteur VTT]. En fait, l'intrusion de ce nouveau non-humain – le passage canadien – apporte une solution à certains acteurs mais produit dans le même temps un conflit avec d'autres acteurs, comme les cavaliers par exemple : « *il a fallu que je fasse des demandes avec des courriers pour avoir des poignés pour pouvoir passer à certains endroits parce que tu sais il y a des passages canadiens, donc on ne peut pas passer en cheval. Un passage canadien c'est fait pour que les animaux ne traversent pas* » [centre équestre]. Les pratiques itinérantes posent donc des problèmes spécifiques d'aménagements et leur mobilité – inhérente à l'activité – ne facilite pas les négociations avec les acteurs (en multipliant aussi les contextes d'action).

2.5.4. Un projet expérimental de concertation : la veillée

Face à tous les problèmes que nous venons d'évoquer, les élus tentent de faire converger les acteurs autour d'un objectif commun et ont essayé de trouver des réponses idoines aux difficultés rencontrées. Un élu local explique ainsi le rôle de la collectivité au Barioz : « *nous commune, on essaie de coordonner tout ça et de faire en sorte que tout le monde puisse y trouver son intérêt là-haut, les éleveurs et le pastoralisme, les activités de tourisme d'été et d'hiver, les chasseurs, les environnementalistes* » [élu Saint-Pierre d'Allevard 2]. Pour ce faire, les élus se

sont appuyés sur une association de développement local qui propose des rencontres à caractère culturel. Cette association organise plusieurs fois dans l'année des « veillées » sur le territoire de l'Espace Belledonne. Ces veillées ont un concept bien défini : *« une veillée se définit obligatoirement par trois temps, c'est comme un cahier des charges. Il y a toujours un temps de débat, d'échange autour d'un thème choisi par les organisateurs. Donc l'idée c'est que les gens qui viennent ne soient pas que spectateurs d'un spectacle mais prennent aussi à un moment donné parti dans la soirée. Ensuite il y a un repas, donc on mange ensemble, et après il y a un spectacle professionnel. Donc l'idée c'est autant d'amener de la culture sur un territoire que de développer du lien social »* [Espace Belledonne]. C'est donc ce concept qui est choisi pour organiser une concertation entre les acteurs du col du Barioz. La veillée garde cette forme mais le fond change puisque l'objectif n'est pas simplement culturel : il est aussi politique. En organisant une manifestation de concertation « festive », c'est aussi un moyen d'expression démocratique qui est organisée. *« C'est la municipalité qui depuis le départ a pris en charge l'organisation d'une veillée chez elle, [...] donc elle a eu l'idée cette année de la faire au refuge du Crêt du Poulet et d'aborder le thème de la cohabitation entre espace de loisir touristique, espace économique avec l'activité pastorale et espace remarquable, et quelle cohabitation avec tout ça. Donc ils ont pris des risques parce que ce n'était pas un thème facile »* [Espace Belledonne].

La veillée a eu lieu en juillet 2008 au refuge du Crêt du Poulet et a rassemblé une soixantaine de personnes. Le temps du débat a duré environ une heure et demie. Les différents porte-parole ont été présents à l'exception des environnementalistes : chasseurs, pastoralistes, professionnels du sport et du tourisme. Le débat ne se limitait pas au simple porte-parole et les citoyens ordinaires étaient aussi conviés à participer. Si les élus n'emploient pas explicitement le terme, l'exercice s'apparente fortement à une expérience de démocratie participative. La démarche est assez innovante car l'on sait combien l'organisation de la concertation dans le domaine des sports de nature est souvent mise en avant mais rarement effective. Cette

démarche est doublement singulière car elle est à l'initiative d'une commune et non d'un gestionnaire d'espace, puisque le col du Barioz relève bien de la nature ordinaire.

Si cette expérimentation démocratique est innovante, elle ne doit pas non plus masquer la réalité des relations entre acteurs. En effet, il est difficile d'imaginer qu'à l'issue d'une soirée de concertation, des années de conflits latents se dissipent et que tous les acteurs entrent dans une relation irénique. La mise en place d'expérience démocratique de ce type est aussi (et peut-être surtout) un moyen de créer un lieu favorisant l'expression d'avis discordants. Cette expérience nous apprend aussi que les conditions de la rencontre sont tout aussi importantes que les débats eux-mêmes. Ainsi, certains acteurs ont participé à la veillée et ne partagent pas l'optimisme des organisateurs quant à la réussite de ce dispositif : *« voilà un exemple typique où on s'est fait remarqué. Alors bien sûr qu'on y était parce que une réunion sur le Crêt du Poulet ça ne se fait pas au Crêt du Poulet ! Tout de monde est concerné, d'ailleurs ça c'était dans la cadre des veillées de Belledonne. Quand on regarde le petit livre, tous les autres participants ils font ça dans une salle des fêtes, dans une salle polyvalente, nous on est intelligent, on le fait au Crêt du Poulet et on fait encore monter des bagnoles ! »* [ACCA Saint-Pierre d'Allevar]. On voit bien que c'est davantage la forme de la concertation qui est reprochée, davantage que le fond.

3. DES BRIBES DE RESEAUX ET UN IMPOSSIBLE VIVRE ENSEMBLE

3.1. La gestion effective du col du Barioz

3.1.1 Un niveau d'organisation parcellaire entre acteurs

Au col du Barioz, il n'existe pas un problème commun unique qui rassemblerait des acteurs en interdépendance stratégique (Friedberg, 1993). On peut identifier au contraire une multitude de problèmes qui demeurent communs à quelques acteurs seulement. En fait, chaque activité sportive pose des problèmes spécifiques en termes d'appropriation territoriale, d'aménagement du lieu, de cohabitation avec les activités traditionnelles... Le fait que l'espace du col du Barioz relève de la nature ordinaire permet d'identifier une gestion effective (Mermet, 1994). En effet, il s'agit surtout d'une gestion de fait qui se caractérise par des interactions entre acteurs qui agissent sur la ressource. Puisqu'il n'existe pas de gestionnaire attitré régulant le contexte d'action, il s'agit surtout de négociations directes entre les acteurs du site. Or ces acteurs ont des statuts divers et ils utilisent l'espace à des fins différents (touristiques, pastorales, sportifs, cynégétiques). *A priori*, on peut imaginer des relations nombreuses entre les acteurs. En réalité, le niveau d'organisation est extrêmement embryonnaire et on le voit particulièrement lorsque l'on tente de dérouler les traces du social. Très peu de liens formels sont identifiés, traduisant une quelconque entente entre acteurs. Les problèmes qui se posent aux acteurs sont gérés au coup par coup. Pourtant, l'utilisation du site par des activités si diverses produit nécessairement des interactions, mais les connexions se font par d'autres moyens que par les humains.

3.1.2. Des connexions par les non-humains plus que par les humains

Les activités bigarrées du col du Barioz produisent des connexions particulières qui passent davantage par les non-humains que par les humains. Cela se traduit de plusieurs manières. Par exemple, il est difficile d'analyser séparément les activités hivernales et

estivales. C'est le cas lorsque des pistes créées par l'ONF pour l'exploitation forestière servent aussi pour les pistes de ski de fond l'hiver ou deviennent des chemins de randonnée l'été. Ces aménagements induisent aussi une plus forte fréquentation dans la nature (l'été comme l'hiver) et produisent un dérangement de la faune qui ne satisfait pas les chasseurs par exemple. Les activités hivernales et estivales sont extrêmement liées et la représentation duale que l'on peut s'en faire résiste difficilement à l'analyse. Dans le même ordre d'idées, on remarque que les premiers utilisateurs du site sont les pastoralistes. En effet, c'est par leur action que le site a retrouvé une âme et que le Crêt du Poulet a été déboisé. Or cette action a été faite à des fins agricoles et non à des fins touristiques. Pourtant, c'est bien parce que le pastoralisme s'est implanté et a rendu l'espace accessible, que les activités sportives ont pu se développer. C'est bien l'action d'un médiateur qui engendre un effet non voulu par les acteurs à l'origine du phénomène. L'apparition de non-humains engendre donc des connexions entre acteurs puisqu'ils modifient l'espace, mais ces connexions ne sont pas le fruit de la volonté des acteurs. Au contraire, les connexions se font indépendamment des acteurs qui subissent ces mises en lien. Si l'on tente de comprendre comment circule le social (Latour, 2006), on voit pour le cas spécifique du col du Barioz que le social circule davantage par les non-humains que par les humains.

3.1.3. Suivre les acteurs jusqu'à l'impasse

Les critiques de la théorie de l'acteur-réseau sont nombreuses et l'une d'entre elles se fait plus insistante que les autres, en revenant régulièrement sous la plume des détracteurs. Il est en effet souvent reproché à cette théorie de dérouler un réseau qui finalement n'a plus de limite, trouve toujours de nouvelles ramifications et s'étend dans un rhizome dédaléen. En fait, le réseau n'aurait qu'une existence métaphorique (Dubois, 2007). Nos résultats empiriques montrent qu'au contraire, il n'existe ni de réseau standardisé et semblable en tout

lieu, ni de réseau dont on pourrait tracer des connexions à l'infini. Suivre les acteurs dans tous leurs déplacements, c'est aussi parfois découvrir l'impasse de certaines relations, les vides que produisent les déconnexions entre acteurs, les contours qui forment le réseau. Quand on suit les acteurs du col du Barioz, on arrive surtout à des ébauches de réseaux qui ne débouchent pas, à des collectifs embryonnaires qui s'arrêtent net parce qu'un acteur ou actant ne poursuit pas le travail de médiation. Plusieurs exemples peuvent illustrer ces bribes de collectifs.

Les acteurs organisant les activités sportives historiques (le ski alpin et le ski de fond) ont structuré le contexte d'action à leur avantage. Ils ont établi des liens privilégiés avec les élus leur assurant la pérennité de leur activité respective. Ils ont accaparé l'espace de pratique en bénéficiant d'un contexte législatif leur permettant d'évincer les autres activités. Ces acteurs forment une sorte de noyau dur. D'une part les relations entre ces acteurs sont limitées. Chaque acteur dispose d'un espace distinct qui ne se superpose qu'en de rares occasions, quand les gestionnaires du ski alpin autorisent les fondeurs à emprunter le télésiège pour rejoindre le plateau sommital. D'autre part, les relations avec d'autres acteurs sont pratiquement inexistantes. Le réseau commercial n'est absolument pas étendu et les acteurs du sport sont déconnectés des acteurs du tourisme. On l'observe plus particulièrement dans les problèmes de promotion du site avec un Office de tourisme excentré, qui dispose d'informations limitées sur l'espace nordique. Les relations sont également distantes avec d'autres acteurs aménageant directement ou indirectement le site, comme l'ONF ou les agriculteurs. Encore une fois, il est difficile d'établir un degré d'organisation quelconque entre ces acteurs exploitant pourtant le même espace. On voit donc que l'ébauche de réseau se limite à un noyau dur de quelques acteurs composés de prestataires de sports traditionnels et d'élus, mais que les ramifications s'arrêtent à ce niveau.

L'activité pastorale ne connecte pratiquement aucun acteur. Elle est en lien avec les acteurs du ski (alpin et fond) mais ce n'est que par les non-humains que des liens s'établissent. Le pâturage permet ainsi un entretien naturel des pistes mais aucun accord n'est identifiable. C'est une relation de fait avec les pratiques hivernales. Les pastoralistes sont tout autant déconnecté des acteurs du sport que des acteurs du tourisme, alors que toutes ces activités leur posent de nombreux problèmes (dérangement du troupeau, ouverture des clôtures...). Les acteurs du pastoralisme gèrent donc leur activité en indépendance, sans produire de véritables attachements. Les seuls véritables attachements sont politiques et ils produisent des liens puissants leur assurant la possibilité de continuer à exploiter le site.

En suivant les acteurs des activités cynégétiques, on arrive également très vite dans une impasse. Leur problème principal est celui de la disparition du tétras lyre au col du Barioz. Toutes leurs tentatives pour maintenir cette population se sont soldées par des échecs. Ils parviennent à s'organiser en partie avec les pastoralistes pour déboiser ou aménager certains secteurs pour favoriser l'espèce. En dehors de cette connexion, tous les liens entre ces acteurs ne sont qu'indirects. Ainsi, ils n'ont aucune prise sur le contexte d'action pour tenter d'encadrer les activités sportives les plus dérangeantes pour l'espèce. De plus, leur statut stéréotypé de « chasseurs » ne leur permet pas d'être influents pour sauvegarder un animal qui est à la fois une espèce menacée et un gibier.

Par ces trois exemples, on voit que le contexte d'action se révèle assez fragmenté. Il n'existe pas de méta-organisation à l'échelle du site mais des ébauches de collectifs rassemblés autour de problème spécifique : la segmentation des espaces de pratique, la sauvegarde d'une espèce sauvage en déclin, le maintien d'une activité pastorale, le développement touristique du site... Il existe bien des influences réciproques entre des acteurs divers mais aucun travail de médiation ne rassemble les acteurs, aucun enjeu collectif ne dépasse les problèmes spécifiques et singuliers de chaque acteur.

3.2. Une cohabitation impossible au col du Barioz

3.2.1. Une conflictualité exacerbée

Le site du col du Barioz présente un degré de conflictualité particulièrement élevé. Les conflits d'usage sont forts nombreux et sont de natures diverses. Chaque conflit met en évidence des représentations et des arguments propres aux différents protagonistes.

La résurgence du conflit opposant les skieurs aux snowboarders est le plus surprenant puisqu'il a pratiquement disparu de toutes les stations de sports d'hiver. En effet, les arguments avancés sur la dangerosité supposée des snowboarders sont typiques du milieu des années 1990. Ce conflit résulte sur une exclusion socio-spatiale des snowboarders au profit des skieurs sur le domaine skiable alpin.

Le conflit opposant les fondeurs aux raquettes est assez classique dans les domaines nordiques mais a atteint un degré de conflictualité particulièrement élevé au col du Barioz. Ce conflit trouve son origine dans l'impossible conciliation des deux activités sur une même piste. Le déclencheur de la polémique est donc l'impossible cohabitation spatiale des deux activités. A partir de là émerge toute une série d'arguments stéréotypés, permettant de dénigrer le niveau des pratiquants de la raquette à neige, de dénoncer la gratuité d'une activité et le peu de retombées économiques que la raquette engendre. Comme pour le précédent conflit, on assiste à une exclusion socio-spatiale des raquettes, contraint de pratiquer plus loin dans la nature. Ce déplacement du problème ne résout en rien le conflit puisque les détracteurs de la raquette trouvent de nouveaux arguments pour discréditer la pratique, notamment celui de la divagation des raquettes dans la nature alors qu'ils sont en partie contraints de le faire.

Il existe une forme de conflit « invisible » entre les chasseurs et différentes pratiques sportives. L'enquête révèle en effet un conflit qui ne se matérialise pas concrètement puisqu'il oppose un groupe fortement identifié (les chasseurs) et un groupe particulièrement

indéterminé (les pratiquants ordinaires). L'objet de la discorde s'oriente autour de la divagation des randonneurs et des raquettes (voire des randonneurs à ski), provoquant un dérangement du tétras lyre. Malgré les efforts de gestion de l'espèce par les chasseurs pour tenter de la sauvegarder sur le Crêt du Poulet, la population de tétras lyre est en diminution constante. Or puisque c'est la somme d'actions individuelles qui conduit à la réduction de la population, les chasseurs ne peuvent accuser personne directement. De plus, leur rapport à la nature est extrêmement ambivalent puisqu'ils opèrent un prélèvement sur celle-ci. Ainsi, ils ne sont pas légitimes pour publiquement mettre en avant l'impact potentiel des activités sportives sur l'environnement.

Le matériau empirique à notre disposition nous permet d'identifier un conflit autour des pratiques itinérantes commerciales. Nous avons ainsi regroupé l'activité équestre et le VTT derrière cette notion d'itinérance. Ce conflit oppose principalement les alpagistes et les offreurs, mais s'étend également aux simples pratiquants. Les acteurs commerciaux sont plus directement touchés puisque le développement de leur activité est difficilement possible. En fait, il ne s'agit pas d'un conflit asymétrique (Jacob et Schreyer, 1980 ; Mounet, 1996) mais d'un conflit dual (ou bilatéral), au sens où les deux partis sont conscients du conflit, mais un seul des protagonistes tente de trouver un accord. Les acteurs du tourisme équestre cherchent une solution au conflit mais ils sont confrontés à une fin de non recevoir. Les acteurs du VTT ont quant à eux abandonné tout espoir de parvenir à un accord.

3.2.2. Un partage complexe de l'espace

Les différents conflits que nous venons de mettre en évidence mettent en scène des acteurs différents et les objets de dispute sont divers. Cependant, un élément permet de tous les relier : celui du difficile partage de l'espace entre les différentes pratiques. En effet, il s'agit d'un problème de répartition spatiale des activités et d'une lutte pour la conquête d'un

territoire. Cette quête engendre d'importants conflits, non seulement entre acteurs sportifs mais aussi entre des sportifs et les activités traditionnelles (chasse, pastoralisme...). L'usage de l'espace est donc au centre des débats et la spatialité propre à chaque acteur est en jeu. En effet, les *pratiques territorialisées* (le ski alpin, le ski de fond et le pastoralisme) tentent de conserver leur espace et d'exclure les autres prétendants, en usant notamment des moyens légaux. Les *pratiques expropriées* (ou déterritorialisées) n'ont pas d'autre choix que de se contenter d'espaces annexes en colonisant d'autres parties inutilisées du massif par les pratiques historiques. C'est bien le cas de la raquette à neige et du ski de randonnée. Les *pratiques mobiles* bousculent quant à elles les logiques spatiales par leur itinérance. Le tourisme équestre et le VTT ont ainsi un ancrage territorial faible qui bouscule les limites que les acteurs traditionnels tentent d'ériger. Cette faible territorialité ne permet pas de négocier un espace de pratique fixe. Les *non-humains territorialisés* comme le tétras lyre tentent eux de conserver leur territoire malgré les dérangements multiples des différentes activités.

3.2.3. Le péage raquette : un médiateur qui déconnecte

Le péage pour la raquette est bien un non-humain qui agit, qui rassemble des acteurs et qui participe à la transformation du social : il s'agit bien d'un médiateur (Latour, 2006). Chose étonnante, il ne participe pas simplement à produire de la controverse (c'est-à-dire mettre en exergue des avis contradictoires). Il casse également les liens entre les acteurs et provoque véritablement des *détachements*. D'une part, le péage produit de la déconnexion entre certains acteurs. D'autre part, il génère des liens conflictuels.

A l'échelle nationale, l'objectif de cette transformation législative est de « touristifier » une pratique sportive massive qui coûte de l'argent à la collectivité locale et qui n'induit que des retombées économiques indirectes. Ce que l'on observe empiriquement au col du Barioz, c'est au contraire un détachement avec les acteurs du tourisme (notamment les prestataires de

la raquette). Plutôt que de renforcer une économie, on assiste au contraire à sa déconstruction puisque les professionnels vont ailleurs.

A l'échelle locale, la mise en place de la redevance n'avait pas un objectif purement financier. Il s'agissait surtout de régler le problème du conflit d'usage sur les pistes entre fondateurs et raquettistes. Loin d'avoir réglé le problème, il a déplacé le conflit et l'a exacerbé avec les pratiquants ordinaires. Il en résulte un enchaînement de conflits. On l'observe par exemple lorsque les chasseurs sont exaspérés du comportement des raquettistes, qui pour échapper au péage s'enfoncent encore davantage dans la nature et dérangent la faune sauvage. Il s'agit bien de nouveaux attachements que ce médiateur provoque, mais des attachements essentiellement conflictuels.

Une autre déconnexion est produite par le péage raquette, de nature plus politique cette fois. En effet, la commune est au cœur de la polémique puisqu'elle a donné son aval pour la création de cette redevance. Or une déconnexion se produit avec les pratiquants ordinaires qui sont les moins mobiles. Exclure du collectif les électeurs lointains ne pose que peu de problèmes. Il n'en est pas de même avec les électeurs les plus proches dont le pouvoir de sanction est immédiat. Cette capacité à influencer la démocratie représentative permet dans ce cas de réduire la rupture que le péage avait instaurée entre représentants et représentés.

3.3. Les pratiquants ordinaires comme fil rouge

Pour ce contexte d'étude, nous avons précédemment montré comment les connexions passaient davantage par les non-humains que par les humains. Dans le même ordre, on voit qu'un maximum de social circule par les pratiquants ordinaires. Si pour des raisons matérielles nous n'avons pas pu interroger cette catégorie d'acteurs, nos données nous permettent quand même de mettre en évidence leur rôle essentiel. En effet, un nombre important de connexions entre les acteurs passent plus par les pratiquants ordinaires que par

les porte-parole. De même, un nombre important de conflits ne met pas en scène des porte-parole entre eux, mais des acteurs et des pratiquants ordinaires. Ces derniers sont bien le fil rouge permettant de relier à la fois les acteurs et les actants entre eux, et d'établir une certaine continuité entre les bribes de réseaux décrites précédemment.

En s'en tenant à la définition du médiateur (Latour, 2006) comme élément agissant et déplaçant l'action, les pratiquants du col du Barioz dépassent le statut d'intermédiaire pour entrer dans cette catégorie de médiateur. En effet, ils déplacent bien l'action et recomposent les relations entre acteurs. Leur simple présence provoque des conflits ou engendre de nouveaux aménagements. Le fait que les pratiquants ordinaires ne soient pas « personnalisables » leur donne cependant une position particulière, en partie insaisissable par les acteurs. En passant par les pratiquants ordinaires, le social circule dans le réseau par les acteurs considérés traditionnellement comme non-sociaux.

3.4. Quelle gestion globale de la nature, du sport et du tourisme au col du Barioz ?

3.4.1. Des logiques d'action singulières

Nous l'avons dit, le col du Barioz se caractérise par la présence d'acteurs très divers, sportifs et non sportifs. Ces acteurs mettent en œuvre des logiques d'action qui leur sont propres et sont parfois contradictoires. Certains prestataires s'inscrivent véritablement dans une logique de passionnée (Bouhaouala, 2001). Ainsi, le moniteur de ski de fond interrogé préfère travailler dans une petite structure comme au col du Barioz, gérer lui-même sa clientèle et son organisation du travail plutôt qu'appartenir à une grosse école de ski (et mieux gagner sa vie). Cette volonté d'indépendance est un choix qui relève en partie de la cité inspirée (Boltanski et Thévenot, 1991). D'autres logiques sont également présentes. Le développement du ski alpin par une association relève lui d'une logique civique, au sens où la volonté des acteurs est de proposer à moindre frais et au plus grand nombre un sport qui

d'ordinaire est plus élitiste. De même, le moniteur de ski alpin enseigne quant à lui totalement bénévolement. *A contrario* du développement d'un sport social, certains acteurs sont dans une logique touristique (ou marchande) et aimerait développer davantage le site, notamment en termes d'hébergements ou d'accessibilité. C'est par exemple le cas des acteurs du refuge qui aimeraient proposer une offre plus conséquente. Enfin, les acteurs utilisant directement la ressource comme les chasseurs ou les agriculteurs tentent davantage de réfréner le développement touristique jugé incompatible avec leurs activités. Il n'existe donc pas au col du Barioz une gestion globale ou une gestion spécifique (sportive, touristique...), mais une difficile articulation entre ces logiques d'action.

3.4.2. Des modes d'identification de la nature comme révélateur des conflits

Les nombreux conflits s'expliquent en partie par des logiques d'action antagonistes des acteurs. On peut également avancer que les relations spécifiques que chaque acteur entretient avec la nature sont également explicatives de ces difficultés à s'entendre. En effet, chaque catégorie d'acteurs développe non seulement un mode d'identification particulier à l'environnement, mais aussi une relation spécifique (Descola, 2005). Si tous les acteurs sont bien des naturalistes au sens de Descola (2005), on observe des variations dans ces modes d'identification. Par exemple, chaque acteur n'accorde pas la même importance à la faune sauvage. Spontanément, les acteurs du sport n'abordent pas le problème du tétras lyre alors que pour les chasseurs, il s'agit d'un problème central. Tous ces acteurs ne s'entendent donc pas sur les non-humains que l'on peut intégrer au collectif. D'autre part, chaque acteur développe aussi une relation spécifique à la nature, qui peut être un rapport de production pour les alpagistes, de prédation et de gestion pour les chasseurs, d'exploitation pour les activités touristiques ou de récréation pour les excursionnistes. Les éléments explicatifs de la conflictualité du contexte d'étude ne sont pas uniques mais multiples, et les représentations

singulières de la nature (et de son usage) sont une hypothèse plausible quant à l'origine des discordes.

3.4.3. De la gestion effective à la concertation

En l'absence de gestionnaire spécifique, le col du Barioz est bien un morceau de nature ordinaire. La gestion effective (Mermet, 1994) caractérisée par l'ensemble des interactions entre acteurs est donc prégnante et nous avons montré toutes les tensions qui en résultaient. Le statut de l'espace fait qu'aucun acteur ne peut imposer une gestion intensionnelle. Les seuls gestionnaires présents sur le site sont l'ONF et l'Espace Belledonne, mais le premier est davantage préoccupé par la production de bois que par la gestion des activités, et le second ne dispose pas de moyens similaires aux PNR pour véritablement être force de propositions. Ainsi, chaque activité se développe de manière quasi autonome et n'interagit avec les autres qu'en cas de problème, c'est-à-dire souvent lorsqu'un acteur gêne quelqu'un d'autre. Ce manque de liant entre les acteurs conduit à un impossible vivre ensemble.

Pour pallier ce défaut de gestion et concilier les usages, les élus ont impulsé une concertation qui a pris la forme d'une veillée. Certes ponctuelle, cette démarche s'inscrit dans une forme de gestion participative. L'objectif des élus était bien de rétablir une forme de sociabilité entre des acteurs, usagers d'un même espace. Alors que ce type de démarche dans la gestion des sports de nature est davantage le fait de techniciens d'espaces protégés, elle est dans ce cas l'initiative d'élus dans un espace relevant de la nature ordinaire. Par là même, on passe directement d'une gestion effective à une gestion participative, sans véritable transition.

La démarche en cours est trop fraîche pour véritablement en évaluer les effets. L'exercice est cependant délicat puisque la collectivité locale doit faire preuve d'ouverture pour maintenir une concertation effective tout en conservant l'autorité de la puissance

publique. Elle demeure également tiraillée entre le maintien du pastoralisme, la maîtrise du développement touristique, le soutien au sport social et la préservation de l'environnement. De plus, l'excursionnisme massif des pratiquants ordinaires vers le col du Barioz peine à trouver une résonance politique autre que des mesures autoritaires (comme la redevance pour les raquetistes).

CONCLUSION DU CHAPITRE VI

La seconde monographie de ce travail doctoral a été consacrée au site du col du Barioz dans le massif de Belledonne. Nous pouvons retracer brièvement les étapes de cette étude et les principaux résultats obtenus. Dans un premier temps, le soin a été laissé aux acteurs de raconter leur histoire, leur manière singulière de vivre et d'utiliser le site. A partir de leur parole, nous avons retracé les connexions reliant les individus et les choses entre eux. Les traces du social se sont révélées pratiquement inexistantes et les acteurs du sport, du tourisme, de l'environnement et du pastoralisme fonctionnent indépendamment, malgré des liens qui passent *de facto* par l'usage d'un même espace. En réalité, chaque activité pose des problèmes spécifiques et engendre un niveau limité d'organisation. Il est donc possible d'observer seulement des ébauches de réseaux autour de ces problèmes. Ainsi, nous avons montré en quoi le réseau n'est pas toujours coextensif. En effet, suivre les acteurs nous emmène parfois dans une impasse. D'une part, les connexions entre acteurs passent davantage par les non-humains que directement par les humains. On l'observe par exemple lorsqu'un acteur crée une nouvelle piste dans la forêt et que ce simple aménagement provoque des réactions en chaîne, connectant bien involontairement d'autres acteurs. D'autre part, les pratiquants ordinaires mettent en continuité ces bribes de réseaux puisqu'ils sont souvent à l'origine des problèmes.

Certaines innovations sont impossibles et d'autres particulièrement controversées. C'est le cas du changement législatif autorisant la redevance pour les raquetistes. L'accès payant à la nature a provoqué un important conflit au col du Barioz. En devenant un médiateur, le péage a déconnecté les acteurs de plusieurs manières. D'une part, il a cassé les liens spatiaux entre acteurs d'activités différentes. D'autre part, il a provoqué des *détachements* en excluant du collectif les professionnels de l'activité. Ces derniers ont d'ailleurs en partie boycotté le site dans le cadre de leurs activités commerciales.

Au col du Barioz, l'idée de cohabitation spatiale prend tout son sens. C'est bien du partage de l'espace qu'il s'agit entre des activités aux logiques spatiales et sociales différentes. Pour l'heure, cette cohabitation n'est pas de mise et l'importance des conflits montre qu'un vivre ensemble peine à émerger. Alors que ces conflits n'étaient exprimés que ponctuellement (notamment parce qu'ils mettent aussi en scène des pratiquants ordinaires qui n'ont pas d'identité), la concertation qui est impulsée n'est pas un moyen de résoudre ces différends. Il s'agit surtout de la possibilité d'ouvrir une arène permettant l'expression de chacun. En effet, l'idée de « monde commun » (Latour et Gagliardi, 2006) n'est pas à concevoir comme une marche silencieuse d'acteurs animés du même but. Ce n'est pas l'accord à tout prix mais le débat à tout prix. C'est peut-être la perspective qu'entrouvre la « veillée de concertation », où les élus offrent une possibilité d'expression des désaccords et par là même, redonne un sens politique à un espace de nature qui en était en partie dépourvu.

EPILOGUE

« Ce qu'il se passe, on a tout un tas d'activités et de catégories d'usagers qui se côtoient et qui se superposent. On a des sportifs, on a des gens qui viennent simplement prendre un bol d'air, qui sortent de la voiture, qui font 500 mètres à pied et qui s'arrêtent et passent la journée là, ça va du pique-nique au sportif qui va monter à la Dent de Crolles en courant ou traverser la Chartreuse en courant, et puis on a toutes les activités nouvelles, on a les parapentes qui viennent s'entraîner sur Pravouta, on a du modélisme, on a des gens qui viennent faire du ski avec des parachutes, ils sautent ils repartent, on a des gens qui viennent faire du saut à ski en faisant des bosses, des figures, on a des gens qui viennent promener leur chien ; donc on a tout un tas d'activités nouvelles qui apparaissent comme ça et qui n'existaient pas il y a 20 ou 30 ans... ou quand elles existaient elles étaient concentrées. On a des gens qui font du BASE jump qui sautent de la Dent de Crolles. On a des activités qui existaient mais qui étaient concentrées. Aujourd'hui non, les gens ils veulent disposer des espaces un peu comme bon leur semble et là où ils veulent. On a des spéléo bien sûr. L'hiver c'est vraiment, il y a de tout, il y a des randonneurs, il y a de la raquette, il y a des marcheurs, il y a de la luge, il y a des gens à ski avec les parachutes, il y a des parapentistes, il y a tout ce qu'on veut »

Un acteur du col du Coq (massif de Chartreuse).

Pratiquer une sociologie modeste (Law, 1994 ; Mougenot, 2003), c'est écouter le plus attentivement possible ce que les acteurs ont à dire et c'est accepter de suivre ces derniers dans toutes leurs tribulations. C'est aussi abandonner la position surplombante du juge pour se retrouver au milieu des choses et accepter les déplacements de la pensée que les acteurs nous imposent. Puisque c'est leur(s) histoire(s) que nous avons tenté de fidèlement retranscrire (mais une histoire vraie, dense et empirique), il faut consacrer les dernières lignes de ce travail à son épilogue. A vrai dire, poser la dernière pierre d'un édifice comme celui-ci est périlleux à plus d'un titre et cette conclusion toute provisoire ne peut être que partielle. En vérité, apporter une conclusion définitive ne va pas de soi compte tenu de la posture épistémologique adoptée. En partant du principe que le social est toujours en mouvement, il faut accepter aussi le prix de cette instabilité et considérer nos conclusions comme un « arrêt sur image » d'un contexte social mouvant. De plus, nous avons produit un « compte-rendu risqué » (Latour, 2006) dont les gestionnaires ont bénéficié (Rech et Mounet, 2009), mais nous n'avons pas encore pu véritablement soumettre les résultats aux acteurs. En dernier lieu, notre démarche

d'enquête centrée sur des études monographiques a l'avantage d'être proche des réalités de terrain mais demande aussi quelques précautions dans l'exploitation des résultats afin d'éviter une quelconque montée en généralité abusive. Après toutes ces réserves, nous allons nous plier à l'exercice de la synthèse en résumant l'ensemble de l'argument.

Ce travail doctoral s'est attaché à montrer comment s'organisent (et parfois se gèrent) des espaces de nature du périurbain grenoblois, investis entre autres par des pratiquants de sports de nature. Le premier objet d'étude a été les liens entretenus entre un pôle urbain « émetteur » d'individus et des espaces périurbains récepteurs. Ce phénomène méconnu de la mobilité de loisir a fait l'objet d'une investigation que l'on peut qualifier d'exploratoire. Le cœur de ce travail doctoral se situe cependant dans l'étude de plusieurs espaces périurbains de loisir en appréhendant à la fois leur organisation et leur gestion. En tentant de comprendre comment les différents individus concernés par un même espace interagissent, se coordonnent, coopèrent ou se déchirent, nous avons investigué les relations spécifiques qui s'établissent pour créer un « vivre ensemble » spécifique et localisé. Notre ancrage théorique était au départ celui de la sociologie des organisations dans un sens très large, puis s'est recentré autour de la théorie de l'acteur-réseau (Callon, 1986 ; Law, 1994 ; Latour, 2006) après s'être confronté au terrain et avoir affiné la problématique (dans une démarche inductive). Ce choix ne signifie pas un usage exclusif de la théorie de l'acteur-réseau puisque des concepts de la sociologie organisationnelle (au sens large) ont été mobilisés au besoin. Si la théorie de l'acteur-réseau s'est taillée la part du lion, c'est parce qu'elle présente les outils conceptuels les plus à même d'expliquer les *changements* et les *innovations* transformant l'organisation des espaces de loisir sportif de nature grenoblois. De plus, les réflexions sur la démocratie technique avancées dans *Agir dans un monde incertain* (Callon et al., 2001) ont fait écho à la problématique de la gestion concertée (et participative) des espaces protégés.

Compte-tenu de ces fondements à la fois théoriques et épistémologiques, certains grands dualismes se sont transformés en monismes :

- Nous nous sommes efforcé d'étudier les faits de nature et de culture de manière symétrique, en déployant les humains et les non-humains concernés par l'organisation des sites de sports de nature ;
- Nous avons appréhendé notre objet sans dissymétrie apparente entre les experts (les gestionnaires...) et les profanes (les simples pratiquants, les touristes...), embarqués communément dans des controverses « touristiques et sportives ».
- Nous avons tenté de réduire le déséquilibre patent entre représentants du peuple et représentés, en redécouvrant la dimension ontologique et en redonnant un sens politique à la plèbe des espaces de loisir sportif de nature : les pratiquants ordinaires.

La mobilité de loisir : un angle nouveau pour l'étude des rapports entre l'urbain et le rural

Une enquête exploratoire a été réalisée afin de mieux cerner la mobilité des citoyens. Pour ce faire, nous avons tenté de resituer la place de la mobilité de loisir dans la mobilité générale, et d'étudier les influences de la première sur la fréquentation des massifs périurbains. Une enquête quantitative a vu le jour afin de caractériser cette dynamique de la mobilité. A partir d'une analyse factorielle des correspondances, une typologie a pu être dressée mettant en évidence deux catégories : d'une part, un groupe d'hyper mobiles dont les déplacements sont de tous ordres (loisir et travail) et où la pratique d'un sport de nature est un facteur caractérisé de mobilité ; d'autre part, un groupe de non mobiles en partie extérieurs à la mobilité de loisir, dont les déplacements sont limités en dehors de l'agglomération et particulièrement vers les massifs montagneux. Cette enquête exploratoire montre aussi une forte saisonnalité dans les logiques de fréquentation des massifs montagneux proches de

Grenoble. En dernier lieu, on observe que la mobilité de loisir obéit principalement à la logique de la proximité et qu'*in fine*, ce qui motive la mobilité dépend aussi d'une forme de contrainte que les individus tentent de réduire.

La montagne, un mélange complexe d'humains et de non-humains : études de cas dans les massifs de Chartreuse et de Belledonne

Le cœur de ce travail doctoral a porté sur l'organisation et la gestion d'espaces de nature en partie investis par des pratiquants de sports de nature. Le dessein de ce travail a été de concilier trois niveaux d'analyse des sites : structuration des relations entre porte-parole (jeux d'acteurs), modalités de l'action publique (jeux politiques) et rôle des pratiquants ordinaires (jeux d'arguments). L'objectif a donc été de mettre en lumière les interactions entre l'ensemble des utilisateurs des sites, sportifs et non sportifs, professionnels et usagers, élus et citoyens ordinaires, locaux et touristes, humains et non-humains. Deux études de cas ont été réalisées dans des massifs proches de l'agglomération grenobloise : Chartreuse et Belledonne. Les monographies ont porté sur les sites du col du Coq (Chartreuse) et du col du Barioz (Belledonne). Ces deux monographies n'ont pas un poids comparable puisque l'enquête du col du Coq a comporté un double volet. En effet, nous avons étudié non seulement les relations entre acteurs mais aussi les simples pratiquants, grâce à l'appui du Parc naturel régional de Chartreuse. Il est possible de brièvement revenir sur ces principaux résultats obtenus.

Concernant l'étude du col du Coq (PNR Chartreuse), nous nous sommes attaché à comprendre les évolutions récentes d'un site autrefois dédié (en partie) au tourisme et en phase de « détouristification ». C'est ce bouillonnement d'un social en reconstruction qui a motivé cette enquête, avec pour dessein de suivre les connexions singulières entre acteurs et

actants qu'une telle recomposition touristique peut engendrer. En suivant les traces que le social a laissées en se transformant, des attachements particuliers ont été mis en évidence.

En premier lieu, les différents changements affectant le site – notamment climatiques – ont produit de l'incertitude au sens de Callon et al. (2001). La neige, longtemps indispensable aux acteurs, s'est transformée en non-humain imprévisible. Face à cette évolution, la nécessité de formuler une nouvelle politique touristique a engendré une controverse mobilisant des entités humaines et non-humaines bigarrées (élus, citoyens, protecteurs de la nature, aménagements touristiques, accessibilité de la route, sportifs ordinaires, associations locales et acteurs du tourisme, espaces protégés, espèces emblématiques...). Cette controverse a engendré un conflit particulièrement violent. Nous avons alors étudié d'une part, les arguments spécifiques des acteurs impliqués dans ce conflit justifiant leur position de détracteurs ou de partisans du projet de relance de la station de ski ; et d'autre part, les stratégies mises en œuvre pour transformer le site en fonction de leurs intérêts ou de leur sensibilité (environnementale notamment).

Une seconde partie de l'enquête a été consacrée au public fréquentant le col du Coq : les pratiquants ordinaires. Leurs arguments concernant la controverse touristique recouvre en partie ceux des acteurs mais leur position demeure extérieure au conflit, avec une incapacité à peser sur le contexte d'action. Dans le même temps, la « demande sociale participative » (Blatrix, 2009) a été abordée puisque l'idée de gestion participative dans les espaces protégés est particulièrement d'actualité. Ainsi, une typologie met en lumière les différentes représentations que les pratiquants ordinaires ont de l'action publique sur ce type d'espace, mais aussi le rôle qu'ils acceptent de jouer. Trois « types » sont mis en évidence correspondant à une non perception de la gestion, à une défiance ou à une sensibilité participative.

En dernier lieu, des ébauches d'acteur-réseaux sont mises en évidence à partir du rapprochement des trois niveaux d'étude (élus, porte-parole, pratiquants ordinaires). Un premier collectif centré sur la gestion d'une espèce menacée – le tétras lyre – produit une multitude d'attachements unilatéraux et parfois conflictuels. C'est le cas avec certains acteurs sportifs qui sont soit rattachés au collectif par des liens conflictuels, soit simplement externes au collectif. Un second collectif est mis en évidence, centré quant à lui sur la gestion des sports de nature (et de la nature) dans la Réserve des Hauts de Chartreuse. Les différents liens sont essentiellement coopératifs et le gestionnaire parvient à mettre en réseau les acteurs. Cependant, l'équilibre du collectif demeure fragile et il suffit de l'irruption d'un non-humain – un topo guide – pour partiellement remettre en cause ce travail de concertation. Un troisième collectif s'articule autour de la neige et convoque des acteurs en lien avec cet élément. Cependant, les aléas climatiques ont contribué à recomposer ce collectif et à produire de nouveaux attachements entre les différentes stations de sports d'hiver chartroussines. Cette recomposition est douloureuse et produit principalement des relations conflictuelles. En définitive, tous les collectifs sont reliés par les pratiquants ordinaires mais ces derniers ne sont pratiquement jamais enrôlés. Ils sont une partie des masses manquantes que Latour (2006) décrit. Aucun flux social ne passe par eux alors que leur action est à l'origine de la mise en lien des acteurs dans les collectifs identifiés.

Après l'étude d'un premier espace de loisir sportif situé dans une *nature gérée*, une seconde monographie a été consacrée à un contexte d'action situé dans la *nature ordinaire*, c'est-à-dire sans gestionnaire attitré. Le col du Barioz (massif de Belledonne) a été un terrain d'étude privilégié pour comprendre la gestion effective (Mermet, 1994) d'un site, où cohabitent spatialement et socialement des acteurs très différents : acteurs du tourisme, pastoralistes, sportifs (ordinaires et professionnels), chasseurs, protecteurs de

l'environnement... Dans une démarche similaire à celle menée dans le massif de la Chartreuse, nous avons dans un premier temps suivi les acteurs. Étonnamment, chaque acteur fonctionne très indépendamment malgré l'usage d'un même espace et les traces laissées par le social sont assez limitées. Cependant, chaque activité pose un problème spécifique dans l'usage du site et demande un niveau minimum d'organisation. Ainsi, il est possible de mettre en évidence des ébauches de réseau autour de ces problèmes qui restent cependant très limités dans la mobilisation d'actants. Aucune organisation à l'échelle du site tout entier n'existe. La connexion entre les acteurs passe en réalité davantage par les non-humains que directement par les humains (et indépendamment de la volonté des acteurs), et l'on assiste à une mise en lien de fait plus qu'à une mise en lien intentionnelle.

Le contexte d'action du col du Barioz a atteint un niveau de conflictualité extrêmement important, principalement dû à la difficile cohabitation des différentes activités. La répartition spatiale des activités s'avère complexe, à la fois pour les pratiques sportives entre elles mais aussi avec les activités traditionnelles (chasse, pastoralisme...). Les logiques spatiales de chaque activité (itinérantes, fixes...) compliquent également la donne. En définitive, on assiste à un accaparement de l'espace global par quelques acteurs historiques (ski alpin, ski de fond, pastoralisme) qui jouent au mieux leur jeu pour exclure les autres pratiques du site (snowboard, raquette, tourisme équestre...). En bénéficiant notamment d'un contexte législatif favorable, ils parviennent à transformer (et structurer) le contexte d'action à leur avantage. Cependant, l'application quasi immédiate de la loi autorisant la redevance pour les raquettes a aussi montré ses limites. D'une part, l'explosion du degré de conflictualité du contexte d'action a pesé autant sur les simples pratiquants que sur les acteurs à l'origine de cette mesure. D'autre part, le nouveau péage est bien un médiateur (Latour, 2006) qui participe à l'action et la transforme. Mais ce non-humain produit des détachements et défait le

réseau touristique, en provoquant par exemple un boycott de la part de certains prestataires de la raquette à neige.

Encore une fois, le rôle des pratiquants ordinaires est essentiel dans la structuration des relations sur le site. Bien involontairement, ils sont à l'origine de nombreux conflits. Contrairement au col du Coq où leur rôle est plus passif, ils produisent au col du Barioz des connexions directes. Par exemple, les conflits mettent davantage en scène des acteurs et des pratiquants ordinaires, que des porte-parole entre eux. Cependant, en l'absence de porte-parole identifiables pour les simples pratiquants, ces interactions conflictuelles relèvent plus du « social n°3 » (au sens de Latour, 2006). Aussi ce manque de personnalisation des conflits explique en partie la difficulté pour les acteurs et les élus à faire émerger des solutions idoines face aux problèmes rencontrés. En prenant la forme d'une veillée, la concertation recherchée par les élus est peut-être un moyen de passer directement d'une gestion effective (interactions de fait) à une gestion participative, et donc d'agir sur le bon « niveau de démocratie » puisque le problème central du col du Barioz est celui de la forte fréquentation des pratiquants ordinaires.

Les espaces de loisir sportif de nature : une gestion d'humains et de non-humains ?

Les résultats de ce travail n'ont jamais eu la prétention de l'universalité, et les deux monographies réalisées dans les massifs de Chartreuse et de Belledonne ne nous permettent qu'une montée en généralité modeste. En s'ancrant dans la réalité de terrain, ils offrent cependant la possibilité de penser localement la gestion des activités sportives de nature et par là même, la gestion de la nature elle-même. Ces connaissances locales doivent aussi permettre un aller-retour nécessaire avec le cadre théorique qui a servi de base à ce travail : la théorie de l'acteur-réseau.

A qui revient la gestion de la nature ? La diversité des contextes d'action montre qu'il est bien difficile de trancher. Au col du Barioz, aucun gestionnaire attitré n'est présent et pourtant, on assiste à un embryon de gestion participative. En investissant la nature ordinaire, les pratiques sportives ont produit des conflits intenses et les élus locaux sont contraints, pour résoudre certains problèmes, de passer d'un mode de gouvernement de l'espace (assez distant) à une forme de gouvernance participative. Au col du Coq, une multitude de gestionnaires se partage l'espace dans un enchevêtrement parfois inextricable. Les prérogatives des gestionnaires d'espaces protégés n'expliquent absolument pas leur mode de gestion. Ainsi, un espace à prérogatives fortes (la Réserve) œuvre pour une concertation alors qu'un espace à prérogatives faibles (l'ENS) s'oriente davantage vers une gestion autoritaire (malgré des moyens réglementaires limités). Dans nos deux études, on observe que le niveau pertinent n'est pas tant l'organisation (l'espace protégé) que l'acteur (le gestionnaire). Cela est d'ailleurs assez cohérent avec le cadre théorique mobilisé. On observe aussi que la gestion participative est parfois effective là où on l'attend le moins. Alors que les Parcs naturels régionaux mettent souvent en avant leur volonté de gestion participative, ce n'est pas au col du Coq mais dans un espace sans gestionnaire – le col du Barioz – que la démarche est la plus avancée. A ce constat s'ajoute une autre difficulté. En effet, l'idée selon laquelle la nature puisse être gérée n'est pas évidente, puisqu'elle s'accommode parfois mal de la cosmologie naturaliste (Descola, 2005). Les pratiquants de sports de nature se réfèrent également souvent à des éthiques anthropocentrées (Mounet, 2007a). Dans ce contexte, une autre question mérite d'être posée : qui est prêt à gérer la nature ? Les pratiquants ordinaires sont à la fois massivement présents sur les sites et faiblement représentés dans les institutions. En interrogeant ces derniers, on s'aperçoit qu'il existe des manières très différentes de percevoir la gestion d'un site et par conséquent, d'envisager un rôle d'acteur (pour concilier protection d'un site et gestion des activités sportives). Ainsi, une part non négligeable des pratiquants n'a

pas conscience de la gestion intentionnelle et préfère rêver à une nature édénique. A cette catégorie s'ajoute des pratiquants dont la volonté est de déléguer cette gestion à des porte-parole. Enfin, une dernière catégorie d'individus émerge, intéressés par la gestion des sites mais dont les procédures actuelles ne favorisent pas encore l'implication.

Le gouvernement des espaces de loisir sportif de nature se transforme par la prise en compte de nouveaux acteurs, se traduisant ainsi en une nouvelle gouvernance territoriale. L'ouverture s'est d'abord faite aux acteurs des sites (démocratie des porte-parole) – notamment en instaurant les CDESI – et peine encore à redonner un rôle central aux simples pratiquants (démocratie participative). Pour prendre une dimension concrète, la gestion participative se heurte à différents problèmes.

Tout d'abord, les variations cosmologiques expliquent en partie les oppositions marquées entre acteurs, notamment par l'interférence entre une gestion parfois purement environnementale où les activités sportives sont perçues comme une intrusion, et certains pratiquants idéalisant une nature sauvage, exempte de toute activité humaine. Cependant, la gestion environnementale est loin d'être l'unique mode d'action des espaces protégés et tous les pratiquants ne sont pas ignorants de la gestion de l'espace qu'ils investissent. Mais la présence d'un gestionnaire attitré déresponsabilise peut-être les élus, les porte-parole comme les simples pratiquants.

Ensuite, le second problème relève du caractère encore illégitime du loisir périurbain comme objet politique et qui, pourtant, s'entrecroise à bien des égards avec les politiques de la ville, de l'environnement et du tourisme. Si l'on imagine aisément, du point de vue du sens commun, instaurer une démocratie participative pour traiter le problème de gestion des ordures ménagères, il semble plus difficile d'admettre que la gestion des loisirs sportifs puisse faire l'objet de débats publics.

Enfin, considérer les touristes comme des consommateurs et les excursionnistes comme l'écume de ces espaces est un moyen de se simplifier la politique. Or, les phénomènes de post-tourisme, de bi-résidentialité voire de multirésidentialité montrent que la légitimité politique ne peut plus s'acquérir simplement par le lieu d'habitation, mais aussi par la capacité des citoyens à s'investir concrètement dans la gestion des affaires de la cité, en fonction non pas d'intérêts individuels mais de centres d'intérêts.

En s'intéressant aux espaces périurbains de loisir sportif, notre recherche ne s'est pas limitée aux stations de sports d'hiver mais à des contextes d'action plus larges. Cependant, nos deux terrains d'étude dans les massifs de Chartreuse et de Belledonne disposent pour chacun de micro stations de ski. Dans ce contexte, notre dessein n'est pas de présenter une modélisation de l'évolution de ces stations mais de proposer quelques réflexions plus générales, demandant encore des croisements empiriques. A la double lumière de notre expérience professionnelle de la montagne et des observations empiriques menées, on est en droit de s'interroger à la fois sur l'adaptabilité du « système station » face aux divers changements (climatiques, sportifs et touristiques...) et sur la capacité du secteur touristique hivernal à se diversifier. Face à l'injonction de diversification dont les pouvoirs publics se font souvent l'écho, on observe que les voies du changement sont impénétrables. Nous en avons montré les ressorts dans une première étude dans le Vercors (Rech et al., 2009). Les résultats de l'enquête menée dans le massif de la Chartreuse apportent de l'eau de fonte au moulin de la diversification impossible. Alors que Saint-Hilaire est un haut lieu du vol libre (donc du tourisme estival) et qu'un événement quasi mondial – la coupe Icare – participe à sa renommée, les acteurs les plus impliqués dans ce système appellent de leurs vœux au retour du ski. Cet état de fait est révélateur de la difficulté qu'éprouvent les acteurs à survivre dans un réseau touristique (*tourismscapes*) (Van der Duim, 2007) en mutation.

Le terme de « sports de nature » contient cette tension duale des modernes, partagés entre la multiplicité de la culture et l'unité de la nature. Ce travail a montré qu'il était bien difficile de réduire l'étude des espaces de loisir sportif de nature à une telle dichotomie. La réalité des faits montre qu'il n'est pas possible de penser la gestion de la nature indépendamment de la gestion des activités humaines, et inversement. C'est davantage dans les interactions entre humains et non-humains que l'on parvient à comprendre les enjeux spécifiques de chaque site. En appréhendant la manière dont des individus hétérogènes participent à la construction d'un monde leur apparaissant plus ou moins commun, on s'inscrit nécessairement dans un projet de « cosmopolitiques » (Stengers, 2007 ; Latour, 2004, 2007 ; Lolive et Soubeyran, 2007). Puisque les politiques touristiques de montagne doivent s'adapter aux transformations du monde – les changements climatiques –, que la préservation de la biodiversité – ce patrimoine commun – demande un encadrement des sports de nature, que les pratiquants (et les touristes) ordinaires – le non public – jouent volontairement ou involontairement un rôle qui questionne les évolutions de la démocratie contemporaine, aucun mot n'est plus approprié pour décrire cet état de fait que celui de cosmopolitique. Dans ce contexte, les cosmopolitiques des sports de nature que l'on voit poindre demeurent encore un vaste chantier, tant du point de vue du chercheur que du praticien.

Des perspectives de recherche qui se dessinent

En nous intéressant aux controverses touristiques et sportives, nous avons tenté d'intégrer les concepts des forums hybrides de Callon et al. (2001). Même si en réalité la controverse du col du Coq fait des rapprochements entre les niveaux micro et macro, elle demeure cependant localisée (ou spatialisée) et implique un nombre d'acteurs limités. De ce fait, l'étude de controverses plus « médiatiques » ou plus « bruyantes » pourrait s'avérer

pertinente pour continuer nos recherches. Cette perspective de recherche nous permettrait aussi de développer davantage des approches théoriques comme celle de la sociologie pragmatique (Chateauraynaud et Torny, 1999) dont nous n'avons pu réellement faire usage dans ce travail. Ainsi, des recherches concernant par exemple les conflits sur l'évolution des secours en montagne permettraient de saisir une controverse d'ampleur nationale, mobilisant des acteurs variés, et de saisir l'évolution de leurs discours dans la durée. Autre objet potentiel, la controverse liée à la (non) protection du massif du Mont-Blanc pourrait fournir un excellent cas d'étude des tensions entre aménagements touristiques, préservation de l'environnement et politiques internationales. L'étude d'une telle controverse offrirait un corpus suffisamment important pour véritablement exploiter les avancées de la sociologie pragmatique.

La sociologie des mobilités s'avère être un champ d'investigation particulièrement stimulant pour qui veut mieux saisir les phénomènes sociaux contemporains. Urry (2005b), Kaufmann (2005, 2008) et bien d'autres ont ouvert la voie d'un objet passionnant qui ne demande qu'à être investi. Plus spécifique au loisir, Viard (2006) propose une réflexion éclairante sur la mobilité qui mérite d'être approfondie empiriquement. C'est dans cet esprit que nous avons envisagé notre enquête exploratoire dans ce domaine. Cependant, l'ampleur de la tâche demande la mobilisation de moyens conséquents qui permettrait d'une part, de contribuer à la recherche fondamentale en sociologie et d'autre part, d'envisager des répercussions pratiques pour l'adaptation des politiques publiques (notamment de transport). La mobilité est certes un phénomène social à observer, mais elle est surtout un enjeu de société dont il faut prendre la mesure et qui ne peut s'inscrire que sous l'angle du développement durable.

Un dernier thème recueille nos faveurs et mériterait un traitement plus approfondi. Les aléas climatiques de ces dernières années ont des effets déstructurant pour les stations

touristiques, encore sclérosées d'un point de vue organisationnel par les années fastes de l'or blanc. La question de l'adaptabilité des stations de sports d'hiver se pose avec acuité. Nous avons apporté quelques éléments de réponse qui demandent à être confirmés par des comparaisons. L'incertitude climatique doit donc être saisie dans les transformations organisationnelles qu'elle engendre et dans les innovations qu'elle produit. Une réflexion plus poussée sur le partage de la ressource en « eau » doit être envisagée, puisque c'est bien ce non-humain dans ses différents « états » qui pose problème.

BIBLIOGRAPHIE

- Adamkiewicz E. (1998), « Les performances sportives de rue. Pratiques sportives autonomes spectaculaires à Lyon », *Annales de la Recherche Urbaine*, n°79, p. 50-57.
- AFIT (2000), *Carnet de route de la montagne*, Paris, AFIT 2000.
- AFIT (2001), *La raquette à neige. Pratiques et aménagements*, Paris, AFIT.
- Akrich M. (1987), « Comment décrire les objets techniques ? », *Techniques et Culture*, n°9, p. 49-64.
- Akrich M. (2006), « Les utilisateurs, acteurs de l'innovation », in Akrich M., Callon M. et Latour B. (dir.), *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, Paris, Presse de l'École des Mines, p. 253-265.
- Amblard H., Bernoux P., Herreros G. et Livian Y.-F. (1996), *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*, Paris, Editions du Seuil.
- Aubel O. (2005), *L'escalade libre en France. Sociologie d'une prophétie sportive*, Paris, Editions L'Harmattan.
- Aubel O. et Ohl F. (2004), « The denegation of the economy. The example of climbing in France », *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 39 n°2, p. 123-137.
- Augé M. (1992), *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Editions du Seuil.
- Augustin J.-P. (dir.) (1994), *Surf atlantique, les territoires de l'éphémère*, Talence, Maison des Sciences de l'Homme de l'Aquitaine.
- Augustin J.-P. (2000), « Activités ludo-sportives et médiations territoriales », *Montagnes Méditerranéennes*, n°11, p. 29-32.
- Augustin J.-P. (2002), « La diversification territoriale des activités sportives », *L'année sociologique*, vol. 52 n°2, p. 417-435.

- Bacqué M.-H., Rey H. et Sintomer Y. (2005), « La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique ? », in Bacqué M.-H., Rey H. et Sintomer Y. (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, Editions La Découverte, p. 9-46.
- Barbier R. et Trepos J.-Y. (2007), « Humains et non-humains : un bilan d'étape de la sociologie des collectifs », *Revue d'anthropologie des connaissances*, n°1, p. 35-58.
- Bardin L. (1977), *L'analyse de contenu*, Paris, PUF.
- Barrull R. (dir.) (1998), *Lexique du cadre institutionnel et réglementaire des Activités Physiques et Sportives*, Paris, INSEP-Publications.
- Bartczak F., Charlot F. et Barnier M. (2004), « Canyoning Park. Analyse de la clientèle "pionnière" d'une première mondiale », *Cahier Espaces*, n°81, p. 90-101.
- Barthe Y. (2006), *Le pouvoir d'indécision. La mise en politique des déchets nucléaires*, Paris, Economica.
- Bauer G. et Roux J.-M. (1976), *La rurbanisation ou la ville éparpillée*, Paris, Editions du Seuil.
- Becker H.-S. (2002), *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, Editions La Découverte et Syros.
- Becker H.-S. (2006), *Le travail sociologique. Méthode et substance*, Fribourg, Editions Saint-Paul de Fribourg.
- Becker R.H., Niemann B.J. et Gates W.A. (1980), « Displacement of users within a river system : social and environmental trade-offs », In *Some recent products of river recreation research*, G.T.R. N.C.63 (D4), US Department of Agriculture, Forest Service, North Central Forest Experiment Station, St Paul.

- Benvegna N. (2006), « Le débat public en ligne. Comment s'équipe la démocratie dialogique ? », *Politix*, vol. 19 n°75, p. 103-124.
- Bernoux P. (2004), *Sociologie du changement dans les entreprises et les organisations*, Paris, Editions du Seuil.
- Berque A. (1990), *Médiance. De milieux en paysages*, Montpellier, RECLUS/Documentation française.
- Berque A. (2000), *Ecoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Editions Belin.
- Bessas Y. (1982), *La glisse*, Paris, Fayard.
- Bessy O. et Mouton M. (2004), « Du plein air au sport de nature. Nouvelles pratiques, nouveaux enjeux », *Cahier Espaces*, n°81, p. 13-29.
- Bessy-Pietri P. (2000), « Recensement de la population 1999. Les formes de la croissance urbaine », *INSEE Première*, n°701.
- Bessy-Pietri P., Hilal M. et Schmitt B. (2000), « Recensement de la population 1999. Evolutions contrastées du rural », *INSEE Première*, n°726.
- Beuret J.-E. (1999), « Petits arrangements entre acteurs... Les voies d'une gestion concertée de l'espace rural », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 7 n°1, p. 21-30.
- Beuret J.-E., Pennanguer S. et Tartarin F. (2006), « D'une scène à l'autre, la concertation comme itinéraire », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 14 n°1, p. 30-42.
- Blanchet A. et Gotman A. (1992), *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan.
- Blatrix C. (2009), « La démocratie participative en représentation », *Sociétés contemporaines*, n°74, p. 97-119.

- Blondiaux L. (2005), « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », in Bacqué M.-H., Rey H. et Sintomer Y. (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, Editions La Découverte, p. 119-137.
- Blondiaux L. (2007), « Faut-il se débarrasser de la notion de compétence politique ? Retour sur un concept classique de la science politique », *Revue Française de Science Politique*, vol. 57 n°6, p. 759-774.
- Blondiaux L. (2008), *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Editions du Seuil et La République des Idées.
- Blondiaux L. et Cardon D. (2006), « Dispositifs participatifs », *Politix*, vol. 19 n°75, p. 3-9.
- Blondiaux L. et Sintomer Y. (2002), « L'impératif délibératif », *Politix*, vol. 15 n°57, p. 17-35.
- Boltanski L. (1976), « L'encombrement et la maîtrise des "biens sans maître" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 2 n° 1, p. 102-109.
- Boltanski L. et Thévenot L. (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Editions Gallimard.
- Boltanski L. et Chiapello E. (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Editions Gallimard.
- Bonerandi E., Landel P.-A. et Roux E. (2003), « Les espaces intermédiaires, forme hybride : ville en campagne, campagne en ville ? », *Revue de géographie alpine*, Tome 91 n°4, p. 65-77.
- Borrell H. (2001), *Les secours sur la haute Isère. Des contraintes administratives aux accords tacites*, Mémoire de DEA STAPS, Université Joseph Fourier, Grenoble 1.

- Boudières V. (2006), « Réflexion autour de la notion de gouvernance des risques, une application en terme de vulnérabilité des territoires touristiques de montagnes », *Revue de Géographie Alpine*, Tome 94 n°1, p. 53-63.
- Bouhaouala M. (2001), « Relations inter-entreprises dans un marché local : le cas des PE-TPE du tourisme sportif en Vercors », *Espaces et Sociétés*, n°105-106, p. 229-251.
- Bouhaouala M. et Chifflet P. (2001), « Logique d'action des moniteurs de sports de nature : entre passion et profession », *STAPS*, n°56, p. 61-74.
- Bourdeau P. (2007), « Les sports de nature : invitation à une géographie de l'entre-deux », in Corneloup J. (dir.), *Sciences sociales et loisirs sportifs de nature*, L'Argentièrre la Bessée, Editions du Fournel, p. 51-63.
- Bourdeau P. et Mao P. (2002), « Les nouveaux espaces des pratiques sportives de montagne et de nature », in Bessy O. et Hillairet D. (dir.), *Les espaces sportifs innovants – Tome 2. Nouvelles pratiques, nouveaux territoires*, Voiron, Presses Universitaires du Sport, p. 83-122.
- Bourdieu P. (1975), « Méthode scientifique et hiérarchie sociale des objets », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 1 n°1, p. 4-6.
- Bourdieu P. (1979), *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Les Editions de Minuit.
- Boutroy E. (2007), « Insaisissable nature des APPN. Quelques réflexions d'un ethnologue », in Corneloup J. (dir.), *Sciences sociales et loisirs sportifs de nature*, L'Argentièrre la Bessée, Editions du Fournel, p. 65-75.
- Brundtland H. (1987), *Our common future*, Oxford, Oxford University Press.
- Cailly L. (2003), « Périurbain », in Lévy J. et Lussault M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Editions Belin, p. 706-708.

- Callon M. (1986), « Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, n°36, p. 169-208.
- Callon M. (2003), « Science et société : les trois traductions », *Les cahiers du M.U.R.S.*, n°42, p. 54-71.
- Callon M., Lascoumes P. et Barthe Y. (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Editions du Seuil.
- Callon M. et Rip. A. (1992), « Humains, non-humains : morale d'une coexistence », in Theys J. et Kalaora B. (dir.), *La terre outragée. Les experts sont formels !* Paris, Editions Autrement, p. 140-156.
- Cavailhès J., Dessendre C., Goffette-Nagot F. et Schmitt B. (1994), « Analyses des évolutions récentes de l'espace rural », *Economie rurale*, n°223, p. 13-19.
- Charvolin F. (2003), *L'invention de l'environnement en France*, Paris, Editions La Découverte.
- Chateauraynaud F. et Torny D. (1999), *Les sombres précurseurs : une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, EHESS.
- Chateauraynaud F. (2007), « La contrainte argumentative. Les formes de l'argumentation entre cadres délibératifs et puissances d'expression politiques », *Revue européenne des sciences sociales*, n°136, p. 129-148.
- Chazaud P. (2004), *Management du tourisme et des loisirs sportifs de pleine nature*, Voiron, Presses Universitaires du Sport.
- Chenu A. et Herpin N. (2002), « Une pause dans la marche vers la civilisation des loisirs ? », *Economie et Statistique*, n°352-353, p. 15-37.

- Chifflet P. (1990), *Les fédérations sportives : politiques, stratégies, publics. Logiques de fonctionnement du système sportif Français*, Université Joseph Fourier, UFR-APS, service de documentation et de publications.
- Chifflet P. (2000), « Sport fédéral de compétition et sport local de loisir. Des valeurs de référence divergentes », *Cahier Espaces*, n°66, p. 24-35.
- Chifflet P. (2005), *Idéologie sportive et service public en France*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.
- Cibois P. (1993), « Le PEM, pourcentage de l'écart maximum : un indice de liaison entre modalités d'un tableau de contingence », *Bulletin de Méthodologie Sociologique*, n°40, p. 43-63.
- Collinet C. et Terral P. (2006), « Une controverse scientifico-technique dans le monde des sciences du sport : le cas de l'électrostimulation », *Sociétés contemporaines*, n°64, p. 67-93.
- Corbin A. (1995), « La fatigue, le repos et la conquête du temps », in Corbin A. (dir.), *L'avènement des loisirs 1850-1960*, Paris, Editions Flammarion, p. 276-298.
- Corcuff P. (1995), *Les nouvelles sociologies*, Paris, Editions Nathan.
- Corneloup J. (1993), *Escalades et société ; contribution à l'analyse du système, du communicationnel et du social*, Thèse de doctorat en STAPS, Université de Paris Sud-Orsay.
- Corneloup J. et Soulé B. (2007), « La gouvernance sécuritaire dans les stations de sports d'hiver françaises », *Espaces et Sociétés*, n°128-129, p. 135-150.
- CREDOC (2001), *Un aperçu des départs en week-end des français*, Paris, rapport pour la Direction du Tourisme.

- Debarbieux B. et Vanier M. (dir.) (2002), *Ces territorialités qui se dessinent*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube/DATAR.
- Deck C. (2004), « L'organisation du secours en montagne », in Hoibian O. (dir.), *Lucien Devies. La montagne pour vocation*, Paris, L'Harmattan, p. 103-118.
- Defrance J. (1987), « Comment interpréter l'évolution des pratiques sportives ? », *Esprit*, p. 139-147.
- Deleuze G. et Guattari F. (1980), *Mille plateaux. Capitalisme et schizophrénie*, Paris, Editions de Minuit.
- Delorme A. (2003), « Voyager en tant que New Age Traveller aujourd'hui », *Alinéa*, n°13, p. 15-31.
- Deprest F. (1997), *Enquête sur le tourisme de masse. L'écologie face au territoire*. Paris, Editions Belin.
- Descola P. (2005), *Par-delà nature et culture*, Paris, Editions Gallimard.
- Descola P. (2007), « Postface. Les coulisses de la nature », *Cahiers d'anthropologie sociale*, n°3, p. 123-127.
- Descola P. et Palsson G. (dir.) (1996), *Nature and society : anthropological perspectives*, Londres, Routledge.
- De Senarclens P. (1998), « Gouvernance et crise des mécanismes de régulation internationale », *Revue internationale des sciences sociales*, n°155, p. 95-108.
- Dewailly J.-M. (1998), « Déplacements et espaces de tourisme et de loisirs », in Knafou R. (dir.), *La planète « nomade ». Les mobilités géographiques d'aujourd'hui*, Paris, Editions Belin, p. 100-104.

- Dienot J. et Theiller D. (1999), *Les nouveaux loisirs sportifs en montagne. Les aventuriers du quotidien*, Talence, Maison des Sciences de l'Aquitaine.
- Dodier N. (1995), *Les hommes et les machines*, Paris, Métailié.
- Dodier N. (1997), « Remarque sur la conscience du collectif dans les réseaux sociotechniques », *Sociologie du travail*, n° 2, p. 131-148.
- Donzelot J. (2004), « La ville à trois vitesses : relégation, périurbanisation, gentrification », *Esprit*, n°303, p. 14-39.
- Dubois M. (2007), « La construction métaphorique du collectif : dimensions implicites du prêt-à-penser constructiviste et théorie de l'acteur-réseau », *L'année sociologique*, 2007, vol. 57 n°1, p. 127-150.
- Dumazedier J. (1962), *Vers une civilisation du loisir ?*, Paris, Editions du Seuil.
- Dumazedier J. (1974), *Sociologie empirique du loisir*, Paris, Editions du Seuil.
- Dumazedier J. et Ripert A. (1966), *Le loisir et la ville, tome I : Loisir et Culture*, Paris, Editions du Seuil.
- Duret P. et Trabal P. (2001), *Le sport et ses affaires. Une sociologie de la justice de l'épreuve sportive*, Paris, Editions Métailié.
- Escaffre F. (2005), « Les lecture sportives de la ville : formes urbaines et pratiques ludosportives », *Espaces et Sociétés*, vol. 122 n°3, p. 137-156.
- Estèbe P. (2004), « Quel avenir pour les périphéries urbaines ? », *Esprit*, n°303, p. 82-95.
- Fortier A. (2007), « Quand la concertation produit de l'évitement. La mise en œuvre de Natura 2000 en région Nord – Pas-de-Calais », *Développement durable et territoire*.
URL : <http://developpementdurable.revues.org/document4602.html>. Consulté le 28 février 2008.

- Fourastié J. (1979). *Les trente glorieuses ou la Révolution invisible de 1946 à 1975*. Paris, Editions Fayard.
- Fourniau J.-M. (1997), « Figures de la concertation “à la française” », *in* Gariépy M. et Marié M., *Ces réseaux qui nous gouvernent*, Paris, L’Harmattan, p. 371-401.
- FPNR (2005), *La gouvernance des Parc naturels régionaux*, Paris, Fédération des Parcs naturels régionaux de France.
- FPNR (2007), *Données de Base des Parcs naturels régionaux*, Paris, Fédération des Parcs naturels régionaux de France.
- FPNR (2008), *Argumentaire. 50 questions-réponses sur les Parcs naturels régionaux*, Paris, Fédération des Parcs naturels régionaux de France.
- François H. (2007), *De la station ressource pour le territoire au territoire ressource pour la station. Le cas des stations de moyenne montagne périurbaines de Grenoble*, Thèse de doctorat en Aménagement de l’espace, Université Joseph Fourier, Grenoble I.
- Friedberg E. (1992), « Les quatre dimensions de l’action organisée », *Revue Française de sociologie*, vol. 33 n°3, p. 531-557.
- Friedberg E. (1993), *Le pouvoir et la règle – Dynamiques de l’action organisée*, Paris, Editions du Seuil.
- Fuhrer U. et Kaiser F. (1997), *L’habiter multi-local. Aspects psychologiques de la mobilité des loisirs*, Paris, CNRS Editions.
- Garfinkel H. (1967), *Studies in ethnomethodology*, New Jersey, Prentice Hall.
- Gasparini W. (2005), « Sport, pouvoir local et démocratie participative en Alsace », *Espaces et Sociétés*, n°123, p. 53-67.
- Gaudin J.-P. (1998), « La gouvernance moderne, hier et aujourd’hui : quelques éclairages à

- partir des politiques publiques française », *Revue internationale des sciences sociales*, n°155, p. 51-60.
- Gayte X., Mounet J-P., Perrin C. et Rocheblave M. (2003), « La gestion concertée des sports de nature en espace protégé », *Montagnes Méditerranéennes*, n°18, p. 9-12.
- Gerbaux F. (1999), *Utopie pour le territoire : cohérence ou complexité ?* La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube.
- Gerbaux F. (2004), « Les politiques territoriales en faveur des stations de montagne dans la région Rhône-Alpes », in FACIM, *Stations de montagne, vers quelle gouvernance ?* Chambéry, Éditions Comp'Act, p. 87-91.
- Gerbaux F. et Marcelpoil M. (2006), « Gouvernance des stations de montagne en France : les spécificités du partenariat public-privé », *Revue de Géographie Alpine*, Tome 94 n°1, p. 9-19.
- Gerbaux F. et Paillet A. (2000), « Supracommunalité et intercommunalité de base : quelles articulations ? L'exemple du Parc Naturel Régional du Vercors », *Revue de Géographie Alpine*, Tome 88 n°1, p. 35-43.
- Glaser B.G. & Strauss A.L. (1968), *The discovery grounded theory*, Londres, Weidenfelds and Nicolson.
- Gloria A. (2002), *La sportivisation de l'escalade en France (1980-1987). Genèse d'une offre sportive fédérale*, Mémoire de DEA STAPS, Université Joseph Fourier, Grenoble I.
- Gloria A. et Raspaud M. (2006), « Emergence des compétitions d'escalade en France (1980-1987). Genèse d'une offre fédérale », *STAPS*, n°71, p. 99-114.
- Goffman E. (1968), *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Les Editions de Minuit.

- Gret M. et Sintomer Y. (2002), *Porto Alegre, l'espoir d'une autre démocratie*, Paris, Editions La Découverte.
- Griffet J. (2007), « Comment parler des pratiques sportives de nature ? », in Corneloup J. (dir.), *Sciences sociales et loisirs sportifs de nature*, L'Argentière la Bessée, Editions du Fournel, p. 16-20.
- Guelpa P. (1998), *Dieux et mythes nordiques*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion.
- Gumuchian H., Grasset R., Lajarge R. et Roux E. (2003), *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, Anthropos.
- Habermas J. (1997), *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Paris, Editions Gallimard.
- Hall E.-T. (1971), *La dimension cachée*, Paris, Editions du Seuil.
- Hennion A. (1993), *La passion musicale. Une sociologie de la médiation*, Paris, Editions Métailié.
- Hervieu B. et Viard J. (1997), *Au bonheur des campagnes*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube.
- Hewitt de Alcantara C. (1998), « Du bon usage du concept de gouvernance », *Revue internationale des sciences sociales*, n°155, p. 109-118.
- Hilal M. et Sencébé Y. (2002), « Mobilités quotidiennes et urbanité suburbaine », *Espaces et Sociétés*, n°108-109, p. 133-153.
- Hoibian O. (2000), *Les alpinistes en France, 1870-1950. Une histoire culturelle*, Paris, Editions L'Harmattan.
- INSEE (1997), « Mobilité régulière et la mobilité locale en 1982 et 1994 », *INSEE Résultats*, n°88-89.

INSEE/INRA (1998), *Les campagnes et leurs villes*, Paris, INSEE.

INSEE Rhône-Alpes (2003), « En agglomération grenobloise, l'augmentation des déplacements profite aux transports collectifs et à la marche à pied », *La lettre-résultats*, n°13.

INSEE/SMTC (2002), *Enquête ménages-déplacements sur la région grenobloise*, INSEE/Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération grenobloise.

Jacob G.R. & Schreyer R. (1980), « Conflict in outdoor recreation: a theoretical perspective », *Journal of Leisure Research*, vol. 12 n°4, p. 368-380.

Jaillet M.-C. (2004), « L'espace périurbain : un univers pour les classes moyennes », *Esprit*, n°303, p. 40-62.

Jean Y. et Calenge C. (1997), « Espaces périurbains : au-delà de la ville et de la campagne ? Problématique à partir d'exemples pris dans le Centre-Ouest », *Annales de Géographie*, n°596, p 389-413.

Jessop B. (1998), « L'essor de la gouvernance et ses risques d'échec : le cas du développement économique », *Revue internationale des sciences sociales*, n°155, p. 31-49.

Johannesson G. (2005), « Tourism translations. Actor-network Theory and tourism research », *Tourist Studies*, vol. 5 n°2, p. 133-150.

Joly P.-B. et Marris C. (2003), « La participation contre la mobilisation ? Une analyse comparée du débat sur les OGM en France et au Royaume-Uni », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 10 n°2, p. 195-206.

Jouve B. (2005), « La démocratie en métropoles : gouvernance, participation et citoyenneté », *Revue Française de Science Politique*, vol. 55 n°2, p. 317-337.

Julien P. (1998), « L'urbanisation se poursuit dans les années 90 », *INSEE Première*, n°603.

- Kalaora B. (1993), *Le musée vert. Radiographie du loisir en forêt*, Paris, Editions L'Harmattan.
- Kalaora B. (2003), « Concertation, outil ou art de vivre ensemble ? », *Montagnes Méditerranéennes*, n°18, p. 121-126.
- Karsenti B. (2002), « L'imitation : retour sur le débat entre Durkheim et Tarde », in Chauviré C. et Ogien A. (dir.), *La régularité*, Paris, Editions de l'EHESS, p. 183-215.
- Kaufmann J.-C. (1996), *L'entretien compréhensif*, Paris, Editions Nathan.
- Kaufmann J.-C. (2001), *Ego. Pour une sociologie de l'individu*, Paris, Editions Nathan.
- Kaufmann V. (2001), « La motilité : une notion clé pour revisiter l'urbain ? », in Bassand M., Kaufmann V. et Joye D. (dir.), *Enjeux de la sociologie urbaine*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 87-102.
- Kaufmann V. (2005), « Mobilités et réversibilités : vers des sociétés plus fluides ? », *Cahiers internationaux de sociologie*, n°118, p. 119-135.
- Kaufmann V. (2008), *Les paradoxes de la mobilité*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Kaufmann V. et Pattaroni L. (2007), « Mobilités », *EspacesTemps.net*.
URL : <http://espacestemps.net/document2244.html>. Consulté de 15 novembre 2008.
- Klein O., Ortar N. et Pochet P. (2007), « Mobilités, différenciations et inégalités : des questions actuelles », *EspacesTemps.net*.
URL : <http://espacestemps.net/document2239.html>. Consulté de 15 novembre 2008.
- Knafou R. (dir.) (1998), *La planète « nomade ». Les mobilités géographiques d'aujourd'hui*, Paris, Editions Belin.

- Lacroix G. (2002), « Des structures artificielles aux salles dédiées à l'escalade », in Bessy O. et Hillairet D. (dir.), *Les espaces sportifs innovants – Tome 2. Nouvelles pratiques, nouveaux territoires*, Voiron, Presses Universitaires du Sport, p. 1-38.
- Lafaye C. (2000), « Gouvernance et démocratie : Quelles reconfigurations? » in Cardinal L. et Andrew C. (dir.), *La démocratie à l'épreuve de la gouvernance*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, p. 57-86.
- Larrère C. (1997), *Les philosophies de l'environnement*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Lascoumes P. (1995), « Les arbitrages publics des intérêts légitimes en matière d'environnement. L'exemple des Lois Montagne et Littoral », *Revue Française de Science Politique*, vol. 45 n°3, p. 396-419.
- Lascoumes P. et Le Bourhis J.-P. (1998), « Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures », *Politix*, vol. 11 n°42, p. 37-66.
- Latour B. (1984), *Les microbes : guerre et paix (suivi de) Irréductions*, Paris, Métailié.
- Latour B. (1989), *La science en action*, Paris, Editions La Découverte.
- Latour B. (1991), *Nous n'avons jamais été modernes : essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte et Syros.
- Latour B. (1992), *Aramis ou l'amour des techniques*, Paris, Editions La Découverte.
- Latour B. (1994), « Une sociologie sans objet ? Remarques sur l'interobjectivité », *Sociologie du travail*, vol. 36 n°4, p. 587-607.
- Latour B. (2000), « Factures/fractures. De la notion de réseau à celle d'attachement », in Micoud A. et Peroni M. (dir.), *Ce qui nous relie*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, p. 189-208.

- Latour B. (2004), *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, Editions La Découverte.
- Latour B. (2006), *Changer de société – Refaire de la sociologie*, Paris, Editions La Découverte.
- Latour B. (2007), « Quel cosmos ? Quelles cosmopolitiques ? », *In Lolive J. et Soubeyran O. (dir.), L'émergence des cosmopolitiques*, Paris, Editions La Découverte, p. 69-82.
- Latour B. et Gagliardi P. (2006), *Les atmosphères de la politique. Dialogue pour un monde commun*, Paris, Les empêcheurs de penser en rond.
- Law J. (1994), *Organizing modernity*, Oxford, Blackwell.
- Law J. (1997), *Traduction/Trahison : Notes on ANT*, Lancaster University, Centre for Science Studies.
- Law J. (2002), « Objects and Spaces », *Theory, Culture and Society*, vol. 19 n°5, p. 91–105.
- Leblanc M. (1992), *Le club de l'an 2000*, Paris, INSEP-Publications.
- Lebreton F., Héas S., Bodin D., Robène L. et Aït Abdelmalek A. (2008), « Terre et ciel : étude sociologique d'espaces-temps sportifs marginaux », *Espaces et Sociétés*, n°132, p. 209-222.
- Le Galès P. (1995), « Du Gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue Française de Science Politique*, vol. 45 n°1, p. 57-95.
- Le Jeannic T. et Piguet V. (1998), « Villes et campagnes : de quoi parle-t-on ? », *in INSEE-INRA, Les campagnes et leurs villes*, Paris, INSEE.
- Lemieux C. (2007), « A quoi sert l'analyse des controverses ? », *Mil neuf cent*, n°25, p. 191-212.

- Lequin M. (2001), *Ecotourisme et gouvernance participative*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- Loirand G. (2007), *Les fausses apparences de la nouveauté sportive dans les années 1980. Une analyse de l'introduction du « vol relatif » comme nouvelle modalité « fun » du parachutisme sportif*, communication au « IV^{ème} Congrès International de la Société de Sociologie du Sport de Langue Française », Valence, 29-31 mai 2007.
- Lolive J. (1999), *Les contestations du TGV Méditerranée*, Paris, L'Harmattan.
- Lolive J. et Soubeyran O. (2007), « Cosmopolitiques : ouvrir la réflexion », In Lolive J. et Soubeyran O. (dir.), *L'émergence des cosmopolitiques*, Paris, Editions La Découverte, p. 9-42.
- Loret A. (1995), *Génération glisse*, Paris, Editions Autrement.
- Loret A. et Waser A.-M. (dir.) (2001), *Glisse urbaine. L'esprit roller : liberté, apesanteur, tolérance*, Paris, Editions Autrement.
- Lussault M. (2007), *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Paris, Editions du Seuil.
- Lussault M. et Stock M. (2003), « Mobilité », in Lévy J. et Lussault M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Editions Belin, p. 622-625.
- Maffesoli M. (1988), *Le temps des tribus*, Paris, Méridiens Klincksieck.
- Maffesoli M. (2006), *Du nomadisme. Vagabondages initiatiques*, Paris, La Table Ronde.
- Manin B. (1985), « Volonté générale ou délibération. Esquisse d'une théorie générale de la délibération politique », *Le Débat*, n°33, p. 72-94.
- Manin B. (1995), *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Levy.

- Manin B. (2002), « L'idée de démocratie délibérative dans la science politique contemporaine. Introduction, généalogie et éléments critiques » (entretien avec L. Blondiaux), *Politix*, vol. 15 n°57, p. 37-55.
- Manning R. (1985), « Crowding norms in backcountry settings : a review and synthesis », *Journal of Leisure Research*, vol. 17 n°2, p. 75-89.
- Manning R. (2003), « What to do about crowding and solitude in parks and wilderness? A reply to Stewart and Cole », *Journal of Leisure Research*, vol. 35 n°1, p. 107-118.
- Manning R., Valliere W., Minter B., Wang B. & Jacobi C. (2000), « Crowding in parks and outdoor recreation : a theoretical, empirical and managerial analysis », *Journal of Park and Recreation Administration*, n°18, p. 57-72.
- Marcelpoil E. et Boudières V. (2007), « Gouvernance touristique des grandes stations et durabilité. Une lecture en termes de proximité », *Développement durable et territoire*. URL : <http://developpementdurable.revues.org/document2648.html>. Consulté le 22 octobre 2008.
- Marié M. (2004), « L'anthropologue et ses territoires. Qu'est-ce qu'un territoire aujourd'hui ? », *Espaces et Sociétés*, n°119, p. 179-198.
- Marsac A. (2006), « En Kayak de haute rivière : pratiques individuelles et engagements partagés », *Ethnologie française*, Tome 36 n°4, p. 603-611.
- Marsac A. (2007), « Les usages de parcours artificiels d'eau-vive en canoë-kayak : de l'accès à l'eau à la diffusion urbaine de la pratique », in Corneloup J. (dir.), *Sciences sociales et loisirs sportifs de nature*, L'Argentière la Bessée, Editions du Fournel, p. 237-251.
- Martha C. et Griffet J. (2006), « Sauter dans le vide : le BASE-jump, le jeu le plus sérieux du monde », *Ethnologie française*, Tome 36 n°4, p. 635-642.
- Marx K. (1968), *Œuvres Tome II*, Paris, Editions Gallimard, Bibliothèque de La Pléiade.

- Mathieu N. (1990), « La notion de rural et les rapports ville/campagne en France. Des années cinquante aux années quatre-vingts », *Economie rurale*, n°197, p. 35-41.
- Mathieu N. (1998), « La notion de rural et les rapports ville/campagne en France : les années quatre-vingt-dix », *Economie rurale*, n°247, p. 11-20.
- Mathieu N. et Robert M. (1998), « Pourquoi un observatoire des rapports urbain/rural ? », *Observatoire des rapports entre rural et urbain*, n°1, p. 1-4.
- Maurice A. (1987), *Le surfeur et le militant*, Paris, Editions Autrement.
- Mauz I. (2008), *Les collectifs et leurs natures. Un parcours sociologique, des animaux emblématiques à la biodiversité*, Saint-Etienne, Diplôme pour l'Habilitation à Diriger les Recherches, Université Jean Monnet Saint-Etienne et CEMAGREF.
- Mendras H. (1967), *La fin des paysans*, Paris, SEIDES.
- Mendras H. (2000), « L'invention de la paysannerie. Un moment de l'histoire de la sociologie française d'après-guerre », *Revue française de sociologie*, vol. 41 n°3, p. 539-552.
- Mermet L. (1994), *La gestion de l'environnement comme problématique de recherche*, Paris, Diplôme pour l'Habilitation à Diriger les Recherches en sciences de gestion, Université Paris-Dauphine.
- Mermet L. (2001), « L'institution patrimoniale du Haut Béarn : gestion intégrée de l'environnement, ou réaction anti-environnementale ? », *Annales des Mines*, 21, p. 9-21.
- Merrien F.-X. (1998), « De la gouvernance et des Etats-providence contemporains », *Revue internationale des sciences sociales*, n°155, p. 61-71.
- Micoud A. (dir.) (1991), *Des Hauts lieux - La construction sociale de l'exemplarité*, Paris, Editions du CNRS.

- Micoud A. (2001), « La campagne comme espace public ? », *Geocarrefour*, vol. 76 n°1, p. 69-73.
- Midol N. et Broyer G. (1995), « Toward an Anthropological Analysis of New Sport Cultures : The Case of Whiz Sports in France », *Sociology of Sport Journal*, vol. 12 n°2, p. 204-212.
- Mignon P. (2006), « La place des activités de pleine nature dans les pratiques physiques et sportives en France », in Bourdeau P. (dir.), *La montagne terrain de jeu et d'enjeux*, L'Argentière la Bessée, Editions du Fournel, p. 45-57.
- MJS/INSEP (2001), « La France sportive. Premiers résultats de l'enquête "Pratiques sportives 2000" », *Stat-Info*, n°1, mars 2001.
- MJSVA (2005), *Guide pratique CDESI/PDESI*, Paris, Ministère de la Jeunesse, du Sport et de la Vie Associative.
- Moatti C. (dir.) (2004), *La mobilité des personnes en méditerranée de l'antiquité à l'époque moderne*, Rome, Ecole française de Rome.
- Morel B. et Redor P. (2006), « Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005. La croissance démographique s'étend toujours plus loin des villes », *INSEE Première*, n°1058.
- Mougenot C. (2003), *Prendre soin de la nature ordinaire*, Paris, Editions de la MSH.
- Mounet J.-P. (1996), « Sports d'eau vive et pêche en rivière : un conflit asymétrique », *STAPS*, n°40, p. 7-20.
- Mounet J.-P. (1997), « Les activités physiques et sportives dans l'offre touristique. De l'utilité d'une mise en réseau et d'une labellisation », *Les Cahiers Espaces*, n°52, p. 102-110.
- Mounet J.-P. (2000a), *Les activités sportives de nature en France : contraintes globales, flou organisationnel et stratégies d'acteurs*, Grenoble, Diplôme pour l'Habilitation à Diriger

les Recherches en STAPS, Université Joseph Fourier, Grenoble I.

Mounet J.-P. (2000b), « L'impact des loisirs de nature sur le milieu humain », *Les Cahiers Espaces*, n°67, p. 216-225.

Mounet J.-P. (2007a), « Sports de nature, développement durable et controverse environnementale », *Natures, Sciences, Sociétés*, vol 15 n°2, p. 162-166.

Mounet J.-P. (2007b), « La gestion environnementale des sports de nature : entre laisser-faire, autorité et concertation », *Développement durable et territoires*.
URL : <http://developpementdurable.revues.org/document3817.html>. Consulté le 28 février 2008.

Mounet J.-P. et Chifflet P. (1996), « Commercial Supply for River Water Sports », *International Review for the Sociology of Sport*, 3, p. 233-254.

Mucchielli A. (1996), « Monographie (méthode de la) », in Mucchielli A. (dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris, Editions Armand Colin, p. 132-134.

Mucchielli A. (1996), « Interview non directive (ou compréhensive) centrée », in Mucchielli A. (dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris, Editions Armand Colin, p. 109-110.

Murdoch J. (1997), « Inhuman/Nonhuman/Human : Actor-network Theory and the prospects for a nondualistic and symmetrical perspective on nature and society », *Environment and Planning D : Society and Space*, vol. 15 n°4, p. 731-756.

Murdoch J. (1998), « The spaces of Actor-Network Theory », *Geoforum*, vol. 29 n°4, p. 357-374.

Musselin C. (2005), « Sociologie de l'action organisée et analyse des politiques publiques : deux approches pour un même objet ? », *Revue Française de Science Politique*, vol. 55 n°1, p. 51-71.

- Neveu C. (2007) (dir.), *Cultures et pratiques participatives. Perspectives comparatives*, Paris, Editions l'Harmattan.
- Niel A. et Sirost O. (2008), « Pratiques sportives et mises en paysage (Alpes, Calanques marseillaises) », *Études rurales*, n°181, p. 181-202.
- Olivier de Sardan J.-P. (2000), « Le “je” méthodologique. Implication et explicitation dans l'enquête de terrain », *Revue française de sociologie*, vol. 41 n°3, p. 417-445.
- OMT (1995), *Rassemblement des statistiques du tourisme interne. Manuel technique n°3*, Organisation Mondiale du Tourisme.
- Paget E. (2003), *La raquette à neige dans la haute-chaîne du Jura : un révélateur de la gestion problématique de la Réserve naturelle*, Mémoire de DEA STAPS, Université Joseph Fourier, Grenoble I.
- Paget E. (2007), *L'essor d'une petite entreprise prestataire de sport et de tourisme : complexité du secteur, logiques d'action et déterminants de sa croissance*, Thèse de doctorat en STAPS, Université Joseph Fourier, Grenoble I.
- Paget E., Mounet J.-P. et Guilhon A. (2007), « Les petites entreprises prestataires de sport et de tourisme et leurs dirigeants : spécificités et stratégies », *Revue Européenne de Management du Sport*, n°17, p. 1-13.
- Paget E. et Mounet J.-P. (2009), « La pratique de la raquette à neige dans la Réserve naturelle de la Haute-chaîne du Jura : une gestion problématique », *Science et Motricité*, n°67, p. 79-87.
- Paillé P. et Mucchielli A. (2003), *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin.
- Passeron J.-C. (1987), « Attention aux excès de vitesse. Le “nouveau” comme concept sociologique », *Esprit*, p. 129-134.

- Pégarde O. (1998), « Une pratique ludique urbaine : le skateboard sur la place Vauquelin à Montréal », *Cahiers internationaux de sociologie*, n°104, p. 185-202.
- Pennanguer S. (2005), *Incertitude et concertation dans la gestion de la zone côtière*, Thèse de doctorat en halieutique, ENSAR, Rennes.
- Perec G. (2000), *Espèces d'espaces*, Editions Galilée.
- Perrier-Cornet P. et Hervieu B. (2002), « Campagnes françaises multifonctionnelles. Les enjeux de la gestion de l'espace rural », *Economie et Humanisme*, n°362, p. 18-23.
- Perrin C. (2000), *Le canyon du Furon : d'une interdiction sécuritaire à une formalisation des conditions d'accès*, Mémoire de DEA STAPS, Université Joseph Fourier, Grenoble 1.
- Perrin C. (2003), *La pratique du canyoning dans les Parcs naturels régionaux du Vercors et du massif des Bauges : une gestion spécifique de l'activité au sein de chaque territoire*, Thèse de doctorat en STAPS, Université Joseph Fourier, Grenoble I.
- Perrin C. et Mounet J.-P. (2006), « L'organisation de la pratique du canyoning sur un site : le canyon du furon », *Science et motricité*, n° 57, p. 79-103.
- Perrin-Malterre C. et Mounet J.-P. (2009), « Canyoning et gestion de l'espace naturel », *EspacesTemps.net*, URL : <http://espacestems.net/document7874.html>. Consulté le 17 septembre 2009.
- Pinguet A. (2008), « Encadrement réglementé », in Roux F. et Sontag K. (dir.), *Droit des sports de nature*, Voiron, Territorial Editions.
- PNRC (2006), *Rapport d'orientations stratégiques. Révisions de la charte du Parc naturel régional de Chartreuse*. Saint-Pierre de Chartreuse, Parc naturel Régional de Chartreuse.
- PNRF (2005), *Communautés d'agglomérations et Parcs naturels régionaux : vers un projet partagé*, Paris, Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

- Pociello C. (1981), « La force, la grâce et les réflexes », in C. Pociello (dir.), *Sports et société. Approche socio-culturelle des pratiques*, Paris, Editions Vigot.
- Pociello C. (1995), *Les cultures sportives*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Potier F. et Zegel P. (2003), *Exclusions et inégalités d'accès aux loisirs et au tourisme*, Rapport de recherche pour le PUCA.
- Pronovost G. (1996), *Sociologie du temps*, Bruxelles, De Boeck.
- Ravenscroft N., Curry N. & Markwell S. (2002), « Outdoor recreation and participative democracy in England and Wales », *Journal of Environmental Planning and Management*, vol. 45 n°5, p. 715-734.
- Rawls J. (2003), *La justice comme équité. Une reformulation de Théorie de la justice*, Paris, Editions La Découverte.
- Rech Y. (2005), *La station de sports d'hiver de Font d'Urle : un conflit asymétrique pour la conquête de l'espace de pratique*, Mémoire de M2R STAPS, Université Joseph Fourier, Grenoble I.
- Rech Y. et Mounet J.-P. (2009), *Eléments pour la gestion de l'espace de loisir sportif du col du Coq : acteurs et pratiquants ordinaires*, Rapport de recherche pour le PNRG, Grenoble, SENS.
- Rech Y., Mounet J.-P. et Briot M. (2009), « L'innovation dans les sports de nature : l'irruption de nouvelles activités dans une station de sports d'hiver », *Espaces et Sociétés*, n°136-137, p. 157-171.
- Remy E., November V. et d'Alessandro-Scarpari C. (2004), « L'«espace» d'une controverse », *EspacesTemps.net*, URL : <http://espacestemp.net/document523.html>. Consulté le 8 octobre 2008.

- Remy E., November V., d'Alessandro-Scarpari C. et Charvolin F. (dir.) (2005), *Espaces, savoirs et incertitudes*, Paris, Editions Ibis Press.
- Remy J. (1996), « Mobilités et ancrages : vers une autre définition de la ville », in Hirschhorn M. et J.-M. Berthelot (dir.), *Mobilités et ancrages. Vers un nouveau mode de spatialisation ?*, Paris, L'Harmattan, p. 135-153.
- Retaillé D. (1998), « Concepts du nomadisme et nomadisation des concepts », in Knafou R. (dir.), *La planète « nomade ». Les mobilités géographiques d'aujourd'hui*, Paris, Editions Belin, p. 37-58.
- Reymbaut O. (2005), *Guide pratique CDESI/PDESI*, Paris, MJSVA.
- Reynier V. et Chifflet P. (1999), « Les représentations sociales de la station en tant qu'élément explicatif des conflits entre les skieurs alpins et les surfeurs », *STAPS*, n°48, p. 67-80.
- RNHC (2006), *Synthèse du projet de plan de gestion*, Saint-Pierre de Chartreuse, Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse.
- Rosanvallon P. (1992), *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universelle en France*, Paris, Editions Gallimard.
- Rosanvallon P. (1998), *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Editions Gallimard.
- Routledge P. (2008), « Acting in the network : ANT and the politics of generating associations », *Environment and Planning D : Society and Space*, vol. 26 n°2, p. 199-217.
- Rui S. (2004), *La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique*, Paris, Armand Colin.
- Rui S. (2006), « Le public fait-il la loi ? Le débat national sur l'eau, entre injonction participative et néo-corporatisme », *Politix*, vol. 19 n° 75, p. 125-142.

- Saez G. (2002), « Les loisirs, temps social, temps pour soi, temps aménagé », *in* Huet A. et Saez G. (dir.), *Le règne des loisirs*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube/DATAR, p. 11-39.
- Savoie-Zajc L. (1996), « Journal de bord », *in* Mucchielli A. (dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris, Editions Armand Colin, p. 116-117.
- Sébileau A. (2005), *Les temps des sports. Les marchés de la planche à voile*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Nantes.
- Sencébé Y. (2001), *Les lieux et les temps de l'appartenance sociale. Mobilité et territoire : une analyse sociologique du Diois*, Thèse de Doctorat en sociologie de l'Université Lumière, Lyon II.
- Shelby B., Heberlein T.A., Vaske J.J. & Alfano G. (1983), « Expectations, preferences, and feeling crowded in recreation activities », *Leisure Sciences*, vol.6 n°1, p. 1-14.
- Simmel G. (1995), *Le conflit*, Saulxures, Editions Circé.
- Singly de F. (2004), « La sociologie, forme particulière de conscience », *in* Lahire B. (dir.), *A quoi sert la sociologie ?*, Paris, Editions La Découverte, p. 13-42.
- Sloterdijk P. (2005), *Ecumes – Sphères III*, Paris, Editions Maren Sell.
- SMTC (2007), *Plan de développement urbain 2006-2012 de l'agglomération grenobloise*, Grenoble, Syndicat Mixte des Transports en Commun. URL : <http://www.smtc-grenoble.org/files/PDU%202007-2012.pdf>. Consulté le 15 novembre 2008.
- Soulé B. (2008), « Les “sports extrêmes” : analyse terminologique d'une caractérisation sportive à succès », *Science et Motricité*, n°63, p. 83-90.
- Stengers I. (2007), « La proposition cosmopolitique », *In* Lolive J. et Soubeyran O. (dir.), *L'émergence des cosmopolitiques*, Paris, Editions La Découverte, p. 45-68.

- Stoker G. (1998), « Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance », *Revue internationale des sciences sociales*, n°155, p. 19-30.
- Sue R. (1980), *Le loisir*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Sue R. (1982), *Vers une société du temps libre ?*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Talbot J. (2001), « Les déplacements domicile-travail. De plus en plus d'actifs travaillent loin de chez eux », *Insee Première*, n°767.
- Tarde G. [1898] (1999), *Les lois sociales*, Paris, Les empêcheurs de penser en rond.
- Tarde G. (2001), *Les lois de l'imitation*, Paris, Les empêcheurs de penser en rond / Editions du Seuil.
- Thévenot L. (2004), « Une science de la vie ensemble dans le monde », *Revue du MAUSS*, n°24, p. 115-126.
- Trabal P. (2008), « Resistance to technological innovation in elite sport », *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 43 n°3, p. 313-330.
- Trey O. (1994), « Les conflits d'appropriation des espaces de pratique en surf », in Augustin J.-P. (dir.), *Surf atlantique, les territoires de l'éphémère*, Talence, Maison des Sciences de l'Homme de l'Aquitaine, p. 79-86.
- Truchot G. (2002), « Les activités sportives de nature », in MJS/INSEP (dir.), *Les pratiques sportives en France. Enquête 2000*, Paris, Ministère des Sports et INSEP, p. 69-73.
- Urbain J.-D. (2002a), *L'idiot du voyage. Histoire de touristes*, Paris, Editions Payot et Rivages.
- Urbain J.-D. (2002b), *Paradis verts. Désirs de campagne et passions résidentielles*, Paris, Editions Payot et Rivages.

- Urry J. (2005a), « Les systèmes de la mobilité », *Cahiers internationaux de sociologie*, n°118, p. 23-35.
- Urry J. (2005b), *Sociologie des mobilités*, Paris, Editions Armand Colin.
- Van der Duim R. (2005), *Tourismscapes*, Ph.D. dissertation, Wageningen University.
- Van der Duim R. (2007), « Tourismscapes. An actor-network perspective », *Annals of Tourism Research*, vol. 34 n°4, p. 961-976.
- Vanier M. (2001), « Le tiers espace, acte II de la périurbanisation », *Pouvoir locaux*, n°48, p. 59-63.
- Vanier M. (2008), *Le pouvoir des territoires. Essai sur l'interterritorialité*, Paris, Editions Economica.
- Vargas E. V., Latour B., Karsenti B., Aït-Touati F., et Salmon L. (2008), « The debate between Tarde and Durkheim », *Environment and Planning D : Society and Space*, vol. 26 n°5, p. 761-777.
- Vaske J., Carothers P., Donnelly M. & Baird B. (2000), « Recreation Conflict among Skiers and Snowboarders », *Leisure Sciences*, vol. 22 n°4, p. 297-313.
- Veblen T. (1979), *Théorie de la classe de loisir*, Paris, Gallimard.
- Veyne P. (1971), *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Editions du Seuil.
- Viard J. (1994), *La société d'archipel ou les territoires du village global*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube.
- Viard J. (2000), *Court traité sur les vacances, les voyages et l'hospitalité des lieux*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube.

Viard J. (2006), *Eloge de la mobilité. Essai sur le capital temps libre et la valeur travail*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube.

Vigarelo G. (1981), « D'une nature... l'autre : les paradoxes du nouveau retour », in C. Pociello (dir.), *Sports et société. Approche socio-culturelle des pratiques*, Paris, Vigot, p. 239-247.

Vinck D. (1999), « Les objets intermédiaires dans les réseaux de coopération scientifique », *Revue française de sociologie*, vol. 40 n°1, p. 385-414.

Watson A., Niccolucci M. & Williams D. (1994), « The nature of conflict between hikers and recreational stock users in the John Muir Wilderness », *Journal of Leisure Research*, vol. 26 n°4, p. 372-385.

Weber M. (1995), *Economie et société*, Paris : Plon.

Ressources Internet :

ONCFS (2003), « Le tétras lyre », Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

URL : http://www.oncfs.gouv.fr/events/animois/2003/ss_rub56.php. Consulté le 12 octobre 2009.

LISTE DES ABREVIATIONS

ACCA : Association Communale de Chasse Agréée
ADT : Association de Développement Touristique
AFIT : Agence Française de l'Ingénierie Touristique
AMM : Accompagnateur en Moyenne Montagne
ANEM : Association Nationale des Elus de la Montagne
ANT : Actor-Network Theory
APPN : Activités Physiques de Pleine Nature
BE : Brevet d'Etat (d'Educateur Sportif)
BEES : Brevet d'Etat d'Educateur Sportif
CAF : Club Alpin Français
CDC : col du Coq
CDESI : Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires
CG38 : Conseil général de l'Isère
CNOSF : Comité National Olympique et Sportif Français
CORA : Centre Ornithologique Rhône-Alpes
CREDOC : Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie
DIREN : Direction Régionale de l'Environnement
DSP : Délégation de Service Public
ENS : Espace Naturel Sensible
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FFCK : Fédération Française de Canoë-Kayak
FFME : Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade
FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature
GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GMPR : Groupe Montagnard des Petites Roches
GR : chemin de Grande Randonnée
GRIL : Groupe de Recherche Interdisciplinaire Local
IGN : Institut Géographique National
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
INSEP : Institut National des Sports et de l'Education Physique

LOADDT : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable des Territoires

NIMBY : Not In My Backyard

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

ONF : Office National Des Forêts

OT : Office de tourisme

PDESI : Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires

PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées

PNR : Parc naturel régional

PNRC : Parc naturel régional de Chartreuse

PNRV : Parc naturel régional du Vercors

PDU : Plan de Déplacements Urbains

RNHC : Réserve naturelle des hauts de Chartreuse

SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

SMTC : Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération grenobloise

TDENS : Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles

UCPA : Union nationale des Centres sportifs de Plein Air

UTN : Unité Touristique Nouvelle

VTT : Vélo Tout Terrain

ZAU : Zonage en Aires Urbaines

ZPIU : Zones de Peuplement Industriel ou Urbain

TABLES

Table des tableaux

Tableau 1 – Trois niveaux d’analyse de la recherche	87
Tableau 2 – Type d’acteurs et nombre d’entretiens au col du Coq	176
Tableau 3 – Type d’acteurs et nombre d’entretiens au col du Barioz	177
Tableau 4 – Répartition des entretiens en fonction de la saison	185
Tableau 5 – Répartition des entretiens en fonction du type de journée	185
Tableau 6 – Espaces protégés et modalité de gestion du col du Coq	342
Tableau 7 – Cosmopolitiques et mode de gestion des sports de nature	346

Table des cartes

Carte 1 – Le massif de la Chartreuse (source : PNR)	208
Carte 2 – Situation géographique du terrain d’étude : le col du Coq et la Dent de Crolles (Y. Rech, 2009)	211
Carte 3 – Situation géographique du terrain d’étude : le col du Barioz et le Crêt du Poulet (Y. Rech, 2009)	355

Table des photographies

Photographie 1 – Dent de Crolles (Y. Rech, 2009)	209
Photographie 2 – Col du Coq et Pravouta (Y. Rech, 2009)	210
Photographie 3 – Télésiège du Col du Coq à l’abandon (F. Bouteiller, 2009)	220
Photographie 4 – Plateau du Crêt du Poulet et vue sur Belledonne (Y. Rech, 2009)	354

Table des figures

Figure 1 – Schéma récapitulatif de la problématique	163
Figure 2 – Baux de chasse et relations entre acteurs du col du Coq	241
Figure 3 – Concertation et formalisation du contexte d’action par la RNHC	251
Figure 4 – Représentation schématique de la superposition des espaces protégés au col du Coq	261

Figure 5 – Les interactions (conflictuelles) entre acteurs concernés par la promotion touristique du massif de Chartreuse	<u>275</u>
Figure 6 – Typologie des réceptions de la gestion participative dans un espace protégé	<u>316</u>
Figure 7 – Schéma des arguments développés par les pratiquants dans la controverse touristique	<u>319</u>

Résumé

Les sports de nature connaissent en France un important développement, à la fois quantitatif et qualitatif. Longtemps considérées comme marginales, les activités sportives de nature ont connu une institutionnalisation et parfois un développement touristique. Face à ces évolutions, la question de l'organisation des sites se pose avec acuité puisque les sportifs ne sont pas les seuls à investir la nature. En effet, la construction d'un « vivre ensemble » est à interroger dans sa globalité, au sens où les espaces de loisir sportif mettent en lien des acteurs hétérogènes qui ont la nécessité non pas de coopérer, mais de coexister.

En mobilisant les concepts de la théorie de l'acteur-réseau, ce travail doctoral s'attache à comprendre comment les changements et les innovations dans les espaces de loisir sportif produisent des controverses qui recomposent les relations entre humains et non-humains. L'originalité de la démarche est de concilier trois niveaux d'analyse des sites : structuration des relations entre porte-parole (jeux d'acteurs), modalités de l'action publique (jeux politiques) et rôle des pratiquants ordinaires (jeux d'arguments). Après une première étude exploratoire sur la mobilité de loisir, le cœur de ce travail doctoral porte sur deux monographies, l'une dans un espace géré (le Parc naturel régional de Chartreuse) et l'autre dans la nature ordinaire (le massif de Belledonne). Le premier terrain d'étude montre comment les aléas climatiques ont produit de l'incertitude et ont engendré une recomposition touristique du site. En devenant un non-humain imprévisible, la neige a reconfiguré les relations et trois collectifs sont identifiables, centrés autour d'enjeux différents mais reliés (la préservation d'une espèce protégée, la gestion des sports de nature ou encore la définition d'une nouvelle politique touristique). Les collectifs sont reliés par les pratiquants ordinaires sans que ces derniers soient véritablement enrôlés. Le second terrain d'étude s'intéresse à un espace non géré. On observe une cohabitation spatiale particulièrement conflictuelle entre diverses activités (sportives, pastorales, cynégétiques...). Aucune action organisée à l'échelle du site n'est mise en évidence, mais davantage des ébauches de réseaux que certaines innovations remettent en cause. En définitive, ce travail apporte des éléments de compréhension de la gestion de la nature, des sports et *in fine*, des cosmopolitiques que l'on voit poindre.

Mots-clés : sociologie, sports de nature, théorie de l'acteur-réseau, controverse, démocratie participative, espace protégé